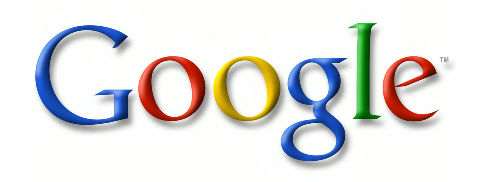
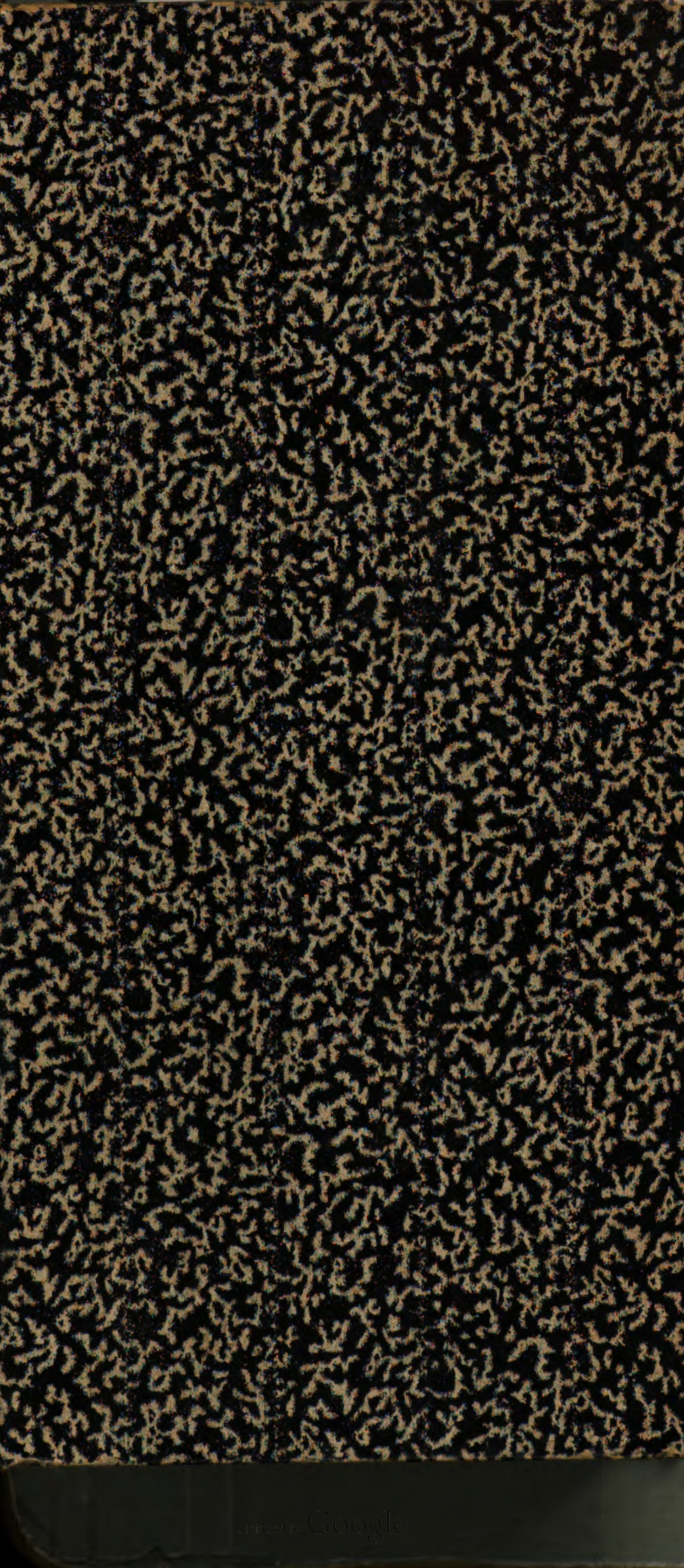

Google




Discipulus est prioris
posterior dies

HISTOIRE

DE

LORRAINE

(Meurthe, Meuse, Moselle, Vosges)

PAR

Robert PARISOT

Professeur d'histoire de l'Est de la France à l'Université de Nancy
Associé de l'Académie royale de Belgique

TOME III

De 1789 à 1919

Ouvrage illustré de dix-huit gravures hors texte



PARIS
AUGUSTE PICARD, ÉDITEUR
Libraire des Archives Nationales et de la Société de l'École des Chartes
82, RUE BONAPARTE, 82

1924

HISTOIRE DE LORRAINE

(Meurthe, Meuse, Moselle, Vosges)

De 1789 à 1919

PRINCIPAUX OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens. Paris, AUGUSTE PICARD, 1899, 1 vol. in 8° (*épuisé*).

Cet ouvrage a obtenu en 1899, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le *premier prix Gobert*.

Les origines de la Haute-Lorraine et sa première maison ducale (959-1033). Paris, AUGUSTE PICARD, 1909, 1 vol. in-8°.

Cet ouvrage a obtenu, en 1909, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, la *première médaille au concours des Antiquités nationales*.

HISTOIRE

DE

LORRAINE

(Meurthe, Meuse, Moselle, Vosges)

PAR

Robert PARISOT

Professeur d'histoire de l'Est de la France à l'Université de Nancy
Associé de l'Académie royale de Belgique

TOME III

De 1789 à 1919

Ouvrage illustré de dix-huit gravures hors texte



PARIS
AUGUSTE PICARD, ÉDITEUR
Libraire des Archives Nationales et de la Société de l'École des Chartes
82, RUE BONAPARTE, 82

—

1924

AVANT-PROPOS

Nous n'avons pas cru possible de suivre l'exemple des historiens modernes des provinces françaises qui, pour la plupart, s'arrêtent en 1789 ou en 1815. C'est qu'en effet la question lorraine s'est, contrairement à toute attente, rouverte durant la seconde moitié du XIXe siècle. Les victoires, que l'Allemagne avait remportées en 1870, lui ont permis d'annexer un tiers de la Lorraine contre la volonté des habitants. Après moins d'un demi-siècle, la Grande Guerre a remis les choses dans l'état où elles se trouvaient en 1870.

C'était là pour nous un premier motif d'aller jusqu'au traité de Versailles. Il se trouvait en outre que plusieurs hommes d'État lorrains ont joué, sous la troisième République, un rôle de premier plan. Cette époque a vu également l'industrie prendre un merveilleux essor, les lettres, les arts et les sciences manifester une activité des plus intéressantes. Ainsi nous avions les meilleures raisons pour conduire jusqu'à l'année 1919 l'histoire de la Lorraine.

S'il nous a paru nécessaire d'étudier l'application à notre région des réformes opérées au cours de la Révolution, du Consulat et de l'Empire, dans les domaines de l'administration, de la justice, des affaires religieuses, de l'armée et des finances, nous nous sommes abstenu d'exposer les changements apportés, depuis 1815, à nos institutions. Pour ce qui est de l'histoire politique,

nous avons esquissé les fluctuations de l'opinion publique et rappelé brièvement la part que les hommes d'État originaires de nos départements avaient prise à la direction des affaires de la France.

Tandis que, pour les temps antérieurs à la Révolution, nous avions le secours de nombreux livres ou articles, il n'en allait plus de même à partir de 1789 et surtout de 1815, au moins en ce qui concerne l'histoire politique. Cette pénurie de travaux de seconde main n'a pas laissé que de rendre notre tâche très malaisée. C'est un ouvrage de vulgarisation — non d'érudition — que nous avons écrit. Aussi ne s'étonnera-t-on pas de constater des lacunes dans l'exposé que nous avons fait des événements et des fluctuations de l'opinion publique en Lorraine au cours du XIX[e] siècle.

Peut-être n'est-il pas inutile d'expliquer le terme de *réaction*, que nous avons employé dans un sens assez différent de celui qu'on a l'habitude de lui donner. Nous l'avons appliqué à toute politique qui se proposait de réduire — sinon de supprimer — les droits de la totalité ou d'une partie des citoyens, ainsi que les garanties destinées à protéger ces droits.

Dans notre exposé, qu'il s'agisse des événements, des élections, de la vie économique, des lettres, des arts ou du clergé, nous avons, sauf de très rares exceptions, commencé par la Meurthe-(et-Moselle) ; puis nous avons successivement passé en revue la Meuse, la Moselle et les Vosges.

Comme nous l'avions fait pour les tomes I et II, nous avons placé une Bibliographie en tête des chapitres de ce volume. Toutefois, nous avons été sobre d'indications relatives aux sources ou aux ouvrages de seconde main d'un caractère général. L'*Histoire de*

France contemporaine, publiée sous la direction de M. Lavisse, donne à cet égard tous les renseignements nécessaires. Nous nous sommes étendu davantage sur les sources et sur les travaux qui concernent plus spécialement la Lorraine, sans d'ailleurs avoir eu la prétention d'épuiser la matière. Ceux de nos lecteurs qui voudront connaître plus à fond cette partie de la Bibliographie, pourront se reporter à l'ouvrage de M. Favier (J.), *Catalogue du fonds lorrain*, ainsi qu'aux publications suivantes de la Faculté des lettres de Nancy :

Annales de l'Est, première série (1887-1904) ;
Annales de l'Est et du Nord (1905-1909)[1] ;
Bibliographie lorraine, dont six fascicules ont déjà paru.

Nous avons également le devoir de signaler le *Dictionnaire des parlementaires français* (5 vol. in-8°, 1887-1891), de MM. Robert (A.), Bourloton (E.) et Cougny (G.), ouvrage qui nous a été d'un grand secours, bien que les indications qu'il donne aient besoin d'être vérifiées.

Les additions et corrections placées à la fin de ce volume s'appliquent aux trois tomes de notre *Histoire de Lorraine*.

Il en est de même de l'index alphabétique des noms

1. On trouve, à la fin du t. X des *Annales de l'Est*, une table, dressée par M. Schœll, des travaux publiés ou analysés dans les dix premiers volumes de ce périodique. Nous avons fait paraître nous-même, en 1911, dans la nouvelle série des *Annales*, une table qui concerne les huit dernières années de l'ancienne série des *Annales de l'Est*, ainsi que les cinq volumes des *Annales de l'Est et du Nord*.

de personnes et de lieux, qui formera un fascicule spécial.

C'est pour nous un devoir agréable de remercier des éloges qu'ils nous ont adressés ceux qui ont rendu compte des deux premiers tomes de l'*Histoire de Lorraine* ; nous ne leur sommes pas moins reconnaissant de nous avoir signalé les erreurs et les oublis dont nous nous étions rendu coupable. Ils pourront s'apercevoir, en jetant un coup d'œil sur l'*erratum*, que nous avons tenu compte de leurs observations.

Par contre, nous n'avons modifié ni le point de vue auquel nous nous étions placé, ni les appréciations que nous avions formulées dans nos deux premiers volumes. Il y a plus de cinquante ans que nous avons commencé d'étudier l'histoire de la Lorraine. Ce n'est qu'à la suite de longues réflexions que nous nous sommes fait une opinion sur les hommes et sur les événements. Il ne nous avait pas échappé que plusieurs de nos jugements choqueraient plus d'un lecteur et provoqueraient des critiques. Nous n'en croyons pas moins devoir les maintenir.

Si nous avions accordé à l'histoire générale une place que l'on a trouvée excessive, c'était en vue de mieux faire comprendre les faits de notre histoire locale, sur lesquels elle a souvent exercé une influence décisive. Le même motif nous a décidé à procéder de même dans le volume que nous présentons aujourd'hui au public.

Nancy, le 15 mars 1924.

ROBERT PARISOT.

HISTOIRE DE LORRAINE

QUATRIÈME PARTIE

(*Suite.*)

LIVRE DEUXIÈME

(*Suite.*)

DEUXIÈME SECTION

LA RÉGION LORRAINE DE 1789 à 1812.

La Révolution et l'Empire n'abandonneront pas, en matière de politique extérieure, les traditions d'expansion de l'ancienne monarchie. Les victoires des armées de la République donneront à la France la frontière du Rhin. En vue de protéger cette frontière, le Directoire imposera son protectorat à divers pays voisins de la France. Quoique cette politique eût provoqué en 1799 la formation d'une nouvelle coalition contre la France, Napoléon la reprendra, la développera même. C'est ainsi que la Hollande et que les pays allemands riverains de la mer du Nord finiront par être absorbés dans l'Empire français, que la plupart des États allemands deviendront, de gré ou de force, les clients, les protégés ou les alliés de la France. Ces agrandissements paraîtront assurer la tranquillité des anciennes provinces fron-

tières de la France, de la Lorraine en particulier. Qui aurait pu supposer en 1812, au moment où Napoléon envahissait la Russie, que, dix-huit mois plus tard, il se battrait en Lorraine et en Champagne ? Mais, bien loin de consolider, comme il le croyait, ses conquêtes antérieures, il ne faisait qu'augmenter les inquiétudes et le mécontentement des puissances européennes, qui se demandaient où s'arrêteraient les agrandissements de la France. Vaincues, forcées de subir les exigences de l'empereur, elles attendaient la défaillance qui leur permettrait de prendre leur revanche, de ramener la France à ses anciennes limites et de la mettre hors d'état de troubler la paix de l'Europe. Le désastre de Russie fournira l'occasion espérée ; l'édifice impérial s'écroulera plus vite qu'on n'aurait pu le supposer. La Révolution et l'Empire avaient accompli en vingt ans plus de besogne que l'ancienne monarchie en cinq siècles ; mais le temps ne consacre que les œuvres pour lesquelles on a fait appel à sa collaboration.

Les institutions avaient subi de profondes modifications au cours du quart de siècle qui s'écoula entre la réunion des États généraux et la campagne de Russie. La Constituante avait fait table rase de celles de l'ancienne monarchie, bien que les cahiers n'eussent pas réclamé un bouleversement aussi radical. Du reste, de nouvelles transformations devaient se produire soit durant la période révolutionnaire, soit pendant le Consulat et l'Empire. Cinq et même six constitutions politiques, quatre régimes pour l'administration, deux pour la justice, au moins trois pour les cultes, voilà le bilan des changements qu'eut à subir, de 1789 à 1812, l'organisation de la France. La Révolution, et c'est là son honneur, avait proclamé certains principes, liberté, égalité, fraternité ; par malheur elle n'y resta pas toujours fidèle. L'Empire rétablit le principe d'autorité et restaura, quoique sous des formes nouvelles, quelques-unes des institutions de l'Ancien Régime. Pourtant le principe de l'égalité des citoyens en matière d'impôt, de justice et d'accession aux charges pu-

bliques, subsista, tout en étant plus d'une fois violé dans la pratique.

Nos ancêtres acceptèrent sans protester tous ces changements, même ceux qui allaient à l'encontre de leurs vœux. Une fois de plus, ils montrèrent une docilité, un respect de l'autorité qu'il est permis de trouver excessifs. C'est en s'inclinant devant les décisions, même illégales, des gouvernants, qu'on encourage ceux-ci à s'engager de plus en plus dans la voie de l'arbitraire et du despotisme. Bien des fautes, bien des malheurs eussent été évités, si nos ancêtres avaient apporté, dans la défense de leurs droits légitimes, un peu plus d'ardeur et de ténacité.

Durant la période révolutionnaire, les idées et les sentiments ont varié dans les départements lorrains ; à la même époque, ils n'étaient pas les mêmes dans toutes les parties du pays. D'une façon générale, les citadins se sont montrés plus accueillants aux nouveautés que les ruraux, ils ont évolué plus vite que ces derniers, toujours en défiance à l'égard des changements, quand ils ne voient pas tout de suite quels avantages ils pourront en retirer. Fait digne de remarque, le passé a exercé une influence incontestable sur les opinions des habitants de quelques villes. A Metz, jadis république municipale, on est plus avancé qu'à Nancy, ancienne capitale des ducs lorrains. Nous constaterons le même phénomène au XIXe siècle, surtout de 1815 à 1870.

CHAPITRE PREMIER

L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS AUX ÉTATS GÉNÉRAUX ET LA RÉDACTION DES CAHIERS DE DOLÉANCES [1].

La situation désespérée des finances du royaume accula Louis XVI et ses ministres à l'obligation de convoquer les États généraux, qui n'avaient pas été consultés depuis 1614. Un arrêt du conseil royal, du 5 juillet 1788, annonçait la réunion prochaine des États. L'ouverture, successivement fixée au 1er mai, puis au 6 janvier, plus tard au 2 avril, ne devait finalement avoir lieu que le 5 mai 1789.

1. Bibliographie. — Sources : Pour la préparation des élections aux États généraux : Brette (A.). *Recueil de documents relatifs à la convocation des États généraux*, 3 vol. in-8° et atlas. — Favier (J.), *Catalogue du fonds lorrain de la Bibliothèque de Nancy*, 1 vol. in-8°, 1898, nos 993-1012, 1015-1033 et 1038.

Pour l'élection des députés et la rédaction des cahiers : Etienne (Ch.), *Cahiers de doléances des généralités de Metz et de Nancy pour les Etats généraux de* 1789. T. I. *Cahiers du bailliage de Vic* T. II. *Cahiers du bailliage de Dieuze*, 2 vol. in-8°, 1907 et 1912. — Dorvaux (abbé N.) et Lesprand (abbé P.), *Cahiers de doléances des communautés en* 1789. T. I. *Cahiers des bailliages de Boulay et de Bouzonville*. T. II. *Cahiers du bailliage de Metz*. T. III. *Cahiers du bailliage de Thionville*, 3 vol. in-8°, 1908, 1918 et 1922 — Mavidal et Laurent, *Archives parlementaires*. Première série. *Cahiers des États généraux*, t. III-VI, 4 vol. in-8°, 1868-1870. — *Documents rares ou inédits sur l'histoire des Vosges*, t. I et II, 1868 et 1869. — *Annales de l'Est*, t. XII, XIII, XIV et XVIII, 1898, 1899, 1900 et 1904. — *Révolution française*, t. XXXII, 1897.

Ouvrages généraux : Champion (E.), *La France d'après les cahiers de 1789*, 1 vol. in-12, 1897. — Carré (H.), Sagnac (Ph.) et Lavisse (E.), *Le règne de Louis XVI* (1774-1789), 1 vol. in-8°, s. d. (*Histoire de France* de Lavisse, t. IX, I).

Travaux concernant la région lorraine : Jérome (abbé L.), *Les élections et les cahiers du clergé des bailliages de Nancy*, etc. (*Annales de l'Est*, t. XI et XIII, 1897 et 1899). — Lesprand (abbé P.), *Election du député direct et cahier de la ville de Metz en 1789* (*Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte*, t. XV et XVI, 1903 et 1904). — Pfister (Chr.), *L'élection aux États généraux et le cahier de la ville de Nancy* (*Mém. Soc. arch. lorr.*, t. LX, 1910). — Hussong (Fr. W.), *Cahiers de doléances des communautés en* 1789 ; *bailliages de Boulay et de Bouzonville* (*Jahrbuch* de Metz, t. XXIV, 1912).

L'opinion publique demandait qu'à la différence de ce qui s'était passé en 1614, le vote dans les futurs États eût lieu par tête et non par ordre, c'est-à-dire que tous les députés fussent confondus dans une seule assemblée. Mais, pour que le tiers n'y fût pas tenu en échec par la noblesse et par le clergé, une autre réforme s'imposait : le tiers devait avoir à lui seul autant de représentants que les deux ordres privilégiés réunis, ou deux fois plus que chacun de ceux-ci. Le conseil royal, tenu le 27 décembre 1788, se prononça, contrairement à l'avis exprimé par une assemblée de notables, pour le doublement du tiers, mais il n'osa pas aller plus loin, et il laissa en suspens la question, pourtant si importante, du vote par tête. C'était là une faute grave, qui en laissait prévoir beaucoup d'autres.

1° *La préparation des élections.*

Dans les duchés, comme dans les évêchés, on s'intéressait vivement à la convocation des États généraux et à toutes les questions qui s'y rattachaient. De plus on y parlait de restaurer ou de créer des États provinciaux.

En Lorraine, des bourgeois et des commerçants de Nancy, qui se réunirent le 27 novembre, puis le 2 décembre 1788, demandèrent d'une part le doublement du tiers, de l'autre le rétablissement des États provinciaux. Un comité qu'ils avaient élu fit appel aux ordres privilégiés, ainsi qu'aux autres villes de la province. Deux assemblées de membres de la noblesse et du clergé, qui se tinrent à Nancy dans le courant de décembre, écrivirent au roi pour le prier de restaurer les États provinciaux. C'est dans le même sens que se prononcèrent les réunions qui eurent lieu, à l'instigation du comité de Nancy, dans les villes de Pont-à-Mousson, de Vézelise, de Mirecourt et de Bruyères ; l'on y réclama en outre le doublement du tiers.

Enfin, à la suite d'une entente intervenue entre le comité nancéien, le clergé et la noblesse, une assemblée générale

des trois ordres de la Lorraine fut convoquée pour le 20 janvier 1789. Elle comprenait 60 ecclésiastiques, 130 nobles et 326 bourgeois. Nancy, Sarreguemines, Boulay, Briey, Pont-à-Mousson, Haroué, Bruyères et Remiremont avaient envoyé des députés à l'assemblée. Le 21 celle-ci nomma une commission de 48 membres, dont 12 ecclésiastiques, 12 nobles et 24 bourgeois. En ce qui concerne les États provinciaux, la commission se prononça pour le doublement du tiers et pour le vote par tête. Plus timide à l'égard des États généraux, elle renvoya la solution des questions en litige à une assemblée préparatoire, où chacun des bailliages aurait un nombre de représentants proportionné à sa population, le tiers ayant droit à autant de députés que les deux ordres privilégiés réunis. Cette assemblée préparatoire n'eut pas besoin de se réunir. Un règlement, promulgué par le roi le 7 février, détermina en effet comment se feraient les élections dans la généralité de Nancy. A l'assemblée générale de la Lorraine, le clergé avait déclaré qu'il participerait, dans la proportion de ses revenus, aux charges financières de la nation. Trompant l'espoir général, la noblesse ne suivit pas l'exemple de l'autre ordre privilégié.

Tandis que le Barrois non mouvant faisait cause commune avec la Lorraine, comme le prouvait la présence, à l'assemblée générale de Nancy, de bourgeois deBriey et de Pont-à-Mousson, à l'ouest de la Meuse on se trouvait animé d'un tout autre esprit. Une assemblée tenue, le 4 novembre 1788, à Bar-le-Duc, réclama, à l'instigation des représentants de cette ville, des États provinciaux particuliers pour le Barrois.

Dans les Trois-Évêchés, c'est à Metz que l'agitation avait été la plus vive. L'assemblée des Trois-Ordres[1] publia, le 4 novembre 1788, un mémoire où elle réclamait pour Metz, en qualité d'ancienne ville libre impériale, un député parti-

1. Ce sonts le Trois-États, dont il a été question au tome II, p. 175, 176, 184 et 185.

culier, indépendamment du député qu'aurait le tiers du bailliage de Metz. Ce mémoire fut appuyé par un vœu, qu'elle adressa au roi le 19 du même mois.

Mais il y avait à Metz une opposition bourgeoise, dirigée par Emmery et par Rœderer, qui accusaient le corps municipal et l'assemblée des Trois-Ordres d'être imbus d'idées rétrogrades. Sur la convocation d'Emmery, il se tint, le 15 janvier 1789, une réunion à laquelle assistèrent, outre de nombreux membres de la bourgeoisie, des ecclésiastiques et des nobles. Cette assemblée déclara que les Trois-Ordres ne représentaient pas la ville de Metz Elle émit le vœu que la généralité de Metz fût dotée d'États provinciaux, qui prendraient le nom d'États d'Austrasie. Les ecclésiastiques et les nobles présents à cette réunion se montrèrent disposés à supporter leur part des charges publiques. L'assemblée des Trois-Ordres riposta, le 25 janvier, par un mémoire au roi. Le 5 mars elle envoyait à Louis XVI une nouvelle adresse, en vue d'obtenir un député spécial pour la ville de Metz. Le 6 avril le roi donna satisfaction aux vœux des Messins.

Les Toulois n'oubliaiént pas que leur cité avait été, elle aussi, ville libre impériale. Aussi l'assemblée des notables réclama-t-elle, le 3 novembre, un député spécial. D'autre part le corps municipal protestait contre la répartition des habitants entre les trois ordres : d'après lui, pareille distinction n'avait jamais été ni admise, ni même connue à Toul. Mais sur aucun de ces deux points les Toulois n'eurent gain de cause.

Il ne semble pas que Verdun ait exprimé le vœu d'obtenir un député particulier. L'assemblée que tinrent, le 8 décembre, les officiers municipaux et les notables demanda simplement le doublement du tiers.

2° *L'élection des députés.*

C'est au mois de mars que se firent la plupart des élections ; quelques-unes pourtant n'eurent lieu qu'en avril. La

circonscription électorale était le bailliage. Chaque bailliage avait en principe droit à une députation, qui comprenait un ecclésiastique, un noble et deux membres du tiers. Mais, comme les bailliages lorrains et évêchois étaient très nombreux et de médiocre étendue, si la règle que nous venons d'énoncer leur avait été appliquée, les duchés et les évêchés auraient eu, relativement à leur population, beaucoup plus de députés aux États que les autres généralités du royaume. Pour parer à cet inconvénient, le gouvernement recourut au procédé de la « réduction » ; il constitua des arrondissements électoraux, dont chacun groupait plusieurs bailliages. Les élections eurent d'abord lieu dans les bailliages lorrains, barrois ou évêchois, comme dans ceux du reste de la France. Puis les délégués élus se réunirent dans les chefs-lieux des arrondissements de réduction, pour y nommer ceux d'entre eux qui devaient représenter les trois ordres aux États généraux. Nancy, Mirecourt et Sarreguemines étaient les chefs-lieux des arrondissements de réduction de la Lorraine ; Bar jouait le même rôle à l'égard du Barrois tout entier : Metz, Toul, Verdun et Sedan étaient les centres de réduction des Trois-Évêchés. L'arrondissement formé par le Barrois avait droit à trois députations, c'est-à dire à douze députés, ceux de Nancy, de Mirecourt, de Sarreguemines et de Metz, à deux députations, enfin ceux de Toul, de Verdun et de Sedan à une seule.

On ne procédait pas de la même manière, dans les trois ordres, à la nomination des députés. En ce qui concerne le clergé, les évêques, les curés et les délégués des chapitres et des abbayes se réunissaient au chef-lieu du bailliage, où ils désignaient leurs députés. Les nobles, fieffés ou non fieffés, de chaque bailliage, procédaient de même. La désignation des députés du tiers donnait lieu à des opérations beaucoup plus compliquées. Dans les villes, les corporations d'une part, de l'autre les bourgeois ne faisant partie d'aucun corps de métier, désignaient leurs délégués, qui nommaient ensuite les représentants de la ville. Ces derniers, joints aux

délégués qu'avaient élus les communautés de paroisses, nommaient les députés du tiers du bailliage.

Si les menbres des ordres privilégiés répondirent en grand nombre aux convocations qu'ils avaient reçues, les habitants des villes et des villages ne montrèrent pas toujours le même empressement.

Enfin les députés du clergé, de la noblesse et du tiers état se rendirent au centre désigné pour la réduction, et là chacun de ces trois groupes nomma ceux de ses membres qui devaient le représenter aux États généraux. On voit que l'élection des députés de l'ordre ecclésiastique comportait deux ou trois degrés, celle de la noblesse deux, celle enfin du tiers trois ou quatre, suivant qu'il s'agissait des villages ou des villes.

D'une façon générale, les membres des trois ordres entretinrent les uns avec les autres des rapports très courtois, et témoignèrent d'un sincère désir d'union et d'entente cordiale. Les discours prononcés à Nancy par le chevalier de Boufflers nous apportent un intéressant témoignage des sentiments qui animaient ecclésiastiques, nobles et bourgeois. Nous en trouvons encore des preuves dans la communication de cahiers faite par un ordre à un autre, ou, ce qui est plus significatif encore, dans la rédaction d'un cahier unique par les membres de deux ou de trois ordres. C'est ainsi qu'à Lixheim le clergé et la noblesse, à Bruyères, le clergé et le tiers, à Rosières, à Fénétrange et à Villers-la-Montagne les trois ordres s'entendirent pour grouper leurs doléances dans un cahier unique.

Si des conflits éclatèrent, ce fut plutôt à l'intérieur des ordres. Aucun de ces derniers ne présentait d'homogénéité. Dans le clergé, il y avait opposition d'idées et d'intérêts entre évêques, chanoines et moines d'une part, curés et vicaires de l'autre, dans la noblesse entre gens de cour et hobereaux de campagne, dans le tiers entre citadins et villageois

Nous connaissons moins bien pour la noblesse et pour le tiers que pour le clergé les rivalités qui mirent aux prises

les membres d'un même ordre. Pourtant il nous est arrivé un curieux document : la protestation élevée par les paroisses rurales du bailliage de Commercy contre les bourgeois de leur chef-lieu. Elles se plaignent que ceux-ci aient réussi, par leurs intrigues, à évincer les paysans de la députation envoyée par le tiers du bailliage à Bar-le-Duc, et à supprimer la plupart de leurs doléances, lors de la rédaction du cahier.

Enfin il y avait parfois antagonisme entre deux bailliages, entre deux villes, entre deux régions d'une même province. C'est ainsi que plusieurs villes de la Lorraine voulaient faire échec à Nancy, et que les chefs-lieux des bailliages du Barrois non mouvant s'étaient entendus pour empêcher Bar-le-Duc de diriger la désignation des représentants du Barrois aux États généraux.

Nous ne pouvons pas énumérer tous les députés des bailliages lorrains, barrois et évêchois. Contentons-nous de mentionner ceux qui ont joué un rôle pendant la Révolution. C'étaient pour le clergé Mgr de La Fare et Grégoire, l'un des futurs pères de l'Église constitutionnelle, l'un et l'autre députés du bailliage de Nancy, Aubry, curé de Véel, député du bailliage de Bar, qui deviendra évêque constitutionnel de la Meuse. Les principaux représentants de la noblesse étaient deux maréchaux de camp, partisans des réformes, le chevalier de Boufflers pour le bailliage de Nancy, le comte de Custine pour celui de Metz. Citons encore les députés de la noblesse de Bar-le-Duc, le duc du Châtelet, fils de l'amie de Voltaire, et le chevalier de Bousmard, officier du génie, qui émigrera en 92 et qui mourra en 1807, en défendant la ville prussienne de Dantzig contre le maréchal Lefebvre.

Le tiers du bailliage de Nancy avait député l'avocat Régnier, qui deviendra ministre de la justice sous l'Empire, et le médecin Salle, guillotiné comme girondin en 94. Marquis, le premier préfet de la Meurthe, et Gossin, l'un des auteurs de la malheureuse division de la France en départements, étaient députés du tiers du bailliage de Bar-le-Duc. Le tiers du bailliage de Metz avait envoyé le chef du parti avancé,

l'avocat Emmery, plus tard conseiller d'État, sénateur et comte de l'Empire. Maujean, d'abord nommé député de la ville de Metz, fut invalidé par la Constituante et remplacé par Rœderer, qui deviendra, lui aussi, comte del'Empire et l'un des conseillers écoutés de Napoléon I[er].

On est surpris de ne trouver aucun cultivateur parmi les représentants de la population lorraine, qui pourtant s'adonnait en immense majorité à l'agriculture. Pas d'industriel non plus, pas de négociant. Si l'on excepte le médecin Salle, les députés du tiers sontdes lieutenants-généraux de bailliage, des avocats, des procureurs. Ce n'est point là un fait particulier à la région lorraine. La prédominance des gens de loi dans les assemblées de l'époque révolutionnaire aura pour la bonne gestion des affaires une fâcheuse influence. La noblesse avait de préférence porté ses choix sur des officiers. L'un de ceux-ci, Boufflers, était en même temps un écrivain de talent [1], entré l'année précédente à l'Académie française.

3° *Les cahiers de doléances.*

I. Mode de rédaction des cahiers. — II. Plaintes et vœux. A. Classes sociales ; droits de l'homme ; institutions politiques, administratives, judiciaires, financières. B. Situation économique ; agriculture ; industrie ; commerce. C. Enseignement. D. Assistance publique. E. Religion et mœurs. — Résumé des vœux.

Les trois ordres ne procédèrent pas de la même manière à la rédaction de leurs cahiers. Beaucoup de communautés rurales utilisèrent un modèle, soit par exemple la brochure qu'avait publiée Anthoine, lieutenant-général du bailliage de Boulay, soit encore le cahier d'une autre paroisse, les cahiers n'ayant pas été rédigés partout en même temps. Ailleurs les paysans ne prirent conseil que d'eux-mêmes. Dans les villages c'est le syndic, le maître d'école, un notable, parfois même le curé, qui a tenu la plume. Les habitants

1. Sur Boufflers écrivain, voir notre t. II, p. 269-270.

des villes ne se servirent d'aucun modèle pour la rédaction de leur cahier, confié généralement à un avocat. D'habitude, le cahier du chef-lieu servait de base à celui du bailliage. On y ajoutait quelques doléances empruntées aux cahiers des paroisses rurales. Le clergé et la noblesse rédigèrent, sans recourir à des modèles, leurs doléances respectives au chef-lieu du bailliage. Ajoutons qu'il n'y eut point de cahiers de réduction. Députés du clergé, de la noblesse et du tiers emportèrent donc à Versailles les cahiers rédigés aux chefs-lieux des bailliages.

Si beaucoup de cahiers de bailliages et de villes nous sont parvenus, nous avons en moins grand nombre ceux des paroisses rurales ou des corporations. On n'a publié qu'une partie des cahiers qui nous ont été conservés.

Pour l'analyse de ces documents, nous prendrons comme base les cahiers de bailliage du tiers, et nous verrons si les doléances qu'ils renferment se retrouvent dans les cahiers des villes et des paroisses, dans ceux du clergé et de la noblesse. Nous groupons les cahiers par province : d'abord ceux de la Lorraine, puis ceux du Barrois, enfin ceux des Trois-Évêchés. Quant aux doléances, elles sont rangées sous cinq chefs, suivant qu'elles ont trait aux institutions, au mouvement économique, à la vie intellectuelle, à l'assistance publique, à la religion et aux mœurs.

Plusieurs cahiers du tiers et de la noblesse demandent que la noblesse ne puisse plus s'acquérir à prix d'argent. Le tiers admet que la noblesse conserve quelques-uns de ses privilèges honorifiques, mais il est unanime à réclamer qu'elle perde ses privilèges utiles. La noblesse de Dieuze, de Nomeny, de Bar, d'Étain, de Verdun accepte la suppression partielle de ces derniers.

Nous savons qu'il existait encore des serfs et des mainmortables dans les généralités de Nancy et de Metz. Le tiers se prononce unanimement pour la suppression du servage ; il en est de même des trois ordres du bailliage de Rosières.

Le clergé du bailliage de Metz est seul à demander l'abolition de l'esclavage et de la traite des nègres.

Les trois ordres s'accordent pour réclamer le respect de la liberté individuelle. En ce qui concerne les lettres de cachet, les cahiers du tiers et de la noblesse en demandent généralement la suppression. S'ils consentent à ce qu'elles soient maintenues, c'est à la condition que leur emploi soit entouré de garanties.

La plupart des cahiers du tiers et beaucoup de ceux du clergé voudraient que la propriété fût déclarée inviolable.

La liberté de la presse est demandée par les trois ordres ; toutefois elle ne sera pas illimitée. Auteurs et imprimeurs seront responsables des écrits qu'ils auront rédigés ou publiés.

Tous les cahiers du tiers, ceux du clergé de Lunéville, de Bouzonville et du Bassigny, ceux de la noblesse de Sarreguemines, de Saint-Mihiel et de Metz émettent le vœu que tous les Français soient admis aux fonctions publiques.

Quant aux impôts, ils devront être supportés par tous les Français, proportionnellement à leurs facultés ; c'est l'opinion unanime du tiers, celle aussi d'une fraction importante du clergé, ainsi que des trois ordres de Fénétrange, du clergé et de la noblesse de Lixheim. Sur cette importante question la noblesse se montre en général moins précise et moins désintéressée que le premier ordre privilégié.

Les trois ordres sont unanimes à réclamer pour la France une constitution. Les États généraux devront être convoqués régulièrement tous les deux, tous les trois ou tous les quatre ans. Sur le doublement du tiers et sur le vote par tête l'accord cesse. Si le tiers le réclame, seuls le clergé de Nancy, celui de Thionville et peut-être aussi la noblesse de Pont-à-Mousson l'admettent expressément. Le clergé du Bassigny, de Metz et de Vic, la noblesse de Nancy, de Mirecourt, d'Étain, de Toul et de Verdun ne l'acceptent que dans certains cas, par exemple pour le vote des impôts. Au contraire, d'après la noblesse de Lunéville, de Nomeny, de Bar, de Saint-Mihiel,

de Metz, de Vic et de Thionville, c'est par ordre que l'on doit voter aux États généraux. La noblesse de Briey et peut-être aussi celle de Metz se prononcent pour le système des deux chambres, l'une formée de la noblesse et du haut clergé, l'autre du tiers et du bas clergé.

Tous les ordres demandent que les États généraux aient le droit de voter les impôts, les lois et certains traités. L'inviolabilité des députés est réclamée par le tiers de Nancy et la responsabilité des ministres par tous les ordres.

Il est intéressant de constater que de nombreux cahiers demandent la suppression des intendants et des subdélégués, c'est-à-dire des agents du pouvoir central. C'est notamment le vœu qu'expriment le tiers de Neufchâteau, de Dieuze, de Metz, de Vic, beaucoup de paroisses, les trois ordres de Rosières, le clergé de Boulay, de Bouzonville, de Sarreguemines et de Vic, la noblesse de Darney, de Dieuze, de Bar, de Toul et de Vic.

Les trois ordres s'accordent sur le rétablissement ou sur la création des États provinciaux. Tous les cahiers de la Lorraine et, dans le Barrois non mouvant, ceux du tiers de Briey, du clergé de Thiaucourt, de la noblesse de Saint-Mihiel, d'Étain et de Briey demandent des États communs à la Lorraine et au Barrois. Au contraire, dans le Barrois mouvant, le tiers de Bar et de Lamarche, ainsi que la noblesse de Bar voudraient que le Barrois possédât ses États propres.

Les cahiers des bailliages de la généralité de Metz demandent que celle-ci soit dotée d'États provinciaux, qui, d'après le vœu du clergé et de la noblesse de Verdun, de plusieurs paroisses du pays messin, prendraient le nom d'États d'Austrasie. Tous les membres des États provinciaux seraient élus. Le doublement du tiers et le vote par tête sont demandés par les cahiers du tiers et par celui des trois ordres de Rosières. Les États auraient à répartir les impôts, à en recevoir le montant des mains des municipalités. L'administration de la province, la tutelle des communes, la voirie, etc., rentreraient dans les attributions des États.

En outre, le tiers de Nancy, de Vézelise, de Dieuze, de Bar, du Bassigny, de Briey et de nombreuses paroisses, les trois ordres de Fénétrange, le clergé et la noblesse de plusieurs bailliages réclament expressément le maintien des privilèges de la province. Même la comparaison que font entre le présent et le passé, au point de vue des charges, le tiers de Briey et de nombreuses communautés rurales, ne semble-t-elle pas indiquer de leur part le regret de l'époque de l'indépendance ? La vénalité des offices municipaux est l'objet de maintes critiques. Les cahiers du tiers en général, ceux du clergé et de la noblesse de quelques bailliages en réclament la suppression. Les villes seraient désormais administrées par des municipalités nommées à l'élection. C'est le vœu unanime du tiers, celui des trois ordres de Fénétrange et d'une grande partie de la noblesse. En ce qui concerne les communautés de paroisses, leurs cahiers ainsi que ceux du tiers demandent le maintien des dispositions de l'édit de 1787. Ce sont surtout les gens de la campagne qui expriment le vœu que soient étendues les attributions des municipalités, au moins à l'égard de la levée des impôts, de la surveillance des bois communaux et de l'aménagement des coupes. Le tiers en général, de nombreuses paroisses, le clergé de Lunéville, de Château-Salins et de Toul voudraient en outre que les municipalités eussent des pouvoirs judiciaires.

Un grand nombre de cahiers des trois ordres jugent nécessaire une réforme de la législation.

Plus de tribunaux d'exception, tel est le vœu unanime du tiers, auquel s'associent la noblesse d'Étain et celle de Toul. Tous les Français en conséquence devront être justiciables des mêmes tribunaux ; c'est ce que spécifient plusieurs cahiers du tiers. La suppression ou la réforme des tribunaux seigneuriaux sont demandées par tout le tiers et par de nombreuses communautés rurales. La noblesse d'Étain et de Saint-Mihiel souhaite la création de jurys ; de nombreux cahiers du tiers ou des paroisses se prononcent pour des tribunaux d'arbitrage.

Le tiers tout entier, le clergé de Nancy, la noblesse de Verdun et de Vic réclament la suppression de la vénalité des offices de judicature. C'est au roi que presque tous les cahiers proposent d'attribuer la désignation des magistrats.

Le tiers de Verdun et les trois ordres de Rosières désirent que les magistrats soient payés par l'État. Le clergé de Bouzonville émet l'opinion hardie que les juges soient rendus responsables de leurs sentences, et le tiers de Verdun voudrait voir allouer des indemnités aux victimes d'erreurs judiciaires.

Rendre la procédure plus expéditive et moins coûteuse, tel est le souhait que formulent le tiers tout entier, de nombreuses paroisses, le clergé de Vézelise, de Sarreguemines, du Bassigny, ainsi que la noblesse de Darney, de Mirecourt, de Briey et de Toul. Des plaintes très vives contre les procureurs sont formulées dans les cahiers de beauconp de paroisses et dans celui des trois ordres de Rosières, qui va jusqu'à demander leur suppression.

La noblesse de Bar émet le vœu que les prisons d'État, en particulier la Bastille, soient supprimées.

La noblesse, qui compte beaucoup d'officiers, s'occupe de l'armée plus que le tiers. Le tiers de Bar et de Toul voudrait que l'effectif des troupes fût réduit. La noblesse de Saint-Mihiel, de Metz et de Toul réclame la réforme de la discipline militaire, en particulier l'abolition des châtiments corporels ; le clergé de Bouzonville souhaite une amélioration du sort des soldats. La noblesse de Nancy exprime le vœu que les grades soient désormais accessibles à tous les Français, celle de Bar que l'avancement des officiers soit soumis à des règles fixes.

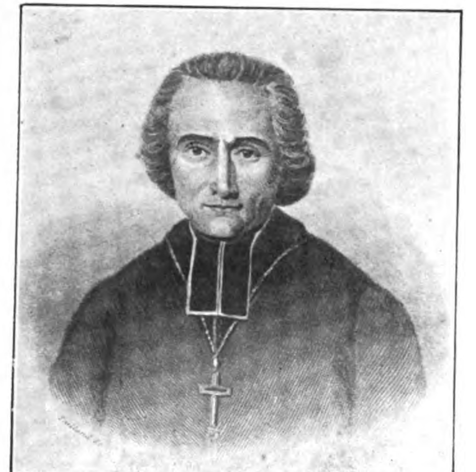
Nous avons dit que la milice était impopulaire dans les duchés et dans les évêchés. Aussi les cahiers du tiers, ceux des paroisses et quelques-uns de ceux du clergé demandent-ils qu'on la supprime, ou tout au moins qu'on la réforme.

On trouve dans les cahiers d'assez vives critiques adres-



Ambroise REGNIER (1746-1814), né à Blâmont (Meurthe), grand-juge et ministre de la justice, duc de Massa di Carrara (d'après une gravure du *Pays lorrain*).

(Voir p. 10, ..., 108-110, etc.).



Henri GRÉGOIRE (1750-1831), né à Veho (Meurthe), évêque constitutionnel du Loir-et-Cher, député, sénateur.

(Voir p. 10, 48-50, etc.).

sées aux agents des ponts et chaussées et plus encore à ceux des eaux et forêts. Ce sont surtout les paysans qui se plaignent de ce dernier service. A les entendre, les agents supérieurs des eaux et forêts, qui ont acheté leurs charges, sont des gens inexpérimentés, qui ne connaissent pas leur métier; leurs opérations coûtent fort cher aux paroisses ; les jugements qu'ils rendent sont très sévères ; en outre, ils retiennent indûment l'argent des coupes. Quant aux agents subalternes, ils sont vénaux. Aussi beaucoup de paroisses, les trois ordres de Rosières et de Fénétrange, même le clergé de plusieurs bailliages réclament-ils la suppression des maîtrises des eaux et forêts. Au cas où on les conserverait, elles devraient subir des réformes et surtout être privées de leur juridiction, qui serait dévolue aux tribunaux ordinaires; tel est le vœu qu'expriment beaucoup de cahiers du tiers, ceux des trois ordres de Rosières et de Fénétrange, ainsi que plusieurs cahiers de la noblesse.

Tous les Français devront supporter à l'avenir le poids des impôts, à proportion de leurs revenus; voilà le vœu unanime des bourgeois et des paysans, celui des trois ordres de Fénétrange, du clergé et de la noblesse de Lixheim et de la plus grande partie du clergé. En général la noblesse se montre à cet égard plus hésitante et moins désintéressée que l'ordre ecclésiastique.

La suppression des impôts existants est réclamée par les cahiers de tous les ordres, en particulier par ceux des communautés rurales. Celles-ci élèvent des protestations très vives contre la gabelle, la foraine, la marque des fers, la marque des cuirs, dont elles relèvent les inconvénients et les abus. A la place de la subvention, des vingtièmes, etc., on établirait un impôt territorial ; là-dessus existe un accord parfait entre les trois ordres. Ceux des Français qui ne possèdent pas de biens-fonds auraient à payer une capitation. Beaucoup de paroisses, les trois ordres de Rosières et de Villers-la-Montagne, le clergé et la noblesse de Lixheim, le clergé de plusieurs bailliages voudraient un impôt somptuaire sur

les objets de luxe. Les gens de Vicherey proposent un impôt sur les célibataires.

Les trois ordres s'accordent à demander que les impôts soient répartis par les États provinciaux entre les paroisses et par celles-ci entre les habitants.

La perception des impôts ne sera pas moins complètement modifiée que les impôts eux-mêmes. Plus de receveurs ni de trésoriers, surtout plus de Ferme générale. Cette dernière est de la part des communautés rurales l'objet de critiques très vives, violentes même. Le tiers, les paroisses et le clergé tombent d'accord pour confier la perception des nouveaux impôts aux municipalités, qui en verseront le montant aux agents des États provinciaux.

On trouve dans quelques cahiers de paroisses lorraines des comparaisons instructives entre ce qu'elles paient en 1789 et ce qu'elles payaient avant 1737. Ainsi Guinglange a passé de 1.000 à 3.600 livres, Oron de 450 à 3.600, Valerange de 400 à 1.950, Teting de 400 à 3.300.

Dans le bailliage de Metz, on se plaint aussi que les impôts aient augmenté sensiblement depuis le milieu du XVIIIe siècle.

Il faut réduire les dépenses et faire des économies; sur ce point tout le monde est d'accord. Beaucoup de cahiers du tiers, ceux des trois ordres de Rosières et de Fénétrange, du clergé de Nancy et de Bouzonville, de la noblesse de Bar, de Saint-Mihiel et de Metz, réclament la suppression ou la réduction des pensions payées par le trésor royal; d'autres cahiers estiment nécessaire la suppression de nombreux agents ou même la réduction des effectifs de l'armée.

La dette publique appelle aussi l'attention de nos ancêtres. Le tiers de Dieuze et de Briey, le clergé et le tiers de Bruyères, la noblesse de Nancy, de Nomeny et d'Étain expriment le vœu que la Lorraine et le Barrois n'aient pas à supporter le poids de la dette publique antérieure à 1737; même la noblesse de Bar désire que l'on prenne 1766 comme point de départ. Le clergé et la noblesse de Lixheim, ainsi

que la noblesse d'Étain et de Toul souhaitent la création d'une banque nationale, le clergé de Nancy et de Vic celle d'une caisse nationale.

La plupart des paysans se trouvent dans une situation précaire, misérable même ; voilà ce que disent presque toutes les paroisses rurales, le tiers en général, les trois ordres de Fénétrange, enfin le clergé de plusieurs bailliages. Quelles sont les causes de cette misère ? Les gens de la campagne succombent sous le poids écrasant des charges qu'ils ont à supporter, impôts d'État, redevances seigneuriales, banalités, dîme ; aussi comprend-on sans peine les plaintes et les protestations des ruraux.

Comment remédier à cette fâcheuse situation ? Il faut alléger les impôts d'État et les répartir de façon plus équitable, supprimer les redevances seigneuriales et les banalités, ne racheter que celles qui seront justifiées par des titres authentiques ; c'est le vœu unanime du tiers, des paysans, auxquels s'associent les trois ordres de Rosières et de Villers-la-Montagne. Quelques cahiers de la noblesse admettent un rachat partiel des redevances seigneuriales.

Le tiers de Bar et de Lamarche, ainsi que les trois ordres de Rosières, voudraient que des récompenses fussent attribuées aux cultivateurs ; le tiers de Briey, celui de Toul et la noblesse de Bar demandent la création de caisses de prêt en faveur de ces derniers.

L'agriculture végète, loin de faire des progrès. Les cahiers des communautés de paroisses nous signalent quelques-unes des causes de cette situation fâcheuse. Trop pauvres pour tenter des améliorations, victimes de l'insuffisance et de la mauvaise qualité du fourrage, ainsi que de la cherté du sel, les paysans ne peuvent élever beaucoup de bétail, et en conséquence ils manquent d'engrais. Ils se plaignent aussi des dégâts que commettent les pigeons, le gibier et les chasseurs eux-mêmes. L'extension du droit de vaine pâture, l'édit de 1767 sur les clôtures, celui de 1768 sur le partage des biens

communaux sont également l'objet de nombreuses critiques.

Aussi beaucoup de cahiers réclament-ils des réformes, et pour commencer, la suppression des édits de 1767 et de 1768. Le tiers de Neufchâteau et celui du Bassigny désireraient que l'on réglementât le droit de vaine patûre; le tiers de Neufchâteau et plusieurs paroisses demandent la réglementation ou la suppression du droit de parcours ; le tiers de Neufchâteau, de Mirecourt, ainsi que de nombreuses communautés rurales se prononcent pour l'abolition du droit de troupeau à part.

L'abaissement du prix du sel est réclamé par tous les ordres. Enfin les cahiers du tiers et ceux de très nombreuses paroisses expriment le vœu que la chasse soit interdite à certaines époques de l'année et que les paysans aient le droit de tuer les bêtes nuisibles; les colombiers devraient être supprimés ou réduits, les pigeons enfermés au temps des semailles et des moissons.

Dans le bailliage de Metz, les vignerons réclament le droit de disposer de leurs marcs, droit dont ils sont dépouillés au profit de Metz depuis la fin du XVII[e] siècle. On les voit aussi demander l'arrachage des vignes qui ont été plantées dans les terres à blé de quelques villages lorrains et de celles qui donnent en grande quantité un vin de qualité médiocre.

Beaucoup de cahiers, surtout ceux des paroisses rurales, se plaignent de la dévastation des forêts par les maraudeurs, par les salines, et d'une façon générale, par les usines à feu. Plus rare, le bois est devenu plus cher ; on le paie en 1789 deux, trois ou même quatre fois plus cher qu'au milieu du siècle. De nombreux cahiers du tiers et des communautés rurales, ainsi que plusieurs cahiers de la noblesse, demandent la répression du maraudage.

Les salines et les usines à feu ont une mauvaise presse. Le sel est cher et de mauvaise qualité ; là-dessus, il y a complet accord entre les trois ordres, quoique les plaintes les plus vives proviennent des paysans. En outre, ceux-ci protestent, parfois avec violence, contre les vexations des

agents de la Ferme. Tout le monde reproche aux salines et aux usines à feu d'avoir causé une hausse énorme du prix du bois.

Un très grand nombre de communautés rurales, le clergé de Nancy, de Vézelise, de Lunéville, de Blâmont, la noblesse de Darney, de Lunéville, de Dieuze, de Toul et de Verdun demandent la suppression pure et simple des salines. Plus modérés, le tiers de Nancy, de Dieuze et de Metz, les trois ordres de Rosières et de Fénétrange, le clergé de Boulay, de Dieuze, de Toul, de Vic, la noblesse de Nancy, de Nomeny, de Thiaucourt et de Vic se contenteraient de la fermeture d'une ou de deux salines ; le tiers de Thiaucourt propose de réduire le nombre des poêles.

En dehors de très nombreuses paroisses, il n'y a que le clergé de Château-Salins et de Verdun qui parle de supprimer toutes les usines à feu ; il suffirait au tiers de Bar d'appliquer cette mesure aux usines créées depuis 1700. La réduction des usines à feu donnerait satisfaction au tiers de Nancy, de Neufchâteau, de Lunéville, de Dieuze, de Boulay et de Vic, à la noblesse de Darney, de Sarreguemines, de Saint-Mihiel et de Thiaucourt. Enfin le tiers de Nancy, de Toul et de Verdun, ainsi que la noblesse d'Étain expriment le vœu que, dans les usines, la houille soit substituée au bois.

Quelques paroisses et le clergé de Vézelise proposent la suppression des brasseries.

Par contre, la création de fabriques de cotonnades paraît désirable à plusieurs paroisses, et cela en vue de procurer du travail aux indigents.

Le tiers de Neufchâteau, de Dieuze, de Bouzonville, de Briey, de Pont-à-Mousson, de Metz et de Vic, ainsi que les trois ordres de Rosières et de Fénétrange, la noblesse de Darney et de Verdun demandent la suppression des corporations, le tiers de Nancy et de Verdun leur réduction. Les paroisses et le clergé laissent de côté cette importante question.

D'une façon générale, les trois ordres se plaignent du mauvais entretien des routes. La plupart des communautés

rurales, le tiers de Lamarche et les trois ordres de Villers-la-Montagne demandent l'abrogation de l'édit de 1787, qui avait substitué une redevance en argent à la corvée en nature.

Quelques paroisses, la noblesse de Nancy, de Sarreguemines et d'Étain expriment le vœu qu'on frappe d'une taxe les voitures qui circulent sur les routes ; on entretiendra celles-ci avec l'argent que rapportera cet impôt.

Le tiers de Nancy se contenterait de l'unification par province des poids et mesures, tandis que le tiers de Vézelise, de Bar-le-Duc, de Pont-à-Mousson, de Toul et de Verdun, ainsi que les trois ordres de Villers-la-Montagne, le clergé de Blâmont et la noblesse de Verdun voudraient que toute la France eût les mêmes poids et mesures.

Le prêt à intérêt n'était pas admis dans les évêchés aux mêmes conditions qu'en Lorraine. Aussi le tiers de Verdun et de Vic, beaucoup de paroisses évêchoises et la noblesse de Vic demandent-ils que la législation en vigueur dans la généralité de Nancy soit étendue à celle de Metz.

Dans les campagnes, surtout dans celles de la Lorraine allemande, les Juifs prêtaient à un taux usuraire ; d'où des plaintes très vives formulées contre eux par de nombreux cahiers. Plusieurs communautés allemandes vont même jusqu'à réclamer l'expulsion des Juifs ; le tiers de Boulay voudrait qu'on les parquât et qu'on leur interdît le commerce des blés. Diverses communautés rurales, le clergé de Sarrebourg et de Sarreguemines, la noblesse de Vic demandent que les dispositions de l'édit de 1784 concernant les Juifs d'Alsace soient appliquées à ceux de la Lorraine et des évêchés. Le tiers de quelques bailliages, beaucoup de paroisses, la noblesse de Naucy, de Mirecourt et de Darney, désireraient que les prêts d'argent faits par les Juifs fussent passés par-devant notaire. Le tiers de Metz et de Vic demande qu'on cherche à rendre les Juifs utiles, celui de Dieuze qu'on fasse d'eux des citoyens et qu'on les oblige à exercer un métier.

La cherté excessive du sel et du tabac provoque les plaintes

très vives de tous les ordres, mais principalement celles des paysans. Presque toutes les paroisses, le tiers de Mirecourt, de Dieuze, de Bouzonville, de Toul, de Vic et de Verdun, le clergé de Toul, de Verdun et de Vic, la noblesse de Sarreguemines, de Bar et de Verdun demandent la suppression du monopole. Il faut que le sel devienne marchand, c'est-à-dire qu'on puisse en faire librement le commerce. A supposer que le monopole subsiste, le prix du sel doit être abaissé, tel est le vœu formulé dans plusieurs cahiers du tiers, du clergé et de la noblesse. Le tiers de Dieuze, les villes de Remiremont et de Neufchâteau, ainsi que bon nombre de communautés rurales voudraient également que le tabac devînt marchand.

La foraine, que maudissent les gens de la campagne, doit être supprimée. C'est le vœu unanime des paroisses rurales, auquel s'associent le tiers, le clergé et la noblesse.

Nous avons déjà parlé du reculement des barrières, qui avait soulevé de nombreuses polémiques de 1761 à 1789 ; on se rappelle que les assemblées provinciales de Metz et de Nancy s'étaient prononcées pour le *statu quo* [1]. La question, examinée dans la plupart des bailliages, n'est pas résolue partout de la même façon. Le tiers de Nancy, de Vézelise, de Bouzonville, de Bar-le-Duc, de Briey et de Metz, le clergé et le tiers de Bruyères, le clergé de Metz et de Verdun, la noblesse de Bar, de Saint-Mihiel, de Briey, de Vic et de Metz, sont partisans du régime existant, tandis que le tiers de Vic et du Bassigny, la majorité des paroisses, les trois ordres de Fénétrange, le clergé et la noblesse de Lixheim, le clergé de Bouzonville, la noblesse de Darney et de Verdun se prononcent pour le reculement des barrières. Le tiers de Mirecourt et de Pont-à-Mousson, la noblesse de Nancy et de Mirecourt renvoient la solution du problème aux États provinciaux, le tiers de Toul aux États généraux.

Le tiers de Neufchâteau, de Metz et de Verdun demande

1. Voir t. II, p. 230-232.

la révision du traité de commerce conclu en 1786 avec l'Angleterre. Le tiers de Nancy, de Bouzonville, du Bassigny, de Thionville et de Toul, ainsi que beaucoup de communautés rurales, considèrent comme nécessaire l'interdiction de l'exportation des blés dans le cas où la récolte est mauvaise. L'exportation des bois de la Lorraine en Hollande devrait être défendue, d'après le tiers de Bouzonville et de Thionville, le clergé et la noblesse de Bouzonville.

Le clergé et le tiers de Bruyères souhaitent que des commissaires nommés par les États généraux rédigent un code d'éducation. Le clergé de Toul et la noblesse de Nancy réclament l'élaboration d'un plan d'éducation nationale. C'est de l'enseignement primaire que s'occupent de préférence les cahiers des bailliages ; on est surpris de constater que ceux des paroisses n'abordent que très rarement cette importante question. Le clergé de Sarreguemines demande l'obligation de l'enseignement primaire, le tiers de Verdun et le clergé de Longwy sa gratuité. Une école par village semble indispensable au tiers de Nancy. La création d'écoles normales destinées à former les instituteurs est réclamée par le clergé de Bouzonville et de Verdun. Plusieurs cahiers du clergé désirent que le curé soit toujours consulté lors de la nomination de l'instituteur. La plupart des cahiers du clergé et de la noblesse admettent ou réclament pour le clergé le droit de surveiller les écoles. Quant au traitement des maîtres, il ne devrait pas être inférieur à 300 livres, d'après le tiers de Metz. Plusieurs communautés de paroisses du bailliage de Metz demandent que ce traitement soit prélevé sur le produit de la dîme.

Le tiers de Pont-à-Mousson se prononce pour la création d'écoles de filles. Le clergé de Vézelise demande la réforme des collèges. La noblesse d'Étain, de Saint-Mihiel et de Verdun voudrait que l'enseignement fût, d'une façon générale, donné par des religieux des deux sexes, le tiers de Dieuze souhaite que l'enseignement soit gratuit dans les collèges

tenus par le clergé régulier. Enfin la création de bourses est désirée par le clergé de Verdun.

Le clergé de Bouzonville et de Château-Salins voudrait une réforme générale de l'assistance publique. Pour prévenir les famines, le tiers de Neufchâteau, de Dieuze, de Bouzonville, de Pont-à-Mousson, de Metz, de Verdun, beaucoup de paroisses, la noblesse de Bar et de Toul proposent la création ou le rétablissement des greniers d'abondance. Le tiers de Lamarche et la noblesse de Verdun demandent l'établissement de manufactures, où les indigents trouveraient du travail. Le tiers de Verdun, le clergé de Bitche et de Verdun voudraient voir augmenter le nombre des sages-femmes dans les campagnes, le tiers de Metz et de Toul, ainsi que le clergé de Verdun réclament la création de médecins stipendiés dans les campagnes, le tiers de Nancy l'admission des paysans dans les hôpitaux des villes, celui de Lamarche la fondation d'asiles d'aliénés.

La ville de Neufchâteau est seule à demander la liberté des cultes. Par contre, plusieurs cahiers du clergé voudraient que l'édit de tolérance, promulgué en 1787 en faveur des protestants, fût retiré, ceux du clergé de Nancy et de Vézelise, que l'Église catholique fût maintenue Église d'État. Pour ce qui est des Juifs, on les considère non comme des dissidents, mais comme des usuriers.

Le tiers du Bassigny et de Metz, plusieurs communautés de paroisses, le clergé de Château-Salins et de Toul demandent la suppression du Concordat de 1516 et le rétablissement de la Pragmatique Sanction de Charles VII, le clergé de Bouzonville le rétablissement des élections épiscopales. Droit pour tous les prêtres de parvenir aux plus hautes dignités de l'Église, tel est le vœu que formulent la ville de Nancy, plusieurs communautés rurales, ainsi que le clergé de Sarrebourg, du Bassigny et de Verdun.

Le tiers de Vézelise, le clergé de Nancy, de Bouzonville

et de Toul, la noblesse de Bouzonville se prononcent pour la nomination des curés au concours. La suppression des abbayes commendataires est réclamée par de nombreux cahiers du tiers, du clergé et de la noblesse ; le tiers de Vézelise et la noblesse de Bar se prononcent pour celle des ordres mendiants. Il devrait être interdit à ces derniers de mendier, demandent le tiers de Dieuze et de Lamarche, beaucoup de paroisses et les trois ordres de Rosières. Le tiers de Dieuze et de Bouzonville, plusieurs paroisses et la noblesse de Dieuze voudraient que les religieux et les religieuses fussent obligés de se consacrer à l'enseignement. La suppression des dots dans les couvents de femmes est réclamée par le tiers de Bouzonville et de Verdun, par les trois ordres de Rosières, par le clergé de Metz et de Bouzonville.

Certaines réformes relatives aux bénéfices ecclésiastiques intéressent à la fois le clergé séculier et le clergé régulier. Le tiers de Bouzonville exprime le vœu qu'aucun bénéfice ne soit accordé en France à des étrangers. Le tiers de Bouzonville, de Bar-le-Duc, de Lamarche et de Metz, le clergé de Château-Salins, de Thiaucourt, du Bassigny, de Metz, de Toul, de Verdun, de Longwy et de Vic, la noblesse de Nancy, de Lunéville, de Darney, de Bar, de Toul et de Verdun se prononcent contre le cumul des bénéfices ; le tiers de Dieuze, de Pont-à-Mousson, de Briey, de Metz, de Vic, les trois ordres de Rosières et de Fénétrange, le clergé de Dieuze, de Bouzonville, du Bassigny et de Verdun, la noblesse de Bouzonville, de Bar, de Saint-Mihiel et de Thiaucourt souhaitent que l'obligation de résider soit imposée aux bénéficiers. Le clergé de Lunéville, de Bouzonville, de Toul et de Verdun demande le rétablissement des conciles.

Aucun cahier ne propose la sécularisation totale des biens du clergé. Celui de Neuville-sur-Orne ne parle que de celle des biens des abbayes ; les gens de Vroncourt prétendent que, les biens des abbayes leur ayant été donnés jadis par les ducs, le roi a maintenant le droit d'en disposer. De nombreux cahiers des trois ordres avaient, nous l'avons dit, demandé la

suppression des abbayes en commende. Le tiers de Vézelise, de Neufchâteau, de Bouzonville, de Bar-le-Duc, du Bassigny, de Thiaucourt, de Briey, plusieurs communautés de paroisses, le clergé de Vézelise, de Lunéville, de Sarreguemines, de Bouzonville, de Bar, de Thionville et de Metz proposent que les biens des abbayes supprimées soient mis à la disposition des États provinciaux ou des États généraux, pour être employés soit à l'extinction de la dette de l'État, soit au paiement du clergé paroissial, soit à l'assistance publique.

A l'égard de la dîme, seuls les trois ordres de Villers-la-Montagne en demandent la suppression complète. Un très grand nombre de paroisses lorraines se prononcent pour la suppression de la dîme des pommes de terre. Réglementer et uniformiser les dîmes paraît une réforme désirable au tiers de Neufchâteau, de Mirecourt, de Toul, de Verdun, de Vic, aux trois ordres de Rosières, ainsi qu'à un grand nombre de paroisses. Le tiers de Bar, de Lamarche, de Pont-à-Mousson, de Metz, beaucoup de paroisses et les trois ordres de Rosières voudraient que les dîmes fussent restituées aux curés.

La suppression du casuel est demandée par le tiers de Neufchâteau, de Bar, du Bassigny, de Lamarche, de Pont-à-Mousson, par de très nombreux cahiers de paroisses, par les trois ordres de Rosières et de Villers-la-Montagne, par le clergé et le tiers de Bruyères, par le clergé du Bassigny et de Vic, par la noblesse de Lunéville, de Bouzonville et de Vic.

Le tiers de Neufchâteau, de Pont-à-Mousson, de Toul et de Verdun, les trois ordres de Rosières et de Villers-la-Montagne, le clergé et le tiers de Bruyères, le clergé et la noblesse de Lixheim, la totalité du clergé, la noblesse de Darney, de Lunéville et de Nomeny s'accordent pour réclamer l'augmentation de la portion congrue.

Le tiers de Metz voudrait qu'il fût alloué aux curés un traitement fixe, quelques paroisses que l'État payât les curés, le clergé de Boulay, de Bouzonville et de Sarreguemines que le sort des vicaires fût amélioré ; les vicaires des Trois-Évê-

chés, qui n'avaient pas été convoqués aux assemblées de bailliages, se réunirent et rédigèrent un cahier de doléances, où ils demandaient un traitement plus élevé et l'inamovibilité.

Le tiers de Metz, le clergé de Nancy. de Metz, de Toul et de Verdun demandent une retraite pour les vieux curés, le tiers de Verdun leur hospitalisation.

Il faut que désormais les décimateurs s'acquittent de toutes leurs obligations, tel est le vœu du tiers de Neufchâteau, de Dieuze, de Bouzonville, de Metz, de Toul, de Verdun et de Vic, ainsi que de très nombreuses paroisses. Au bailliage de Metz le clergé ne put s'entendre sur cette question, l'opinion des curés étant opposée à celle des membres du haut clergé.

La papauté tirait des revenus de l'Église de France. Le tiers de Mirecourt, de Pont-à-Mousson, de Briey, de Verdun, les trois ordres de Fénétrange et de Villers-la-Montagne, le clergé de Bouzonville, de Toul et de Vic réclament la suppression des envois d'argent à Rome, le tiers de Nancy leur réduction.

Quelques paroisses, le clergé de Dieuze, du Bassigny, de Thiaucourt, de Metz, de Sarrebourg et de Toul demandent une réglementation sévère des cabarets. Le clergé de Thiaucourt s'élève contre les duels, la noblesse de Darney et de Vic réclame des lois somptuaires.

Tels sont les vœux principaux que les différents ordres de la Lorraine, du Barrois et des Trois-Évêchés ont formulés en 1789 dans leurs cahiers. On a pu constater que, sur plus d'un point, l'accord existait entre le tiers, le clergé et la noblesse, et que. sur d'autres questions, il y avait divergence d'opinion soit entre deux ordres, soit dans l'intérieur d'un même ordre. D'une façon générale, tiers, clergé et noblesse réclament la suppression de l'arbitraire, une constitution, la participation de la nation au gouvernement, des libertés et des garanties pour celles-ci, la suppression des intendants, la création ou le rétablissement d'États provinciaux, des municipalités élues,

la réforme de l'organisation judiciaire, de divers autres services, la suppression de la milice, de tous les impôts existants, la création d'un impôt territorial, la suppression de la Ferme et des receveurs, la suppression ou la réduction des salines et des usines à feu, la suppression de la foraine, celle des corporations, diverses améliorations dans l'enseignement primaire, l'amélioration du sort des curés, la suppression des abbayes commendataires et la mise de leurs revenus à la disposition du gouvernement ou des provinces. On est unanime à réclamer plus de liberté, plus de justice, une meilleure organisation des services administratifs. Par contre, si le tiers ainsi qu'une partie du clergé demandent qu'aux États généraux on vote par tête et non par ordre, que tous les Français soient égaux devant l'impôt et puissent être nommés, quelle que soit leur naissance, aux fonctions publiques, que les redevances seigneuriales et les banalités soient supprimées, ces réformes sont ou repoussées par la noblesse ou passées par elle sous silence.

En général, le clergé se montre plus conciliant, plus désintéressé que la noblesse. On s'explique sans peine cette différence d'attitude. Les curés, qui forment presque toujours la majorité dans les assemblées du clergé, se recrutent dans le tiers ; ils souffrent des privilèges que la noblesse conserve jusque dans l'Église, puisque l'épiscopat est réservé aux cadets de l'aristocratie ; ils sont en outre plus près du peuple, dont ils connaissent la misère. Certains nobles se rendaient bien compte de l'état d'esprit du clergé paroissial. Pourquoi ceux de Briey repoussent-ils le vote par tête aux États généraux ? Parce que, disent-ils, les curés, qui ont même origine et mêmes intérêts que le tiers, s'uniraient à lui pour former dans l'assemblée une majorité résolue à voter toutes les réformes, majorité contre laquelle seraient impuissants la noblesse et le haut clergé.

Sauf des exceptions assez rares, nos ancêtres ont fait preuve, dans l'expression de leurs vœux, d'une grande modération, conforme au bon sens naturel de la population

lorraine ou évêchoise. Personne ne songe à changer la forme du gouvernement ; c'est toujours avec le plus grand respect que l'on parle du roi. S'il en va autrement des fonctionnaires de l'État et surtout des agents de la Ferme générale, c'est que les uns comme les autres se rendaient coupables d'abus sans nombre. On désire des réformes dans l'Église, mais on la respecte. Aucun cahier ne réclame la sécularisation complète des biens ecclésiastiques, ni surtout une organisation nouvelle telle que la Constitution civile du clergé.

Si beaucoup des réformes opérées par la Constituante donnèrent pleine satisfaction à nos ancêtres, il y en eut quelques-unes, nous aurons l'occasion de le montrer, qui allaient à l'encontre des vœux qu'ils avaient formulés.

CHAPITRE II

LA RÉGION LORRAINE DE 1789 A 1792 [1].

Si Louis XVI avait été doué de clairvoyance et de sens politique, il aurait tenu à connaître, avant la réunion des

1. Bibliographie. — Sources : Délibérations, arrêtés émanant des directoires de départements et de districts : FAVIER, *Catalogue*, nos 1169-1177, 1237-1244, 1250-1252 ; *Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges*, t. VIII, IX et X, 3 vol. in-8°, 1884, 1889 et 1891. — Affaire de Nancy : FAVIER, *Catalogue*, nos 1048-1168. — Elections : PFISTER (Chr.), *Les assemblées électorales dans le département de la Meurthe*, 1 vol. in-8°, 1912 (*Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*). — *Journal du département de la Meurthe* ; *Journal des frontières* ; *Affiches des évêchés et Lorrraine* ; *Journal des départements de la Moselle, de la Meurthe*, etc. — Almanachs et Annuaires : FAVIER, *op. cit.*, nos 5527, 5529, 5530, 5557, 5565, 5572. — DUQUESNOY (A.), *Journal d'A. Duquesnoy, député du tiers du bailliage de Bar-le-Duc*, 2 vol. in-8°, 1894 (*Société d'histoire contemporaine*).

Ouvrages généraux : TAINE (H.), *Les origines de la France contemporaine. La Révolution*, 3 vol. in-8°, 1878-1884. — SOREL (A.), *L'Europe et la Révolution française*, t. I-III, 3 vol. in-8°, 1887. — AULARD (A.),

États généraux, les plaintes et les vœux contenus dans les cahiers de doléances. Une fois renseigné, il aurait compris la nécessité impérieuse, qui s'imposait à lui, de se présenter devant les députés des trois ordres, réunis en une seule assemblée, avec un programme de réformes capables de recueillir

Histoire politique de la Révolution française, 1 vol. in-8°, 1901. — MADELIN (L.), *La Révolution*, 1 vol in-8°, 1911. — SAGNAC (Ph.), *La Révolution* (1789-1792), 1 vol. in-8°, s. d. (*Histoire de France contemporaine* de LAVISSE, t. I).

Travaux concernant la région lorraine : **Meurthe** : POULET (H.), *L'administration centrale de la Meurthe de la création des départements à l'établissement des préfectures* (*La Révolution française*, t. LI et LII, 1906 et 1907). — Histoire des localités : BAUMONT (H.), *Histoire de Lunéville*, 1 vol. in 8°, 1900. — CAYON (J.), *Histoire de Nancy*, 1 vol. in-8°, 1846. — DENIS (P.), *Les municipalités de Nancy*, 1 vol. in 8°, 1910 — MANSUY (A.), *Les sociétés populaires à Nancy pendant la Révolution* (*Ann. Est*, t. XIII, 1899). — POULET (H.), *Une petite ville lorraine à la fin du XVIIIe siècle et pendant la Révolution, Thiaucourt* (1787-1799), 1 vol. in-8°, 1892. — DENIS (A.), *Le club des Jacobins à Toul* (*Ann. Est*, t. VIII et IX, 1894 et 1895). — Histoire des événements : BOURDEAU (G.), *L'affaire de Nancy* (*Ann. Est*, t. XII, 1898). — TOURNÈS (lieut.-col.), *La garde nationale de la Meurthe pendant la Révolution*, 1 vol. in-8°, 1920. — Biographies : PFISTER (Chr.), *Les députés de la Meurthe sous la Révolution* (*Mém. Soc. arch. lorr.*, t. LXI, 1911). — POULET (H.), *La vie de F. R. A. Mallarmé* (*Pays lorrain et pays messin*, 1911).

Meuse : Histoire des localités : DUMONT (Ch. E.), *Histoire de la ville et des seigneurs de Commercy*, t III, 1 vol. in-8°, 1843. — PIERROT (A.), *L'arrondissement de Montmédy sous la Révolution* (*Mém. Soc..... Bar-le-Duc*, t. XXXIII, 1904). — DUMONT (Ch. E.), *Histoire de la ville de Saint-Mihiel*, t. IV, 1 vol. in-8°, 1862. — POULET (H.), *Saint-Mihiel en 1792* et *L'émigration en Lorraine. L'affaire Chappes-Lasaulx et les émigrés d'Etain* (*Pays lorr. et pays mess.*, 1910 et 1912). — PIONNIER (Ed.), *Essai sur l'histoire de la Révolution à Verdun*, 1 vol. in-8°, 1905. — Histoire des événements : BRAYE (L.), *Les débuts de la Révolution à Bar-le-Duc : l'accapareur André Pellicier* (*Bull. Soc..... Bar-le-Duc*, 1921). — LENOTRE (L.), *Le drame de Varennes*, 1 vol. in-8°, 1905. — VAST (A.), *Sur le chemin de Varennes*, 1 vol. in-8°, 1907. — MARTIN (A.), *Regnault-Warin, de Bar-le-Duc* (*Ann. Est*, t. I, 1887).

Moselle : Histoire des localités : BULTINGAIRE (L.), *Le club des Jacobins de Metz*, 1 vol. in-8°, 1906. — THOMIRE (A.), *Notes historiques sur Sarreguemines*, 1 vol. in-8°, 1887. — GROSSMANN (H.), *Saargemünd während der Revolutionszeit* (*Jahrbuch* de Metz, t. XVII, 1905). — Biographies : BÉGIN (E.), *Biographie de la Moselle*, 4 vol. in-8°, 1826-1832. — QUÉPAT (NÉRÉE), *Dictionnaire biographique de l'ancien département de la Moselle*, 1 vol. in-8°, 1887.

l'adhésion de la majorité d'entre eux. La grande œuvre de la régénération de la France aurait pu s'opérer avec une sage méthode. Peut-être notre pays n'aurait-il pas connu l'ivresse des succès militaires, des conquêtes de la Révolution et de l'Empire, mais grâce à l'établissement d'un régime de liberté stable, bien des secousses, bien des malheurs lui eussent été épargnés. Seulement Louis XVI, prince d'esprit borné, et sans énergie, n'était pas le souverain que réclamaient les circonstances. Marie-Antoinette, très supérieure comme intelligence et comme volonté à son mari, ne se rendait pas compte que la situation était grave, que le roi lui-même et tous les privilégiés devaient se résigner à de grands sacrifices. Necker, financier probe et habile, n'avait pas l'envergure d'un ministre réformateur. Les courtisans, qui ne comprenaient rien aux événements, poussaient le roi à la résistance. Louis XVI, livré à lui-même ou mal conseillé, va commettre fautes sur fautes. Son premier mouvement sera de tenir tête

Vosges : LOUIS (L.), *Le département des Vosges. T. IV. Population. Histoire générale. Biographies*, 1 vol in-8°, 1887. — BOUVIER (F.), *Les Vosges pendant la Révolution*, 1 vol. in 8°, 1885. — Histoire des localités : OLIVIER (abbé C.), *Bains-les-Bains* (*Annales de la Société d'émulation des Vosges*, 1910 et 1911). — RICHARD (E.), *Bussang pendant la Révolution* (*La Révolution dans les Vosges*, 1909-1910 et 1910-1911). — OLIVIER (abbé C.), *Châtel-sur-Moselle pendant la Révolution*, 1 vol. in-8°, 1896. — PHILIPPE (A.), *La société populaire d'Epinal* (*Révol. Vosges*, 1910-1911 et 1911-1912). — GUYOT (Ch.), *Mirecourt pendant la Révolution* (*Mém. Soc. arch. lorr.*, t. LI, 1901) — DIDELOT (abbé), *Remiremont. Les saints. Le chapitre. La Révolution*, 1 vol. in 8°, 1887 — BERGEROT (V. A.), *Remiremont pendant la Révolution* (*Ann. Soc. Emul. Vosges*, 1901-1905). — BARDY (H.), *Quelques pages de l'histoire de Saint-Dié pendant la Révolution* (*Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, t. XXIV, 1898-1899). — OLIVIER (abbé C.), *Thaon-les-Vosges*, 2 vol. in-8°, 1904 — Biographies : LHOMER (J.), *Un homme politique lorrain, François de Neufchâteau*, 1 vol. in-8°, 1912. — HARMAND (R.), *Poullain-Grandprey et ses correspondants* (*Annales révolutionnaires*, 1921).

Invasion prussienne de 1792 : CHUQUET (A.), *Les guerres de la Révolution : la première invasion prussienne. Valmy. La retraite de Brunswick*, 3 vol in-12, 1886-1887. — SANDT (cap. de), *La défense de Nancy en 1792*, 1 vol. in-8°, 1910. — LAPIERRE (D^r^), *La campagne des émigrés en Argonne* (*Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 1910 et 1911). — TOURNÈS (lieut.-col.), *op. cit.*

aux États généraux, d'esquisser même des coups d'État; bientôt, effrayé de l'opposition qu'il rencontrera, il battra en retraite et finira par capituler. Ses velléités de résistance provoqueront là défiance et l'hostilité, tandis que, par ses reculades, il perdra toute autorité et tout prestige. Son incapacité aura pour lui-même, pour l'assemblée et pour la France des conséquences désastreuses. L'attitude inconsidérée et les menaces d'une partie de la noblesse exciteront autant de colère que d'inquiétude dans la population française.

L'Assemblée constituante ne trouva malheureusement pas dans son sein d'homme capable de la diriger, de jouer le rôle qui aurait dû revenir à Louis XVI, ou à l'un des ministres. Mirabeau, qui possédait quelques-unes des qualités de l'homme d'État, était dépourvu, en raison des désordres de sa vie passée, de l'autorité morale nécessaire. Les députés de la Constituante, pour la plupart intelligents, instruits, pleins de bonne volonté, se faisaient malheureusement des illusions sur eux-mêmes et sur leurs concitoyens. Aussi commettront-ils des fautes très graves, dont les effets se feront sentir tout de suite et se prolongeront même jusqu'à nos jours.

Depuis le mois d'octobre l'Assemblée est en quelque sorte prisonnière du peuple de la capitale, dont le rôle va être considérable pendant plusieurs années. Après avoir fait échouer, le 14 juillet, le coup d'État que préparait le roi, les Parisiens obligèrent trois mois plus tard Louis XVI et sa famille, ainsi que l'Assemblée, à quitter Versailles pour venir se fixer à Paris. Dès lors ni le roi ni les députés ne possèdent plus leur entière liberté d'action. Assiste qui veut aux séances de l'Assemblée, et le public des tribunes s'efforce, par ses manifestations, d'influencer les députés. Ceux-ci, même en dehors des séances, se voient en butte aux menaces de la populace, parfois même à ses violences. Enfin et surtout, les Parisiens font des journées contre le roi, comme ce fut le cas en 92. Ni la Constituante, ni la Législative ne furent vraiment maîtresses d'elles-mêmes.

La province ne pouvait pas plus faire échec aux insurrec-

tions parisiennes qu'aux coups de force du pouvoir central, et cela grâce à la malencontreuse réorganisation administrative de 1790. Divisée en 83 petits départements, d'une population moyenne de 300.000 à 350.000 habitants, d'ailleurs sans lien entre eux, elle ne fera entendre, après le 20 juin et le 10 août, que des protestations impuissantes.

Dans la région lorraine, nous voyons l'opinion publique hésitante, timorée. Un voyageur anglais, Arthur Young, nous fournit un témoignage précieux de l'état d'esprit des Nancéiens, à la veille du 14 juillet. Les gens qu'il questionnait sur la répercussion qu'auraient à Nancy des événements tels que le renvoi de Necker, lui répondent : « Nous ne sommes qu'une ville de province ; il faut voir ce que l'on fera à Paris. » Incapables de prendre une initiative et de se faire respecter, comment nos ancêtres ne seraient-ils pas devenus la proie de meneurs audacieux et sans scrupules ?

La très grande majorité de la population lorraine, qui n'ose pas engager la lutte contre les brouillons et les violents, se réfugiera dans l'abstention. C'est là un des faits les plus graves de la période révolutionnaire. Tandis qu'en 1790 très nombreux avaient été les citoyens actifs qui avaient pris part aux premières élections municipales et départementales, ils semblent par la suite se désintéresser de plus en plus des affaires publiques. On constate que les abstentionnistes forment la majorité du corps électoral ; sur dix citoyens, il y en a au plus quatre, trois ou deux qui votent, parfois moins encore. Aussi les conseils des villes, des districts et des départements, ainsi que les assemblées politiques elles-mêmes, ne représentent-ils qu'une minorité de la population. Les citoyens qui se tiennent à l'écart des luttes politiques ne sont pas nécessairement des adversaires de la Révolution ; il y a parmi eux des indifférents ou des gens qui ne comprennent rien aux affaires publiques.

I. — L'Assemblée Constituante (1789-1791).

1° *Les événements dans la région lorraine.*

De 1789 à 1790. — De 1790 à la fuite du roi. — De la fuite du roi à la fin de la Constituante.

Quand s'ouvrirent les États généraux, on était dans notre pays plein d'espérances et d'illusions. Bientôt les inquiétudes se firent jour, causées par le conflit entre le roi et le tiers, puis par le renvoi de Necker. Toutefois, le serment du Jeu de Paume, le 14 juillet, le 4 août ranimèrent la confiance et l'enthousiasme.

D'autre part, il existait des causes locales, d'ailleurs durables, de mécontentement. La cherté des vivres, conséquence des mauvaises récoltes de 1788 et de la rigueur de l'hiver 1788-1789, provoqua des émeutes dans différentes villes, en particulier à Metz et à Bar-le-Duc, où la populace massacra, le 27 juillet 1789, un marchand de grains, nommé Pellicier, accusé d'accaparement. A Thionville, les mouvements populaires du 22 et du 25 du même mois étaient dirigés contre les agents de la Ferme générale ; à Verdun, le 25, on manifestait à la fois contre les employés de l'octroi et contre le gouverneur des Trois-Évêchés, maréchal de Broglie, que son attitude avant le 14 juillet avait rendu très impopulaire.

Dans les campagnes, c'était contre les droits féodaux que protestait la population. Le 23 juillet, les habitants du Val d'Ajol se portèrent en armes sur Remiremont ; le 26, Fontenoy-le-Château fut troublé par les paysans des villages d'alentour ; les abbayes de Morizécourt et de Flabémont se virent menacées de pillage par les habitants des localités voisines ; celle de Haute-Seille fut mise à sac par les paysans des environs.

Comme les anciens pouvoirs, représentants du gouvernement central ou corps municipaux, étaient impuissants à se faire obéir, on vit naître des comités municipaux et des

milices bourgeoises, qui se chargèrent de combattre les ennemis de l'ordre et ceux de la Révolution.

Les comités municipaux, qui s'organisent dans le courant de juillet ou d'août 1789, comprennent soit les électeurs qui ont désigné les députés du tiers aux États généraux, soit des membres des Trois-Ordres élus par les habitants. Il se forme à Nancy, le 24 juillet, un comité permanent, que remplace, à la fin de septembre, une assemblée des représentants de la commune, élue par les habitants de la ville, et où figurent des ecclésiastiques, des nobles et des bourgeois. A Toul, c'est en août que se constitue le comité municipal. A Bar-le-Duc, le comité patriotique date du 14 août. Le comité patriotique de Metz, formé du 20 au 25 juillet, à l'instigation de Rœderer, et composé surtout d'éléments avancés, entre tout de suite en lutte avec le corps municipal et avec les Trois-Ordres. Il finit par obtenir du gouvernement l'élection par les habitants, le 24 et le 25 septembre, d'un comité municipal de 80 membres, qui se substitue aux anciennes autorités. Le comité de sûreté, qui prend naissance à Saint-Dié, le 27 juillet 1789, comprend des officiers municipaux et des électeurs. Les habitants de Remiremont nomment, les 1er et 7 août, un comité municipal, où entrent des membres des Trois-Ordres. Enfin, à Mirecourt, on élit le 9 août un comité permanent.

C'est à la même époque que s'organisent les milices ou gardes citoyennes, à Nancy du 14 juillet au 19 août, à Lunéville vers la fin de juillet, à Bar-le Duc et à Verdun en août, à Metz et à Thionville en juillet, à Épinal, à Mirecourt, à Neufchâteau, à Remiremont et à Saint-Dié en juillet ou en août.

Enfin, dans quelques villes, en particulier à Nancy et à Metz, on voit se constituer, vers la fin de l'année 1789, des sociétés populaires, qui, au début, s'intitulent Sociétés des Amis de la Constitution.

Comme on pouvait le prévoir, il s'éleva des conflits entre les autorités anciennes et les nouvelles ; ce fut, comme nous

l'avons déjà dit, le cas à Metz, où le corps municipal et les Trois-Ordres finirent par disparaître. Ailleurs il y a lutte entre deux pouvoirs de formation récente ; à Nancy, par exemple, l'assemblée des représentants, de tendances conservatrices, se trouve en opposition avec la garde nationale, formée d'éléments plus avancés.

Les organismes nouveaux se donnent pour mission de maintenir l'ordre, de fournir à la population les vivres qu'elle réclame, de défendre enfin les intérêts locaux, lorsqu'ils se trouvent menacés. A Nancy, nous voyons l'assemblée des représentants protester, le 12 octobre 1789, contre certains décrets de l'assemblée. A Metz, comme le Parlement avait protesté, tout en l'enregistrant, contre le décret de l'Assemblée, du 3 novembre, qui maintenait les Parlements en vacances, la Constituante manda les magistrats messins à sa barre. On signa, le 22 novembre, une pétition en faveur des conseillers. Ceux-ci, ayant fini par se soumettre, furent dispensés de comparaître. Le 20 novembre, les habitants de Remiremont demandent à l'assemblée de maintenir dans leur cité le chapitre de chanoinesses nobles qui les faisait vivre.

Une nouvelle période commence avec l'élection des municipalités dont la Constituante avait voté la création. Partout, à ce qu'il semble, il y eut un assez grand nombre de citoyens actifs qui prirent part au scrutin : à Nancy, 2.200 votants sur 3.200 inscrits; à Lunéville, 700 sur 2.000; à Verdun, 905 sur 1.887; à Metz, 2.300 sur près de 4.000. La composition des municipalités nouvelles varie d'une ville à l'autre. Quelques-unes d'entre elles comprennent des prêtres et des nobles, choisis parmi ceux qui s'étaient prononcés en faveur des réformes. Metz et Nancy se donnèrent pour maires des gentilshommes, le baron de Poutet et M. de Custine d'Aufflance. Remiremont conserva l'ancien maire seigneurial. Par contre, à Sarreguemines, on écarta ecclésiastiques, nobles et membres du bailliage, pour ne nommer que des hommes nouveaux, commerçants ou petits patrons.

Les séances de quelques municipalités devinrent publiques dans le courant de 1790, à Nancy au mois d'août, à Metz quelque temps auparavant.

Les nouvelles municipalités se voient chargées de besognes multiples, pour lesquelles plusieurs d'entre elles ne sont guère préparées. Il leur faut d'abord dresser le budget, assurer la nourriture de la population, organiser les gardes nationales, les fêtes et les fédérations, veiller à ce que les intérêts de la ville ne soient pas sacrifiés. Elles doivent en outre s'occuper de questions d'ordre général : répartir et percevoir les impôts, procéder à l'inventaire des biens du clergé, en surveiller la vente.

A côté des municipalités, il se crée de nouvelles sociétés populaires. Si, à Metz, la municipalité vit en bon accord avec la société populaire et la garde nationale, il n'en va pas de même à Nancy.

Les municipalités organisèrent les fêtes de la Fédération, destinées à resserrer les liens de fraternité entre les habitants d'un département, d'une région et de la France entière. Le département des Vosges célébra sa fête de la Fédération à Épinal le 7 mars, celui de la Meurthe, le 19 avril, près de Nancy, sur la butte Sainte-Geneviève, celui de la Moselle à Metz, le 4 mai, enfin celui de la Meuse à Bar, le 24 mai. Les gardes nationales du département, ainsi que les délégations des gardes nationales des départements voisins assistaient à ces fêtes, qui attiraient en outre un grand nombre de curieux. Elles furent partout célébrées avec une très grande solennité et accompagnées de cérémonies religieuses. Enfin les quatre départements lorrains envoyèrent des délégations de gardes nationaux à Paris, où eut lieu, pour la France entière, une grande fête de la Fédération, le 14 juillet 1790, jour anniversaire de la prise de la Bastille.

A ce moment, de nouveaux organismes fonctionnaient déjà. Les départements et les districts étaient les uns et les autres pourvus de conseils nommés, en mai et en juin, par les électeurs qu'avaient désignés les citoyens actifs. D'une

façon générale, ces consultations populaires tournèrent au profit des partisans modérés de la Révolution, comme le prouvent et l'élection des procureurs-généraux-syndics et la nomination par les assemblées départementales de leur président. Les fonctions de procureur-général-syndic furent confiées dans la Moselle au baron de Poutet, précédemment maire de Metz, dans les Vosges à Poullain-Grandpré, qui professait des opinions assez avancées. Les présidents des conseils départementaux furent pour la Meurthe M. Collenel, ancien président au Parlement de Nancy, pour la Meuse M. de Longeau, pour la Moselle le baron d'Hunolstein, pour les Vosges M. Vosgien.

Les conseils des départements et des districts, surtout les premiers, jouissaient d'attributions très étendues, et ils n'étaient plus gênés, comme les anciennes assemblées provinciales, par les représentants du pouvoir central. Les intendants et les subdélégués avaient disparu, sans avoir de successeurs. C'était, comme d'ailleurs l'avaient demandé les cahiers, l'administration de la province par ses élus.

Il a fallu aux membres de ces assemblées, surtout à ceux qui composaient les directoires chargés du pouvoir exécutif, beaucoup de bonne volonté et d'activité pour faire face aux multiples tâches dont ils avaient à s'acquitter.

D'abord le maintien de l'ordre appelait toute leur attention. L'agitation, que nous signalions en 1789, n'avait pas complètement cessé. Calmée un moment, elle renaissait quelques mois plus tard ; apaisée à un endroit, elle se manifestait ailleurs. Les causes des troubles ? D'abord la rareté et la cherté des subsistances, puis les défiances excitées par l'attitude de la cour et d'une partie des privilégiés, qui émigraient à l'étranger, la crainte des brigands, dont on racontait les violences, enfin et surtout le mécontentement des soldats.

Il se répandit dans nos campagnes, vers la fin de juillet ou le début du mois d'août 1790, des bruits nés on ne sait où, d'après lesquels des bandes de brigands allaient arriver et mettre le pays au pillage. Parfois même ces rumeurs prenaient

de la consistance ; on assurait que tel ou tel village avait été la proie des brigands ; des nouvelles alarmantes de ce genre circulèrent dans la Meurthe à Vézelise (juillet) et à Thiaucourt (août) ; dans la Meuse aux environs de Verdun et de Clermont-en-Argonne (août) ; dans la Moselle près de Metz (août) ; dans les Vosges aux environs de Lamarche (fin de juillet), de Dompaire et de Mirecourt (début d'août). Dès que les brigands étaient signalés quelque part, les gardes nationaux des villages voisins prenaient les armes, se rendaient au point où les bandes étaient censées avoir commis leurs déprédations, constataient qu'ils avaient été trompés et rentraient chez eux.

Sur certains points il y eut des violences commises, non par les brigands, mais par les paysans eux-mêmes ; ceux de Forcelles-Saint-Gorgon essayèrent de piller les châteaux du voisinage, sous prétexte que c'étaient les nobles qui avaient répandu le bruit mensonger de l'arrivée des brigands.

Beaucoup plus sérieuse fut l'agitation militaire. Dans l'armée, comme dans l'Église, les roturiers étaient exclus des hautes charges ; tandis que les officiers se recrutaient dans la noblesse, les bas-officiers et les soldats sortaient du peuple. Les idées nouvelles, les décrets de l'assemblée étaient naturellement accueillis avec autant de faveur par ceux-ci que d'hostilité par ceux-là. Bas-officiers et soldats ne tardèrent pas à tenir des conciliabules et même à former des sociétés, où l'on s'entretenait des réformes, surtout de celles qui intéressaient l'armée ; ils réclamaient un adoucissement de la discipline et la restitution des sommes qu'ils prétendaient leur être dues par leurs officiers.

Dans quelques villes, en particulier à Metz et à Nancy, les soldats trouvèrent l'appui des sociétés populaires et des gardes nationales. Beaucoup plus réservée, plus hésitante, fut l'attitude des corps constitués, pris entre la sympathie que leur inspiraient les revendications de la troupe et la crainte, s'ils la manifestaient, de provoquer des mutineries.

Pourtant, à Épinal, la municipalité sut jouer un rôle qui

lui fait le plus grand honneur. Elle s'entremit entre les dragons du régiment d'Angoulême et leurs officiers, qui finirent par rendre aux soldats les comptes que ceux-ci réclamaient. Par malheur, les difficultés ne s'aplanirent avec la même aisance ni à Metz, ni surtout à Nancy. M. de Bouillé, qui commandait les troupes de la région, était aussi dévoué au roi que peu favorable aux idées nouvelles, qu'il croyait subversives de la discipline militaire. Quand, vers la fin de juillet 90, le régiment de Salm-Salm, en garnison à Metz, demanda des comptes à ses officiers, Bouillé ne put, malgré son intervention, calmer l'agitation ; les officiers durent verser à leurs soldats l'argent que ceux-ci exigeaient. Les autres corps de la garnison de Metz suivirent l'exemple de Salm-Salm. Il y eut le 4 août une émeute, à laquelle prirent part soldats et gens du peuple. L'ancien intendant des Trois-Évêchés, M. Depont, menacé de mort, ne dut son salut qu'au jeune fils de M. de Bouillé. Petit à petit l'ordre se rétablit à Metz, quand les soldats eurent obtenu satisfaction.

A Nancy, les événements prirent une tournure plus grave, un peu par la faute des corps constitués, de M. de Noue, commandant des troupes de la garnison, et de M. de Malseigne, chargé de veiller à la reddition des comptes. Trois régiments tenaient garnison à Nancy, un de cavalerie, Mestre de Camp, et deux d'infanterie, celui du Roi et celui des Suisses de Châteauvieux [1]. La garde nationale de Nancy et la Société des Amis de la Constitution entretenaient de bons rapports avec les soldats de ces régiments, et probablement propageaient parmi eux des idées d'indépendance. Le régiment du Roi devait le premier réclamer des comptes à ses officiers ; de plus, quelques-uns des soldats et des bas-officiers de ce corps formèrent, en juillet 1790, un comité des Amis de la Paix et de la Constitution. Le colonel en pro-

1. Mestre de Camp comptait 40 officiers et 500 hommes, le régiment du Roi 90 officiers et 4.000 hommes, Châteauvieux 50 officiers et 1.400 hommes.

nonça, le 19 juillet, la dissolution. Cependant la Constituante, informée des réclamations des soldats, décréta, le 6 août, sur la proposition d'Emmery, que l'on procéderait au règlement des comptes dans tous les corps de troupes. Les soldats du régiment du Roi, qui eurent, dès le 9, connaissance de ce décret, obligèrent le trésorier à leur verser 150.000 livres. M. de Noue, très inquiet, demanda vainement à la municipalité de Nancy de proclamer la loi martiale.

Enhardis par le succès qu'avait obtenu le régiment du Roi, les Suisses de Châteauvieux firent présenter, le 11 août, par deux d'entre eux, leurs doléances au corps d'officiers. Le châtiment sévère infligé à leurs délégués provoqua parmi les Suisses une vive agitation, qui se propagea dans la population civile. La municipalité, intervenant auprès de M. de Noue, l'obligea en quelque sorte à faire lire, le 12 août, le décret du 6 à toute la garnison réunie en armes. Pourtant le calme ne se rétablissait pas. Le 13 août, les Suisses se faisaient verser 27.000 livres par leurs officiers, et le lendemain le régiment du Roi s'emparait de la caisse du corps. Enfin, le 15 août, les cavaliers de Mestre de Camp exigeaient qu'on leur remboursât 45.000 livres.

La tournure que prenaient les événements inquiétait d'une part M. de Noue et les officiers, de l'autre le directoire de la Meurthe et la municipalité de Nancy ; tandis que les premiers rendaient compte de la situation au ministre de la guerre, les seconds en informaient l'Assemblée. Celle-ci, émue des nouvelles officielles qui lui parvenaient, rendit, le 16 août, contre la garnison de Nancy un décret, qui ne fut connu dans la ville que le 21.

Cependant le maréchal de camp de Malseigne, arrivé le 24 août à Nancy, où l'envoyait le ministre de la guerre, pour procéder à la liquidation des comptes, irritait par ses manières cassantes les Suisses, qui refusèrent, le 26, d'obéir à l'ordre qu'il leur donna de quitter la ville. A ce moment Nancy reçut la visite d'un aide de camp de La Fayette, commandant

général des gardes nationales du royaume ; le directoire de la Meurthe s'entendit avec lui pour convoquer les gardes du département, en vue de rétablir l'ordre. L'arrivée dans la ville, le 27 août, d'une partie des gardes nationaux ne fit qu'augmenter l'agitation. Malseigne échoua dans la tentative qu'il fit pour entraîner à Nancy les deux régiments de carabiniers de Lunéville. Ramené de force, le 30 août, à Nancy, il y fut, ainsi que M. de Noue, consigné par les soldats.

Mais M. de Bouillé, dont Malseigne avait réclamé l'intervention, allait mettre promptement fin aux succès des mutins. Dès le 29, il était arrivé à Toul, accompagné de quelques régiments de la garnison de Metz et d'une partie des gardes nationales de la Moselle et de la Meurthe. Une fois assuré de la fidélité des uns et des autres, il tint un langage sévère aux députations que lui envoyèrent, le 30, à Toul, les régiments de Nancy. Les conditions qu'il leur posait, soumission complète des hommes et châtiment sévère des meneurs, furent tout d'abord rejetées par les soldats. Toutefois ceux-ci prirent le parti de rentrer dans le devoir, quand une nouvelle députation, envoyée par eux à Frouard, le 31, leur eut appris que Bouillé maintenait ses exigences. MM. de Noue et de Malseigne furent remis en liberté, puis deux des trois régiments se rendirent dans la prairie de Tomblaine ; par malheur, les Suisses étaient restés à l'intérieur de la ville et ils avaient établi à la porte Stainville et à la porte Stanislas des postes assez forts, grossis de gardes nationaux de Nancy et de gens du peuple. Lorsque l'une des colonnes de l'armée de Bouillé arriva par la route de Metz, près de la porte Stainville, un coup de feu provoqua un combat, qu'un jeune officier du régiment du Roi, Désilles, essaya vainement d'arrêter ; grièvement blessé, il devait mourir le 16 octobre Il y eut un autre engagement entre le poste de la porte Stanislas et la deuxième colonne de Bouillé, qui avait suivi la route de Toul. Finalement les rebelles eurent le dessous et furent obligés de mettre bas les armes. Dans la nuit du 31 août au 1er septembre, Bouillé fit partir le régiment du Roi et Mestre

de Camp. Un traitement beaucoup plus rigoureux attendait les Suisses ; quelques-uns des meneurs, traduits devant un conseil de guerre, furent condamnés les uns à la mort, les autres aux galères. Enfin le club des Amis de la Constitution fut fermé, la garde nationale de Nancy dissoute.

Informée aussitôt de ce qui venait de se passer, la Constituante vota, le 3 septembre, des félicitations à Bouillé, à son armée, ainsi qu'aux gardes nationales qui avaient pris part à la répression de l'émeute. Toutefois, elle chargea deux de ses membres, Cahier et Duveyrier, d'aller faire une enquête à Nancy. Les deux députés estimant que, dans leurs rapports et dans leurs lettres, généraux et corps constitués avaient altéré la physionomie des événements, rouvrirent le club des Amis de la Constitution et adressèrent un blâme indirect tant au directoire de la Meurthe qu'à la municipalité de Nancy. Sur le rapport que lui présenta Sillery, le 6 et le 7 décembre 1790, la Constituante révoqua les félicitations qu'elle avait votées le 3 septembre. Enfin, au début de 1792, les Suisses condamnés aux galères furent remis en liberté, et l'on célébra, le 15 avril, à Paris, une grande fête en leur honneur.

L'affaire de Nancy laissa dans la ville des ressentiments très vifs. La société des Amis de la Constitution devait bientôt prendre sa revanche de l'humiliation qui lui avait été infligée. Les citoyens actifs de Nancy choisirent, au mois de novembre 1790, son président, Étienne Mollevaut, pour maire en remplacement de M. de Custine d'Aufflance, démissionnaire. Le renouvellement partiel des municipalités, qui eut lieu alors dans toute la France, fit entrer dans ces assemblées, en Lorraine comme ailleurs, des hommes nouveaux, d'idées plus avancées que leurs prédécesseurs ; d'autre part, on constate à peu près partout une augmentation très sensible du nombre des abstentions. A Nancy, par exemple, le chiffre des votants, qui était en février de 2.200, descendit à 967. Dès cette époque, les assemblées ne représentent plus qu'une minorité du corps électoral. Les municipalités, en partie renouvelées, ainsi que les assemblées de département

et de district allaient avoir plus de besognes encore et de plus délicates qu'auparavant.

La suppressiondes octrois, qui privait les villes de leur principale ressource, jetait les municipalités dans le plus grand embarras. Pour suppléer à la disparition du numéraire et à l'absence d'assignats au-dessous de 50 livres, les municipalités s'entendirent avec les sociétés populaires et les districts pour créer une monnaie fiduciaire en papier, les billets de confiance. Les affaires religieuses donnaient encore plus de soucis peut-être aux corps constitués. Les inventaires n'avaient pas été faits partout à l'époque prescrite. C'est ainsi qu'à Remiremont la municipalité et le district avaient sans cesse trouvé d'excellentes raisons pour se dispenser de procéder à cette formalité. Il fallut qu'en décembre le directoire députât à Remiremont deux de ses membres, dont le procureur-général-syndic, Poullain-Grandpré, pour que l'inventaire fût enfin dressé. Nous verrons dans un autre chapitre comment la Constitution civile du clergé fut appliquée dans la région lorraine ; si les corps constitués n'opposèrent aucune résistance aux décrets ecclésiastiques de la Constituante, s'ils firent élire de nouveaux évêques et de nouveaux curés, pour remplacer ceux qui n'avaient pas prêté le serment civique, le clergé et la population se divisèrent. Tous les prélats et de nombreux prêtres refusèrent le serment. La grande majorité des catholiques pratiquants manifestèrent une hostilité — naturelle et légitime — à l'égard des mesures illégales qu'avait votées l'assemblée, tandis que les incroyants et les tièdes s'y montrèrent favorables ; encore parmi ceux des fidèles qui acceptèrent la Constitution civile y en avait-il qui n'en comprenaient ni le sens, ni la gravité. L'application des décrets ecclésiastiques provoqua en plusieurs endroits des manifestations, soit, comme à Mirecourt, contre les prêtres insermentés, soit, comme à Nancy, à Sarralbe, à Rambervillers et à Châtel, contre les prêtres jureurs. Le pays se trouva, au point de vue religieux, divisé en deux camps.

Au cours de cette année, il se forma de nouvelles sociétés populaires, en particulier à Épinal, à Mirecourt, à Neufchâteau, à Remiremont et à Saint-Dié. En général, les sociétés populaires vécurent en bonne intelligence avec les municipalités ; ce fut le cas à Nancy et à Metz. Dans la première de ces deux villes, le maire, Étienne Mollevaut, ayant donné sa démission, les citoyens actifs choisirent pour lui succéder M. Thieriet ; le nombre des votants tomba cette fois à 755. D'autre part un conflit assez grave éclata entre le directoire de la Moselle et la société populaire de Metz.

La région lorraine, comme toute la France, allait être profondément troublée par la fuite du roi. Mécontent de voir l'Assemblée réduire de plus en plus ses prérogatives, blessé dans ses sentiments de chrétien par la Constitution civile, qu'il n'avait sanctionnée qu'à contre-cœur, empêché en avril 1791 d'aller à Saint-Cloud recevoir la communion pascale d'un prêtre insermenté, Louis XVI allait prendre la décision funeste de quitter Paris et de se rendre à Montmédy, où le marquis de Bouillé l'attendait avec ses troupes. Fort de cet appui, le roi croyait pouvoir dicter ses conditions à l'Assemblée ; la famille royale, trompant la vigilance de la garde qui veillait sur le Louvre et que commandait un officier toulois, Gouvion, réussit à quitter Paris dans la nuit du 20 au 21 juin et prit la route de Montmédy, par Châlons-sur-Marne, Sainte-Menehould, Clermont-en-Argonne et Varennes. Mais, reconnu à Sainte-Menehould par le fils du maître de poste, Drouet, le roi fut arrêté dans la nuit du 21 au 22 à Varennes, gardé à vue, enfin ramené à Paris avec sa femme et ses enfants.

La nouvelle du départ de Louis XVI avait excité dans la région lorraine, comme dans toute la France, la surprise et la consternation. La population, qui restait encore très attachée à la monarchie, se demandait avec angoisse ce que deviendrait le pays une fois privé de son souverain. Le bruit s'étant répandu tout d'abord que le roi avait été enlevé, les

corps constitués des départements lorrains prirent des mesures de sécurité et de défense. Les gardes nationales de la région se dirigèrent en armes sur Varennes.

Mais lorsqu'on sut que Louis XVI était parti de son plein gré, beaucoup de gens conçurent pour lui de la défiance et de l'hostilité ; cependant personne ne songeait encore à la République.

L'Assemblée avait suspendu Louis XVI de ses fonctions jusqu'au jour où il aurait prêté serment à la Constitution ; Bouillé, qui avait été, dès le 23 juin, l'objet d'un décret de la Constituante, s'empressa de se mettre en sûreté de l'autre côté de la frontière.

Beaucoup d'autres l'avaient précédé dans la voie de l'émigration, gentilshommes qu'avaient effrayés les journées du 14 juillet, du 4 août, du 5 et du 6 octobre et les soulèvements des paysans, ecclésiastiques, qu'avait mécontentés la Constitution civile du clergé. Outre les cinq évêques de la région lorraine, des chanoines, des curés, des vicaires, des religieux avaient cherché un asile à l'étranger. Ce mouvement d'émigration, qu'accélérèrent encore la fuite du roi et sa suspension par l'Assemblée, inquiéta et irrita la population, qui se défiait de plus en plus du roi, des nobles, des prêtres insermentés, en un mot de tous ceux qu'elle considérait comme des ennemis de la Révolution. Même parmi les partisans du nouvel ordre de choses, il se produisit des désaccords, qui s'accentuèrent après la fuite du roi. Quelques sociétés populaires de la région lorraine se rallièrent au club des Feuillants, fondé par des députés mécontents de l'attitude qu'avait prise celui des Jacobins à la suite des événements du 20 juin ; mais la majorité d'entre elles resta fidèle aux Jacobins ; celle de Metz, qui d'abord s'était prononcée pour les Feuillants, revint, sur la demande de Rœderer, aux Jacobins. Les dissensions entre partisans et adversaires de la Révolution provoquèrent des troubles sur différents points. Le 14 et le 15 juillet 1791, Remiremont fut en proie à des désordres.

C'est à cette époque que furent levés les premiers bataillons de volontaires. Comme nous le verrons dans un autre chapitre, les quatre départements lorrains fournirent 18 bataillons, soit 3 de plus que la Constituante ne leur en avait demandé.

Cependant la Constituante allait disparaître, après avoir décidé qu'aucun de ses membres ne siégerait dans la Législative. Désintéressement regrettable, car il privait la future assemblée des lumières d'hommes qui, conscients de leurs fautes passées, en auraient sans doute évité de nouvelles.

Les assemblées primaires, tenues en juin et en juillet, désignèrent les électeurs, qui procédèrent, dans le courant d'août et de septembre, à la nomination des députés de la Législative, puis au renouvellement partiel des corps constitués locaux. Beaucoup de ceux qui prirent place dans ces dernières assemblées étaient des hommes nouveaux, d'idées plus avancées que leurs prédécesseurs, d'ailleurs presque tous partisans de la constitution de 1791 ; mais on vit aussi réélire des administrateurs sortants ; ainsi, dans la Moselle, le baron de Poutet conserva ses fonctions de procureur-général-syndic. Ailleurs des membres sortants de la Constituante entrèrent dans le conseil général ou dans le directoire d'un département ; c'est ainsi que Gossin fut nommé procureur-général-syndic de la Meuse.

La proclamation de la constitution fut accueillie par nos ancêtres avec un enthousiasme que les événements ne devaient pas tarder à refroidir.

2° *Rôle des députés lorrains, barrois et évêchois.*

Aucun des députés envoyés par la région lorraine à la Constituante n'a joué un rôle de premier plan, aucun, sauf peut-être Grégoire en matière de législation ecclésiastique, n'a exercé une influence décisive.

Grégoire le 14 juin, puis Colson furent du nombre des membres du bas clergé qui se rallièrent au tiers avant le



Christophe-Joseph-Alexandre MATHIEU de DOMBASLE (1777-1843), né à Nancy, agronome.

(Voir p. 182, 372, etc.).



L'affaire de Nancy (31 août 1790) (d'après un tableau du Musée lorrain reproduit dans le *Pays lorrain*).

(Voir p. 43).

20 juin. Grégoire prêta le serment du Jeu de Paume, ainsi que tous les députés du tiers de notre pays.

Une fois l'assemblée organisée, nos députés se classèrent dans les différents partis. A l'extrême droite siégeaient Mgr de La Fare et la plupart des députés de la noblesse ; à droite Boufflers, Custine et plusieurs curés, tous ceux en un mot qui admettaient une partie des réformes de la Constituante. Le vote de la Constitution civile du clergé et d'autres mesures mécontentèrent à ce point Mgr de La Fare, le baron de Pouilly et quelques-uns de leurs collègues du clergé ou de la noblesse, qu'ils prirent le parti de se retirer. A la gauche modérée on trouvait la majorité des représentants du tiers, entre autres Régnier, Prugnon, Duquesnoy, Marquis, Gossin ; plus loin siégeaient les Messins Emmery et Rœderer ; enfin à l'extrême gauche, ou peu s'en faut, le curé Grégoire et le médecin Salle.

Quelques mots maintenant sur la part que prirent nos députés aux délibérations de la Constituante. Le 4 août, Mgr de La Fare et le duc du Châtelet soutinrent la proposition du duc de Noailles, relative à la suppression, avec ou sans rachat, des droits seigneuriaux, ainsi qu'au paiement de l'impôt par tous les Français, à proportion de leurs revenus. Le même soir, les députés de la Lorraine « se déclarent heureux de renoncer aux privilèges de leur province récemment unie à la couronne et d'entrer, avec le surplus des citoyens, dans cette maison maternelle de la France, prête à refleurir sous l'influence de la justice, de la paix et de l'affection cordiale de cette immense et glorieuse famille ».

Maillot, député de Toul, demanda que la liberté religieuse fût l'objet d'une mention expresse dans la Déclaration des droits de l'homme ; Grégoire ne put obtenir que l'on ajoutât à celle-ci une déclaration des devoirs du citoyen.

Régnier et Rœderer entrèrent dans le comité de la constitution. Salle se prononça contre le veto et demanda qu'on recourût à l'appel au peuple, en cas de désaccord entre le souverain et l'Assemblée. Après Varennes, Grégoire deman-

de la mise en jugement du roi. Le régime censitaire fut combattu par le même Grégoire, qui l'estimait contraire à la Déclaration des droits de l'homme. Toustain de Viray réclama un traitement pour les députés. Gossin, député du bailliage de Bar-le-Duc, joua un rôle considérable dans l'organisation des départements.

Anthoine proposa un projet de décret pour le tribunal de cassation ; l'institution du jury pour les affaires civiles fut combattue par Régnier et par Gossin, qui ne l'admettaient qu'en matière criminelle. Emmery réclama pour le jury le droit de déclarer dans certains cas un prévenu excusable, ce qui permettrait aux juges de réduire la peine ; Régnier se prononça pour l'allocation d'une indemnité aux prévenus reconnus innocents.

Emmery, qui s'occupa très assidûment des questions militaires, demanda la création d'une armée auxiliaire, et fit supprimer les régiments étrangers, à l'exception de ceux que fournissait la Suisse.

Rœderer, membre du comité des impôts, rapporta les décrets sur le timbre, sur la contribution mobilière, sur la contribution des patentes. La Constituante supprima les octrois des villes, malgré Emmery, qui montra les dangers de cette mesure.

La mise des biens du clergé à la disposition de la nation provoqua des réserves de la part de Grégoire et fut combattue par MM. du Châtelet et de Custine. Les ordres religieux trouvèrent un défenseur dans Mgr de La Fare, un adversaire dans Rœderer ; si Grégoire en critiqua plusieurs, il rappela les grands services que d'autres avaient rendus à l'agriculture, à l'enseignement, à la science. Lorsque l'Assemblée, oubliant qu'elle n'était pas un concile, prétendit modifier l'organisation de l'Église de France, Grégoire, Rœderer et Duquesnoy se prononcèrent pour ces réformes imprudentes. Le 27 décembre 1790, Grégoire et deux de ses confrères du clergé lorrain, Aubry, curé de Véel, et Génot, curé de Moulin-les-Metz, prêtèrent serment à la Constitution civile du

clergé ; deux autres curés, Pellegrin et Simon, ne tardèrent pas à suivre leur exemple.

II. — L'Assemblée Législative (1790-1791).

L'Assemblée législative a joué un rôle beaucoup moins important que la Constituante. En lutte presque constante avec Louis XVI, elle a provoqué, le 10 août, la chute de la royauté ; elle avait, quatre mois auparavant, le 20 avril, déclaré la guerre au roi de Bohême et de Hongrie.

1° *La vie dans les départements lorrains.*

D'octobre 1791 au 20 avril 1792. — Du 20 avril au 10 août. — Du 10 août à la fin de la Législative.

Les espérances et les illusions qu'avait fait naître la proclamation de la constitution ne tardèrent pas à s'évanouir. A chaque instant des conflits éclataient entre le roi et l'Assemblée. La question religieuse troublait toujours le pays. Les nobles continuaient d'émigrer, et les rassemblements armés qu'ils formaient sur le Rhin, ainsi que les réclamations de l'empereur en faveur des princes possessionnés en Alsace ou en Lorraine, faisaient craindre que la France ne fût engagée tôt ou tard dans une guerre extérieure. Les causes d'inquiétude et d'agitation ne manquaient donc pas. Ajoutons que l'harmonie régnait de moins en moins entre les partisans des idées nouvelles, les uns voulant continuer la marche en avant, les autres s'arrêter ou même reculer. Aussi, les corps constitués des départements et des districts, d'opinions modérées, entraient-ils en conflit avec les municipalités et les sociétés populaires, où dominaient les avancés.

On tente d'arrêter l'émigration en délivrant de plus en plus difficilement des passeports. Dès la fin de 91, certaines municipalités commencent à dresser des listes de suspects. Des troubles éclatent sur plusieurs points du territoire, à Vézelise et à Vandeléville, dans la Meurthe, le 1er et le 2 novembre

1791, à Varennes vers la fin d'octobre et le début du mois suivant, à Mirecourt en octobre.

Dans le courant de novembre eut lieu le renouvellement partiel des municipalités, favorable en général aux hommes d'opinions avancées. On constate que le nombre des abstentions augmente de plus en plus. Thieriet, réélu maire à Nancy, obtient 642 voix ; Paquin, à Metz, a ses pouvoirs renouvelés par 657 suffrages ; à Lunéville moins de 500 citoyens actifs prennent part au scrutin. Les modérés l'avaient emporté à Remiremont, le 13 novembre. Mais le directoire des Vosges, ayant trouvé un prétexte pour casser les élections de Remiremont, un nouveau scrutin assura, le 18 décembre, le triomphe du parti avancé.

La société des Amis de la Constitution de Metz, émue des calomnies répandues contre le patriotisme des habitants de cette ville, chargea l'ex-constituant Anthoine de défendre ses concitoyens à l'Assemblée législative et aux Jacobins. D'autre part, le conseil général de la Moselle dut, le 13 décembre, déclarer fausse une adresse en son nom, lue à la Législative, le 5 du même mois; ce document apocryphe contenait une critique du principe même du veto et de l'usage qu'en avait fait le roi à propos d'un décret contre les émigrés.

Signalons le passage à Metz, le 30 décembre, du ministre de la guerre, M. de Narbonne. La Fayette, qui traversa Nancy, le 15 janvier 1792, reçut dans cette ville l'accueil le plus flatteur. Le 6 du mois suivant, les citoyens actifs de Nancy nommèrent un nouveau maire, en remplacement de Thieriet, démissionnaire ; l'ex-constituant Duquesnoy fut élu contre son ancien collègue Régnier.

En février 1792, l'administration départementale de la Moselle et la municipalité de Metz se virent accuser par la société populaire de cette ville de sentiments contre-révolutionnaires, parce qu'elles avaient interdit, dans des arrêtés désobligeants pour la société, une souscription que celle-ci avait ouverte pour acheter des piques aux citoyens dé-

pourvus de fusil. Le conflit devait se prolonger jusqu'au milieu de l'année.

Le directoire de la Meuse dut infliger un blâme à quelques officiers municipaux du district de Clermont-en-Argonne, qui avaient eu le tort de s'associer à des manifestations contre des prêtres insermentés. Il prit en outre des mesures en vue de prévenir le retour de ces faits regrettables.

La question de l'émigration inquiétait et surexcitait de plus en plus les esprits. Le directoire des Vosges ordonna de dresser, dans chaque commune, la liste des personnes émigrées. On cherchait d'autre part à empêcher la sortie du royaume des gens soupçonnés d'aller rejoindre les nobles qui se rassemblaient en armes sur le Rhin. C'est ainsi que furent appréhendés près de Sierck, au moment où ils allaient passer la frontière, MM. Chappes et de Lasaulx, qui devaient être massacrés à Versailles en septembre 1792. Un peu auparavant, l'Assemblée législative avait ordonné l'arrestation à Toul de MM. Marc, Gauthier et Malvoisin, accusés, peut-être à tort, d'avoir favorisé l'émigration. Un seul des trois prévenus, Gauthier, réussit à s'échapper.

Lorsque, le 20 avril 1792, l'Assemblée législative eut déclaré la guerre au roi de Bohême et de Hongrie, François II, petit-fils de François de Lorraine et de Marie-Thérèse, les sentiments patriotiques s'exaltèrent chez nos ancêtres, qui ne prévoyaient pas les redoutables conséquences qu'entraînerait pour eux la lutte où s'engageait la France. Les partisans les plus ardents de la Révolution, les « patriotes », englobaient dans une même haine l'Autriche, les émigrés et les prêtres réfractaires, en un mot tous les ennemis du nouvel ordre de choses. On dresse des listes de suspects dans plusieurs communes. Regnault-Warin, un jeune énergumène, agite Bar-le-Duc. A Metz, l'abbé de Ficquelmont, accusé de propos et de menées antirévolutionnaires, est massacré en mai par la populace, alors qu'on le menait en prison. Des troubles graves se produisirent dans les districts

de Boulay et de Morhange. Ému de ces violences, le directoire de la Moselle ordonna aux assemblées de districts, ainsi qu'aux municipalités, de prendre toutes les mesures nécessaires au maintien de l'ordre.

Le renvoi de Roland par Louis XVI provoqua une protestation de la part du directoire de la Meurthe, le 19 juin. Par contre, les directoires de la Meuse et de la Moselle, les districts de Commercy, de Verdun, de Mirecourt, ainsi que la municipalité de Metz, s'élevèrent contre l'émeute du 20 juin ; même le directoire de la Meuse invita l'Assemblée législative à frapper les factieux. En revanche le conseil général de la ville de Toul envoyait à l'Assemblée, le 9 juillet, une adresse, qui contenait des menaces voilées contre le roi. Le directoire des Vosges votait, le 22 juillet, une adresse à Louis XVI, où il prenait en termes respectueux, mais fermes, la défense de la constitution contre le souverain.

La société populaire de Metz restait en lutte avec le directoire de la Moselle et la municipalité messine, qui l'accusaient de fomenter des troubles. Ces querelles finirent par amener le maire de Metz, Paquin, à donner sa démission. Il eut pour successeur l'ex-constituant Anthoine, que la société populaire réussit à faire nommer le 29 juillet. Sans se laisser intimider, le directoire de la Moselle cassa l'élection comme irrégulière et lança contre Anthoine un mandat d'arrestation. Mais Anthoine partit pour Paris, où nous ne tarderons pas à le retrouver.

Lorsque la Législative eut proclamé, le 11 juillet, la patrie en danger, les corps constitués et les sociétés populaires de la région lorraine votèrent des adresses patriotiques et rivalisèrent de zèle pour former de nouveaux bataillons de volontaires ; la Meurthe en fournit cinq, la Moselle un et les Vosges jusqu'à huit.

Le maladroit et insolent manifeste, lancé par le duc de Brunswick, excita partout autant de colère que d'indignation. Le 6 août, on en brûla solennellement un exemplaire à Remiremont. Bien loin de servir Louis XVI, il n'eut

d'autre effet que de précipiter sa chute. Anthoine, qui avait pris une part active à la journée du 10 août, fut rétabli le 11 dans ses fonctions de maire par la Législative. L'Assemblée cita le même jour, et de rechef le 27, à sa barre le président du directoire de la Moselle et le procureur-général-syndic, accusés de n'avoir pas exécuté les décrets qui ordonnaient la vente des biens de l'abbaye de Wadgasse. On leur en voulait surtout de la modération de leurs opinions et de leur attachement à la monarchie constitutionnelle.

Bien que l'insurrection du 10 août et la suspension de Louis XVI, par l'Assemblée législative, eussent mécontenté une partie de la population lorraine, peu de corps constitués eurent le courage d'élever une protestation formelle; on ne peut guère citer que le directoire de Verdun. La même assemblée, ainsi que la municipalité verdunoise, essayèrent en vain de décider l'administration départementale de la Meuse à se concerter avec celle des Ardennes sur les mesures que comportait la situation nouvelle. Les conseils généraux de la Meuse et de la Moselle, bien que peu favorables au 10 août, n'osèrent pas se prononcer ouvertement. Par contre, les derniers événements reçurent l'approbation du directoire des Vosges, des districts de Château-Salins et de Sarrelouis, des municipalités de Nancy, de Toul, de Vézelise, de Montmédy et de Metz.

En racontant l'invasion prussienne dans les départements de la Moselle et de la Meuse, nous verrons quelles conséquences elle entraîna pour la population et pour les corps constitués des territoires occupés par l'ennemi.

Ce fut en pleine invasion, à la fin d'août, que les assemblées primaires se réunirent pour nommer les électeurs chargés de désigner les membres de la Convention. Cette fois tous les Français, âgés de 21 ans au moins, furent, en vertu d'un décret de la Législative, appelés à faire partie des assemblées primaires ; il y eut beaucoup moins de votants que d'abstentionnistes. Pour cette raison et pour d'autres encore, les dé-

putés des départements lorrains à la Convention ne représentaient pas l'opinion moyenne de la population. Notons que l'assemblée primaire de Dieulouard (Meurthe) se prononça pour le maintien de la constitution de 91. L'occupation, par les Prussiens, du nord de la Meuse obligea les électeurs de ce département à se rendre à Châlons-sur-Marne pour nommer leurs députés à la Convention.

L'invasion prussienne et l'application des décrets votés par la Législative contre les émigrés et contre les insermentés agitaient de plus en plus le pays. Sur un soupçon, on incarcérait des nobles, des prêtres, des personnes suspectes. La défiance était si grande que Desaix, le futur général des armées républicaines, fut arrêté dans les Vosges, le 8 septembre, et retenu en prison durant plusieurs semaines. Le directoire des Vosges destituait les fonctionnaires qu'il jugeait coupables de mollesse ou de sentiments contre-révolutionnaires.

La situation du pays était extrêmement grave au milieu de septembre 1792. Le triomphe de l'ennemi pouvait faire craindre le rétablissement de l'Ancien Régime et de cruelles représailles contre les patriotes. Dans le cas contraire, ces derniers ne se vengeraient-ils pas de tous ceux qu'ils soupçonnaient d'attachement au passé ? Les massacres qui venaient d'ensanglanter Paris ne se reproduiraient-ils pas dans la région lorraine ?

Que d'illusions évanouies depuis le jour où se réunissaient les États généraux ! L'accord rêvé du roi et de la nation n'avait pu se faire. Si de grandes réformes avaient été opérées, quelques-unes s'étaient heurtées à de vives résistances; les autres seraient-elles maintenues ? L'avenir semblait donc gros de menaces et de dangers. Les responsables de la situation critique où se trouvait la France étaient d'une part le roi et ceux des privilégiés qui n'avaient pas voulu se résigner à faire des sacrifices, de l'autre certains partisans de la Révolution, qui avaient eu le double tort d'aller trop vite et de violer parfois les principes mêmes dont ils se réclamaient.

2° *Rôle des députés lorrains.*

Les députés envoyés à la Législative par les départements lorrains ne représentaient, par suite d'abstentions nombreuses, que la moindre partie des citoyens actifs. C'étaient pour la plupart des hommes de loi. La majorité d'entre eux professaient des opinions modérées, comme Carez et Foissey, de la Meurthe ; Payot, Adam et Rolland, de la Moselle ; Dieudonné et Delpierre, des Vosges. Pourtant les idées avancées avaient des adeptes : Mallarmé, de la Meurthe ; Couturier et Merlin, de la Moselle. Parmi les députés lorrains, dont aucun ne joua un rôle important, l'homme le plus en vue était François de Neufchâteau, élu dans les Vosges. Merlin de Thionville, se fit remarquer par ses attaques violentes et répétées contre Louis XVI et contre les émigrés ; c'était un déséquilibré, qui professa plus tard des opinions diamétralement opposées à celles qu'il étalait en 92 et en 93.

La Législative s'occupa fréquemment des prêtres réfractaires. François de Neufchâteau présenta contre eux un projet de décret, qui fut adopté le 29 novembre 1791. Le 23 avril 1792 Merlin de Thionville demanda la déportation en Amérique des prêtres qui troublaient l'ordre. Un de ses collègues de la Moselle, Couturier, proposa, le 13 mai, l'emprisonnement des prêtres qui refuseraient le serment civique. Par contre, Carez s'opposa, le 18 mai, à un projet de décret rigoureux destiné à frapper les insermentés. Ancien imprimeur, il donna sur la fabrication des assignats d'utiles avis à ses collègues. Quand il fut question d'aliéner les forêts de l'État, Cunin, de la Meurthe, parla contre la proposition, qui avait soulevé une vive émotion dans la région lorraine. On doit à François de Neufchâteau le décret qui prescrivait de vendre par petits lots les biens nationaux, pour les rendre plus accessibles aux paysans. En outre, quelques-uns de nos députés prenaient part aux débats de la Société des Jacobins. Merlin de Thionville fut un des promoteurs du 10 août. François

de Neufchâteau se rendit dans les prisons, au début de septembre et tenta, mais sans aucun succès, d'arracher aux égorgeurs quelques-unes de leurs victimes. Ce fut lui qui, le 21 septembre, comme président de la Législative, salua la Convention nationale entrant en fonctions. Rappelons enfin que, le 10 août, un ancien constituant, Rœderer, devenu procureur-syndic de la municipalité de Paris, décida Louis XVI à quitter les Tuileries et à chercher un refuge dans l'Assemblée.

3° *L'invasion prussienne de* 1792.

Causes de la guerre. — Forces des belligérants. — Opérations militaires. — Organisation du pays occupé. — Echecs et retraite de l'ennemi. — Conséquences de l'invasion. — La République remplace la monarchie constitutionnelle.

Nous avons dit plus haut que, le 20 avril 1792, la Législative avait déclaré la guerre à François II en tant que roi de Bohême et de Hongrie. Le conflit avait eu pour origines la question des émigrés et celle des princes possessionnés dans l'Est de la France. Quelques princes allemands possédaient dans la région lorraine ou des seigneuries qui relevaient directement de l'Empire, ou des fiefs dont le suzerain était le roi de France, héritier des droits des ducs de Lorraine. A la première catégorie appartenaient les Salm-Salm avec la principauté vosgienne de Salm, les Nassau avec l'ancien comté de Saarwerden, les Wied-Rubel avec le comté de Créhange. Dans le second groupe nous trouvons le prince de Lœwenstein-Wertheim, maître du comté de Puttelange, la veuve morganatique de Christian IV, duc de Deux-Ponts, détentrice du comté de Forbach, le comte de Helmstatt, possesseur du comté de Morhange, etc. Ajoutons que le département de la Meurthe engloba, quand il fut constitué, le comté alsacien de Dabo, fief relevant de la France, qui avait pour seigneur le prince de Leiningen-Hartenburg. Les princes allemands, détenteurs de fiefs d'Empire ou de fiefs français, lésés par les décrets de la Constituante, qui abolissaient

les droits seigneuriaux (4-11 août 1789), protestèrent contre l'atteinte portée à leurs droits, que divers traités avaient garantis. Repoussant l'indemnité que leur avait proposée la France, ils s'adressèrent à la diète germanique et à l'empereur. La diète vota, en août 1791, une protestation, que Léopold II transmit, en l'appuyant, le 10 décembre suivant, à Louis XVI. Ni cette première démarche, ni une autre ne donnèrent de résultats. La Constituante avait, le 23 septembre précédent, refusé formellement d'accorder aux princes possessionnés les satisfactions qu'ils réclamaient.

La situation se tendait de plus en plus entre la France et l'Empire. L'alliance de l'Autriche et de la Prusse (7 février 1792), la mort prématurée de Léopold (1er mars 1792) et l'avènement de son fils François II devaient rendre inévitable une guerre, que bien des gens souhaitaient pour des motifs d'ailleurs très différents. En France, tandis que les uns y voyaient une diversion aux dissensions intérieures, d'autres voulaient, par ce moyen, propager en Europe les idées nouvelles. Dans l'Empire et en Suède, on désirait venir en aide à Louis XVI, barrer la route aux théories révolutionnaires ; l'Autriche et la Prusse avaient de plus l'arrière-pensée de s'arrondir aux dépens de la France.

Bien qu'une réponse de François II à des propositions faites par la France eût le caractère d'une provocation, on a peine à comprendre que ce soit notre pays qui ait pris l'initiative de déclarer la guerre (20 avril 1792). Une armée numériquement trop faible, désorganisée par l'émigration de nombreux officiers, en proie à l'indiscipline, des forteresses en mauvais état, aucun allié en Europe, voilà dans quelles conditions la France engageait la lutte. Comment nos ancêtres, au lieu d'être écrasés, ont-ils pu vaincre l'ennemi ? Il ne suffit pas, pour expliquer ce phénomène, de montrer les officiers et les soldats de la Révolution enflammés du plus ardent patriotisme, nos troupes reconstituées par l'amalgame des régiments de l'ancienne armée royale et des bataillons de volontaires, nos généraux déroutant l'adver-

saire par les hardiesses d'une tactique nouvelle. Les succès de la France ont été rendus possibles par la médiocrité des souverains, des hommes d'État [1] et des généraux ennemis; par le défaut d'ardeur de leurs soldats, par la désunion de l'Autriche et de la Prusse, enfin par le démembrement de la Pologne, qui préoccupait ces deux puissances autant et plus que la lutte contre la France.

Les 80.000 hommes qui envahirent en août la Lorraine se composaient, pour plus de la moitié, de Prussiens, pour le reste, d'Autrichiens, de Hessois et d'émigrés. Le duc de Brunswick, chef de l'armée prussienne, péchait par trop de circonspection et devait être gêné par le roi Frédéric-Guillaume II.

Deux armées étaient opposées aux Austro-Prussiens, celle des Ardennes sous La Fayette, celle du centre ou de Metz, sous Lückner (Montmédy-Bitche). Chacune d'elles, forte d'environ 20.000 hommes, comprenait des régiments de l'ancienne armée, dont les soldats étaient rompus au métier militaire, et des bataillons de volontaires, braves mais inexpérimentés. Lückner était un vieux soudard sans talents militaires, tandis que La Fayette se laissait trop absorber par les événements de l'intérieur.

Sept places fortes défendaient la frontière lorraine. En première ligne, Montmédy, Longwy, Thionville, Sarrelouis et Bitche, en arrière Verdun et Metz. Il manquait à beaucoup de ces places, pour soutenir un siège en règle, soit des remparts en bon état, soit une artillerie suffisante, soit une garnison assez forte, soit un gouverneur énergique et capable.

Les émigrés avaient trompé les Prussiens et les Autrichiens, en leur assurant que la masse de la population française les accueillerait comme des sauveurs. En réalité bien

1. Seule l'Angleterre possédait un grand ministre, le second Pitt et une flotte puissante, qui lui assurait la maîtrise des mers. Par contre, son armée de terre, peu nombreuse, ne devait jouer, au moins pendant la période révolutionnaire, qu'un rôle médiocre.

peu de gens, dans la région lorraine, souhaitaient la restauration de l'Ancien Régime. L'immense majorité était, d'une façon générale, favorable aux idées de la Révolution. Seulement la Constitution civile du clergé, les insurrections parisiennes du 20 juin et du 10 août et la chute de la royauté avaient fait bien des mécontents. Si les modérés, les royalistes constitutionnels, voyaient des ennemis dans les alliés et dans les tenants de la monarchie absolue, les patriotes leur paraissaient également des adversaires dangereux ; ils observèrent pour la plupart une attitude réservée vis-à-vis des Austro-Prussiens ; par contre ces derniers se heurtèrent à l'hostilité irréductible des révolutionnaires avancés, des patriotes, qui se ralliaient à la République.

Un détachement prussien prit Sierck le 11 août, mais le gros de l'armée de Frédéric-Guillaume n'entra dans le département de la Moselle que le 19, le jour même où La Fayette quittait la France, après avoir vainement essayé d'entraîner ses troupes sur Paris.

Malgré la défaite infligée par les hussards prussiens de Wolfrath à l'avant-garde de Lückner, près de Fontoy, ce n'est pas sur Metz que se dirigea Frédéric-Guillaume. Comme Paris était son objectif, il jugea nécessaire de prendre les places qui se trouvaient sur son chemin, Longwy et Verdun. Le 20 août, Longwy fut investi par les Prussiens et par les Autrichiens de Clerfayt, qui avaient pu, sans rencontrer d'obstacles, rejoindre leurs alliés. Longwy, bien situé sur une hauteur, avait des remparts en mauvais état. La garnison comprenait le 34ᵉ de ligne et trois bataillons de volontaires ; mais le gouverneur, M. de Lavergne-Champlorier, lieutenant-colonel de l'ancienne armée, manquait d'énergie et se trouvait en butte à l'hostilité de son collègue Legrand, commandant du 34ᵉ. Il y avait dans la population des parents et des amis d'émigrés, des royalistes constitutionnels et des patriotes. Le 21, le gouverneur rejeta les propositions que Clerfayt lui fit porter par un parlementaire. Mais les

bombes, que les alliés lancèrent à deux reprises sur la ville, dans la nuit du 21 au 22, abattirent le moral des habitants. Sous la pression des membres du district et de la municipalité, Lavergne réunit le conseil de défense, qui se prononça en grande majorité pour une capitulation. Le 23 août, à la suite d'une entrevue entre Lavergne et Clerfayt, il fut décidé que la garnison quitterait librement Longwy, mais en abandonnant ses armes et ses munitions et en s'engageant à ne plus servir contre les alliés pendant toute la durée de la campagne. Tandis que les volontaires prenaient le lendemain la route de Verdun, le 34e se rendait à Metz; son chef, Legrand, se noya dans la Chiers.

Si Autrichiens et Prussiens avaient eu quelques succès militaires, ils constataient que, contrairement aux dires des émigrés, la population, sauf de rares exceptions, se montrait à leur égard hostile ou réservée ; les paysans de plusieurs villages avaient même pris la fuite à l'approche de l'ennemi. Gênés par la pluie, qui tombait avec violence, par la dysenterie, qui avait fait son apparition dans l'armée prussienne, les alliés ne se remirent en marche que le 29 août ; les Autrichiens se dirigèrent sur Stenay, dont ils s'emparèrent sans peine, les Prussiens sur Verdun; ils arrivèrent le 30 sous les murs de cette ville.

La position de Verdun, au fond de la vallée de la Meuse, est par elle-même peu favorable. On n'avait pas achevé de réparer les remparts, et l'artillerie qui les garnissait était tout à fait insuffisante. Un bon esprit animait les quatre bataillons de volontaires et les dépôts des régiments de l'armée régulière auxquels était confiée la défense de la place. Le gouverneur, Beaurepaire, ancien lieutenant de carabiniers, lieutenant-colonel des volontaires de Mayenne-et-Loire, était très brave, bien résolu à faire son devoir ; peut-être n'avait-il pas tout ce qu'il fallait pour s'acquitter d'une tâche jugée trop difficile par son prédécesseur, le maréchal de camp Galbaud, qui sortait de l'artillerie.

La population de Verdun, comme celle de Longwy, com-

prenait des parents et des amis d'émigrés, d'assez nombreux partisans de la monarchie constitutionnelle ; les membres de la municipalité et ceux du district avaient protesté, le 14 août, contre l'insurrection parisienne du 10. La masse des habitants, sans avoir d'idées politiques arrêtées, était hostile à une restauration du passé ; d'ailleurs le départ de La Fayette et la prise de Longwy avaient jeté l'inquiétude et le découragement dans les esprits.

Beaurepaire, d'accord avec la municipalité de Verdun, repoussa les offres que Brunswick lui fit porter dès le 31 août. Le généralissime prussien eut alors recours, dans la nuit suivante, à un bombardement qui, tout en causant des dégâts matériels importants, ne fit qu'une seule victime. Dans la journée du 1er septembre, quelques bourgeois de Verdun, appuyés par des membres de la municipalité, firent une manifestation en faveur de la reddition de la place. Beaurepaire réunit alors le conseil de défense, où les avis furent partagés ; les commandants de l'artillerie et du génie, Vercly et Bousmard, déclaraient la situation désespérée. Sur ces entrefaites arriva un parlementaire prussien, porteur de nouvelles propositions : la garnison pourrait quitter Verdun avec les honneurs de la guerre. En attendant la réponse du gouverneur, les hostilités seraient suspendues pendant 24 heures. Lorsque le conseil de défense reprit sa délibération, seuls Beaurepaire, Lemoine et Marceau, alors second lieutenant-colonel des volontaires d'Eure-et-Loir, se prononcèrent contre la capitulation réclamée par les autres membres du conseil et par la municipalité. Finalement, l'on se sépara, en remettant au lendemain la décision suprême. Dans la nuit, Beaurepaire fit une tournée sur les remparts, puis rentra vers deux heures et demie dans la chambre qu'il occupait à l'hôtel de ville. Une demi-heure après, une détonation retentissait. Les plantons, après quelques recherches infructueuses dans la mairie, se décidèrent à pénétrer dans la chambre de Beaurepaire, qu'ils trouvèrent mort sur le parquet, ses pistolets déchargés à côté de lui. Beaurepaire s'est-

il suicidé, pour ne pas assumer la honte d'une capitulation qu'il jugeait inévitable ? N'a-t-il pas été assassiné par un Verdunois, décidé à faire disparaître, même par un crime, l'homme qui s'opposait à la reddition de la place ? Dans un cas comme dans l'autre, Beaurepaire reste le partisan de la défense à outrance.

De Neyon, lieutenant-colonel du 2e bataillon des volontaires de la Meuse, qui dut, à son corps défendant, prendre la succession de Beaurepaire, obtint du général Kalkreuth, envoyé dans Verdun par le duc de Brunswick, une capitulation honorable : la garnison quitterait la ville avec armes et bagages ; les troupes de ligne se rendraient à Saint-Mihiel, les volontaires à Clermont-en-Argonne. Le bataillon de Mayenne-et-Loire emmena avec lui le corps de Beaurepaire, qui fut inhumé le 3 septembre à Sainte-Menehould.

Des désordres assez graves s'étant produits au moment du départ de la garnison française, le général prussien de Courbière, nommé par Brunswick gouverneur de Verdun, aurait mis la ville à sac, si Frédéric-Guillaume, à la prière de la municipalité, ne l'en avait empêché.

Les alliés ayant déclaré qu'ils n'entraient en France que pour remettre Louis XVI en possession de ses droits souverains, il eût semblé naturel que l'administration des pays qu'ils avaient conquis fût remise au comte de Provence et au comte d'Artois, qui, à la tête d'un corps d'émigrés, accompagnaient les Austro-Prussiens. Ce n'est pas tout à fait ainsi que se passèrent les choses. M. de Calonne, l'ancien contrôleur-général, fut nommé, il est vrai, gouverneur-général civil des pays reconquis, poste qu'il devait perdre dans le courant de septembre. On réorganisa bien à Longwy l'administration financière d'avant 1789 ; mais à Verdun aucune mesure de ce genre ne fut prise. Les municipalités et les conseils de district furent maintenus, après avoir subi une épuration. D'autre part, une garnison autrichienne occupa Longwy, une garnison prussienne Verdun. Le culte

catholique fut restauré dans la partie de la Lorraine qu'occupaient les alliés ; Mgr Desnos reprit possession, le 16 septembre, de sa ville épiscopale, où rentrèrent en grand nombre des prêtres et des religieux, qui avaient fui à l'étranger les tracasseries auxquelles ils étaient en butte dans leur pays.

Bien entendu, les alliés élevèrent des exigences nombreuses dans les territoires dont ils s'étaient rendus maîtres. Sommés par les Prussiens de venir à Verdun, Ternaux, président du conseil général et Gossin, procureur-général-syndic de la Meuse, eurent la faiblesse d'obéir à cet ordre et de promettre à l'ennemi de lui fournir douze mille sacs de farine et autant d'avoine. Les conseils des districts de Verdun et de Longwy, ainsi que les municipalités de ces deux villes, se virent imposer des réquisitions en argent et surtout en vivres. La population des villes et des villages occupés eut à loger et à nourrir les soldats ennemis, à supporter enfin les actes de violence et de pillage qu'ils commirent. Défense fut faite aux habitants d'avoir sur eux des armes et de porter la cocarde tricolore.

A Audun-le-Tiche et à Longwy, les habitants furent contraints d'envoyer aux comtes de Provence et d'Artois des adresses de dévouement à Louis XVI ou de repentir ; mais dès le lendemain, les Longoviciens protestèrent contre la violence qui leur avait été faite. Les membres du conseil général de Longwy durent, sur l'ordre du gouverneur autrichien de la place, aller faire la révérence au comte de Provence, lorsqu'il traversa leur ville (26 août) ; toutefois, ils s'abstinrent de le haranguer. Aucune cérémonie du même genre n'eut lieu quand Monsieur fit, le 7 septembre, dans Verdun, une entrée dépourvue d'apparat.

Tandis que la population des territoires occupés se trouvait malmenée par les vainqueurs, les émigrés reprochaient à leurs alliés de la traiter avec trop d'indulgence.

Quelle fut à l'égard des frères du roi et des Austro-Prussiens l'attitude des habitants de la Meuse ? Il y eut des nobles et des bourgeois qui se rendirent à Verdun pour faire

leur cour au comte de Provence. Beaucoup plus graves, si elles avaient eu le caractère que leur a prêté la légende, seraient les manifestations d'une partie de la bourgeoisie verdunoise en l'honneur du roi de Prusse. Mais il est faux que des jeunes filles de Verdun, vêtues de blanc, aient offert des dragées à Frédéric-Guillaume, que des dames de cette ville soient allées danser avec les officiers prussiens au camp de Regret. La seule chose vraie, c'est que, le 4 septembre, des dames et des jeunes filles de Verdun vinrent au camp de Glorieux offrir des dragées à Frédéric-Guillaume II. Cette démarche, d'ailleurs regrettable, ne méritait pas d'être prise au tragique. Mais, au dire des Prussiens eux-mêmes, la grande majorité de la population garda vis-à-vis d'eux une attitude réservée, sinon hostile.

Ajoutons, pour ne rien oublier, que la beauté, la bonne grâce et l'élégance des Meusiennes frappèrent Gœthe, le lieutenant Minutoli et le prince royal de Prusse, qui ébaucha à Verdun une idylle avec la plus jeune des demoiselles Morland.

Thionville, que les alliés attaquèrent après avoir pris Longwy, avait des fortifications en assez bon état, une garnison, forte de 5.000 à 6.000 hommes, formée du 103e régiment d'infanterie, de plusieurs dépôts, d'un bataillon de grenadiers et de cinq bataillons de volontaires. Officiers et soldats étaient résolus à se bien défendre ; le gros de la population paraissait animé des mêmes sentiments. Quant au gouverneur, M. de Wimpffen, un royaliste, s'il ne rendit pas la place, c'est que les circonstances ne s'y prêtèrent pas. Les Autrichiens de Hohenlohe-Kirchberg, et les émigrés, sous les ordres des frères du roi, arrivèrent devant Thionville, les premiers le 29 août, les seconds le 3 septembre. Après avoir vainement sommé, le 4 et le 5, le gouverneur de leur rendre Thionville, les comtes de Provence et d'Artois firent subir à la place, pendant la nuit du 5 au 6, un bombardement qui ne produisit aucun effet. Quelques jours plus tard, Hohen-

lohe-Kirchberg et les princes allaient rejoindre le gros des forces austro-prussiennes. Le corps d'investissement qu'ils laissèrent devant Thionville était trop faible pour rien entreprendre de sérieux. Il leva le siège le 16 octobre, quand les Austro Prussiens battirent en retraite.

Les alliés n'essayèrent pas de pénétrer plus au sud dans la région lorraine. Par crainte d'une invasion, le conseil général de la Meurthe avait mobilisé les gardes nationales du département et organisé un système de défense, qui n'eut pas à faire ses preuves.

C'est que les Austro-Prussiens et les émigrés avaient pour objectif Paris, où Louis XVI se trouvait détenu, Paris, centre et foyer principal de la Révolution. Seulement, au lieu de précipiter leur marche sur la capitale, les alliés perdirent un temps précieux. Plusieurs causes expliquent la faute qu'ils commirent : les tiraillements entre l'ardent Frédéric-Guillaume II et le circonspect duc de Brunswick, les ravages causés par la dysenterie dans l'armée prussienne, enfin l'occupation de l'Argonne par les troupes de Dumouriez. Au lieu de prendre la route de Bar-le-Duc, les alliés se décidèrent à forcer les défilés de l'Argonne. Clerfayt ayant réussi à prendre, le 14 septembre, celui de la Croix-au-Bois, Dumouriez crut prudent de quitter son camp de Grandpré, pour se replier sur Sainte-Menehould. Toutefois, A. Dillon, un de ses lieutenants, continua de résister victorieusement, dans les défilés de la Chalade et des Islettes, aux Autrichiens et aux Hessois. Les Prussiens, débouchant par la vallée de l'Aire, culbutèrent à Montcheutin, le 15 septembre, la division du général Chazot. Mais le 19, Dumouriez se voyait renforcé par Beurnonville, qui lui amenait une partie de l'armée du Nord et par Kellermann, successeur de Lückner, qui, parti de Metz, avait fait un grand détour par Toul et Bar-le-Duc. Le 20 septembre, une attaque que les Prussiens menèrent, d'ailleurs assez mollement, sur Valmy, fut repoussée par nos troupes. Cet engagement, en apparence peu important, devait produire des résultats considérables, rem-

plir les Français de confiance, semer chez les alliés le doute et l'inquiétude. Comme les Austro-Prussiens avaient d'ailleurs perdu leur supériorité numérique, que la dysenterie décimait toujours leur armée, il eût été possible à Dumouriez de les écraser. Mais, les croyant plus forts qu'ils n'étaient en réalité, redoutant une nouvelle panique chez ses jeunes soldats, persuadé en outre qu'il serait facile d'amener la Prusse à conclure une paix séparée, Dumouriez, au lieu de pousser vigoureusement l'ennemi, engagea des négociations avec lui. En vertu d'une convention secrète, signée le 1er octobre, les Prussiens opérèrent, par un temps affreux, leur retraite sur la Meuse, suivis à distance par les troupes françaises. Le 7 octobre, Dumouriez, impatient de conquérir les Pays-Bas, repartit pour le Nord, laissant à Kellermann, à Dillon et à Valence le soin d'observer et de suivre l'ennemi. Sur leur chemin, les alliés et surtout les émigrés commirent de nombreuses violences.

De nouvelles négociations, approuvées d'ailleurs par les commissaires de la Convention et par le conseil exécutif, s'ouvrirent entre les généraux français et les commandants des forces alliées, à propos de Verdun et de Longwy, dont le sort fut réglé par les conventions que signèrent, le 12 et le 18 octobre, Kalkreuth et Kellermann. C'est ainsi que la première de ces places fut remise à nos soldats le 14 octobre et la seconde le 22. Les prêtres réfractaires et les émigrés, revenus à la suite de l'ennemi, ainsi que ceux des habitants qui s'étaient compromis durant l'occupation austro-prussienne, partirent en même temps que les étrangers.

Une fois les troupes prussiennes en sûreté dans le Luxembourg, les représentants de Frédéric-Guillaume déclarèrent à Kellermann et à Valence, le 25 octobre, que leur souverain ne traiterait avec la France que de concert avec son allié, l'empereur François II.

Ainsi s'écroulaient les espérances chimériques qu'avaient nourries beaucoup de Français sur les dispositions de la Prusse. Dumouriez avait, sans aucun profit, laissé échapper

l'occasion qui s'offrait à lui d'infliger un désastre aux troupes de Frédéric-Guillaume.

Au point de vue politique, l'invasion de 1792 avait produit des résultats opposés à ceux qu'en attendaient les Austro-Prussiens. La royauté avait fait place à la République et Louis XVI était détenu au Temple ; d'autre part, tandis que l'armée prussienne se trouvait gravement atteinte dans son prestige, la France reprenait confiance dans ses troupes, victorieuses à Valmy. Après avoir subi les violences qui accompagnent une invasion, Verdun et Longwy se virent en butte aux mesures de rigueur de la Législative et de la Convention. La première de ces assemblées rendit, le 4 et le 14 septembre, des décrets contre les habitants de ces deux villes ; ils devaient, il est vrai, être rapportés par la Convention le 9 février 1793. Le 5 septembre, la Législative destitua Gossin et Ternaux, coupables d'avoir obéi à la sommation des Prussiens. Le 9 février 93, la Convention destituait ou traduisait devant les tribunaux tous ceux, fonctionnaires civils, officiers et habitants, qui n'avaient pas accompli leur devoir, ou qui avaient eu une attitude peu patriotique. Le tribunal révolutionnaire envoya à l'échafaud Gossin, les gouverneurs de Longwy et de Verdun, ainsi que plusieurs habitants ou habitantes de cette dernière ville.

La peine capitale, que méritait peut-être Lavergne-Champlorier, car il avait rendu trop tôt la place de Longwy, nous paraît d'une rigueur excessive à l'égard de Gossin et de Neyon. Mais notre pitié va surtout aux malheureuses Verdunoises, qui payèrent de leur tête l'imprudence, le manque de dignité, dont elles avaient fait preuve en offrant des dragées au roi de Prusse.

Au cours de l'invasion prussienne, un nouveau régime politique s'était établi en France ; après une existence agitée, qui avait duré moins d'un an, la monarchie constitutionnelle avait fait place à la République. Si elle n'avait pu se main-

tenir, la faute en retombait sur la constitution de 1791, défectueuse à bien des égards, sur Louis XVI lui-même, qui ne se résignait pas à la perte du pouvoir absolu dont il jouissait avant 1789, sur la Législative enfin, assemblée inexpérimentée et brouillonne, dépourvue de sens politique, incapable de mesurer les conséquences de ses votes. Notre pays allait donc vivre en République ; seulement, était-il mûr pour un régime qui exige des citoyens des qualités et des vertus bien difficiles à rencontrer chez les Français de 1792 ?

CHAPITRE III

LA RÉGION LORRAINE DE 1792 A 1799[1].

Les membres de la Convention avaient été nommés à la suite d'un double scrutin, qui avait à sa base le suffrage universel. Presque partout la grande majorité des citoyens s'était abs-

1. Bibliographie. — Sources : A l'ouvrage, déjà cité (n° 1 de la p. 30), de Pfister, ajouter : Arrêtés, rapports, etc., des représentants du peuple en mission : Favier, *Catalogue...*, nos 1306-1336, 1338-1344. — Délibérations, arrêtés, etc., émanant des directoires de départements et de districts : Favier, *op. cit.*, nos 1178-1220, 1222, 1224-1235, 1245-1249, 1253-1256. — Sociétés révolutionnaires : Favier, *op. cit.*, nos 1586-1600, 1602, 1604-1611, 1613, 1615-1619, 1621-1624, 1626, 1627, 1629, 1630. — Aulard (A.), *Recueil des actes du Comité de salut public*, 25 vol. in-8°, 1889-1918. — Elections : Pfister (Chr.), *op. cit.* (n° 1 de la p. 30). - Émigrés : Dubois (E.), *Liste des émigrés, des prêtres déportés et des condamnés pour cause révolutionnaire du département de la Meuse* (*Mém. Soc. Bar-le-Duc*, 1910). — *Journal de la Meurthe*. *Journal des départements de la Moselle, de la Meurthe*, etc. — Almanachs et Annuaires : Favier, *op. cit.*, nos 5535, 5539, 5540, 5555-5557, 5566, 5575, 5576.

Ouvrages généraux : Aux ouvrages, déjà cités (n° 1 de la p. 30), de Taine, d'Aulard, de Madelin, ajouter : Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur*, 8 vol. in-8°, 1861-1881. — Sorel (A.), *op. cit.*, t. III-V, 3 vol. in-8°, 1887-1903. — Pariset (G.), *la Révolution*, 1792-1799, 1 vol. in-8°, s. d. (*Histoire de France contemporaine* de Lavisse, t. II).

tenue de se rendre dans les assemblées primaires. Il en sera de même pour les élections qui se feront de 1795 à 1799 ; pas plus que la Législative, la Convention et les assemblées du Directoire n'ont vraiment représenté la France. Après avoir voté, le 21 septembre, l'abolition de la royauté, la Convention décide le lendemain que les actes du pouvoir seront datés de l'an Ier de la République. La République, qui va être pendant sept (douze) ans le gouvernement légal de la France, ne sera qu'une fiction. La souveraineté du peuple, base de ce régime, sera constamment méconnue de 93 à 99. Non seulement le peuple de Paris fera des journées dirigées contre l'Assemblée, mais la Convention laissera proscrire ou proscrira elle-même, à diverses reprises, plusieurs de ses membres ; en outre, non contente de décider que les assemblées locales ne se renouvelleront plus par l'élection, elle les fera épurer par les représentants en mission, que seconderont les sociétés populaires. Si, de 95 à 99, les insur-

Travaux concernant la région lorraine : Meurthe : Aux travaux, déjà cités (n° 1 de la p. 30), de Baumont, de Denis, de Caton, de Mansuy, de Denis, de Poulet, de Pfister, ajouter : Jardin (G.), *P.-A. Mauger, commissaire du pouvoir exécutif dans la Meurthe* et *La journée du 17 août 1793 à Nancy* (*Ann. Est*, t. XIII, 1899). — Poulet (H.), *Le sans-culotte Philip, président de la Société populaire de Nancy* (*Ann. Est et Nord*, t. II, 1906).

Meuse : Aux travaux, déjà cités (n° 1 de la p. 30), de Pierrot, de Poulet, de Pionnier, de Martin, ajouter : Poulet (H.), *Le département de la Meuse à la fin du Directoire et au début du Consulat* (*La Révolution française*, t. XLVIII, 1905).

Moselle : Aux travaux, déjà cités (n° 1 de la p. 30), de Bultingaire, de Thomire, de Grossmann, de Bégin et de Quépat, ajouter Florange (J.), *Le conventionnel Hentz, député de la Moselle*, 1 vol. in 8°, 1911.

Vosges : Aux travaux, déjà cités (n° 1 de la p. 30), de Louis, de Bouvier, de l'abbé Olivier, de Philippe, de Guyot, de Bergerot, de Bardy, de Lhomer, d'Harmand, ajouter : Philippe (A.), *Les représentants du peuple en mission et le département des Vosges* (*Jahrbuch* de Metz, t. XXIII et XXIV, 1911 et 1912, *Révol. Vosges*, 1914-1920, 1920-1921, 1921-1922 et 1922-1923). — Baumont (G.), *L'émeute de Saint-Dié (1, 2 et 3 septembre 1793). Ses causes, son caractère* (*Révol. Vosges*, 1920-1921).

rections parisiennes prennent fin, le Directoire procède par coups d'État contre les conseils ; il casse également les élections départementales ou municipales. Quant aux trois grands principes de liberté, d'égalité et de fraternité, ils ne seront pas mieux respectés par les gouvernants. Point de liberté politique : la presse est muselée, on ne peut, ni dans une conversation, ni dans une lettre, exprimer ses opinions, si elles sont défavorables aux détenteurs du pouvoir. Point de liberté religieuse non plus, sauf au début de 1795 et en 1797. Les citoyens sont-ils au moins égaux entre eux? En aucune façon, car certains Français, rangés en raison de leur naissance, de leur parenté, de leurs opinions, dans la catégorie des suspects, ne sont que des citoyens de second ordre, privés d'une partie de leurs droits. Parlerons-nous de la fraternité ? Jamais il n'y eut plus de haines, plus de dénonciations, plus de proscriptions. On a reproché justement à l'Ancien Régime ses tribunaux d'exception et la rigueur excessive de ses pénalités. Mais la période révolutionnaire encourt les mêmes critiques. Le tribunal révolutionnaire de Paris n'offrait aux accusés aucune garantie de justice impartiale ; combien de victimes innocentes n'a-t-il pas envoyées à l'échafaud! Combien d'autres méritaient la prison, mais non pas la mort, à laquelle il les avait condamnées! Le soi-disant régime républicain, auquel la France a été soumise de 92 à 99, a donc été, surtout durant la Terreur, arbitraire et tyrannique. Il ressuscitait, en les aggravant, les abus et les violences de l'ancienne monarchie. On a dit, pour justifier les dirigeants de cette époque, qu'il leur fallait défendre la Révolution contre tous ceux qui s'efforçaient de restaurer l'ordre de choses aboli en 1789. Que des mesures de salut public aient été nécessaires en 93 et en 94, cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Seulement, il importait de ne pas tomber dans des exagérations inutiles ou odieuses, de ne pas aggraver des fautes antérieures comme les tracasseries religieuses, et de n'en pas commettre de nouvelles : en condamnant Louis XVI à mort, la Convention n'a fait qu'ac-

croître à l'intérieur et au dehors le nombre de ses ennemis ; en proscrivant les girondins, elle a provoqué les prises d'armes de plusieurs départements. Dans les deux cas, elle a augmenté les difficultés contre lesquelles elle se débattait. En réalité, c'est aux bonnes mesures militaires, dont l'honneur revient surtout à Carnot, c'est aux talents militaires de ses généraux, à l'héroïsme de ses soldats, c'est encore à l'insuffisance et à la désunion de ses ennemis que la France révolutionnaire est redevable des victoires qu'elle a remportées.

La province se montra, pour les raisons que nous avons indiquées, impuissante à faire respecter ses droits. On esquissa en 93, dans la région lorraine, une timide résistance contre le 31 mai et le 2 juin, et ce fut tout. Les coups d'État du Directoire ne provoquèrent même pas de protestations de la part de nos ancêtres. Si beaucoup, parmi ces derniers, subirent sans révolte les gouvernants et les mesures extraordinaires de la Révolution, c'est parce qu'ils redoutaient la restauration de l'Ancien Régime et les représailles qui l'auraient accompagnée. D'ailleurs, ils surent gré à la Convention des mesures utiles et durables qu'elle avait votées.

I. — La région lorraine a l'époque de la Convention. (1792-1795).

1° *Les sentiments et les événements dans la région lorraine.*

Sentiments et attitude de la population. — Les événements de la réunion de la Convention à la chute des girondins ; — de la chute des girondins à la création du gouvernement révolutionnaire (2 juin-4 décembre 1793) ; — de la création du gouvernement révolutionnaire au 9 thermidor (4 décembre 1793-27 juillet 1794). — La réaction thermidorienne. — La constitution de l'an III. — Lorrains guillotinés de 1793 à 1794.

Ni les habitants, ni les corps constitués des départements lorrains ne protestèrent contre la proclamation de la République. Le directoire de la Meurthe envoya même à la Convention une adresse d'adhésion, dans laquelle il recomman-

dait à l'assemblée le calme et l'union. D'assez nombreuses municipalités votèrent aussi des adresses, quelques-unes d'ailleurs sans la moindre hâte. Celle de Sarreguemines ne s'y décida qu'après avoir reçu une formule de son ancien maire, Blaux, élu à la Convention. En revanche, on chanta, le 25 octobre, à Sarreguemines, un *Te Deum* pour célébrer l'abolition de la royauté. D'après divers témoignages, la proclamation de la République à Épinal, le 26 septembre, aurait excité un réel enthousiasme. Quant aux sociétés populaires, elles gardèrent, semble-t-il, le silence.

Quoique la République fût acceptée par nos ancêtres, beaucoup d'entre eux restaient, sans en avoir conscience, attachés à la monarchie. Même parmi les partisans sincères de la République, bien peu avaient la mentalité et les mœurs républicaines. Comment des hommes habitués à un régime d'absolutisme auraient-ils acquis en quelques mois les sentiments et les vertus de citoyens libres, capables de donner l'impulsion au gouvernement, au lieu de la recevoir de lui? Ne soyons donc pas surpris que les Lorrains de l'époque révolutionnaire aient souvent manqué soit de clairvoyance dans le choix de leurs représentants, soit de courage civique pour défendre et pour faire respecter leurs opinions ou leurs mandataires. Il est triste de voir nos ancêtres étaler des sentiments exagérés qui n'étaient pas les leurs, changer d'opinions chaque fois que se modifiait le gouvernement et se laisser conduire pendant la Terreur, comme ce fut le cas à Nancy, par une poignée d'énergumènes ou de coquins, pour la plupart étrangers au pays.

Nous croyons que, dans la région lorraine, montagnards, girondins et royalistes ne formaient que des minorités. La masse des habitants, inerte, sans opinions politiques arrêtées, voulait, en même temps que le maintien de la plupart des réformes opérées par la Constituante, un régime qui assurât l'ordre et la tranquillité.

Peu de temps après la reprise de Verdun par nos troupes,

le gouvernement avait ordonné une enquête sur les faits dont cette ville avait été le théâtre pendant le siège et durant l'occupation étrangère. Elle aboutit à l'arrestation et à l'emprisonnement de quelques personnes compromises, qui n'avaient pas pris la précaution de quitter la ville avec les alliés.

Le 22 septembre, la Convention avait ordonné le renouvellement de tous les corps administratifs et judiciaires. Les élections, qui eurent lieu dans le courant de novembre ou de décembre, furent les dernières jusqu'à l'automne de 1795.

Il semble que partout le nombre des abstentionnistes ait été très supérieur à celui des votants. A Verdun, par exemple, moins de 300 citoyens prirent part au scrutin. Beaucoup d'hommes nouveaux entrèrent alors dans les assemblées locales ou dans les tribunaux. Administrateurs et juges étaient — ou du moins se prétendaient — républicains, mais tous ne comprenaient pas la République de la même façon. Parmi eux, comme parmi les conventionnels, on trouvait des montagnards, des girondins et des gens de la Plaine. Tandis que, dans la Moselle, l'administration du département et celles de plusieurs districts étaient montagnardes, celle de la Meurthe était nettement girondine, celle de la Meuse penchait aussi du côté de la Gironde ; celle des Vosges, longtemps hésitante, finira, après le 31 mai et le 2 juin, par se rallier à la Montagne. Les girondins dominent dans les municipalités de Nancy et de Verdun. les montagnards dans celles de Toul et de Metz. Le conseil général de la commune messine comprenait, entre autres membres, un curé constitutionnel et un israélite.

Les nouveaux corps administratifs qui. plus encore que leurs prédécesseurs, avaient à s'acquitter de besognes multiples, devaient assurer la subsistance des habitants, fournir aux armées de la République des hommes et des vivres, surveiller enfin ou faire arrêter les prêtres réfractaires, les émigrés et les suspects. Les autorités locales trouvèrent des auxiliaires dans les sociétés populaires. Celles-ci, après avoir

subi, à la suite du 10 août, une crise qui se traduisit, pour celle de Toul, par la cessation des réunions, finirent par se réorganiser sous le nom de sociétés des Amis de la Liberté et de l'Égalité. En outre, des sociétés se formèrent dans de petites villes ou même dans des villages qui n'en avaient pas possédé jusqu'alors. Ce fut le cas de Lunéville (avril 93), de Commercy (novembre 93), de Dun et de Stenay (fin de 93 ou début de 94), de Sarreguemines (janvier 93), de Rambervillers (novembre 93). Les plus importantes, surtout les plus anciennes, étaient affiliées à la Société des Jacobins de Paris, dont elles subissaient l'influence. On les voit également en correspondance avec les députés de leur département. Formées en majorité de bourgeois, elles comprenaient, à la fin de 92 et au début de 93, des montagnards, des girondins et des modérés ; mais les forces respectives des différents partis augmentent ou diminuent à la suite d'épurations, opérées tantôt dans un sens, tantôt dans un autre. Les rapports des sociétés populaires avec les autorités locales ont été amicaux ou hostiles, suivant que les unes et les autres appartenaient ou non au même parti. Bien que n'ayant aucun caractère officiel, les sociétés populaires interviennent dans toutes les affaires locales, s'occupent des subsistances, des levées de troupes, des réquisitions, des prêtres réfractaires, des émigrés, des suspects, surveillent les corps constitués, secondent enfin avec zèle les représentants en mission.

Les premiers de ces représentants, Couturier, Rühl et Dentzel, arrivèrent à Nancy en décembre 92. Les membres du directoire de la Meurthe se plaignirent aux trois conventionnels des factions qui divisaient l'assemblée et ils vantèrent le calme dont jouissait le pays, ainsi que le bon esprit des habitants. Par contre, à la société populaire, on dénonça aux députés la présence dans la ville d'un grand nombre d'aristocrates et de prêtres insermentés. Sous la pression de Couturier et de ses deux collègues, le directoire de la Meurthe dut prendre des mesures, d'abord contre les émigrés (1er et 2 janvier 93), puis contre les réfractaires (6 février). Les discours

par lesquels le président de l'administration départementale et le procureur-général-syndic de la Meurthe, Perrin et Mourer, avaient accueilli les trois représentants, prouvaient que le pays voyait d'un mauvais œil les rivalités qui déchiraient la Convention. L'attitude du Club des Jacobins et de quelques-unes des sections parisiennes décida en janvier les assemblées départementales de la Meurthe et de la Meuse, en février celle des Vosges, à voter la levée de corps chargés de défendre la Convention contre les factieux. Il est vrai que le directoire de la Meuse annulait le 30 janvier l'arrêté qu'il avait pris le 16. Par contre, le conseil général montagnard de la Moselle s'élevait, à la fin de janvier, contre le projet de faire quitter Paris à la Convention ou d'appeler dans la capitale une force destinée à protéger l'assemblée.

L'exécution de Louis XVI fut diversement appréciée dans nos départements. Mandel, membre du directoire de la Meurthe, protestait le 25 janvier contre la condamnation à mort du roi. Le conseil général de la Moselle, à la fin de janvier, le directoire des Vosges, le 15 février, enfin plusieurs sociétés populaires, entre autres celle d'Épinal, félicitèrent la Convention de l'acte de justice qu'elle venait d'accomplir. Le directoire des Vosges réclamait en même temps le vote d'une constitution et se plaignait des factions. Allant encore plus loin que les sociétés qui avaient approuvé le régicide, celle de Sarreguemines, nouvellement créée, adressa, le 24 février, à l'assemblée une pétition demandant l'expulsion des députés qui n'avaient pas voté la mort de Louis XVI ! La société de Nancy, qu'elle avait priée d'appuyer sa requête, s'y refusa par une lettre très sensée (17 mars).

En faisant exécuter Louis XVI, la Convention n'avait fait qu'augmenter, au dedans comme au dehors, le nombre de ses adversaires. Pour combattre l'étranger, elle décrétait, le 24 février, la levée de 300.000 hommes ; contre les mécontents de l'intérieur elle votait, le 21 mars, la création de comités de surveillance. Un certain nombre de ses membres reçurent la mission de se rendre dans les départements pour

assurer la prompte exécution de ces décrets, faire arrêter les personnes suspectes, destituer enfin les administrateurs et les fonctionnaires coupables de tiédeur ou d'incivisme.

Arrivés en mars dans la Moselle, Hentz, Laporte et Blaux suspendirent et remplacèrent plusieurs membres du conseil général de la commune de Metz. Le mois suivant, Anthoine et Levasseur procédaient, dans le même département, à des épurations et faisaient prêter serment à la République par les membres des corps constitués. En mai Levasseur, Maignet, Maribon-Montaut et Soubrany organisèrent les comités de surveillance de la Moselle. A les en croire, les membres des corps constitués et des sociétés populaires étaient des tièdes ou même des malveillants. De la Moselle Anthoine et Levasseur se rendirent dans la Meurthe, où les avait précédés une dénonciation de leur collègue Salle. Ils s'occupèrent d'organiser les comités de surveillance, de prendre des mesures contre les suspects et contre divers fonctionnaires. Les Vosges reçurent, à la fin de mars, la visite de Perrin et de Roux; ces représentants se montrèrent satisfaits de l'esprit qui régnait dans le département. Dans la Meuse Verdun attire surtout l'attention. Si la Convention avait rapporté, le 9 février 1793, les décrets que la Législative avait rendus en septembre 1792 contre cette ville, elle avait ordonné le même jour l'arrestation de plusieurs Verdunois et déclaré exclus de toutes fonctions, jusqu'à la fin de la guerre, ceux de leurs concitoyens qui, au moment de la capitulation, appartenaient au directoire du district ou à la municipalité. Verdun élut en mars 93 une nouvelle municipalité, qui entra, comme la précédente, en conflit avec l'administration départementale de la Meuse ; la lutte persista, malgré l'intervention du ministre de l'intérieur, Roland. En avril le directoire de la Meuse envoyait un de ses membres, Baudin, procéder à une nouvelle enquête sur les événements de septembre 92, et Baudin ordonnait, en dépit des protestations de la municipalité, l'arrestation de plusieurs Verdunois. Le 2 juin le directoire de la Meuse destituait le maire de la

ville. Ce furent probablement les représentants Pons et Thuriot qui dirigèrent dans la Meuse la création des comités de surveillance. Celui de Verdun fut constitué le 14 avril, à la suite d'une élection, où le nombre des votants n'atteignit pas 300.

Le conflit entre la Gironde et la Montagne, qu'aviva encore la trahison de Dumouriez, ne laissait pas indifférents les corps constitués de nos départements, qui prirent position dans un sens ou dans un autre. En mai le directoire de la Meurthe et la société populaire de Nancy nommèrent des commissaires chargés d'aller s'entendre avec les directoires des départements voisins sur les moyens à employer pour résister à la faction parisienne. L'insuccès de cette tentative ne découragea pas les hommes qui l'avaient conçue. Le 7 juin le directoire de la Meurthe, la municipalité et la société populaire de Nancy s'unissaient pour constituer une sorte de comité de salut public. Le 20 juin Mourer, procureur-général-syndic de la Meurthe, invitait le directoire à voter une adresse demandant la dissolution de la Convention et la convocation des électeurs pour nommer une autre assemblée. Tandis que les directoires des districts de Pont-à-Mousson et de Vézelise protestaient contre la tyrannie montagnarde, celui de Sarrebourg repoussait le projet d'adresse à la Convention, réclamé par Mourer. Le directoire de la Meuse avait paru vouloir s'engager dans la même voie que celui de la Meurthe. Le 28 mars il prenait des mesures de sûreté générale ; le 17 mai, il votait la création d'un comité de salut public. Mais, quelques semaines plus tard, faisant volte-face, il approuvait les événements du 31 mai et du 2 juin. A Verdun, au contraire, on s'affirmait hautement girondin. Le 30 mai, puis le 2 juin, Delayant prononçait de véhéments discours contre la Montagne. D'autres assemblées se tinrent à Verdun le 30 juin et le 7 juillet : enfin, le 20 juillet, la société populaire de Verdun lançait un manifeste girondin. Le directoire des Vosges devait avoir une attitude hésitante. Le 14 mai, il avait envoyé à la Convention une adresse pour

inviter les partis à la concorde et pour réclamer encore une fois le vote d'une constitution. Le 26 mai, il désigna deux de ses membres pour s'entendre avec les deux commissaires envoyés par le directoire de la Meurthe, qui venaient d'arriver à Épinal ; mais le lendemain, le procureur-général-syndic, Dieudonné, obtint par ses instances le retrait de ce vote. Lorsqu'il eut connaissance des événements du 31 mai et du 2 juin, le directoire des Vosges envoya à la Convention une adresse où il se contentait de demander une fois de plus le vote d'une constitution. A Saint-Dié, on éprouva un vif mécontentement à la nouvelle du 31 mai et du 2 juin, mais aucune protestation ne s'éleva. Le 9 juin, le directoire montagnard dela Moselle félicita la Convention d'avoir proscrit les girondins. Son exemple fut suivi par le directoire du district de Metz et par la municipalité de cette ville. Le 21 juin, la société populaire de Sarreguemines repoussait une adresse envoyée de Saint-Quentin, et proposant de marcher sur Paris. Enfin, le 19 juillet, les sections de Metz invitaient les départements qui s'étaient levés pour la défense des girondins à déposer les armes.

On le voit, c'est uniquement par des discours et par des votes que se manifesta l'activité des girondins de notre région. Nulle part dans l'Est, il ne s'organisa, comme dans d'autres parties de la France, de résistance sérieuse à la tyrannie montagnarde.

Les montagnards, une fois maîtres de la situation, exercèrent des représailles contre leurs adversaires. Le 27 juin, la Convention suspendit Mourer et les membres du directoire de la Meurthe ; le conseil général du département nomma un autre directoire, qui envoya, le 4 juillet, une adresse de dévouement à la Convention. Le 27 juillet, la société populaire de Nancy fut épurée. Quant à Delayant et aux girondins de Verdun, ils attendirent jusqu'au mois d'avril 1794 le châtiment qui leur était réservé.

En juillet les citoyens français furent appelés à ratifier



Nicolas-Charles OUDINOT (1767-1847),
né à Bar-le-Duc,
général de la République, maréchal de l'Empire,
duc de Reggio.

(Voir p. 125, 139, etc.).



Michel NEY (1769-1815), né à Sarrelouis,
général de la République, maréchal de l'Empire,
duc d'Elchingen, prince de la Moskowa.

(Voir p. 99, 106, etc.).

la constitution que la Convention s'était décidée à bâcler. Il y aurait eu dans la Meurthe 27.201 oui, 24.766 dans la Meuse, 31.348 dans la Moselle et 16.599 dans les Vosges. Partout la majorité des citoyens s'abstint de prendre part au scrutin. C'est dans la Moselle qu'il y eut le plus de votants, environ 46 %, et dans les Vosges qu'on en constate le moins, 28 %.

Vers la fin de l'été, des représentants arrivèrent dans les départements pour veiller à l'exécution de la levée en masse (16 et 23 août), des lois du maximum (3 mai, 11 et 29 septembre, etc.), et pour procéder à l'épuration des corps constitués. Les sociétés populaires aidèrent les conventionnels à s'acquitter de ces multiples besognes.

D'août à novembre, la ville de Nancy allait être troublée par les agissements d'un commissaire du pouvoir exécutif, Leduc, dit Mauger, ou Marat-Mauger, un ambitieux sans scrupules et sans moralité. Aidé de quelques membres de la société populaire de Nancy, Glasson-Brisse, Arsant, Febvé, Philip, gens étrangers au pays et que le montagnard B. Faure qualifiait un peu plus tard « d'intrigants, d'anarchistes, de dilapidateurs et de coquins », il entra en lutte avec les corps constitués de Nancy et du département, restés d'opinions modérées. Son premier soin fut d'épurer la société populaire. Mais le conseil général de la commune de Nancy fit arrêter, le 17 août, Mauger qui l'avait bravé. Par malheur, il fut remis en liberté le 24, sur l'ordre des représentants Ehrmann, Richaud et Soubrany, qui réorganisèrent en outre le directoire du département; le même jour, la Convention avait, de son côté, décrété l'élargissement de Mauger et destitué le conseil général de Nancy. Mauger et ses amis, devenus les maîtres de la situation, en profitent pour procéder à des arrestations arbitraires. Ils accusent le directoire de la Meurthe de n'avoir pas fourni le blé que Saint-Just et Lebas avaient requis du département; les deux représentants écoutent cette dénonciation et renvoient, le 12 novembre, les membres du directoire de la Meurthe devant le comité de sûreté générale de la Convention. Ils frappent en même temps les riches

du département d'une taxe de 6 millions. Cependant l'arrivée à Nancy du représentant B. Faure, un montagnard affligé de la manie antireligieuse, d'ailleurs honnête homme, venu pour une réquisition de chevaux, donnait à Mauger de nouvelles espérances. Pour décider Faure, qui s'y était tout d'abord refusé, à sévir contre les modérés, Mauger et ses amis le firent investir, le 4 novembre, par la Convention des pouvoirs illimités attribués aux représentants en mission. Chargé spécialement « d'opérer la régénération des corps constitués », B. Faure se servit de sa nouvelle autorité contre Mauger lui-même, qu'il avait fini par percer à jour. Le 19 novembre, il faisait arrêter et conduire à Paris l'agitateur, qui mourut avant d'avoir comparu devant le tribunal révolutionnaire. Celui-ci acquitta, le 10 frimaire (30 novembre 93), les complices de Mauger, dont Faure avait ordonné l'arrestation. Après le départ de Mauger, Faure réorganisa la commission provisoire, qui remplaçait le directoire destitué; la société populaire, épurée par ses soins, prit le titre de société révolutionnaire.

Dans la Meuse le conventionnel Massieu, un ancien évêque constitutionnel devenu terroriste, épura les corps constitués du département, ainsi que la société populaire de Bar-le-Duc, à laquelle il imposa Regnault-Warin pour président. Sur la plainte d'Harmand, député de la Meuse, Regnault fut décrété d'accusation par le comité de sûreté générale, mais cette mesure ne semble pas avoir été suivie d'effet. A Verdun le comité de surveillance avait fait arrêter en septembre et en octobre quelques personnes qui s'étaient compromises durant l'occupation prussienne. Au mois de novembre, le conventionnel Bô, de passage à Verdun, épura la municipalité, le tribunal et la société populaire.

Plusieurs représentants procèdent dans la Moselle à des opérations de même nature. En novembre, Lacoste et Mallarmé renouvellent le conseil général de la commune de Metz. Le mois suivant, c'est Faure qui régénère les autorités de Sarreguemines, qui nomme le maire et les officiers

municipaux de Bitche, qui prend enfin des mesures contre les prêtres.

Le représentant Guyardin, après avoir destitué quelques-uns des officiers municipaux d'Épinal, sur les dénonciations de la société populaire, les réintégra ensuite à la requête de cette même société, qui avait fini par reconnaître l'injustice de ses accusations. Lors du passage à Saint-Dié des réquisitionnaires vosgiens de la levée en masse, des troubles graves éclatèrent dans cette ville. Les émeutiers massacrèrent le 1er septembre un gentilhomme, Hugo de Spitzemberg et, le surlendemain, le lieutenant de gendarmerie Ribeaucourt. Guyardin, arrivé le 4 septembre à Saint-Dié, y rétablit l'ordre, mais il ne fit rien pour assurer le châtiment des coupables. Le 3 novembre 93, Mirecourt eut sa journée des cloches, épisode curieux de la lutte entre modérés et montagnards. Sur la dénonciation de ces derniers, le représentant B. Faure destitua les membres des corps constitués de Mirecourt et les envoya devant le tribunal révolutionnaire. La présence dans ce tribunal de deux de leurs concitoyens, Nicolas et Penaudin, sauva d'une mort certaine les malheureux accusés.

Le 4 décembre 93, la Convention avait modifié le régime administratif de la France et institué ce que l'on appelle le gouvernement révolutionnaire. D'abord pleins pouvoirs étaient attribués au comité de salut public sur tous les corps constitués des départements et sur tous les fonctionnaires. Le conseil général et le procureur-général-syndic des départements étaient supprimés ; le directoire seul subsistait, mais réduit à des pouvoirs limités, se rapportant aux affaires locales.

Par contre, les assemblées et les directoires des districts se voyaient chargés de l'exécution des lois révolutionnaires et autorisés à correspondre directement avec le pouvoir central. Le procureur-syndic était supprimé et remplacé par un agent national, représentant du gouvernement. C'était un

retour à la centralisation, par conséquent un recul, qu'opérait le décret du 4 décembre 93. Des représentants furent envoyés dans les départements pour assurer le fonctionnement de la nouvelle organisation administrative.

Dans la Meurthe arrivèrent Bar, J.-B. Lacoste et Baudot. Lacoste, ennemi personnel de B. Faure, s'entendit avec les amis de Mauger, que les hébertistes avaient fait acquitter, en décembre 93, par le tribunal révolutionnaire. Le directoire du département, celui du district de Nancy et la municipalité furent épurés et remplis de terroristes. A la société révolutionnaire, qu'avait créée B. Faure, Lacoste substitua une société réintégrée, que dominaient Philip et les autres acolytes de Mauger. Bar continua seul dans la Meurthe, à Toul en particulier, l'œuvre d'épuration et d'organisation que ses collègues et lui-même avaient commencée au chef-lieu du département. A Nancy Philip et ses amis restèrent maîtres du terrain, jusqu'au mois de juillet 1794, malgré la chute des hébertistes leurs protecteurs, et l'hostilité du représentant Pflieger, qui, chargé d'une mission particulière, séjourna dans notre ville du mois de mars au mois d'août 94. Pflieger, homme clairvoyant et sensé, jugea à leur valeur les terroristes qui faisaient marcher à leur fantaisie les corps constitués du département et de son chef-lieu. Dans une lettre du 4 juin 1794 au Comité de salut public, il les accusait de « troubler le pays, de vilipender la Convention et d'entraver la vente des biens nationaux ». Lorsque Philip eut été arrêté à Paris en messidor, sur la plainte de Mallarmé, Pflieger, devenu plus hardi, fit emprisonner six de ses amis comme hébertistes; après le 9 thermidor, il les accusa d'être robespierristes.

Mallarmé, de la Meurthe, fut chargé d'organiser le gouvernement révolutionnaire dans la Meuse et dans la Moselle. Après avoir épuré les corps constitués de Bar-le-Duc et rétabli la concorde entre les deux sociétés révolutionnaires de cette ville, il se rendit dans les différents chefs-lieux de district de la Meuse. Il est intéressant de relever les apprécia-

tions qu'il formule dans sa correspondance avec le comité de salut public sur les habitants de ce département. Les termes de « tiédeur » et de « modérantisme » reviennent fréquemment sous sa plume, en particulier à propos de Commercy, de Clermont-en-Argonne, de Varennes, de Dun et de Stenay. En outre, à Varennes, il y a des « aristocrates » et des « fanatiques » ; les gens de Dun et de Stenay sont « superstitieux. » A Étain les autorités sont « esclaves de l'Autriche » ; « des charlatans et des fripons oppriment les patriotes de cette ville ». Les habitants de Montmédy sont « des automates stupides imprégnés d'une morgue hautaine ». A Verdun, non content d'épurer les corps constitués, de destituer ceux des membres du directoire et du conseil général de la ville qui avaient signé l'année précédente une adresse girondine, Mallarmé renvoya devant le tribunal criminel de la Meuse, jugeant révolutionnairement, Delayant, sa mère et plusieurs autres fédéralistes verdunois. Cinq des accusés, au nombre desquels se trouvaient Delayant et sa mère, furent condamnés à mort et exécutés à Verdun le 25 avril 1794.

L'organisation du gouvernement révolutionnaire, commencée dans la Moselle par Faure, fut achevée par Mallarmé. En janvier 94, Faure épura les autorités de Bitche et de Sarrelouis. D'ailleurs, dans une de ses lettres au Comité de salut public, Faure déclarait qu'il n'y avait pas de meilleur peuple que le Lorrain. Moins optimiste, Mallarmé, qui séjourna dans la Moselle du mois de mars au mois de mai 94, ne trouve l'esprit public bon qu'à Longuyon et à Sarrelibre (Sarrelouis) ; il le juge assez bon à Faulquemont, mauvais à Longwy. A l'en croire, les Thionvillois sont coupables de « modérantisme et de tiédeur », les Briotais « d'égoïsme et de lâcheté », les gens de Boulay de « modérantisme, de superstition et d'ivrognerie », ceux de Morhange de « tiédeur et de fanatisme », ceux de Bouzonville de « modérantisme », ceux de Bitche de « mollesse et de tiédeur ». A Sarreguemines, il s'est produit des changements

d'opinion, et le conflit entre les représentants Lacoste et Faure a jeté le désarroi dans les esprits ; les autorités sont faibles. Inutile de dire que, presque partout, Mallarmé procède à des épurations. Faute de trouver à Bitche des gens capables de remplacer les autorités qu'il a destituées, il fait venir des patriotes de Metz et même de Bar-le-Duc. A l'époque où Mallarmé fonctionnait dans la Moselle, un de ses collègues, Duquesnoy, de passage à Metz, se livrait à des excentricités, qui provoquèrent les plaintes de la société populaire de cette ville.

Après avoir commencé la réorganisation administrative des Vosges, B. Faure, qui ne pouvait se rendre dans ce département, chargea les agents nationaux d'épurer les corps constitués des districts de Saint-Dié, de Bruyères, de Darney, de Lamarche et de Mouzon-Meuse (Neufchâteau). Foussedoire, arrivé en février 94 dans le département, épura, lui aussi, à Épinal, à Saint-Dié et à Remiremont, rétablit à Épinal la tranquillité, troublée par des questions religieuses, supprima à Remiremont une nouvelle société populaire, qui venait de se créer en opposition avec l'ancienne. D'ailleurs Foussedoire se félicite de l'esprit public, qu'il trouve excellent dans les Vosges. Après la condamnation des hébertistes, un mannequin représentant Hébert fut brûlé publiquement à Remiremont. Malheureusement des actes et des titres féodaux déposés au tribunal du district de Mirecourt subirent un sort analogue vers la même époque.

Le 9 thermidor fut accueilli avec joie dans la région, sauf peut-être à Metz, où il y aurait eu un mouvement populaire en faveur de Robespierre. A en croire une lettre de Pflieger, du 3 août 94, la population de Nancy n'aurait pas caché la sastisfaction qu'elle éprouvait ; des adresses de félicitations furent envoyées à la Convention, le 31 juillet par la société populaire de Toul, le 1er août par la municipalité de Verdun, le 5 août par le directoire des Vosges ; l'assemblée, disait ce dernier, avait délivré la République de « tyrans avides de

domination, de nouveaux Catilinas ». Pourtant, ce même directoire qualifiait, le 3 juin, dans une adresse à la Convention, Robespierre de « citoyen vertueux ». La société populaire d'Épinal crut devoir, elle aussi, féliciter la Convention à propos du 9 thermidor.

C'était une coalition de montagnards, de girondins et de modérés de la Plaine qui avait renversé Robespierre. Tandis que les premiers ne songeaient nullement à modifier le régime de la Terreur, leurs collègues entendaient y mettre fin. L'influence de ces derniers ne devint prépondérante que quelques mois après le 9 thermidor. Aussi peut-on distinguer deux phases dans la réaction thermidorienne : dans l'une on ne procède que lentement à débarrasser le pays des terroristes, dans l'autre, l'œuvre révolutionnaire est détruite, ses défenseurs arrêtés, ou tout au moins réduits à l'impuissance. Michaud, un montagnard que la Convention envoya dans la Meurthe et dans les Vosges, subit l'influence de la coterie terroriste, qui était maîtresse de la société populaire de Nancy. En même temps qu'à des détenus appartenant à des partis d'opposition, il rendit la liberté à quelques-uns des terroristes, dont Pflieger avait ordonné l'arrestation, et s'il fit rentrer plusieurs modérés dans les corps constitués, il y maintint aussi des montagnards.

En octobre Michaud procéda aussi dans les Vosges à des épurations, et il renouvela des corps coupables de tiédeur. Charles Delacroix épura le directoire de la Meuse et ceux des districts, délivra la population de Bar du joug que faisaient peser sur elle les intrigants à opinions exagérées qui dominaient la société populaire et prit des mesures en faveur des prêtres âgés ou infirmes. Michaud et Delacroix s'étaient occupés en outre de l'organisation des comités révolutionnaires de district, conformément au décret voté par la Convention le 7 fructidor an II (24 août 1794). Dans la Moselle, c'est à cette dernière tâche que semble s'être borné le rôle du représentant Loysel.

Vers la fin de 94, le mouvement de réaction allait s'accen-

tuer. Dès le 16 octobre, la Convention avait interdit aux sociétés populaires de correspondre entre elles et d'envoyer des pétitions. Le 12 novembre, elle ordonnait la fermeture du Club des Jacobins. Par un décret du 8 décembre, les 75 girondins étaient autorisés à reprendre leur siège à l'assemblée ; le 8 mars 95 c'était le tour des quelques proscrits du 31 mai et du 2 juin, qui avaient échappé à la guillotine. Le 19 et le 21 février 95 (1er et 3 ventôse an III), la Convention votait la liberté des cultes, et le 17 avril elle réorganisait les administrations départementales. C'était la fin, au moins apparente, du gouvernement révolutionnaire. Des représentants furent encore chargés d'assurer l'exécution de ces différents décrets et d'expulser définitivement les montagnards des corps constitués et des sociétés populaires.

Dans la Meurthe et dans la Moselle, le girondin Génevois épura les corps constitués et les sociétés populaires, d'où il chassa les terroristes, pour les remplacer par des modérés. Un grand nombre de détenus politiques lui durent leur liberté. Enfin, le 23 janvier 95, il prononça à Metz un discours, d'où nous extrayons le passage suivant :

« J'ai considéré avec un frémissement d'horreur l'affreuse tyrannie qui opprimait alors (avant le 9 thermidor) ma patrie. Le sol de la France couvert de bastilles et d'échafauds ; la moitié de la génération présente précipitée, engloutie dans des cachots ; des milliers de Français, les meilleurs citoyens, confondus avec les conspirateurs et les scélérats, proscrits au nom de la liberté, assassinés au nom de la loi ; la fortune publique devenue la proie d'un brigandage effréné ; la délation ténébreuse, la cruauté érigées en vertus civiques. Tel est le hideux tableau que présentent ces temps malheureux de notre Révolution.

« Quelques hommes s'étaient arrogé le droit exclusif de tout faire avec impunité ; ils se disaient les amis, les soutiens du peuple, ils lui parlaient souvent de sa souveraineté, et ils lui avaient enlevé, par la terreur, jusqu'à la faculté de penser. »

Pourquoi Génevois n'a-t-il pas prononcé un an plus tôt ce discours ? Mazade suivit et accentua la même politique, Dans une proclamation qu'il lança le 13 février 95, il flétrit

les « tyrans à bonnet rouge ». Le 28 février, une nouvelle proclamation de Mazade expliqua le décret-loi du 21 qui établissait la liberté des cultes. Ce décret fut accueilli avec faveur par l'opinion publique. Le 1er mars, quand Barbé-Marbois prit possession des fonctions de maire de Metz, que Génevois lui avait confiées avant son départ, il célébra, dans un grand discours, le 9 thermidor, le réveil de la liberté en général et de la liberté religieuse en particulier. Cependant la rareté et la cherté des vivres provoquèrent, du mois de février au mois d'avril, des mouvements populaires à Metz et à Nancy. D'une part, Mazade annula des mesures maladroites prises par les municipalités de ces deux villes, mesures qui avaient irrité les indigents ; d'autre part, il fit désarmer d'abord, puis incarcérer, des terroristes, qu'il soupçonnait d'avoir attisé le mécontentement populaire. Vers la fin d'avril, Mazade réorganisa les administrations départementales, conformément au décret de la Convention du 17 avril 95. Les insurrections parisiennes du 12 germinal (1er avril) et du 1er prairial (20 mai) n'eurent d'écho ni à Metz, ni à Nancy. Plusieurs corps constitués, plusieurs sociétés populaires envoyèrent, après le 1er prairial, des adresses de félicitations à la Convention.

A la fin de 94 et au début de 95, les modérés de la Meuse relèvent la tête et profèrent des menaces contre les terroristes et contre les acquéreurs de biens nationaux ; on voit même reparaître des prêtres insermentés. Le mouvement de réaction fut plus vif à Verdun qu'ailleurs. Le 25 avril, on célèbre une cérémonie expiatoire en l'honneur de Delayant. Les Pons et quelques autres terroristes furent mis en prison. Mais, grâce à l'intervention de son frère le conventionnel, Joseph Pons fut relâché le 8 juin, sur l'ordre du comité de sûreté générale. Le représentant Gantois, qui séjourna dans la Meuse de février à mai, épura les corps constitués et les sociétés populaires et organisa en avril la nouvelle administration départementale.

La réaction semble avoir été moins forte dans les Vosges ;

Bailly, arrivé en novembre 94 dans ce département, épura les corps constitués et les sociétés populaires. A Mirecourt, non content de briser le joug que faisaient peser sur la population les intrigants de la société populaire et du tribunal criminel, il ordonna d'enlever la guillotine, qui était en permanence sur l'une des places de la ville. A l'exemple de Foussedoire, Bailly se déclara satisfait de l'esprit du département. Comme il n'y avait pas en avril de représentant dans les Vosges, ce fut le comité de législation de la Convention qui nomma les membres de la nouvelle administration départementale.

La Convention, jugeant en 95 inapplicable la constitution qu'elle avait votée deux ans plus tôt, en rédigea une nouvelle, qui rappelait par certains articles celle de 91. Bien qu'elle supprimât le suffrage universel, tous les Français âgés d'au moins 21 ans furent appelés, en septembre 95, à la ratifier, ainsi que les décrets par lesquels la Convention avait décidé que cinq cents de ses membres feraient partie du nouveau corps législatif. Cette dernière mesure avait excité partout un très vif mécontentement. Si, dans les départements lorrains, il n'y eut point de 13 vendémiaire, la réprobation s'y traduisit par des abstentions nombreuses ; il y eut beaucoup moins de votants en 95 qu'en 93, comme l'indique le tableau suivant.

	CONSTITUTION		DÉCRETS	
	Oui	Non	Oui	Non
Meurthe........	10.898	507	2.972	1.498
Meuse.........	8.530	394	1.633	624
Moselle........	11.765	874	485	1.468

Dans la Meurthe et dans la Moselle ce sont les districts de langue allemande qui fournissent le plus grand nombre des opposants. Nous n'avons pas trouvé les chiffres des votants pour les Vosges ; tout ce que nous savons, c'est que les opposants se rencontrèrent surtout dans la partie occidentale du département.

Depuis qu'il leur avait été interdit de correspondre entre elles, surtout depuis la fermeture du Club des Jacobins, les sociétés populaires n'avaient fait que végéter. Mazade avait invité celles de la Meurthe et de la Moselle à s'occuper d'instructionpublique, mais cette question ne passionnait pas, au même titre que les affaires politiques, les membres des sociétés. Aussi les séances furent-elles de moins en moins fréquentées. Même, vers le milieu de l'année, les sociétés de Nancy, de Toul, d'Épinal, d'autres villes encore, cessent de se réunir. On peut donc dire que le décret du 6 fructidor an III (23 août 95), qui supprima les sociétés populaires, ne tua, au moins dans la région lorraine, que des organismes qui avaient depuis longtemps cessé de vivre.

Beaucoup de nos concitoyens furent, de 93 à 94, victimes du régime arbitraire et tyrannique auquel la France était soumise. Prêtres, nobles, bourgeois ou gens du peuple, administrateurs de départements, de districts, de communes, juges et généraux, royalistes, girondins, modérés et terroristes, montèrent tour à tour sur l'échafaud. Les uns furent condamnés par les tribunaux criminels de la Meuse ou des Vosges ; le premier fit guillotiner Delayant et quelques Verdunois, le second plusieurs prêtres insermentés et leurs domestiques. Beaucoup plus nombreuses furent les victimes du tribunal révolutionnaire. Citons pour la Meurthe deux Nancéiens, Labbé et Lemonnier, coupables d'avoir signé, le 2 septembre 92, une pétition pour la conservation de la statue de Louis XV, Mlle de Rutant, qui avait écrit à son frère émigré, Saint-Mihiel qui, dans une lettre privée, s'était exprimé en termes assez vifs sur le compte des volontaires ; dans la Meuse le procureur-général-syndic Gossin, 35 Verdunois ou Verdunoises, compromis lors de l'occupation prussienne ou du mouvement fédéraliste (24 avril 1794). La Moselle a fourni un fort contingent de victimes : le baron de Poutet, procureur-général-syndic et douze administrateurs ou anciens administrateurs du département, payèrent de leur

tête le triple crime d'être royalistes, d'avoir protesté contre le 20 juin, d'avoir par surcroît désobéi aux ordres de la Législative prescrivant de faire vendre les biens de l'abbaye de Wadgasse. Ce sont encore quatre membres du directoire du district de Bitche et douze habitants de Sarrelouis (25 février 1794), accusés les uns et les autres d'intelligence avec l'ennemi. Citons enfin le patriote lorrain Mory d'Elvange et son fils. Pour les Vosges nous avons à mentionner le conventionnel Noël et deux jurés du tribunal révolutionnaire, Nicolas et Renaudin. Deux généraux originaires du pays, Custine, le conquérant de Mayence, Houchard, le vainqueur de Hondschoote, le duc du Châtelet, fils de l'amie de Voltaire, beaucoup de prêtres et de nobles subirent également, en 93 ou en 94, la peine capitale.

2° *Rôle des conventionnels lorrains.*

Nous avons dit que les conventionnels avaient été nommés soit à la fin d'août, soit au début de septembre. De même qu'en 91 pour la désignation des membres de l'assemblée législative, il n'y eut point de comités électoraux constitués, et les candidats ne firent pas de professions de foi.

Si, en raison de l'établissement du suffrage universel, les assemblées primaires furent alors plus fréquentées qu'elles ne l'avaient été en 1791, il y eut quand même beaucoup plus d'abstentionnistes que de votants. A Nancy par exemple, sur plus de 5.000 citoyens inscrits, 1.300 seulement prirent part au scrutin. La crainte de se compromettre, l'indifférence, l'hostilité à l'égard du nouvel ordre de choses expliquent les abstentions trop nombreuses que l'on constate à ce moment. Les événements des derniers mois agirent de façons différentes et même opposées sur les citoyens et sur les électeurs. Si le 20 juin et le 10 août leur causaient des inquiétudes, le manifeste de Brunswick et l'invasion prussienne dans la Moselle et dans la Meuse leur faisaient craindre une restauration de l'Ancien Régime.

On ne rencontrait plus de royalistes parmi les députés envoyés à la Convention par les départements lorrains ; tous étaient ou se disaient républicains, mais ils ne comprenaient pas tous la République de la même façon. Ils se rangeront à la Convention dans les trois grands partis de la Montagne, de la Gironde et de la Plaine. On constate avec surprise que la députation n'offre d'homogénéité dans aucun de nos départements ; tous ont nommé des députés d'opinions opposées et qui vont se combattre. Comment d'autre part expliquer que les Lorrains, gens modérés et sensés, aient choisi pour représentants des exaltés, des violents, comme le girondin Salle, et surtout comme les montagnards Mallarmé, Couturier, Hentz et Thirion ? Deux girondins, Salle et Mollevaut, trois montagnards, Mallarmé, Bonneval et Levasseur, enfin trois modérés formaient la députation de la Meurthe. Celle de la Meuse, moins panachée, comprenait six modérés, d'ailleurs obscurs, un montagnard Pons (de Verdun), un caméléon Harmand. Un girondin, Blaux, deux modérés, Becker et Karcher, enfin six montagnards, Anthoine, Bar, Couturier, Hentz, Merlin de Thionville et Thirion avaient été envoyés par la Moselle à la Convention [1]. Il est paradoxal qu'un département qui possédait une nombreuse population allemande, très attachée au catholicisme, ait pris les deux tiers de ses députés parmi des sectaires antireligieux. Nulle part dans la région lorraine on ne voit mieux que dans la Moselle combien les opinions des représentants étaient peu en harmonie avec celles des habitants du pays. Le grand nombre des abstentions, l'influence de Metz, enfin l'invasion prussienne peuvent expliquer cette anomalie. Les Vosges nommèrent trois girondins, Bresson, Couhey et Noël, trois montagnards, Perrin, Poullain-Grandpré et Souhait, enfin deux modérés.

Plusieurs conventionnels de nos départements avaient appartenu soit à la Constituante, soit à la Législative. Les re-

1. Si Égalité fils (le futur Louis-Philippe) avait eu l'âge requis pour être nommé député, les électeurs de la Moselle l'auraient envoyé à la Convention.

présentants de la région comprenaient, outre des gens de loi, un huilier, Bonneval, un fabricant, Karcher, un médecin, Salle, un évêque constitutionnel, Lalande, un ancien oratorien, Thirion.

Rappelons enfin que Grégoire fut envoyé à la Convention par le département du Loir-et-Cher, dont il était évêque constitutionnel.

Merlin de Thionville se signala par son ardeur à réclamer la mise en jugement de Louis XVI. Salle demanda que le jugement fût soumis à l'appel au peuple. Tous les députés lorrains, sauf Noël qui se récusa, se prononcèrent pour la culpabilité du roi. Onze d'entre eux votèrent la mort : Bonneval, Levasseur et Mallarmé, de la Meurthe ; Pons, de la Meuse ; Anthoine, Bar, Hentz et Thirion, de la Moselle ; Perrin, Poullain-Grandpré et Souhait, des Vosges. Couturier et Merlin se seraient joints à eux, s'ils n'avaient alors été en mission. Ajoutons que Poullain-Grandpré et Souhait ne votèrent la peine capitale qu'avec sursis. Tous les autres représentants des départements lorrains se prononcèrent ou pour la prison, ou pour le bannissement.

La lutte entre girondins et montagnards, commencée dès le début de la Convention, interrompue pendant le procès de Louis XVI, reprit avec plus d'âpreté après l'exécution du roi. Quelques-uns de nos représentants y prirent une part active. Une lettre, dans laquelle Salle avait mis en garde les administrateurs de la Meurthe contre deux de ses collègues montagnards, Anthonie de la Moselle et Levasseur de la Meurthe, chargés d'une mission dans ces deux départements, provoqua, le 30 mars, à la Convention, un vif débat, qui n'aboutit à rien. Le girondin Mollevaut, de la Meurthe, devint président de la commission des Douze, dont son parti avait fait voter la création. Le 8 avril, Mallarmé attaqua les girondins. La mise en accusation de Marat fut votée par la majorité des députés lorrains présents à la séance ; Pons, Bar et Thirion s'abstinrent, tandis que Mallarmé se prononçait contre la mesure.

A la suite des insurrections parisiennes du 31 mai et du 2 juin 1793, trois girondins lorrains, Noël, Salle et Mollevaut furent décrétés d'accusation. Noël périt sur l'échafaud le 8 décembre 93, Salle le 19 juin 94. Plus heureux que ses collègues, Mollevaut réussit à se cacher jusqu'au 9 thermidor. Couhey passa quelques mois enfermé à l'Abbaye. Enfin, Blaux et Bresson, qui avaient signé la protestation des 75 contre le 31 mai et le 2 juin, durent, jusqu'au 8 décembre 94, s'abstenir de siéger à la Convention.

Parmi les montagnards lorrains qui se signalèrent par leurs excès de langage ou par leurs violences, on doit mentionner en première ligne Mallarmé et Hentz.

Plusieurs de nos représentants, appartenant à la Montagne, furent en 93 et durant les premiers mois de 94 envoyés en mission soit aux armées, soit dans les départements, pour activer les levées de soldats, les réquisitions de vivres et de fourrages, pour y organiser enfin le gouvernement révolutionnaire. Mallarmé, de la Meurthe, fut chargé de surveiller la levée en masse dans la Meurthe, les Vosges et la Haute-Saône. Un peu plus tard, on le trouve à l'armée du Rhin, où il entre en conflit avec ses puissants collègues, Saint-Just et Lebas, qui le font rappeler. Au début de 94, Mallarmé organise le gouvernement révolutionnaire dans la Meuse et dans la Moselle [1].

Tandis qu'aucun des représentants de la Meuse ne reçut de mission avant le 9 thermidor, presque tous ceux de la Moselle en furent chargés. Anthoine activa la levée de 300.000 hommes dans la Moselle et dans la Meurthe. Hentz passa la plus grande partie des années 93 et 94 aux armées du Rhin, des Ardennes, du Nord et de l'Ouest. Dénonciateur infatigable, il fit destituer et traduire devant le tribunal révolutionnaire Houchard, commandant de l'armée du Nord. Enfin ce fut lui qui ordonna, le 25 juillet 94, alors qu'il se trouvait en mission à l'armée du Rhin, de livrer aux flammes

1. Voir ci-dessus, p. 84-86, ce que nous avons dit de son action.

le bourg de Kusel, où avait été établie une fabrique de faux assignats. Merlin de Thionville, en mission à l'armée du Rhin, de décembre 92 à juillet 93, se signala au siège de Mayence. Malgré le brillant courage qu'il y avait déployé, il fut l'objet, de la part de Robespierre et d'autres députés, d'accusations calomnieuses ; on alla jusqu'à prétendre qu'il avait vendu la place à l'ennemi ! Perrin des Vosges fut, lui aussi, chargé de missions aux armées.

Il est prouvé qu'avant sa chute Robespierre se proposait d'envoyer à l'échafaud quelques-uns de ses collègues. Mallarmé était, on ne sait trop pourquoi, l'une des victimes désignées du dictateur. Quelles que fussent leurs opinions, tous les députés lorrains firent cause commune avec les adversaires de Robespierre. Thirion eut le courage de l'attaquer le 8 thermidor. Le lendemain, sans monter à la tribune, Merlin de Thionville prit une part active à l'organisation des mesures de défense qu'avait décrétées la Convention.

Une des conséquences du 9 thermidor fut de permettre aux 75 d'abord, puis aux proscrits, de rentrer à la Convention. Blaux et Bresson, plus tard Mollevaut, reprirent leur place à l'assemblée.

Deux de nos députés, Harmand et surtout Merlin, joueront un rôle dans la réaction thermidorienne. Le second fut de ceux qui réclamèrent la fermeture du Club des Jacobins. En mars 95 il rappela les violences dont Hentz s'était autrefois rendu coupable ; Hentz fut décrété d'accusation. Toutefois, quelques-uns des montagnards lorrains, bien qu'ayant renversé Robespierre, restaient fidèles à leurs opinions révolutionnaires. Pons, Thirion et Couturier défendirent, le premier les Jacobins, le second Collot d'Herbois, le troisième Carrier. Thirion et Mallarmé, compromis dans l'insurrection du 1er prairial, que Merlin et Perrin combattirent, furent décrétés d'accusation par la Convention. Mais ils bénéficièrent, ainsi que Hentz, de l'amnistie du 25 octobre 1795.

Après le 9 thermidor, la Convention envoya encore des représentants, jacobins, girondins ou députés de la Plaine,

soit aux armées, soit à l'intérieur pour défaire l'œuvre de leurs prédécesseurs montagnards. Harmand, de la Meuse, chargé en février 95 d'aller aux Indes orientales, attendit vainement à Brest une occasion favorable pour s'embarquer. Merlin de Thionville reçut une mission à l'armée de Rhin-et-Moselle, vers la fin d'octobre 94. Perrin prit des mesures réparatrices dans le Gard et dans d'autres départements du midi, où il avait été envoyé. Poullain-Grandpré agit de même, en mars 95, dans l'Ain, l'Isère et le Rhône ; Cherrier accentua la réaction à la même époque dans la Haute-Vienne, l'Indre et le Cher.

L'œuvre législative de nos députés n'a pas été considérable. Notons pourtant qu'en 95 Souhait, des Vosges, protesta contre la suppression du suffrage universel et que Garnier-Anthoine, de la Meuse, défendit le décret de réélection des deux tiers. On a des discours de Pons sur les successions, de Hentz sur les donations entre vifs. Le 26 septembre 93, Hentz avait demandé que les nobles fussent tous exclus de l'armée. Mallarmé aborda les questions financières, assignats, emprunts, levées de taxes. Poullain-Grandpré fit adopter par la Convention un code forestier. L'assemblée entendit souvent Grégoire dans les discussions qui avaient trait à l'enseignement. Elle vota, sur sa proposition, la suppression des Académies ; il lui présenta des rapports sur les livres élémentaires, l'abolition progressive des patois, les fermes-écoles, le Conservatoire des Arts et Métiers ; il parla également sur le Bureau des Longitudes et sur l'Institut. Grégoire qui, à aucun moment, ne cessa de porter l'habit sacerdotal, s'intéressait toujours aux questions religieuses. Empêché, le 21 décembre 94, par les murmures et par les clameurs de ses collègues de réclamer la liberté des cultes, il dut se contenter de publier son discours. Enfin, Harmand, de la Meuse, se prononça contre l'annexion de la Belgique à la France, annexion qu'il estimait, non sans raison, impolitique et dangereuse.

François de Neufchâteau, qui avait donné sa démission de

député à la Convention, avant même d'avoir siégé, refusa en octobre 92 le portefeuille de la justice, que Danton venait d'abandonner. Le 4 avril 93, un Messin, le colonel Bouchotte, fut élu par la Convention ministre de la guerre. Malgré les démêlés qu'il eut avec plusieurs généraux, il conserva ses fonctions durant vingt mois. Traduit par la Convention devant un tribunal, il fut relâché en septembre 95, aucune accusation précise n'ayant été formulée contre lui.

3° *La conquête de la rive gauche du Rhin.*

Si, à la fin de 92, les victoires de Valmy et de Jemmapes, la conquête d'une partie de la rive gauche du Rhin par Custine, des Pays-Bas autrichiens par Dumouriez, avaient transporté la guerre en dehors du territoire français, la trahison de Dumouriez, la retraite de Custine en Alsace, la reprise de Mayence et des Pays-Bas par les alliés, allaient ramener l'ennemi sur nos frontières. Plus heureux que le département du Nord, ceux de la Moselle et de la Meuse, menacés par les Prussiens et les Autrichiens en 1793, n'eurent pas à subir une nouvelle invasion. Au mois de novembre de cette année, les Prussiens tentèrent sur Bitche une attaque, qui fut repoussée par la garnison de la place. La victoire de Hoche à Wissembourg écarta pour longtemps tout péril d'invasion. L'armée de Rhin-et-Moselle s'empara de Trèves en 94 ; l'année suivante, elle fit capituler Luxembourg, et de concert avec celle de Sambre-et-Meuse, elle conquit toute la rive gauche du Rhin, à l'exception de Mayence.

Ces succès décidèrent la Prusse à signer à Bâle avec la France un traité, par lequel elle renonçait pour elle-même à ses possessions de Clèves et de Haute-Gueldre et prenait l'engagement de soutenir, à la diète germanique, les prétentions de la France sur tous les territoires d'Empire situés à l'ouest du Rhin, lorsque l'empereur lui-même traiterait avec la République.

Les bataillons de volontaires levés dans la région lorraine et quelques généraux originaires de notre pays, Ney, Richepanse, Gouvion-Saint-Cyr, avaient contribué à ces triomphes, à ces conquêtes. La vaillance dont nos ancêtres avaient fait preuve en combattant l'ennemi du dehors, contraste avec la pusillanimité qu'ils montrèrent à l'égard des terroristes. Le courage civique n'allait pas chez eux de pair avec la bravoure militaire.

II. — La région lorraine a l'époque du Directoire (1795-1799).

De 1795 à 1799 les Parisiens ne s'insurgent plus, mais le Directoire exécutif recourt à des coups de force contre les conseils ; le 18 fructidor, il frappe les modérés, le 22 floréal, les jacobins. Ni les corps constitués, ni les habitants de nos départements n'élevèrent de protestations contre ces attentats à la souveraineté populaire. Pourtant ces violences, les tracasseries dont les catholiques restaient l'objet, l'insécurité générale, l'aggravation de la crise économique et financière, enfin, la reprise de la guerre continentale en 1799 devaient accroître le nombre des mécontents et frapper de discrédit le Directoire, qui ne laissera que peu de regrets, quand le 18 brumaire mettra fin à son existence.

1° *Les événements et les élections à l'intérieur de la région lorraine.*

Les événements de 1795 à 1797. — 1797. — La réaction fructidorienne. — 1799. — Le 18 brumaire.

Le conseil des Anciens et celui des Cinq-Cents devaient être élus, comme les assemblées antérieures, à deux degrés et d'après le système censitaire. Toutefois, lors des premières élections, celles de 95, tous les Français âgés de 21 ans eurent le droit de participer aux élections du premier degré. Dans la région lorraine, la grande majorité des citoyens

s'abstint de venir aux assemblées primaires. Trois de nos départements, la Meurthe, la Meuse et la Moselle, nommèrent en général des modérés. Nous avons déjà dit que les deux tiers des nouveaux législateurs devaient être pris parmi les membres de la Convention ; les électeurs de la Meurthe choisirent trois députés sortants du département, Mollevaut, Michel et Zangiacomi, puis Boissy d'Anglas, Lanjuinais, Grégoire, Génevois, Pflieger et B. Faure ; ces trois derniers, venus en mission dans la Meurthe, y avaient laissé de bons souvenirs. Les membres du nouveau tiers nommés dans la Meurthe furent l'ex-constituant Régnier et le procureur-général-syndic du département, Claude-François Mallarmé. Comme anciens conventionnels la Meuse choisit Harmand, trois autres députés sortants du département et des représentants étrangers au pays, girondins ou hommes de la Plaine ; pour le nouveau tiers les électeurs meusiens avaient nommé deux modérés, Grison et Paillot. Six députés sortants du département, Merlin de Thionville, Blaux, Becker, Karcher, Bar et Couturier, des girondins étrangers à la Moselle, Boissy d'Anglas, Lanjuinais, Larivière, Defermont, représentaient les anciens membres de la Convention désignés par la Moselle. On est surpris de rencontrer les montagnards Bar et Couturier à côté du thermidorien Merlin de Thionville, de Blaux, l'un des 75, de Becker et de Karcher, deux modérés ; on l'est plus encore quand on constate que, parmi les trois nouveaux députés, se trouvait Barbé-Marbois. Même manque d'homogénéité dans la députation des Vosges. Pour les deux tiers nous trouvons six conventionnels vosgiens, trois montagnards, Perrin, Poullain-Grandpré et Souhait, trois modérés, Balland, Fricot et Couhey, des girondins ou des modérés étrangers aux Vosges et, parmi eux, Mollevaut, député sortant de la Meurthe ; les membres du nouveau tiers, Dubois et Lepaige, étaient plutôt des modérés. Trois conventionnels lorrains furent nommés ailleurs, Collombel (de la Meurthe) dans la Haute-Garonne, Pons (de la Meuse) dans le Nord et dans le Puy-de-Dôme ;

enfin Marquis (de la Meuse) fut, en quelque sorte, repêché par l'assemblée électorale française, formée de tous les conventionnels élus dans les départements. Si l'on excepte Bar, Couturier et Souhait, les terroristes avaient été écartés par les électeurs lorrains. Quant aux membres du nouveau tiers, ils étaient tous, malgré des divergences d'opinions, nettement hostiles au régime de la Terreur.

A la fin de 95, on élut les membres des administrations départementales et des municipalités cantonales. Très nombreuses encore furent les abstentions. A Verdun 324 citoyens seulement, sur 2.288 inscrits, prirent part au scrutin. D'une façon générale, les élus appartenaient à l'opinion modérée. C'est ainsi qu'un girondin, Mourer, entra dans l'administration départementale de la Meurthe. Le Directoire destitua et remplaça de sa propre autorité trois membres de la nouvelle municipalité verdunoise, que la Convention avait déclarés inéligibles jusqu'à la fin de la guerre.

Les administrations départementales et les municipalités cantonales avaient, outre l'expédition des affaires courantes, à satisfaire aux réquisitions, que réclamait l'entretien des armées. En 96 François de Neufchâteau, alors commissaire du pouvoir exécutif auprès de l'administration centrale des Vosges, se plaignit que le département fût écrasé de réquisitions. Administrations départementales et municipalités cantonales devaient en outre arrêter les déserteurs, toujours nombreux, les prêtres réfractaires et les agents royalistes. Quand le Directoire eut décidé, le 10 décembre 95, la levée d'une contribution extraordinaire de 600 millions, administrations départementales et municipalités cantonales furent chargées d'en assurer la répartition et le recouvrement. A deux reprises, le 4 et le 22 janvier 96, l'administration centrale des Vosges protesta contre cet impôt, dont la perception, disait-elle, présentait de grandes difficultés. Pourtant les contribuables des Vosges, ainsi que ceux des autres départements lorrains, finirent par s'exécuter.

Le pays restait troublé, agité par les menées des agents

royalistes ou par les prédications des prêtres insermentés, qui commençaient à reparaître dans la Meuse et dans la Lorraine allemande. L'administration centrale du département des Vosges constatait que les mécontents étaient nombreux. Les commissaires du pouvoir exécutif auprès des municipalités cantonales se plaignaient souvent de la tiédeur ou du mauvais vouloir que montraient celles-ci, quand il s'agissait d'appliquer les lois portées contre les prêtres réfractaires.

Sur la dénonciation du commissaire du pouvoir exécutif auprès de l'administration départementale de la Moselle, le Directoire destitua les membres de la municipalité messine au début de 1797. Mais les Messins réélurent, le 5 prairial an V (24 mai 1797), cinq sur sept des agents municipaux frappés ; s'il n'en fut pas de même des deux autres, c'est qu'ils avaient accepté d'autres fonctions. Il y eut 2.636 votants à Metz, chiffre relativement élevé. Ce scrutin prouvait qu'à Metz les modérés n'entendaient pas s'incliner devant les coups de force du Directoire.

Le courant modéré que nous avons constaté en 95 n'était point enrayé en 97, lorsque eut lieu le premier renouvellement des deux conseils. A l'exception de Poullain-Grandpré, aucun des membres sortants, qui étaient tous d'anciens conventionnels, ne fut réélu. La Meurthe nomma Jacqueminot et Boulay de la Meurthe, la Meuse Champion et Vallée, la Moselle Trotyanne, persécuté sous la Terreur, Hannaire-Tréville et Lemaire, les Vosges Poullain-Grandpré et Delpierre jeune. Ce dernier, ainsi que Boulay, se rangeaient parmi les gouvernementaux ; Poullain-Grandpré, nous le savons, appartenait au parti jacobin, les autres députés étaient des républicains modérés. Un ancien constituant, Emmery, envoyé aux États généraux par le tiers du bailliage de Metz, fut élu dans la Seine.

Les élections départementales de l'an V avaient été, comme les élections législatives, favorables aux modérés dans la

Meurthe, la Meuse et la Moselle. Un des nouveaux administrateurs de la Meuse, Tocquot, avait été membre de la Législative et de la Convention.

Ni les corps constitués, ni les habitants de la région lorraine ne protestèrent contre le 18 fructidor. Le directoire avait pourtant cassé les élections législatives de la Moselle. Nous le voyons en outre destituer les membres de l'administration centrale de la Meurthe, dont il nomma lui-même les successeurs. Les administrations départementales reçurent l'ordre de poursuivre les émigrés et les prêtres réfractaires, de révoquer les fonctionnaires et les membres des municipalités cantonales coupables de modérantisme. Henriot, commissaire du pouvoir exécutif près de l'administration centrale de la Meuse, fit arrêter M. de Rennel, agent du comte de Provence. L'administration centrale des Vosges destitua plusieurs fonctionnaires de Mirecourt. Les prêtres réfractaires furent traqués, et ceux que l'on put saisir condamnés à mort.

Le traité de Campo-Formio (17 octobre 1797), qui mettait fin à la guerre avec l'Autriche, causa dans le pays une grande satisfaction. Toutefois, le mérite en fut attribué – non au Directoire — mais au général Bonaparte ; les manifestations dont fut l'objet le conquérant de l'Italie, quand il traversa le pays en décembre 97, prouvèrent qu'il y était devenu très populaire [1].

Les modérés, découragés par le coup d'État du 18 fructidor, s'abstinrent aux élections de l'an VI, laissant le champ libre aux gouvernementaux et aux jacobins. Le Directoire prit contre ces derniers des mesures pendant la période qui s'écoula entre la nomination des électeurs et celle des députés ; c'est ainsi que, le 11 prairial an VI (30 mai 1798), il pro-

1. L'accueil fait à Joséphine par les autorités et par la population des départements lorrains, lorsque, dans l'été de 98, elle se rendit aux eaux de Plombières, fournit une nouvelle preuve des sentiments d'admiration que Bonaparte inspirait à nos ancêtres.



nonça la dissolution du cercle constitutionnel de Metz, composé « d'agitateurs et d'anarchistes ». Sans obtenir un succès complet, les jacobins réussirent à faire nommer Collombel dans la Meurthe, Pons dans la Meuse, Bar et Couturier dans la Moselle, Perrin dans les Vosges. A ces revenants montagnards de la Convention étaient associés des hommes incolores ou de tendances modérées. On remarquera aussi que, dans la Moselle, ni Blaux, ni Becker, ni Merlin de Thionville, députés sortants, ne furent réélus ; un échec significatif était celui de Merlin, qui avait attaqué le 18 fructidor. Le coup d'État du 22 floréal, par lequel le Directoire cassa les élections jacobines de 22 départements, n'atteignit aucun de ceux de la région.

La situation restait troublée dans la région lorraine. Si d'assez nombreux partisans du Directoire avaient été en l'an VI nommés membres des administrations départementales, ils ne devaient leur élection qu'à l'abstention de la grande majorité des citoyens. Il y avait toujours des mécontents ; prêtres réfractaires et agents royalistes continuaient, bien qu'en butte à des poursuites incessantes, de travailler le pays. Les jacobins s'agitaient de leur côté. L'établissement de la conscription, votée le 19 fructidor an VI (5 septembre 98), vint ajouter une nouvelle cause de mécontentement à toutes celles qui existaient déjà. Nous savons que cette loi fut mal accueillie dans la région. La levée des conscrits apporta un surcroît de travail aux administrations départementales et aux municipalités cantonales. Les unes et les autres, qui continuaient de rechercher les déserteurs, les agents royalistes et les prêtres réfractaires, procédaient, pour les découvrir, à des visites domiciliaires. Elles s'efforçaient aussi de mettre en honneur, de rendre populaires les fêtes décadaires.

La déclaration de guerre du Directoire à l'Autriche (12 mars 1799) n'était pas de nature à calmer le mécontentement. Notre région avait en perspective, sinon une invasion nouvelle, du moins de lourdes charges. On voit que les élec-

tions allaient se faire au milieu de circonstances peu favorables pour le Directoire. Quelques jours avant la déclaration de guerre à l'Autriche, le 13 ventôse an VII (3 mars 99), François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur, avait invité les commissaires du pouvoir exécutif auprès des administrations départementales à user de leur influence sur les électeurs pour leur faire nommer des députés gouvernementaux. Nous savons comment l'administration départementale de la Meuse obéit aux instructions ministérielles. Les moyens, assez anodins du reste, auxquels recourut Tocquot pour agir sur le corps électoral, n'obtinrent qu'un demi-succès. Il réussit à empêcher la nomination d'Arnould, un fournisseur enrichi, qui tenait table ouverte à Bar-le-Duc; mais Henriot, commissaire du Directoire auprès de l'administration départementale de la Meuse, essuya, lui aussi, un échec. Les électeurs nommèrent un opposant, l'ancien conventionnel Harmand, et Chenet, commissaire du gouvernement près du tribunal de Montmédy. Dans la Meurthe Régnier et Mallarmé furent réélus sans opposition. Aucun des députés sortants de la Moselle n'obtint le renouvellement de son mandat. Il se produisit ce que l'on appelait alors une scission; une partie des électeurs se réunit au collège, l'autre au palais de justice. D'ailleurs il se trouva que deux des trois députés de la Moselle, Rewbell et Husson, furent élus à la fois au collège et au palais de justice. Mais, tandis que le collège nommait Thirion pour le troisième siège, le palais de justice désignait Cherrier, ancien conventionnel des Vosges. Thirion étant, en vertu de la loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 95), inéligible comme parent d'émigrés, Cherrier fut validé. Les électeurs des Vosges nommèrent, en remplacement de Dubois et de Lepaige, Dieudonné, un ancien législateur, et Delpierre aîné, président de l'administration centrale du département.

Aux élections départementales et municipales de l'an VII un certain nombre d'opposants passèrent, malgré la pression exercée sur les électeurs. Lorsque Jean de Bry, le seul

des trois plénipotentiaires français à Rastadt échappé au massacre, traversa la Lorraine pour se rendre à Paris, on lui fit à Lunéville, le 14 mai, une réception solennelle, qui aurait eu à Nancy une seconde édition, si Jean de Bry n'avait déclaré formellement qu'il n'en voulait pas.

Des sociétés politiques s'étaient formées à Nancy et à Metz ; celle de Nancy avait pour but de maintenir les droits de l'homme et la constitution de 95. A celle de Metz on faisait, paraît-il, l'éloge de Robespierre et du régime terroriste. L'une et l'autre société envoyèrent des adresses aux conseils pour se plaindre des maux dont souffrait la République ou pour affirmer leur foi républicaine. L'intervention de l'administration centrale dans les élections de la Meuse avait fait de nombreux mécontents ; ceux-ci demandèrent au Directoire, après le 30 prairial, la destitution d'Henriot, qui leur fut enfin accordée, le 6 fructidor (23 août 1799).

Dans la région lorraine, comme dans toute la France, régnaient le malaise, l'inquiétude et le mécontentement. On reprochait au Directoire d'être impuissant à prévenir les attentats contre les personnes et les propriétés, de paralyser la vie économique par de mauvaises mesures financières ; les catholiques se plaignaient de l'intolérance religieuse du gouvernement. Enfin, on en voulait au Directoire d'avoir, par sa politique extérieure, rallumé la guerre et d'imposer ainsi à la France de nouveaux sacrifices en hommes, en argent et en subsistances. Notons à ce propos que le général Ney, le futur maréchal d'Empire, fut insulté en traversant le département des Vosges.

Les habitants de la région lorraine accueillirent le coup d'État du 18 brumaire avec indifférence ou avec satisfaction.

D'une part, on était blasé sur les coups de force, de l'autre on espérait que le gouvernement issu du 18 brumaire rétablirait l'ordre à l'intérieur et mettrait fin à la guerre étrangère. Certains se faisaient du reste là-dessus et

sur d'autres points des illusions, dont témoigne une adresse envoyée, le 25 brumaire (16 novembre 1799), par les Spinaliens au député Perrin des Vosges; ils y déclaraient « avoir gagé sur leur tête que rien au monde ne pouvait détacher le général Bonaparte de la cause de la liberté ! »

Mentionnons pourtant deux protestations contre le 18 brumaire, émanant l'une de la société politique de Metz, l'autre de Barnabé, président du tribunal criminel de l'Yonne, originaire de Foug (Meurthe), qui refusa d'enregistrer la loi du 19 brumaire.

2° *Rôle des députés et des ministres lorrains.*

Députés. — Ministres.

A la fin de 1795, dès le début de la session, Barbé-Marbois fut accusé au conseil des Anciens, dont il était membre, d'avoir en 1791, alors qu'il était adjoint à M. de Noailles, ambassadeur de France auprès de la diète germanique, collaboré à la déclaration lancée de Pillnitz par Léopold II et par Frédéric-Guillaume II. Barbé-Marbois n'eut pas de peine à démontrer la fausseté de cette calomnie. A plusieurs reprises ce représentant réclama des adoucissements à la loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 95), qui excluait des fonctions publiques les émigrés, ainsi que les parents ou les alliés d'émigrés. Aux Cinq-Cents Mallarmé prit la parole sur des questions juridiques et Dubois sur les finances.

Lors des débats auxquels donnèrent lieu en 1797 les sociétés populaires, celles-ci furent attaquées par Thiébaut et défendues par Boulay de la Meurthe. Emmery demanda l'abrogation de la loi du 3 brumaire an IV, dont il montra l'injustice. Barbé-Marbois présenta aux Anciens un rapport lumineux sur la situation financière de l'an IV ; aux Cinq-Cents Dubois réclama la création d'inspecteurs généraux des finances. Un projet d'affermer les salines domaniales, présenté par le Directoire et voté par les Cinq-Cents, fut rejeté

par les Anciens le 5 avril 97 ; Harmand l'avait défendu, tandis que Barbé-Marbois l'avait attaqué vivement.

La majorité des conseils voulait en 97 rétablir en France la paix religieuse. Une loi qui abolissait toutes les mesures persécutrices votées depuis 1792 contre les prêtres insermentés fut votée par les deux conseils. Boulay de la Meurthe aux Cinq-Cents et Régnier aux Anciens l'avaient combattue. Elle ne devait jamais être appliquée. Trois des directeurs, Barras, Lareveillère-Lepeaux et Rewbell, restés fidèles aux idées d'intolérance jacobine, firent contre la majorité des conseils le coup d'État du 18 fructidor an V (4 septembre 1797). Non contents de casser les élections de 49 départements, ils proscrivirent, outre 53 membres des conseils, deux de leurs collègues, Barthélemy, le négociateur des traités de Bâle, et l'illustre Carnot, qui comprenait que ce n'est pas avec des coups de force que l'on fait vivre une République.

Le 19 fructidor (5 septembre), ce qui restait des Cinq-Cents et des Anciens approuvait ces mesures illégales. Tandis que Barbé-Marbois se trouvait parmi les victimes du coup d'État, Boulay de la Meurthe, nommé membre du comité de salut public constitué pour la circonstance, demanda la proscription des conspirateurs. Merlin protesta contre le coup d'État, qui obtint l'approbation formelle ou tacite des autres députés de la région lorraine. Les élections de la Moselle furent de celles qu'avait cassées le Directoire.

Quelques-uns de nos députés prirent en 1798 une part active aux débats des conseils. Au premier rang se place Boulay de la Meurthe, que l'on voit évoluer vers les modérés et se ranger dans l'opposition. Il se prononça contre les scissions électorales, fit rejeter deux projets, dont l'un attribuait au Directoire la destitution des accusateurs publics, l'autre la nomination des juges au tribunal de cassation. Deux autres représentants de la Meurthe, Collombel et Mourer, défendirent la liberté de la presse. Couturier, de la Moselle, réclama des économies et proposa un impôt sur

les successions. Dubois des Vosges se prononça dans son rapport pour l'adoption du projet qui autorisait le Directoire à établir sur les routes des barrières avec péages. La question, si importante pour notre région, des salines et du sel, devait encore occuper nos législateurs en 1798-1799. Malgré le vote défavorable des Anciens, le Directoire avait affermé les salines domaniales. Le 13 fructidor an VI (30 août 1798), Boulay protesta, mais en vain, contre cette mesure illégale, qui avait eu pour conséquence de faire monter le prix du sel. Couturier et Giral attaquèrent vivement la motion de Bertrand, du-Bas-Rhin, qui proposait de frapper le sel d'une taxe. Les Cinq-Cents repoussèrent le projet. Le 11 vendémiaire an VII (2 octobre 1798), Bailleul demanda qu'une taxe fut levée sur le sel extrait des marais salants : Poullain-Grandpré et Jacqueminot défendirent le projet aux Cinq-Cents. Dubois combattit un amendement de Soulhié, qui proposait l'extension de la taxe au sel tiré des salines ; Boulay, après avoir réclamé l'ajournement du vote sur cet amendement, proposa ensuite l'établissement d'une taxe uniforme sur le sel, quelle qu'en fût l'origine. Le projet, adopté par les Cinq-Cents, fut rejeté par les Anciens, malgré un discours favorable de Régnier. Delpierre rapporta le projet sur le partage des biens communaux, que Boulay défendit et que combattit Harmand. Les questions d'enseignement attirèrent aussi l'attention de Boulay ; il fallait, selon lui, augmenter le nombre des écoles et élever le traitement des instituteurs. Mourer réclama des adoucissements à la législation très dure qui concernait les prêtres réfractaires. Couturier fit voter une loi qui ordonnait la vente des biens du clergé protestant (pluviôse an VI et ventôse an VII)

La circulaire de François de Neufchâteau avait excité dans les conseils un vif mécontentement ; dès le 17 avril 99, Marbot l'avait critiquée aux Anciens. Après les élections, l'opposition, devenue de plus en plus hardie, s'en prit non seulement au ministre, mais aux membres du Directoire,

en particulier à Lareveillère-Lepeaux et à Merlin de Douai. Poullain-Grandpré attaque vivement le Directoire aux Cinq-Cents le 23 mai. Le 5 juin, dans une séance secrète, Boulay fait voter par les Cinq-Cents l'envoi d'un message au Directoire, pour l'inviter à justifier sa politique. La réponse du Directoire se faisant attendre, Poullain-Grandpré propose aux Cinq-Cents de se déclarer en permanence, et sa motion est adoptée. Le 18 Boulay reprend l'attaque contre le Directoire, il déclare qu'il faut frapper un grand coup pour obliger Lareveillère et Merlin de Douai à donner leur démission ; il dépose contre eux une motion, en est immédiatement nommé rapporteur et la fait voter séance tenante par les Cinq-Cents ; le même jour les Anciens l'adoptaient. A la suite de ces votes hostiles, les deux directeurs se résignèrent à donner leur démission ; c'est ce que l'on appelle le coup d'État du 30 prairial an VII (18 juin 1799). Deux jours plus tard (20 juin), François de Neufchâteau abandonnait le ministère de l'intérieur.

Lorsque le Directoire, toujours à court d'argent, eut proposé de lever sur les riches un emprunt de cent millions, Poullain-Grandpré aux Cinq-Cents, et Dieudonné aux Anciens, soutinrent le projet, qui fut adopté par les deux conseils.

A la fin de 1799, ce n'était pas seulement dans le pays que l'on rencontrait des mécontents ; il s'en trouvait dans l'armée, dans les conseils et jusque dans le Directoire. Du rapprochement de ces mécontents, en particulier de l'alliance de Bonaparte et de Sieyès, sortit le coup d'État du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799). Nous n'avons pas à le raconter ici. Rappelons seulement le rôle que jouèrent en la circonstance quelques hommes politiques originaires de notre pays. Rœderer était devenu l'un des conseillers de Bonaparte. Le soir du 17 brumaire (8 novembre), Régnier assistait à une réunion où l'on prépara le coup d'État. Le 18 au matin, il appuya aux Anciens le décret qui, sous prétexte de conspiration, transférait les conseils à Saint-Cloud.

Toutefois, il y avait parmi nos représentants des hommes qui n'avaient pas été mis dans la confidence. C'est ainsi que, le 19 brumaire (10 novembre), Collombel protesta aux Anciens contre la translation des conseils à Saint-Cloud et réclama des explications sur le prétendu complot qui avait provoqué cette mesure. Dans la séance que tinrent, le 19 au soir, quelques membres des conseils, approbateurs du coup d'État, Boulay de la Meurthe présenta le rapport sur le projet qui organisait le consulat provisoire ; il y déclarait qu'il fallait « nationaliser la République. » On voit que l'ancien fructidorien avait parcouru du chemin depuis le jour où il réclamait des proscriptions contre les conspirateurs. La plupart des députés des départements lorrains, même d'anciens montagnards, comme Pons et Perrin, devaient adhérer, de façon plus ou moins explicite, au coup d'État. On ne peut citer comme opposants que Collombel, Souhait et Poullain-Grandpré ; ce dernier devait même être interné, d'ailleurs pour un temps assez court, dans une île de la Charente-Inférieure.

François de Neufchâteau fut à deux reprises ministre de l'intérieur pendant la période directoriale. Appelé une première fois à ces fonctions le 28 messidor an V (16 juillet 1797), il fut, le 23 fructidor an V (9 septembre 1797), élu directeur en remplacement de Carnot, proscrit quelques jours auparavant. Mais il ne garda pas longtemps cette situation. Désigné par le sort, François de Neufchâteau sortit du Directoire le 1er prairial an VI (20 mai 1798). Ses anciens collègues l'envoyèrent à Seltz comme ministre plénipotentiaire, pour y régler avec M. de Cobenzl le différend qu'avait provoqué l'injure faite par la populace viennoise au drapeau français. Les conférences, qui se prolongèrent du 30 mai au 7 juillet, ne donnèrent aucun résultat. Rentré à Paris, François de Neufchâteau redevint, le 29 messidor an VI (17 juillet 1798), ministre de l'intérieur, et déploya dans ces fonctions la plus grande activité. La création des

bibliothèques et des archives départementales est en partie son œuvre ; il institua des concours entre les élèves des écoles centrales ; sa sollicitude s'étendit à l'agriculture et à l'industrie. C'est lui qui organisa la première exposition des produits de l'industrie française (septembre 1798). Nous avons vu plus haut en quelles circonstances il avait dû donner sa démission.

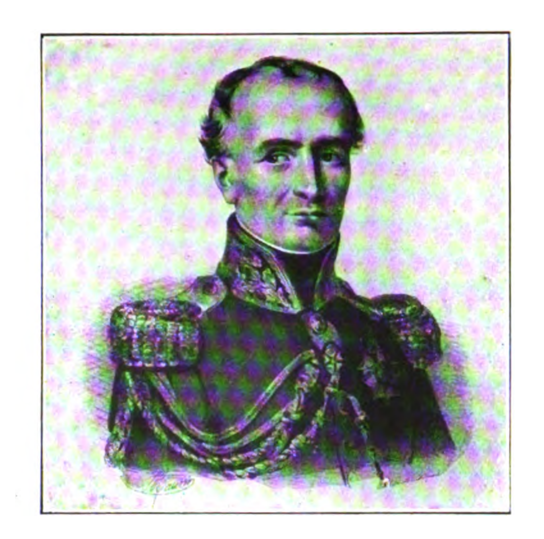
3° *La guerre extérieure.*

Les défaites de Jourdan et de Moreau avaient ramené en 1796 les Autrichiens sur les bords du Rhin, mais ils n'avaient pu franchir le fleuve. Les victoires de Bonaparte obligèrent François II à déposer les armes. Le traité de Campo-Formio (octobre 1797) cédait à la France, outre les Pays-Bas, presque tous les territoires d'Empire situés sur la rive gauche du Rhin. L'ancienne Mosellane se trouvait unie à la France. Mais ces brillants résultats faillirent être compromis par la politique imprudente du Directoire, qui provoqua en 1799 la formation d'une nouvelle coalition contre la France. Nos troupes, vaincues en Allemagne et en Italie, reculèrent jusqu'au Rhin et jusqu'aux Alpes. Par bonheur, la victoire remportée à Zurich par Masséna (23 septembre-1er octobre 99), conjura le péril.

Bien que la République ait nominalement continué d'être, pendant quelques années encore, le gouvernement légal de la France, le 18 brumaire lui a en fait porté le coup de la mort. Au surplus, la France avait-elle connu, de 1792 à 1799, un véritable régime républicain ? Constamment la souveraineté du peuple avait été tenue en échec par les insurrections parisiennes, par les mises hors la loi de la Convention ou par les coups de force du Directoire ; constamment les principes de liberté, d'égalité et de fraternité avaient été violés. Comment s'étonner que nos ancêtres, qui n'avaient pas su défendre leurs droits, aient fini par se dégoûter d'un régime



Antoine RICHEPANSE (1770-1802), né à Metz,
général de la République.
(Voir p. 99, 120, etc.).



Antoine DROUOT (1774-1847), né à Nancy,
général de division, comte de l'Empire
(d'après une gravure de la *Revue lorraine illustrée*).
(Voir p. 125, 267, etc.).

qui reniait ses principes et qui se montrait aussi incapable de maintenir l'ordre à l'intérieur que d'assurer au pays les bienfaits de la paix ?

La région lorraine avait été, moins que d'autres parties de la France, ensanglantée par les violences de la Terreur. Cela tient autant à la modération naturelle qu'à la passivité des habitants du pays ; les terroristes étaient chez nous aussi peu nombreux que les partisans de l'Ancien Régime. Ceux-là même qui se disaient jacobins étaient plus violents en paroles qu'en actes ; on les voyait à l'occasion faire preuve d'humanité. Nous n'en devons pas moins regretter que la plupart des citoyens de nos départements aient montré autant de mollesse que de timidité dans la défense de leurs droits légitimes. Par leur inertie, par leur faiblesse, par leur impuissance à faire de la République un gouvernement vraiment national, nos ancêtres ont laissé une série de régimes despotiques, les uns plus réguliers, les autres plus violents, opprimer et exploiter la France de 1792 à 1799.

CHAPITRE IV

LA RÉGION LORRAINE SOUS LE CONSULAT ET L'EMPIRE[1].

Nous l'avons déjà dit, les habitants de la région lorraine ne protestèrent pas plus contre le 18 brumaire que contre les précédents coups d'État. Les constitutions de l'an VIII,

1. BIBLIOGRAPHIE. — Sources : MARQUIS (J.-J.), *Mémoire statistique du département de la Meurthe*, 1 vol. in-f°, an XIII. — *Annuaire statistique du département de la Meuse pour l'an XII*, 1 vol. in-8°, s. d. — COLCHEN (J.V.), *Mémoire statistique du département de la Moselle*, 1 vol. in-f°, an XI. — DESGOUTTES, *Tableau statistique du département des Vosges*, 1 vol. in-8°, an X. — Elections : PFISTER (Chr.), *Les élections à Nancy et dans le département de la Meurthe sous le Consulat et le premier Empire* (*Mém. Soc. arch. lorr.*, t. LXII, 1912). — *Journal de la Meurthe. Le Narra-*

de l'an X, de l'an XII et le despotisme impérial furent acceptés par eux ; ils fournirent en grand nombre des fonctionnaires et des soldats au premier consul et à l'empereur. L'on vit même d'anciens constituants lorrains, Régnier, Marquis, Emmery, Rœderer, se faire les serviteurs et les collaborateurs d'un régime qui était le contrepied de celui qu'ils avaient essayé de fonder dix ans auparavant. Que de lassitude, que de désillusions pareille attitude ne laisse-t-elle pas supposer! Le rétablissement de l'ordre, les succès de nos armées, succès auxquels contribuèrent, pour une bonne part, des maréchaux, des généraux, des officiers et des soldats originaires de la région lorraine et qui semblaient mettre celle-ci à l'abri de toute invasion étrangère, consolaient nos ancêtres des libertés qu'ils avaient proclamées en 1789, et dont ils n'avaient pas sù assurer le maintien. Mais leur confiance dans la durée du régime napoléonien sera démentie par les événements ; les catastrophes de 1812-1815 devaient leur prouver combien étaient grandes leurs illusions.

teur, journal du département de la Meuse. — Annuaires et Almanachs : Favier, *op. cit.*, n°s 5536, 5537, 5540, 5541, 5543, 5566-5569, 5576.

Ouvrages généraux : Thiers (A.), *Histoire du Consulat et de l'Empire*, 20 vol. in-8°, 1845-1862. — Taine (H.), *Les origines de la France contemporaine. Le régime moderne*, 2 vol. in-8°, 1890-1893 — Sorel (A.), *op cit.*, t. VI et VII, 2 vol. in-8°, 1903-1904. — Pariset (G.), *Le Consulat et l'Empire*, 1 vol. in 8°, s. d. (*Histoire de France contemporaine* de Lavisse, t. III).

Travaux concernant la région lorraine : Meurthe : Aux travaux, déjà cités (n. 1 de la p. 30), de Baumont, de Cayon, de Denis, ajouter : Parisot (H.), *De l'organisation de l'administration départementale et communale par le premier préfet de la Meurthe, J.-J. Marquis* (*Ann. Est et Nord*, t. IV, 1908). — Pfister (Chr.), *Les passages de Napoléon I et de Joséphine dans la Meurthe* (*Mém. Ac. Stan.*, 1912-1913).

Meuse : Au travail, déjà cité (n. 1 de la p. 70), de Poulet, ajouter : Pascal (F.), *Les Anglais à Verdun* (*Mercure de France*, t. CXXIII, 1917).

Moselle : Travaux, déjà cités (n. 1 de la p. 30), de Bégin et de Quépat.

Vosges : Travaux, déjà cités (n. 1 de la p. 30), de Louis, de Bouvier, de Lhomer et d'Harmand.

I. — Le consulat (1799-1804).

1° *Les événements intérieurs.*

La France subit un remaniement profond sous le Consulat; ses institutions furent transformées, son personnel administratif en partie renouvelé. On constate alors une restauration partielle de l'Ancien Régime, restauration dissimulée sous des noms nouveaux, empruntés à l'antiquité romaine. Alors que la Constituante avait conféré aux citoyens le droit d'élire tous les membres des corps constitués et tous les fonctionnaires, sous le Consulat les Français perdirent complètement, en ce qui concernait ces derniers, les droits dont ils avaient joui au début de la Révolution, et ils n'eurent plus, à l'égard des membres des assemblées politiques, départementales ou communales, que des prérogatives illusoires. S'ils désignent ceux d'entre eux qui figureront sur les listes des notabilités ou qui feront partie des collèges d'arrondissement et de département, c'est au pouvoir central ou à ses agents qu'il appartient de choisir parmi ces notabilités ou parmi les membres de ces collèges les fonctionnaires de tout ordre, ainsi que les membres de tous les corps constitués.

Marquis, préfet de la Meurthe, était Meusien, tandis que son collègue de la Meuse, Saulnier, était né dans la Meurthe ; la Moselle avait pour préfet Colchen, un Messin. Marquis avait successivement représenté le bailliage de Bar aux États généraux et la Meuse à la Convention ; en 1799 le Directoire lui avait confié les fonctions de commissaire du gouvernement dans les quatre nouveaux départements de la rive gauche du Rhin. Saulnier occupait, avant de devenir préfet de la Meuse, les fonctions de commissaire du pouvoir exécutif dans son département natal. Seul, Desgouttes, préfet des Vosges, était étranger au pays.

Les collaborateurs des préfets, conseillers de préfecture et sous-préfets, appartenaient par leur naissance au département

où ils exerçaient leurs fonctions. L'un d'eux, Carez, sous-préfet de Toul, avait représenté la Meurthe à l'assemblée législative. Les autres avaient été soit membres d'administrations de départements ou de districts, soit commissaires du pouvoir exécutif. Quant aux magistrats, le gouvernement les prit parmi les hommes qui, avant ou après 1789, avaient rempli des fonctions judiciaires ou adminitratives. De même que tous les agents des services publics, les magistrats furent, sous le Consulat, recrutés sur place.

La plupart des nouveaux fonctionnaires étaient d'opinions modérées. Les jacobins qui trouvèrent place dans les administrations consulaires furent pourvus de postes subalternes; citons en particulier Clément Pons, sous-préfet de Montmédy, Poullain-Grandpré, président du tribunal civil de Neufchâteau, J. Souhait, receveur des contributions dans le Nord, Mallarmé, receveur des contributions indirectes à Nancy; les autres furent laissés à l'écart. Les girondins ne reçurent pas un traitement plus favorable: Mollevaut devint proviseur du lycée de Nancy, Bresson entra dans les bureaux du ministère des affaires étrangères.

Ajoutons que la région lorraine fournit, en grand nombre, des fonctionnaires et des magistrats aux quatre départements formés, sur la rive gauche du Rhin, avec les territoires d'Empire qu'avaient annexés à la France les traités de Campo-Formio et de Lunéville. Il était habile de procéder ainsi, les Lorrains connaissant assez bien les hommes et les choses de ce pays, que tant de liens unissaient au leur.

La population de nos départements avait accueilli sans protestations le 18 brumaire. Par malheur, nous ne possédons que pour la Meurthe le résultat du plébiscite sur la constitution de l'an VIII. Dans ce département il y eut 37.893 oui et seulement 12 non. Les opposants s'abstinrent, pour ne pas attirer sur eux l'attention, d'aller signer sur le registre des non. Dans la Meuse un dixième seulement des citoyens se serait dérangé pour voter.

La constitution de l'an VIII, nous l'avons dit, ne permet-

tait aux citoyens de prendre qu'une part dérisoire aux affaires publiques. S'ils élisaient les membres des listes de notabilités, remplacées plus tard par les collèges de département et d'arrondissement, s'ils présentaient des candidats au tribunat et au corps législatif, c'était le sénat qui nommait les membres de ces deux assemblées. Les conseillers généraux, les conseillers d'arrondissement, les maires et les conseillers municipaux étaient désignés soit par le premier consul, soit par le préfet du département.

La nouvelle constitution, qui rétablissait, en l'aggravant, la centralisation de l'ancienne monarchie, investissait les préfets, héritiers des intendants, de pouvoirs très étendus. La tâche de ces hauts fonctionnaires ne laissait pas que d'être fort lourde; il leur fallait ramener la paix dans les esprits, mettre en mouvement la nouvelle machine administrative; ils durent, en outre, après la signature du Concordat, en assurer l'application, de concert avec les évêques.

Les nouveaux préfets se virent parfois mal secondés par les collaborateurs que leur avait imposés le gouvernement. Soulnier se plaignait vivement des sous-préfets de Verdun et de Montmédy, Cl. Pons et Gérard, ainsi que d'un des conseillers de préfecture de la Meuse, Humbert.

Marquis laissa dans la Meurthe, où il passa huit années, le souvenir d'un administrateur honnête, bienveillant et vigilant. Saulnier dans la Meuse et Colchen satisfirent également la population de leur département et le gouvernement consulaire. Il n'en fut pas de même de Desgouttes, à qui ses administrés reprochèrent d'être hautain et de s'entourer d'ennemis de la Révolution. Le Faucheux, qui le remplaça en 1801, sut gagner à ce point les sympathies des Vosgiens que ceux-ci le désignèrent en 1803 comme candidat au corps législatif. Le sénat l'ayant nommé, il fut remplacé, à la préfecture des Vosges, par M. Himbert de Flégny, qui devait occuper ces fonctions jusqu'en 1814.

Les préfets n'eurent pas à surmonter de trop grandes difficultés dans nos départements, dont la population, toujours

respectueuse de l'autorité, était en outre lasse des agitations politiques, avide de tranquillité et de sécurité. Le gouvernement consulaire donna satisfaction aux désirs et aux vœux de nos ancêtres. L'ordre fut rétabli à l'intérieur du pays, les brigands disparurent, les traités de Lunéville et d'Amiens mirent fin à la guerre étrangère. Si, dès 1803, le conflit se ralluma avec l'Angleterre, l'opinion publique en rejeta sur elle la responsabilité.

Nous nous gardons de prétendre que tout le monde était satisfait. Il y avait encore des jacobins et des royalistes, mais ils se taisaient, sachant trop bien que le premier consul leur ferait payer cher des manifestations hostiles.

2° *Les hauts dignitaires lorrains du Consulat.*

Parmi les membres des commissions législatives chargées de doter la France d'une nouvelle constitution, nous trouvons Régnier, Perrin, Boulay de la Meurthe et Jacqueminot. Ce fut Boulay qui joua le rôle le plus important. Joignons à Boulay Rœderer, devenu l'un des conseillers écoutés de Bonaparte. Tous deux s'employèrent en particulier à concilier les idées, assez différentes et même opposées, de Bonaparte et de Sieyès. Boulay proposa de substituer un premier consul au grand électeur que Sièyès voulait placer à la tête du gouvernement. Quant à Rœderer, il défendit dans le *Journal de Paris* le projet de constitution, et plus spécialement les dispositions qui enlevaient aux citoyens le droit d'élire les députés. On peut dire que Boulay fut un des principaux auteurs de la constitution de l'an VIII. A Rœderer revint le soin de rédiger la proclamation que Bonaparte adressa aux Français, lorsqu'il fut devenu le premier consul de la République.

Plusieurs Lorrains allaient entrer, à un titre ou à un autre, dans le gouvernement consulaire. Barbé-Marbois fut appelé aux fonctions de ministre du trésor, le 27 septembre 1801, Régnier à celles de grand-juge et de ministre de la justice, le 14 septembre 1802. Au nombre des sénateurs nommés le

25 décembre 1799, nous trouvons François de Neufchâteau et Jacqueminot ; Grégoire entrera au sénat en 1801, Rœderer en 1802, Emmery en 1803. Lorsque seront créées les sénatoreries, François de Neufchâteau recevra celle de Dijon, Jacqueminot celle de Douai, Rœderer celle de Caen. Le conseil d'État compta parmi ses membres Boulay de la Meurthe, qui prendra une part importante à la rédaction du code civil et qui défendra devant le corps législatif les deux premiers projets de ce code, Dubois, des Vosges, Emmery, l'un des rédacteurs du code civil, Régnier, Rœderer enfin, qui fit adopter, le 10 mai 1802, par le conseil d'État, un avis portant que « serait soumise au peuple la question de savoir si Napoléon Bonaparte serait nommé consul à vie ». Régnier, Emmery et Rœderer quittèrent le conseil d'État pour occuper d'autres fonctions. Au tribunat siégèrent Cl.-Fr. Mallarmé de la Meurthe, Delpierre jeune et Dubois des Vosges ; ce dernier sortit en 1803 du tribunat pour devenir préfet. Il nous paraît utile de faire observer que, de tous ces hauts dignitaires, un seul, Grégoire, avait appartenu au parti jacobin et qu'on ne trouvait aucun girondin parmi eux.

La région lorraine fournit à Bonaparte un grand nombre de préfets ; Saulnier, le premier des préfets de la Meuse, était un Meurthois ; trois Meusiens, Marquis, Harmand et Le Faucheux, furent chargés d'administrer le premier la Meurthe, le deuxième le Haut-Rhin, le dernier la Vendée, d'où il passera l'année suivante dans les Vosges. Colchen, Bexon d'Ormescheville, Dupin et de Ladoucette, qui reçurent respectivement les préfectures de la Moselle, de la Sarre, des Deux-Sèvres et des Hautes-Alpes, étaient originaires de la Moselle. Deux Vosgiens, Dieudonné et Dubois, furent nommés, le premier dans le Nord, le second dans la Gironde en 1803.

3° *La paix de Lunéville.*

Vaincu en Italie et en Allemagne, François II s'était décidé, après Marengo, à ouvrir avec le premier consul des

négociations. C'est à Lunéville que Joseph Bonaparte et M. de Cobenzl discutèrent les conditions de la paix. Les pourparlers, commencés dès le mois de novembre 1800, traînèrent en longueur jusqu'à ce que la grande victoire remportée à Hohenlinden, le 3 décembre 1800, par Moreau et Richepanse, eût enfin décidé l'empereur à disjoindre sa cause de celle de l'Angleterre et à conclure une paix séparée. Le traité ne fut pourtant signé à Lunéville que le 9 février 1801 ; il confirmait et même étendait les clauses du traité de Campo-Formio, en ce qui concernait les territoires d'Empire de la rive gauche du Rhin, qui furent alors tous rattachés à la France. Quelques jours après la signature du traité, les deux plénipotentiaires quittèrent Lunéville, qui retomba dans le calme somnolent où elle vivait depuis la mort de Stanislas.

II. — L'Empire (1804-1812).

1° *Les événements intérieurs.*

L'établissement de l'Empire en 1804 fut soumis à un plébiscite, le troisième depuis le 18 brumaire. Dans la Meurthe 32.000 citoyens, dans la Meuse 21.000, dans la Moselle près de 55.000, dans les Vosges de 20.000 à 21.000 se prononcèrent en faveur du changement de régime. A Mirecourt, les abstentionnistes auraient été si nombreux que le maire, gourmandé par le préfet, crut devoir rouvrir les registres et inviter ses concitoyens à venir y faire inscrire leur vote.

Un ancien conventionnel des Vosges, J. Souhait, qui, après avoir fait de l'opposition au 18 brumaire, avait fini par accepter une place de receveur des finances, eut le courage de voter contre l'établissement de l'Empire. Une destitution ne tarda pas à le punir de son attitude indépendante.

Trois de nos départements changèrent de préfet de 1804 à 1812. Dans la Meurthe Marquis dut, pour raison de santé, résigner ses fonctions en 1808. Napoléon lui donna pour successeur Riouffe, ancien membre du tribunat, qui avait attiré

en 1800 l'attention sur lui par un discours, où il encensait le premier consul. Il en fut récompensé par la préfecture de la Côte-d'Or, plus tard par celle de la Vienne, qu'il refusa, enfin par celle de la Meurthe. Riouffe ne sut pas, comme son prédécesseur, gagner les sympathies de nos ancêtres, qui firent courir sur lui le bon mot suivant : « M. Riouffe pourra devenir un jour baron, il ne sera jamais *marquis*. » Le préfet de la Meuse, Saulnier, fut nommé en 1804 secrétaire général du ministre de la police. Le gouvernement le remplaça par Leclerc, frère du général qui trouva la mort à Saint-Domingue en 1803. Dans la Moselle Colchen, entré au sénat en 1805, eut pour successeur M. de Vaublanc, ancien membre de la Législative et du conseil des Cinq-Cents l'une des victimes du 18 fructidor.

Nous ne pouvons relever ici les changements qui se produisirent dans le personnel des conseillers de préfecture et des sous-préfets. En règle générale, le gouvernement impérial élimina petit à petit les hommes dont le nom rappelait les violences de la période révolutionnaire.

Les seuls événements de quelque importance à signaler dans la région lorraine, de 1804 à 1812, sont les passages de l'empereur et des membres de sa famille. Napoléon ne fit jamais que traverser rapidement Verdun, Metz, Bar-le-Duc et Nancy. Au contraire, Joséphine ne manqua pas de s'arrêter à Nancy, chaque fois qu'elle se rendit aux eaux de Plombières, notamment en 1801, en 1802 et en 1805. Marie-Louise fit également un court séjour à Nancy, lorsqu'en 1810 elle arriva en France, où elle allait épouser l'empereur. Des fêtes brillantes avec discours, pavoisement des maisons, illuminations, feux d'artifices, constitution de gardes d'honneur, où entraient d'anciens soldats et des jeunes gens de la noblesse ou de la bourgeoisie, accompagnaient ces visites des membres de la famille impériale. Dans les discours prononcés lors du passage de Marie-Louise à Nancy, on ne manqua pas de rappeler que la nouvelle impératrice était l'arrière-petite-fille de Léopold. Des *Te Deum* étaient chantés

dans les églises à l'occasion des victoires de nos armées. D'autres fêtes célébraient tous les ans la naissance de l'empereur (15 août) et son couronnement (2 décembre); le second mariage de Napoléon (1810) et la naissance du roi de Rome (1811) donnèrent également lieu à des cérémonies et à des réjouissanses publiques.

Les guerres de l'Empire amenèrent dans notre pays de nombreux officiers et soldats étrangers, tombés aux mains de nos troupes. A la fin de 1806 on comptait plus de 12.000 prisonniers, Prussiens pour la plupart, internés dans les départements de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges. Nancy reçut en particulier des officiers prussiens, Lunéville des officiers russes, Pont-à-Mousson des officiers suédois, Phalsbourg des officiers espagnols. La ville de Verdun mérite une mention particulière; Bonaparte y fit interner en 1803 les Anglais qui se trouvaient en France lors de la rupture de la paix d'Amiens. A ces Anglais, civils pour la plupart, vinrent s'ajouter par la suite des officiers de l'armée britannique, faits prisonniers en Espagne. En 1804 le nombre des Anglais internés à Verdun dépassait huit cents; il atteignit le millier un peu plus tard. Ils jouissaient d'une liberté relative, et quelques-uns en profitèrent pour tenter de s'échapper. Ces Anglais avaient continué, autant qu'ils le pouvaient, le genre d'existence qu'ils menaient dans leur pays; ils organisèrent des clubs, des courses, créèrent des écoles, donnèrent des bals, jouèrent gros jeu, bref menèrent grand train. Un moment vint où plusieurs d'entre eux se trouvèrent à court d'argent. Ils ne réduisirent pas pour cela leurs dépenses et ne tardèrent pas à s'endetter. Leurs créanciers, ne parvenant pas à se faire rembourser, les firent condamner à la prison [1]. Si quelques Anglais avaient pu faire venir à Verdun leur famille, les célibataires ne se refusaient pas des distractions illicites.

1. Lorsque les Anglais quittèrent Verdun au début de 1814, ils devaient encore de grosses sommes à leurs créanciers; ceux-ci pour se faire payer, engagèrent avec le gouvernement britannique de longues négociations, qui, à ce que nous croyons, restèrent infructueuses.

Des femmes galantes et des gens interlopes étaient attirés à Verdun par les Anglais, non sans de graves dommages pour la moralité publique. Pourtant des relations plutôt amicales s'établirent entre les Anglais et la population de Verdun ; même quelques jeunes filles de cette ville épousèrent des officiers anglais ou irlandais. Enfin le 7 mars 1806, on joua sur le théâtre de Verdun l'*Anglais à Verdun*, pièce à couplets, qu'avait composée Simonet, l'un des acteurs de la troupe municipale. La ville de Sarrelouis reçut, elle aussi, une centaine d'Anglais en 1804.

Quels étaient à l'égard de l'empereur les vrais sentiments de la population lorraine? Devons-nous prendre au pied de la lettre les louanges hyperboliques que décernent au grand homme, dans leurs adresses ou dans leurs harangues, les membres des corps constitués? Les acclamations dont on salue l'empereur, quand il traverse le pays, partent-elles du fond des cœurs? Il n'est pas douteux qu'au début les Lorrains savaient gré à l'empereur d'avoir rétabli l'ordre à l'intérieur et d'avoir mis fin aux tracasseries religieuses. Les succès militaires de nos armées et les conquêtes qui en étaient la conséquence, flattaient le patriotisme de nos ancêtres et donnaient à ceux-ci une impression de sécurité.

Petit à petit les causes de mécontentement se firent jour. De 1804 à 1808 Napoléon rétablit, sous le nom de droits réunis, les aides de l'Ancien Régime, si odieuses à nos populations rurales. Les guerres incessantes de l'Empire enlèvent au pays ses jeunes gens ; il faut en outre satisfaire aux réquisitions de vivres et de fourrage. La vie redevient chère et le nombre des indigents ne cesse d'augmenter. Enfin la rupture de Napoléon avec le pape (1809) inquiète les consciences des ecclésiastiques et de nombreux fidèles. Toutefois, la crainte de l'empereur obligeait les mécontents à cacher leur mauvaise humeur ou à ne l'exhaler qu'en petit comité. Il faudra les désastres de 1812 et de 1813 pour que la population commence à manifester la lassitude qu'elle ressentait du régime impérial.

2° *Les hauts dignitaires lorrains de l'Empire.*

Napoléon Ier rétablit les titres, les usages et les rites de l'ancienne monarchie. Plusieurs de nos compatriotes allaient prendre rang dans la hiérarchie nouvelle. Régnier, qui resta jusqu'en 1813 ministre de la justice et grand-juge, fut créé en 1809 duc de Massa di Carrara ; Barbé-Marbois par contre perdit en 1806 ses fonctions de ministre du trésor, à la suite d'une mesure financière maladroite, qui lui attira de dures paroles de l'empereur. Toutefois Napoléon le nomma en 1808 président de la cour des comptes ; Barbé-Marbois devint en outre sénateur en 1813. Colchen entra au sénat en 1805, Zangiacomi au conseil d'État en 1813. François de Neufchâteau, Emmery, Colchen, Jacqueminot, Rœderer et Grégoire reçurent le titre de comte de l'Empire. Grégoire est le seul qui ait fait preuve de quelque indépendance. Il fut l'un des trois sénateurs qui votèrent contre l'établissement de l'Empire. Plus tard on le voit se prononcer contre la création des titres nobiliaires, et contre le divorce de Napoléon d'avec Joséphine. A Grégoire s'oppose François de Neufchâteau, qui se révéla courtisan parfait. Président du sénat, il encensa Napoléon dans les harangues qu'il prononça le 27 mai et le 1er décembre 1804, le 24 mars 1805. Au cours de cette dernière année, il proposa la création d'une ère impériale. En novembre 1806, François de Neufchâteau et deux autres sénateurs allèrent à Berlin complimenter l'empereur des succès qu'il venait de remporter sur la Prusse. Ils rapportèrent à Paris, avec l'épée du grand Frédéric, 340 drapeaux enlevés à l'ennemi. Ce qui est plus fort, c'est que François de Neufchâteau dut, le 30 novembre 1804, souhaiter, comme président du sénat, la bienvenue à Pie VII, qui venait en France couronner Napoléon Ier. Il se tira à son honneur d'une situation délicate pour un homme qui, à l'assemblée législative, en novembre 1791, avait réclamé des mesures de rigueur contre les prêtres insermentés et

qui, en plus d'une circonstance, avait hautement manifesté son hostilité à l'égard de la religion catholique.

Deux autres Lorrains furent sous l'Empire nommés préfets : Cl.-Fr. Mallarmé reçut, lors de la suppression du tribunat (1807), la préfecture de la Vienne ; Dumolard de la Moselle eut celle du Finistère en 1810.

3° *Les Lorrains et les guerres de l'Empire.*

Les guerres étaient l'une des causes principales de cette lassitude que ressentaient bourgeois et paysans vers la fin de l'Empire. Pour le comprendre, il suffit de rappeler qu'elles duraient, sauf une courte interruption de 1802 à 1803, depuis 1792. Notre pays avait fourni en grand nombre à la République et à l'Empire des soldats et des officiers de tous grades. Custine, Houchard, Landremont, Ney, Richepanse, Gouvion-Saint-Cyr, Victor, s'étaient distingués de 92 à 99, les uns en commandant des armées, les autres en servant sous les ordres de Bonaparte, de Hoche, de Jourdan ou de Moreau. Quelques-uns d'entre eux avaient été nommés par Napoléon maréchaux d'Empire, Ney en 1804, Victor en 1807, Oudinot en 1809, Gouvion-Saint-Cyr en 1812. Ney sera créé duc d'Elchingen, plus tard prince de la Moskowa, Oudinot duc de Reggio, Victor duc de Bellune. D'autres généraux d'origine lorraine s'illustreront à la même époque, fantassins comme Gérard. Molitor et Mouton [1], tous trois appelés à recevoir, sous la Restauration ou sous le Gouvernement de Juillet, le bâton de maréchal de France, cavaliers comme Lasalle, Kellermann fils, Exelmans, ce dernier, lui aussi, futur maréchal de France, artilleurs comme Eblé et Drouot, le sage de la grande armée, ingénieurs comme Haxo. Combien d'autres ne nous faudrait-il pas citer, si nous voulions être complet ! Rappelons enfin que le général Duroc fut nommé grand-maréchal du palais de Napoléon, et qu'il reçut le titre de duc de Frioul.

1. Napoléon créa Mouton comte de Lobau.

En 1791, puis de 1793 à 1794, la France avait mené une guerre défensive. De 1793 à 1801, c'est pour conquérir la rive gauche du Rhin ou pour la conserver que nos armées luttent contre celles de l'Autriche. Après le traité de Campo-Formio (1801), toute la Mosellane, même la plus grande partie de l'ancienne Lotharingie, se trouvait incorporée à la France.

De 1805 à 1811 Napoléon étend son empire au delà du Rhin par des annexions, par la création d'États vassaux, par l'obligation où il met les princes allemands de subir son alliance. En 1806, la confédération du Rhin, dont Napoléon est le protecteur, englobe toute l'Allemagne du sud. Deux États vassaux, le grand-duché de Berg et le royaume de Westphalie, sont fondés, le premier pour Murat en 1806, le second au profit de Jérôme Bonaparte en 1807. En 1810, Napoléon annexe à l'Empire la Hollande, une partie du Hanovre, Brême et Hambourg ; en 1811, il forme un nouveau département français, celui de la Lippe, aux dépens du grand-duché de Berg. Enfin l'Autriche, la Saxe et la Prusse furent contraintes de mettre à la disposition de l'empereur une partie de leurs forces militaires pour la guerre qu'il allait entreprendre contre la Russie. Il semblait donc que les limites de l'Empire eussent été reportées, non pas à l'Elbe, mais à la Vistule ou au Niemen, fort loin de la Moselle et du Rhin. La région lorraine cessait d'être une province frontière ; située au centre de l'Empire français, elle paraissait désormais à l'abri des invasions qui, de 1792 à 1794, avaient menacé sa sécurité et son intégrité. Ce n'était là, hélas, qu'une apparence trompeuse. La folie des conquêtes napoléoniennes n'allait pas tarder à provoquer d'inévitables réactions. Le désastre de Russie portera au prestige et à la puissance de l'empereur un coup dont, malgré son génie, il ne réussira pas à se relever. Si en 1813 la lutte se livre encore au cœur de l'Allemagne, l'année suivante, c'est en Champagne que se terminera la tragédie, et notre Lorraine connaîtra une fois de plus les maux et les humiliations de l'occupation étrangère.

Elle payera chèrement les violences et les excès de l'homme dont elle avait accueilli avec confiance l'avènement au pouvoir, de l'homme à l'ambition duquel elle avait sacrifié sans compter ses enfants et ses ressources.

CHAPITRE V

L'APPLICATION A LA RÉGION LORRAINE DES INSTITUTIONS DE LA RÉVOLUTION, DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE[1].

De 1789 à 1804 les institutions politiques, administratives, judiciaires, militaires et financières de la France vont

1. Bibliographie. — Sources : Aux sources, déjà mentionnées (n. 1 des pages 30, 70 et 114), ajouter : Délibérations, arrêtés, etc., des administrations municipales : FAVIER, *Catalogue*, nos 1257-1305. — Tribunaux et prisons : ID., *ibid.*, nos 1498-1513. — Émigrés : DUBOIS (J.), *Liste des émigrés, des prêtres déportés et des condamnés pour cause révolutionnaire du département de la Meuse* (*Mém. Soc. de Bar-le-Duc*, 1910). — Gardes citoyennes et gardes nationales : FAVIER, *op. cit.*, nos 1346-1399. — SANDT (capitaine de), *Les soldats de Vézelise en l'an II*, 1 vol. in-8°, 1912. — NOËL (G.), *Au temps des volontaires* (1792). *Lettres d'un volontaire de* 1792, 1 vol. in-12, 1912. — MARQUANT, *Carnet d'étapes du dragon Marquant*, 1 vol. in-12, 1898. — NOËL (J.-N.-A.), *Souvenirs militaires d'un officier du premier Empire*, 1 vol. in-8o, 1895. — POUGET (général baron), *Souvenirs de guerre*, 1 vol. in-12, 1895.

Ouvrages généraux : Aux travaux, déjà mentionnés (n. 1 des pages 30, 70 et 114), de TOCQUEVILLE, de TAINE, d'AULARD, de SAGNAC, de PARISET, ajouter : Pour les volontaires : DEPREZ (E.), *Les volontaires nationaux* (1791-1793), 1 vol. in-8°, 1908. — DUMONT (comt. G.), *Bataillons de volontaires nationaux (cadres et historiques). Etudes sur l'armée pendant la Révolution*. 1re série, 1791, 1 vol. in-8o, 1914.

Pour les finances : STOURM (R.), *Les finances de l'Ancien Régime et de la Révolution*, 2 vol. in-8o, 1885. — GOMEL (Ch.), *Histoire financière de l'Assemblée Constituante*, 2 vol. in-8o, 1896-1897 ; *Histoire financière de la Législative et de la Convention*, 2 vol. in 8o, 1902-1905.

Travaux concernant la région lorraine : Administration : Voir les travaux, déjà mentionnés, de PFISTER, de POULET, de BAUMONT, de DENIS, de POULET, de PIONNIER, de LOUIS, de BOUVIER, de PHILIPPE, de GUYOT, etc. Biographies de hauts dignitaires : DELAVAL (P.), *Un ministre lorrain sous*

être modifiées, bouleversées même, à plusieurs reprises. Rompant avec le passé, la Constituante avait remplacé le roi par le peuple, pour la désignation des fonctionnaires de tout ordre, désormais nommés à l'élection ; de plus, elle avait assuré aux autorités locales, avec des attributions très étendues, la plus grande indépendance à l'égard du pouvoir central. C'était le triomphe de la décentralisation. Mais, les dangers intérieurs et extérieurs amènent la Convention à replacer les administrations locales sous la surveillance du gouvernement ; elle les subordonne à ses comités ou à ceux de ses

l'Empire. Le grand juge Régnier, duc de Massa (*Pays lorr. et pays mess.*, 1909).

Volontaires et réquisitionnaires : Poulet (H.), *Les volontaires de la Meurthe aux armées de la Révolution* (*Ann. Est et Nord*, t. V, 1909, et tirage à part). — Porcher (capitaine), *Les volontaires de la Meuse et la loi du 3 février 1792* (*Mém. Soc. de Bar-le-Duc*, IVe série, t. VI, 1908). — Eberlé (capitaine), *Les volontaires nationaux dans les Vosges pendant la Révolution* (*Révol. Vosges*, 1909-110). — Philippe (A.), *Les bataillons agricoles des Vosges aux lignes de Wissembourg, septembre 1793* (*Ibid.*). — Muller (M.), *Notice sur le 2e bataillon des volontaires des Vosges*, 1 broch. in-8o, 1910.

Biographies militaires : Nollet-Fabert (J.), *La Lorraine militaire*, 3 vol. in-8o, 1852-1853. — Gay de Vernon (J.-L.-C.), *Vie du maréchal Gouvion-Saint Cyr*, 1 vol. in-8o, 1857. — Bonnal (général H.), *La vie militaire du maréchal Ney*, t. I et II, 2 vol. in-8o, 1910 et 1911. — Perrout (R.), *Le général Drouot* (*Revue lorraine illustrée*, 1914). — Debidour (A.), *Le général Fabvier* (*Ann. Est*, t. I, II, IV, VI, VII, XIV, XVI et XVII, 1887, 1888, 1890, 1892, 1893, 1900, 1902 et 1903, et tirage à part).

Gardes nationales : Tournès (lieut. col.), *op. cit.* (n. 1 de la p. 30). — Garnier (Ad.), *Les gardes nationales dans les Vosges* (*Révol. Vosges*, 1914-1920 et 1920-1921).

Gardes d'honneur : Bucquoy (lieut.), *Les gardes d'honneur du premier Empire*, 1 vol. in 8o, 1908. — Dépréaux (A.), *Les gardes d'honneur d'Alsace et de Lorraine*, 1 vol in-8o, 1913.

Finances : Boidin (A.), *Un impôt sur le revenu sous la Révolution, la contribution patriotique... dans la province de Lorraine et Barrois, puis dans la Meurthe*, 1 vol. in-8o, 1909. — Philippe (A.), *Les billets de confiance dans les Vosges* (*Bulletin départemental des Vosges pour la recherche des documents économiques de la Révolution française*, 1907-1908). — Garnier (A.) *Emprunt forcé de l'an IV* (*Révol. Vosges*, 1913-1914).

Réquisitions : Bernardin (lieut. L.), *Le département des Vosges et le ravitaillement de l'armée du Rhin* (*Bull. du comité dép. des Vosges*, 1907-1908, et *Révol. Vosges*, 1908-1909).



Laurent GOUVION-SAINT-CYR (1760-1830), né à Toul, général de la République, maréchal de l'Empire, ministre de la guerre.

(Voir p. 99, 125, etc.).



Hercule, comte de SERRE (1777-1824), né à Pagny-sur-Moselle (Meurthe), garde des sceaux, ambassadeur.

(Voir p. 270. 271, etc.).

membres qui sont envoyés en mission dans les départements, elle installe auprès d'elles des agents nationaux, qui représentent le pouvoir central ; sous le Directoire ces agents se transforment en commissaires du pouvoir exécutif. Avec Bonaparte nous assistons à une véritable restauration du passé ; seulement, le premier consul eut l'adresse de la déguiser, en donnant des noms nouveaux aux institutions qu'il ressuscitait. Tous les membres des assemblées locales, tous les fonctionnaires sont à la nomination directe ou indirecte du gouvernement, qui concentre entre ses mains tous les pouvoirs. Une centralisation plus lourde, plus oppressive encore que celle de l'Ancien Régime, s'établit alors pour le malheur de la France.

Voyons maintenant par quelles phases successives passa l'organisation des services publics de 1789 à 1812.

I. — L'ADMINISTRATION.

La Constituante. — La Convention. — Le Directoire. — Le Consulat et l'Empire. — Mouvement de la population.

Nos ancêtres avaient réclamé, dans leurs cahiers de doléances, le maintien des provinces et de leurs franchises, la création ou le rétablissement des États provinciaux, la suppression des intendants et des subdélégués, l'attribution aux États de l'administration des provinces, la substitution de l'élection à la vénalité pour le recrutement des municipalités urbaines.

La Constituante ne donna que partiellement satisfaction à ces vœux. Elle supprima les provinces, et l'on a lieu d'être surpris que ni les députés, ni les habitants de la Lorraine, du Barrois et des Trois-Évêchés, n'aient protesté contre une mesure qui devait si profondément blesser leur patriotisme local.

Les généralités de Metz et de Nancy furent amalgamées pour former quatre départements, dont l'organisation ne se fit pas

sans difficultés, sans tâtonnements. Après avoir songé tout d'abord à constituer un département avec le Barrois, à réunir le Verdunois et le pays messin, la Lorraine allemande et la Vôge, on finit par laisser de côté ces projets. Le département de la Meurthe comprit des morceaux du grand bailliage de Nancy, de la Lorraine allemande, du Toulois, du temporel de l'évêché de Metz ; la Meuse la plus grande partie du Barrois et du Verdunois, le Clermontois, ainsi qu'une partie du Luxembourg français; la Moselle, le pays messin, des fragments importants du temporel de l'évêché de Metz, le reste du Luxembourg français et de la Lorraine allemande; enfin les Vosges le grand bailliage de Mirecourt, le reste du temporel des évêques de Metz et la partie méridionale du Barrois. Toutefois, la sénéchaussée barroise de Bourmont fut rattachée au département champenois de la Haute-Marne. On doit d'autant plus le regretter que l'ancienne forteresse de La Mothe, qui évoquait de si glorieux souvenirs, s'élevait jadis sur le territoire de deux des communes annexées à la Haute-Marne.

Ce furent les députés des trois ordres des bailliages lorrains, barrois et évêchois qui reçurent la mission de délimiter les nouveaux départements. Chacun de ces derniers se divisait en districts, chaque district en cantons ; le canton lui-même comprenait un certain nombre de communes. Nos départements avaient 8 ou 9 districts et de 70 à 80 cantons.

Dans la Meurthe Nancy et Lunéville, dans la Meuse Bar-le-Duc, Saint-Mihiel et Verdun, dans les Vosges Épinal, Mirecourt et Saint-Dié se disputèrent l'honneur d'être le chef-lieu du département. Nancy, Bar et Épinal l'emportèrent sur leurs rivales, qui presque toutes reçurent des compensations. Rien de semblable ne se produisit dans la Moselle, où Metz ne rencontra la concurrence d'aucune des villes du département. Il y eut également des rivalités entre les petites villes qui aspiraient au titre de chef-lieu de district.

Conformément à ce qu'avaient réclamé nos cahiers, le gouvernement n'a de représentant ni dans le département,

ni dans le district, ni dans la commune. Intendant, subdélégué, maire royal disparaissent et ne sont pas remplacés. A la tête du département, du district et de la commune nous trouvons des autorités nommées ou par les citoyens actifs ou par les électeurs, et jouissant d'attributions très étendues ; elles devaient gérer les affaires locales, répartir et percevoir les impôts, procéder à la levée des volontaires, à la vente des biens nationaux.

L'absence complète de représentant du pouvoir central ne laissait pas que d'entraîner des inconvénients pour l'exécution des lois. D'autre part, les membres de nos municipalités rurales n'étaient, le plus souvent, pas préparés à s'acquitter des besognes multiples, et parfois assez délicates, qu'on leur imposait.

Sous la Convention, quelques changements furent apportés au nombre ou à l'étendue des circonscriptions. La principauté de Salm, unie en 1793 à la France, forma un district, qui s'accrut en 1795 du canton de Schirmeck, enlevé au Bas-Rhin. Par contre, ce fut, non à la Moselle, comme il eût été naturel, mais au Bas-Rhin, que la Convention rattacha en 1793 l'ancien comté de Saarwerden, dont elle fit un district, avec Neu-Saarwerden pour chef-lieu. Dans la Moselle Faulquemont remplaça Morhange comme chef-lieu de district.

Nous avons déjà dit[1] que, par le décret du 4 décembre 1793, la Convention avait organisé le gouvernement révolutionnaire et cherché à rétablir l'action du pouvoir central sur les autorités locales. Les administrations départementales, désorganisées en décembre 1793, furent reconstituées au mois d'avril 1795.

Dès le 21 mars 93, la Convention avait créé dans chaque commune un comité de surveillance, appelé aussi comité de sûreté et de salut public, ou comité révolutionnaire. Ces

1. Voir ci-dessus, p. 83.

comités virent leurs pouvoirs accrus par les décrets du 17 septembre et du 4 décembre 93. Les douze membres dont se composait chacun d'eux étaient en principe élus au scrutin secret par les citoyens ; mais en fait leur désignation fut bien souvent, surtout durant la Terrreur, l'œuvre des représentants en mission, auxquels les sociétés populaires apportaient leur concours. Les comités avaient à surveiller l'application des lois révolutionnaires et des mesures de salut public. Réduits à un par district en vertu du décret du 24 août 94, ces comités disparurent de la région lorraine, à la suite d'un autre décret, rendu le 9 février 95, qui ne les maintenait que dans les villes d'une population supérieure à 50.000 habitants. Nous ne reviendrons pas sur le rôle considérable joué, surtout en 93, et en 94 jusqu'au 9 thermidor, par les sociétés populaires, qui n'avaient pourtant pas de caractère officiel.

Enfin on a vu au chapitre III que les conventionnels en mission dans les départements ont exercé une action énergique sur les pouvoirs locaux et que, dans bien des cas, ils les ont épurés, réorganisés dans un sens ou dans un autre.

Pendant la Révolution, mais surtout en 93 et en 94, plusieurs villes et villages de la région changèrent leur nom, celui-ci rappelant ou la religion catholique, ou la royauté, ou la féodalité. Dans la Meurthe Château-Salins devint Salins-Libre, Villey-Saint-Etienne Villey-sur-Moselle, Royaumeix Libremeix ; dans la Meuse Bar-le-Duc Bar-sur-Ornain et Saint-Mihiel Roches-sur-Meuse ; dans la Moselle Kœnigsmachern Freimachern, Saint-Avold Rosselgène et Sarrelouis Sarrelibre ; dans les Vosges Saint-Dié Ormont, Remiremont Libremont et Neufchâteau Mouzon-Meuse. Sous le Consulat, sous l'Empire ou sous la Restauration, toutes les localités que nous venons de mentionner reprirent leur ancien nom ; par contre quelques villages gardèrent le nom qu'ils s'étaient donné pendant la période révolutionnaire.

La question du chef-lieu allait encore se poser dans la

Meurthe et dans la Meuse à la fin de la Convention ou au début du Directoire. Lunéville n'avait pas renoncé à ses prétentions. Une pétition, que ses habitants adressèrent à la Convention, décida celle-ci à voter, les 11 et 13 octobre 1795, des décrets qui établissaient à Nancy le siège de l'administration centrale et à Lunéville le tribunal du département. Mais, en février 96, une loi votée par les deux conseils transporta le tribunal à Nancy et l'administration centrale à Lunéville, qui devenait le chef-lieu administratif de la Meurthe. Les habitants de Nancy, soutenus par l'administration centrale et par la majorité des députés du département, élevèrent contre cette mesure une protestation énergique, dont le gouvernement ne crut pas devoir tenir compte. Mais 50 municipalités cantonales, sur 72 que comptait le département, s'étant prononcées pour le maintien de l'administratien centrale à Nancy, les députés de la Meurthe revinrent à la charge auprès du Directoire, qui se décida enfin à saisir, par un message, les conseils de la question. Daunou invita les Cinq-Cents à la trancher en faveur de Nancy ; cette ville, faisait-il observer, comptait 27.000 âmes, tandis que Lunéville en avait à peine 11.000. Les Cinq-Cents adoptèrent le projet, qui fut ensuite voté par les Anciens le 30 décembre 1796. Nancy reprenait donc sa situation de chef-lieu administratif de la Meurthe. Verdun éleva de nouveau, mais sans succès, en 1795, la prétention de supplanter Bar-le-Duc comme chef-lieu du département de la Meuse. Sarreguemines aurait voulu devenir en 97 le chef-lieu du nouveau département de la Sarre; sa demande fut repoussée.

La constitution de l'an III avait maintenu les départements, à la tête desquels elle plaçait une administration centrale de cinq membres, supprimé les districts, enlevé aux communes de moins de 5.000 âmes leur autonomie et créé des municipalités cantonales, où toutes les communes d'un canton déléguaient un agent nommé à l'élection. Auprès de chaque administration départementale, de chaque municipalité cantonale, le Directoire était représenté par un commissaire du pouvoir

exécutif. La constitution de l'an III consolidait ainsi le retour partiel à la centralisation, dont la création des agents nationaux avait été, le 4 décembre 1793, la première ébauche.

La constitution de l'an VIII rétablit les districts sous le nom d'arrondissements ; toutefois, le nombre des nouvelles circonscriptions fut beaucoup moins élevé que celui des anciennes. La Meurthe et les Vosges en comptèrent cinq, la Meuse et la Moselle quatre. Plus de la moitié des cantons fut supprimée : de 70 à 80 qu'ils étaient, ils tombèrent à 30 environ. Les municipalités cantonales disparurent, et les communes recouvrèrent leur autonomie.

Comme nous l'avons déjà dit [1], ce qui caractérise surtout l'organisation administrative de l'an VIII, c'est la création de nouveaux agents du gouvernement central et la concentration entre leurs mains de toute l'autorité. Le préfet en particulier avait des attributions illimitées, comme l'intendant de l'Ancien Régime ; le sous-préfet prenait la place du subdélégué ; le maire était lui-même un simple instrument du gouvernement. Les différents conseils, dont le préfet ou le premier consul nommait les membres, n'avaient que des pouvoirs strictement limités. L'Ancien Régime ressuscitait; la province, prise dans les mailles étroites d'un filet, se voyait réduite à l'impuissance. Ce n'était pas la peine en vérité d'avoir fait la Révolution de 89 pour retomber aussi bas ! Que dire de nos ancêtres, qui acceptèrent sans protester en 1799 la servitude dont ils s'étaient affranchis dix ans auparavant ?

Terminons ces quelques observations sur l'organisation administrative par un exposé du mouvement de la population dans nos départements et dans leurs principales villes de 1789 à 1812.

1. Voir ci dessus, p 115 et 117.

Départements.

	1790	1798	1799	1800 (1801)	1804	1810
Meurthe	320.000	....	340.000	....	338.000	365 000
Meuse	....	257.000	....	....	269.000	284.000
Moselle	326.000	....	....	356.000	....	413.000
Vosges	....	295.000	....	308.000	....	334.000

Villes [1].

	1789	1790	1796	1797
Nancy	....	....	......	27.000
Lunéville	> 12.000	....	11.000	....
Toul	....	> 8.000	......	....
Bar	9.200	....	......	....
Verdun	> 10.000	....	......	....
Metz	....	....	......	....
Thionville	5.000	....	......	....
Épinal	> 7.000	....	......	....
Saint-Dié	> 5.000	....	......	....
Mirecourt	....	....	......	> 5.000
Remiremont	....	....	......	> 3.000
Neufchâteau	....	....	......	> 2.000

	1798	1802	1804	1806	1810
Nancy	......	....	30.000	......	....
Lunéville	......	....	11.000	......	....
Toul	......	....	> 7.000	......	....
Bar	......	....	....	9.900	....
Verdun	......	....	< 10.000	......	....
Metz	......	< 34.000	....	......	....
Thionville	......	> 5.000	....	......	....
Épinal	......	....	....	......	> 7.00
Saint Dié	......	....	....	......	> 6.000

On voit que, dans les quatre départements lorrains, la population n'avait pas cessé d'augmenter. La même observation peut se faire pour les villes, sauf pour celles de Lunéville, de Toul et de Verdun.

II. — La législation et la justice.

1° *La législation.*

Les assemblées révolutionnaires essayèrent de donner satis-

1. Le signe > indique que la population est supérieure au chiffre indiqué, le signe < qu'elle lui est inférieure.



faction aux vœux d'unifier la législation, que l'on trouve exprimés dans un certain nombre de nos cahiers. Mais cette grande œuvre ne fut terminée que sous le Consulat. Nous avons vu qu'Emmery et Boulay de la Meurthe y avaient collaboré.

2° *Les tribunaux et les magistrats.*

La Constituante. — La Convention. — Le Directoire. — Le Consulat et l'Empire.

Comme les deux services de la justice et de l'administration étaient étroitement liés l'un à l'autre, le premier fut remanié chaque fois que le second l'était.

Dans la Meuse et dans les Vosges, Saint-Mihiel et Mirecourt eurent respectivement le tribunal criminel du département.

Rœderer, député de la ville de Metz, avait combattu l'inamovibilité des magistrats. Le système de l'élection, tout mauvais qu'il était, donna au début dans notre pays de bons résultats; citoyens actifs ou électeurs portèrent leurs suffrages soit sur d'anciens membres des parlements, des présidiaux ou des bailliages, soit sur des avocats estimés.

Outre le tribunal révolutionnaire qui siégeait à Paris, la Convention ou les représentants en mission en établirent d'autres dans les départements. Celui qu'avait créé B. Faure à Nancy disparut au bout de deux mois, sans avoir jugé personne. Durant la Terreur, le tribunal criminel de la Meuse et celui des Vosges jugèrent révolutionnairement, c'est-à-dire sommairement et sans donner aux inculpés les garanties d'une justice impartiale.

La suppression des districts entraîna tout naturellement celle des tribunaux qui siégeaient au chef-lieu de ces circonscriptions. Il n'y eut plus qu'un tribunal civil par départe-

ment. Nous avons déjà dit que celui de la Meurthe, attribué successivement à Lunéville, puis à Nancy, aurait dû finalement être installé dans la première de ces villes ; mais Nancy le garda, ainsi que l'administration centrale. Dans les Vosges, c'est à Épinal que fut installé le tribunal civil du département. En outre, la constitution de l'an III avait organisé des tribunaux de police correctionnelle dans trois ou quatre anciens chefs-lieux de district.

La criminalité avait, à l'époque révolutionnaire, fait d'effrayants progrès. Il faut en chercher les causes dans l'affaiblissement du sentiment religieux, dans la situation troublée de l'époque, dans l'interprétation abusive des principes révolutionnaires. C'est particulièrement sous le Directoire que l'on constate le plus d'attentats contre les personnes et contre les propriétés. Des brigands, connus sous le nom de chauffeurs, rançonnaient les paysans, surtout les habitants des fermes isolées ; plusieurs d'entre eux étaient des déserteurs. En 1798 le tribunal criminel de la Meurthe en condamne près d'une douzaine dans l'espace de quelques mois. La montagne vosgienne n'était pas plus sûre que le plat pays ; plus d'une fois des brigands arrêtèrent et dévalisèrent les voitures publiques qui faisaient le service entre la Lorraine et l'Alsace.

Bonaparte dota les chefs-lieux d'arrondissement d'un tribunal à la fois civil et correctionnel. Le tribunal criminel départemental, qui fut maintenu, prit sous l'Empire le nom de cour de justice criminelle, puis en 1810, celui de cour d'assises. Des tribunaux d'appel, devenus plus tard des cours d'appel, puis en 1810 des cours impériales, furent institués à Nancy pour la Meurthe, la Meuse et les Vosges, à Metz pour la Moselle, les Ardennes et les Forêts. Au lieu d'être élus, les magistrats furent désormais nommés par le pouvoir central ; ils jouirent de l'inamovibilité, après avoir accompli un stage destiné à prouver leur capacité et leur dévouement au régime établi.

III. — L'armée et la garde nationale.

1° *L'armée.*

L'armée jusqu'à la levée de 300.000 hommes. — L'armée jusqu'à l'adoption de la conscription. — L'armée sous le régime de la conscription. — Circonscriptions militaires, garnisons, écoles.

Si la Constituante maintint l'ancienne armée royale, elle supprima la plupart des régiments étrangers et la milice, si impopulaire dans la région lorraine. Mais en juillet 1791, la crainte d'une guerre étrangère détermina l'assemblée à voter la création de bataillons de volontaires, pris parmi les gardes nationaux ; ce furent les lois des 3-9 juillet, 22-29 juillet et 17-28 août 1791 qui organisèrent cette nouvelle force militaire. La Constituante avait fixé à 4 bataillons les contingents de la Meurthe, de la Moselle et des Vosges, à 3 celui de la Meuse. Les directoires des départements et des districts, ainsi que les officiers municipaux des communes, concouraient à la formation des bataillons de volontaires. Les directoires de nos départements nommèrent des commissaires, dont la plupart étaient d'anciens officiers, pour surveiller et diriger dans les communes les opérations de l'enrôlement. En principe, les bataillons devaient se recruter par engagements volontaires parmi les gardes nationaux. Dans les villes et dans certains villages, jeunes gens et hommes mariés allèrent à l'envi se faire inscrire. Ailleurs on se montra plus froid. D'une façon générale, les engagements furent plus nombreux dans les villes que dans les campagnes, dans les territoires romans que dans ceux de dialecte germanique, dans la montagne que dans la plaine. Les bourgeois et les ouvriers s'engagèrent plus volontiers que les cultivateurs, et parmi ces derniers les acquéreurs de biens nationaux ou leurs fils montrèrent plus d'empressement que les autres. Là où il ne se présentait pas un nombre suffisant de volontaires, les officiers municipaux se procuraient les hommes nécessaires soit en offrant des primes, soit en recourant à l'élection ou au ti-

rage au sort, procédés qui furent médiocrement goûtés, le dernier surtout, parce qu'il rappelait l'ancienne milice. La Moselle fournit les quatre bataillons qu'on lui demandait, les trois autres départements un de plus qu'on n'en exigeait d'eux, c'est-à-dire la Meurthe et les Vosges cinq, la Meuse quatre. En principe, les volontaires devaient s'habiller à leurs frais. Ceux d'entre eux qui n'avaient pas les cent cinquante francs qu'entraînait cette dépense trouvèrent dans les souscriptions ouvertes par les soins des municipalités l'argent nécessaire à l'achat de leurs effets militaires. Les armes furent fournies ou par les bataillons de gardes nationaux, ou par les arsenaux de l'État.

Officiers et sous-officiers étaient élus dans chaque compagnie par les volontaires qui la composaient, l'état-major du bataillon par les officiers et les sous-officiers du corps. Dans beaucoup de cas, les volontaires eurent le bon sens de choisir soit d'anciens officiers ou sous officiers de l'armée active, que leur expérience militaire désignait aux suffrages de leurs camarades, soit des jeunes gens aptes, en raison de leur intelligence, de leur instruction, de leur caractère, à exercer le commandement. Sept maréchaux originaires de la Lorraine, du Barrois ou des évêchés étaient des volontaires de 1791 ou de 1792 ; Mouton, de Phalsbourg, Oudinot et Exelmans, de Bar-le-Duc, Gérard, de Damvillers, Molitor, de Hayange, s'engagèrent dans un des bataillons de leur département natal ; Victor Perrin, dit Victor, de Lamarche, s'enrôla dans un bataillon de la Drôme, et Gouvion-Saint-Cyr, de Toul, dans un bataillon de Paris. Oudinot et Victor étaient d'anciens soldats.

Lorsqu'en juillet 1792 l'assemblée législative eut déclaré la patrie en danger, elle fit encore appel aux volontaires. Il se forma de nouveaux bataillons, cinq dans la Meurthe, un dans la Meuse, un dans la Moselle et jusqu'à huit dans les Vosges. Aussi l'assemblée déclara-t-elle que ce dernier département avait bien mérité de la patrie. Dans certaines localités, les volontaires affluèrent ; à Toul il s'en présenta 77,

à Saint-Dié 140, alors que le contingent de ces deux villes était respectivement de 51 et de 80. Par contre, la municipalité de Bains dut offrir des primes pour arriver à trouver les 42 volontaires que la localité était tenue de fournir. Ailleurs c'est au tirage au sort que l'on recourut, les volontaires faisant défaut ou s'étant présentés en nombre insuffisant.

Le tirage au sort, qui n'avait été employé que de façon exceptionnelle en 1791 et en 1792, allait devenir d'un usage courant, lorsqu'en 1793 les nécessités de la guerre étrangère eurent obligé la Convention à lever de nouveaux soldats. Le 24 février l'assemblée décida la levée de 300.000 hommes. Le contingent de la Meurthe fut fixé à 2.957 hommes, celui de la Meuse à 3.306, celui de la Moselle à 4.000 et celui des Vosges à 1.500. Le gouvernement tint compte, à ce qu'il semble, et de la population des départements et des bataillons de volontaires que ceux-ci avaient déjà fournis. On trouva encore des volontaires, mais en petit nombre; à Verdun, par exemple, il n'y en eut que deux pour un contingent de 174 hommes; à Lunéville et à Bains personne ne se présenta. Il fallut donc recourir au tirage au sort. Les hommes ainsi levés furent incorporés dans des bataillons déjà existants, qui faisaient partie de l'armée de la Moselle.

En août, lorsque le péril extérieur devint plus pressant, les représentants Lacoste et Guyardin avaient prescrit de lever 1.200 hommes dans chacun de nos quatre départements. Puis les 16 et 23 août, la Convention vota la levée en masse et décida qu'il serait fait une première réquisition de 450.000 hommes, pris parmi les célibataires et les veufs sans enfants, de 18 à 25 ans. Ces réquisitionnaires formèrent des bataillons spéciaux, dits agricoles, affectés en principe à la défense des places fortes. Toutefois, ceux de la région furent envoyés tout de suite, les uns, ceux de la Meurthe et des Vosges, à l'armée du Rhin, les autres, ceux de la Meuse et de la Moselle, à l'armée de la Moselle. On reconnut bientôt qu'ils

n'étaient pas aptes à faire campagne ; les désertions y furent très nombreuses.

On sait qu'en vertu de l'amalgame, voté par la Convention le 23 février, le 11 juin et le 12 août 93, le 8 janvier 1794, les bataillons de volontaires furent réunis aux régiments de l'ancienne armée royale, pour former les demi-brigades.

Ajoutons que les ouvriers employés dans les mines de fer, les forges et les usines où l'on fabriquait des fusils et des canons, furent exemptés de la levée de 300.000 hommes et de la levée en masse. Cette mesure intéressait un certain nombre de jeunes gens de la Moselle et des Vosges.

Si les volontaires de 91 et de 92 étaient en général d'ardents patriotes, ils ne se plièrent que difficilement à la discipline ; parfois même ils quittaient leur bataillon pour rentrer chez eux, ou bien ils prolongeaient indûment les permissions régulières qui leur avaient été accordées. Le nombre des déserteurs à l'intérieur fut beaucoup plus considérable, chez les enrôlés de la levée de 300.000 hommes et chez les réquisitionnaires de la levée en masse, qu'il ne l'avait été chez les volontaires. Les autorités militaires et les corps constitués locaux s'efforçaient, avec plus ou moins de succès, d'obliger les déserteurs ou les permissionnaires qui s'attardaient chez eux à rejoindre leur corps.

Les municipalités accordèrent, de leur propre mouvement ou sur l'ordre des représentants en mission, des allocations aux femmes, aux enfants ou aux parents des volontaires et des réquisitionnaires nécessiteux.

La loi établissant la conscription, votée en août 98, sur la proposition du général Jourdan, astreignait au service militaire les jeunes gens de 20 à 25 ans. Il semble que, dans les départements lorrains, et particulièrement dans les Vosges, l'opinion ait mal accueilli cette mesure. En 99, lorsque la guerre recommença, le Directoire appela quatre classes sous

les drapeaux. Les jeunes gens, avant d'être dirigés sur les dépôts de leurs corps, passèrent une visite devant des jurys de révision; dans les Vosges ceux-ci exemptèrent du service un tiers des conscrits qu'ils examinèrent. Mécontente de cette indulgence excessive, l'administration centrale du département cassa les décisions des jurys et constitua un jury central, siégeant à Épinal, qui reconnut bons pour le service les trois quarts des jeunes gens précédemment réformés.

Il y eut, parmi les conscrits, des réfractaires ou des déserteurs, que les autorités locales eurent le devoir de rechercher, d'arrêter et d'obliger à rejoindre leur corps.

D'après les statistiques établies au début du Consulat par les préfets, la Meurthe aurait donné, depuis 1791, 27.000 volontaires, réquisitionnaires ou conscrits, la Meuse un peu plus de 20.000, la Moselle 30.000. Nous n'avons pas de chiffre pour les Vosges, mais si l'on songe que treize bataillons de volontaires avaient été formés dans ce département, on peut supposer qu'il avait fourni à l'armée au moins 30.000 hommes. Les mêmes statistiques évaluent à 8.000 pour la Meurthe, à 17.000 pour la Moselle, le nombre des soldats morts ou disparus.

Bonaparte apporta quelques modifications au régime de la conscription ; en 1800 il institua le remplacement, en 1804 le tirage au sort. Les jeunes gens d'une classe que le sort avait désignés pour servir formaient le contingent, qui se divisait en deux fractions, l'active et la réserve ; d'ailleurs les hommes de la réserve étaient incorporés quelque temps après les autres. Le contingent était plus ou moins fort, selon les circonstances. Celui de l'an IX (1800-1801) est dans la Meurthe de 660 hommes, répartis également entre l'active et la réserve ; les deux années suivantes il en fut à peu près de même. Mais en 1806 le contingent s'élève à 780 hommes, dont 486 pour l'active et 294 pour la réserve. D'autre part, comme les guerres faisaient une énorme consommation de soldats, Napoléon se fit autoriser par le sénat, ce qui était du reste illégal, soit à lever par anticipation des classes ou

des fractions de classe, soit à incorporer des hommes d'anciennes classes, d'abord libérés du service. En 1807, l'empereur appelle le contingent de 1808, en 1808 celui de 1809, en 1809 celui de 1810. En 1808 la Meurthe fournit 950 hommes des classes 1806, 1807, 1808 et 1809. L'année suivante, il y eut deux appels successifs, portant sur les mêmes classes et sur la classe 1810 ; le premier donna dans la Meurthe 524 hommes et le second 415. En 1811 les jeunes gens de quinze ans et au-dessus, originaires du même département, furent incorporés dans les pupilles de la garde. Les autres départements lorrains fournirent des soldats, au prorata de leur population. Ainsi en 1806, le contingent de la Meuse comprend 389 hommes affectés à l'active et 234 à la réserve, en 1808 466 hommes à l'active contre 156 à la réserve. Nous savons, en ce qui concerne les Vosges, combien il y eut de conscrits réformés sous le Consulat et sous l'Empire. Sur 5.350 jeunes gens examinés durant les années XI et XII, 2.130 furent reconnus impropres au service, dont 1.082 pour défaut de taille, 1.052 pour infirmités. En 1807, 1808 et 1809, 1.126, 1.416 et 1.376 réformes furent respecvement prononcées pour 3.392, 3.087 et 3.260 conscrits.

La Meurthe et les Vosges formaient la 4e division militaire, dont Nancy était le chef-lieu ; la Meuse était réunie aux Ardennes dans la 2e division ; la Moselle appartenait à la 3e, qui avait Metz pour chef-lieu. Un ou deux généraux résidaient dans la Meurthe, un dans la Meuse, un dans les Vosges ; la Moselle comptait un divisionnaire et trois généraux de brigade.

L'effectif des garnisons a beaucoup varié durant cette période. Les troupes étaient logées dans des casernes. On avait en général soin de ne pas laisser longtemps un régiment dans la même ville ; les graves inconvénients qu'entraînait une trop grande intimité entre les soldats et la population civile avaient été mis en pleine lumière par l'affaire de Nancy. Quelques années plus tard, on put faire la même constata-

tion à Verdun, où deux régiments de chasseurs à cheval, les 11e et 20e, restèrent en garnison de 1793 à 1795. Des officiers, des sous-officiers et des soldats de ces deux corps avaient épousé des Verdunoises. Le 24 mars 95, une mutinerie éclata parmi les soldats, dont la ration de pain avait été réduite de 24 à 20 onces ; le lendemain 700 femmes environ, dont plusieurs étaient mariées à des chasseurs, vinrent, en proférant des menaces, réclamer du pain à la municipalité. Le représentant Gantois, alors à Verdun, ordonna aussitôt à ces deux régiments de quitter la ville.

Les troupes de passage sont le plus souvent logées chez l'habitant. En outre, à plusieurs reprises, les régiments qui avaient fait campagne près de la frontière lorraine prirent leurs quartiers d'hiver dans la région. En janvier 97, l'armée de Bernadotte fut cantonnée dans la Moselle, entre Metz et Sarrelouis ; quelques régiments furent, pendant un temps assez court, logés chez les habitants de Metz. A la même époque, on trouve des régiments de cavalerie cantonnés dans les Vosges, entre Charmes, Mirecourt et Neufchâteau. Ces logements de troupes étaient mal vus de la population, qui s'en plaignit à plusieurs reprises.

Nous avons déjà parlé des prisonniers de guerre internés, surtout sous l'Empire, dans les villes de nos départements[1].

La région lorraine comptait dix places fortes, dont trois dans la Meurthe, Phalsbourg, Marsal et Toul, deux dans la Meuse, Montmédy et Verdun, et cinq dans la Moselle, Metz, Thionville, Longwy, Sarrelouis et Bitche.

Metz, la plus importante de beaucoup des places fortes du pays et chef-lieu de la 3e division militaire, possédait sous l'Empire une direction de l'artillerie, une direction du génie, une fonderie impériale, une sous-direction des forges, enfin une école impériale spéciale de l'artillerie et du génie, organisée en vertu d'un arrêté du gouvernement consulaire du 12 vendémiaire an XI (4 octobre 1802). Cette école, appe-

1. Voir ci-dessus, p. 122 et 123.

lée plus tard école d'application de l'artillerie et du génie, réunissait l'ancienne école d'artillerie de Châlons-sur-Marne et l'école du génie, précédemment à Mézières. En 1808, les élèves de l'école s'étant permis de provoquer les habitants de Metz au théâtre et dans d'autres lieux publics, l'empereur les punit de deux mois d'arrêts et leur interdit d'aller au spectacle durant une année entière.

2° *La garde nationale.*

La période révolutionnaire. — La période consulaire et impériale.

Nous avons vu qu'en juillet et en août 1789 les gardes nationales s'étaient spontanément constituées. L'assemblée les organisa par le décret du 12 juin 1790 et par la loi du 27 septembre-14 octobre 1791. Cette loi instituait dans chaque district une légion, qui comprenait un nombre plus ou moins grand de bataillons; ceux-ci étaient divisés en compagnies.

Le département des Vosges avait 9 légions, 74 bataillons et 555 compagnies. L'effectif des gardes nationales des Vosges est évalué par les uns à 55.000 hommes, par les autres à 36.000. Les cadres étaient élus de la même façon que ceux des bataillons de volontaires. En principe, les citoyens actifs seuls devaient faire partie de la garde nationale; mais cette disposition de la loi ne fut pas toujours appliquée, même au début. La loi du 29 septembre prescrivait des exercices, qui ne furent faits régulièrement que dans les villes.

Les gardes nationales eurent plus d'une fois à subir le contre-coup des événements politiques. Ainsi, au mois de septembre 1790, celle de Nancy fut dissoute, en punition de la part qu'avaient prise quelques-uns de ses hommes à l'insurrection des régiments de la garnison. La garde nationale de Verdun, désorganisée par le siège et par l'occupation prussienne, fut reconstituée en février et en mars 1793. Depuis le mois d'août 1792, tous les citoyens furent admis dans la garde nationale. Celle-ci, remaniée et épurée à diverses reprises en 1793 et en 1794, fut réorganisée par la loi du 28

prairial an III (16 juin 1795), qui en écarta les gens du peuple. Les bataillons de gardes nationaux devaient former des brigades, et celles-ci des divisions. Mais cette organisation ne se fit qu'avec lenteur, les paysans ne montrant aucun empressement à se conformer aux prescriptions de la loi.

Les gardes nationales avaient leur place marquée dans toutes les cérémonies civiles et religieuses. Elles devaient assurer le maintien de l'ordre dans la commune et pouvaient être requises par les corps constitués de se transporter en dehors du territoire de la localité à laquelle elles appartenaient. C'est ainsi qu'en 90 les gardes nationales de la Meurthe et de la Moselle intervinrent dans la répression de l'insurrection de Nancy. C'est d'elles que furent tirés les volontaires de 91 et la plupart de ceux de 92. Enfin elles participèrent à la défense du territoire. En août-septembre 92, le conseil général de la Meurthe mobilisa une partie des gardes nationales du département, pour repousser, si besoin était, l'invasion prussienne.

En août 1793 plusieurs bataillons de la garde nationale de nos départements furent requis par les représentants de se porter à la frontière, que menaçaient les armées de Brunswick et de Wurmser; cet appel se confondit avec celui des réquisitionnaires de la levée en masse. Mais les gardes nationaux qui ne rentraient pas dans la catégorie des hommes (18-25 ans) auxquels la loi du 23 août imposait le service furent renvoyés dans leurs foyers. Un peu plus tard, fin d'octobre et début de novembre, Lacoste et Mallarmé adressèrent un nouvel appel aux gardes nationaux. C'est alors que fut formé, à l'aide de contingents de gardes nationaux de Nancy, de Toul et de Lunéville, le bataillon des gardes nationales sans culottes de la Meurthe, qui, après avoir servi à l'armée du Rhin, fut renvoyé en décembre dans ses foyers. On emploie également les gardes nationaux à la défense des places fortes, nous le savons pour ceux de Metz et de Thionville en 93-94. Quand ils faisaient un service actif, les gardes nationaux recevaient une solde. Ainsi en mars 94, Mallarmé, alors

en mission dans la Moselle, ordonna de payer une solde à ceux de Thionville.

Sous le Directoire, la garde nationale de nos régions concourut à la répression du brigandage.

Les gardes nationales subsistèrent sous le Consulat et l'Empire, mais elles ne jouèrent qu'un rôle très effacé. Nous savons pourtant qu'en 1809, lors du débarquement des Anglais dans l'île de Walcheren, le général Clarke, ministre de la guerre, appela les gardes nationales de nos départements à la défense de la frontière maritime du Nord. C'est ainsi que deux bataillons de la Meurthe et un de la Meuse allèrent occuper différents points des côtes françaises ou belges. Quand le bataillon de la Meuse rentra dans ses foyers, au mois de janvier 1810, il reçut les félicitations du général Lamarque.

IV. — Les finances.

1° *Finances publiques, réquisitions.*

Période révolutionnaire. — Période consulaire et impériale.

La Constituante supprima, selon les vœux de nos cahiers de doléances, tous les anciens impôts, à l'exception de l'enregistrement et des douanes. Les douanes intérieures disparurent, et les barrières furent reculées jusqu'à la frontière du royaume; la Lorraine, le Barrois et les Trois-Evêchés cessaient d'être des provinces d'étranger effectif. La contribution foncière, la personnelle mobilière et la contribution des patentes, créées par la Constituante, répondaient bien aux désirs de nos ancêtres. Non content d'ajouter à ces contributions celle des portes et fenêtres, le Directoire frappa d'une taxe les voitures qui circulaient sur les routes. Cette taxe, qu'avaient demandée quelques-uns des cahiers de 89, souleva de très vives protestations, surtout de la part des paysans. La Constituante avait de même supprimé, conformément aux demandes des cahiers, les agents spéciaux chargés de répar-

tir ou de percevoir les impôts. Désormais, cette double mission revenait aux pouvoirs locaux, en particulier aux municipalités.

La contribution foncière s'élevait dans la Meurthe en 93 à 2.247.000 livres, en l'an VII à 1.897.000, dans la Moselle en 93 à 3.529.000, dans les Vosges en 92 à 1.638.000 livres. La personnelle mobilière était pour la Meurthe en l'an VIII de 293.000 livres, pour la Moselle en 93 de 455.000, pour les Vosges en 92 de 315.000. En général, les contribuables ne montrèrent que peu d'empressement à s'acquitter de leur dette envers l'État, et les municipalités, obligées de ménager les citoyens qui les élisaient, n'arrivaient qu'avec peine à faire rentrer les cotes. Aussi, en novembre 1791, les conseils généraux de la Meurthe, de la Meuse et de la Moselle se plaignent-ils de la lenteur avec laquelle s'opère le paiement des contributions. Il y a pourtant des exceptions ; ainsi, le 23 juillet 92, la ville de Sarreguemines reçut de l'assemblée législative une mention honorable pour avoir acquitté ses contributions ordinaires de 89, de 90 et de 91, la contribution patriotique et celle des patentes.

Les finances publiques devaient, durant toute la période révolutionnaire, pâtir du mauvais vouloir des contribuables. La disparition du numéraire, la dépréciation des assignats, puis des mandats territoriaux, ne leur causèrent pas un moindre préjudice.

Outre les impôts ordinaires, nos ancêtres eurent à en supporter d'extraordinaires. Ce fut d'abord la contribution patriotique, que la Constituante établit le 19 octobre 1789. Volontaire à l'origine, cette contribution finit, à la suite de nouvelles lois votées dans le courant de 1790, par devenir un véritable impôt, avec déclaration du revenu et vérification de la déclaration par les municipalités. La Constituante revenait donc aux mauvaises pratiques de l'Ancien Régime. L'assiette et le recouvrement de la contribution patriotique se heurtèrent à de sérieuses difficultés ; il y eut même des troubles dans certaines localités, à Verdun par exemple. Dans

la Meurthe, la contribution patriotique devait rapporter 1.375.000 livres, sur lesquelles il restait encore 121.000 livres à percevoir au mois de mai 1793. Comme chaque citoyen payait une contribution, égale en principe au quart de son revenu, le total des revenus des habitants de la Meurthe se serait élevé en 1790 à 5.500.000 livres, à supposer, ce qui n'est guère vraisemblable, que toutes les déclarations eussent été exactes.

La Convention et le Directoire levèrent sur les riches une série d'emprunts forcés, le premier d'un milliard le 20 mai 1793, le deuxième de six cents millions le 19 frimaire an IV (10 décembre 1795), le troisième de cent millions le 10 messidor et le 19 thermidor an VII (28 juin et 6 août 1799). Nous possédons quelques renseignements sur le second de ces emprunts forcés[1]. La ville de Nancy avait été taxée à 34.800.000 livres en assignats, ce qui ne représentait guère que 348.000 livres en numéraire. Au 20 janvier 96, l'impôt n'avait encore produit, pour la Meurthe, que 24.526.000 livres en assignats et 248 livres en numéraire.

Nous avons déjà dit que l'administration centrale des Vosges avait protesté contre l'établissement de cet impôt. Malgré leur mécontentement, les Vosgiens, qui avaient été taxés à 3.540.000 livres, en calculant les assignats à leur valeur réelle, déboursèrent 3.633.000 livres. Seulement, plusieurs d'entre eux s'étaient vus obligés de vendre soit des meubles, soit même des maisons ou des terres.

Il y eut encore des taxes extraordinaires levées dans nos départements ou par les représentants en mission, ou par les autorités locales. L'une d'elles semble présenter le caractère d'un impôt d'État, celle de six millions de livres sur les riches de la Meurthe, ordonnée le 12 novembre 1793 par Saint-Just et Lebas ; deux millions devaient être payés par les seuls

1. Les citoyens pouvaient, pour les 19/20 de la somme à laquelle ils avaient été taxés, s'acquitter en assignats, estimés au centième de leur valeur nominale.

riches de Nancy. Le 19 brumaire an II (9 novembre 1793), Mallarmé et Lacoste ordonnèrent également la levée d'une taxe sur les riches.

Aux impôts, aux taxes extraordinaires nous croyons devoir joindre les réquisitions de céréales, de foin, de paille, de bestiaux, de chevaux et de voitures qui, à partir de 1793, pleuvront dru comme grêle sur nos ancêtres. La loi du 26 juin 1792 avait attribué aux généraux le droit de réquisition. La Convention, par d'autres décrets, étendit ce droit aux représentants en mission. Les pouvoirs locaux étaient tenus d'obtempérer aux ordres des généraux ou des députés. Les producteurs et les marchands devaient déclarer les quantités de grains, de fourrages, etc., qu'ils avaient dans leurs greniers ou dans leurs magasins ; et comme on suspectait leur bonne foi, les municipalités opéraient chez eux des visites domiciliaires.

Ceux dont les déclarations étaient reconnues fausses, ceux qui refusaient de faire droit aux réquisitions ordonnées par l'autorité compétente, pouvaient être condamnés à la prison ou à l'amende, ainsi qu'à la confiscation des denrées qu'ils avaient omis de déclarer ou de fournir. Les ordres de réquisition étaient adressés par les généraux ou par les représentants aux administrations départementales. Celles-ci répartissaient entre les districts, du moins jusqu'à la fin de 95, les quantités de vivres ou de fourrages, auxquelles le département avait été taxé. Les districts procédaient de même à l'égard des communes. Enfin les officiers municipaux déterminaient la quote-part de chacun des habitants. En principe, c'était la dernière récolte que l'on prenait pour base de ces répartitions. Parfois ces différentes opérations n'étaient pas conduites avec la méthode et l'équité désirable. Ainsi dans les Vosges, on ne tenait pas suffisamment compte de la richesse ou de la pauvreté agricole des districts. On obligeait ceux de la montagne à fournir des grains, alors qu'ils n'en produisaient même pas assez pour leur subsistance. De plus, il n'y avait pas toujours entente entre les généraux et les représen-

tants qui ordonnaient des réquisitions. En principe, la Meurthe, la Meuse et la Moselle devaient pourvoir de grains et de fourrages l'armée de la Moselle, les Vosges rendre le même service à l'armée du Rhin. On voit pourtant la Meurthe appelée, en juillet 93, à fournir des subsistances aux armées du Rhin et de la Moselle ; même observation en ce qui concerne les Vosges. Le 15 septembre 93, les représentants à l'armée de la Moselle réclament à ce département 200.000 quintaux de foin et 119.000 sacs d'avoine, exigence d'autant moins justifiée, d'autant plus difficile à satisfaire, que, depuis deux mois, le même département avait dû envoyer des fourrages et de l'avoine à l'armée du Rhin. Aussi les représentants à cette dernière armée invitèrent-ils leurs collègues de l'armée de la Moselle à réduire de moitié le contingent des Vosges. Quoiqu'un décret du 20 juillet 95 eût supprimé les réquisitions pour les armées, elles continuèrent encore, ou elles reparurent en 1799. Ces réquisitions constituaient une charge fort lourde pour les propriétaires ruraux de nos départements ; on s'en fera une idée en jetant les yeux sur le tableau suivant :

MEURTHE

Grains quintaux	Foin quintaux	Paille quintaux	Avoine sacs
8.000	....	....	15.000
(11 juillet 93).	....	....	(11 juillet 93).
18.000	....	....	....
(29 juillet 93).	....	....	....
29.596	37.834........	....	16.827
(fournis à l'armée du Rhin avant le 11 décembre 1793).			
24.404	112.166	50.000	83.173
(reste à fournir par la Meurthe à la date du 11 décembre 1793).			
13.500	42.000	45.000	18.000
(fournis en l'an VIII)			

MEUSE

18.000	....	....	....
(29 juillet 93).	....	....	....

MOSELLE

Grains	Foin	Avoine
12.000 quintaux (29 juillet 93).	....	....
20.000 q. (3 germ. an II)	....	....

VOSGES

12.000 q. (29 juillet 93).	8.000 q. (12 juillet 93).	15.000 sacs (27 août 93).
35.000 sacs (20 août 93)...	....	....
....	25.000 q. (27 août 93).	24.000 s.
....	200.000 q. (15 septembre 93).	119.000 s.
22.867 sacs	33.963 q. (26 octobre 93).	39 363 s.

Les propriétaires dont on réquisitionnait les grains et les fourrages étaient tenus de les faire charroyer, de fournir par conséquent des voitures, des chevaux et des conducteurs.

L'État payait les grains, les fourrages et les transports qu'il avait réquisitionnés, mais il ne mettait aucune hâte à s'acquitter de ses dettes envers les cultivateurs. En décembre 93, le district de Mirecourt se plaignait qu'il fût dû 400.000 livres aux communes de cette circonscription. En mars 94, le représentant Foussedoire écrivait au comité de salut public que les Vosgiens étaient mécontents de voir l'État différer indéfiniment le paiement des subsistances qu'ils avaient fournies aux armées de la Moselle et du Rhin.

Quand le gouvernement contraignait les fournisseurs d'accepter les assignats au taux de leur valeur nominale, il en résultait pour eux une énorme perte. Enfin les cultivateurs n'obtenaient souvent aucune indemnité ni pour la détérioration de leurs voitures, ni pour la perte de leurs chevaux.

On voit combien cette charge pesait sur les populations rurales. Les administrations locales se font souvent l'écho des plaintes de ces dernières. Le 29 septembre 93, l'administration départementale des Vosges proteste contre les char-

ges écrasantes qui pèsent sur le département. En 1796 François de Neufchâteau, commissaire du pouvoir exécutif auprès de l'administration centrale des Vosges, fait entendre les mêmes doléances.

Outre des subsistances, des chariots, des voituriers, on réquisitionnait également des travailleurs. Ainsi en 1799, sur l'ordre du général commandant l'armée du Rhin, la Meurthe dut fournir 1.000 hommes, qui allèrent travailler aux fortifications de Kehl. Cette corvée excita un mécontentement très vif.

Enfin l'État réquisitionna les forges, particulièrement celles de la Moselle et des Vosges. Nous savons que l'on fabriquait à Mortagne et à Framont des piques, des canons et des boulets, à Bains des bidons et d'autres ustensiles pour l'armée.

Les contributions créées par les assemblées de la Révolution subsistèrent sous le Consulat et l'Empire, excepté la taxe sur les routes, que Napoléon supprima en 1806.

Bonaparte s'efforça de réduire les contributions. Voici ce que nos départements eurent à payer les uns en l'an XI, les autres en l'an XII, pour la contribution foncière :

Meurthe 1.690.000 (an XII).
Meuse 1.650.000 (an XI).
Moselle 2.325.000 (an XI).
Vosges 1.700.000 (an XII).

Dès le début du Consulat, Bonaparte enleva aux municipalités la perception des impôts, pour la confier à l'administration des contributions directes, qu'il créa de toutes pièces. En septembre 1805, Napoléon ordonna la confection d'un cadastre parcellaire, pour asseoir l'impôt foncier sur des bases équitables.

Les contribuables s'acquittèrent de leurs dettes envers l'État avec plus de ponctualité qu'ils ne l'avaient fait pendant la Révolution. En 1800, le gouvernement consulaire opéra un

classement des départements d'après le zèle qu'ils avaient mis à payer leurs contributions. Le département des Vosges obtint le premier rang ; c'est pour ce motif qu'à Paris l'ancienne place Royale reçut le nom de place des Vosges. Le département de la Meurthe fut classé deuxième.

Napoléon devait rétablir les aides. que la Constituante avait supprimées. Le 25 février 1804, il frappait d'un impôt les boissons et créait la régie des droits réunis, c'est-à-dire des droits qu'avaient à supporter les liquides, les distilleries et le tabac. Le 16 mars 1806, était rétabli l'impôt sur le sel ; le 24 avril le tabac était frappé d'un droit de vente, qui s'ajoutait au droitde fabrication. Enfin, le 29 décembre 1810, l'empereur reconstituait le monopole de la fabrication du tabac. Au point de vue financier, comme à d'autres égards, Napoléon ramenait la France à l'Ancien Régime. Cette politique réactionnaire en matière de contributions devait malheureusement se continuer jusqu'à nos jours. Le vote en 1914 de l'impôt global sur le revenu en est une des dernières manifestations.

Nous savons qu'en l'an XI les contributions indirectes avaient rapporté :

Dans la Meuse,	2.011.000 francs.
Dans la Moselle,	1.541.000 francs.

Sous le Consulat et l'Empire, nos départements continuèrent de subir des réquisitions de grains, de fourrages et de charrois pour l'armée. Mais elles furent ordonnées avec plus de méthode et payées plus régulièrement qu'à l'époque de la Révolution.

2° *Finances départementales et communales.*

Période révolutionnaire. — Période consulaire et impériale.

Le budget des départements s'alimentait à l'aide des revenus des propriétés départementales et surtout des centimes

ou plutôt des sous additionnels au principal des contributions directes. Il en était de même des budgets des districts. En 1792 les dépenses montaient dans les Vosges à 293.100 livres pour le département et à 302.379 livres pour les neuf districts.

La Constituante désorganisa les finances des villes, en les privant du produit des octrois, supprimés à partir du 1er mai 1791. Les budgets municipaux n'avaient plus comme recettes que leurs revenus domaniaux, les sous additionnels au principal des contributions directes et un seizième du produit de la vente des biens nationaux, mais cette dernière ressource n'était que temporaire. Aussi les villes de la région se trouvèrent-elles, sous la Révolution, dans l'impossibilité d'équilibrer leur budget.

Nancy avait	en 1789	376.727 livres de	recettes.
		382.891 —	dépenses.
	en 1791	78.665 —	recettes.
		128.624 —	dépenses.
		283.427 —	dettes.
	en 1796	120.000 —	dépenses.

Toul avait en 1789
- 3.500 l. de revenus domaniaux.
- 25.000 l. de droits d'octrois.
- de 10.000 à 15.000 l. de droits de mouture.

La suppression de l'octroi et de la mouture réduisait Toul à ses 3.500 livres de revenus domaniaux, auxquelles s'ajoutait une annuité de 6.600 livres provenant de la vente des biens nationaux.

Le 26 janvier 96, Metz avait en caisse 6.328 livres. La ville devait à des employés ou à des fournisseurs 167.661 livres; de plus elle avait besoin de 126.659 livres pour solder diverses dépenses du trimestre en cours ou du suivant.

En 1800 Sarreguemines avait
- 2.229 livres de recettes.
- 4.274 — dépenses.

Comment les villes s'y prenaient-elles pour subvenir à leurs dépenses ? Il leur fallait recourir à divers expédients. Les unes vendaient leurs domaines patrimoniaux, comme Lunéville, Mirecourt et Remiremont. D'autres contractaient des emprunts. En 1800 Sarreguemines avait une dette de 31.911 livres. D'autres sollicitaient des prêts ou des secours du gouvernement, comme le fit, d'ailleurs sans succès, Metz en 1796. On augmentait le nombre des sous additionnels au principal des contributions ; c'est ainsi que procéda Metz pour l'an V.

Enfin, il y avait des contributions extraordinaires, ordonnées par les pouvoirs locaux. En octobre-novembre 93 la société populaire de Lunéville leva sur les riches une taxe qui produisit 101.000 livres. A la même époque, le comité révolutionnaire de Toul fit payer 50.000 livres aux suspects et aux riches de la ville, et des autres communes du district. L'argent ainsi obtenu fut employé aux dépenses de la levée en masse. En avril-mai 94, Duquesnoy frappa les riches de Metz d'une taxe de 40.000 livres. A la fin de 93 ou au début de 94, la municipalité de Mirecourt leva sur les riches de la ville une taxe de 50.000 livres.

Les budgets des communes rurales eurent de leur côté à souffrir du partage des biens communaux entre les habitants, partage qui fut opéré en vertu de la loi du 10 juin 1793.

En 91 et en 92, comme le numéraire disparaissait de plus en plus, et qu'il n'existait pas d'assignats au-dessous de 50 livres, beaucoup de municipalités urbaines émirent des billets de confiance, pour faciliter les transactions de détail. Mais en 92, la Législative ordonna la frappe de petits assignats et fit retirer de la circulation les billets de confiance.

Les départements ont, durant la période consulaire et impériale, les mêmes ressources qu'à l'époque révolutionnaire. En l'an XII, le budget de la Meuse s'élevait à 317.988 livres, celui des Vosges à 311.767.

Les budgets des communes urbaines allaient retrouver leur équilibre. La plupart des villes de la région, profitant de la loi du 5 ventôse an VIII (24 février 1800), demandèrent et obtinrent le rétablissement de l'octroi. En 1800 Lunéville restaurait l'octroi, l'affermait en régie l'année suivante pour 42.500 francs. A Metz, la régie intéressée de l'octroi rapportait en l'an XII 129.600 francs. Nous savons que, dans les Vosges, Épinal, les quatre sous-préfectures et quatre chefs-lieux de canton, Bruyères, Darney, Rambervillers et Senones avaient des octrois.

En ce qui concerne les communes rurales, la loi du 29 février 1804 abolit celle du 10 juin 1793, interdit à l'avenir les partages de biens communaux et ne maintint ceux qui avaient été faits que si un acte régulier en avait été dressé. Beaucoup de villages retrouvèrent ainsi une source, parfois assez importante, de revenus.

Conclusion.

La Constituante était allée, sur certains points, à l'encontre des vœux des cahiers, par exemple quand elle avait supprimé les provinces. Au contraire, elle leur avait donné satisfaction, en supprimant les intendants et les subdélégués, en confiant à des autorités locales élues l'administration des nouvelles circonscriptions. L'abolition de la milice, des anciens impôts, de la Ferme, la création de contributions nouvelles, équitablement réparties entre tous les citoyens, la perception de ces contributions confiée aux municipalités, l'établissement de l'égalité de tous les citoyens devant la loi, le droit pour tous les citoyens d'être admis aux emplois publics étaient également des réformes demandées ou désirées par nos ancêtres.

Un retour à la centralisation se manifeste sous la Convention, se consolide sous le Directoire ; la levée en masse, puis la conscription rappellent la milice, si odieuse à nos

ancêtres. Mais c'est à l'époque du Consulat et de l'Empire que l'on assiste à une véritable restauration du passé. Les citoyens n'ont plus le droit de nommer directement les membres des différentes assemblées, locales ou nationales. La centralisation ressuscite, plus étroite avec les préfets et les sous-préfets qu'elle ne l'était avec les intendants et les subdélégués de l'ancienne monarchie. Les impôts indirects et les monopoles qu'avait abolis la Constituante reparaissent, au grand mécontentement de nos ancêtres, qui se montrèrent plus sensibles à la création des droits réunis qu'à la perte des libertés politiques.

CHAPITRE VI

LA VIE MATÉRIELLE, LES DISTRACTIONS, L'ASSISTANCE PUBLIQUE ET LA VIE ÉCONOMIQUE de 1789 à 1812 [1].

La vie matérielle et la vie économique ont subi de 1789 à 1812 des modifications importantes, dont les unes n'ont pas

1. Bibliographie. — Sources : Aux ouvrages, déjà mentionnés (n. 1 de la p. 113), ajouter : Pour l'industrie en général : Schmidt (Ch.), *Un essai de statistique industrielle en l'an V* (*Bulletin de la Société des documents économiques de la Révolution*, 1908). — Pour les salines : Favier, *Catalogue*, nos 7926-7932. — Pour les routes et les voies navigables : Favier, *op. cit.*, nos 8071, 8115, 8116. — Caron (P.), *Une enquête sur l'état des routes, rivières et canaux en l'an II* (*Bulletin d'histoire économique de la Révolution*, 1917-1919). — Pour le commerce : Favier *op. cit.*, nos 8045-8048, 8059, 8061, 8064.

Ouvrages généraux : Aux ouvrages, déjà mentionnés (n. 1 des pages 30 et 70), de Sagnac et de Pariset, ajouter : Levasseur (E.), *La population française*, 3 vol. in-8°, 1889-1892 ; *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France*, 2e éd., t. I, 1 vol. in-8°, 1903 ; *Histoire du commerce de la France. Deuxième partie. De 1789 à nos jours*, 1 vol. in-8°, 1912.

Travaux concernant la région lorraine : Subsistances : Philippe (A.). *Les subsistances à Épinal et dans son district* (*Révol. Vosges*, 1908-1909). — Martin (E.), *Le sel pendant la période révolutionnaire* (*ibid.*) —

survécu aux causes qui les avaient produites, tandis que d'autres devaient se maintenir et se développer. Les réformes opérées par la Révolution, l'émigration, les guerres et leurs conséquences, levées d'hommes, réquisitions, fermeture des frontières, ont exercé une influence, tantôt passagère, tantôt durable, sur les habitudes de nos ancêtres, sur leur façon de travailler, sur leur situation matérielle, etc.

I. — La vie matérielle.

L'alimentation. — Le chauffage.

Il n'y a pas eu de changements dans l'alimentation de nos pères, mais sous l'influence des mauvaises récoltes, des réquisitions militaires et de la loi du maximum, les villes de nos départements et les districts montagneux des Vosges ont connu, durant la période révolutionnaire, des moments critiques. Les autorités locales, les sociétés populaires, plus tard

Lemasson (C.). *Le blé et le pain à Bruyères* (1789-an II) et *La loi du maximum à Bruyères* (*ibid.*, 1909-1910 et 1913-1914).

Vente des biens nationaux : Schmidt (A.), *La répartition de la propriété en 1789 et la vente des biens nationaux de première origine dans le district de Bar-le-Duc* (*Ann. Est et Nord*, t. IV, 1908). - Schwab (L.), *Département des Vosges. Documents relatifs à la vente des biens nationaux. District d'Épinal* et *District de Remiremont*, 2 vol. in-8°, 1911 et 1912.

Dîmes ecclésiastiques : Schwab (L.), *La perception des dîmes ecclésiastiques sous la Révolution dans le district de Remiremont* (*Révol. Vosges*, 1920-1921).

Agriculture : Guyot (Ch.), *Rapport sur l'état de l'agriculture en Lorraine*, 1789-1889, 1 broch. in-8°, 1889. — Schwab (L.), *Le partage des communaux dans les Vosges* (*Révol. Vosges*, 1909-1910). — Martin (E.), *État de l'agriculture dans le canton de Domèvre-sur-Avière pendant la période révolutionnaire* (*ibid.*, 1910-1911).

Industrie : Aux travaux, déja mentionnés (t. I, n. 1 de la p. 430 et t. II, n. 1 de la p. 195), de Lepage, de Wethmann, de Gréau, de Marcus, de Flory, ajouter : Bernardin (Lt L.), *Les forges vosgiennes à l'époque révolutionnaire* (*Bulletin com. dép. Vosges*, 1907-1908 et *Révol. Vosges*, 1908-1909). — Boizot (G.), *Les forges vosgiennes en l'an IV* (*ibid.*, 1912-1913).

Travaux publics : Garnier (A.), *Les travaux publics dans les Vosges pendant la Révolution*, (*ibid.*, 1910-1911 et 1911-1912).

les représentants en mission ont pris des mesures variées pour conjurer la famine, pour assurer la subsistance des habitants. Dans le but de se procurer des céréales ou de la farine, on recourait soit à des achats de gré à gré, soit à des réquisitions, on obligeait les cultivateurs à déclarer les quantités de grains qu'ils avaient récoltées ou qu'ils conservaient dans leurs greniers. Sous la Terreur, les autorités procédèrent chez les producteurs à des visites domiciliaires. à des perquisitions. C'est que, craignant de manquer du blé et du seigle nécessaires à leur alimentation, ou pleins de défiance à l'égard des assignats, ou jugeant insuffisants les prix fixés par la loi du maximum, les paysans refusaient de vendre leur blé ou de le déclarer.

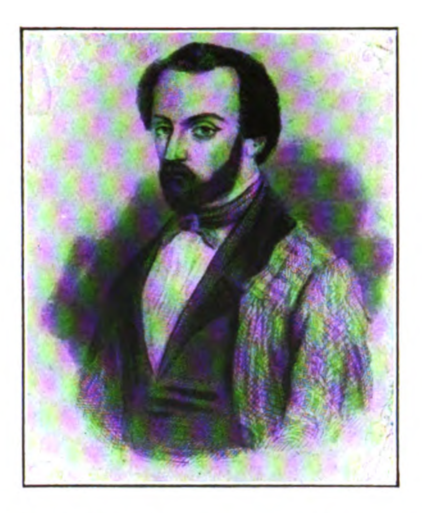
Parfois c'est la population d'un village qui s'oppose à l'enlèvement du blé ou de la farine achetés par un particulier ou par une municipalité urbaine. En septembre 1789, les gens de Moyenvic prétendent empêcher le départ de deux voitures de blé qu'avait acquises un bourgeois de Lunéville. Le mois suivant, une scène du même genre a pour théâtre Lunéville ; il s'agit cette fois d'une voiture de farine appartenant au curé d'Einville. En mars 90, la garde nationale de Magnières ne veut pas laisser partir des voitures de blé pour Lunéville. La municipalité de Sedan achète à Verdun du blé ; les deux voitures qui le transportaient sont arrêtées à Montmédy par les habitants, et, pour qu'elles puissent reprendre leur route, il faut faire intervenir la garnison de la place.

En 1793 et en 1794, les autorités des villes menacées de manquer de pain s'adressent dans leur détresse aux représentants en mission, au comité des subsistances de la Convention, à la Convention elle-même et les prient de leur faire allouer du blé pris dans les magasins militaires, ou réquisitionné dans les pays producteurs de céréales ; parfois c'est un prêt en argent qu'elles sollicitent.

Le représentant Génevois autorise la municipalité de Lunéville à emprunter trois cents quintaux aux magasins de l'armée, mais à la condition qu'elle les rendra plus tard. Le 3



Jean-Baptiste ISABEY (1764-1855), né à Nancy.
miniaturiste.
(Voir p. 205 et 206).



Jean-Jacques GÉRARD dit GRANDVILLE (1804-1847),
né à Nancy,
dessinateur et graveur.
(Voir p. 436, 442 et 443).

février 1795, la Convention avance à la même ville la somme de 100.000 livres pour acheter des subsistances en remplacement de celles que Lunéville avait fournies à l'armée ou aux départements voisins. En 1794, le comité des subsistances de la Convention faisait délivrer aux Toulois d'abord 3.000 quintaux de blé pris dans le district de Vézelise, un peu plus tard 10.000 autres quintaux. Au mois de septembre 94, le représentant Delacroix ordonnait aux districts d'Étain et de Montmédy de fournir du blé à la ville de Verdun, à raison de 3.000 quintaux pour le premier, de 2.000 pour le second. En décembre 93, B. Faure réquisitionna dans le district de Maubeuge 6.000 quintaux de blé destinés au district de Sarreguemines. De 1793 à 1795, la situation alimentaire des districts montagneux des Vosges, Senones, Saint-Dié, Bruyères et Remiremont, reste très précaire. Sans cesse des plaintes s'élèvent dans ces districts sur le manque de vivres. En 93 la Convention mit 100 000 livres à la disposition du département des Vosges pour lui permettre d'acheter des grains, qu'il revendrait ensuite à la population. B. Faure ordonne, en novembre 93, aux départements de la Meurthe, de la Meuse, de la Haute-Marne, de la Marne et de l'Aube, de fournir du blé à celui des Vosges. Un peu plus tard, Foussedoire réquisitionnait dans la Haute-Saône 7 500 quintaux de blé pour les Vosges ; mais comme son arrêté n'avait pas reçu d'exécution, il pria le comité de salut public de réclamer l'intervention du comité des subsistances de la Convention.

Départements, distritcs et villes recoururent à d'autres moyens pour conjurer la famine. Ainsi la fabrication des gâteaux fut interdite par la municipalité de Sarreguemines en décembre 92, par celle d'Épinal en février 1793, par celle de Plombières en mai 93, par celle de Saint-Dié en juin 93. Le directoire de la Meurthe prit, en juillet 93, la même mesure, applicable à tout le département et celui des Vosges suivit son exemple au mois d'avril 1794. C'est pour le même motif qu'en 93 les directoires de nos départements suspen-

dirent ou interdirent la fabrication de la bière, des eaux-de-vie de grains, de la poudre [1] et de l'amidon.

Ailleurs défense fut faite aux gens qui détenaient des grains ou de la farine d'acheter du pain chez les boulangers. Ce fut le cas à Verdun en juin 93, à Commercy en avril 94, à Metz en juin 93, etc.

Bien entendu le pain est taxé partout ; la taxe varie avec les époques, elle varie aussi avec la qualité du pain. Quelquefois les municipalités vont plus loin, elles se chargent, comme celle de Saint-Dié, dès le mois de juillet 90, de la fabrication du pain, qu'elles vendent à perte. D'autres ordonnent de se servir, pour la confection du pain, de farine d'orge ou de seigle. A Verdun, en février 94, on fabrique le « pain de l'égalité », où il entre deux tiers de farine de blé, un tiers de farine d'orge. En avril 95, la municipalité de Metz distribue aux pauvres un pain fait avec un tiers de farine de blé et deux tiers de farine de seigle. A Remiremont, dès le mois de mai 1790, le pain que met en vente la municipalité contient par moitié de la farine de blé et de la farine de seigle.

Enfin, beaucoup de municipalités rationnèrent leurs administrés en ayant soin de proportionner les rations à l'âge ou au travail de ceux-ci. Ainsi, en 1793-1794, à Lunéville les ouvriers ont droit à une livre, tandis que les enfants et les personnes inutiles à la République ne reçoivent que trois quarts de livre. La municipalité verdunoise, après avoir fixé à une livre la ration des habitants en mai 1794, la réduit le mois suivant à trois quarts de livre pour les gens qui ne travaillent que peu ou point, à une demi-livre pour les détenus. A Metz, en mars 95, les habitants ne touchent pas plus de quatre onces de pain. En juillet 94, les Spinaliens ne recevaient plus qu'une demi-livre de pain. A partir de 1796, la situation alimentaire s'améliore et toute crainte de famine est désormais écartée.

1. Il s'agit, bien entendu, de la poudre que l'on mettait sur les perruques.

Comme la guerre avec l'Angleterre rendait très difficiles les communications avec les colonies françaises ou hollandaises, le prix du sucre et des denrées coloniales subit une hausse considérable.

Le prix du bois, déjà élevé avant 1789, continua de monter à l'époque de la Révolution et de l'Empire. Au début du Consulat les préfets de la Meuse et des Vosges, qui recherchent les causes de cette hausse, ne s'accordent que sur un point : si le bois coûte davantage, c'est que toutes les denrées se vendent plus cher. L'accroissement de la consommation du bois, d'après le préfet de la Meuse, la dévastation des forêts, suivant son collègue des Vosges, sont d'autres causes du renchérissement de ce combustible. L'influence des usines à feu, admise par Desgouttes (Vosges), est rejetée par Saulnier (Meuse).

Pour remédier à cet état de choses, la municipalité de Metz recourut, en octobre 94, à la taxation. Marquis, préfet de la Meurthe, interdit aux brasseries d'employer un autre combustible que la houille.

II. — Les distractions.

Les fêtes furent nombreuses de 1789 à 1812. Sous la Révolution on célébra les fêtes de la Fédération, les fêtes républicaines et patriotiques, les fêtes du culte de la Raison, du culte de l'Être suprême, etc. Sous l'Empire l'anniversaire de la naissance de Napoléon Ier, son mariage avec Marie-Louise, la naissance du roi de Rome, les passages de l'empereur, de Joséphine, de Marie-Louise, les victoires des armées françaises ou les traités de paix donnèrent lieu à des fêtes, dont quelques-unes, au moins dans les villes importantes, eurent de l'éclat. Les frais en incombaient aux municipalités et retombaient finalement sur les habitants des villes.

Cinq villes seulement possédaient de véritables salles de

spectacle, Nancy et Lunéville dans la Meurthe, Bar-le-Duc et Verdun dans la Meuse, Metz dans la Moselle. Les théâtres connurent pendant la Révolution des jours difficiles ; fermés à l'époque de la Terreur, ils ne se rouvrirent que sous le Directoire.

Un décret impérial du 8 juin 1806, complété par un règlement ministériel de l'année suivante, décida que les départements de la Meurthe, de la Meuse et de la Moselle, les seuls de la région lorraine qui eussent des salles de spectacle, formeraient un arrondissement, dans lequel circulerait une troupe de comédiens ambulants. Jamais peut-être le théâtre n'eut à Verdun une existence aussi florissante, et cela grâce à la présence dans cette ville des prisonniers anglais.

Une jeune Lorraine, Mlle Saucerotte, dite Raucourt, de Dombasle-sur-Meurthe, connut à cette époque, comme tragédienne, une grande célébrité ; sociétaire de la Comédie française, elle interpréta les héroïnes de Corneille, de Racine et de Voltaire. On la revit quelquefois dans sa patrie, où elle vint se faire applaudir. C'est ainsi que, le 14 nivose an VIII (4 janvier 1800), elle joua sur le théâtre de Nancy le rôle de Phèdre, dans la tragédie de Phèdre et Hippolyte[1].

III. — La misère et les maladies. — L'assistance publique.

Pendant la période révolutionnaire, les mauvaises récoltes, les bouleversements, les guerres civiles et étrangères devaient naturellement accroître la misère. Le 25 janvier 1799, la municipalité de Lunéville informait le département qu'un tiers de la population était réduit à l'indigence. La situation s'améliora sous le Consulat et l'Empire, grâce au rétablissement de l'ordre et au relèvement de la prospérité économique. Mais, dans les dernières années de l'Empire, les guerres sans cesse renouvelées, ainsi que le poids toujours croissant des impôts, firent réapparaître la misère ; à partir de 1810, le nombre des indigents alla en augmentant.

1. Nous avons déjà parlé d'elle, p. 274 du t. II.

Non contente d'appauvrir ou de ruiner beaucoup de ceux à qui leur fortune permettait de venir en aide aux nécessiteux, la Révolution avait détruit ou désorganisé la plupart des institutions charitables destinées à secourir l'indigence. Pour les remplacer, la Constituante créa les dépôts de mendicité, le Directoire les bureaux de bienfaisance (loi du 7 frimaire an V, 27 novembre 1796). En 1791, l'ancienne abbaye prémontrée de Justemont fut transformée en dépôt de mendicité pour la Moselle. La construction du dépôt de Fains, dans la Meuse, ne fut commencée que le 14 septembre 1811.

Enfin quelques villes possédaient des ateliers de charité. Dans celui de Metz, que dirigeaient les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, trois cents fillettes apprenaient à lire, à écrire, à filer et à coudre.

A l'époque de la Révolution et de l'Empire, aucune épidémie n'a désolé notre pays.

Il existait dans la région, avant 89, de nombreux hôpitaux et hospices, qui recueillaient les malades et les infirmes indigents. La Révolution, qui entendait faire de l'assistance un service public, eut le tort de désorganiser les établissements existants, avant d'être en mesure de les remplacer par d'autres, avant même de savoir exactement sur quelles bases, avec quels fonds, avec quel personnel les hôpitaux pourraient désormais fonctionner. Et les malades pauvres furent les premiers à souffrir des fautes commises. Les congrégations de femmes, qui soignaient, avant 89, les malades dans les hôpitaux, ne furent pas supprimées ; seulement, les sœurs eurent à subir quelques tracasseries, et furent obligées parfois d'abandonner leur service. A Verdun, les sœurs de l'hôpital Sainte-Catherine furent emprisonnées en 93, sous l'accusation, d'ailleurs fausse, d'avoir caché le girondin Delayant ; rendues à la liberté en décembre 94, elles ne rentrèrent à l'hôpital qu'au mois d'août 1795. Les sœurs de l'hôpital de Commercy, qui avaient prêté le serment civique, ne furent pas inquiétées. Celles de Remiremont,

qui s'y étaient refusées, furent renvoyées en février 1794 et remplacées par des infirmières laïques; mais, dès 1795, la municipalité les rappela et leur garantit la liberté du culte. A Mirecourt, les religieuses hospitalières, congédiées pendant la Terreur, ne reprirent leur service qu'après le 9 thermidor.

Les hôpitaux et les hospices virent leur prospérité gravement compromise par la loi du 11 juillet 94, qui réunissait leur avoir au domaine national, et qui prescrivait la vente de leurs biens-fonds. L'État devait, il est vrai, prendre à son compte les dépenses hospitalières, mais la situation désespérée des finances publiques ne lui permettait pas de supporter une charge aussi lourde. On ne tarda pas à reconnaître que l'on avait fait fausse route, et la loi du 16 vendémiaire an V (7 octobre 1796), complétée par celle du 25 brumaire an IX (16 novèmbre 1800), décida que les hôpitaux reprendraient leur autonomie et que l'État leur restituerait tous ceux de leurs biens qui n'avaient pas été aliénés. Les administrateurs des hospices reconstituèrent de leur mieux le patrimoine des établissements confiés à leurs soins. Mais il leur fut impossible, en bien des cas, de réparer le mal qui avait été fait. Dans la Meuse, les dix hôpitaux du département n'avaient plus à eux tous que 50.000 livres de revenus. A Metz les hôpitaux s'étaient trouvés en 97 dans une situation tellement critique que la municipalité prescrivit une quête à domicile, pour subvenir à leurs dépenses. Sous le Consulat il se produisit une amélioration sérieuse, mais en 1800-1801, les hôpitaux de Metz et de Thionville n'avaient plus que 108.815 livres de recettes, au lieu de 172.756 en 1789. A la même époque, les hôpitaux des Vosges ne possédaient que des revenus médiocres ; par contre ils avaient à supporter la charge de dettes assez lourdes. Ce fut en grande partie pour procurer des ressources aux établissements hospitaliers que Bonaparte autorisa les villes à rétablir les octrois. A Bar-le-Duc, l'octroi fournissait à l'hôpital 5.662 l., à Verdun 4.231. l., à Metz et à Thionville 49.724 l.

Les hôpitaux civils reçurent, à l'époque de la Révolution

et de l'Empire, des blessés et des malades appartenant à l'armée. Il existait pourtant dans la région des hôpitaux militaires, dont le principal se trouvait à Metz. Ce dernier établissement possédait, au début du Consulat, 29 lits à une place et 787 à deux places. On voit qu'au point de vue du confort et même de l'hygiène les hôpitaux avaient encore à faire de grands progrès.

Les stations thermales de la région eurent plus ou moins à souffrir des bouleversements de la période révolutionnaire. Les principales, celles de Bains, de Contrexéville et de Plombières, étaient situées dans le département des Vosges. A Bains, l'établissement, qui était la propriété du duc d'Havré, fut cédé, non point à la commune, comme celle-ci l'avait demandé en 90, mais à des particuliers (1795). Plombières, la plus fréquentée de toutes nos stations, reçut la visite de plusieurs grands personnages. La citoyenne Bonaparte y vint en 98 pour la première fois ; elle y retourna comme femme du premier consul et comme impératrice. A la demande de quelques représentants du peuple, l'administration départementale des Vosges fit installer à l'hôpital de Plombières 40 lits, destinés à des militaires malades en traitement à Metz.

Bussang ne recevait ni baigneurs, ni buveurs. On expédiait de cette localité des bouteilles, dont le nombre tomba de 52 320 en 1780 à 31.030 en 1790.

IV. — La vie économique.

La Révolution a profondément modifié la vie économique. Quelques-unes des réformes qu'elle a opérées ont eu pour celle-ci d'heureuses conséquences ; citons, par exemple, la suppression des redevances seigneuriales, des dîmes, des douanes intérieures, des corporations, la répartition plus équitable des charges publiques, la vente des biens nationaux. Par contre l'émigration, les levées d'hommes, les réquisitions, l'émission d'un trop grand nombre d'assignats, la loi du maximum, l'insécurité persistante ont entravé, paralysé

même, la vie économique, pendant l'époque révolutionaire. La situation s'est d'ailleurs améliorée sous le Consulat et l'Empire ; les causes de perturbation ont alors disparu pour la plupart, et les réformes ont par conséquent pu faire sentir leurs bons effets.

1° *L'agriculture*.

Régime de la propriété. Vente des biens nationaux. Fermage. — Cultures. Arbres fruitiers et vignes Prairies. Elevage. — Forêts. Chasse. — Situation des propriétaires, des fermiers et des manouvriers. - Progrès de l'agriculture. — Action de l'État.

Avant 1789 la grande propriété appartenait au clergé ou à la noblesse ; la bourgeoisie représentait la moyenne propriété et les paysans la petite. Pendant la Révolution, les domaines du clergé et ceux des nobles qui avaient émigré furent les uns et les autres vendus comme biens nationaux ; des gentilshommes restés en France et des bourgeois, pressés par des besoins d'argent, se défirent de la totalité ou d'une partie de leurs terres. Les propriétés qui changèrent alors de maître passèrent aux mains de bourgeois ou de paysans.

La vente des biens nationaux est une des opérations les plus importantes de la Révolution française. On appelle biens de première origine ceux qui avaient appartenu à l'Église, biens de seconde origine les propriétés des émigrés ; les domaines des établissements hospitaliers forment une troisième catégorie. La vente des biens nationaux a été réglée, pour les terres de l'Église, par les lois du 17 mars, des 14 et 17 mai 1790, pour celles des émigrés par les décrets des 6, 14 août et 2 septembre 1792, par les lois des 3 juin, 25 juillet et 13 septembre 1793, enfin, pour celles des établissements hospitaliers, par la loi du 11 juillet 1794. Sur cette question il n'existe, en ce qui concerne la région lorraine, que trois bons travaux, qui ont trait aux districts de Bar-le-Duc, d'Épinal et de Remirement ; nous possédons des renseignements incomplets et fragmentaires sur quelques autres districts. Cela ne suffit pas pour se faire une idée exacte de ce qu'a été,

dans l'ensemble de la région lorraine, la vente des biens nationaux.

Nulle part il n'y eut de résistance sérieuse de la part des établissements religieux que l'on dépouillait. Tout d'abord, c'était aux municipalités que revenait la mission de vendre les biens nationaux situés sur leur territoire. Elles devaient les prendre à leur compte et les revendre en détail, en prélevant un tant pour cent sur l'opération. Lunéville prit des biens pour 3.200.000 livres, Toul pour 1.535.484 l., Verdun pour 4.000.000 de l., Commercy pour 600.000 l., Metz pour 15.000.000 de l. La municipalité d'Épinal ne donna pas suite au vote qu'elle avait émis de soumissionner pour 500.000 livres.

Mais, comme les petites communes ne pouvaient ou ne voulaient pas suivre l'exemple des grandes, le soin de faire vendre les biens nationaux finit par incomber aux autorités des départements et surtout des districts Aussi est-ce par districts qu'il faut étudier l'opération.

A Bar-le-Duc, à Épinal et à Remiremont, la vente des biens de première origine marcha bien en 90 et au début de 91 ; les enchères furent activement poussées, et les biens atteignirent souvent des prix très supérieurs à leur valeur présumée. A Bar le-Duc des biens, estimés 3.331.000 l., furent payés 6.213.000 l. Par la suite, l'empressement des acquéreurs se ralentit, et si l'on tient compte de la dépréciation, toujours croissante, des assignats, on constate que les prix de vente restent au-dessous des estimations. Par contre, à Verdun, les biens de première origine ne se sont pas, même au début, vendus dans de bonnes conditions. Un jour de terre, qui se payait 400 livres en argent, avant 1789, ne trouve preneur en 91 qu'au prix de 70 livres en assignats. Comme les biens de seconde origine furent payés en assignats dépréciés, la vente en fut aussi avantageuse aux acquéreurs que préjudiciable aux intérêts du trésor. Le préfet Marquis évalue, pour la Meurthe, le produit de la vente des biens nationaux à 59.000.000 de l. en numéraire. Dans la Meuse, la vente des

biens de première origine du district de Bar aurait rapporté 13.679.300 l. en assignats; dans les Vosges il y aurait eu, au 1er décembre 92, pour 15.498.387 l. de biens de première origine aliénés ; des biens estimés 2.516.783 l. n'avaient pas encore été mis aux enchères. Nous savons que, dans le district de Bar-le-Duc, plus de la moitié des lots avait une superficie inférieure à un hectare. Naturellement les lots de dimensions considérables n'étaient accessibles, en raison de leur prix élevé, qu'à des bourgeois ou à des spéculateurs. On trouve parmi les acquéreurs des membres du clergé à Bar et à Épinal, des nobles à Bar et à Saint-Mihiel. Ce sont des bourgeois qui ont acheté la plus grande partie des biens à Bar (3/5), à Saint-Mihiel et à Verdun. Dans le district de Bar, les paysans n'ont acquis que 24 % des domaines vendus. A Épinal et à Remiremont, la part des ruraux est beaucoup plus considérable. Si les acquéreurs d'un grand nombre de lots sont rares, un à Épinal, deux à Remiremont, par contre il se forma beaucoup d'associations, qui ne comprenaient, le plus souvent, que deux ou trois membres ; on en compte 137 dans le district de Bar-le-Duc et 155 dans celui d'Épinal. Quel a été le rôle des spéculateurs et, d'une façon générale, de ceux qui, sans être des marchands de biens, ont revendu les domaines qu'ils avaient achetés? Il faudrait le savoir, pour connaître à qui sont restés, en fin de compte, les biens du clergé et des émigrés. On n'a sur cette question que des données fort incomplètes. D'après les représentants Couturier, Dentzel et Rühl, il y aurait eu à Toul, vers la fin de 92, une société de vampires (*sic*), qui acquérait en bloc les domaines nationaux, pour les revendre en détail à des prix très élevés. On constate la présence de spéculateurs à Saint-Mihiel et à Verdun. Dans la Moselle, trois spéculateurs, Taverdon, Lapointe et Blaise opèrent en grand sous le Directoire, mais nous ne sommes pas en mesure de donner sur leur activité des renseignements précis.

D'après les préfets de la Meurthe et de la Moselle, le

nombre des propriétaires se serait élevé, pour le premier de ces départements, de 56.501 en 1789 à 69.743 en l'an IX et, pour le second, de 35.858 à 49.331. Cet accroissement notable est la conséquence de la vente des biens nationaux.

Le nombre des propriétaires s'augmenta encore, définitivement dans certains villages, momentanément dans d'autres, par suite du partage des biens communaux, qu'avait prescrit — ou plutôt rendu facultatif — la loi du 10 juin 93. On y procédait dans toute commune où un tiers des habitants en avait fait la demande. En ce qui concerne les trois départements lorrains sur lesquels nous possédons des renseignements, les biens furent partagés dans la plupart des communes. Il ne se trouva que 119 villages de la Moselle, où le partage ne se fit pas, contre 686 où l'on y procéda. Toutefois, l'on n'opéra pas partout de la même façon. Ainsi, dans 579 localités de la Moselle, le partage eut lieu par familles, dans 107 par têtes d'habitants. Il y eut des villages vosgiens où l'on partagea tous les biens communaux ; dans d'autres on laissa en dehors du partage des biens qui demeurèrent soumis à la vaine pâture. Ailleurs, les biens ne furent partagés que pour un certain nombre d'années. Les inconvénients que présentait l'opération, tant pour l'agriculture que pour les finances des communes, ne tardèrent pas à se faire sentir. Nous avons déjà parlé des lois qui suspendirent ou qui supprimèrent celle du 10 juin 93[1]. Beaucoup de villages purent, sous le Consulat, reconstituer leur domaine, par les soins et sous la direction des préfets.

Après comme avant la Révolution, le régime du fermage continua d'être en vigueur.

Rien de changé aux cultures, non plus qu'aux procédés agricoles; nos paysans restent fidèles au système de l'assolement triennal. Pendant la Révolution, un habitant de la

1. Voir ci-dessus, p. 156 et 157.

Moselle, J.-P Jaunez, perfectionne différentes machines agricoles. On constate une diminution des terres en friche. Parmi les récoltes médiocres ou mauvaises de cette période, il convient de citer celles de 1789 et de 1792.

Deux plantes industrielles méritent d'appeler notre attention, le tabac et la betterave. La culture du tabac, devenue libre en 91, ne tarda pas à se développer. Si elle n'eut pas à souffrir du droit établi, en 98, sur la fabrication du tabac, elle se restreignit sensiblement, quand elle fut soumise en 1808 au contrôle de l'État, et surtout lorsque l'empereur eut rétabli, deux ans plus tard, le monopole de la fabrication du tabac.

Comme les sucres coloniaux ne parvenaient que très difficilement à pénétrer en France, on recourut, particulièrement sous l'Empire, à la betterave. Pour stimuler le zèle des agriculteurs, Napoléon ordonna en 1811 de planter en betteraves 400 hectares dans le département de la Meuse ; différentes raisons ne permirent d'en ensemencer que 175 hectares, qui produisirent 266.383 kilos de betteraves.

En ce qui concerne la vigne, le préfet Colchen se plaint, dans la *Statistique de la Moselle*, que l'ont ait introduit dans le pays des plants qui donnent des produits abondants, mais de qualité médiocre. Il y eut sous la Révolution beaucoup de mauvaises récoltes. A Verdun on prétendait en 93 qu'au cours des cinq dernières années les vignerons n'avaient retiré de leurs vignes aucun profit. Au début de 97, l'administration départementale de la Moselle affirmait que, depuis 1789, il n'y avait eu qu'une seule vendange satisfaisante. Le vin fut bon en 1794, excellent en 1811, l'année de la Comète. En 1811 plusieurs localités de la Meurthe et de la Meuse commencèrent à vendanger le 8 septembre ; en outre, dans quelques villages de la Meurthe, les vignes portèrent une seconde récolte de raisins, que l'on cueillit au début de novembre, lorsqu'ils furent arrivés à maturité. En 1801 la Meuse produisit 240.000 hectolitres de vin, qui se vendirent, suivant leur qualité, 60, 40 et 20 francs l'hectolitre.

Sous le Consulat, la Meuse comptait 61.317 hectares de prairies naturelles, produisant 3.498.048 quintaux de foin.

Le droit de vaine pâture, après la première coupe dans les prairies naturelles non encloses, se trouva soumis à de fréquentes restrictions. Plus d'une fois les prairies furent mises en réserve jusqu'après la coupe du regain, sur l'ordre de différentes autorités. En 91 le directoire du district de Nancy prend cette mesure pour la circonscription qu'il administre; en 94 ce sont les représentants Louis et Pflieger qui la prescrivent pour la Meurthe, en 1797 les administrations de la Meurthe et de la Moselle pour ces deux départements. Marquis ordonna, en l'an VIII et en l'an XI, que les prairies fussent mises en réserve dans la Meurthe jusqu'après la coupe du regain. Leclerc permit en 1805 aux municipalités meusiennes de prendre des dispositions analogues.

A l'époque révolutionnaire, les prairies artificielles se développèrent, mais moins que sous l'Empire; c'est que l'on suspectait alors le patriotisme des cultivateurs qui, au lieu de blé, semaient du trèfle ou de la luzerne. Pourtant, même au temps de la Révolution, on voit en 92 que le conseil général de la Moselle fait traduire par Barbé Marbois un ouvrage allemand relatif aux prairies artificielles. En 94 le directoire du même département acheta pour 4.819 livres de semences de trèfle, de luzerne et de sainfoin, qui devaient être distribuées à des agriculteurs intelligents et patriotes. Les sociétés d'agriculture interviennent sous l'Empire; en 1806 celle de la Moselle accorde des prix à quatre cultivateurs pour la création de prairies artificielles. Des particuliers se distinguent également, prêchant par la parole et par l'exemple, tels M. Saincère à Vaucouleurs (Meuse), Durbach à Cattenom (Moselle) et l'abbé de Commerell à Puttelange (Moselle). Marquis, dans sa *Statistique*, évalue en l'an IX, à 6.500 arpents (1.300 hectares), les prairies artificielles de la Meurthe, alors que, dans ce département, 143.000 arpents (28.600 hectares) restent inutilement en jachère. La Meuse en 1802

ne comptait que 870 hectares de prairies artificielles, produisant 72.396 quintaux de foin.

L'élevage ne fait d'une façon générale que peu de progrès. Les bêtes restent maigres et de petite taille. Bien des causes, les unes anciennes, les autres propres à l'époque révolutionnaire, expliquent la stagnation de l'élevage : aucune sélection dans le choix des reproducteurs, nourriture insuffisante donnée au bétail, travail excessif et prématuré imposé aux jeunes animaux, épizooties, réquisitions enfin.

Les chevaux souffrent particulièrement des épizooties et des réquisitions. On constate alors un abâtardissement de la race lorraine, petite et mal conformée, mais robuste et résistante.

En vue d'améliorer la race chevaline, des courses furent instituées sous l'Empire à Trèves ; en 1809 et en 1810 plusieurs propriétaires nancéiens y remportèrent des prix Au cours de ces mêmes années, des primes furent décernées aux meilleurs chevaux présentés à la foire de Lunéville. Un propriétaire de Vaucouleurs, M. Saincère, créa, sous le Consulat, un haras. En l'an IX, la Meurthe comptait 63.889 chevaux contre 61.539 en 89. la Meuse 52.850, la Moselle 38.631 et les Vosges seulement 15.245

Le gros bétail souffrit beaucoup des épizooties durant la période révolutionnaire. D'après le préfet Marquis, de l'an V à l'an X, un tiers des bovins de la Meurthe aurait péri ; en 1795 les maladies auraient enlevé les deux tiers du bétail du district de Commercy ; enfin la Moselle aurait perdu la moitié de ses bœufs et de ses vaches pendant la Révolution. Ces évaluations ne sont-elles pas exagérées ? Toujours est-il que la Meurthe comptait en l'an IX 57.000 têtes de gros bétail, la Meuse 68.313, la Moselle 71.584, les Vosges 76.963.

M. Saincère, désireux d'améliorer la race ovine comme la race chevaline, forma à Vaucouleurs un troupeau de mérinos. La suppression du droit de troupeau à part, sous la Révolution, amena une diminution sensible du nombre des moutons. La Meurthe en l'an IX n'en avait plus que 109.662

contre 129.806 en 89; la Meuse en possédait encore 176.188, la Moselle 100.984 et les Vosges 70.101.

La race porcine au contraire semble avoir augmenté. Ainsi la Meurthe en comptait, en l'an IX, 57.863 têtes, contre 54.750 en 89, la Meuse 37.905, la Moselle 69.000, les Vosges 37.547.

Il y avait dans les Vosges 26.693 chèvres en l'an IX.

Avant 89 les chapitres, les abbayes et la noblesse possédaient une partie considérable des forêts de la région lorraine. Celles qui appartenaient au clergé et aux émigrés furent déclarées biens nationaux, mais restèrent la propriété de l'État. Lorsqu'il fut question, sous la Législative, d'aliéner les forêts nationales, les paysans et les industriels s'émurent; ils craignaient que les forêts ne fussent acquises par de gros capitalistes, qui auraient enlevé aux premiers leurs droits d'usage, et causé aux seconds un grave préjudice en élevant le prix du bois, seul combustible alors employé dans la plupart des usines à feu. Les conseils généraux de la Meuse et de la Moselle, la municipalité d'Epinal firent entendre d'énergiques protestations contre la mesure, qui fut combattue à la chambre par Cunin, député de la Meurthe et par Vosgien des Vosges. Finalement l'assemblée la rejeta. Les forêts eurent beaucoup à souffrir durant la période révolutionnaire; le service forestier avait été désorganisé, les délits, peu ou point punis, se multipliaient; enfin l'État, toujours à court d'argent, ordonnait des coupes extraordinaires. Lors de son second ministère, François de Neufchâteau, qui se préoccupait de la situation critique des forêts, donna aux communes le conseil de ne plus déboiser et de planter des arbres. La réorganisation du service forestier sous le Consulat (an IX) et sous l'Empire (1805-1806) permit aux forêts, désormais mieux surveillées et mieux administrées, de retrouver une prospérité qu'elles avaient perdue depuis longtemps.

Il ne semble pas que, pendant la Révolution, les bourgeois et les paysans de la région lorraine aient fait un grand

usage du droit de chasse, qui avait cessé d'être le privilège de la noblesse. Il fallut, sous le Consulat et l'Empire procéder à des battues pour débarrasser le pays des animaux nuisibles dont il était infesté. En l'an XI, 215 loups, louves et louveteaux furent détruits dans le seul département de la Meuse. Durant les six premiers mois de 1808, on tua dans les trois départements de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges, 348 loups, 86 louves, 59 louveteaux, 1.334 renards et 34 autres bêtes nuisibles.

D'une façon générale, si l'on en juge par les bénéfices qu'elle rapporte, l'agriculture est assez prospère. Les préfets de la Meuse et de la Moselle évaluent le premier les dépenses agricoles à 38.414.943 livres, les recettes à 44.365.473 livres, non compris 1.200 000 l de recettes forestières, le second les dépenses à 14.779.788 l., les recettes à 23.931.760.

Mais il nous paraît nécessaire de sortir de ces généralités et de considérer la situation de chacun des groupes agricoles, propriétaires, fermiers, laboureurs exploitant pour leur compte et manouvriers. Les propriétaires eurent, pendant a Révolution, à souffrir des réquisitions ; s'ils louaient leurs ermes plus cher, c'est en assignats qu'on les payait ; sous le Consulat et sous l'Empire, la situation des propriétaires devint meilleure ; les fermages, dont le taux s'était dans les Vosges haussé d'un quart, d'après le préfet Desgouttes, se payaient, non plus en papier déprécié, mais en argent.

Les fermiers, les laboureurs et les manouvriers bénéficièrent de la suppression de la dîme et des redevances seigneuriales, ainsi que de la meilleure répartition des charges publiques. Les fermiers souffrirent moins que les propriétaires et les laboureurs des réquisitions de la période révolutionnaire ; la loi du maximum, d'ailleurs souvent violée, et l'élévation des salaires causèrent quelque préjudice aux laboureurs et aux fermiers ; ceux-ci pâtirent moins sous la Révolution que sous l'Empire de la hausse du prix des fermages, pour la raison que nous avons indiquée plus haut.

Marquis estime en l'an IX qu'une ferme de 60 arpents (12 hectares) rapporte 1.200 livres au propriétaire, que le fermier supporte 3.488 francs de frais (impôts et canons compris) et qu'il retire de sa ferme 3.646 francs, sans compter, il est vrai, les produits accessoires, qui représentent pourtant un appoint appréciable.

Propriétaires, fermiers, laboureurs et manouvriers auraient joui d'une plus grande aisance, si l'agriculture avait fait plus de progrès. Mais aux causes anciennes de stagnation viennent, sous la Révolution, s'en ajouter de nouvelles. Moins encore qu'avant 89, fermiers et laboureurs disposent de fonds pour l'amélioration des cultures. Les paysans restent ignorants, routiniers, pleins de défiance à l'égard des innovations, telles que le remembrement, l'emploi des engrais chimiques et la création de prairies artificielles. En 97, dans le canton de Domèvre-sur-Avière (Vosges), les habitants ne veulent ni d'un remembrement des propriétés, ni d'un reboisement. D'autre part, l'insécurité qui règne durant cette période, les levées d'hommes et les réquisitions nuisent beaucoup à l'agriculture. En février 93, le directoire des Vosges et, en mars 94, le représentant Foussedoire constatent que le départ pour l'armée de 20 à 25.000 jeunes gens a privé l'agriculture vosgienne de bras qui lui étaient nécessaires. L'emploi de laboureurs pour conduire les denrées réquisitionnées n'est pas non plus de nature à faciliter les travaux des champs.

Sous l'Empire, la situation s'améliora. Les sociétés d'agriculture créées en 98 dans la Meurthe et dans les Vosges, en 1801 dans la Moselle, exercèrent une influence salutaire. Quelques propriétaires, comme A. Bertier à Roville (Meurthe), Saincère à Vaucouleurs (Meuse), Durbach à Cattenom (Moselle), l'abbé de Commerell à Puttelange (Moselle), se signalèrent par leur esprit d'initiative.

Nous avons, à plusieurs reprises, mentionné les mesures prises par l'État, qui exercèrent, directement ou non, sur

la situation agricole, une influence tantôt favorable, comme la suppression de la dîme et des redevances seigneuriales, la meilleure répartition des impôts, la vente des biens nationaux, tantôt nuisible, comme la loi du maximum, les réquisitions et les levées d'hommes. Dans la crainte que les campagnes ne fussent désertées, le comité de salut public interdit, en août 94, aux fermiers et aux métayers de quitter leur ferme ou leur métairie sans en prendre une autre, et cela sous peine de détention.

Si le gouvernement ne créa pas lui-même les sociétés d'agriculture, c'est à son instigation qu'elles furent établies. Sous le Consulat nous trouvons un conseil d'agriculture institué en l'an IX et installé en l'an X à Nancy.

2° *L'industrie.*

Industries extractives. — Industries métallurgiques. — Verreries et faïenceries. — Industries du bois. — Industries du vêtement. — Industries diverses. — Industries alimentaires. — Organisation du travail — Situation des patrons et des ouvriers. — Progrès de l'industrie. — Action de l'État.

L'extraction du sel se faisait toujours à Château-Salins, à Moyenvic et à Dieuze ; les établissements où le sel était fabriqué continuèrent d'appartenir à l'État, mais le régime auquel ils furent soumis subit à plusieurs reprises des changements.

Les houillères de Grosswald, de Puttelange-Créhange et d'Osterbach, dans la Moselle, chômèrent durant la période révolutionnaire. C'étaient les arrondissements de Commercy et de Bar-le-Duc dans la Meuse, de Briey et de Thionville dans la Moselle, de Saint-Dié, de Remiremont et de Neufchâteau dans les Vosges, qui possédaient les principales mines de fer en activité. En l'an IX, les mines de la Moselle produisirent 15.353 tonnes de minerai.

L'exploitation des mines de plomb argentifère, abandonnée avant 89, ne fut pas reprise à cette époque.

On comptait, sous le Consulat, trois forges dans la Meurthe, dix-huit forges, dix hauts fourneaux, deux aciéries et une tôlerie dans la Meuse. C'était dans la Moselle que se trouvaient les établissements métallurgiques les plus importants de la région. Moyeuvre, Hayange, Ottange, Longuyon, Villerupt, Herserange, Mouterhouse, Creuzwald, Dillingen, Hombourg, avaient des hauts fourneaux, Sierck une fabrique d'alènes, Longuyon une fabrique de canons de fusil, Wadgasse une fabrique d'armes, Moyeuvre une fabrique de clous, créée en l'an X. Les Vosges ne comptaient pas moins de 27 forges, dont les plus importantes étaient à Framont, à Sainte-Marie-de-la-Hutte (commune d'Hennezel) et à Sionne. Citons encore la manufacture de fer-blanc de Bains. Ces établissements marchaient surtout au bois ou plutôt au charbon de bois. Ceux de la Meuse consommaient, au début du Consulat (1802), environ 220 725 quintaux de charbon de bois; l'essai fait dans quelques forges de la Meuse de substituer la houille au charbon n'avait pas donné de bons résultats. Dans la Moselle, vers la même époque, on employait 193.266 stères de bois et 1.063 tonnes de houille.

Les forges de la Meuse produisaient 52.160 quintaux de fonte coulée, 7.500 de fonte moulée, 36.448 quintaux de fer, 342 d'acier et 375 de tôle Les établissements métallurgiques de la Moselle donnaient 2.473 tonnes de fer; le métal le plus estimé sortait des forges de Vezin et de Mouterhouse. 442 ouvriers travaillaient à l'intérieur des forges de la Meuse, 2.527 au dehors. La forge de Framont faisait travailler 900 ouvriers en hiver, 2.000 en été. celle de Sainte-Marie-de-la-Hutte 550, celle de Sionne 112. Pendant la Révolution. plusieurs établissements métallurgiques de la Moselle avaient chômé. Sous le Consulat on estimait qu'ils pouvaient rapporter à leurs propriétaires un revenu de 10 %.

Nous avons dit que, pendant la Révolution, quelques unes des forges avaient été réquisitionnées par l'État et qu'elles lui avaient fourni des canons, des boulets, etc. Les directeurs de ces établissements avaient en revanche obtenu du gouver-

nement la livraison d'une certaine quantité de charbon de bois. Les communes, chargées de fournir le charbon de bois aux forges, ne satisfaisaient à cette réquisition que de fort mauvaise grâce.

Au début du Consulat, la région lorraine possédait 25 verreries, dont 6 pour la Meurthe, 9 pour la Meuse, 4 pour la Moselle et 6 pour les Vosges. Les plus importantes étaient celles de Saint-Quirin et de Baccarat, dans la Meurthe, qui employaient la première de 400 à 500 ouvriers, la seconde 2.000. Les verreries meusiennes donnaient du travail à 662 ouvriers, celles de la Moselle à 450. Les verreries de la Moselle, Saint-Louis, Gœtzenbrück, Meisenthal, Creuzwald, dont les affaires prospéraient, après avoir connu de mauvais jours pendant la Révolution, rapportaient à leurs propriétaires un intérêt de 23 % ; au contraire, celles des Vosges n'avaient pas encore retrouvé leur activité d'autrefois.

Les 19 faïenceries, en exercice au début du Consulat dans la région, étaient généralement en décadence, sauf celles de la Moselle. Ainsi Niederwiller dans la Meurthe ne faisait plus travailler que 54 ouvriers, au lieu de 150 en 1789 ; à Saint-Clément la fabrication était réduite des trois quarts. Les cinq faïenceries de la Moselle avaient progressé ; 274 ouvriers y travaillaient, au lieu de 44 ; l'intérêt qu'elles rapportaient s'élevait à 17 %.

Les Vosges comptaient, en 1803, 116 scieries, avec 600 ouvriers, alors qu'elles n'en employaient en 1790 que 147. On fabriquait de la boissellerie à Gérardmer.

Sous la Révolution, la fabrication de la toile de chanvre avait beaucoup diminué dans la Lorraine allemande ; de 700.000 aunes en 1789 la production était tombée, en l'an IX, à 95.000. La Révolution avait également causé un grave préjudice à l'industrie de la dentelle de Mirecourt. En 1800 il ne restait plus dans cette ville que vingt fabriques, avec

un capital de 300.000 livres, moitié de celui que possédaient les établissements qui marchaient avant 1789.

Les fabriques de cotonnades se rencontraient surtout dans la Meurthe, la Meuse et les Vosges. Bosserville, près de Nancy, possédait une manufacture de toiles peintes, fondée vers la fin de l'époque révolutionnaire. Des manufactures de siamoise ou de bonnets de coton fonctionnaient dans plusieurs villes de la Meuse, Bar, Vaucouleurs, Verdun, Étain.

Malgré la création à Vaucouleurs de plusieurs manufactures, il n'y avait plus en activité, sous le Consulat, que les trois cinquièmes des métiers et des tours qui marchaient avant 89, et le nombre des ouvriers employés dans les fabriques de cotonnades était tombé à 3.000. Pendant la Révolution, une manufacture de siamoise avait été créée à Saint-Dié, une autre à Rambervillers ; la première employait 800 ouvriers.

Les principales fabriques de draperies de la Moselle étaient situées à Circourt, à Pierrepont, à Cons-la-Grandville dans l'arrondissement de Briey. Elles employaient en l'an IX 2.500 ouvriers ; mais leur production avait diminué d'un tiers depuis 1789. Les quinze fabriques de drap de troupe qui existaient à Metz avant la Révolution avaient dû fermer, ne pouvant plus écouler leurs produits.

Verdun possédait une fabrique de chapeaux pour la troupe. A Metz, si le nombre des fabricants de chapeaux était monté de 9 (1789) à 20 (an IX), la production était tombée de 51.000 pièces à 14.000.

Nancy avait des fabriques de chandelles, et avant l'établissement du monopole, dix manufactures de tabac, qui donnaient du travail à 1.500 ouvriers.

Tandis que les tanneries d'Étain, de Sarrelouis, de Rambervillers étaient en progrès au début du Consulat, il en était tout autrement de celles de Nancy, de Verdun et de Metz ; dans cette dernière ville il n'y avait plus en l'an V que 54 maîtres tanneurs, utilisant 240 fosses.

On comptait, au début du XIXe siècle, trois papeteries dans la Meurthe, sans compter une fabrique de papiers peints fondée à Nancy en 1797, six dans la Meuse, qui n'employaient que 55 ouvriers, 6 dans la Moselle, dont la plus considérable, celle de Mainbottel (commune de Mercy-le-Bas), produisit en l'an IX 7 000 rames de papier, au lieu de 14.000 en 1789. Sur 18 papeteries que possédaient les Vosges, 13 seulement étaient en activité sous le Consulat : les plus importantes, celles d'Arches, d'Archettes, d'Étival, de Dinozé, avaient chacune 3 cuves et employaient 50 ouvriers. D'une façon générale, la Révolution avait nui à la prospérité des papeteries.

L'imprimerie, au contraire, s'était développée, jouissant, pendant la période révolutionnaire, d'une liberté plus grande que sous l'Ancien Régime. C'étaient naturellement Metz et Nancy qui possédaient le plus grand nombre d'imprimeurs. A Mirecourt, on comptait, sous le Consulat, 16 fabriques de violons ; cette industrie avait, comme plusieurs autres, périclité.

L'industrie fromagère se développait à Void (Meuse) et dans les villages voisins. Dans la montagne vosgienne, surtout du côté de Gérardmer, on fabriquait du gérômé et du vachelin, imitation du gruyère.

Au lieu de 40.000 à 50.000 pots de confiture de groseilles qu'elle écoulait avant 1789, la ville de Bar-le-Duc n'en produisait plus que la moitié sous le Consulat. A Metz on fabriquait toujours des confitures de mirabelles, à Verdun des dragées Vers la fin de l'Empire, des sucreries furent créées à Nancy par Mathieu de Dombasle, à Bar par le maréchal Oudinot.

Les brasseries, assez nombreuses, mais de peu d'importance, faisaient plus ou moins d'affaires, suivant que la production vinicole était médiocre ou abondante La Meurthe en comptait 85. Verdun était renommé pour ses liqueurs et certains cantons des Vosges pour leur kirsch.

Par l'abolition des corporations, des jurandes et des maîtrises, la Révolution avait assuré la liberté du travail, ce qui était un très grand bienfait. Comme conséquence de cet affranchissement, le nombre des patrons augmenta dans les industries qui n'exigeaient pas de gros capitaux et qui, d autre part, n'avaient pas à souffrir du bouleversement général. Mais, d'un autre côté, la Révolution eut le tort de ne pas admettre le droit d'association. Il en fut de même du droit de coalition, ou de grève qu'interdirent formellement une loi d'avril 1803 et le code pénal. Les anciens usages relatifs à l'apprentissage subsistèrent et reçurent de la loi de 1803 une consécration officielle.

Il est incontestable que les patrons jouissent d'une liberté plus grande, mais il leur faut payer à leurs ouvriers des salaires plus élevés ; ils sont gênés, sous la Terreur, par la loi du maximum. La guerre contre l'Angleterre et le blocus continental favorisent quelques industriels, en les affranchissant de la concurrence britannique.

Quant aux ouvriers, désormais libérés de la tutelle oppressive des corporations, ils peuvent travailler où ils veulent, mais la loi leur interdit l'association et la grève. Leurs salaires se sont élevés, d'ailleurs très inégalement. Ainsi, dans la Moselle, tandis que celui d'un tanneur a monté de 1 l. 30 (1789) à 2 l. 30 (an IX), celui d'un tisserand n'a progressé que de 0 l 75 à 1 l 00. D'autre part, la hausse de toutes les denrées a neutralisé en partie celle des salaires.

- Durant la période révolutionnaire, l'industrie, gênée par l'émigration, par la dépréciation des assignats, par la loi du maximum, n'a pas accompli tous les progrès qu'aurait dû entraîner la suppression des corporations. Même, quand le calme fut rétabli, on demeura fidèle aux anciennes habitudes Ainsi l'emploi de la houille, quoique plus répandu qu'avant 89, resta encore exceptionnel.

L'action de l'État s'est exercée de maintes façons au cours de cette période ; s'il a supprimé les corporations, ce qui était un bien, il a eu le tort d'interdire les associations et les grèves. L'établissement d'un taux maximum des salaires en 93 a été également une erreur. Les nécessités alimentaires ont amené, sinon l'État, du moins les autorités départementales, à suspendre ou à interdire même la fabrication de la bière, des eaux-de-vie de grains, de l'amidon et de la poudre ; ce fut le cas en 93 pour nos quatre départements.

L'État encourage l'industrie en organisant des expositions. Nous avons parlé de la première, que François de Neufchâteau institua en 1798. Une deuxième eut lieu sous le Consulat ; un fabricant de Nancy, Hæner, y obtint une médaille d'argent pour ses poêles de faïence. Bonaparte créa en 1801 une société d'encouragement pour l'industrie nationale, et en 1803 des chambres consultatives des manufactures, fabriques, arts et métiers ; il y en eut deux : une à Nancy, une autre à Metz.

3° *Le commerce.*

Voies de communication. — Centres commerciaux, foires et marchés. Mesures, poids et monnaies. Banque et usure. — Barrières intérieures — Prix des denrées. — Situation des commerçants. — Exportation. — Action de l'Etat.

Les départements, que la Constituante avait chargés de construire et d'entretenir les routes, furent, en décembre 93, affranchis par la Convention de cette double tâche. Un arrêté des consuls, du 23 juillet 1802, confia l'entretien des chemins vicinaux aux communes ; un décret impérial du 16 septembre 1811 remit aux départements les chemins qui faisaient communiquer deux villes entre elles. L'état des routes, qui avait laissé beaucoup à désirer durant la période révolutionnaire, s'améliora graduellement sous le Consulat et l'Empire. Au début du Consulat, les quatre départements lorrains possédaient 3.377 kilomètres de routes.

La question d'un canal reliant la Moselle à la Saône fut encore agitée durant l'époque qui nous occupe ; mais cette fois encore on recula devant l'étendue des frais, que Marquis évaluait en l'an IX à 7.000.000 livres, environ 1.800.000 livres de plus que ne l'avait fait jadis l'ingénieur Lecreux.

Les foires et les marchés, supprimés ou suspendus pendant les années agitées de la Révolution, ne retrouvèrent un cours régulier que sous le Consulat et l'Empire. La foire de Metz n'eut pas lieu de 1792 à 1796 et ne reprit qu'en 1797.

L'unification des poids et mesures, qu'avaient réclamée bon nombre de nos cahiers, fut enfin votée par la Convention ; toutefois, on fut autorisé à continuer d'employer les anciens poids et les anciennes mesures ; dans les campagnes on profita de cette permission. Ce fut seulement sous le Consulat qu'un nouveau système monétaire fut appliqué et mis en vigueur. Les espèces d'or et d'argent, qui s'étaient cachées pendant la Révolution, reparurent alors ; assignats et mandats territoriaux furent retirés de la circulation. Quant aux billets émis par la banque de France, ils n'avaient pas à l'origine cours forcé.

Il n'existait pas à cette époque de banquier proprement dit dans la région lorraine. L'usure continuait de sévir. Dans la Moselle, le taux de l'intérêt, qui n'était en 1789 que de 4 %, était monté en l'an IX à 8 %.

La Constituante abolit la foraine, les autres douanes intérieures et même les octrois municipaux. Avant de retirer à la Lorraine et aux Trois-Évêchés leur situation de provinces d'étranger effectif, l'assemblée consulta les communautés de paroisses, qui, en très grande majorité, à ce qu'il semble, se prononcèrent pour le reculement des barrières Finalement, le décret du 5 novembre 1790 soumit nos départements au régime douanier qui était en vigueur dans le reste de la France. L'application de cette mesure provoqua des troubles dans plusieurs communes des cantons de Cattenom et de Sarre-

guemines. Il est assez difficile de déterminer les conséquences du reculement des barrières, plusieurs des réformes de la Révolution, l'émigration, les guerres et les annexions ayant pu en seconder ou en contrecarrer les effets. Nous avons déjà dit que le Consulat rétablit les octrois municipaux.

Durant cette période les prix de certaines denrées ont beaucoup varié d'une année à une autre, d'un département à un autre et même d'une ville à une autre. Ces fluctuations se remarquent surtout pour les céréales Les prix montent avant la récolte et baissent aussitôt après. Ainsi le resal de blé, qui valait, dans la Meurthe, de 38 à 33 livres en juillet 90, tombe en août à 31 puis à 20 ; le 16 juin 92 il se paie 27 l. 14 s. 5 d., et huit jours plus tard 22 l. 2 s. 6 d Dans la Moselle, la quarte de blé vaut en novembre 90 71 l. 5 s. 6 d., à la fin de mars 93 de 20 à 10 livres. A Rambervillers le prix du resal de 180 litres se tient en moyenne à 44 l. en 1790. à 17 en 91, à 32 en 92 et à 48 en 93. Sous l'Empire nous constatons encore des variations appréciables. Dans la Meurthe, l'hectolitre vaut 21 fr. 24 en novembre 1802, 14 fr. 10 en novembre 1803, 15 fr. 19 en novembre 1805, 11 fr. 65 en novembre 1807, 10 fr. 74 en novembre 1808, 22 fr. 96 en novembre 1810 et 22 fr. 99 en novembre 1811. Dans la Meuse, en vendémiaire an XIII (septembre-octobre 1804), l'hectolitre de blé se paie 9 l. 12 à Damvillers, 11 l. 50 à Bar, 14 à Ligny. En vendémiaire an XIV (sept.-octobre 1805), l'hectolitre de blé vaut 13 l. à Montmédy, 16.40 à Bar et à Verdun, 16,50 à Damvillers et à Étain. En 1807 on peut évaluer les prix moyens de l'hectolitre, après la moisson. à 13 l. dans la Meuse, à 11 l. 67 dans la Moselle, à 14 l. 57 dans les Vosges.

Si le prix du pain n'a pas sensiblement varié il y a une hausse sur la plupart des aliments. De 89 à l'an IX, la livre de bœuf a monté de 0,30 à 0,45 dans la Meurthe, de 0.27 à 0,34 dans la Moselle, la pinte de vin de 0,30 à 0,50 (Meur-

the) et de 0,27 à 0,34 (Moselle), la corde de bois de 16 l. à 28 l. (Meurthe) et de 10 l. 96 à 15 l. (Moselle). A Metz le prix de la table d'hôte est passé de 1,50 à 2,50 Il n'y a que le sel qui ait baissé. passant de 0,35 à 0,10 la livre (Meurthe), de 0,26 à 0,10 (Moselle). Dans ce dernier département, la façon d'un habit se paie à la ville 9 l. au lieu de 7, à la campagne 5 l. au lieu de 3 l. 50, une paire de chaussures 4 l. 75 au lieu de 3 l. 65 à la ville, 5 l. au lieu de 4 l. 25 à la campagne.

La situation des commerçants, difficile pendant la Révolution, s'améliora sous le Consulat et l'Empire. Nancy, Bar, Verdun, Metz et Mirecourt possèdent un tribunal de commerce. Il existe des chambres de commerce dans les villes de Nancy, de Metz, d'Épinal, de Mirecourt et de Saint-Dié.

En matière douanière, la Révolution, le Consulat et l'Empire adoptèrent une politique protectionniste ou même prohibitionniste. De 93 à 1802, de 1803 à 1814, les relations commerciales furent interrompues entre la France et l'Angleterre. D'un autre côté, l'agrandissement du territoire français jusqu'au Rhin et même au delà facilita l'entrée des produits lorrains dans ces contrées. Il est vrai que, dans les pays nouvellement annexés, ils avaient à lutter contre la concurrence des produits du reste de la France.

La politique prohibitionniste, les guerres et le blocus continental ont entravé le commerce extérieur.

A l'exportation nous avons à mentionner les vins du Barrois et du pays messin, le sel, le bois ; celui des Vosges va en Hollande, celui de la Meuse à Paris, l'un et l'autre par voie d'eau ; le tabac est vendu en Allemagne, les chandelles en Suisse. On exporte également des fers, de la verrerie et de la faïence. Du dehors viennent des céréales, des vins fins, des épices, des cotonnades, des soieries, des articles de Paris.

L'auteur de la *Statistique de la Meuse,* qui constate que le commerce de ce département a baissé pendant la Révolu-

tion, craint que les vins de la Bourgogne et de la Champagne ne fassent concurrence à ceux du Barrois dans le pays de Liége. D'après lui, il se vend en Russie et en Turquie moins de dragées et de liqueurs de Verdun qu'avant 1789.

Nous avons déjà mentionné les mesures d'ordre général, reculement des barrières, loi du maximum, tarifs protectionnistes, blocus continental, qui ont facilité ou entravé le commerce L'État ou les corps constitués locaux mettent des restrictions au trafic de certaines denrées. En 90, les administrations départementales de la Meurthe, de la Meuse et de la Moselle interdisent l'exportation des fourrages à l'étranger, en mai 92, celle du bétail. Le 8 décembre 92, la Convention défend l'exportation des grains sous peine de mort. En 1800 les consuls renouvelèrent cette interdiction.

CHAPITRE VII

L'ENSEIGNEMENT, LES LANGUES, LA LITTÉRATURE, LES SCIENCES ET LES ARTS.

En matière d'enseignement, beaucoup de destructions souvent justifiées, mais souvent aussi prématurées, des créa-

1. Bibliographie. — Sources : Enseignement : Favier, *Catalogue*, nos 5195-5207. Littérature : François de Neufchateau (N. L.), *Poésies diverses* ; *Poésies fugitives* ; *Paméla* ; *Les Vosges*, 1765, 1766, an III et an V. Guilbert de Pixerécourt (R. Ch), *Théâtre*, 11 vol. in-8o, an VI *Théâtre choisi*, 4 vol. in-8o, 1841. — Hoffman (F. B.), *Œuvres*, 10 vol. in 8o, 1829. — Villers (Ch. de), *De la liberté* ; *Philosophie de Kant* ; *Essai sur l'esprit et l'influence de la Réformation de Luther*, 3 vol. in-8o, 1791, 1801, 1808.

Ouvrages généraux : Aux ouvrages, déjà cités (n. 1 des p. 30 et 70), de Sagnac et de Pariset, ajouter : Pour l'enseignement : Buisson (F.), *Dictionnaire de pédagogie*, 2 vol. in-8o, 1882-1887. — Allain (abbé E.),

tions qui prêtent à de sérieuses critiques, pas de littérature nouvelle, en art triomphe de l'école de David, enfin destruc-

L'œuvre scolaire de la Révolution, 1 vol. in-8°, 1891. — DURUY (A.), *L'instruction publique et la Révolution*, 1 vol. in-8°, 1882. — LIARD (L.), *L'enseignement supérieur en France*. 2 vol. in-8°, 1888-1894. — AULARD (A.), *Napoléon Ier et le monopole universitaire ; origine et fonctionnement de l'Université impériale*, 1 vol. in-12, 1911.

Histoire littéraire : Aux ouvrages, déjà mentionnés (n. 1 de la p. 236 du t II), de PETIT DE JULLEVILLE et de LANSON, ajouter : MERLET (G.), *Tableau de la littérature française* (1800-1815), 3 vol. in-8°, 1878-1883. — GINISTY (P.), *Le mélodrame*, 1. vol. in-18, s. d.

Beaux-arts : BOUCHOT (H.), *La miniature française* (1750-1825), 1 vol. in 4°, 1905.

Vandalisme révolutionnaire : DESPOIS (E.), *Le vandalisme révolutionnaire*, 1 vol. in-12, 1868.

Travaux concernant la région lorraine : Enseignement : MAGGIOLO (L.). *L'instruction publique dans le district de Lunéville de 1789 à 1802*, 1 broch. in 8°, 1876. — SCHWAB (L.), *L'instruction publique dans les Vosges pendant la Révolution* (*Révol. Vosges*, 1909-1910).

Enseignement primaire : Travaux, déjà mentionnés (n. 1 de la p. 236 du t. II), de MAGGIOLO.

Ecoles centrales, lycées et collèges : GAIN (A.), *L'école centrale de la Meurthe à Nancy* (1er *messidor an* IV — 30 *germinal an* XII, 19 *juin* 1796 — 20 *avril* 1804), 1 vol. in-8°, 1922. — BLANC (abbé), *Monographie du lycée de Nancy*, 1 vol. in-8°, 1879. — PIONNIER (E.), *Le collège de Verdun après le départ des jésuites et l'école centrale de la Meuse* (1762-1803), 1 vol. in-8°, 1905. — DREYFUSS (A.), *Le collège de Saint-Mihiel de* 1803 *à* 1903 *et l'enseignement secondaire en* 1803, 1 vol. in-12, 1903. — CHEVREUX (P.), *L'école centrale de la Moselle* (*La Révolution française*, t. LXVII, 1914). — CHEVREUX (P.), *A propos des premiers lycées* (*ibid.*, t. LXV, 1913). — DECELLE (P.). *Monographie du collège et de l'école industrielle d'Epinal* (*Ann. Soc. émul. Vosges*, 1901). — DREYFUSS (A.), *L'abbé Janny professeur à l'école centrale des Vosges et premier principal du collège de Remiremont* (1802-1818) (*Ann. Soc. émul. Vosges*, 1906). — GENAY (L.), *Le collège de Saint-Dié* (*Bull. Soc. philom. vosgienne*, t. XXIII, 1898).

Langues : MAY (G.), *La lutte pour le français en Lorraine avant* 1870, 1 vol. in 8°, 1912.

Histoire littéraire : GRENIER (A.), *Un auteur dramatique nancéien, Guilbert de Pixerécourt* (*Ann. Est*, t. XV, 1901). — VIRLET (A.), *R. Ch. Guilbert de Pixerécourt*, 1 vol. in-8°, 1909. — HARTOG (W. G.), *Guilbert de Pixerécourt*, 1 vol. in-8°, 1913. — JACQUINET (P.), *Fr. Hoffman, sa vie et ses œuvres* (*Mém. Ac. Stan.*, 1877). — WITTMER (L.), *Étude de littérature*

tion pendant la Révolution d'un grand nombre d'œuvres d'art, tel est le bilan de cette période.

I. — L'ENSEIGNEMENT.

La Révolution s'est trop hâtée de supprimer les établissements d'instruction qui existaient en 1789, et d'autre part elle n'a pas toujours été heureuse dans ses créations. Les hommes de la Révolution, qui attachaient, avec raison, une grande importance à la question de l'enseignement, avaient sur cette matière des idées neuves et fécondes. Mais tantôt ils n'arrivaient pas à se mettre d'accord, tantôt le défaut d'argent ne leur permettait pas d'organiser l'instruction publique comme ils l'auraient voulu. Quand la République fit place au Consulat, seules les écoles centrales fonctionnaient d'une façon régulière ; les Universités n'avaient pas été remplacées et les écoles primaires laissaient beaucoup à désirer. Napoléon Ier se désintéressa de l'enseignement primaire et ne vit dans les facultés, qu'il réorganisa, qu'une institution destinée soit à délivrer des diplômes, soit à former des magistrats, des avocats et des médecins. Si l'enseignement secondaire attira davantage son attention, il le réforma en s'inspirant, non point de saines idées d'instruction et d'éducation, mais de conceptions utilitaires et militaires.

1° *La période révolutionnaire.*

Enseignement primaire. — Enseignement secondaire. — Enseignement supérieur.

Ni la Constituante, ni la Législative ne firent rien pour l'enseignement primaire, qui végéta jusqu'en 1795. Les

comparée. *Ch. de Villers*, 1 vol. in-8°, 1908. — BALDENNE [BALDENSPERGER] (F.), *Un précurseur lorrain de Mme de Staël, Ch. de Villers* (*Pays lorr. et pays mess.*, 1909).

Beaux-arts : BASILY CALLIMAKI (Mme de), *J. B. Isabey, sa vie, son temps*, 1 vol. in-4°, 1909.

Vandalisme révolutionnaire : GUILLAUME (J.), *Grégoire et le vandalisme* (*Révolution française*, t. XLI, 1901).

frères des écoles chrétiennes se retirèrent, pour n'avoir pas voulu prêter le serment civique ; plusieurs, parmi les jeunes instituteurs laïcs, s'engagèrent en 1791 ou en 1792. Les communes cherchèrent, mais sans toujours y parvenir, à remplacer les uns et les autres. Ainsi, en 1794, dans le district de Lunéville, 30 communes seulement sur 74 possédaient un instituteur. Nulle différence entre cette période et celle d'avant 1789 dans la situation des maîtres, non plus que dans leur enseignement. En 95 le directoire de la Meurthe se plaint de l'excès des congés ; les élèves chôment le quintidi, le décadi, le jeudi et le dimanche. Quand les instituteurs font classe, ils ne gardent les enfants que pendant quelques heures.

La Convention ne vota pas moins de trois lois relatives à l'enseignement primaire. Si la première avait institué l'obligation et la gratuité, la deuxième supprima l obligation, la dernière, celle du 3 brumaire an IV (25 octobre 95), fit disparaître l'obligation, enleva aux maîtres le traitement que leur accordaient les deux premières lois, ne leur laissant qu'une rétribution payée par les élèves, avec, en plus, le logement. La nomination des instituteurs appartenait à l'administration départementale, qui devait les choisir parmi les postulants ayant passé avec succès un examen devant un jury d'instruction.

L'application de la loi du 3 brumaire an IV se heurta à bien des difficultés et n'amena pas tous les résultats souhaités. D'abord, peu de candidats sollicitèrent des postes d'instituteur, soit que le service militaire attirât les jeunes gens, soit que la médiocrité du traitement les détournât de la carrière enseignante. D'ailleurs, la situation morale des instituteurs laisse beaucoup à désirer. D'une part, le gouvernement leur interdit tout enseignement religieux et les menace de destitution, au cas où ils contreviendraient à cette défense, de l'autre beaucoup de familles insistent pour qu'ils apprennent le catéchisme aux enfants. Le personnel de l'enseignement primaire semble avoir été en général assez médiocre. Pour remédier au mal, François de Neufchâteau se proposait, alors

qu'il était ministre de l'intérieur, de créer dans chaque département une école normale, destinée à former les instituteurs. Le projet n'aboutit malheureusement pas.

Les matières enseignées par les maîtres sont à peu près les mêmes qu'autrefois, si ce n'est que l'instruction civique remplace le catéchisme.

Là où il n'y a pas d'instituteur, les enfants n'apprennent ni à lire, ni à écrire. Mais dans les communes qui en possèdent un, les résultats sont médiocres, et cela par suite de l'insuffisance du maître et de l'indiscipline des enfants. Voilà ce que déclarent les administrations des départements ou les municipalités cantonales.

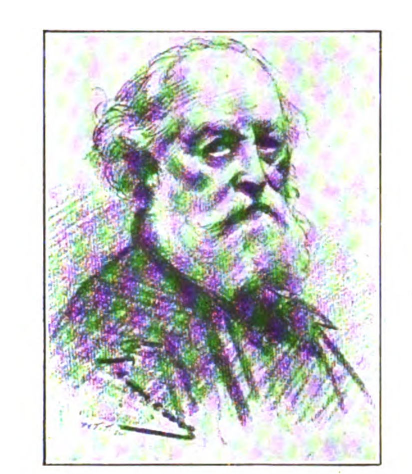
Il existait encore, au moins dans les villes, un enseignement primaire libre. Nous savons qu'à Lunéville, au début du Consulat, les écoles libres comptaient plus d'élèves que les écoles publiques.

Les religieuses, qui tenaient avant la Révolution la plupart des écoles de filles, durent de 91 à 93 renoncer à leur enseignement. Les institutrices laïques qui les remplacèrent ne furent pas toutes à la hauteur de leur tâche ; de plus, on n'en trouva qu'un très petit nombre. En 94, dans le district de Lunéville, le chef-lieu était la seule localité qui possédât une institutrice.

Quelques communes, il est vrai, avaient des écoles mixtes, que fréquentaient à la fois garçons et filles.

Pour l'enseignement secondaire, comme pour le primaire, la Constituante et la Législative s'en tinrent à des projets. Les anciens collèges continuèrent de fonctionner pendant un temps plus ou moins long, mais ils végétèrent pour la plupart, jusqu'à ce qu'ils fussent réduits à fermer leurs portes. Ils connurent deux crises successives, l'une en 91, l'autre en 92. En 91 un certain nombre de religieux et de prêtres séculiers, ayant refusé de prêter le serment civique qui leur était imposé, furent obligés de renoncer à leurs fonctions professorales. En août 92, le décret-loi voté par la Législa-

Ambroise THOMAS (1811-1896), né à Metz,
compositeur, directeur du Conservatoire,
membre de l'Académie des Beaux-Arts.
(Voir p. 436 et 444).



François FRANÇAIS (1824-1897),
né à Plombières (Vosges),
paysagiste,
membre de l'Académie des Beaux-Arts.
(Voir p. 438 et 442).



tive, qui supprimait les corporations ecclésiastiques, obligea tous les religieux qui avaient prêté le serment d'abandonner l'enseignement. A Nancy, les chanoines réguliers furent remplacés, les uns en 91, les autres en 92, par des prêtres séculiers, puis par des laïcs. A Lunéville, dès 91, les chanoines eurent pour successeurs quatre professeurs laïcs nommés au concours. Si le collège de Nancy subsista, les établissements de Lunéville, de Toul et de Pont-à-Mousson fermèrent leurs portes les uns après les autres. A Commercy, le collège qu'avaient dirigé les bénédictins avant 89 devint l'Institution littéraire, qui fonctionna avec des professeurs laïcs pendant plusieurs années. Les élèves de cet établissement prirent part, en 94 et en 95, aux fêtes patriotiques et jouèrent, le 21 janvier 95, une tragédie de Voltaire, *La mort de César*. A Verdun le collège ne termina son existence qu'en 93, avec des changements dans le personnel. En novembre 94, il fut remplacé par une école secondaire, qui subsista jusqu'à l'ouverture de l'école centrale. Le collège de Metz, réorganisé en 90 par la municipalité, ne comptait pas moins de 13 cours, publics et gratuits. Il fonctionna jusqu'à ce que l'école centrale de la Moselle eût été créée en l'an IV. Les collèges de Sarreguemines et de Thionville avaient été fermés en 93. Durant cette dernière année les neuf collèges des Vosges marchaient encore, mais tous végétaient. Le collège de Metz avait des chaires d'histoire nationale, d'éléments de commerce, d'éléments de morale et de droit public, celui d'Épinal une chaire de droit républicain.

La loi du 3 brumaire an IV créa les écoles centrales, à raison d'une par département. Les professeurs de ces établissements étaient examinés et nommés par le jury d'instruction départemental ; toutefois, la nomination devait être approuvée par l'administration centrale du département. Les professeurs avaient déjà pour la plupart enseigné dans les anciens collèges, ils étaient soit des laïcs, soit des prêtres défroqués ou même mariés. En principe, l'enseignement dans les écoles centrales embrassait trois cycles, chacun de deux

années. De 12 à 14 ans les élèves suivaient des cours de langues anciennes, de dessin, d'histoire naturelle, de 14 à 16 ans des cours de sciences mathématiques et physiques, de 16 à 18 ans des cours de belles-lettres, d'histoire et de législation. Le programme des trois cycles comprenait donc un très grand nombre de matières. Par malheur, l'organisation des écoles centrales appelait plus d'une critique. Comme beaucoup de ces établissements ne comprenaient pas d'internat, ils n'étaient accessibles qu'aux jeunes gens dont les familles habitaient la ville où ils fonctionnaient. Il n'existait pas d'intermédiaire entre l'école communale et l'école centrale et, d'autre part, celle-ci offrait le double caractère d'un collège et d'une Université. Les enseignements des différents cycles ne se suivaient pas dans un ordre méthodique, et ce défaut se trouvait encore aggravé par la liberté qu'avaient les élèves de choisir telle ou telle matière et d'en négliger d'autres. Beaucoup de jeunes gens, en sortant des écoles centrales, ne possédaient qu'une instruction très incomplète.

Les écoles centrales de notre région furent établies dans les chefs-lieux de département, sauf dans la Meuse, où elle fut placée à Verdun. Seule l'école centrale de la Meurthe fut doublée d'un internat, dont la création fut décidée par l'administration centrale à la fin de 1798, mais qui ne commença de fonctionner que l'année suivante; la direction en fut confiée à Michel, ancien maître de pension. Toutes nos écoles centrales, en particulier celle de la Meurthe, comptèrent de bons professeurs. On peut citer à Nancy Mollevaut, Haldat, Thieriet, ancien maire de la ville, qui fut chargé du droit ; Coster, l'auteur des *Lettres d'un citoyen à un magistrat*, donna dans son enseignement une place à l'histoire locale. Ainsi, durant l'année scolaire 1802-1803, il étudia la Lorraine de 1477 à 1624. Lors d'un exercice public, qui eut lieu à Nancy, le 13 fructidor an XI (31 août 1803), un élève fit l'éloge des ducs Antoine et Charles III; ce qui ne laisse pas que de surprendre, il approuva ce dernier de n'avoir pas toléré le protestantisme dans ses États et d'avoir invité ceux

qui voulaient adopter les idées nouvelles à s'en aller vivre dans les pays d'où elles étaient venues.

Parmi les bons professeurs des autres écoles centrales on peut citer : celui de mathématiques à Metz, Bernier, celui de belles-lettres à Épinal, l'abbé Janny, qui devint plus tard principal du collège de Remiremont. Si les écoles centrales de la région lorraine ont formé quelques hommes distingués, le mérite en revient surtout au savoir et aux qualités pédagogiques des maîtres qui professaient dans ces établissements.

L'école centrale de la Meurthe compta jusqu'à 259 élèves en l'an VIII, celle de la Moselle 233 l'année suivante ; à Verdun il n'y eut pas plus de 130 élèves, et à Épinal le personnel scolaire ne dépassa jamais la centaine. Partout le dessin eut la faveur des élèves ; le cours de mathématiques fut assez suivi à Nancy, à Verdun et à Épinal, celui de langues anciennes à Nancy et à Verdun, celui d'histoire naturelle à Épinal.

Les écoles centrales rencontraient quelque défiance de la part de la bourgeoisie. L'organisation défectueuse de ces établissements, les innovations introduites dans leurs programmes, la suppression de l'instruction religieuse et la présence de prêtres mariés dans le personnel enseignant expliquent cette défaveur, qui allait parfois jusqu'à l'hostilité.

Presque toutes les villes de la région possédaient en outre au moins un collège libre. Ces établissements prenaient des internes, l'enseignement s'y rapprochait de celui des anciens collèges, et l'on y donnait l'instruction religieuse. Pour toutes ces raisons, ils jouissaient de la faveur de la bourgeoisie.

L'enseignement secondaire des jeunes filles, qui se trouvait avant 89 entre les mains des congrégations religieuses, avait été désorganisé par la Révolution. Il existait pourtant quelques cours fondés par des laïques ou par des religieuses qui avaient repris l'habit séculier.

En 1789 la faculté des arts de Nancy avait pour professeurs les régents du collège ; on venait de supprimer une chaire d'histoire, qui n'avait existé que pendant quelques années. La faculté de médecine comptait 83 élèves et 4 professeurs ; ceux-ci ne touchaient comme traitement fixe que 200 francs. La faculté de droit avait 97 élèves et 3 professeurs, dont le traitement fixe de 200 francs s'augmentait d'un casuel variant de 300 à 700 francs. Les deux professeurs de théologie n'avaient que 30 élèves, mais leur traitement s'élevait à 1.600 francs. L'Université de Nancy végéta jusqu'à ce que la loi du 15 septembre 93 l'eut supprimée, ainsi que toutes les autres.

La Convention n'organisa pas l'enseignement supérieur. Elle se contenta de créer des écoles spéciales, presque toutes établies à Paris. L'école du génie fut transférée en 94 de Mézières à Metz. Lorsqu'il fut question, en 1798, sous le Directoire, de créer des écoles de médecine, un journal de Nancy, le *Patriote de la Meurthe*, demanda qu'il en fût établi une à Nancy. A la place des anciens collèges de médecine et de chirurgie, qui avaient disparu pendant la Révolution, il se forma, le 28 nivôse an IV (18 janvier 1796), une Société de santé, qui comprenait les médecins et les chirurgiens de Nancy Au mois d'octobre 1794, Ibrelisle avait inauguré un cours d'anatomie dans l'amphithéâtre de l'hôpital militaire de Metz. En 97, une école de santé militaire fut adjointe à cet hôpital. Une école libre de droit s'ouvrit à Nancy au mois de décembre 95. La suppression des facultés de médecine eut des conséquences déplorables ; le nombre des médecins et des chirurgiens diminua, tandis que celui des charlatans allait en s'accroissant.

2° *La période consulaire et impériale.*

Circonscriptions académiques. — Enseignement primaire. — Enseignement secondaire. — Enseignement supérieur.

La loi du 11 floréal an X (1er mai 1802) réorganisa l'instruction publique. Plus tard Napoléon créa l'Université im-

périale par les lois du 10 et du 20 mai 1806, que complétèrent les décrets du 17 mars 1808 et du 15 novembre 1811. L'Université impériale, formidable instrument de centralisation, mettait sous l'autorité de l'État tous les établissements d'instruction, publics et privés ; ces derniers devaient, pour naître et pour vivre, obtenir l'autorisation du gouvernement ; de plus ils étaient soumis à la surveillance incessante de l'Université.

Les académies, créées en 1809, avaient même ressort et même chef-lieu que les cours d'appel. La région en compta deux, celles de Nancy et de Metz. A la tête de chacune des académies était placé un recteur, assisté de deux inspecteurs et d'un secrétaire.

Napoléon ne s'occupa que fort peu de l'enseignement primaire. Les écoles de garçons étaient confiées à des instituteurs laïcs ou à des frères des écoles chrétiennes. Ni au point de vue de la situation matérielle, ni à celui de la valeur professionnelle, il n'y eut d'amélioration sérieuse durant cette période. L'enseignement redevint ce qu'il était avant 1789. En l'an IX, le département de la Meurthe comptait 597 écoles primaires et 37.000 élèves.

Les congrégations enseignantes de femmes furent réorganisées et reçurent l'autorisation du gouvernement, celle des sœurs de Saint-Charles par arrêté consulaire du 28 prairial an XI (17 juin 1803), celle des Vatelottes (sœurs de la Doctrine Chrétienne) par arrêté consulaire du 21 germinal an XII (11 avril 1804). Les sœurs de la Providence ne furent réorganisées qu'en 1812 ; la congrégation comprit une branche française et une branche allemande, qui eurent leur maison-mère, la première à Portieux, la seconde à Homarting. Ce fut la Restauration qui, en 1816, lui donna l'autorisation.

Les sœurs de ces différents ordres rouvrirent des écoles dans les villes et dans plusieurs villages, et l'instruction des petites filles du peuple fit quelques progrès.

Si Napoléon s'intéressa davantage à l'enseignement secondaire, c'est que, dans sa pensée, les fils de la bourgeoisie avaient besoin d'instruction pour remplir les fonctions publiques. Il existait deux espèces d'établissements officiels, les lycées impériaux et les écoles secondaires communales entretenues par les villes.

La région reçut deux lycées, l'un à Nancy, l'autre à Metz, c'est-à-dire dans les chefs-lieux de cour d'appel. Le personnel enseignant des lycées fut en grande partie emprunté à celui des écoles centrales. Toutefois, on eut soin de laisser de côté les prêtres mariés; l'on fit à Metz une exception en faveur d'un professeur de sciences, Bernier, qu'il était impossible de remplacer. L'enseignement donné dans les lycées tenait le milieu entre celui des anciens collèges et celui des écoles centrales, plus scientifique que le premier, plus littéraire que le second. Tandis que l'histoire était exclue des programmes, l'instruction religieuse y trouvait place, et le premier proviseur du lycée de Nancy, Duquesnoy, avait soin d'attirer l'attention des familles sur l'importance que cet enseignement avait pris.

Le personnel scolaire des lycées comprenait des externes et des internes; parmi ces derniers on trouvait des élèves nationaux, à qui l'État avait accordé une bourse, et des pensionnaires, dont les parents payaient les frais d'internat En l'an XIII, il y avait au lycée de Nancy 189 élèves, dont 53 externes, 103 élèves nationaux et 33 pensionnaires. En 1808, sur 410 élèves que comptait le lycée de Metz, 300 étaient des internes, par moitié élèves nationaux et pensionnaires. Malgré le renvoi des prêtres mariés, malgré la place faite à l'instruction religieuse, les lycées se trouvaient en butte à l'hostilité du clergé et de tous ceux qui auraient voulu que l'Église reprît la haute main sur l'enseignement.

Outre Bar-le-Duc et Épinal, la plupart des chefs-lieux d'arrondissement et quelques chefs-lieux de canton furent dotés soit avant, soit après 1812, d'écoles secondaires communales. Citons Lunéville, Toul, Pont-à-Mousson, Dieuze,

Phalsbourg dans la Meurthe, Commercy, Saint-Mihiel, Verdun dans la Meuse, Sarreguemines et Thionville dans la Moselle, Mirecourt, Neufchâteau, Remiremont et Saint-Dié dans les Vosges.

Il existait enfin des écoles secondaires libres, fondées et dirigées par des particuliers. Nancy et Metz en possédaient plusieurs ; on en trouvait également dans beaucoup d'autres villes. Maudru, l'ancien évêque constitutionnel des Vosges, en avait fondé une en 1805 à Stenay, ville dont il était devenu curé après sa soumission au pape.

L'enseignement secondaire des jeunes filles se reconstitua par les soins de l'initiative privée. Des religieuses ou des laïques fondèrent des collèges avec pensionnats ou des cours qui n'étaient suivis que par des externes.

L'enseignement supérieur ne fut organisé dans la région, et combien chichement, qu'en 1811. Nancy reçut une faculté des lettres, Metz une faculté des sciences. Dans chacune d'elles les fonctions de doyen étaient remplies par le recteur, qui était en outre chargé d'un enseignement ; chaque faculté comptait quatre professeurs. Celui d'histoire à Nancy était Mollevaut fils. A Metz, la chaire d'histoire naturelle avait été confiée au médecin du lycée.

II. — Les langues.

La Constituante avait décidé, le 14 janvier 90, que les lois seraient traduites dans les divers idiomes usités en France, et que ces traductions seraient envoyées dans les provinces qu'elles concernaient. Blaux se plaignait, le 2 novembre 92, que le directoire de la Moselle n'eût pas exécuté ce décret, et cela pour laisser la population de langue allemande du département dans l'ignorance des lois. Pourtant, le 26 novembre 90, le conseil général de la Moselle avait sollicité l'autorisation de faire traduire les lois dans le patois allemand du pays, et il avait nommé un interprète, le 7 dé-

cembre suivant. Nous savons qu'il existait dans la Meurthe un traducteur pendant la période révolutionnaire.

La Convention s'était préoccupée de substituer le français aux langues étrangères parlées dans certaines parties du territoire de la République. Par ses décrets du 8 et du 30 pluviôse an II (27 janvier et 18 février 94), elle avait décidé que des instituteurs de langue française seraient placés dans les communes où l'on parlait un autre idiome. Il ne semble pas que ces décrets aient reçu d'exécution. Par un autre décret du 2 thermidor an II (20 juillet 1794), la même assemblée avait ordonné de rédiger en français tous les actes publics ; le 16 fructidor suivant (2 septembre 94), un autre décret prescrivit de surseoir au précédent. De son côté, Mallarmé avait, lorsqu'il était en mission dans la Moselle, fait campagne contre l'allemand. Il invitait, le 2 germinal an II (22 mars 94), les sociétés populaires à n'employer que le français. Le 16 mai il parlait des districts où « l'idiome tudesque déshonorait encore la langue des républicains » ; il exprimait l'espoir que ce « langage tudesque et grossier, que d'ailleurs des Français doivent abhorrer, puisqu'ils le partagent avec des esclaves, aurait disparu dans six mois ».

Sous l'Empire, aucune tentative ne semble avoir été faite pour propager le français dans les communes de langue allemande.

Les patois romans avaient rencontré un adversaire dans l'abbé Grégoire, qui aurait voulu les voir disparaître.

III. — Les lettres.

La prose. — La poésie. — Tentatives pour faire connaître en Lorraine la littérature allemande.

Nous avons déjà parlé des auteurs qui terminèrent leur existence durant cette période, Boufflers, Saint-Lambert, Palissot. Passons en revue les écrivains, dont la carrière appartient plutôt à la Révolution et à l'Empire qu'à l'époque précédente.

L'histoire est représentée par Ch. Lacretelle (Lacretelle jeune), né à Metz (1766-1855), collaborateur de l'Encyclopédie, partisan modéré des idées de la Révolution. La journée du 13 vendémiaire fut en partie son œuvre. Au 18 fructidor, le Directoire fit emprisonner Lacretelle, qui ne recouvra la liberté qu'au 18 brumaire. Napoléon le nomma en 1809 professeur à la faculté des lettres de Paris; un peu plus tard, l'Académie française l'admit au nombre de ses membres. On doit à Ch. Lacretelle de nombreux ouvrages historiques sur le XVIIIe siècle et le commencement du XIXe.

Guilbert de Pixerécourt, né à Nancy en 1773, fit de bonnes études au collège de sa ville natale, émigra en 91, revint en France l'année suivante, courut à Paris, pendant la Terreur, de sérieux dangers. On n'apprendra pas sans étonnement qu'il finit par entrer dans l'enregistrement, où il passa 32 ans (1802-1834) ; l'exercice de ces fonctions bien prosaïques ne l'empêcha ni d'écrire de nombreuses pièces, ni même de diriger, de 1825 à 1835, le théâtre de la Gaieté. Revenu en 1836 à Nancy, il y termina son existence huit ans plus tard (1844). Pixerécourt avait une intelligence vive, une imagination ardente, une sensibilité exaltée. Bien qu'on ait pu saluer dans Pixerécourt le père du mélodrame, on ne doit pas oublier qu'il a eu des précurseurs, en France La Chaussée, Diderot, Sedaine, Mercier, à l'étranger Shakespeare et d'autres encore. On reconnaît à Pixerécourt une grande habileté à charpenter ses drames, à trouver des situations pathétiques, à soigner la mise en scène. Par malheur, quoiqu'il eût un esprit cultivé, Pixerécourt n'a jamais pris la peine de bien écrire. Son style est tantôt déclamatoire et emphatique, tantôt plat et terne. C'est la grande faiblesse de celui qu'on a surnommé le « Corneille du boulevard ». Parmi ses pièces nous citerons *Victor ou l'Enfant de la forêt*, *Célina ou l'Enfant du mystère*, *Charles le Téméraire*, *Marguerite d'Anjou*, *Le chien de Montargis*, *Latude ou trente-cinq ans de captivité*. Le mélodrame a exercé une influence réelle sur le drame romantique.

Hoffman est à la fois auteur dramatique, poète et critique littéraire. Né à Nancy en 1768, fils d'un brasseur originaire de Hongrie, il débuta par d'agréables poésies légères, qui furent couronnées par la Société royale de Nancy. A Paris, où il arriva en 1784, il écrivit des livrets d'opéra-comique, dont le plus connu est celui des *Rendez-vous bourgeois*, et des comédies, le *Roman d'une heure*, joué en 1803, *Lysistrata*, adaptation d'une comédie d'Aristophane ; il entra enfin comme critique littéraire au *Journal de l'Empire*. On ne peut qu'admirer l'indépendance et la conscience dont il fit preuve dans son rôle de journaliste. Hoffman écrit d'un style aisé et agréable, il sait manier finement l'ironie, et quand il le veut, raisonner avec une dialectique serrée. On lui a reproché les jugements injustes qu'il a portés sur les romantiques.

François de Neufchâteau, l'homme politique, a écrit d'agréables poésies légères ; sa traduction de *Roland furieux* a été engloutie dans un naufrage. En 1795 François de Neufchâteau publia son poème des *Vosges*, où il donne d'intéressants détails sur la situation économique du pays. Le conventionnel Pons de Verdun a réuni dans un volume intitulé *Loisirs* ou *Contes et poésies*, paru en 1807, des épigrammes, des fables et des contes. Le Bibliomane et l'Oubli volontaire méritent une mention spéciale. Mme de Vannoz, née de Sivry, a composé et publié, sous le Consulat, une *Elégie sur la profanation des tombes royales de Saint-Denis en 1793*.

Le baron de Bock, né à Thionville (1747-1809), émigra pendant la Révolution, vécut de 1794 à 1800 en Allemagne, où il noua des relations avec Gœthe et avec Wieland. Outre des traductions de l'allemand, de Bock écrivit la *Vie de Frédéric, baron de Trenck, Hermann d'Unna, Les chevaliers des sept montagnes*, deux œuvres d'imagination, où sont mis en scène les Francs-Juges, enfin une *Histoire du tri-*

bunal secret, c'est-à-dire des tribunaux vehmiques, parue en 1801.

Voici un autre Lorrain qui a joué, lui aussi, mais de façon beaucoup plus complète, le rôle d'intermédiaire entre la France et l'Allemagne. Né à Boulay en 1765, devenu officier d'artillerie, Charles de Villers émigra en 1792, gagna la Hollande, puis l'Allemagne, où il devait passer les vingt dernières années de son existence. Étudiant à Gœttingen, il se rendit ensuite à Lübeck, dont il fit durant une assez longue période sa résidence, devint en 1811 professeur à Gœttingen, et mourut en 1815, après avoir perdu sa place l'année précédente. De Villers s'était épris très vite de l'Allemagne et de sa littérature, qu'il entreprit de faire connaître aux Français. Ses goûts le rapprochèrent de Mme de Staël, avec laquelle il entretint une correspondance et qu'il rencontra à Metz en 1803 ; après une interruption, le commerce épistolaire entre Villers et Mme de Staël reprit en 1809 ; le livre *De l'Allemagne* doit beaucoup à Ch. de Villers, qui écrivit une préface pour l'édition de cet ouvrage donnée en 1814. Villers a publié, entre autres livres, l'*Exposition de la doctrine de Kant* (1801), l'*Essai sur l'esprit et sur l'influence de la Réformation de Luther*, couronné en 1804 par l'Institut de France, le *Coup d'œil sur les Universités et le mode d'instruction publique de l'Allemagne* (1808), où il montre la supériorité des Universités sur les écoles spéciales, le *Coup d'œil sur l'état actuel de la littérature ancienne et de l'histoire de l'Allemagne* (1809). Homme d'un caractère indépendant, de Villers était susceptible et manquait parfois de tact, qualités et défauts qui lui ont nui plus d'une fois. Ses livres n'ont pas reçu l'accueil qu'ils méritaient, parce que son talent d'exposition et son style n'étaient pas à la hauteur de l'originalité de ses vues[1].

1. Il est intéressant de relever ici les appréciations que Ch. de Villers et un prêtre toulois, l'abbé Alaidon, ont formulées sur les Allemands. Ceux-ci, à en croire de Villers, sont des gens « essentiellement bons,

De Villers et de Bock ne sont pas les seuls Lorrains qui aient essayé de faire connaître l'Allemagne à la France. François de Neufchâteau donna dans le même but un recueil intitulé *Le conservateur*, où il réunit divers articles relatifs à l'Allemagne ; il avait songé à faire paraître une Bibliothèque germanique, mais le projet n'aboutit pas. A Nancy les sociétés littéraires avaient les mêmes ambitions. Ainsi, à une séance publique donnée le 1er nivôse an XI (22 décembre 1802), par la Société libre des sciences, arts et lettres de Nancy, Blaux, professeur à l'école centrale, lut une traduction en vers français de deux chants d'un poème de Klopstock, *La Bataille d'Hermann* ; il y joignit une notice sur le poète et sur la mythologie des anciens Germains. Un membre de la Société d'émulation de Nancy prononça l'éloge de Gessner ; il y exprime le regret que les Français négligent les richesses de la littérature allemande, qui depuis vingt ans a fait les progrès les plus étonnants.

IV. — Les sciences.

Nous n'avons à mentionner aucun mathématicien. Les sciences sont représentées par le physicien de Haldat (1770-1852), correspondant de l'Académie des sciences, qui descendait d'un frère de Jeanne d'Arc, par le botaniste Willemet (1735-1803), directeur du jardin des plantes de Nancy, surtout par le naturaliste Sonnini de Manoncourt, né à Lunéville en 1751, personnalité curieuse, savant doublé d'un révolutionnaire ardent. Sonnini publia de 1798 à 1807 une nouvelle édition des *Œuvres* de Buffon, un *Voyage en Egypte*

humains, hospitaliers, dans le sens le plus noble de ce mot. . des gens qui réunissent la simplicité des mœurs à la sublimité de la pensée ». Sans aller aussi loin, l'abbé Alaidon fait l'éloge de nos voisins : « Partout [en Allemagne], dit-il, on trouve des hommes amis de l'humanité et prêts à la soulager ». Il n'hésite pas à déclarer, lui prêtre catholique, qu'il y a parmi les protestants allemands « des âmes charitables ».

(1799), un *Voyage en Grèce et en Turquie* (1801). Sonnini mourut prématurément en 1812.

Rappelons enfin que le naturaliste Lacépède, continuateur de Buffon, né à Agen, appartenait à la famille lorraine des comtes de Ville-sur-Illon.

V. — Les arts.

Il n'y a pas lieu de reparler des sculpteurs Clodion et Le mire. Rappelons que l'architecte R. Mique périt sur l'échafaud révolutionnaire le 8 juillet 1794.

La Lorraine fournit alors plusieurs miniaturistes de grand talent, dont la carrière artistique, commencée sous l'Ancien Régime, s'est poursuivie durant la Révolution, l'Empire et même beaucoup plus tard.

Dumont, né à Lunéville en 1751, vint en 1769 à Paris, qu'il ne quittera plus guère jusqu'en 1831, date de sa mort; mentionnons pourtant un séjour qu'il fit à Rome en 1784. Girardet à Lunéville, Lagrenée à Paris lui donnèrent des leçons. Dumont a le dessin net, il répand sur les chairs et les chevelures des caresses d'ombre et de lumière. Mais il recherche trop les poses alanguies et, vers la fin de sa carrière, il donne aux personnages qu'il peint une attitude raide et compassée. Parmi ses miniatures nous citerons celles de Louis XVI, de Marie-Antoinette, du Dauphin, de Mme Lagrenée, de la Saint-Huberty.

Augustin, né à Saint-Dié en 1759, arrivé à Paris en 1781, finit, après avoir connu des jours difficiles, par obtenir une vogue, qu'il conserva sous la Révolution, l'Empire et la Restauration. Il avait eu à Nancy des leçons de Claudot. Ses miniatures se recommandent par le coloris, par le goût du détail, qui dégénéra en minutie. Ses œuvres les plus réputées sont Mme de Kerkado, Augustin lui-même, Élisa Bonaparte, le corniste Duvernoy et le sculpteur Calamane. Mme Augustin avait été l'élève et la collaboratrice de son mari.

Isabey (J.-B), né à Nancy en 1767, devait prolonger jus-

qu'en 1855 une existence marquée par de brillants succès. Arrivé à Paris en 1785, il travailla quelque temps dans l'atelier de David, subit aussi l'influence de l'Angleterre. Ayant été chez Mme Campan le professeur d'Hortense Beauharnais, il entra en relations d'abord avec Joséphine, puis avec Bonaparte lui-même, dont il sut gagner et conserver la faveur. Non content de faire les portraits des membres de la famille Bonaparte, Isabey devint l'ordonnateur du sacre et des cérémonies impériales. Plus tard il réussit, sous tous les régimes, à trouver des admirateurs et des protecteurs. Ses miniatures, bien dessinées, d'un coloris agréable, ont en outre le mérite de la ressemblance. Parmi ses miniatures les plus connues citons Bonaparte à la Malmaison, les frères et les sœurs de Napoléon, Marie-Louise couronnée de roses. Isabey a composé aussi des dessins à la sépia, dont le plus célèbre, représentant les plénipotentiaires du congrès de Vienne, a été popularisé par la gravure. D'autres Lorrains ont cultivé la miniature, Augustin dit Dubourg, de Saint-Dié, Laurent de Baccarat, et Larue, dit Mansion, de Nancy, ce dernier élève d'Isabey.

VI. — Le vandalisme révolutionnaire. Les musées. Les académies.

Notre compatriote Grégoire a popularisé, s'il n'a pas été le premier à l'employer, le terme de vandalisme ; on trouve ce mot dans trois rapports qu'il présenta à la Convention. En ce qui concerne le vandalisme lui-même, il y a lieu de faire des distinctions. D'une façon générale, les assemblées de la période révolutionnaire se sont montrées soucieuses de sauvegarder les livres, les manuscrits et les œuvres d'art, de quelque nature qu'elles fussent[1]. D'autre part, la Législa-

1. Voir en particulier le décret voté par la Convention, le 4 brumaire an II (25 octobre 1793).

tive[1], puis la Convention[2] prescrivirent de détruire les emblèmes de la royauté, de la féodalité et de la superstition. Les autorités locales, chargées de l'exécution de ces décrets, allèrent beaucoup trop loin, et firent disparaître comme emblèmes séditieux des œuvres d'art; il y eut aussi des actes de vandalisme commis par des fédérés, par la populace, par des sociétés populaires. Les châteaux, les églises, les monastères, le mobilier ecclésiastique, enfin les diplômes anciens eurent particulièrement à souffrir de l'ignorance et du fanatisme des révolutionnaires.

A Nancy on brisa, en novembre 92, la statue de Louis XV, dont les morceaux furent envoyés l'année suivante à Metz, pour y être fondus et transformés en canons. Des fédérés de passage dans la même ville, le 12 novembre 92, détruisirent bien des œuvres d'art. A Toul, le 30 brumaire an II (20 novembre 93), on brûla des livres d'Église, des diplômes, des chartes, des crucifix et des confessionnaux. Le 12 mai 94, le comité révolutionnaire de Toul fit briser la statue de Notre-Dame aux pieds d'argent. Le 4 novembre 93, Saint-Étienne de Bar-le-Duc et les autres églises de la ville sont dévastées par des révolutionnaires parisiens et par des patriotes de la ville. A Verdun, des étendards, des bannières, des broderies, des livres, des documents anciens furent livrés aux flammes le 14 octobre 93. Le 28 novembre suivant, la populace verdunoise mit à sac la cathédrale, détruisant ou brûlant des statues, des confessionnaux, des objets servant au culte. L'église Saint-Étienne de Saint-Mihiel fut transformée en écurie, non sans que son mobilier fut détruit ou détérioré. Les matières d'or et d'argent, enlevées aux églises de la Meuse, sur l'ordre donné le 16 novembre 93 par le représentant Bô, furent envoyées à la Monnaie de Metz pour être fondues. A Metz, on brûla sur un bûcher, le 10 brumaire

1. Décrets du 11 et du 14 août 1792.
2. Décrets du 1er août et du 14 septembre 1793, du 18 vendémiaire an II (9 octobre 1793).

an II (30 novembre 93), des confessionnaux, des livres liturgiques, des broderies. Dans les Vosges, on procéda de la même façon. Le 10 août 93 à Épinal, des titres généalogiques furent la proie des flammes ; le même jour, à Remiremont, on détruisait des tableaux, dont un portrait de Louis XV par J.-B. Vanloo. En décembre on brûla dans la même ville des tableaux, puis des titres féodaux. Les tissus d'or et d'argent, les vêtements sacerdotaux, ainsi que les objets d'orfèvrerie religieuse de Remiremont prirent le chemin de la Monnaie de Metz, pour y être transformés en lingots. On pourrait multiplier à l'infini les exemples de ces destructions à jamais regrettables.

Pourtant, les administrations départementales ou les municipalités prirent quelques mesures pour mettre à l'abri les œuvres d'art, les livres, les manuscrits et les documents diplomatiques. A Nancy, par exemple, l'administration départementale créa un musée de peinture et de sculpture, dont elle ordonna en 99 l'ouverture au public tous les décadis. Elle adjoignit, l'année suivante, au musée une école de sculpture. Les documents diplomatiques furent réunis dans un dépôt d'archives, établi au chef-lieu de chaque département. Les livres enlevés aux abbayes et aux couvents allèrent grossir les bibliothèques des villes, quand elles n'en constituèrent pas le premier noyau.

Les Académies de Metz et de Nancy végétèrent jusqu'en 92, ou jusqu'au début de 93. La Société royale de Nancy tint sa dernière séance le 8 janvier 93. Le 8 août de la même année, la Convention décrétait, sur un rapport de Grégoire, la suppression des Académies.

Neuf ans plus tard, la Société royale de Nancy allait renaître, mais sous un autre nom. D'anciens membres de cette Académie fondèrent en 1802, avec l'autorisation du préfet Marquis, la Société libre des sciences, lettres et arts de Nancy, qui prit le titre de Société académique, lorsqu'elle eut

été officiellement reconnue par le gouvernement. En 1803 elle fonda un prix pour un élève de l'école centrale, décida de mettre au concours l'éloge des Lorrains illustres et de récompenser les meilleurs de ces travaux. Le premier lauréat fut M. Guerrier de Dumast, qui avait composé un éloge de Gilbert.

D'autre part, Justin Lamoureux avait fondé, en mai 1800, la Société d'émulation de Nancy, qui comprenait deux sections, l'une littéraire, l'autre scientifique.

L'Académie de Metz avait été supprimée comme toutes ses sœurs. Nous ignorons quand elle avait tenu sa dernière séance. Vaublanc, nommé préfet de la Moselle en 1805, fonda, s'il faut en croire le baron Sers, une société littéraire, sur laquelle nous ne savons rien, sinon qu'elle se réunissait à l'hôtel de la préfecture.

CHAPITRE VIII

LES ÉGLISES ET LES MŒURS DE 1789 A 1812

I. — L'ÉGLISE CATHOLIQUE [1].

Nous avons vu précédemment de quels maux souffrait l'Église à la fin de l'Ancien Régime, maux qui remontaient

1. Bibliographie. — Sources : Aux ouvrages, déjà mentionnés (n. 1 de la p. 292 du t. II), des abbés ROBINET, GILLANT et DORVAUX, ajouter : Pour la période révolutionnaire : FAVIER, *Catalogue*, nos 1462-1468, 5807, 5833, 5834. — [ALAIDON] (abbé N), *Journal d'un prêtre lorrain pendant la Révolution*, 1 vol. in-12, 1911. — Pour l'époque du Concordat : FAVIER, *op. cit.*, nos 5805, 5807, 5833, 5835. — Pour les cultes révolutionnaires : FAVIER, nos 1470-1497.

Ouvrages généraux : Aux travaux, déjà mentionnés (n. 1 des p. 30 et 70), de SAGNAC et de PARISET, ajouter : Pour l'Église catholique : Période révolutionnaire : SCIOUT (L.), *Histoire de la Constitution civile du clergé*, 4 vol. in-8o, 1872. — DEBIDOUR (A.), *Histoire des rapports de l'Église et de l'État de 1789 à 1870*, 1 vol. in-8o, 1898. — GORCE (P. de la), *Histoire religieuse de la Révolution*, t. I-III, 3 vol. in-8o, 1909-1918.

pour la plupart au Moyen Age, mais dont quelques-uns s'étaient aggravés, malgré les réformes opérées par le concile de Trente.

Période concordataire : Haussonville (comte J.-B. d'), *L'Église romaine et le premier Empire*, 1800-1814, 5 vol in-8°, 1868-1870. — Debidour (A.), *op. cit.* — Mathieu (cardinal D.), *Le Concordat de 1801 : ses origines, son histoire d'après des documents inédits*, 1 vol in-8°, 1903

Pour les Églises protestantes et israélite : Durand (Ch.), *Histoire du protestantisme français pendant la Révolution et l'Empire*, 1 vol. in-16, 1902. — Lucien-Brun (H.), *Étude historique sur la condition des israélites en France depuis 1789*, 1 vol. in-8°, 1901.

Travaux concernant la région lorraine : Aux travaux, déjà cités (t. I, p. XIII et XIV), de l'abbé E. Martin et du chanoine Roussel, ajouter : Pour les différents cultes pendant la Révolution : Floquet (G.), *Le mouvement religieux à Nancy sous la Révolution* (1789 1902) (*Ann. Est.*, t. XIV, 1900).

Pour le clergé catholique durant la période révolutionnaire : Godefroy (J.-B.), *Les bénédictins de Saint-Vanne et la Révolution*, 1 vol. in-16, 1918. — Thiriet (abbé H.-J.), *L'abbé G. Mollevaut* et *L'abbé Chatrian*, 2 vol. in-8°, 1886 et 1890. — Mangenot (abbé E.), *Les ecclésiastiques de la Meurthe martyrs de la foi pendant la Révolution*, 1 vol in-8°, 1895. — Mangenot (abbé E.), *Liste des prêtres et religieux meurthois morts en déportation pendant la Révolution française* (*Semaine religieuse du diocèse de Nancy*, 1912 et 1913). — Gillant (abbé J.-B.), *Les ecclésiastiques de la Meuse morts en déportation* (*Semaine religieuse du diocèse de Verdun*, 1913 et 1914). — Lesprand (abbé P.), *Le clergé messin et la Révolution* (*Revue ecclésiastique du diocèse de Metz*, 1909 et années suivantes). — Lesprand (abbé P.), *La suppression des récollets de Sierck* et *Les derniers jours de l'abbaye de Wadgasse* (*Jahrbuch...* de Metz, t. XXII et XXIII, 1910 et 1911). — Löhr (J.), *Le cardinal de Montmorency et les missions d'organisation religieuse dans le diocèse de Metz pendant la Révolution* (*ibid.*, t. XXVI), 1915-1916. — Schwab (L.), *La fin de l'insigne chapitre Saint-Goëry d'Épinal* et *La fin du chapitre Sainte-Menne de Poussay* (*Révol. Vosges*, 1908-1909 et 1909-1910) — Chapelier (abbé Ch.), *J. L. N. de Thumery, chanoine de la cathédrale et provicaire du diocèse de Saint-Dié*, 1 broch. in-8°, 1920.

Pour le clergé constitutionnel : Constantin (abbé C.), *Le serment constitutionnel dans le département de la Meurthe* et *L'élection de l'évêque constitutionnel de la Meurthe en 1791* (*Revue des questions historiques*, t. XC, XCI et XCIV, 1911, 1912 et 1913). — Florange (J.), *Nicolas Francin, évêque constitutionnel de la Moselle*, 1 vol. in-4°, 1905. — Chanteau (Fr. de), *Maudru évêque constitutionnel des Vosges*, 1 broch. in-8°, 1879. — Chapelier (abbé Ch.), *J.-A. Maudru, évêque constitutionnel des Vosges* (*Révol. Vosges*, 1913-1914 et tirage à part). — Maggiolo (L.), *La vie et les œuvres de l'abbé Grégoire*, 1750-1789, 1789-1831, 1794-1831 (*Mém. Ac. Stan*, 1872, 1883 et 1884). — Le Roy (J.-A.), *L'évêque républicain Grégoire* (*Révol. française*, t. II, 1876).

L'examen des cahiers de doléances nous a prouvé que, si le clergé, la noblesse et le tiers état se rendaient compte qu'il existait des abus dans l'Église, ils différaient parfois sur les remèdes à employer. Les membres du clergé étaient eux-mêmes divisés, suivant qu'ils appartenaient par leur naissance à l'aristocratie, à la bourgeoisie ou au peuple.

Aucun de nos cahiers ne réclamait ni la séparation de l'Église et de l'État, ni une organisation ecclésiastique semblable à celle que la Constituante tentera d'établir. Seule, la ville de Neufchâteau se prononçait en faveur de la liberté des cultes. Quelques communautés de paroisses, d'ailleurs en très petit nombre, semblaient désirer une sécularisation totale des biens ecclésiastiques.

En matière de religion, la Révolution et l'Ancien Régime ne diffèrent pas autant l'un de l'autre qu'on le croit d'habitude. La monarchie avait adopté une politique d'intervention, protégeant le catholicisme, persécutant les protestants et les jansénistes. La Révolution, qui avait proclamé la liberté de conscience, avait le devoir de respecter toutes les croyances, de s'interdire toute ingérence dans un domaine qui n'était pas le sien. Elle s'est immiscée au contraire dans les affaires religieuses; on la voit créer et protéger successivement l'Église constitutionnelle, le culte de la Raison, celui de l'Être su-

Pour le Concordat et le clergé concordataire : Ritter (C.), *L'application du Concordat dans le département de la Meurthe sous le Consulat et l'Empire* (*Ann. Est et Nord*, t. V, 1909). — Guillaume (abbé P.), *Vie épiscopale de Mgr A.-E. Osmond*, 1 vol. in-8°, 1862. — Marmottan (P.), *L'institution canonique et Napoléon Ier : l'archevêque d'Osmond à Florence* (*Revue historique*, t. LXXXVI, 1904). — Martin (abbé E.), *Un trait de l'autoritarisme napoléonien, Mgr d'Osmond, archevêque nommé de Florence* (*Mém. Ac. Stan.*, 1910).

Pour les cultes protestants et le culte israélite : Pfister (Chr.), *Histoire de Nancy*, t. III, 1908.

Pour les cultes révolutionnaires : Maggiolo (L.), *Les fêtes de la Révolution* et *Les Fêtes nationales et décadaires* (*Mém. Ac. Stan.*, 1893 et 1894). — Floquet (G.), *Le culte de la Raison et de l'Être suprême à Nancy pendant la Révolution* (*Ann. Est*, t. XIV, 1900). — Nicot. *Les fêtes révolutionnaires à Metz* (*Revue alsacienne*, 1883 et 1884). — Guyot (Ch.), *Les fêtes nationales à Mirecourt de 1789 à 1814* (*Mém. Ac. Stan.*, 1899).

prême et, après avoir établi la séparation, le culte décadaire ; le catholicisme orthodoxe n'a pas cessé, depuis 1792, d'être en butte aux persécutions des divers gouvernements qui se sont succédé en France. La Révolution a donc suivi les mêmes errements que la royauté, avec ces deux circonstances aggravantes qu'elle se mettait en contradiction avec les principes qu'elle avait proclamés et qu'en persécutant les catholiques elle s'attaquait à une forte minorité de la population. Les fautes qu'elle a commises ont eu des conséquences désastreuses, dont nous ressentons encore aujourd'hui les effets.

1° *Les réformes religieuses de la Constituante et les persécutions jusqu'au régime de la séparation.*

A. — *Les réformes religieuses de la Constituante.*

Sentiments de la Constituante en matière religieuse. — Sécularisation des biens ecclésiastiques. — Suppression des ordres religieux — Constitution civile du clergé. — Insermentés et assermentés.

Les sentiments des membres de la Constituante à l'égard de l'Église étaient très partagés. Beaucoup de bourgeois et quelques nobles, imbus d'idées philosophiques, se montraient hostiles à la religion ; d'autres, restés chrétiens, étaient gallicans ou jansénistes, pleins de défiance à l'égard de la papauté. On rencontrait aussi des gallicans et des jansénistes parmi les membres du bas clergé.

La Constituante donnera satisfaction à quelques-uns des vœux qu'avaient exprimés nos ancêtres, elle ira beaucoup au delà de quelques autres, elle opérera enfin des réformes que nos cahiers n'avaient pas souhaitées.

Après avoir supprimé les dîmes le 11 août, la Constituante aborda le problème des biens ecclésiastiques. A qui appartenaient-ils ? Les discussions de l'assemblée prouvent que la plupart de ses membres n'avaient sur la question que

des notions vagues et inexactes. Il faut, en la matière, distinguer le droit et le fait. Si nous nous reportons aux actes de donation qui ont constitué la propriété ecclésiastique, nous constatons que les biens dont elle se composait ont été attribués non point à l'Église en général, ni à l'Église de France en particulier, mais à telle église ou à telle abbaye. Souvent même, surtout dans le haut Moyen Age, le donataire est le saint protecteur de l'église ou de l'abbaye. Le clergé attaché à l'église, les moines de l'abbaye ne sont en réalité ni les propriétaires, ni même les usufruitiers de ces domaines, ils n'en sont que les intendants, avec droit, il est vrai, de prélever, pour leur entretien, une partie des revenus. Ajoutons que la plupart des donations sont faites en toute propriété, sans réserves ni restrictions. Voilà pour le droit. En fait, nous voyons de bonne heure les souverains disposer des biens ecclésiastiques comme de ceux du domaine royal. Charles Martel est le premier qui ait opéré une sécularisation ; au siècle suivant, Lothaire I et Lothaire II ont distribué à leurs fidèles des biens appartenant à des églises ou à des monastères. Au IXe et au Xe siècle, les Carolingiens mettent des laïcs à la tête d'importantes abbayes. Plus tard, le droit de régale et le droit de nommer des abbés commendataires sont d'autres manifestations des prétentions des rois de France sur les terres de l'Église.

La Constituante ne se prononça pas sur la question de droit, elle ne déclara pas qui, suivant elle, était propriétaire des biens du clergé ; elle se contenta de décider, le 2 novembre 1789, que ces biens étaient mis à la disposition de la nation. C'était là, on ne peut en disconvenir, une grave atteinte au droit de propriété. Toutefois, l'assemblée avait promis que l'État payerait une indemnité au clergé ainsi dépouillé. La sécularisation présentait à la fois des avantages et des inconvénients pour l'Église. Les dignités ecclésiastiques, privées de leurs revenus, n'excitèrent plus les convoitises d'ambitieux sans vocation. Mais, d'autre part, comme l'indemnité promise se traduisit par un traitement, les membres du clergé, deve-

nus de simples fonctionnaires, se trouvèrent plus dépendants de l'État qu'ils ne l'étaient avant 1789.

Nous n'avons pas à revenir sur la vente des biens ecclésiastiques, que nous avons déjà étudiée[1]. Dans la région lorraine, la sécularisation ne rencontra pas de sérieuse résistance de la part du clergé.

La Constituante allait voter d'autres mesures encore plus graves, car elles portaient atteinte à la liberté de conscience.

C'est aux ordres religieux qu'elle s'attaqua tout d'abord. Les décrets qu'elle vota le 28 octobre 89 et le 13 février 90 interdirent les vœux monastiques et défendirent aux abbayes et aux couvents de recevoir des novices. Un inventaire devait être dressé des biens des couvents et des monastères par les soins des municipalités; enfin, les religieux et les religieuses auraient à déclarer s'ils voulaient rester fidèles à la vie commune ou reprendre leur liberté. Les religieux désireux de continuer la vie monastique seraient groupés dans des couvents désignés à cet effet; les religieuses resteraient provisoirement dans leurs maisons. La disposition qui permettait aux moines et aux nonnes de rentrer dans le siècle avait sa raison d'être, un certain nombre d'entre eux ayant été contraints par leurs familles d'embrasser la vie monastique. L'assemblée avait le droit de déclarer que l'État n'attacherait plus aucune valeur légale aux vœux monastiques, mais elle n'avait pas à aller plus loin. L'Ancien Régime obligeait religieux et religieuses à respecter leurs vœux ; c'était un abus de pouvoir. Prétendre interdire les vœux en était un autre. Dans les deux cas il y avait atteinte à la liberté.

Ce fut dans le courant de mai 1790 que les municipalités procédèrent à l'inventaire des biens des abbayes et des couvents et qu'elles demandèrent aux religieux et aux religieuses s'ils voulaient garder la vie monastique. En ce qui concerne

1. Voir ci-dessus, p. 168-170.

les inventaires, la plupart des communautés déclarèrent ce qu'elles possédaient. Il y eut pourtant des résistances, par exemple à Épinal et à Remiremont, où les chanoinesses refusèrent d'obéir au décret du 13 février. Comme à Remiremont la municipalité et le district trouvaient des prétextes pour ne pas contraindre les chanoinesses à faire leur déclaration, le directoire du département des Vosges dut envoyer deux de ses membres procéder à l'inventaire.

Pour ce qui est de l'attachement ou de la renonciation à la vie monastique, il y a des distinctions à faire. Presque tous les chartreux et les prémontrés déclarèrent qu'ils entendaient rester fidèles à leurs vœux. Les bénédictins se prononcèrent à Nancy et à Saint-Vanne pour la vie commune; ce fut le contraire à Lunéville, à Saint-Mihiel, à Saint-Vincent et à Saint-Symphorien de Metz, à Longeville et à Saint-Avold. Les cordeliers, les capucins et les carmes se partagèrent également. Les chanoines réguliers de la Congrégation de Notre-Sauveur se montrèrent partout, si ce n'est à Saint-Pierremont, disposés en majorité à ne plus vivre en communauté ; il en fut de même des moines augustins, sauf à Bitche.

Dans les couvents de femmes, à quelque congrégation qu'elles appartinssent, presque toutes les religieuses déclarèrent vouloir continuer la vie commune. On peut s'étonner de cette quasi unanimité, bon nombre de religieuses n'étant entrées au couvent que pour obéir aux ordres de leurs parents.

Les corps constitués appliquèrent, dans le pays, le décret du 13 février 90, les uns avec ménagements, les autres avec rigueur, suivant les sentiments que leur inspiraient les couvents auxquels ils avaient affaire. D'une façon générale, les municipalités témoignèrent de la bienveillance aux maisons religieuses dont les membres tenaient un collège ou se montraient charitables. C'est ainsi que les chanoines réguliers de Bouquenom, les capucins de Sarreguemines, les augustins de Bitche et de Thionville, ainsi que les chartreux de Rettel, se virent soutenus par les municipalités, qui demandèrent

leur maintien. La municipalité de Rettel eut l'appui du district de Thionville et du département de la Moselle. Le directoire de la Moselle protégea en outre les récollets de Sierck, qui donnaient l'instruction, et défendit les capucins de Longwy contre le directoire du district. Enfin il se compromit gravement, à propos de Wadgasse. Les moines de cette abbaye prétendaient, en s'appuyant sur la convention du 15 février 1766, qui les avait cédés à la France, que le décret du 13 février 1790 ne leur était pas applicable. Le directoire de la Moselle, faisant droit à leurs réclamations, décida, par une série d'arrêtés pris en 90 et en 91, qu'il serait sursis à la vente des biens de Wadgasse. Mais, le 14 avril 92, la Législative ordonna, après avoir entendu un rapport de Couturier, député de la Moselle, que les biens de cette abbaye seraient vendus. Le directoire de la Moselle n'en prit pas moins un nouvel arrêté, par lequel il maintint ses décisions antérieures. Cette désobéissance aux ordres de la Législative, ainsi qu'une protestation contre l'insurrection parisienne du 20 juin, devaient coûter cher aux membres du directoire et du conseil général de la Moselle. Si quelques-uns d'entre eux eurent le temps de se réfugier à l'étranger, d'autres, moins heureux, furent arrêtés, traduits devant le tribunal révolutionnaire et guillotinés en 1794.

Le directoire de la Moselle est le seul qui ait fait preuve d'une pareille indépendance.

La réforme, dont l'Église de France avait un besoin urgent, devait être l'œuvre combinée de l'Église et de l'État, au cas où les deux pouvoirs resteraient unis l'un à l'autre. La Constituante commit la faute irréparable de prétendre l'exécuter à elle seule. Ramener l'Église aux temps primitifs, relâcher les liens qui l'unissaient à la papauté, aggraver la dépendance du clergé, salarié par l'État, vis-à-vis du gouvernement, voilà ce que se proposait l'assemblée, lorsqu'elle vota, le 12 juillet 90, la Constitution civile du clergé, que le roi sanctionna le 24 août suivant. Mgr de La Fare avait

combattu cette mesure, tandis que Grégoire et Rœderer s'étaient prononcés en sa faveur; comment des représentants de notre région ont-ils défendu ou accepté des dispositions qu'aucun des cahiers lorrains ou évêchois n'avait réclamées? Non contente de remanier les circonscriptions ecclésiastiques, l'assemblée décidait que tous les membres du clergé qui recevaient un traitement de l'État, évêques, curés, vicaires, aumôniers d'hôpitaux, professeurs de collèges, seraient désormais nommés par les électeurs ; elle réglait en outre les rapports que le clergé entretiendrait avec le souverain pontife. Sourde aux conseils de quelques-uns de ses membres, qui avaient réclamé soit la réunion d'un concile national, soit l'ouverture de négociations avec le pape, en vue de modifier le Concordat de 1516, l'assemblée s'était obstinée à trancher de sa seule autorité des questions qui n'étaient pas de sa compétence exclusive ; elle portait atteinte à la liberté de conscience des fidèles, en imposant à ceux-ci des pasteurs qu'ils pouvaient regarder comme des schismatiques; elle allait profondément troubler le pays et jeter dans l'opposition des prêtres et des laïques, qui avaient accueilli avec faveur les réformes politiques et sociales qu'elle avait opérées.

L'épiscopat fut à peu près unanime à protester contre la Constitution civile ; de très nombreux membres du bas clergé se joignirent à lui. Ces protestations n'éclairèrent pas la Constituante, qui, bien loin de reconnaître son erreur, s'y enfonça plus avant. Le 27 novembre 90, elle décida que tous les prêtres fonctionnaires prêteraient un serment, qui semblait impliquer la reconnaissance de la Constitution civile ; des peines étaient édictées contre ceux qui refuseraient ou qui rétracteraient ce serment. A la séance du 27 décembre, Grégoire monta à la tribune et prêta le serment, en ayant soin de spécifier qu'il se soumettait aux dispositions arrêtées par l'assemblée en matière religieuse. Son exemple fut suivi par Aubry, député du clergé du bailliage de Bar. Le 4 janvier 91, l'assemblée décida que le serment devait être prêté sans réserves ni restrictions.

Quel accueil la Constitution civile allait elle recevoir dans la région lorraine ? Elle fut appliquée sans protestation par les départements, par les districts et par les municipalités, bien que plusieurs de ces dernières fussent hostiles à la nouvelle organisation religieuse.

L'épiscopat de la province de Trèves fut unanime à refuser de reconnaître la légalité de la Constitution civile. Dès le 26 novembre 90, l'archevêque de Trèves protesta contre le démembrement de sa province ecclésiastique et de son archidiocèse. Ses cinq suffragants refusèrent le serment et prirent le chemin de l'étranger. Mgr de La Fare partit dans la nuit du 7 au 8 janvier 91, Mgr Desnos le 21 du même mois, le cardinal de Montmorency-Laval le 22 février et Mgr de La Galaizière dans la nuit du 19 au 20 mars. Avant de partir, les évêques écrivirent soit à la municipalité de leur ville épiscopale, soit au directoire du département, pour expliquer leur attitude. Mgr de Champorcin, tout en refusant le serment, resta en France plus longtemps que ses collègues.

Que penser de ces prélats qui abandonnent ainsi leur clergé et leurs fidèles ? Ils ressemblent, non point au bon pasteur qui donne sa vie pour ses brebis, mais au mercenaire qui, dès qu'il voit le loup, laisse là son troupeau et s'enfuit. C'est d'une véritable désertion que se sont rendus coupables les cinq évêques de la région lorraine.

Cependant le pape, après avoir longtemps gardé le silence, se décida enfin, le 10 mars 91, à condamner par un bref la Constitution civile du clergé et le 13 avril à interdire par un autre bref le serment civique. Ces décisions pontificales furent portées à la connaissance du clergé et des fidèles le 30 avril par Mgr de La Galaizière, le 10 mai par les évêques de Metz, de Nancy et de Verdun, qui rédigèrent une lettre collective, le 7 juin seulement par Mgr de Champorcin.

Si l'attitude des évêques lorrains détermina beaucoup de leurs prêtres à refuser le serment, d'autres membres du bas clergé consentirent à le prêter ; quelques-uns de ces derniers ne le firent qu'avec des restrictions, essayant de concilier

leurs devoirs de prêtres et leurs obligations de citoyens. Comment expliquer l'attitude des ecclésiastiques qui acceptèrent de jurer et qui reconnurent ainsi la validité des dispositions votées par la Constituante ? Du côté catholique, on s'est montré à leur égard d'une sévérité voisine de l'injustice. C'était assurément un monde très mêlé que celui du clergé constitutionnel, mais il s'y trouvait des hommes d'une piété sincère, d'une haute valeur morale, dont la soumission à la Constitution civile ne peut s'expliquer par des mobiles intéressés. Si des considérations de cet ordre ont dicté à bon nombre d'assermentés leur conduite, d'autres ont obéi soit à un sentiment patriotique respectable, soit aux instances de leurs paroissiens, qui tenaient à les conserver. Ils ont pu aussi se faire l'illusion que le serment visait simplement la constitution politique de la France. Enfin, et ceci n'a pas moins d'importance, Pie VI n'a condamné la Constitution civile que le 10 mars 1791, cinq ou six semaines après la cérémonie de la prestation du serment. Le tableau suivant indique quelles furent, dans les quatre départements lorrains, les proportions des jureurs et des réfractaires. Toutefois, les chiffres qui concernent la Meurthe peuvent seuls être considérés comme exacts ; pour ce qui regarde les trois autres départements, nous devons faire les plus expresses réserves.

	Insermentés	Assermentés
Meurthe	55 %	45 %
Meuse	18 %	82 %
Moselle	54 %	46 %
Vosges	32 %	68 %

Si les curés et les vicaires d'Épinal prêtèrent le serment, ceux de Nancy, de Lunéville, de Saint-Mihiel, de Sarreguemines, de Thionville, de Saint-Dié, de Rambervillers le refusèrent. Le curé de Remiremont et d'assez nombreux curés de campagne ne le prêtèrent qu'avec des restrictions. Des prêtres séculiers et des religieux, que la loi n'astreignait pas au serment, puisqu'ils ne remplissaient aucunes fonctions

publiques, le prêtèrent spontanément. Ce fut le cas d'un certain nombre de bénédictins, de moines mendiants et de chanoines réguliers de Notre-Sauveur.

Les évêques et les prêtres qui avaient refusé le serment, ceux qui ne l'avaient prêté qu'avec des restrictions furent considérés comme démissionnaires, et l'on procéda à leur remplacement, en commençant par les évêques. Les nouveaux prélats furent nommés, en février ou en mars 91, par les électeurs du département réunis au chef-lieu. Le 13 mars, ceux de la Meurthe désignèrent un prêtre toulois, M. Châtelin, homme d'un âge assez avancé, qui n'accepta son poste qu'après de longues hésitations et qui donna sa démission dès le 18 avril. En conséquence, une nouvelle élection épiscopale eut lieu le 8 mai ; le père Lalande, un oratorien de Paris, étranger au pays, fut nommé évêque de la Meurthe. Dans la Meuse, le choix des électeurs se porta, le 22 février, sur Aubry, curé de Véel, représentant du clergé du bailliage de Bar-le-Duc ; le curé de Kœnigsmacher, Francin, fut élu le 3 mars évêque de la Moselle. Il y eut deux élections successives dans les Vosges comme dans la Meurthe ; Demange, curé d'Escles, élu le 27 février, refusa aussitôt, ne voulant pas, disait-il, prendre la place de son bienfaiteur, Mgr de La Galaizière ; le 1er mars, les électeurs désignèrent, pour le remplacer, Maudru, curé d'Aydoilles.

Les électeurs de district, réunis au chef-lieu, nommèrent soit en mars, soit en avril, les nouveaux curés et les nouveaux vicaires. Parmi les élus on trouvait d'anciens aumôniers, d'anciens chanoines, d'anciens religieux.

Quels rapports le clergé constitutionnel allait-il entretenir avec le clergé insermenté ? Quelle serait l'attitude des corps constitués, celle des fidèles ?

Les évêques constitutionnels trouvaient place nette, puisque leurs prédécesseurs avaient quitté la France. Ce n'est pas à dire que leur tâche ait toujours été facile. M. Lalande, le nouvel évêque de la Meurthe, ne tarda pas à s'en apercevoir. Installé le 5 juin 91, il lança le 29 son premier mandement,

auquel répliquèrent des prêtres insermentés. Lalande crut devoir riposter. Mais l'opposition du clergé réfractaire devint si vive que Lalande, découragé, partit en novembre pour Paris, d'où il envoya, le 21 décembre, sa démission au directoire de la Meurthe. On parvint à la lui faire retirer, et Lalande revint à Nancy, en janvier 1792. Le séminaire qu'il avait fondé ne recruta qu'un petit nombre d'élèves. Aubry fit, le 19 mars, son entrée solennelle à Verdun, publia le 29 sa première lettre pastorale et commença ensuite la visite de son diocèse. L'opposition qu'il rencontra fut moins vive que celle dont Lalande avait été l'objet dans la Meurthe, le clergé insermenté étant bien moins nombreux dans la Meuse. Aubry tenta, lui aussi, de fonder un séminaire, mais peu d'élèves répondirent à son appel. Francin fit une entrée solennelle à Metz, lança un mandement et parcourut son diocèse. L'opposition était assez forte, particulièrement dans la Lorraine allemande. Le plus actif des quatre évêques constitutionnels était celui des Vosges. Maudru fit, le 3 avril, son entrée à Saint-Dié, publia un mandement, entreprit une tournée pastorale, ouvrit enfin un séminaire, où il n'entra pas vingt élèves.

La situation du clergé paroissial officiel n'était pas la même partout. Lorsque le curé constitutionnel était l'ancien pasteur, il vivait en bonne ou en mauvaise intelligence avec les fidèles de sa paroisse, suivant qu'il avait prêté le serment sur leurs instances ou contre leur gré. Si le constitutionnel était un nouveau venu, les habitants l'accueillaient bien s'ils ne regrettaient pas l'insermenté, mal dans le cas contraire. Il y eut des paroisses où l'ancien curé ne s'en alla pas et continua d'officier; au début le réfractaire et le jureur entretinrent des rapports courtois, mais peu à peu la brouille se produisit et l'on en vint à une lutte ouverte, dans laquelle les fidèles intervinrent parfois. C'est ainsi que les partisans de l'ancien curé troublèrent à Rambervillers la tranquillité publique ; à Mirecourt ce furent les amis du curé constitutionnel. Il y eut des communes où les habitants chassèrent

l'assermenté ; dans d'autres villages, les choses n'allèrent pas aussi loin, mais la situation du curé jureur n'en était pas moins très difficile. Ces déboires, ainsi que les brefs pontificaux du 10 mars et du 13 avril, firent réfléchir bon nombre de jureurs, qui rétractèrent leur serment.

Les directoires de départements et de districts s'étaient partout montrés favorables au clergé constitutionnel. Ils recevaient avec honneur évêques et curés, lors de leur entrée solennelle, assistaient aux offices qu'ils célébraient dans les grandes circonstances, répandaient les brochures où l'on défendait la Constitution civile, prenaient même des mesures contre les réfractaires. C'est ainsi que les directoires des Vosges et de la Meuse promulguèrent, le premier le 21 avril, le second le 10 juin, des arrêtés prescrivant aux insermentés de s'éloigner de la paroisse qu'ils avaient autrefois desservie.

Quant aux municipalités, elles se montraient ici favorables aux constitutionnels, ailleurs aux réfractaires, comme ce fut le cas à Rambervillers, ainsi que dans beaucoup de communes de la Lorraine allemande.

La Constituante avait rendu, le 7 mai 91, un décret qui autorisait les catholiques orthodoxes à louer des édifices, pour y faire célébrer le culte par des prêtres non jureurs. Nous ignorons quelle application cette mesure a reçue dans la région lorraine.

Le décret du 7 mai 91, qu'inspirait un réel esprit libéral, n'était qu'un palliatif tout à fait insuffisant pour mettre un terme à la crise qu'avait fait naître la Constitution civile. Quelques-uns des députés qui l'avaient votée commençaient à se rendre compte de la faute qu'ils avaient commise. Peut-être, s'ils avaient continué de siéger, auraient-ils tenté de rendre à la France la paix religieuse.

B. — *Les persécutions religieuses au temps de la Législative.*

Par malheur, les membres de la Législative étaient, en grande majorité, animés d'un esprit d'intolérance qui ne

tarda pas à se manifester. Sur la proposition de François de Neufchâteau, la Législative vota, le 29 novembre 91, un décret qui ordonnait aux prêtres réfractaires de prêter le serment civique, faute de quoi ils seraient considérés comme suspects; Louis XVI opposa son veto. Le roi fit de même, quand l'assemblée eut rendu, le 27 mai 92, un autre décret qui prescrivait la déportation des insermentés. Si les prêtres réfractaires échappèrent aux mesures générales préparées contre eux, en bien des endroits ils furent l'objet de tracasseries et même de poursuites judiciaires. En novembre 91 la municipalité de Nancy avait frappé d'une amende M. Mollevaut, qui avait tenu à Boudonville, dans une propriété particulière, une réunion à laquelle assistaient trois cents fidèles. L'année suivante, le district de Lunéville condamnait à la prison deux prêtres réfractaires, qui avaient dit la messe et confessé à Essey-la-Côte. Le 12 avril 92, le directoire de la Meurthe interdisait toute réunion cultuelle dans le département. Le 29 juillet, la populace nancéienne allait manifester contre les prêtres internés à Maréville A Metz l'abbé de Ficquelmont, suspect de menées contre-révolutionnaires, fut massacré par la populace le 15 mai 1792, au moment où on l'emmenait en prison. Dans les Vosges, la municipalité de Bains chassa un insermenté le 24 mars; celle de Remiremont en expulsa quatre le 19 mai.

Un bref de Pie VI, du 19 mars 92, qui condamnait de nouveau la Constitution civile, fut porté à la connaissance du clergé et des fidèles, le 22 avril, par une lettre collective des évêques de Metz, de Toul et de Nancy, le 30 par une lettre pastorale de Mgr de La Galaizière. Par contre, l'évêque constitutionnel de la Meurthe, Lalande, crut devoir attaquer dans un écrit le bref pontifical. Francin, évêque constitutionnel de la Moselle, ordonna, le 29 avril, des prières publiques pour le succès des armes françaises ; le 20 mai, il fit célébrer une messe par le premier vicaire épiscopal, à propos de la plantation d'un arbre de la liberté.

Cependant l'agitation religieuse persistait ; des conflits

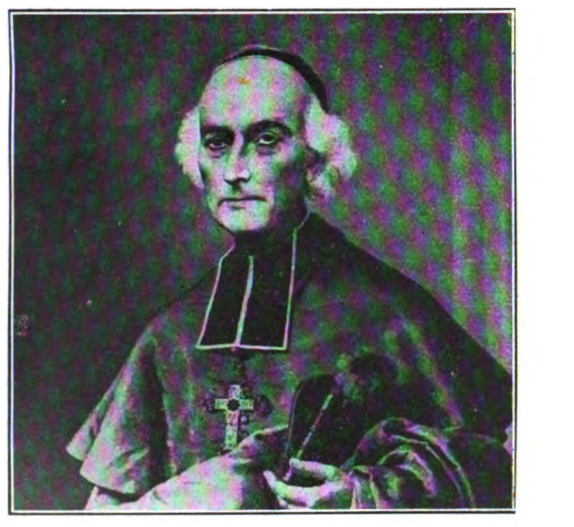
éclataient soit entre les membres des deux clergés, soit entre eux et les fidèles. De nouvelles rétractations de prêtres insermentés se produisirent au cours de l'année 92.

La journée du 10 août devait entraîner, au point de vue eligieux, de graves conséquences. N'ayant plus à redouter le veto de Louis XVI, la Législative put donner libre cours à ses sentiments antireligieux. Le 14 août, elle imposait aux membres du clergé un nouveau serment, le 17 elle ordonnait la fermeture des abbayes et des couvents, le 18 la suppression de toutes les congrégations, la vente de leurs biens, l'interdiction du port du costume ecclésiastique ; le 26 août, un nouveau décret de l'assemblée enjoignait aux anciens fonctionnaires ecclésiastiques non assermentés de quitter la France munis d'un passeport ; ceux qui resteraient seraient déportés à la Guyane, ceux qui rentreraient condamnés à dix ans de détention. L'assemblée exceptait de cette mesure les prêtres âgés ou malades.

Les corps constitués de la région appliquèrent docilement les décrets de la Législative. Une partie des prêtres insermentés partit pour l'étranger, après s'être fait délivrer un passeport ; d'autres s'en allèrent, mais sans aucuns papiers ; ceux enfin qui restèrent en France furent obligés de se cacher pour échapper à la déportation. L'exécution des décrets du 18 et du 19 août, concernant les religieux et les religieuses, se poursuivit en août et en septembre, sauf toutefois dans les districts de Longwy, de Thionville et de Verdun, où, par suite de l'invasion étrangère, elle fut renvoyée au mois d'octobre.

L'occupation de Verdun par les Prussiens obligea Aubry à s'enfuir, permit à Mgr Desnos et à de nombreux réfractaires de rentrer dans la ville, où le culte catholique fut restauré. Mais, quand l'ennemi s'en alla, Mgr Desnos et les insermentés durent le suivre dans sa retraite, tandis qu'Aubry rentrait à Verdun.

Rappelons que trois prêtres ou religieux lorrains furent massacrés au couvent parisien des Carmes en septembre 92.



Paul DUPONT des LOGES (1804-1886),
né à Rennes, évêque de Metz
(Voir p. 351-355, etc.).



Désiré MATHIEU (1839-1908), né Einville-au-Jard (Meurthe),
cardinal de curie, historien, membre de l'Académie française
(d'après le tableau d'Henry ROYER).
(Voir p. 427 et 458).

A ce moment, le clergé constitutionnel paraissait maître du terrain. Ceux des réfractaires qui n'avaient pas cherché un asile à l'étranger étaient réduits à se cacher, pour exercer le saint ministère. Mais ce triomphe des constitutionnels n'aura qu'une durée éphémère.

C. — *Les persécutions religieuses au temps de la Convention.*

Décrets contre les prêtres insermentés. — Attitude et situation du clergé constitutionnel. — Exécution et déportation de prêtres catholiques.

La majorité des conventionnels était hostile non seulement au catholicisme et au christianisme, mais, d'une façon générale, aux religions révélées. Seulement, les graves questions politiques, qui absorbèrent au début l'assemblée, l'empêchèrent de manifester tout de suite ses vrais sentiments.

La rentrée en France de Mgr Desnos et de nombreux insermentés à la suite des Austro-Prussiens avait accru l'hostilité des patriotes à l'égard des réfractaires, qui avaient paru faire cause commune avec les ennemis de la France. Toutefois les corps constitués ne déployèrent pas partout le même zèle à poursuivre ceux des prêtres catholiques qui étaient restés dans le pays. Ainsi l'administration départementale de la Meurthe montra plus de tiédeur que celles de la Moselle et des Vosges. Quand les représentants Couturier, Dentzel et Rühl arrivèrent dans la Meurthe, à la fin de décembre 92, des patriotes leur racontèrent qu'il y avait sept cents messes dites chaque jour à Nancy par des insermentés. Influencés par ces dénonciations, les représentants invitèrent le directoire de la Meurthe à sévir ; il rendit, le 6 février 93, un arrêté contre les non-jureurs et, un peu plus tard, il fit sortir de Maréville les insermentés qui s'y trouvaient internés.

La Convention, faisant trêve aux querelles des partis, s'occupa au printemps de la question religieuse. Le 18 mars et le 23 avril, elle rendit des décrets qui frappaient de mort ceux

des fonctionnaires ecclésiastiques insermentés qui étaient restés en France et qui, d'après le décret du 16 août, étaient passibles de la déportation ; la même peine était prononcée contre les insermentés partis pour l'étranger qui rentreraient en France. Quant aux insermentés non fonctionnaires, ils seraient déportés à la Guyane, ou internés en France, suivant qu'ils auraient moins ou plus de soixante ans. Les constitutionnels qui n'avaient pas de fonctions pouvaient rester en France sans exercer de ministère.

Le clergé assermenté, qui jusqu'alors avait pu compter sur la bienveillante protection du gouvernement, allait, après le triomphe de la Montagne, se trouver en butte aux tracasseries et aux persécutions. L'assemblée entreprit la lutte contre le christianisme et contre ses ministres, quels qu'ils fussent. Le 19 juillet 93, la Convention menaçait de la déportation ceux des évêques constitutionnels qui s'opposeraient au mariage des membres de leur clergé. Le 17 septembre et le 20 octobre 93, elle décida que la même peine frapperait les prêtres assermentés que six citoyens accuseraient d'incivisme. Par contre, elle décrétait en novembre que les prêtres mariés ne pourraient être déportés.

Ces mesures, ainsi que l'établissement du culte de la Raison, effrayèrent les timides du clergé constitutionnel, qui jugèrent prudent de renoncer à leurs fonctions et même à leur caractère sacerdotal. Le 7 novembre 93, Lalande, évêque constitutionnel de la Meurthe, abdiqua l'épiscopat ; le 3 décembre suivant, l'évêque de la Meuse Aubry, remit ses lettres d'ordination à la municipalité de Verdun. Plusieurs prêtres assermentés suivirent l'exemple de leurs évêques ; quelques-uns même l'avaient précédé. Le 20 novembre 93, soixante et onze prêtres de la Meurthe déposèrent leurs lettres de prêtrise entre les mains des corps constitués ; huit firent de même à Verdun en novembre et en décembre, dix-huit à Remiremont. Dans le district dont cette dernière ville était le chef-lieu, treize prêtres se contentèrent de ne plus exercer

leur ministère. Quelques-uns des constitutionnels défroqués allèrent encore plus loin, ils se marièrent. Un ex-chanoine de Toul, M. de Valory, qui avait pris femme dès le mois de mai 92, trouva d'assez nombreux imitateurs à la fin de 93 et en 94. Citons, dans la Meurthe, Henriot, Lapoule, Mauvais, qui avait été curé constitutionnel de Leyr, dans la Moselle Dupleit, ancien curé de Saint-Martin de Metz, qui avait célébré dans son église, au mois d'août 93, un service en l'honneur de Marat et qui avait prononcé en chaire l'oraison funèbre de l'Ami du peuple, dans les Vosges Mathiot, aumônier de l'hôpital de Remiremont.

Les abdications amenèrent parfois des protestations de la part des paroissiens. Ce fut le cas à Houdelmont (Meurthe), où le curé constitutionnel, Lallemand, fut obligé par les habitants de reprendre ses fonctions sacerdotales. Dénoncé pour ce fait, il fut arrêté, traduit devant le tribunal révolutionnaire, condamné à mort et guillotiné le 25 avril 1794.

Si l'établissement du culte de la Raison décida un certain nombre de prêtres assermentés à se séculariser, il provoqua d'autre part des conflits entre les pouvoirs publics et des membres du clergé constitutionnel, résolus à continuer l'exercice de leur ministère. La société populaire de Metz avait fait circuler une pétition demandant que la cathédrale fut transformée en temple de la Raison ; l'évêque Francin, ayant refusé de la signer, fut arrêté sur l'ordre des représentants Lacoste et Baudot et incarcéré à Clermont Ferrand. Il eut la faiblesse d'abdiquer, le 15 juillet 1794. Maudru, arrêté lui aussi et emprisonné à la Conciergerie, ne plia pas devant l'orage.

Toutefois, le culte constitutionnel était encore célébré dans quelques communes. Les habitants de Bayon, d'Haussonville, de Loro avaient demandé et obtenu le maintien de leur curé constitutionnel. A Bruyères le curé constitutionnel, Sibile, président de la société populaire et patriote ardent, continuait l'exercice de son ministère. Ailleurs, on réclamait la liberté ou le rétablissement du culte, comme à Commercy,

à Dun, à Stenay, à Bains et dans plusieurs villages du district de Bruyères.

Cependant la persécution sévissait de plus en plus sur le clergé catholique. Le 18 octobre 1793, M. Collot, ancien curé de Voinemont, fut guillotiné à Nancy. D'autres réfractaires furent exécutés à Verdun, à Mirecourt et surtout à Paris. Les représentants rivalisaient entre eux d'intolérance. Le 17 janvier 94, B. Faure ordonnait l'enlèvement de tous les emblèmes extérieurs du culte. Mallarmé, lors de sa mission dans la Meuse et dans la Moselle, édictait des mesures contre les prêtres qui avaient refusé de prêter le serment de fidélité à la République ou qui l'avaient rétracté. Le 15 avril 94, un arrêté de ce représentant prescrivait la translation de tous les prêtres aux chefs-lieux de district. Mais cet arrêté n'avait pas l'approbation du représentant Duquesnoy, qui demandait en mai que tous les prêtres non fonctionnaires de Metz et des places fortes de la Meuse et de la Moselle fussent incarcérés dans la citadelle de Verdun. Beaucoup de prêtres arrêtés furent déportés ou envoyés sur les pontons ; quelques-uns d'entre eux moururent.

Nous avons déjà dit que l'on expulsa ou même que l'on emprisonna les religieuses hospitalières qui refusaient de prêter le serment civique.

Les édifices consacrés au culte n'étaient pas mieux traités que les prêtres eux-mêmes. Fermés par ordre des autorités locales, dépouillés de leur mobilier, qui fut détruit, brûlé ou porté à la Monnaie de Metz pour être fondu, privés des signes extérieurs du culte, en vertu de l'arrêté de B. Faure, ils furent parfois transformés en temples de la Raison ou de l'Être suprême.

A la veille du 9 thermidor, le culte catholique avait disparu, et le culte constitutionnel n'était plus célébré publiquement que dans un petit nombre de communes rurales.

2° *Le régime de la séparation.*

La Convention vote la séparation. — Attitude des insermentés et des constitutionnels. — Détente en l'an V. — Reprise des persécutions, après le 18 fructidor. — Détente après le 18 brumaire.

Une détente se produisit après le 9 thermidor; si la législation relative aux cultes ne subit aucune modification, les persécutions devinrent plus rares, moins violentes.

Enfin au début de 95, la Convention décréta le régime de la séparation des Églises et de l'État. La loi du 21 février 95 portait que l'État ne reconnaissait et ne salariait aucun culte, que tous les cultes étaient libres; d'ailleurs elle soumettait la célébration du culte à des restrictions nombreuses. Le 30 mai 95, la Convention fit un pas de plus. Par la loi votée ce jour-là, elle décida que les églises seraient remises aux communes, qui auraient le droit de les prêter aux ministres ou aux fidèles d'une religion. Les prêtres qui voudraient exercer leur ministère devraient prêter serment aux lois de la République. Mais la Convention n'abrogea aucune des lois qu'elle-même ou que la Législative avaient votées contre les prêtres insermentés.

L'agitation provoquée par les décrets qui décidaient que les deux tiers des membres des conseils seraient pris parmi les conventionnels, amena ceux-ci à voter une série de lois réactionnaires. Le 6 et le 28 septembre 95, ils déclarèrent punissables du bannissement les insermentés qui rentreraient en France, d'incarcération les prêtres qui ne prêteraient pas un nouveau serment, par lequel ils reconnaissaient la souveraineté du peuple. Enfin le 24 octobre, ils remirent expressément en vigueur toutes les lois votées en 92 et en 93 contre les réfractaires. On voit combien était restreinte et précaire la liberté des cultes accordée en 95 par la Convention.

Nous savons que, d'une façon générale, la population lorraine se montra satisfaite des lois du 21 février et du 30 mai 95. Dès le 28 février, le représentant Mazade expliquait la loi votée huit jours auparavant par la Convention; le 14 mars,

il écrivait au comité de salut public qu'on bénissait la Convention pour avoir pris cette mesure. Vers la même époque, il ordonnait d'informer contre un ex-administrateur de la Moselle, Louis, qui avait tenté d'entraver la liberté des cultes. Dans le discours qu'il prononça en prenant possession de la mairie de Metz, Barbé-Marbois célébra, lui aussi, la loi du 21 février.

Comment les deux clergés allaient-ils tirer parti du nouveau régime ? Les insermentés se trouvaient dans une situation beaucoup moins favorable que leurs rivaux. Peu nombreux étaient ceux qui ne tombaient pas sous le coup des lois persécutrices non abrogées par celles du 21 février et du 30 mai, remises en vigueur par celle du 24 octobre. De plus, il fallait, pour exercer le ministère sacerdotal, prêter un serment, de caractère simplement politique, il est vrai. Cette formalité n'obtint pas l'agrément de Mgr de La Fare, tandis que Mgr de Champorcin et Mgr de La Galaizière autorisèrent les prêtres de leur diocèse à la remplir. Les prêtres catholiques ne se conformèrent pas toujours aux prescriptions de leur évêque. Dans tous les diocèses nous trouvons des prêtres qui prêtèrent le serment, des « soumissionnaires », et d'autres qui le refusèrent. Ce désaccord, ce manque d'union était une cause de faiblesse. Cependant les évêques jugèrent nécessaire de se faire représenter par des mandataires munis de pleins pouvoirs; Mgr de La Fare nomma deux provicaires, M. Jacquemin et M. Mollevaut, Mgr de Champorcin six provicaires et Mgr de La Galaizière un vicaire général, M. de Thumery.

Le clergé constitutionnel ne montra naturellement pas les mêmes hésitations à l'égard du nouveau serment exigé par la Convention. Des trois évêques qui avaient abdiqué, Francin fut le seul qui reprit l'exercice de sa dignité, non sans se heurter à de sérieuses difficultés, qui avaient sa démission pour origine. Il fit pourtant des tournées pastorales. Dès que Maudru fut sorti de la Conciergerie, il revint dans les Vosges et

reprit ses fonctions. Il publia un règlement pour l'administration de son diocèse et tenta, au début de 1796, de fonder à Senones un pensionnat. L'activité qu'il déployait mécontenta l'administration centrale des Vosges, qui le dénonça au Directoire, le 28 février 96. Francin et Maudru avaient adhéré à l'encyclique publiée le 15 mars 95 par leur collègue Grégoire.

Cependant de nombreuses églises s'étaient rouvertes, et le culte y était de nouveau célébré, le plus souvent par des prêtres constitutionnels. Telles étaient, par exemple, les cathédrales de Nancy et de Toul, l'église Saint-Jacques de Lunéville, la cathédrale de Verdun, l'église de Commercy, la cathédrale de Metz, l'église de Mirecourt.

A la suite des élections de l'an V, il s'était formé dans les conseils une majorité d'esprit plus libéral, qui comprenait qu'elle consoliderait la République en mettant fin aux persécutions religieuses. Les mesures intolérantes furent abrogées par une loi que votèrent les Cinq-Cents le 15 juillet 97 et les Anciens le 24 août. Avant que cette loi eût été votée, une détente s'était produite dans la région lorraine, les élections de l'an V ayant modifié dans un sens libéral la plupart des administrations départementales et des municipalités cantonales. Dans la Meurthe, la Meuse et la Moselle, on laissa dormir les lois persécutrices et l'on ferma les yeux sur la rentrée de plusieurs insermentés dans le pays. Par contre, l'esprit d'intolérance continua d'animer les pouvoirs locaux du département des Vosges.

Le coup d'État du 18 fructidor (4 septembre 97) vint parmalheur ruiner les espérances qu'avait fait naître la loi libérale du 24 août. Dès le 19 fructidor (5 septembre), les conseils épurés votaient une loi qui abrogeait celle du 24 août, qui remettait en vigueur les décrets persécuteurs, et qui même prescrivait de nouvelles tracasseries. Les sonneries de cloches et le port du costume ecclésiastique étaient interdits, on ne

devait célébrer que le décadi les fêtes religieuses ; enfin les ministres du culte étaient tenus de prêter un serment de haine à la royauté et à l'anarchie.

Cette question du serment allait encore diviser évêques et prêtres catholiques. Condamné par Mgr de La Fare, admis par Mgr de La Galaizière, il fut prêté par un certain nombre de prêtres. Parmi ceux qui le refusèrent, les uns prirent ou reprirent le chemin de l'étranger, d'autres restèrent dans le pays. Les autorités locales, stimulées par le Directoire, firent procéder, en 98 et en 99, à des perquisitions qui donnèrent plus d'une fois des résultats. Au mois d'août 99, neuf prêtres furent arrêtés à Nancy, alors qu'ils donnaient la communion à des enfants. Quelques-uns des prêtres arrêtés furent déportés à la Guyane ou entassés à Rochefort sur des pontons. Il y eut encore des exécutions capitales ; en 98 on guillotina à Nancy le père Lottinger, de Blâmont, dont la ferme attitude et la mort courageuse firent sur la population une impression profonde ; on le considéra comme un saint. Il restait quand même des réfractaires dans toute la région, particulièrement dans la Lorraine allemande. Saulnier, commissaire du Directoire dans la Meurthe, reconnaissait lui-même, en 98 et en 99, que le département renfermait de nombreux insermentés, sur lesquels on ne pouvait mettre la main. En différents endroits il se produisit de curieuses manifestations religieuses catholiques, que l'autorité s'efforça de réprimer.

Les constitutionnels avaient espéré profiter des difficultés auxquelles se trouvait en butte le clergé catholique. Grégoire, devenu en quelque sorte le chef de l'Église constitutionnelle, avait cru nécessaire en 97 de convoquer un concile national, auquel assistèrent les évêques et les délégués du clergé. Des synodes se tinrent dans chaque diocèse. La Meurthe n'ayant plus d'évêque, ce fut le presbytère, c'est-à-dire un conseil formé de cinq prêtres constitutionnels, qui réunit en juillet le synode de la Meurthe. Celui de la Moselle, convoqué et présidé par Francin en juillet, comptait 84 prê-

tres. Il y en eut 60 à celui des Vosges, que Grégoire lui-même vint présider, à la demande de Maudru. Ce dernier, ainsi que Francin, assistèrent au concile national, qui ne se sépara qu'au mois de novembre, après avoir rédigé une lettre synodique. La publication par Maudru de cette lettre allait lui attirer de nouveaux désagréments. L'administration départementale des Vosges le fit traduire devant le tribunal criminel, qui le condamna, en mars 98, à l'amende et à la prison. Toutefois, grâce à l'intervention de François de Neufchâteau, l'évêque ne fut pas incarcéré. Cette même année Maudru fit une nouvelle tentative pour créer un séminaire. L'administration des Vosges, dont l'esprit d'intolérance ne désarmait pas, le dénonça au Directoire comme un homme dangereux. Le Directoire rendit contre Maudru, le 24 février 99, un arrêté de déportation, qui ne fut pas exécuté. En 99 Maudru quitta Saint-Dié, pour aller s'établir à Mirecourt, où de nouvelles difficultés l'attendaient ; les autorités locales refusèrent de lui reconnaître le titre d'évêque.

En définitive, ni le clergé catholique, malgré la bonne volonté d'une partie de la population, ni le clergé constitutionnel, qui ne groupait autour de lui qu'un petit nombre de fidèles, n'arrivaient à reconstituer une Église qui fonctionnât de façon normale et régulière.

Après le 18 brumaire, les lois portées contre les réfractaires ne furent pas abrogées, mais Bonaparte en suspendit ou en adoucit l'application. Il laissa rentrer en France les insermentés qui en firent la demande et qui prêtèrent serment à la constitution de l'an VIII (28 décembre 1799). Mgr de La Fare condamna ce nouveau serment, qu'autorisa Mgr de La Galaizière, fidèle, comme son collègue, à sa précédente ligne de conduite. Beaucoup de prêtres de nos quatre diocèses se soumirent à cette formalité ; les uns étaient restés, en se cachant, dans le pays ; les autres, réfugiés à l'étranger, avaient reçu l'autorisation de rentrer en France. C'est ainsi que le clergé catholique se reforma.

Les constitutionnels prêtèrent sans hésitation le serment exigé par les consuls. Ils déployaient une grande activité, avec l'espoir secret que le gouvernement leur reconnaîtrait une situation officielle. En 1800 ceux de la Meurthe se donnèrent un nouvel évêque en la personne du curé Nicolas, l'un des membres les plus actifs du presbytère. Dans la Meuse Aubry reprit ses fonctions d'évêque. Cependant Grégoire et quelques-uns de ses collègues avaient jugé nécessaire la réunion d'un nouveau concile national, que préparèrent des synodes diocésains, convoqués par les évêques. Celui de la Meurthe réunit 32 prêtres, sous la présidence de Nicolas, celui de la Moselle 60, sous celle de Francin, celui des Vosges 32, sous celle de Maudru. Francin et Maudru prirent part aux délibérations du concile national. Mais Bonaparte, qui avait autorisé ce concile, avec l'arrière-pensée de s'en servir pour peser sur la curie romaine pendant les négociations qu'il avait ouvertes avec elle, en prononça la dissolution, dès qu'il eut signé le Concordat. Ce fut l'arrêt de mort de l'Église constitutionnelle.

3° *Le régime du Concordat.*

Le Concordat de 1801. — Diocèse de Nancy. — Diocèse de Metz. — Rupture entre Napoléon et Pie VII.

Si Bonaparte s'était décidé à mettre fin à l'anarchie religieuse dans laquelle était plongée la France et à restaurer le catholicisme orthodoxe, c'était d'abord par goût de l'ordre, de la régularité, de l'unité, mais il voulait en outre satisfaire une partie importante de la population ; enfin il espérait faire du catholicisme un instrument qu'il emploierait à la consolidation de son propre pouvoir.

Le Concordat, signé le 15 juillet 1801, ratifié le 10 septembre suivant, adopté le 5 avril 1802 par le corps législatif, fut promulgué, en même temps que les Articles organiques, le 8 avril suivant. Pie VII, après avoir expliqué, par un bref du 13 août 1801, les motifs pour lesquels il avait signé

le Concordat, invita, par une bulle du 15 août, les anciens évêques à donner leur démission. Tandis que Mgr de Champorcin et Mgr de La Galaizière y consentaient, Mgr de La Fare et Mgr de Montmorency-Laval s'y refusaient, guidés surtout, semble-t-il, par des considérations politiques. Quant à Mgr Desnos, il était mort en 1793. Les quatre évêques constitutionnels remirent leur démission entre les mains du premier consul.

Le Concordat de 1801 avait réduit considérablement le nombre des diocèses. Celui de Nancy comprenait la Meurthe, la Meuse et les Vosges, avec Nancy pour chef-lieu ; il dépendait de la métropole de Besançon. Un cousin de Joséphine, Mgr d'Osmond, évêque de Comminges avant 1789, démissionnaire en 1801, fut placé par Bonaparte à la tête du diocèse de Nancy. Mgr d'Osmond, arrivé à Nancy le 10 juin 1802, songea bientôt à donner sa démission, tant étaient grandes les difficultés auxquelles il se heurtait. Les unes venaient du gouvernement consulaire, qui entendait qu'une large place fût faite aux membres du clergé constitutionnel et qui ne voulait pas que l'évêque leur imposât de rétractation. Les préfets, avec lesquels l'évêque devait collaborer, ne se montraient pas toujours très conciliants, témoin Marquis. Les municipalités péchaient quelquefois par mauvaise volonté, le plus souvent par inertie. Il n'était pas non plus facile de satisfaire les fidèles de certaines paroisses. Les deux clergés donnaient également du souci à l'évêque. Quelques prêtres insermentés refusèrent d'accepter le Concordat et continuèrent de regarder Mgr de La Fare comme le seul évêque légitime du diocèse ; ils formèrent la « petite Église ». Du côté des constitutionnels il y avait de la réserve, sinon de l'hostilité. Beaucoup d'entre eux n'entendaient pas faire amende honorable. Maudru avait écrit au pape, en mai 1802, une lettre de soumission en son nom et au nom des prêtres constitutionnels des Vosges ; Mgr d'Osmond ayant, dans une lettre à ses vicaires généraux, parlé de la rétractation de

Maudru et de ses prêtres, quelques-uns de ceux-ci protestèrent.

Si Mgr d'Osmond put, sans trop de peine, organiser, avec le concours des préfets, les nouvelles circonscriptions curiales, cures cantonales et succursales, beaucoup plus laborieuse et plus délicate fut la nomination des curés, des desservants et des vicaires. L'évêque eut à subir la pression gouvernementale en faveur des assermentés, écouter les prières de personnages influents, qui lui recommandaient tel ou tel prêtre, tenir compte des demandes que lui adressaient les municipalités, les habitants, les prêtres eux-mêmes. Mgr d'Osmond fut obligé, bon gré mal gré, d'introduire des assermentés dans son chapitre cathédral, d'en nommer aussi aux cures cantonales, dix dans la Meurthe sur vingt-neuf, treize dans la Meuse sur vingt-neuf, quinze dans les Vosges sur trente. Les désignations faites, l'évêque vit affluer les plaintes ; beaucoup de curés et de desservants étaient mécontents de la paroisse qu'il leur avait attribuée, les habitants de certaines localités ne voulaient pas du pasteur qu'il leur avait donné.

La situation matérielle des desservants préoccupait Mgr d'Osmond. Ceux des paroisses urbaines, comme les curés cantonaux eux-mêmes, recevaient un traitement de l'État. Il en allait tout autrement des desservants des paroisses rurales. Ces derniers auraient dû, il est vrai, être choisis parmi les prêtres auxquels l'État allouait une pension en vertu de la Constitution civile du clergé. Seulement, comme beaucoup de prêtres insermentés, nommés à des succursales, ne se trouvaient pas dans ce cas, ils couraient le risque de mourir de faim, si les communes ne leur accordaient pas une indemnité; mais certaines d'entre elles étaient mal disposées, le plus grand nombre dépourvues de ressources. Force fut donc à l'évêque de faire appel au gouvernement, qui finit, en 1804, par allouer un traitement de cinq cents francs aux desservants des paroisses pauvres ; trois cent soixante-treize prêtres bénéficièrent de cette mesure dans la Meurthe. En 1807 le

gouvernement prit le parti de payer tous les desservants, mais il réduisit le nombre des succursales, qui tomba dans la Meurthe de cinq cent six à quatre cent soixante-six.

Les églises délabrées, privées de leur mobilier, de leurs ornements sacerdotaux, réclamaient également toute la sollicitude de l'évêque. Il leur aurait fallu de larges crédits pour se restaurer et se meubler. Or, les fabriques n'avaient que peu de ressources, l'État et les communes se montraient parcimonieux.

Mgr d'Osmond devait penser en outre à l'avenir, former des prêtres pour remplacer, au fur et à mesure qu'ils disparaîtraient, ceux qui étaient en exercice. Un séminaire fut créé par ses soins à Nancy pour tout le diocèse. Le gouvernement lui accorda un certain nombre de bourses (400 francs) et de demi-bourses (200 francs), destinées à subvenir à l'entretien des séminaristes pauvres. Il ne put, comme il l'aurait voulu, fonder un petit séminaire. Mais, dans quelques paroisses du diocèse, des prêtres instruits groupèrent autour d'eux quelques jeunes gens et les préparèrent à entrer un jour au séminaire.

Le Concordat n'avait rien stipulé en faveur des congrégations, dont Bonaparte se défiait. Toutefois, il permit à celles qui se vouaient à l'instruction des enfants et au soin des malades de se reconstituer et d'exercer leur ministère. C'est ainsi que, dans le diocèse de Nancy, les Vatelottes furent autorisées en 1804, les sœurs de Saint-Charles en 1803.

L'événement le plus notable de l'épiscopat de Mgr d'Osmond, jusqu'à la rupture de Pie VII et de Napoléon Ier, fut l'enterrement de l'ancien évêque constitutionnel de la Meurthe, Nicolas, mort en 1807. Mgr d'Osmond défendit de placer les ornements épiscopaux sur le cercueil du défunt ; on voulut passer outre, et il s'ensuivit une véritable bagarre le jour même des funérailles.

Les département de la Moselle, des Ardennes et des Forêts[1]

1. Le département des Forêts correspondait à l'ancien duché de Luxembourg.

constituèrent le diocèse de Metz, qui fut compris, comme celui de Nancy, dans la province ecclésiastique de Besançon. Son premier évêque concordataire, Mgr Bienaimé, était un ancien chanoine d'Evreux, que des liens de parenté unissaient au général Junot. Sacré le 9 mai 1802, il fit, le 27 juin, son entrée à Metz. Mgr Bienaimé se trouva, lui aussi, aux prises avec toutes sortes de difficultés, qui durent paraître presque insurmontables à un homme de 65 ans. Pourtant les constitutionnels lui causèrent moins de souci qu'à son confrère de Nancy. Francin, qui avait fait sa soumission au pape, et qui avait été pourvu de la cure de Notre-Dame, mourut le 24 août 1802. Mgr Bienaimé, plus tolérant, ou plus politique que Mgr d'Osmond, permit que le cercueil de l'ancien évêque de la Moselle fût décoré des ornements épiscopaux. La question des desservants préoccupa Mgr Bienaimé, comme son collègue de Nancy. En 1804, sur quatre cent cinquante succursales que comptait le département de la Moselle, trois cents devinrent impériales, c'est-à-dire que leurs desservants reçurent un traitement de l'État. En 1807, quand le gouvernement eut décidé de payer tous les desservants, trente-deux succursales furent supprimées. Mgr Bienaimé, qui avait fondé un grand séminaire, avait de la peine à trouver des prêtres en nombre suffisant; beaucoup de succursales n'avaient pas de pasteur.

Mgr Bienaimé mourut le 9 février 1806, à l'âge de 69 ans; Napoléon lui donna pour successeur Mgr Jauffret.

Cependant la bonne harmonie avait cessé de régner entre Napoléon Ier et Pie VII. L'empereur faisait occuper Rome en février 1808, décrétait, le 17 mai 1809, l'annexion de cette ville à ses États. Pie VII répondait, le 20 juin, en fulminant l'excommunication contre l'empereur. Celui-ci ripostait, le 6 juillet suivant, en faisant arrêter le pape, qui fut interné, d'abord à Savone, plus tard à Fontainebleau. Ces graves événements inquiétèrent et mécontentèrent le clergé et une partie des fidèles. Riouffe, préfet de la Meurthe, affirmait que la

masse du clergé était devenue hostile au gouvernement, bien que la crainte de Napoléon empêchât cette opposition de se manifester. Quant à l'épiscopat, il continuait de se montrer docile. Mgr d'Osmond consentit, en 1810, à occuper le siège archiépiscopal de Florence, Mgr Jauffret celui d'Aix ; l'année suivante M Costaz, curé de la Madeleine, fut envoyé à Nancy, M. Laurent à Metz. Ni l'un ni l'autre ne reçurent la consécration épiscopale.

II. — Les cultes protestants et israélite.

Cultes protestants. — Culte israélite.

Le 24 décembre 89, l'assemblée constituante avait accordé aux protestants les mêmes droits qu'aux catholiques ; le 10 juillet de l'année suivante, elle décida qu'ils rentreraient en possession des biens dont ils avaient été dépouillés, etc., etc. Mais elle laissa de côté l'organisation des cultes protestants. Couturier, député de la Moselle. fit voter en 98 par les conseils une loi, qui prescrivait la vente des biens du clergé protestant.

Les Articles organiques du 8 avril 1802 contenaient des dispositions relatives aux cultes protestants. En ce qui concernait l'Église réformée (calviniste), chacune des villes de Metz et de Nancy reçut un consistoire et un pasteur. Il y avait alors un peu moins de six cents protestants à Metz. Les luthériens se rencontraient dans le pays de langue allemande. Quatre oratoires furent institués dans la Meurthe ; Bærenthal, dans la Moselle, fut doté d'un consistoire et d'un pasteur. Rothau et Waldersbach, deux communes alsaciennes rattachées au département des Vosges, reçurent chacune un pasteur. L'État allouait un traitement aux ministres et approuvait leur nomination.

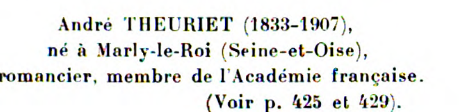
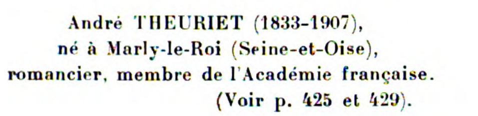
La question des Juifs était beaucoup plus compliquée. Tandis que les Juifs de Bordeaux s'étaient européanisés et

francisés, ceux de la Lorraine, des Trois-Évêchés et de l'Alsace restaient à un degré inférieur de civilisation ; comme beaucoup d'entre eux s'adonnaient à l'usure, ils étaient détestés de la population rurale. Nous avons vu qu'en ce qui concernait les Juifs nos cahiers avaient proposé des solutions variées [1]. L'assemblée constituante, où les avis étaient très partagés, n'arriva qu'avec peine à résoudre le problème. Grégoire, qui avait déjà pris avant 89 la défense des Juifs, parla en leur faveur le 3 août 89. Les Juifs de l'Alsace, de la Lorraine et des Trois-Évêchés adressèrent, en septembre 89, à la Constituante une pétition, où ils demandaient d'être admis aux droits de citoyens ; le 16 octobre un Juif de Nancy, Berr Isaac Berr, présenta à la barre de la Constituante la pétition de ses coreligionnaires, que Mgr de La Fare combattit. La Constituante décida, le 28 janvier 90, que les Juifs de Bordeaux seraient déclarés citoyens français. Les villes de l'Alsace et de la Lorraine allemande, soutenues par quelques députés de ces provinces, s'agitaient pour que l'assemblée n'accordât pas la même faveur aux Juifs qui résidaient dans les anciennes généralités de Colmar, de Nancy et de Metz. La municipalité de Nancy refusa d'admettre les Juifs parmi les citoyens actifs. Ce fut seulement le 23 septembre 91 que la Constituante conféra la qualité de citoyens aux Juifs de l'Alsace, de la Lorraine et des Trois-Évêchés ; ils devaient toutefois prêter un serment de fidélité à la constitution de la France.

Durant la Terreur, les Juifs furent encore l'objet de quelques tracasseries. En septembre et en octobre 93, les sociétés populaires de Nancy et de Toul demandèrent l'expulsion des Juifs agioteurs. En mars 94, la société populaire de Lunéville fit fermer la synagogue de cette ville.

Napoléon Ier ne s'occupa qu'en 1806 de régler la question juive. Il convoqua d'abord un conseil de notables, puis une assemblée connue sous le nom de grand sanhédrin, qui ré-

1. Voir ci-dessus, p. 22.

André THEURIET (1833-1907),
né à Marly-le-Roi (Seine-et-Oise),
romancier, membre de l'Académie française.
(Voir p. 425 et 429).



Maurice BARRÈS (1862-1923)
né à Charmes (Vosges)
romancier, membre de l'Académie française.
(Voir p. 338, ..., 430, 431, etc.).

unissait les délégués de toutes les communautés juives de l'Empire. On y vit siéger Berr Isaac Berr et Moïse Lévy, de Nancy. Mardochée Cahen, rabbin de Verdun, Jacob Berr, de Metz. Les résolutions votées par le grand sanhédrin furent sanctionnées par un décret impérial du 2 mars 1807 ; les Juifs étaient désormais tenus de prendre un nom de famille. D'autres décrets, du 17 mars et du 11 décembre 1808, organisèrent le culte israélite ; les rabbins devaient être payés par les Juifs et non par l'État. Des synagogues furent établies dans différentes villes de la région, en particulier à Nancy, à Verdun et à Metz.

III. — Les cultes révolutionnaires.

Culte de la Raison. — Culte de l'Être suprême. — Culte décadaire.

Le culte de la Raison, prôné dès le mois de novembre 93 par les hébertistes, avait trouvé des adeptes parmi des conventionnels qui n'appartenaient pas à cette faction. Le 10 novembre 93, B. Faure fit célébrer à Nancy une fête en l'honneur de la Raison. Il s'efforça ensuite de propager le nouveau culte dans la Moselle. Mallarmé fit de même dans la Meuse. Plusieurs sociétés populaires montrèrent beaucoup de zèle à seconder les représentants, celle de Metz par exemple. De novembre 93 à février 94 bon nombre d'églises furent transformées en temples de la Raison. On célébra des fêtes en l'honneur de la nouvelle déesse, personnifiée par une jeune femme ou par une jeune fille, appartenant, autant que possible, à une famille honorable ; quand on n'en trouvait pas, on se rabattait, comme à Saint-Avold, sur une fille publique. La chute des hébertistes entraîna la décadence et la disparition de ce culte.

Le culte de l'Être suprême eut Robespierre pour promoteur. Le 7 mai 94, la Convention rendit le décret célèbre, par lequel elle déclarait que « le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme ». Le culte

de l'Être suprême prit dès lors un caractère officiel. Les églises subirent alors une transformation nouvelle, devinrent des temples de l'Être suprême et reçurent des inscriptions reproduisant le décret du 7 mai ; on peut lire encore ces inscriptions sur le portail de la cathédrale de Nancy, sur ceux des églises de Briey, de Longuyon, de Saint-Avold et de Vic. La fête de l'Être suprême fut célébrée partout en France le 8 juin. Après le 9 thermidor, ce culte ne tarda pas à disparaître.

Le terme de culte décadaire, souvent employé, n'est pas exact. La Convention avait substitué, par les décrets des 5 et 6 octobre et du 24 novembre 93, au calendrier grégorien le calendrier républicain. Il y avait dans la pensée des conventionnels une intention hostile au christianisme : les dimanches et les jours de fête étaient supprimés et remplacés par le décadi. Le 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), l'assemblée décida que l'on célébrerait chaque année des fêtes en l'honneur de la jeunesse, de la vieillesse, des époux, de la reconnaissance, du travail, des saisons. A plusieurs reprises, surtout après le 18 fructidor, le Directoire, qui persistait dans sa politique antichrétienne, rendit des arrêtés, ou fit voter des lois pour rappeler la célébration de ces fêtes (3 avril 98), l'obligation de chômer le décadi (4 août 98) ou pour inviter les municipalités à réunir les citoyens le décadi et à célébrer les mariages ce jour-là. Mais le Directoire et les corps constitués se heurtaient à l'opposition des catholiques, qui entendaient rester fidèles aux anciennes fêtes, et des ouvriers ou des élèves, qui avaient l'habitude de se reposer le dimanche. En 1798, Saulnier était obligé de constater que seuls les fonctionnaires chômaient le décadi. Il demandait que l'on rendît les fêtes décadaires plus intéressantes par des illuminations et par des cortèges. A partir du 18 brumaire, le repos décadaire fut de moins en moins observé ; après la signature du Concordat, il n'en fut plus question.

Un trait commun à ces différents cultes est que ni les uns ni les autres n'avaient de ministre [1].

IV. — Les mœurs.

Il se produisit, pendant la Révolution, une décadence morale, que constatent les représentants du pouvoir au début du Consulat. Suivant le préfet Colchen, les attentats contre les personnes et contre les propriétés deviennent de plus en plus nombreux. Les familles sont moins unies qu'autrefois, les jeunes gens ne respectent plus leurs parents et se livrent à une débauche précoce. Le nombre des filles publiques ne cesse de s'accroître. L'affaiblissement du sentiment religieux, une conception fausse de la liberté, enfin le relâchement de l'autorité paternelle expliquent les faits dont se plaignait le préfet de la Moselle.

La situation s'améliora sous le Consulat et l'Empire. Le principe d'autorité se raffermit alors, et la religion restaurée fit de nouveau sentir son influence bienfaisante.

Résumé sur la période de 1789 a 1812.

Il s'est passé plus de choses durant les vingt-trois années écoulées de 1789 à 1812 que pendant plusieurs des siècles antérieurs. La frontière de la France a été reportée au Rhin et même au delà du fleuve. Toutes les institutions ont été bouleversées, et cela à plusieurs reprises. La Lorraine de 1812 ne ressemble guère à celle de 1789. Les idées elles-mêmes ont subi des changements profonds. A bien des égards, une sérieuse amélioration s'est produite, quoi qu'en pensent les admirateurs du passé. Les privilèges et beaucoup d'abus ont disparu, tous les Français peuvent avoir accès aux fonctions de l'État, les impôts sont plus équitables et mieux répartis,

1. Nous ignorons si le culte des théophilanthropes trouva des adeptes dans la région lorraine.

les services publics sont mieux organisés et fonctionnent avec plus de régularité. Mais le régime politique n'a pas accompli les mêmes progrès ; les Lorrains ne possèdent pas plus en 1812 qu'en 1789 ces libertés dont ils se montraient avides quand ils rédigeaient leurs cahiers de doléances. Nous avons vu qu'ils avaient accepté la suppression des provinces, ainsi que d'autres réformes qu'ils n'avaient ni demandées, ni même désirées. C'est à peine si en 1793 il y eut dans deux de nos départements de timides tentatives pour s'opposer à l'usurpation du pouvoir par les montagnards. Reconnaissons d'ailleurs qu'il était impossible à des gens qui avaient longtemps vécu sous un régime despotique d'acquérir en trois ou quatre ans l'initiative et l'énergie nécessaires à la défense de leurs droits et de leurs libertés. Aussi se résignèrent-ils finalement à subir la domination de l'homme qui, tout en leur rendant l'ordre et la sécurité, en leur garantissant l'égalité, les dépouilla de toute espèce de participation au gouvernement du pays et qui fit peser sur eux un régime d'absolutisme et de centralisation pire que celui dont la Constituante les avait affranchis.

La suppression de la dime et des redevances seigneuriales, la vente des biens nationaux ont plus profité à l'agriculture que la suppression des corporations à l'industrie. Seulement, à partir de 92, les guerres, les levées d'hommes, les réquisitions, la dépréciation des assignats ont empêché l'une et l'autre de bénéficier, comme elles l'auraient dû, des réformes libérales votées par la Constituante. Peut-être l'industrie a-t-elle plus souffert encore que l'agriculture pendant la période révolutionnaire. Si toutes deux ont connu, au début du XIX[e] siècle, des jours meilleurs, on doit reconnaître qu'elles n'ont pas accompli de progrès sensibles. La suppression des barrières douanières entre la région lorraine et le reste de la France a produit des conséquences dont il est difficile, pour les raisons que nous avons indiquées plus haut[1], de mesurer

1. Voir ci-dessus, p. 186.

l'importance. Le commerce d'entrepôt disparut de nos régions, où il avait été florissant avant la Révolution.

L'enseignement primaire, réformé par la Convention, fut négligé par Napoléon Iᵉʳ. L'enseignement secondaire, qu'avait profondément remanié la Convention, subit une transformation nouvelle, sous le Consulat et l'Empire, dans le sens d'un retour à ce qui existait en 1789. Les congrégations enseignantes lorraines, désorganisées pendant la Révolution, se reconstituèrent sous l'Empire avec l'approbation du gouvernement. La Révolution avait en fait supprimé l'enseignement supérieur, auquel Napoléon Iᵉʳ ne rendit qu'une vie précaire.

Les lettres et les arts ne nous offrent qu'un petit nombre d'hommes de talent.

Ni la Révolution ni l'Empire n'ont réglé d'une façon heureuse les rapports de l'Église et du pouvoir temporel. La Constituante avait supprimé la religion d'État, proclamé la liberté de conscience, accordé aux non-catholiques les droits dont ils avaient été si longtemps privés, toutes mesures qui méritent une approbation entière.

La sécularisation des biens du clergé appelle, nous l'avons dit, des éloges et des critiques. Par contre, la Constitution civile du clergé, l'interdiction des vœux monastiques et la suppression des congrégations ont marqué des interventions abusives du pouvoir civil dans les affaires ecclésiastiques, des atteintes à la liberté de conscience. Les gouvernements révolutionnaires opposeront successivement au catholicisme l'Église constitutionnelle, le culte de la Raison, celui de l'Être Suprême, enfin le culte décadaire. La séparation des Églises et de l'État, votée par la Convention, n'accordera aux catholiques qu'une liberté précaire, qui se réduira encore sous le Directoire. Après comme avant la loi du 21 février 95, le catholicisme sera persécuté, ses ministres exilés, déportés ou envoyés à la guillotine.

La Révolution s'est donc montrée, en matière religieuse, aussi intolérante que l'ancienne monarchie. Faute déplorable, grosse de conséquences funestes, dans le présent et dans l'a-

venir. Bonaparte rendit à l'Église catholique l'unité qu'elle avait perdue, il lui accorda des avantages matériels et honorifiques, mais il la subordonna à l'État plus étroitement que ne l'avaient fait les Valois et les Bourbons. L'Empire ne permit qu'à un petit nombre de congrégations de se reconstituer. En définitive, si l'Église avait retiré quelques avantages du Concordat, elle n'avait pas reconquis la liberté, qui seule avait fait jadis sa force morale.

Le principe chrétien de l'égalité des hommes, proclamé par la Révolution, va retrouver quelque crédit dans l'Église, qui semblait l'avoir oublié. Désormais il sera possible aux ecclésiastiques d'humble naissance d'arriver à l'épiscopat, dont l'accès leur était interdit à la fin de l'Ancien Régime. C'est là pour l'Église une des conséquences les plus heureuses de la Révolution française.

Grâce aux agrandissements prodigieux du territoire français, les départements lorrains se trouvaient situés à l'intérieur de l'Empire. Les succès répétés de Napoléon et l'ignorance où l'on était de certains événements entretenaient dans la masse de la population une confiance, que seuls ne partageaient pas quelques esprits clairvoyants. On souffrait pourtant de la lourdeur des charges militaires et fiscales ; la bourgeoisie commençait à regretter la disparition des libertés publiques, et le clergé ainsi qu'une partie des fidèles étaient mécontents de la rupture de l'empereur avec le pape. Malgré tout, il est hors de doute que nos ancêtres auraient longtemps encore supporté le régime impérial, si les revers et les désastres que Napoléon subit en Espagne et surtout en Russie n'avaient précipité sa chute.

CINQUIÈME PARTIE

LIVRE UNIQUE

LE RECUL DE LA FRANCE (1812-1914).

Tandis que, de 1270 à 1812, la France n'avait cessé de s'agrandir vers l'Est et le Nord-Est, de 1812 à 1914 elle perd quelques-unes de ses acquisitions anciennes ou nouvelles ; des guerres malheureuses l'obligent en 1814, en 1815, en 1871, d'abandonner à la Prusse, à la Bavière ou à l'ensemble des États allemands, d'abord les territoires d'Empire de la rive gauche du Rhin qu'elle avait conquis pendant la Révolution, puis des morceaux plus ou moins importants de la Lorraine et de l'Alsace. En outre, de 1871 à 1914, la France a dû, par crainte d'une nouvelle guerre, ne pas relever certains mauvais procédés de sa voisine de l'Est et lui faire des concessions humiliantes. On peut donc dire que, de 1812 à 1914, la France a reculé matériellement et moralement devant l'Allemagne.

C'est dans l'ambition démesurée de Napoléon Ier, dans la politique aventureuse et imprévoyante de son neveu, dans les révolutions trop fréquentes dont la France a été le théâtre au XIXe siècle, qu'il faut, à notre avis, chercher les causes de ce recul.

Victimes de la politique étrangère, tantôt agitée, tantôt timide, des hommes qui gouvernaient la France, nos ancêtres ont d'autre part subi les changements de régime que leur imposaient la population parisienne, un Bonaparte ou l'étranger. A aucun moment ils n'ont tenté de réagir contre les révolutions et contre les coups d'État, qui avaient eu la capitale pour théâtre.

Si, depuis un siècle, bien des choses ont changé en France, nous subissons encore, après cinquante années de République, la centralisation napoléonienne !

L'opinion publique dans la région lorraine s'est naturellement modifiée, au cours du XIXe siècle, sous l'influence de causes permanentes ou transitoires. La masse de la population est restée attachée à ce que l'on nomme les conquêtes civiles de la Révolution. D'ailleurs les Lorrains, gens modérés, ennemis des exagérations, avaient aussi peu de sympathie pour les tenants du passé que pour les utopistes qui les conviaient à courir de périlleuses aventures. La monarchie parlementaire, l'Empire et la République ont eu successivement leurs préférences. Il est bon d'ajouter que les opinions des Lorrains ont été influencées par la situation de leur pays, placé à la frontière Nord-Est de la France.

Jusqu'en 1870 la population messine s'est montrée, comme elle l'avait fait pendant la Révolution, accessible aux idées avancées. Il en a été de même des Vosgiens, tandis que les Meusiens étaient de tendances plus conservatrices.

La région lorraine, de 1812 à 1815, puis à l'époque de la monarchie constitutionnelle (1815-1848), ensuite sous les régimes fondés sur le suffrage universel (1848-1870), la guerre de 1870-1871, la Lorraine française au temps de la troisième République (1871-1914), la Lorraine annexée sous la domination allemande (1871-1914), telles sont les divisions que nous adoptons pour l'histoire du pays durant la période d'un siècle qui va de 1812 à 1914.

CHAPITRE PREMIER

LA RÉGION LORRAINE DE 1812 A 1815[1].

Les trois années qui s'écoulent depuis la campagne de Russie jusqu'à la seconde Restauration ont été remplies d'événements qui ont eu pour la région lorraine les plus graves

1. Bibliographie. — Sources : Documents divers : FAVIER, *Catalogue*, nos 1680, 1687-1690. — *Journal de la Meurthe. Le Narrateur de la Meuse.* — Almanachs et Annuaires : FAVIER, *op. cit.*, nos 5542, 5543, 5566. — SERS (baron), *Mémoires*, 1786-1862, 1 vol. in-8o, 1906. — *Metz en 1813 et en 1814, récit de M Michel, directeur des postes de la Moselle, publié et annoté par* JEAN-JULIEN (*Pays lor. et pays mess.*, 1913).
Ouvrages généraux : Aux ouvrages, déjà mentionnés (n. 1 de la p. 113), ajouter : Pour les opérations militaires : *Houssaye* (H.), 1814 ; 1815 : *La première Restauration. Le retour de l'île d'Elbe* ; 1815 : *Waterloo* ; 1815 : *La seconde Restauration. La terreur blanche* 4 vol. in-8o, 1888, 1893, 1899, 1905.
Pour les traités de 1814 et de 1815 : BABELON (E.). *La grande question d'Occident. Au pays de la Sarre. Sarrelouis et Sarrebrück*, 1 vol. in-8o, 1918. — DUHEM (J.), *La frontière de l'Est et les traités de* 1815 (*Mercure de France*, 1919).
Travaux concernant la région lorraine : Aux travaux, déjà mentionnés (n. 1 de la p. 30), de CAYON, de DENIS, de BAUMONT, de DUMONT, ajouter : Pour les opérations militaires : CHUQUET (A.), *Phalsbourg et les places des Vosges en* 1814 (*Ann. Est*, t. XIV, 1900). — BRICE (R.), *Une carrière aventureuse : le général Brice, de Lorquin, chef de partisans lorrains* (1814-1815) (*Pays lorr. et pays mess.*, 1923). — BRAYE (L.), *Le combat de Ligny* (1814) (*Bull. Soc... Bar-le-Duc*, 1920). — KNŒPFLER (L.), *Le blocus de Metz en* 1814 (*Les Marches de l'Est*, 1909-1910). — BOUVIER (F.), *Les premiers combats des Vosges*, 1 vol. in-12 1895.
Pour la vie du pays : PERRIN (R.), *L'esprit public dans la Meurthe de 1814 à 1816*, 1 vol. in-8o, 1913. — PFISTER (Chr.), *Nancy en* 1814 (*Mém. Ac. Stan.*, 1914-1915). — PERRIN (R.), *Le comte d'Artois à Nancy. Ses négociations avec les Alliés* (*Pays lorr. et pays mess.*, 1913). — LEFEBVRE DE BEHAINE (Fr.), *Le comte d'Artois à Nancy* (1814) (*Revue de Paris*, 1920). — CHARTON (Ch.), *L'administration bavaroise dans les Vosges* (*Ann Soc. Emul. Vosges*, 1864). — GUYOT (Ch.), *Souvenirs de la première invasion d'après le journal de Charles d'Épinal, maire de Fouchécourt* (*Mém. Ac. Stan.*, 1912-1913).

conséquences. Dans l'espace de moins d'un an et demi, la France a changé par trois fois de régime, et chacune de ces révolutions, sans modifier profondément les institutions, devait entraîner une orientation différente de la politique et la destitution de nombreux fonctionnaires. Chose encore plus grave, la région lorraine a subi une première fois en 1814, de nouveau l'année suivante, l'invasion étrangère, avec tous les maux qui en sont les conséquences.

Enfin, les coalisés victorieux, non contents d'enlever à la France toutes ses conquêtes de la Révolution et de l'Empire, l'ont ramenée, dans la vallée de la Sarre, en deçà des frontières qu'elle avait en 1792. Nous payions chèrement l'ambition insensée de Napoléon Ier, qui avait fini par exaspérer et par armer contre nous une grande partie de l'Europe. Toutefois, il est juste d'ajouter que, par leur imprévoyance et par leur maladresse, les Bourbons ont une part de responsabilité dans les calamités qui fondirent alors sur notre pays.

I. — L'effondrement de l'Empire (1812-1814).

Opérations militaires. — Les alliés dans la région lorraine. — Organisation du territoire occupé. — Attitude des habitants. — Le comte d'Artois à Nancy.

Comme nous avons eu précédemment l'occasion de le dire, l'absolutisme impérial pesait à la bourgeoisie, et le clergé en voulait à Napoléon d'être entré en conflit avec le pape. Tout le monde trouvait les impôts écrasants, tout le monde était fatigué de la guerre, mais le mécontentement populaire n'osait pas se manifester ouvertement, tant était grande la crainte qu'inspirait Napoléon. D'ailleurs, personne sans doute ne prévoyait les conséquences funestes que devait entraîner la campagne de Russie. La situation de l'Empire paraissait encore très bonne : la frontière n'était-elle pas fort loin de la Lorraine ? Quelque profonde que fût l'impression causée par la nouvelle du désastre de Russie, la population ne perdit pas encore sa confiance dans la solidité du régime impérial;

pourtant les jours de celui-ci étaient comptés. En 1813, la plupart des États allemands allaient se tourner contre Napoléon et faire cause commune avec l'Angleterre et avec la Russie. La lutte prenait dans ces pays le caractère d'une guerre nationale, d'une guerre de libération. Vaincu à Leipzig, l'empereur dut abandonner à ses adversaires l'Allemagne, où il ne gardait que quelques places fortes.

Tandis qu'il rentrait en France, pour y réunir, non sans peine, de nouvelles troupes, il laissait à ses lieutenants le soin d'arrêter ou tout au moins de retarder la marche en avant des coalisés. Malheureusement, les maréchaux Marmont et Victor ne surent ou ne purent, en raison de la faiblesse de leurs forces, interdire à l'ennemi le passage du Rhin.

En 1813, un général d'origine lorraine, Haxo, avait donné à Napoléon le conseil de mettre en état les places fortes de la frontière française, mais l'empereur le regarda comme un homme privé de raison. Les événements de 1814 allaient prouver combien avaient été sages les conseils de Haxo. Des 10 places de guerre que comptait la région lorraine (5 dans la Moselle, 3 dans la Meurthe, 2 dans la Meuse), Metz était à peu près la seule qui possédât des fortifications en bon état, une garnison suffisante, ainsi que des approvisionnements en bouches à feu, en munitions et en vivres. Pour comble de malheur, les hôpitaux, dans la plupart de ces villes, étaient encombrés de blessés et de malades, dont beaucoup étaient atteints du typhus. Cette terrible maladie gagna la population civile, où elle fit de nombreuses victimes.

A la fin de 1813, ou au début de 1814, le gouvernement impérial, se rendant compte, mais un peu tard, des fautes commises, essaya de parer tant bien que mal aux difficultés de la situation. Napoléon, qui se rappelait les conventionnels envoyés en mission aux armées, dépêcha sur les frontières des commissaires extraordinaires, chargés de prendre des mesures de salut public. La Lorraine vit arriver le sénateur comte Colchen, un Messin, qui lança des proclamations vibrantes, où il appelait aux armes toute la population va-

lide, et plus spécialement les gardes nationaux, qu'il s'agissait de transformer en défenseurs du pays. Seulement, faute d'armes dans les arsenaux, les hommes qui avaient répondu en assez grand nombre à la convocation de Colchen furent obligés de rentrer, pour la plupart, dans leurs foyers. Les corps de partisans qui se formèrent sur différents points de la Lorraine n'étaient pas assez forts pour être en état de jouer un rôle quelque peu important.

Durant les premiers jours de janvier 1814, Marmont et Victor évacuèrent, le premier le Palatinat, le second l'Alsace et ils battirent en retraite sur la Lorraine, sans chercher à défendre la ligne des Vosges. Après avoir livré, au milieu de janvier, quelques combats sur la Sarre, sur la Meurthe et sur la Moselle, ils allèrent, vers la fin du mois, rejoindre Napoléon en Champagne. Avec eux partirent la plupart des fonctionnaires, à l'exception pourtant du préfet des Vosges, le baron Himbert de Flegny, qui fut enlevé par les Cosaques, et du préfet de la Moselle, Vaublanc, qui resta dans Metz.

La région lorraine se trouvait donc abandonnée à elle-même ; elle n'avait plus, pour la protéger, que les faibles garnisons de ses places fortes et des corps de partisans. L'action de ces derniers se réduisit en somme à peu de chose. Nous n'avons à signaler que la défense de Rothau contre une compagnie badoise par Nicolas Wolff, qui avait groupé autour de lui d'anciens militaires et quelques hommes de bonne volonté.

Toul fut la seule place qui se rendit à l'ennemi après un simulacre de défense. Phalsbourg, Verdun, Montmédy, Metz, Longwy, Thionville, Sarrelouis, Bitche, que les alliés n'attaquèrent pas sérieusement, refusèrent de capituler. Ces places évitèrent ainsi l'humiliation et les désagréments de l'occupation étrangère. Le général Durutte, qui commandait à Metz, avait sous ses ordres une garnison forte de plus de 9.000 hommes. Les troupes russes campées autour de la place furent à plusieurs reprises attaquées avec succès par

Durutte, qui put même, vers la fin de mars, faire une sorte de promenade militaire, en passant par Thionville, Sarrelouis, Longwy, Montmédy et Verdun, sans que l'ennemi osât l'inquiéter sérieusement ; c'était avec la pensée de rejoindre Napoléon que le gouverneur de Metz avait opéré cette sortie, qui l'avait mené jusque dans la vallée de la Meuse ; mais l'empereur dut renoncer au projet qu'il avait formé de rallier les garnisons des forteresses lorraines. Apprenant la marche des alliés sur Paris, il rebroussa chemin, revint à Fontainebleau, où il se vit contraint, à la suite d'événements que nous n'avons pas à raconter ici, de signer son abdication. Dans le courant d'avril, les différentes places fortes de la région lorraine reconnurent Louis XVIII et arborèrent le drapeau blanc.

Tout le reste de la Lorraine avait été occupé en janvier par les troupes alliées, formées de Russes, de Prussiens et de Bavarois. Les premiers Cosaques firent leur apparition à Nancy le 14 janvier, et Blucher arriva trois jours plus tard. A la fin d'un discours qu'il adressa à la municipalité nancéienne, il jugea bon de rappeler le temps où le pays était gouverné par ses ducs. Reconnaissons que, d'une façon générale, l'ennemi se conduisit avec une modération relative dans notre pays. Le fait, croyons-nous, s'explique par le peu de résistance que rencontrèrent les alliés lors de l'occupation de la Lorraine. Au surplus, les troupes de la coalition dont la région reçut la visite ne se comportèrent pas toutes de la même façon. Quelques-uns des généraux russes firent preuve d'humanité et de courtoisie, maintinrent la discipline parmi leurs soldats, frappèrent de peines très rigoureuses, pouvant aller jusqu'à la mort, ceux de leurs hommes qui avaient maltraité les habitants. Les Prussiens se montrèrent plus raides, plus brutaux que les Russes. D'autre part la population eut à loger les troupes ennemies, à payer de fortes contributions de guerre, à satisfaire aux réquisitions de toute nature qu'exigeaient les envahisseurs. En

définitive, des charges très lourdes pesèrent alors sur nos départements.

Les alliés s'étaient empressés de donner au pays occupé une organisation provisoire. Un haut fonctionnaire russe, d'origine finlandaise, le comte d'Alopeus, grand seigneur poli, mais exigeant et raide, fut nommé gouverneur général de la Lorraine, du Barrois et du pays de Luxembourg. Toutefois, il n'avait sous son autorité, dans la région lorraine, que les départements de la Meurthe, de la Meuse et de la Moselle, dont chacun était administré par un intendant. M. d'Alopeus destitua des fonctionnaires connus pour leur attachement à l'Empire, et il les remplaça, ainsi que ceux qui étaient partis à l'approche des envahisseurs, par de nouveaux agents. Quant au département des Vosges, il formait un gouvernement particulier, à la tête duquel fut placé un Bavarois, M. d'Armansberg, qui se montra plus modéré et plus conciliant que le comte d'Alopeus [1].

L'attitude des municipalités et de la population a varié suivant les dispositions des habitants, suivant aussi la conduite des commandants et des soldats ennemis. D'une façon générale, nos ancêtres se sont tenus sur une réserve froide ou même hostile. Comment auraient-ils vu des libérateurs dans ces étrangers qui faisaient peser sur eux des charges très lourdes ? L'animosité des habitants se traduisit parfois par des rixes avec les soldats étrangers ou par le massacre d'isolés et de traînards.

Il y avait pourtant des prêtres, des nobles et même des bourgeois qui souhaitaient, à n'importe quel prix, la fin du régime impérial. Ces mécontents allaient trouver leur inter-

1. Si l'empereur François visita lui-même le pays qu'avaient gouverné ses aïeux, ses troupes ne traversèrent ni n'occupèrent la Lorraine ; ce ne fut pas non plus l'Autriche qui fournit les gouverneurs chargés d'administrer la province. Est-ce là simplement l'effet du hasard ?

prête dans un officier alors en disgrâce, M. Perrin de Brichambeau, originaire de Nancy ; l'ancienne capitale de la Lorraine ne tarda pas à devenir l'un des centres où se prépara la restauration de Louis XVIII. Le comte d'Artois, arrivé à Vesoul dans le courant de mars, y reçut la visite de Perrin de Brichambeau, qui, parlant au nom des adversaires de l'Empire, invita le prince à se rendre à Nancy, l'assurant qu'un accueil favorable l'y attendait. Séduit par les offres de Perrin de Brichambeau, Monsieur quitta Vesoul et partit pour la Lorraine. A Épinal M. d'Armansberg refusa de lui donner audience ; par contre, lorsqu'il arriva le 19 mars à Nancy, M. d'Alopeus envoya au-devant de lui un détachement de cavalerie ; en outre, sur l'invitation, ou plutôt sur l'ordre du gouverneur, la municipalité se rendit à Bonsecours, pour recevoir le comte d'Artois. Un bourgeois notable, Richard Mique, donna l'hospitalité au prince. Le 21 mars, Monsieur rédigea une proclamation aux Français, qui ne devait être publiée que le mois suivant ; le même jour ou le lendemain arrivait à Nancy le baron de Vitrolles qui, au nom du prince de Talleyrand, fit concevoir au comte d'Artois les plus brillantes espérances. La situation de Monsieur n'en restait pas moins assez précaire ; les fonctionnaires et la plupart des habitants observaient à son égard une attitude très réservée.

Cependant les événements se précipitaient ; le 3 avril le sénat prononçait la déchéance de Napoléon, qui après avoir essayé de céder la couronne à son fils, fut obligé le 6 de signer son abdication sans conditions ; le même jour le sénat appelait au trône le comte de Provence. Informé sans retard de ce grand événement, Monsieur quitta aussitôt la maison de Richard Mique, pour aller s'installer au palais du gouvernement. Le lendemain soir, il partait pour Paris, après avoir pris le titre de lieutenant-général du royaume.

L'Empire avait donc pris fin, tombant, non à la suite d'une révolution, mais sous les coups de l'étranger. La dy-

nastie des Bourbons était restaurée en la personne du comte de Provence, qui devenait le roi Louis XVIII.

II. — La première Restauration (1814-1815).

Défiance et hostilité des Lorrains à l'égard de la Restauration. — Durbach, le baron Louis.

L'immense majorité de la population lorraine était en 1814 lasse du régime impérial. Tout le monde désirait ardemment jouir des bienfaits de la paix. Il y avait, en outre, dans une partie de la bourgeoisie, des aspirations libérales, comprimées par le despotisme de Napoléon. D'autre part, bourgeois, paysans et gens du peuple entendaient conserver les conquêtes civiles de la Révolution. Toute tentative de faire revivre les abus de l'Ancien Régime devait rencontrer de leur part une vive opposition. Seuls quelques membres du clergé et de la noblesse jetaient des regards de regret vers le passé, et c'étaient eux justement qui se prononçaient le plus catégoriquement en faveur des Bourbons. Il n'en fallait pas davantage pour que la Restauration excitât de la défiance dans la masse de la population ; n'oublions pas d'ailleurs que, pour les habitants de l'ancien duché de Lorraine, les Bourbons étaient presque des étrangers.

On ne peut le nier, Louis XVIII se trouvait en 1814 dans une situation des plus difficiles. Il lui fallait à la fois satisfaire les ambitions ou les rancunes des émigrés et s'abstenir de mécontenter le peuple français. Si la déclaration de Saint-Ouen et l'octroi de la Charte étaient de nature à rassurer les esprits, le nouveau gouvernement et quelques-uns de ses partisans trop zélés allaient accumuler fautes sur fautes. Une des premières maladresses fut la substitution du drapeau blanc au drapeau tricolore ; la destitution d'un grand nombre de généraux, d'officiers et de fonctionnaires provoqua une irritation d'autant plus vive que les places devenues vacantes furent accordées à des émigrés, dont beaucoup avaient servi dans les armées étrangères contre la France.

Quelques amis du gouvernement, encore plus maladroits que lui, inquiétaient la population par des discours ou par des écrits favorables à l'Ancien Régime ou hostiles à l'œuvre de la Révolution. Ils ne craignaient pas de proférer des menaces contre les acquéreurs de biens nationaux. Les choses allèrent si loin que le nouveau préfet des Vosges, comte de Montlivault, crut devoir déclarer dans une proclamation que le roi ne rétablirait ni la dîme, ni les droits féodaux et qu'il laisserait tranquilles les acquéreurs de biens nationaux. Louis XVIII, qui se rendait vaguement compte que la majorité des Français ne se ralliait pas franchement au nouveau régime, crut habile, afin de se concilier l'esprit des populations, d'envoyer son frère et ses neveux se montrer dans les provinces. C'est ainsi que l'on vit se succéder dans la région lorraine le duc de Berry et son père, le comte d'Artois. Mal élevé, violent, presque grossier, le duc de Berry ne possédait pas les qualités propres à lui gagner les cœurs. Monsieur, au contraire, fit un grand étalage d'amabilité et de bienfaisance ; aussi semble-t-il avoir été mieux accueilli que ne l'avait été son fils cadet. Toutefois, malgré ces visites princières, la population et l'armée restaient hostiles à la Restauration.

Si Louis XVIII avait substitué au sénat une chambre des pairs, il avait maintenu en fonctions le corps législatif de l'Empire. Au cours de la session de 1814, un des députés de la Moselle, Durbach, se distingua par son attitude franchement libérale. Membre de l'administration départementale de la Moselle en 1791-1792, il avait avec ses collègues protesté contre la journée insurrectionnelle du 20 juin. Le tribunal révolutionnaire l'avait condamné à mort par contumace, car il avait réussi à trouver un refuge à l'étranger. Bien que, sous l'Empire, il fût entré au corps législatif, il n'en restait pas moins partisan d'un régime de liberté. On le voit protester, au début de la Restauration, contre le terme « octroyé », que Louis XVIII avait employé à propos de la Charte. Il défendit ensuite la liberté de la presse et demanda

un peu plus tard que l'État ne rendît pas aux émigrés ceux de leurs biens qui n'avaient pas encore été vendus. Parmi les ministres du nouveau régime se trouvait un Toulois, l'abbé ou le baron Louis, qui, après une existence assez agitée sous la Révolution, avait accepté de servir l'Empire et qui s'était finalement rallié à Louis XVIII. Comme ministre des finances, le baron Louis rendit à la France les plus grands services. On a dit de lui qu'il avait assis les bases du crédit public, en déclarant que la Restauration reconnaissait les dettes contractées par les régimes précédents.

Malheureusement pour Louis XVIII, tous les ministres n'inspiraient pas la même confiance que celui des finances. Les mesures inopportunes, les propos ou les écrits au moins imprudents dont nous avons déjà parlé entretenaient dans le peuple et dans l'armée un mécontentement dont Napoléon allait tirer parti pour remonter sur le trône.

III. — Les cent-jours.

Rétablissement de l'Empire. — Plébiscite et élections. — Nouvelle occupation étrangère.

Napoléon I[er], qui s'était tenu au courant de l'état des esprits en France, crut, en février 1815, le moment venu de reprendre le pouvoir. Il quitta l'île d'Elbe, débarqua en Provence, puis, par Grenoble et Lyon, se dirigea sur Paris, où il arriva le soir du 20 mars, sans avoir rencontré sur sa route de résistance sérieuse.

Lorsque parvint dans la région lorraine la nouvelle du débarquement de l'empereur en Provence, la population civile garda tout d'abord une attitude très réservée ; il n'en fut pas de même des troupes, parmi lesquelles une vive agitation ne tarda pas à se produire. Elles arborèrent la cocarde tricolore, malgré quelques-uns de leurs chefs, malgré le maréchal Oudinot, qui s'était franchement rallié à la Restauration. Une fois que l'on sut Napoléon à Paris et Louis XVIII en fuite vers la Belgique, une grande partie de la population

lorraine manifesta la satisfaction que lui causait le changement de régime Les généraux et les fonctionnaires attachés à Louis XVIII s'en allèrent d'eux-mêmes ou furent destitués. L'empereur changea les préfets des quatre départements lorrains ; à Nancy M. Bouvier-Dumolard remplaça Richard Mique ; à Metz, M de Vaublanc eut pour successeur le baron de Ladoucette. Napoléon s'était rendu compte que, pour se faire accepter, il avait besoin d'adopter une attitude et un langage très différents de ceux qui avaient caractérisé son règne avant 1814. On le vit afficher le libéralisme et charger Benjamin Constant de rédiger un acte additionnel aux constitutions de l'Empire, qui dotait la France d'un véritable régime parlementaire.

Comme les constitutions de l'an VIII, de l'an X et de l'an XII, l'acte additionnel fut soumis à un plébiscite. Un million et demi de citoyens se prononcèrent en faveur de l'acte additionnel, tandis que les constitutions précédentes avaient été approuvées par plus de trois millions de Français ; dans la Meurthe il y aurait eu 43.492 votes affirmatifs contre 24 négatifs. Si l'on songe qu'en 1800 le même département n'avait donné que 37.861 oui et en 1804 que 32.316, on peut se demander si les chiffres indiqués en 1815 pour la Meurthe sont exacts. Dans la Meuse il y aurait eu 23.918 oui contre 18 non.

Après le plébiscite eurent lieu les élections à la Chambre. Les collèges électoraux d'arrondissement et de département eurent pour mission de nommer les députés ; c'est donc un régime censitaire qui fonctionna en 1815. D'une façon générale nos départements élurent soit des fonctionnaires ou des généraux, partisans de l'Empire, soit des libéraux qui, sans être hostiles à Napoléon, gardaient tout de même quelque défiance à son égard. Parmi les fonctionnaires on peut citer Vallet-Merville et Parmentier dans la Meurthe, Vivenot dans la Meuse, Bouvier-Dumolard dans la Moselle, Poullain-Grandpré dans les Vosges, parmi les généraux, Grenier dans la

Moselle et Buquet dans les Vosges. Antoine Bertier dans la Meurthe, Durbach et Rolland dans la Moselle, représentaient l'élément libéral.

L'empereur, que les grandes puissances avaient refusé de reconnaître, reconstitua l'armée, leva des bataillons de gardes nationaux mobiles et fit appel aux partisans. Les départements lorrains fournirent en grand nombre des bataillons de gardes nationaux, qui furent chargés de défendre les places fortes du pays. Il se forma des corps francs dans la Moselle, sous les ordres de Franz ; ceux de la Meurthe et des Vosges avaient pour chefs le colonel Viriot et le chef d'escadrons Brice. Des fédérations s'organisèrent dans la Meurthe et dans la Moselle, en vue de défendre le pays. Mais la défaite de Waterloo (18 juin 1815) allait entraîner la chute de Napoléon et ramener Louis XVIII sur le trône.

La région lorraine fut de nouveau envahie par des troupes prussiennes et russes, qui sommèrent les places fortes de se rendre. Si Toul capitula tout de suite, Phalsbourg, Verdun et Metz refusèrent d'ouvrir leurs portes et ne furent pas occupées par l'ennemi. Montmédy et Longwy eurent à subir un siège et même un bombardement ; ces deux villes furent obligées de se rendre dans le courant de septembre. Quant aux partisans, ils ne jouèrent qu'un rôle insignifiant ; menacés d'être mis hors la loi et fusillés, ils furent obligés de se dissoudre et de mettre bas les armes.

Le pays vit reparaître M. d'Alopeus, qui se réinstalla à Nancy avec le titre de « gouverneur général des départements de la Moselle, de la Meurthe, de la Meuse, des Vosges et de la Marne » ; sous ses ordres un intendant administra chacun de ces départements.

Après Waterloo, la Chambre avait constitué un gouvernement provisoire, dans lequel entra un député de la Moselle, le général Grenier. Deux de nos députés, Boulay de la Meurthe et Vivenot, se joignirent à plusieurs de leurs collègues pour demander que Napoléon II fût proclamé empe-

reur. Le 30 juin, Durbach demanda, dans un violent discours, que les Bourbons fussent déclarés ennemis publics.

Une fois entrés dans Paris, les alliés obligèrent la Chambre à se dissoudre. Quant au gouvernement provisoire, dirigé et dupé par Fouché, il se trouva réduit, malgré les sentiments de quelques-uns de ses membres, à rappeler sans conditions Louis XVIII.

IV. — La situation faite a la Lorraine par les traités de Paris et par le congrès de Vienne.

Mutilation de la Lorraine. — La Rhénanie attribuée à la Prusse.

Nous avons à rechercher maintenant quelles ont été pour la région lorraine les conséquences des deux traités de Paris et du congrès de Vienne.

Le comte d'Artois, agissant en qualité de lieutenant-général du royaume, avait signé, le 23 avril 1814, une convention et, le 30 mai suivant, le premier traité de Paris. La convention et le traité ramenaient la France aux frontières qu'elle avait au début de 1792. Notre pays perdait presque toutes les acquisitions qu'il avait faites pendant la Révolution sur la rive gauche du Rhin, à l'exception toutefois de la principauté de Salm-en-Vosges, de l'ancien comté de Saarwerden, de quelques autres seigneuries moins importantes et d'une partie de l'ancien comté de Nassau-Sarrebrück ; les cantons de Sarrebrück et d'Arneval (Saint-Arnual) qui, sous l'Empire, avaient fait partie du département de la Sarre, furent alors rattachés à celui de la Moselle.

Le deuxième traité de Paris, signé le 20 novembre 1815, enleva à la France, outre les cantons de Sarrebrück et d'Arneval, Sarrelouis, Vaudrevange et un certain nombre de localités qui appartenaient autrefois au duché de Lorraine. Si l'on tient compte de différentes conventions ultérieurement conclues avec la Prusse ou avec la Bavière, la France perdit, dans la région de la Sarre, en 1814 et en 1815, 108 communes, dont la population s'élevait alors à 32.673 habitants.

En outre, le second traité de Paris stipulait que les puissances alliées auraient le droit d'entretenir en France pendant cinq ans, une armée de 150.000 hommes et d'occuper quelques-unes des places fortes françaises voisines de la frontière, entre autres Montmédy dans le département de la Meuse, Longwy, Thionville et Bitche dans celui de la Moselle. Il était interdit au gouvernement français d'entretenir des troupes dans certains cantons de la Meurthe et des Vosges, tant que durerait la période d'occupation. Les garnisons de Phalsbourg, de Verdun et de Metz ne devaient pas dépasser un effectif déterminé.

A qui seraient attribués les territoires du Saint-Empire, situés à l'ouest du Rhin, que le premier traité de Paris avait enlevés à la France? Ce fut, on le sait, le congrès de Vienne qui régla souverainement cette importante question, dont la solution intéressait au plus haut point la région lorraine. L'empereur de Russie et le roi de Prusse voulaient enlever à Frédéric-Auguste le grand-duché de Varsovie, qui aurait été attribué à la Russie, et le royaume de Saxe, que la Prusse devait s'annexer. Pour dédommager Frédéric-Auguste, on créerait en sa faveur un État formé des territoires d'Empire de la rive gauche du Rhin. Ce projet se heurta à l'opposition de l'Autriche et de l'Angleterre. Suivant que la France se prononcerait pour ou contre la combinaison russo-prussienne, celle-ci serait adoptée ou rejetée. L'intérêt bien entendu de la France aurait demandé que son gouvernement se ralliât aux vues d'Alexandre Ier et de Frédéric-Guillaume III. Nous aurions eu dans ce cas pour voisin un petit État, dont nous n'aurions rien eu à craindre. Mais Louis XVIII et son représentant au congrès de Vienne, le prince de Talleyrand, allaient se proclamer les champions de la légitimité et sacrifier à ce principe les vrais intérêts du pays. La France s'unit donc à l'Autriche et à l'Angleterre pour repousser la proposition de la Russie et de la Prusse. Finalement l'accord se fit sur le compromis suivant : la Russie reçut la plus

grande partie du grand-duché de Varsovie, la Prusse la Posnanie, le nord du royaume de Saxe, et, comme cela ne lui suffisait pas, on lui donna en outre, avec Aix-la-Chapelle, les anciens électorats ecclésiastiques de Trèves et de Cologne. Après le second traité de Paris, elle s'agrandit encore de Sarrelouis et de Sarrebrück. Le congrès de Vienne attribua à la Bavière le Bas-Palatinat et le duché de Deux-Ponts, à la Hesse-Darmstadt Mayence et Worms. Ainsi Trèves, « la seconde Rome », Aix-la Chapelle, la ville de Charlemagne, Cologne, Sarrelouis, cette colonie française fondée par Louis XIV au nord de la Lorraine, devenaient des villes prussiennes ! Prussien aussi le bassin houiller de Sarrebrück, bientôt appelé à une grande prospérité. Enfin, au lieu d'avoir pour voisin un prince faible, qui aurait pu être à l'occasion un allié de la France, nous devenions, sur la Moselle et sur la Sarre, limitrophes de la Prusse, c'est-à-dire de l'État allemand le plus avide et le plus dépourvu de scrupules. Ce voisinage aura plus tard pour la région lorraine des conséquences désastreuses.

Qui est responsable des fautes et des malheurs que nous venons d'exposer ? Si notre pays a été envahi en 1814 et en 1815, s'il a perdu la rive gauche du Rhin, c'est à Napoléon — et à lui seul — qu'il doit s'en prendre. Par contre, c'est à la politique imprévoyante des Bourbons qu'il faut, pour une bonne part, attribuer l'installation des Hohenzollern à Sarrebrück, à Sarrelouis, à Trèves, à Aix-la-Chapelle et à Cologne.

CHAPITRE II

LA RÉGION LORRAINE SOUS LE RÉGIME DE LA MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE (1815-1848).

Pendant trente-trois ans la région lorraine va vivre sous le régime de la monarchie constitutionnelle, avec les Bour-

1. **Bibliographie. — Sources : Restauration : Documents divers :** Favier, *Catalogue*, nos 1693-1697. — *Journal de la Meurthe. Courrier de la Moselle.* — Almanachs et Annuaires : Favier, *op. cit.*, nos 5543, 5560, 5566, 5576. — Serre (comte de), *Correspopdance*, t. VI, 1 vol. in-8°, 1877.

Monarchie de Juillet : Délibérations des conseils généraux et Rapports des préfets. — Documents divers : Favier, nos 1698-1700. — Aux journaux mentionnés ci-dessus ajouter : *Le Patriote de la Meurthe et des Vosges*, *L'Espérance*, *L'Impartial*. — Almanachs et Annuaires : voir ci-dessus. — Sers (baron), *Mémoires* (voir la n. 1 de la p. 249).

Ouvrages généraux : Restauration : Vaulabelle (A. de), *Histoire des deux Restaurations*, 3e éd. 8 vol. in-8°, 1864. — Duvergier de Hauranne (P.), *Histoire du gouvernement parlementaire de la France*, 1814-1848, 10 vol. in-8°, 1857-1872. — Viel-Castel (L. de), *Histoire de la Restauration*, 20 vol. in 8°, 1860-1878.

Monarchie de Juillet : A l'ouvrage, déjà cité plus haut, de Duvergier de Hauranne, ajouter : Thureau-Dangin (P.), *Histoire de la monarchie de Juillet*, 7 vol. in 8°, 1884-1892. — Charléty (S.), *La monarchie de Juillet*, 1 vol in-8°, s. d. (*Histoire de France contemporaine* de Lavisse, t. V).

Travaux concernant la région lorraine : Aux travaux, déjà cités (n. 1 de la p. 30 et de la p. 249), de Perrin, de Cayon, de Denis, de Baumont, de Dumont, de Louis, ajouter : Pour la Restauration : Bohin (J.), *L'invasion de* 1815 *et le parti royaliste à Fresnes-en-Woëvre* (*Pays lorr. et pays mess.*, 1921). — Debidour (A.), *Le général Fabvier* (*Ann. Est*, t. I, II, IV, VI, VII, XIV, XVI et XVIII, 1887, 1888, 1890, 1892, 1893, 1900, 1902 et 1903, et tirage à part). — Lutringer, *Les élections dans le département des Vosges de* 1815 à 1848 et *Les élections de* 1824 *dans les Vosges* (*Bulletin soc. lorr. des études locales dans l'enseignement public. Section des Vosges*, 1913 et 1914).

Monarchie de Juillet : Payard (M.), *Le complot de Lunéville*, 1834 (*Pays lorr. et pays mess.*, 1910). Braun (P.), *Le département de la Meurthe à la fin de la monarchie de juillet* (*Révol.* 1848, t XV, 1919-1920) ; *Une journée d'émeute à Nancy* (21 *juin* 1846) et *L'esprit public dans*

bons de la branche aînée jusqu'en 1830, avec un prince d'Orléans à partir de cette dernière date Pour être électeur, il faut alors payer un cens assez élevé, trois cents francs de contributions directes sous la Restauration, deux cents sous le Gouvernement de Juillet. On ne comprit pas alors en France que la direction des affaires revenait de droit à l'élite intellectuelle et morale du pays et que les électeurs censitaires étaient fort loin de constituer à eux seuls cette élite. Beaucoup de citoyens qui, en raison de leur intelligence, de leur instruction, de leur expérience de la vie, de leurs qualités morales, étaient dignes d'appartenir à ce que l'on appelait au temps de Louis-Philippe « le pays légal », s'en trouvaient écartés parce que le montant de leurs contributions n'atteignait pas le chiffre fixé par la loi [1]. En revanche, une belle fortune assurait à des hommes sans talent, sans instruction, ou de médiocre valeur morale, le droit de prendre place dans le corps électoral. Après comme avant 1830, la centralisation administrative subsista, bien qu'elle fût incompatible avec les principes d'une monarchie constitutionnelle. Cette faute devait d'ailleurs coûter cher aux Bourbons de la branche aînée comme à Louis-Philippe. Les révolutions de 1830 et de 1848, surtout la dernière, auraient peut-être échoué, si l'organisation de la France n'avait pas fait dépendre les destinées du pays des volontés ou des fantaisies des Parisiens. La région lorraine jouit de 1815 à 1848 d'une tranquillité profonde, à peine troublée par quelques rares incidents, par les périodes électorales et par la révolution de 1830.

le département de la Meurthe, pendant la disette de 1847 (Pays lorr et pays mess., 1920 et 1921). – WEILL (G.), *Metz au temps français (Revue des études napoléoniennes*, 1918).

1. Peu nombreux étaient les intellectuels qui figuraient sur les listes électorales à la fin du règne de Louis-Philippe. En 1845, on trouvait dans l'arrondissement de Lunéville, sur 412 électeurs, 1 ecclésiastique, 1 professeur, 8 magistrats, 21 autres fonctionnaires en activité ou en retraite, 13 officiers ou anciens officiers, 10 avocats, 1 avoué, 10 notaires, 8 médecins ou officiers de santé, 1 pharmacien et 2 architectes.

I. — La région lorraine sous la seconde Restauration (1815-1830.)

La politique de la Restauration. — Les événements dans la région lorraine. — L'opinion publique et les élections. — Les députés et les ministres lorrains. — Les Lorrains hors de France. — La révolution de 1830.

Ce qui caractérise la Restauration, surtout pendant les périodes de réaction, c'est une série de tentatives faites pour ressusciter quelques-unes des institutions ou des pratiques du passé. Ainsi les gouvernants d'alors témoignent une bienveillance particulière aux anciens ordres privilégiés. Non contents d'honorer le clergé catholique, ils lui accordent des faveurs, ils tracassent les libres penseurs et les écartent des fonctions publiques. D'autre part, c'est à la noblesse que la Restauration confère presque toutes les grandes charges de la cour, la plupart des places de préfets ou de magistrats, ainsi que les hauts grades de l'armée. Si l'on prend la liste des préfets qui ont administré, de 1815 à 1830, les quatre départements lorrains, on constate qu'il en est très peu qui n'aient un titre ou une particule. En outre, les émigrés rentrèrent en possession de leurs biens non encore vendus et reçurent une indemnité d'un milliard pour ceux de leurs domaines qui avaient déjà trouvé acquéreurs. Les faveurs prodiguées au clergé et à la noblesse mécontentèrent dans la région lorraine, comme dans beaucoup d'autres parties de la France, les bourgeois, les gens du peuple et les paysans.

Tandis qu'en 1815 et en 1816 la Terreur blanche ensanglantait quelques-unes des provinces du midi, elle ne sévit pas dans la région lorraine, dont les habitants, d'ailleurs ennemis des violences, étaient en majorité des royalistes assez tièdes. Ce n'est pas à dire pourtant que la réaction qui suivit les Cent-Jours n'ait fait aucune victime dans notre pays ; ceux qu'elle atteignit furent frappés par le gouvernement, qui destitua en masse préfets et sous-préfets et qui les rem-

plaça par de nouveaux agents ; beaucoup d'autres fonctionnaires subirent le même sort, ou furent mis par anticipation à la retraite. Des poursuites furent dirigées contre quelques-uns des officiers qui avaient pris part aux événements des Cent-Jours. La chambre des pairs condamna à mort le maréchal Ney, qui s'était rallié en mars 1815 à Napoléon Ier, après avoir promis de le combattre. Louis XVIII n'eut pas assez de générosité pour commuer la peine en détention ou en exil, et Ney tomba, le 7 décembre 1815, sous des balles françaises ! Le général Drouot, considéré comme un des complices du retour de l'île d'Elbe, fut traduit devant un conseil de guerre, qui l'acquitta, mais seulement à la minorité de faveur. Le général Guillaume de Vaudoncourt et le chef d'escadrons Brice, contre qui des mandats d'amener avaient été lancés, eurent le temps de se réfugier à l'étranger. En outre, la seconde Restauration frappa d'exil Boulay de la Meurthe, Bouvier-Dumolard, Durbach, ainsi que ceux des anciens conventionnels régicides qui vivaient encore, Levasseur et Mallarmé de la Meurthe, Pons de la Meuse. Heintz et Thirion de la Moselle, Poullain-Grandpré et Souhait des Vosges. Trois d'entre eux, Levasseur, Mallarmé et Heintz moururent à l'étranger, Thirion se suicida ; Pons et Poullain-Grandpré furent autorisés, quelques années plus tard, à rentrer en France. Quant à Souhait, il dut attendre, pour revoir sa patrie, la révolution de Juillet 1830.

Le général Gérard, bien qu'aucune mesure n'eût été prise contre lui, crut devoir aller vivre hors de France pendant quelques années. Étienne et Rœderer furent en 1816 exclus de l'Académie française, Grégoire d'une autre section de l'Institut. Enfin des condamnations à l'amende ou à la prison frappèrent tous ceux qui poussaient des cris séditieux ou quittenaient des discours hostiles au gouvernement. On comprend que ces mesures de rigueur aient fait dans le pays de nombreux mécontents. En outre, les adversaires du gouvernement lui attribuaient l'intention de rétablir la dîme et la corvée, de restituer aux émigrés tous leurs biens, même ceux qui

avaient été vendus. Comme l'avait fait l'année précédente M. de Montlivault, préfet des Vosges, le nouveau préfet de la Meuse, M. de Maussion, crut nécessaire de déclarer, dans une circulaire à ses administrés, que ces bruits étaient dépourvus de fondement. Mais il fallut le vote de la loi qui accordait aux émigrés une indemnité d'un milliard, pour dissiper les inquiétudes des acquéreurs de biens nationaux.

Les réquisitions dont les troupes alliées avaient accablé la région lorraine en 1815 avaient épuisé les réserves de grains. Comme la récolte de 1816 avait été mauvaise, la situation alimentaire ne tarda pas à devenir extrêmement grave. Le petit peuple dans les villes et les habitants des districts montagneux souffrirent de la faim pendant toute une année, malgré les mesures prises par les différentes autorités pour leur venir en aide. Cette famine provoqua des troubles dans différentes localités et particulièrement dans la ville de Metz en 1816. La crise ne prit fin que lorsqu'on eut rentré les récoltes de 1817.

Nous avons vu plus haut que, d'après le second traité de Paris, plusieurs places de la Meuse et de la Moselle devaient être occupées pendant cinq années par les troupes alliées. Au congrès d'Aix-la-Chapelle, le duc de Richelieu, alors ministre des affaires étrangères, obtint, grâce à l'appui du tsar Alexandre, dont il était l'ami, que cette occupation prendrait fin en novembre et décembre 1818. Les habitants de Montmédy, de Longwy, de Thionville et de Bitche virent partir sans regret leurs garnisons étrangères, bien que les commandants ennemis se fussent en général montrés courtois et conciliants.

On constate en 1821 la propagation de la charbonnerie à Nancy et à Metz.

Notre pays reçut à plusieurs reprises, de 1818 à 1828, la visite de membres de la famille royale. Le duc d'Angoulême s'y montra en 1818, en 1820, en 1826 et en 1828. Charles X, qu'accompagnaient le duc et la duchesse d'Angoulême, fit en 1828 dans les provinces de l'Est un voyage officiel. La

famille royale était à Verdun le 2 septembre, le 3 à Metz, où elle resta jusqu'au 5 ; elle passa ensuite en Alsace, d'où elle revint en Lorraine. On la trouve à Lunéville du 12 au 14, à Nancy le 14 et le 15, puis elle continua sa route par Toul et Bar-le-Duc. S'il est faux qu'à Nancy on ait sifflé la famille royale, il semble que la duchesse d'Angoulême, arrivée dans cette ville dès le 11 septembre, y ait été froidement accueillie. La fille de Marie-Antoinette, à qui sa mère n'avait légué ni sa grâce ni son charme, ne possédait pas les qualités propres à lui gagner les sympathies populaires. Par contre, Charles X, qui se montra aimable, prévenant même, à l'égard des membres de l'opposition, aurait reçu, s'il fallait en croire les relations officielles, les acclamations de la foule. Peut-être ces acclamations s'adressaient-elles moins au roi lui-même qu'à son ministre, M. de Martignac, dont la politique assez libérale était bien vue de nos ancêtres.

L'année 1826 fut marquée à Nancy par deux événements très différents. On ramena solennellement dans les caveaux de la Chapelle Ronde les restes mortels des princes et des princesses de notre ancienne dynastie nationale. D'autre part, la cour d'appel de Nancy déféra au garde des sceaux, à la demande d'un de ses membres, M. Boyard, un mandement de Mgr de Forbin-Janson, dans lequel le prélat avait protesté contre un arrêt de la cour d'appel de Paris, acquittant deux journaux de l'opposition.

Les élections législatives ne nous font connaître que l'opinion des électeurs, alors fort peu nombreux, puisque le cens était de 300 francs. Quant à l'immense majorité des citoyens, qui ne payait pas assez de contributions pour figurer sur les listes électorales, on ne sait pas exactement ce qu'elle pensait. Il est d'ailleurs probable que la plupart des Lorrains de cette époque avaient des aspirations assez vagues, plutôt que des opinions précises. Les partis semblent ne s'être organisés qu'assez lentement dans la région lorraine. La Restauration comptait parmi nos ancêtres quelques amis, qui se

recrutaient surtout dans la noblesse et dans la riche bourgeoisie. Les uns étaient des ultras, les autres des modérés, ou même des doctrinaires. On pouvait regarder comme des partisans peu sûrs du gouvernement les bourgeois libéraux et voltairiens et ranger parmi les ennemis du régime la plupart des anciens serviteurs de l'Empire, mis à pied par la Restauration. Il n'y avait à cette époque en Lorraine que peu ou point de républicains. Peut-être, à la fin du règne de Charles X, quelques bourgeois libéraux songèrent-ils à la possibilité de placer le duc d'Orléans sur le trône de France, ce qui ne veut pas dire qu'ils aient constitué un véritable parti orléaniste.

Le gouvernement, qu'il fût d'ailleurs ultra-royaliste ou royaliste modéré, ne se faisait pas faute d'intervenir et de faire intervenir ses agents, préfets et sous-préfets, dans les luttes électorales en faveur des candidats qu'il regardait comme ses amis. En nommant les présidents des collèges électoraux, le ministre ou le préfet indiquait aux électeurs sur qui ils devraient porter leurs suffrages. Les préfets employaient encore d'autres moyens, beaucoup moins avouables. Ils inscrivaient sur les listes électorales des amis du gouvernement qui ne payaient pourtant pas 300 francs de contributions directes, tandis qu'ils s'abstenaient d'y porter des citoyens qui remplissaient les conditions de cens exigées par la loi, mais qui étaient classés au nombre des opposants. Les agents du pouvoir central recouraient encore à des promesses, à des menaces, ou même à des pratiques plus grossières. Les élections de 1824 et de 1827, faites sous le ministère Villèle, nous offrent des exemples frappants de cette ingérence abusive des préfets et des sous-préfets dans les élections législatives. M. de Serre, l'un des grands ministres de la Restauration, s'était en 1824 présenté à la députation dans le collège électoral de Briey et dans le grand collège de la Moselle. Il subit deux échecs, et cela grâce à la campagne acharnée que menèrent contre lui le préfet de la Moselle, M. de Balsac, et les sous-préfets du département. Nous tenons à citer

ici quelques passages des lettres écrites à M. de Serre par deux de ses amis, M. de Wendel et M. Millet de Chevers.

« ... Même avec ce manque d'électeurs, vous deviez encore l'emporter Voici les causes du revers : l'autorité y a mis un acharnement sans exemple. Le préfet s'était mis sur la liste du grand collège Il n'a pas bougé de son banc et pouvait voir écrire ; les sous-préfets de Briey et de Sarreguemines gardaient les électeurs sur la place d'armes, les menaces aux fonctionnaires avaient été prodiguées. Le délire du parti ultra était au comble ; jamais on n'a rien vu de pareil. Grégoire même eût fait moins peur... Vous avez bien tort de penser qu'on eût pu ramener le ministère, le parti était pris depuis longtemps, il est facile de le prouver [1] ».

« Que de bassesses il a fallu faire pour vous ôter quatre voix, écrivait le premier président de la cour de Colmar, M Millet de Chevers. Comme il a fallu s'avilir... Votre beau-frère d'Huart n'a pas même pu insérer, dans la feuille dite royaliste de Metz, que vous étiez éligible, afin de démentir un bruit qui avait couru... Quant au préfet, il a bien fait son métier et rempli des ordres positifs.

« Et je rends grâce au ciel de n'être pas préfet !

« Enfin, malgré tous les efforts de l'administration et du ministère, efforts poussés au dernier degré de virulence et d'indécence, malgré votre absence et celle des deux principaux électeurs, malgré la défection de vos principaux obligés, malgré l'obligation d'écrire son bulletin sous les yeux de vos ennemis, quoique pas un verre d'eau n'ait été donné pour vous, et que des milliers de verres de vin aient été donnés contre vous, il ne vous a manqué que quatre voix, si même elles vous ont manqué. L'exclusion du ministère et ses efforts sont si visibles, que les feuilles ministérielles n'ont pas osé mentionner votre minorité, de 95 voix. Il en fallait 99 pour la majorité et Simon en a eu 101 [2]. »

Le clergé intervint, lui aussi, dans les luttes électorales. En 1830, à l'occasion de la prise d'Alger, Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy, lança un mandement, où il disait :

1. Lettre de M. de Wendel, député de la Moselle, à de Serre (Ch. de Lacombe, *Le comte de Serre*, t. II, p. 390).

2. Lettre de M. Millet de Chevers, premier président de la cour de Colmar, à de Serre (Ch. de Lacombe, *op. cit.*, t. II, p. 390).

« Que Dieu daigne ensuite les épuiser, ces traits victorieux, non plus sur les ennemis du dehors, mais au sein même de la patrie, sur tous les cœurs égarés ou coupables, qui ne sauraient demeurer ennemis du roi sans être aussi les ennemis de Dieu, les ennemis de la gloire et du bonheur de la France. » Ce mandement, qui excita le plus vif mécontentement, eut un résultat tout opposé à celui qu'en attendait son auteur.

L'opposition était dans une situation beaucoup moins favorable que les amis du gouvernement. Elle organisa des comités ; ce fut en particulier le cas en 1827 et en 1830. Elle avait également à sa disposition des journaux, bien que la situation de ceux-ci fût parfois très difficile. Ces feuilles de l'opposition étaient, sous les plus légers prétextes, traduites devant les tribunaux, leurs rédacteurs et leurs imprimeurs condamnés à l'amende ou à la prison. Un des chefs de l'opposition à Metz, Dornès, créa en 1828 la Société constitutionnelle, devenue un peu plus tard la Société patriotique et populaire de Metz. Cette société fonda le *Courrier de la Moselle*, qui fut poursuivi pour avoir annoncé la création d'un comité, dont les membres s'engageaient à refuser de payer leurs contributions, si le budget n'était pas régulièrement voté par les Chambres. Le tribunal correctionnel de Metz condamna le *Courrier de la Moselle*, qui fut acquitté en appel par la cour de Metz.

Les premières élections, celles de septembre 1815, se firent dans des conditions peu propres à assurer la sincérité des votes. Les troupes alliées occupaient le pays, et l'on se trouvait alors dans la période de réaction ultra-royaliste qui suivit les Cent-Jours ; aussi, dans les quatre départements lorrains, les royalistes d'extrême droite l'emportèrent-ils presque partout, sauf pourtant dans la Meuse, qui envoya siéger à la chambre deux de ses anciens préfets, M. de Saint-Aulaire et M. Saulnier. Le baron Louis fut élu dans la Meurthe. Lorsque la Chambre introuvable eut été dissoute par l'ordonnance royale du 5 septembre 1816, les nouvelles

Paul VERLAINE (1841-1896), né à Metz, poète.

(Voir p. 432).



Charles GUÉRIN (1873-1907)
né à Lunéville, poète
(d'après une photographie communiquée par la famille).

(Voir p. 432).

élections se firent dans de tout autres conditions. Les royalistes modérés reprirent le dessus, sauf toutefois dans la Moselle, qui resta encore inféodée à l'extrême droite. Parmi les élus de la Meurthe citons le baron Louis et le lieutenant-général Bourcier. La Chambre se renouvelait alors par tiers. Aux élections partielles de 1820, la Meuse envoya siéger Étienne, l'auteur dramatique, qui fut réélu en 1822. Aux élections partielles de 1818, la Moselle, rompant avec les ultras, nomma des libéraux, Rolland et le général Grenier. Les élections générales de 1824 se firent, nous l'avons déjà dit, sous la pression énergique des agents du pouvoir central; aussi les résultats furent-ils favorables à la droite et à l'extrême droite. Parmi les préfets qui se signalèrent alors par leur zèle, on peut citer M. de Balsac, préfet de la Moselle, et M. d'Estournelle, préfet des Vosges. Nous avons déjà dit par quels procédés le premier avait réussi à empêcher l'élection du comte de Serre. Le second assura, en recourant à tous les moyens alors usités, le succès des amis du ministère Villèle. En 1827, lors des nouvelles élections générales, tous les préfets, en particulier le baron Romain, de la Meuse, et M. de Meulan, des Vosges, adoptèrent la même tactique, mais cette fois avec moins de bonheur. Ainsi trois opposants passèrent dans la Meurthe, deux dans la Meuse, un seulement dans la Moselle et quatre dans les Vosges. La Chambre valida l'élection des deux ministériels de la Meuse, bien que les députés de l'opposition lui eussent signalé les procédés irréguliers auxquels le baron Romain avait eu recours. Dans les Vosges M. de Meulan, suivant l'exemple de M. d'Estournelle, avait indûment porté cent un citoyens sur la liste électorale, et cela en vue de créer un collège départemental, sur lequel il espérait pouvoir agir plus facilement que sur les collèges d'arrondissement. L'irrégularité était si flagrante que la Chambre cassa les élections des Vosges, qui d'ailleurs avaient été défavorables aux ultras. Les collèges électoraux du département, de nouveau convoqués, nommèrent cinq députés de l'opposition modérée, parmi lesquels figuraient le

colonel Jacqueminot et Boula de Colombier, un ancien préfet des Vosges. Le ministère Martignac destitua ou déplaça les préfets qui s'étaient trop compromis par leurs agissements illégaux lors des élections de 1827. Le ministère Polignac, arrivé au pouvoir en 1829, nomma presque partout de nouveaux préfets. En dépit de leurs efforts pour assurer aux élections générales de 1830 le succès des amis du gouvernement, ceux-ci furent presque tous, sauf deux ou trois, battus par des royalistes modérés ou par des libéraux Citons parmi les vainqueurs le baron Louis, le général Mouton, comte de Lobau, Thouvenel et Marchal, élus dans la Meurthe, Étienne dans la Meuse, le lieutenant-général Semellé et le colonel Paixhans dans la Moselle ; les Vosges avaient nommé ou renommé le colonel Jacqueminot, Boula de Colombier et un autre ancien préfet du département, Nau de Champlouis, qui avait donné sa démisson à l'avènement du ministère Polignac.

Les députés de la droite et de l'extrême droite, pour la plupart officiers, fonctionnaires ou riches propriétaires, appartenaient en grande majorité à la noblesse. C'était au contraire dans la bourgeoisie que se recrutaient les députés de l'opposition. On rencontrait parmi eux des avocats, d'anciens officiers et d'anciens fonctionnaires de l'Empire. Les députés de la droite n'ont joué qu'un rôle très effacé, et les opposants eux-mêmes sont restés au second plan. Deux ministériels, le baron Saladin et le baron de Jankovicz firent preuve de quelque indépendance, le premier en combattant la septennalité, le second en demandant que tout député nommé à une fonction fût soumis à la réélection. En 1823 Étienne parla contre l'expulsion de Manuel. En 1829 le projet présenté par M. de Martignac sur les conseils généraux fut attaqué par Thouvenel, Étienne et Jacqueminot. Le général Grenier prit en 1818 la parole en faveur du projet de loi sur le recrutement. En 1822, à propos du budget de la guerre, le général Semellé eut une altercation violente avec un de ses

collègues, le général Lafond, qu'il traita « d'être vil ». Ce fut Étienne qui rédigea l'adresse dite des 221.

Plusieurs Lorrains furent ministres sous la Restauration. Un Messin, Barbé-Marbois, qui avait déjà joué un rôle politique pendant la Révolution, le Consulat et l'Empire, remplit dans le premier ministère Richelieu les fonctions de garde des sceaux ; mais les ultras de la Chambre introuvable, qui jugeaient Barbé-Marbois trop modéré, lui firent essuyer plusieurs échecs et l'obligèrent en quelque sorte à donner sa démission. Un autre garde des sceaux de la Restauration est le comte de Serre, qui, dans le premier cabinet Decazes, dans le cabinet Dessoles-Decazes et dans le deuxième ministère Richelieu, joua un rôle considérable. On sait que c'est M. de Serre qui fit voter en 1819 une loi assez libérale sur la presse. Le baron Louis, qui avait déjà été ministre des finances en 1814, reçut de nouveau ce portefeuille en 1818, dans le premier ministère Decazes. Le maréchal Gouvion-Saint Cyr faisait partie de ce même cabinet. en qualité de ministre de la guerre ; on lui doit la loi de recrutement qui, avec quelques remaniements, subsistera jusqu'en 1868. Villèle confia au maréchal Victor le portefeuille de la guerre ; mais le duc de Bellune se montra médiocre administrateur, ne sut pas faire les préparatifs que réclamait l'expédition d'Espagne, signa avec le fournisseur Ouvrard des marchés désavantageux pour l'État et s'attira l'hostilité du duc d'Angoulême, si bien qu'en décembre 1823 il dut donner sa démission. Gouvion-Saint-Cyr remplit par intérim, de 1817 à 1818, les fonctions de ministre de la marine. En 1829, le vice-amiral de Rigny, après avoir accepté tout d'abord le portefeuille de la marine dans le ministère Polignac, y renonça ensuite, pour ne pas siéger à côté de Bourmont, qui avait trahi son pays en 1815. Deux Lorrains, du Houx de Vioménil, un survivant de l'Ancien Régime, et Molitor, l'un des bons généraux de Napoléon Ier, obtinrent, sous la Restauration, le bâton de maréchal de France.

Quelques-uns de nos compatriotes se distinguèrent à cette époque, soit en intervenant de leur propre initiative dans les révoltes, d'un caractère libéral ou national, qui éclatèrent alors, soit en prenant part à des expéditions dirigées par le gouvernement français. Le général Guillaume de Vaudoncourt, condamné à mort en 1816 par la cour d'assises de la Moselle, sous l'inculpation de complot contre la sûreté de l'État, alla mettre son épée au service des libéraux du royaume de Naples et du Piémont, lorsque ceux-ci essayèrent de modifier les institutions de leur pays. Le colonel Fabvier, impliqué avec deux autres officiers d'origine lorraine, Brice et Ordener, dans une conspiration libérale qui devait éclater à Paris en 1820, fut mis hors de cause par la cour des pairs, mais il jugea prudent de se réfugier en Espagne, où il entra au service des libéraux qui, à la suite d'un pronunciamiento, avaient pris le pouvoir dans ce pays. Lorsqu'en 1823 une armée française, commandée par le duc d'Angoulême, pénétra en Espagne pour y restaurer le pouvoir absolu de Ferdinand VII, Fabvier, à la tête d'une petite troupe d'anciens soldats du premier Empire, essaya, mais vainement, d'arrêter l'armée française et de la soulever contre ses chefs. A la suite de son échec, Fabvier partit pour la Grèce, qui s'était révoltée contre la domination turque; il organisa des troupes régulières, avec lesquelles il lutta pour l'indépendance hellénique.

L'armée française dont Fabvier avait assayé d'arrêter la marche était commandée, sous l'autorité nominale du duc d'Angoulême, par deux Lorrains, le maréchal Oudinot et le général Molitor, qui reçut, à la suite de cette expédition, le bâton de maréchal. Le gouvernement français devait finalement intervenir en faveur des Grecs. L'escadre française, qui prit en 1827 une part glorieuse à la bataille de Navarin, était commandée par un Lorrain, le contre-amiral de Rigny, à qui ce fait d'armes valut d'être nommé vice-amiral.

Lorsque le ministère Polignac se fut décidé tardivement à convoquer les Chambres, il se heurta tout de suite à l'hos-

tilité de la majorité des députés. L'adresse en réponse au discours du trône, que votèrent 221 représentants, manifestait hautement leur défiance à l'endroit de Polignac et de ses collègues. Sur les 21 députés des quatre départements lorrains, 10 seulement avaient voté l'adresse, tandis que 11 s'étaient prononcés contre elle. Nous avons déjà dit, en parlant des élections de 1830, que l'opposition avait triomphé dans nos départements. Dans le reste de la France, les libéraux remportèrent des succès analogues. On sait comment le ministère Polignac répondit à ce verdict.

Lorsque les ordonnances de Juillet parvinrent à la cour d'appel de Nancy, l'un des conseillers, M. Boyard, ne craignit pas de les qualifier d'illégales. Pendant la lutte qui ensanglanta Paris du 27 au 29 juillet, plusieurs Lorrains prirent aux événements une part importante. Les généraux Gérard et Lobau faisaient partie d'une députation, qui alla trouver, le 28 juillet, le maréchal Marmont, pour le prier d'intervenir auprès du roi. Gérard devait bientôt après prendre le commandement des troupes de ligne qui avaient refusé de combattre en faveur du ministère. Le colonel Jacqueminot combina, avec le général Pajol, l'expédition dirigée contre Charles X, alors réfugié à Rambouillet. Lorsque le vieux roi et sa famille partirent pour Cherbourg, un Mosellan, M. de Schonen, député de la Seine, fut un des commissaires chargés de les accompagner.

Ainsi tombait la Restauration, victime de ses propres fautes, beaucoup plus que des attaques de ses adversaires. Les tentatives maladroites qu'elle avait faites pour rendre au clergé et à la noblesse une partie des avantages que leur avait enlevés la Révolution, ou pour exercer une pression sur les consciences avaient indisposé contre elle la population lorraine, qui vit s'écrouler sans regrets le trône de Charles X. D'ailleurs, si l'on songe aux maux sans nombre que Louis XIII, Louis XIV et Louis XV avaient infligés à la Lorraine, on doit reconnaître que nos ancêtres pouvaient voir d'un œil

sec les descendants de ces souverains prendre pour la dernière fois le chemin de l'exil.

II. — La région lorraine pendant la monarchie de Juillet (1830-1848).

La politique du Gouvernement de Juillet. — Les événements. — L'opinion publique et les élections. Les députés et les ministres lorrains. — Les Lorrains hors de la France. — La révolution de Février 1848.

Le duc d'Orléans, devenu le roi Louis-Philippe, inspirait de la sympathie par la dignité de sa vie, par le rôle qu'il avait joué au début de la Révolution et par les idées libérales qu'on lui connaissait. Avec le nouveau souverain il n'y avait plus à craindre de tentative en vue de ressusciter les abus de l'Ancien Régime. Le drapeau tricolore remplaça le drapeau blanc, les exilés rentrèrent en France, des officiers et des généraux de l'ancienne armée impériale, que la Restauration avait tenus à l'écart, furent rappelés à l'activité. On abaissa le cens électoral de 300 à 200 francs, et la pairie cessa d'être héréditaire. Les grandes charges de l'État et les hauts grades de l'armée cessèrent d'être l'apanage à peu près exclusif de la noblesse. Au lieu de favoriser le catholicisme, comme l'avait fait la Restauration, le Gouvernement de Juillet lui témoigna, tout au moins durant les premières années, de la froideur et de la défiance. Il semble, à en juger par les renseignements que nous possédons, que les habitants de nos départements accueillirent avec faveur l'avènement de Louis-Philippe. Vers la fin de son règne, ce prince s'aliéna une partie de la bourgeoisie, qui reprochait au roi, ainsi qu'à Guizot, leur conservatisme étroit, hostile à toutes les réformes, et leur politique extérieure, jugée trop timide ou trop réactionnaire.

La nouvelle de la révolution de Juillet provoqua, sur quelques points de la région lorraine, en particulier à Metz et à

Nancy, une très vive agitation. Cette agitation se manifesta dans la population civile et dans l'armée. La politique des Bourbons, trop favorable à l'Église catholique et les manifestations imprudentes de certains membres du clergé avaient causé une irritation très vive. Sur le bruit absurde qu'il y avait des armes cachées au grand séminaire de Nancy, des gens du peuple envahirent cet établissement, où ils commirent des dégâts. A la nouvelle de cette manifestation, Mgr de Forbin-Janson, alors en tournée de confirmation dans le canton de Delme, jugea prudent de chercher un refuge à l'étranger. Le 17 février 1831, la populace de Nancy se porta de nouveau contre le grand séminaire. Celui de Metz fut assailli par la foule le 6 octobre 1830. Les préfets crurent alors devoir ordonner la fermeture de ces deux établissements, dont la réouverture ne fut autorisée qu'en 1832.

Les têtes n'étaient pas moins échauffées chez les sous-officiers et chez les soldats. Des officiers connus pour leur sévérité ou pour leurs opinions légitimistes furent insultés, menacés par leurs subordonnés et finalement obligés d'abandonner leur commandement. Ce fut en particulier le cas de M. Etchegoyen, colonel d'un régiment d'artillerie en garnison à Metz. Il s'écoula un certain temps avant que le calme se rétablît dans les esprits et que l'ordre régnât de nouveau dans la rue.

Vers la fin de 1830, la France put croire un moment que le tsar Nicolas Ier se préparait à restaurer par la force le trône de Charles X. La région lorraine aurait été une des premières provinces envahies. Au début de 1831, des amis du Régime de Juillet, qui appartenaient au parti du mouvement, fondèrent à Metz une « Association nationale pour la défense du territoire ». Leur but était de suppléer à ce qu'ils appelaient l'insuffisance du gouvernement. Cette association recruta dans la ville de Metz et dans toute la région un assez grand nombre d'adhérents. Quoiqu'elle eût été créée dans un esprit de défiance à l'égard des ministres, qu'elle semblait déclarer incapables de protéger la France contre un ennemi extérieur,

des fonctionnaires et même des officiers n'hésitèrent pas à se faire inscrire dans la nouvelle société. Le baron Sers, préfet de la Moselle, adressa aux maires de son département une circulaire pour mettre ses administrés en garde contre l'Association nationale. On ne sait quelles proportions aurait prises l'affaire, si l'arrivée au pouvoir de Casimir Périer n'y avait mis bon ordre. Le maire de Metz Bouchotte et l'avocat-général Woirhaye furent destitués; le maréchal Soult, ministre de la guerre, déplaça le genéral Barrois, qui, en la circonstance, avait manqué de clairvoyance et d'énergie [1].

En mai 1831, Louis-Philippe fit dans l'Est de la France un voyage officiel; deux de ses fils, les ducs d'Orléans et de Nemours, l'accompagnaient. Le roi entendit à Metz des discours malsonnants, que lui adressèrent les représentants du conseil municipal et de la garde nationale. Louis-Philippe leur répondit que le conseil avait à s'occuper, non des affaires politiques, mais des intérêts de la cité, et que la garde nationale n'avait pas le droit de délibérer. Il ne se produisit pas à Nancy d'incidents du même genre, quoique, dans son discours, le maire Tardieu parût manifester quelque défiance à l'égard du gouvernement. La ville d'Épinal reçut également la visite du roi. C'est au cours de cette année 1831 que fut inaugurée la lourde et disgracieuse statue de Stanislas sur la place qui porte le nom du roi de Pologne.

Après l'échec de la révolution polonaise de 1830-1831, beaucoup de Polonais, désireux d'échapper au joug de la domination russe, vinrent chercher un refuge en France. Un grand nombre d'entre eux traversèrent la Lorraine, où ils furent accueillis avec sympathie. Plusieurs même se fixèrent à Metz, à Nancy, à Bar-le-Duc, ou dans d'autres villes de la région.

Un complot militaire fut ourdi, pendant les mois de mars

1. Ce général était originaire du Barrois. N'étant encore que lieutenant-colonel ou colonel il avait siégé au conseil de guerre qui condamna le duc d'Enghien à mort.

et d'avril 1834, par des sous-officiers de cavalerie en garnison à Lunéville. Un maréchal des logis chef du 9e régiment de cuirassiers, Clément Thomas, résolut d'exploiter le mécontentement qu'avait causé chez ses camarades une mesure du ministre de la guerre. D'opinions républicaines, il crut qu'il pourrait entraîner une partie de l'armée, renverser Louis-Philippe et proclamer la République. Clément Thomas et ceux de ses camarades qu'il avait gagnés à ses vues jugèrent bon de chercher des auxiliaires dans la population civile. Grâce à un camarade, Thomas se rencontra avec un jeune médecin de Nancy, M. Béchet, qui se montra disposé à le soutenir et qui le mit en relation avec le comte de Ludres, député de Château-Salins. Quoique M. de Ludres lui eût montré la gravité des conséquences qu'entraînerait l'exécution de la folle entreprise où il voulait s'engager, Thomas résolut de tenter l'aventure, avec l'assistance de ses camarades, dans la nuit du 16 au 17 avril. Mais dans la soirée le général Geisler, qui commandait à Lunéville, mis quelques heures auparavant au courant du complot, fit arrêter les conjurés. Ceux-ci, d'abord conduits à Metz, puis transférés à Paris, furent jugés avec les insurgés parisiens et lyonnais d'avril 1834. Le docteur Béchet fut, lui aussi, arrêté et emprisonné à Paris. M. de Ludres aurait eu le même sort, s'il n'avait pris la précaution de se réfugier en Suisse. Les accusés, traduits devant la cour des pairs, choisirent comme défenseurs des libéraux avancés et des républicains, parmi lesquels nous trouvons Laflize et Thouvenel de la Meurthe, Bouchotte, Dornès et Woirhaye de la Moselle. La cour des pairs les frappa de peines d'emprisonnement. L'amnistie du 8 mai 1837 leur rendit la liberté. On sait quelle fut la fin tragique de Clément Thomas, qui tomba, le 18 mars 1871, sous les balles des communards. Quant au docteur Béchet, dégoûté de la politique, il fournit à Nancy une longue et honorable carrière médicale.

Mentionnons encore le passage à Metz et à Verdun, en 1837, de la princesse Hélène de Mecklembourg, qui allait

épouser le duc d'Orléans. Lorsque le général Drouot mourut à Nancy en 1847, on lui fit de magnifiques funérailles, et le père Lacordaire prononça l'oraison funèbre de l'illustre soldat. La même année les conseils généraux de la Moselle et des Vosges demandèrent la réforme du régime électoral. La mauvaise récolte de 1846 engendra une disette, qui provoqua, l'année suivante, de l'agitation dans certaines villes, en particulier à Nancy. A la fin de 1847 et au début de 1848, il y eut des banquets réformistes à Bar-le-Duc et à Épinal ; on en organisait un à Nancy, lorsque éclata la révolution de février.

Bien que le cens électoral eût été abaissé de 300 à 200 francs, le nombre des électeurs restait encore très faible. A la fin du règne de Louis-Philippe, il n'atteignait pas 2.000 dans la Meurthe, 1.400 dans la Meuse, 2.400 dans la Moselle, 1.400 dans les Vosges. Ces 7.000 électeurs constituaient dans la région lorraine ce que l'on appelait alors le « pays légal ». Au début du régime, les électeurs acceptaient pour la plupart le gouvernement établi, mais presque tout de suite, ils allaient se diviser en deux partis, celui des réformes ou du « mouvement » et celui de l'immobilité ou de la « résistance ». De bonne heure il se forma dans les villes de Metz [1] et de Nancy un parti républicain, auquel adhérèrent les membres les plus avancés du parti du mouvement. La politique ultra-conservatrice de Guizot amena de nouvelles recrues au parti républicain, qui ne comprenait pourtant, au début de 1848, qu'une minorité de la population urbaine. Les anciens soldats de Napoléon I[er] étaient bonapartistes. La branche aînée des Bourbons comptait encore des partisans dans le clergé, dans la noblesse et dans la riche bourgeoisie. Le gouvernement avait à sa disposition des journaux, comme le *Journal de la Meurthe et des Vosges* à Nancy. Le *Patriote de la Meur-*

1. En 1833 le général Hulot déclarait qu'il y avait à Metz des républicains.

the et le *Courrier de la Moselle* étaient les organes du parti républicain. Préfets et sous-préfets continuèrent, mais avec plus de retenue que sous la Restauration, d'intervenir dans les élections et de travailler en faveur des amis du gouvernement. Quelques préfets pouvaient d'autant mieux manier le corps électoral qu'ils restaient, comme celui de la Meurthe, Arnault, durant de longues années, à la tête du même département. C'était moins à l'intimidation qu'à la corruption qu'ils avaient recours pour agir sur les électeurs.

A six reprises il y eut des élections générales sous le règne de Louis-Philippe, en 1831, 1834, 1837, 1839, 1842 et 1846 [1]. Si, au début, le parti du mouvement eut quelques succès dans les départements lorrains, à partir de 1834 ce fut le parti de la résistance qui l'emporta ; il arriva même quelquefois, comme en 1834 et en 1846, pour la Meurthe, en 1837, 1842 et 1846 pour la Moselle, que tous les députés de ces départements furent des conservateurs. La Meuse eut régulièrement un député de l'opposition, tandis que les Vosges en comptèrent trois, et même quatre en 1839, y compris un député à tendances légitimistes.

Il y a peu de nobles parmi les députés lorrains de cette époque, et l'un d'eux, le comte de Ludres, est un homme d extrême gauche. La grande majorité de nos députés appartenait à la riche bourgeoisie. Il y avait parmi eux quelques propriétaires, des fonctionnaires civils et des officiers. Les fonctionnaires et les officiers députés allèrent en nombre toujours croissant jusqu'à la fin de la Monarchie de Juillet. En 1846, il n'y en avait pas moins de treize sur vingt et un députés que comptaient les quatre départements lorrains. Aucun d'entre eux ne joua un rôle considérable. Le danger que faisait courir au régime parlementaire la présence dans la chambre des députés d'un grand nombre de fonctionnaires, qui n'avaient pas assez d'indépendance vis-à-vis du gouver-

1. Les élections se faisaient au scrutin d'arrondissement.

nement, avait frappé de bonne heure tous les esprits libéraux. Gauguier, député des Vosges durant trois législatures, présenta chaque année une proposition pour réduire le nombre des députés fonctionnaires, mais le projet fut toujours repoussé. A la fin de 1845, le colonel de La Coste du Vivier, député du deuxième collège de Nancy, fut nommé maréchal de camp et dut en conséquence se représenter devant ses électeurs. Cette promotion parut tellement scandaleuse que Marchal, de l'opposition dynastique, qui représentait alors le collège de Sarrebourg, se porta candidat, en guise de protestation, contre le nouveau maréchal de camp. Celui-ci n'en fut pas moins réélu, et Marchal, se sentant atteint par l'échec qu'il avait subi, donna sa démission de député. Les électeurs de Sarrebourg lui donnèrent pour successeur, au début de 1846, un ingénieur en chef des ponts et chaussées, M. Collignon, qui, à la différence de Marchal, était un conservateur, un ministériel. Peu de temps après, M. de Rémusat présentait à la Chambre un projet destiné, comme celui de Gauguier, à réduire le nombre des députés fonctionnaires. Thiers prit la parole, le 17 mars 1846, pour défendre cette proposition. L'élection récente de M. Collignon lui fournit l'occasion de prononcer les paroles suivantes :

« Quand nous voyons les électeurs d'opposition nommer un homme, d'ailleurs très honorable, non pas à cause de son opinion politique, mais à cause de sa position personnelle, pour avoir un député qui leur assure un chemin de fer et un autre jour pour avoir un canal, nommer un ingénieur très distingué, d'un grand savoir, pour lequel j'ai une grande considération, mais qui assurément ne pourra vous dire qu'il était nommé pour son opinion politique... Je serais désolé de dire quelque chose qui pût blesser M. Collignon, il sait toute la considération que j'ai pour lui, mais enfin je ne puis croire qu'il ait été nommé pour son opinion politique ».

La proposition de M. de Rémusat, qu'avait combattue le gouvernement, fut repoussée par la Chambre. Seize députés lorrains, dont douze fonctionnaires, votèrent avec la majorité ;

parmi les quatre qui se prononcèrent pour le projet, un seul, Étienne, fils de l'auteur dramatique, était fonctionnaire. Un député de l'opposition, Doublat des Vosges, était absent lors du vote.

Un député de la Meuse, Jean-Landry Gillon, qui appartenait à la droite, joua un rôle assez actif. Il fit voter la loi qui permettait aux jurés d'accorder à un accusé reconnu coupable le bénéfice des circonstances atténuantes. On le vit intervenir en 1833 dans les débats auxquels donna lieu la loi qui organisait l'enseignement primaire, et il fut à quatre reprises rapporteur du budget de l'instruction publique. Un député de la Moselle qui siégeait à droite, le lieutenant-colonel Ardant, intervint dans les questions économiques.

Quelques Lorrains furent ministres de 1830 à 1840. Un député de la Moselle, Parant, eut le portefeuille de l'instruction publique dans le cabinet éphémère du 31 mars 1839. Le baron Louis dirigea nos finances à deux reprises, d'abord dans le cabinet du 11 août 1830, puis dans celui du 13 mars 1831. Casimir Périer avait déclaré qu'il ne consentirait à former le cabinet que si le baron Louis acceptait le portefeuille des finances. Le vice-amiral de Rigny fut nommé aux affaires étrangères le 4 avril 1834. Nous trouvons à la guerre le maréchal Gérard dans le cabinet du 11 août 1830 et dans celui du 11 juillet 1834 ; il remplaça en même temps, comme président du conseil, le maréchal Soult, démissionnaire. Lui-même devait se retirer quelques mois plus tard, ses collègues ayant repoussé un projet d'amnistie dont il était partisan. Le général Schneider, député de la Moselle, fut ministre de la guerre dans le cabinet du 12 mai 1839. Enfin le vice-amiral de Rigny fut chargé de la marine dans les cabinets du 13 mars 1831 et du 11 octobre 1832.

Louis-Philippe donna le bâton de maréchal de France à Gérard, le 17 août 1830, à Mouton le 30 juillet 1831. Trois Lorrains, Mouton, Gérard et Jacqueminot se succédèrent de 1831 à 1848 en qualité de commandants de la garde nationale de Paris. Lors d'un mouvement populaire, Mouton, au

lieu de faire tirer sur la foule, fit jouer les pompes à incendie ; les manifestants, abondamment arrosés, se dispersèrent.

Comme nous l'avons dit précédemment, on put craindre un moment, à la fin de 1830 et au début de 1831, que le tsar Nicolas Ier ne vînt nous attaquer. Peu de temps après, le parti du mouvement demanda que la France vînt au secours de la Pologne, alors soulevée contre la domination russe En 1840 les mêmes hommes réclamèrent une intervention en faveur du pacha d'Égypte, Méhémet-Ali. Dans les deux cas la France aurait eu à soutenir une guerre contre une coalition des autres grandes puissances, et la région lorraine aurait de nouveau connu les horreurs de l'invasion et de l'occupation étrangère. On doit se féliciter que la sagesse de Louis Philippe nous les ait épargnées. Par contre, la France fit à deux reprises pénétrer ses troupes en Belgique, pour mettre les Hollandais à la raison. Le maréchal Gérard, que Louis-Philippe chargea chaque fois du commandement de l'armée, se contenta en octobre 1831 d'une simple démonstration militaire ; mais en novembre 1832, il eut à faire le siège de la citadelle d'Anvers, que défendait le général hollandais Chassé. Les opérations du siège furent dirigées par le général Haxo, qui, lui aussi, était Lorrain. On sait que la citadelle d'Anvers se rendit le 23 décembre 1832.

La Lorraine fournit à cette époque un diplomate qui, après une brillante carrière, devait tristement finir ses jours. Bresson, originaire des Vosges, remplit successivement les fonctions de chargé d'affaires à Berlin, d'ambassadeur à Madrid, puis à Naples. Il négocia le mariage du duc d'Orléans avec la princesse Hélène de Mecklembourg (1837) et, quelques années plus tard, ceux de la reine Isabelle avec don François d'Assise et de sa sœur Louise-Fernande avec le duc de Montpensier, le plus jeune des fils de Louis-Philippe. Des chagrins domestiques le décidèrent, alors qu'il représentait la France à Naples, à se couper la gorge avec un rasoir.

La Monarchie de Juillet, comme la Restauration, devait précipiter sa chute. La politique extérieure de Guizot, estimée jusqu'en 1846 trop favorable à l'Angleterre, puis trop complaisante à l'égard de l'Autriche, irritait une partie de l'opinion publique, autant que l'obstination de cet homme d'État à repousser la réforme parlementaire et la réforme électorale. L'opposition commença en 1847 et poursuivit, au début de 1848, une campagne de banquets, pour contraindre le gouvernement à capituler ou à se retirer. Des banquets eurent lieu à Épinal et à Bar-le-Duc ; dans cette dernière ville, Étienne fils le seul député de l'opposition de la Meuse, but « à la moralité du gouvernement ». L'interdiction d'un banquet qui devait avoir lieu à Paris fut la cause immédiate de la révolution des 23 et 24 février 1848. Le général Jacqueminot, un Lorrain, qui commandait la garde nationale de Paris, ne sut pas montrer l'énergie que réclamaient les circonstances. Sa faiblesse a contribué, pour une part, à la chute de Louis-Philippe et à l'avènement de la République.

CHAPITRE III

LA RÉGION LORRAINE SOUS LE RÉGIME DU SUFFRAGE UNIVERSEL (1848-1870) [1].

Brusquement la France allait passer de la monarchie constitutionnelle à la République, du régime censitaire au ré-

1. Bibliographie — Sources. — Deuxième République : Délibérations des conseils généraux et Rapports des préfets — Aux Journaux et aux Annuaires, déjà mentionnés (n. 1 des p. 30, 70, 113, 249 et 264), ajouter : *Le Vœu national.* Baudry (J.). *Souvenirs du capitaine Dauné* (*Pays lorr. et pays mess*. 1911) — Braun (P.). *Le département de la Meuse en 848 : documents inédits* (*Révol* 1848, 1910). — Woirhaye (Ch Fr), *Souvenirs de 1848* (*Marches de l'Est*, 1910).
Second Empire : Délibérations des conseils généraux et Rapports des préfets. — Aux Journaux et aux Annuaires déjà mentionnés ci dessus, ajouter : *Le Progrès de l'Est.* — Ferry (J), *Lettres* (1846-1893 , 1 vol.

gime du suffrage universel. Si, comme nous le disions plus haut, l'élite intellectuelle et morale du pays s'était trouvée, de 1815 à 1848, en grande partie écartée de la politique, elle allait, par le fait de l'établissement du suffrage universel, être noyée dans les masses peu instruites, crédules et nullement préparées à s'acquitter de leurs devoirs civiques. Les fluctuations et les caprices des électeurs, les imprudences commises par les élus favoriseront l'ambition du président de la République, le prince Louis-Napoléon Bonaparte, et lui permettront d'exécuter le coup d'État du 2 décembre 1851, qui prépara la restauration de l'Empire, opérée l'année suivante. Tandis que les électeurs lorrains se détachèrent de la République aussi rapidement qu'ils l'avaient acceptée, ils restèrent, en grande majorité, fidèles à l'Empire, qu'ils avaient acclamé lors de sa résurrection. Il faudra la catastrophe de 1870 pour leur ouvrir les yeux sur les vices d'un régime dans lequel ils avaient eu longtemps une confiance aveugle.

La seconde République et le second Empire conserveront l'organisation administrative que leur avaient léguée les régimes précédents. Si la chose se comprend de la part du

in-8o, s. d. -- Y Z, *Souvenir d'un Nancéien* (*Étoile de l'Est*, 1912 et 1913). — *Un projet de décentralisation*, 1 vol. in-8°, 1865.

Ouvrages généraux : Deuxième République : PIERRE (V.), *Histoire de la République de* 1848, 2 vol. in 8o, 1873-1878. — GORCE (P. de la), *Histoire de la seconde République française*, 2 vol. in-8o, 1887. — SEIGNOBOS (Ch.), *La République de* 1848. *Le second Empire*, 1 vol. in-8o, s. d. (*Histoire de France contemporaine* de LAVISSE, t. VI).

Second Empire: GORCE (P. de la), *Histoire du second Empire*, 7 vol. in-8°, 1894-1905 OLLIVIER (E.), *L'Empire libéral*, 16 vol. in-8°, 1894-1912. — SEIGNOBOS (Ch.), *op. cit.*, et *Le déclin de l'Empire. La troisième République*, 1 vol. in-8°, s. d. (*Histoire de France contemporaine* de LAVISSE, t. VI et VII).

Travaux concernant la région lorraine : A l'article, déjà cité (n. 1 de la p. 264), de WEILL, ajouter : Pour la deuxième République : BRAUN (P.), *Un épisode de la lutte électorale de* 1848 (*Pays lorr.*, 1906). — PIERROT (A.), *Ch. Buvignier à Montmédy en* 1848-1849, 1 broch. in-16, 1907.

Pour le second Empire : WEILL, *art. cit.* et COLLIGNON (A.), *Bazaine à Nancy* (1867-1869) (*Pays lorr. et pays mess.*, 1920).

neveu de Napoléon Ier, on s'explique moins que les républicains de 1848 ne se soient pas empressés de doter la France d'institutions en harmonie avec les principes d'une démocratie et capables de mettre la République à l'abri d'un coup d'État. Cette faute, ajoutée à beaucoup d'autres, devait leur être fatale. On peut faire observer ici que, de 1848 à 1870, les hommes politiques lorrains n'ont joué qu'un rôle secondaire dans les affaires de la France. A ce point de vue, la période que nous allons étudier ressemble à celle qui l'a immédiatement précédée.

I. — La seconde République (février 1848-décembre 1851).

La politique de la seconde République. — Les événements. — L'opinion publique et les élections. — Députés et ministres lorrains. — Les Lorrains hors de France. — Le coup d'État du 2 décembre 1851.

Tandis que, du jour au lendemain, les institutions politiques avaient été transformées, la centralisation était maintenue, et le seul changement apporté par les nouveaux maîtres du pays au régime administratif consistait dans le remplacement des préfets par les commissaires de la République[1]. Il est vrai qu'au bout de quelques mois ces commissaires disparaîtront et céderont la place aux préfets ressuscités. La deuxième République, née d'une insurrection parisienne, acceptée tout d'abord par la masse des provinciaux, toujours prêts à emboîter le pas derrière les habitants de la capitale, trompera bientôt les espérances que l'on avait mises en elle. L'insurrection parisienne de juin 1848 effraiera bourgeois et paysans, les dégoûtera de la République, et la seule question qui se posera sera de savoir si elle aura pour héritier un Bourbon ou un Bonaparte. Ces fluctuations, que l'on constate un peu partout en France, nous les observerons également dans la région lorraine.

1. Les sous préfets se transformèrent en sous-commissaires.

Peu d'événements à signaler dans la région lorraine de février 1848 à décembre 1851. Nous savons pourtant comment le nouveau régime fut instauré dans les villes où il existait un parti républicain. A Metz, d'après Woirhaye, la proclamation de la République fut bien accueillie, et tout se passa dans le calme le plus parfait. Pour Nancy, nous possédons le récit d'un témoin oculaire, Dauné, un commerçant qui était l'un des membres actifs du parti républicain. Le 26 février, au matin, Dauné et quelques-uns de ses amis politiques, Louis, Vincenot, Laflize, Saint-Ouen, se réunirent, et se fondant sur les nouvelles, d'ailleurs assez vagues, qui leur étaient arrivées de Paris, ils se rendirent à l'hôtel de ville, où ils proclamèrent la République. On ne sait ce qu'il y a de plus extraordinaire de l'audace de ces hommes sans mandat qui prétendaient imposer à leurs concitoyens le régime de leur choix, ou de l'inertie, pour ne pas dire plus, des partisans de la monarchie et surtout des autorités constituées, qui n'opposèrent aucune résistance aux républicains. Le préfet, le maire, un ancien colonel d'artillerie du premier Empire et le général commandant la subdivision laissèrent le champ libre à la commission provisoire, nommée par les chefs du parti républicain, commission qui prit aussitôt en mains la direction des affaires. Reconnaissons d'ailleurs qu'elle fit preuve de fermeté et qu'elle sut réprimer les tentatives de désordre. Dans les autres villes de la région les autorités administratives ou militaires ne tentèrent pas plus qu'à Nancy d'enrayer la chute de la Monarchie de Juillet. Une fois de plus, on pouvait constater les effets déplorables de la centralisation. La victoire de l'émeute dans la capitale entraînait l'effondrement du régime établi, qui ne trouvait en province aucune institution capable de lui offrir un point d'appui.

Nous avons déjà dit que le gouvernement provisoire avait remplacé les préfets par des commissaires de la République. Léoutre et Charles de Ludres avaient été chargés conjointement de la Meurthe et de la Meuse. Quand Léoutre eut pris

le parti de limiter son action à la Meuse, le gouvernement adjoignit à de Ludres Lorentz, qui finit par exercer seul les fonctions de commissaire. Billaudel et Léon Turck reçurent respectivement la mission d'administrer le premier la Moselle et le second les Vosges.

Il y eut en mars une tentative timide faite pour grouper les quatre départements lorrains sous l'autorité d'un commissaire général, qui n'était autre que Billaudel. L'arrêté de nomination, en date du 20 mars, porte que le nouveau commissaire général « surveillera les opérations des commissaires ou sous-commissaires, les révoquera, au besoin exercera leurs pouvoirs ou les remplacera. Les autorités civiles ou militaires sont placées sous ses ordres ; il les requerra pour toutes les mesures de salut public et fera tout ce que les circonstances nécessiteront, tant pour le maintien de l'ordre que pour le triomphe des principes républicains ». Il ne semble pas d'ailleurs que Billaudel ait eu l'occasion d'exercer les pouvoirs que lui conférait l'arrêté du 20 mars. Son action ne dépassa pas les limites de la Moselle.

Au mois d'août 1850, le président de la République, Louis-Napoléon Bonaparte, fit un voyage dans l'Est de la France ; les habitants de Lunéville, de Nancy et de Metz l'accueillirent aux cris de *Vive la République* !

La révision de la constitution, que désirait L.-N. Bonaparte, fut réclamée en 1850 par les conseils généraux de la Meurthe et de la Meuse, l'année suivante par 50.000 (?) pétitionnaires de la Meuse et par 16.000 de la Moselle, puis par les quatre conseils généraux de la région lorraine. D'ailleurs, cette question fut l'objet de débats très vifs en 1850 dans l'assemblée départementale de la Meurthe, en 1851 dans celles de la Moselle et des Vosges. Plusieurs conseillers généraux républicains de la Moselle n'hésitèrent pas à déclarer que le véritable but de nombreux révisionnistes était de renverser la République au profit d'un Bourbon ou de L.-N. Bonaparte.

La République fut acceptée sans opposition par nos ancêtres, qui, pour la plupart, ne l'avaient ni désirée ni prévue. Au lendemain de la révolution de Février, chacun ne s'en déclara pas moins républicain. Ce beau zèle, qui n'était pas toujours sincère, ne tardera pas à se refroidir.

De 1848 à 1851, le pays fut consulté à trois reprises ; il eut à élire successivement la Constituante, le président de la République, enfin l'assemblée législative [1].

Ce fut le 23 avril 1848 qu'on nomma les membres de la Constituante. Tout Français âgé de 21 ans était électeur ; on votait, non dans la commune où l'on résidait, mais au chef-lieu du canton. Des comités se formèrent en vue des élections. Dans la Moselle, où le parti républicain était bien organisé, il ne présenta qu'une seule liste aux électeurs du département. Il en alla autrement dans la Meurthe, où différentes listes se trouvèrent en présence. Toutefois, certains noms figuraient à la fois sur deux ou sur trois listes. Tous les candidats étaient ou se disaient — avec plus ou moins de sincérité — républicains.

La Restauration et la Monarchie de Juillet ne s'étaient pas fait faute d'intervenir dans les élections législatives. Quelques circulaires de Ledru-Rollin, en particulier celle du 12 mars, prouvaient que les nouveaux gouvernants ne répudiaient pas complètement toutes les pratiques de leurs prédécesseurs. Les conseils du ministre de l'intérieur devaient être suivis dans une partie au moins de la région lorraine.

Le 13 avril, le commissaire Lorentz invitait les instituteurs de la Meurthe à faire de la propagande en faveur des candidats portés sur une des listes qui se présentaient aux suffrages des citoyens du département. Cette ingérence abusive du représentant du pouvoir central provoqua des protestations de deux comités électoraux, l'Union agricole et la Société démocratique. La réponse justificative de Lorentz ne

1. Le scrutin de liste, substitué par le gouvernement provisoire au scrutin d'arrondissement, resta en vigueur de 1848 à 1851.

détruisit pas entièrement le mauvais effet de la circulaire malencontreuse qu'il avait envoyée aux instituteurs.

Voici comment l'on vota, le 23 avril, dans les quatre départements lorrains.

	Inscrits	Votants	Premier élu		Dernier élu	
Meurthe	110.000	100.000	Marchal	97.856	d'Adelsward	42.123
Meuse	88.835	74.964	Launois	47.597	Buvignier	29.960
Moselle	111.334	97.423	Woirhaye	94.294	Antoine	69.795
Vosges	106 755	85.950	Doublat	83.336	Braux	37.514

On remarquera que les électeurs des quatre départements lorrains avaient voté en grand nombre. Dans la Meurthe, la Moselle et les Vosges, le premier élu avait réuni sur son nom la presque totalité des suffrages exprimés. Il en allait autrement dans la Meuse. Partout, mais plus spécialement dans la Meurthe et dans les Vosges, il y avait un écart de voix considérable entre le premier et le dernier des élus.

Si tous les députés étaient des gens honorables, beaucoup d'entre eux avaient des illusions et une inexpérience qui entraîneront pour le pays de fâcheuses conséquences. Parmi les élus il y avait des hommes de droite, d'Adelsward de la Meurthe, Salmon de la Meuse, Boulay (de la Meurthe) et Buffet des Vosges. A la gauche modérée appartenaient Charles de Ludres et Eugène Ferry de la Meurthe, Launois de la Meuse, Poncelet et Woirhaye de la Moselle, Doublat et Braux des Vosges. Plus avancés étaient Laflize et Viox de la Meurthe, Buvignier de la Meuse, Jean Reynaud et Totain de la Moselle, enfin Léon Turck des Vosges. Quelques-uns de ces représentants, comme Boulay de la Meurthe, de Ludres et Doublat avaient déjà siégé, sur les bancs de l'opposition, dans les Chambres de la Monarchie de Juillet. La plupart des députés appartenaient à la bourgeoisie. Beaucoup d'entre eux exerçaient la profession d'avocat. L'un d'entre eux était un écrivain connu, Jean Reynaud ; Totain était un ouvrier.

Au cours de l'année 1848, l'opinion publique fut soumise à des fluctuations, que des élections municipales ou des élec-

tions législatives partielles permettent de constater. Beaucoup d'électeurs se désintéressent des affaires publiques et s'abstiennent de voter. D'autres, qui semblent ne pas avoir d'opinions très arrêtées, donnent leur voix tantôt à un parti, tantôt à un autre. Le décret du 18 mars, par lequel le gouvernement provisoire ajoutait un impôt extraordinaire de 45 centimes au principal des contributions directes, fit beaucoup de mécontents. L'émeute parisienne du 15 mai et la terrible insurrection ouvrière de juin effrayèrent les bourgeois et les paysans, qui se détachèrent de la République ou qui se désintéressèrent des affaires politiques. Les élections municipales qui eurent lieu à Nancy, une première fois le 28 avril, une seconde le 30 juillet, nous fournissent la preuve du changement qui s'opéra en trois mois dans les dispositions des habitants de cette ville. Tandis que Favier-Gervais arrivait, le 28 avril, en tête de la liste avec 6.399 voix, il n'était plus, le 30 juillet, que le 29e avec 1.764 suffrages; Brice ne descendait que du deuxième au troisième rang, mais le nombre de ses voix tombait de 6.027 à 2.254. Le dix-septième des élus du 28 avril, Monet, avait obtenu 3 625 voix ; il n'en avait plus que 2.326, le 30 juillet, bien que venant en tête de la liste. En définitive, c'étaient les mêmes noms qui sortaient des urnes le 28 avril et le 30 juillet, mais beaucoup d'électeurs qui avaient voté la première fois s'étaient abstenus trois mois plus tard.

Nous pouvons faire, à propos d'élections législatives partielles dans la Moselle, des observations non moins intéressantes. Un des députés de ce département, Dornès, mourut en juillet des suites d'une blessure qu'il avait reçue le mois précédent en marchant à l'attaque d'une barricade. Louis-Napoléon Bonaparte posa sa candidature dans la Moselle à l'élection qui eut lieu le 17 septembre pour remplacer Dornès. Il fut nommé, mais seulement par 17 800 voix, alors que le 23 avril, le moins favorisé des candidats élus, Antoine, avait obtenu plus de 69.000 suffrages. Louis-Napoléon ayant donné sa démission de député de la Moselle, un nouveau scru-

tin devint nécessaire. Le 26 novembre, un républicain modéré, Rolland, fut élu par 17.960 voix contre le colonel Ney, l'un des fils du maréchal, qui n'en recueillit que 11.374. Quelque curieuses que soient ces fluctuations, elles n'ont pourtant pas l'importance de celles que l'élection présidentielle va nous permettre de constater.

L'assemblée constituante, bien mal inspirée en la circonstance, avait attribué au peuple l'élection du président de la République. Trois des cinq candidats qui briguèrent les suffrages des citoyens, Lamartine, dont la popularité s'était évanouie, Ledru-Rollin et Raspail, n'avaient aucune chance d'être élus. La question ne se posait vraiment qu'entre le général Cavaignac, chargé du pouvoir exécutif, et le prince Louis-Napoléon Bonaparte, fils du roi de Hollande et d'Hortense de Beauharnais. Le premier semblait devoir triompher, ayant à son actif de beaux états de services militaires, la fermeté de ses convictions républicaines, son respect de la légalité et son amour de l'ordre. Quels étaient les titres de Louis-Napoléon ? Il était le neveu de Napoléon I[er], mais le régime impérial n'évoquait-il pas le souvenir d'un despotisme écrasant, de guerres sans cesse renouvelées et, en ce qui concernait la région lorraine, celui de deux invasions étrangères et d'une mutilation du territoire ? Personnellement le prince n'avait à faire valoir, et c'était vraiment peu de chose, que les échauffourées de Strasbourg (1836) et de Boulogne (1840). Malheureusement, si, dans la région lorraine, la plupart des députés et des comités électoraux soutinrent Cavaignac, ils ne se remuèrent pas assez pour assurer le succès de leur candidat ; pourtant une propagande active eût été bien nécessaire pour combattre celle que l'on faisait en faveur de Louis-Napoléon. Celui-ci pouvait compter sur les anciens soldats de son oncle ; dans les campagnes, chose à peine croyable, le nom de Napoléon était resté populaire. Il est possible, probable même, que dans notre pays les images d'Épinal, plus encore que les chansons de Béranger, aient contribué à créer et à développer la légende napoléonienne.

En outre, les conservateurs, mécontents de la République, s'imaginaient que Louis-Napoléon serait un instrument docile entre leurs mains. La médiocrité apparente du prince devait être pour lui une cause de succès. Voici comment se répartirent les voix dans trois des départements lorrains, le 10 décembre 1848, entre Cavaignac et Louis-Napoléon Bonaparte.

	Cavaignac	L.-N. Bonaparte
Meurthe................	20.933	74.872
Moselle	19.660	75.142
Vosges	13.279	72.899

Que de réflexions inspire la comparaison du scrutin du 23 avril avec celui du 10 décembre ! Le nombre des votants est considérable dans les deux cas, mais quel revirement dans les opinions des électeurs ! Quelle condamnation de l'imprévoyance des hommes politiques qui avaient accordé le droit de suffrage à tous les Français sans distinction et de ceux qui avaient confié à ces électeurs inexpérimentés la nomination du chef de l'État !

Les votes de la Moselle méritent d'attirer tout particulièrement notre attention. Alors que, le 17 septembre, moins de 18.000 électeurs de ce département avaient envoyé Louis-Napoléon siéger à la Constituante, il s'en trouva plus de 75.000, le 10 décembre, pour le juger digne d'occuper la première magistrature de la République !

Cinq mois plus tard, le 13 mai 1849, eurent lieu les élections à l'assemblée législative. Les conservateurs qui, l'année précédente, s'étaient tenus à l'écart, affrontèrent cette fois la lutte, sous l'étiquette de « parti de l'ordre ». Les républicains étaient divisés en constitutionnels et en montagnards. Les uns et les autres étaient soutenus par des comités et par des journaux. Presque tous les députés sortants de nos départements se représentaient au suffrage de leurs concitoyens. Le gouvernement et le clergé intervinrent en faveur des candidats du parti de l'ordre.

Voici les résultats du scrutin du 13 mai :

	Inscrits	Votants	Premier élu		Dernier élu	
Meurthe	122.416	85.081 (84.134)	Vatry (de)	51.321	Viard	21.407
Meuse	92.490	59.869	Etienne	40.765	Raulin	31.719
Moselle	115.444	76.540	Ney	58.237	Hunolstein (d')	37.776
Vosges	116.982	·71.000	Buffet	43.442	Forel	18.435

C'étaient les conservateurs qui l'emportaient complètement dans la Meuse et dans la Moselle. Un montagnard avait réussi à passer dans la Meurthe, un autre dans les Vosges. Ce qu'il y a de curieux, c'est que Salmon, le seul républicain nommé par la Meurthe, n'appartenait pas au groupe des députés sortants. La plupart des conservateurs élus étaient des royalistes ; pourtant on comptait parmi eux des bonapartistes avoués ou cachés : M. Viard de la Meurthe, M. Chadenet de la Meuse, le général Achard, le colonel Ney, MM. de Ladoucette et de Wendel de la Moselle. Le nombre des votants avait été sensiblement moindre que le 23 avril et le 10 décembre 1848. L'écart des voix restait encore très sensible entre le premier et le dernier élu dans la Meurthe et dans les Vosges ; il l'était moins dans la Moselle et surtout dans la Meuse. On est frappé du chiffre relativement faible des suffrages obtenus dans la Meurthe et dans la Moselle par les députés républicains sortants Ainsi Marchal tombait de 97.856 à moins de 20.000 voix et Vosgien, qui arrivait le dernier, ne réunissait qu'un peu moins de 8.000 suffrages. Dans la Moselle c'était Rolland qui venait en tête avec 16.000 voix, alors qu'au mois de septembre il en avait recueilli de 17 à 18.000; Totain descendait à un peu moins de 10.000. Ces résultats n'avaient pas lieu de surprendre les observateurs attentifs. L'échec de Cavaignac présageait celui des députés républicains qui avaient soutenu sa candidature.

Des fluctuations dans l'opinion publique se produisirent encore après les élections de mai 1849. Cette fois, c'est le département des Vosges qui nous permet de les constater. Si, le 8 juillet 1849, lors d'une élection partielle, un monar-

chiste, M. de Ravinel, fut élu par 17.582 suffrages, le 24 mars 1850, nous voyons un républicain, M Guilgot, l'emporter par 33.544 voix sur un conservateur, le général Raoul, qui n'en obtint que 26.720.

Aucun des représentants de la région lorraine n'a joué un rôle de premier plan à l'époque de la seconde République. Le 8 mai 1848, deux députés de la Moselle, Dornès et Jean Reynaud, auxquels se joignit un de leurs collègues, Trélat, firent voter par la Constituante un décret portant que le gouvernement provisoire avait bien mérité de la patrie, et qu'il serait formé une commission exécutive. On sait que la question de la présidence de la République souleva dans la Chambre des débats très vifs. Seuls de nos députés, Buvignier de la Meuse, Hingray et Turck des Vosges votèrent pour l'amendement Grévy, d'après lequel le président du conseil des ministres devait remplir les fonctions de président de la République. L'amendement Leblond, qui attribuait à la Constituante l'élection du président, repoussé, comme le précédent, par l'assemblée, reçut des députés lorrains un accueil plus favorable : Laflize, Leclerc, de Ludres et Marchal de la Meurthe, Launois de la Meuse, Espagne et Poncelet de la Moselle, Braux, Doublat, Falatieux. Forel, Hingray, Houel, Huot et Turck des Vosges se prononcèrent en faveur de l'amendement Leblond. Enfin Charles de Ludres demanda qu'il fût interdit aux membres des familles qui avaient jadis régné en France de poser leur candidature à la présidence de la République. Tout ce que nous savons de cet amendement, c'est qu'il fut repoussé à la presque unanimité des voix.

En 1850, l'assemblée législative vota deux lois importantes. Celle du 15 mars supprimait le monopole universitaire et établissait enfin la liberté de l'enseignement. Trois seulement de nos députés, d'Adelsward et Salmon de la Meurthe, Forel des Vosges, se prononcèrent contre cette loi. D'Adelsward appartenait à la droite, mais en qualité de pro-

testant, il trouvait sans doute la loi trop favorable à l Église catholique. Buffet des Vosges collabora à la loi du 31 mai, qui restreignait le droit de suffrage. Nous ne trouvons parmi les opposants que Salmon de la Meurthe. La proposition présentée, le 30 janvier 1851, par d'Adelsward, et portant que le président de la Chambre aurait le droit de requérir la force armée, ne semble pas avoir été l'objet d'un vote. Le 17 novembre 1851, les questeurs de l'assemblée lui soumirent un projet, qui reproduisait en partie celui de M. d'Adelsward. A ce moment tous les gens clairvoyants se rendaient compte que le président de la République, Louis-Napoléon Bonaparte, préparait un coup d'État. Pourtant la proposition des questeurs fut repoussée par une majorité qui comprenait Fabvier, Salmon, de Vatry et Viard de la Meurthe, la totalité de la députation meusienne, presque tous les représentants de la Moselle, sauf du Coëtlosquet et de Faultrier et la majeure partie de ceux des Vosges, à l'exception de Houel et de Ravinel. Non seulement tous les députés à tendances bonapartistes, mais des royalistes et trois républicains, Salmon, de la Meurthe, Forel et Guilgot, des Vosges, avaient rejeté la proposition des questeurs et rendu possible ainsi le coup d'État du 2 Décembre.

Deux Lorrains furent ministres de la seconde République. M. Buffet fut chargé du portefeuille de l'agriculture et du commerce, d'abord dans le cabinet du 29 décembre 1848, puis dans celui du 10 avril 1851. Le même ministère eut pour titulaire, du 20 janvier au 10 avril 1851, M. E. Schneider, originaire de la Lorraine allemande, mais qui ne représentait pas un de nos départements ; c'est le fondateur du Creusot. La Constituante, qui avait confié au suffrage universel l'élection du président de la République, s'était réservé la nomination du vice-président. Le 20 janvier 1849, elle élut un député des Vosges, Boulay de la Meurthe, fils de l'homme d'État de la Révolution et de l'Empire. Boulay ne joua d'ailleurs aucun rôle politique durant sa vice-présidence.

Les républicains, qui avaient reproché à Louis-Philippe la timidité de sa politique extérieure, n'intervinrent pas plus que ne l'avait fait le Gouvernement de Juillet dans les affaires européennes. La seule campagne entreprise hors de France eut pour résultat de détruire la république romaine et de restaurer le pouvoir temporel de Pie IX. Le corps expéditionnaire avait pour chef le général Oudinot, fils aîné du célèbre maréchal. Un autre Lorrain, le général Charles Thiry, commanda l'artillerie au siège de Rome.

Avant ou après le 2 décembre, quelques-uns des députés lorrains se rallièrent à Louis Napoléon ; c'étaient Fabvier et Viard de la Meurthe, Chadenet de la Meuse, le général Achard, le colonel Ney, MM. de Ladoucette et de Wendel de la Moselle. Lors du coup d'État, les autres représentants de nos départements se tinrent à l'écart ou protestèrent. D'Adelsward fut envoyé à Mazas. Monet, de la Meurthe, lut au commandant de gendarmerie Saucerotte, qui avait envahi la salle des délibérations de la Chambre, l'article 18 de la constitution, qui qualifiait de haute trahison l'acte de violence commis par cet officier. Les députés de la droite, qui s'étaient réunis au nombre de 220 à la mairie du X[e] arrondissement, pour prononcer la déchéance de Louis-Napoléon Bonaparte, avaient confié au général Oudinot le commandement des forces militaires de la capitale. Mais Oudinot ne put accomplir sa mission. Non seulement le général Forey, qui se présenta à la mairie du X[e] arrondissement, refusa de lui obéir, mais il le fit arrêter et conduire à Vincennes.

La République terminait ainsi une existence, qui avait duré moins de quatre années. Si Louis-Napoléon Bonaparte avait pu arriver à ses fins, il y avait été puissamment aidé par les républicains et par les royalistes. Le gouvernement provisoire et la majorité de l'assemblée constituante avaient commis une série de fautes graves, dont la principale avait été peut-être de faire élire, au suffrage universel, le président de la République. Les excès de langage et les violences des

socialistes avaient effrayé bourgeois et paysans, qui n'avaient vu le salut que dans l'organisation d'un pouvoir fort. Les monarchistes, qui avaient eu l'imprudence de soutenir la candidature de Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence, avaient de plus mécontenté près de trois millions de citoyens, auxquels ils avaient enlevé le droit de suffrage. Enfin ceux des républicains et des royalistes qui s'étaient joints aux bonapartistes, le 17 novembre 51, pour rejeter la proposition des questeurs, avaient, avec une fatale imprévoyance, fait le jeu du neveu de Napoléon Ier et rendu possible un nouveau 18 brumaire.

II. — La région lorraine sous le second Empire (1851-1870).

Caractères de la politique impériale. — Les événements. — L'opinion publique et les élections. — Députés et ministres lorrains. — Les Lorrains hors de France. — La révolution du 4 septembre 1870.

Louis-Napoléon Bonaparte avait, le 2 décembre, rendu le droit de suffrage aux citoyens qui en avaient été privés par l'assemblée législative ; le suffrage universel était donc rétabli ; mais les ministres et les fonctionnaires du prince-président et de l'empereur sauront le domestiquer. La France sera soumise au régime du gouvernement personnel jusqu'en 1860. A partir de cette date une détente se produira, et différentes mesures viendront modifier la physionomie plus encore que le fonds même des institutions. C'est l'époque de l'Empire libéral, si toutefois il est permis de rapprocher l'un de l'autre ces deux mots, qui jurent de se trouver réunis. La France jouit alors, on ne peut le contester, d'une réelle prospérité matérielle. Napoléon III obtint au début de son règne des succès militaires et diplomatiques, qui consolidèrent à l'intérieur son trône et qui firent de lui l'arbitre de l'Europe. Les imprudences qu'il commit plus tard, les aventures dans lesquelles il se lança finiront par entraîner sa chute. Avec plus de prévoyance et de décision, Napoléon III aurait pu empê-

cher la Prusse d'expulser l'Autriche de l'Allemagne et par suite éviter la catastrophe de 1870.

Si, dans quelques départements, le coup d'État du 2 Décembre provoqua des résistances armées, il n'en fut pas de même dans la région lorraine. Les manifestations dont Metz et Nancy furent le théâtre n'eurent aucune importance. Quelques républicains prirent d'eux-mêmes le chemin de l'exil ; d'autres furent condamnés par les commissions mixtes à la déportation en Algérie ou en Guyane.

En janvier 1858, Nancy devint le chef-lieu d'un des cinq grands commandements militaires qui venaient d'être créés. Au mois de juillet suivant, Napoléon III et le comte de Cavour, premier ministre du roi de Sardaigne Victor-Emmanuel II, se rencontrèrent à Plombières. Du traité secret conclu, le 21 juillet, dans cette ville d'eaux devait sortir l'année suivante la guerre d'Italie. En 1861 s'ouvrit à Metz une exposition régionale des produits de l'agriculture, de l'industrie, de l'horticulture et des beaux-arts.

L'événement le plus important qui se soit passé dans la région lorraine est la publication, en 1865, du programme de décentralisation de Nancy. Depuis longtemps déjà les hommes sincèrement libéraux se rendaient compte qu'il fallait modifier le régime administratif de la France. En 1836 le baron Guerrier de Dumast faisait paraître sa *Résurrection des provinces*. La question, après avoir sommeillé, fut de nouveau débattue dans des brochures et dans des articles de journaux, à Metz et à Nancy, lorsque l'Empire eut commencé de prendre une physionomie libérale. Enfin dix-neuf Nancéiens, appartenant aux divers partis d'opposition, se réunirent pour rédiger un programme qui ne créait pas de région, mais qui supprimait en revanche les cantons. Les conseils généraux, dont le projet accroissait considérablement les attributions, auraient à régler les affaires du département ; de plus, l'exécution des mesures qu'ils auraient arrêtées serait confiée — non plus au préfet — mais à une commission nommée par le

conseil lui-même et recrutée parmi ses membres. Ce projet reçut l'adhésion d'hommes appartenant à tous les groupes de l'opposition, orléanistes comme M. Guizot, le duc et le prince de Broglie, légitimistes comme Berryer et M. de la Boulie, catholiques libéraux comme Montalembert, républicains comme Jules Favre, Jules Ferry et Eugène Pelletan. Beaucoup de ces hommes arriveront dans la suite au pouvoir, et cependant nous attendons encore aujourd'hui que le programme de Nancy devienne une réalité.

Épinal célébra par des fêtes brillantes, non en 1866, mais en 1864, le quatre centième anniversaire de son union au duché de Lorraine.

Au mois de juillet 1866, on commémora avec solennité le centenaire de la réunion de la Lorraine et du Barrois à la France. L'empereur, retenu à Paris par les graves événements dont l'Europe centrale était alors le théâtre, chargea sa femme et son fils de le représenter à ces fêtes. L'impératrice et le prince impérial ne firent à Bar-le-Duc et à Toul que des arrêts de courte durée. L'ancienne capitale de la Lorraine, où ils arrivèrent le 15 juillet, devait les garder plus longtemps. Une foule nombreuse, formée de Nancéiens et de gens venus de toute la région lorraine, fit à la souveraine et à son fils un accueil chaleureux. L'impératrice reçut avec son amabilité et sa bonne grâce habituelle les hommages des fonctionnaires et des habitants. Les personnages officiels qui prirent la parole protestèrent de leur dévouement et de celui de la population au régime impérial, dont ils vantèrent la gloire et les bienfaits. Qui aurait pu prévoir alors que, quatre ans plus tard, l'Empire s'effondrerait dans une guerre malheureuse et qu'une partie de la Lorraine, arrachée à la France, serait annexée au nouvel empire allemand ?

L'année suivante, l'empereur d'Autriche François-Joseph s'arrêta à Nancy, en se rendant à Paris, où il allait voir l exposition universelle. Il descendit dans les caveaux de la Chapelle Ronde, où reposent les restes mortels de ses ancêtres. La population nancéienne fit un accueil respectueux au des-

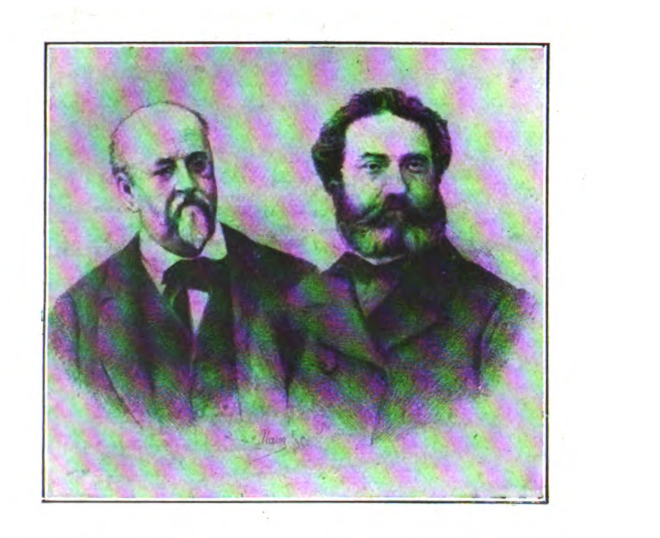
cendant de ses anciens souverains, qui avait déjà subi tant de revers de fortune et qui venait de perdre, quelques mois auparavant, son frère Maximilien, empereur du Mexique, fusillé à Queretaro [1].

Les habitants de la région lorraine resteront jusqu'au bout en grande majorité fidèles à Napoléon III. On ne verra pas se produire chez eux de revirements d'opinion tels que ceux dont la seconde République nous avait fourni l'exemple. Toutefois, le nombre des opposants ne cesse de faire des progrès depuis 1860, si bien qu'aux élections de 1869 les candidats officiels ne triomphent de leurs concurrents dans quelques collèges électoraux qu'à de très faibles majorités. L'opposition était d'ailleurs divisée, formée qu'elle était d'orléanistes, de légitimistes et de républicains, qui ne parvenaient pas toujours à s'entendre. Le gouvernement intervenait dans les élections beaucoup plus encore que les précédents, recommandant, par des affiches sur papier blanc, les candidats qui lui étaient agréables, exerçant une pression sur les fonctionnaires et, par l'intermédiaire de ceux-ci, sur les citoyens eux-mêmes. Tandis que toute liberté était laissée aux journaux bonapartistes, les feuilles de l'opposition étaient soumises à un régime de rigueur. En ce qui concernait la propagande électorale, il y avait également deux poids et deux mesures. Ajoutons que l'administration ne se faisait aucun scrupule de violer le secret du vote et de falsifier les résultats du scrutin. On comprend qu'avec de tels procédés le gouvernement impérial ait souvent assuré le succès des candidats officiels.

De 1851 à 1870, il y eut trois plébiscites et quatre élections générales [2]. Le premier plébiscite, qui eut lieu les 20 et 21

1. Le journaliste Victor Noir, qui fut assassiné, le 10 janvier 1870, par le prince Pierre Bonaparte, était né au village d'Attigny, dans le département des Vosges. Son frère Louis, romancier fécond, a trouvé quelque faveur auprès d'un certain public.

2. Napoléon III rétablit le scrutin uninominal pour les élections législatives



Emile ERCKMANN (1822-1898), né à Phalsbourg (Meurthe)
et Alexandre CHATRIAN (1826-1890),
né à Soldatenthal (Meurthe), romanciers.

(Voir p. 429).



Emile GALLE (1846-1904), né à Nancy,
maître verrier
(d'après un tableau de Victor PROUVÉ).

(Voir p. 391, 392, etc.).

décembre 1851, avait pour but de faire sanctionner par les électeurs le coup d'État du 2 décembre. Voici comment se répartirent les votes dans les quatre départements lorrains :

	Oui	Non
Meurthe	101.968	5.137
Meuse	81.049	2.927
Moselle	93.167	3.737
Vosges	93.304	3.738

On remarquera le grand nombre des votants et des approbateurs du coup d'État.

Un an plus tard, les 21 et 22 novembre 1852, eut lieu un deuxième plébiscite. Cette fois les électeurs avaient à se prononcer sur le rétablissement de l'Empire. Dans trois de nos départements, comme l'indique le tableau suivant, les oui furent plus nombreux et les non plus rares qu'au plébiscite de l'année précédente.

	Oui	Non
Meurthe	103.845	3.535
Meuse	79.414	2.268
Moselle	94.032	1.681
Vosges	96.504	2.497

Entre ces deux plébiscites avaient eu lieu, le 29 février, les élections au corps législatif. Tous les députés étaient des bonapartistes, à l'exception d'un seul, qui d'ailleurs ne devait pas tarder à se rallier à l'Empire. Les uns furent élus sans opposition, les autres obtinrent des majorités énormes

Les élections législatives de 1857 n'amenèrent aucun changement, au point de vue des opinions, dans la représentation des départements lorrains. Un député officiel de la Meuse, de Ségur, dont l'élection avait été contestée, crut devoir donner sa démission, mais il se représenta et fut réélu en 1858.

A partir du moment où l'Empire prit des allures libérales, l'opposition devint plus forte ; elle se grossit des mécontents qu'avait faits parmi les conservateurs catholiques la politique

italienne de Napoléon III. Un peu avant les élections du 31 mai et du 1er juin 1863, républicains, orléanistes, légitimistes et catholiques formèrent l'Union libérale, qui engagea vigoureusement la lutte contre les candidats officiels. Ceux-ci l'emportèrent, mais, dans les villes de Nancy et de Metz, ils furent mis en minorité, et, d'une façon générale, leurs majorités furent moindres que lors des élections précédentes. Ainsi, dans la Meurthe, le baron Buquet n'obtenait plus que 19.606 voix contre 9.024 à M. d'Adelsward. Dans la Moselle le colonel Hennocque passait avec plus de 17.331 voix, mais trois candidats de l'opposition en réunissaient à eux tous environ 12.000. Dans une circonscription des Vosges le député sortant, M. Bourcier de Villers, était réélu avec 14.524 suffrages contre 14.334 donnés à M. Buffet. Seulement de graves irrégularités ayant été constatées, M. Bourcier de Villers fut invalidé. Une nouvelle élection eut lieu, et cette fois M. Buffet triompha, avec 18.324 voix, de son concurrent, qui n'en réunit plus que 13.478. Les différents groupes d'opposition commirent la faute de ne pas s'unir pour les élections générales de 1869 ; aussi n'arrivèrent-ils pas à triompher des députés bonapartistes sortants. Pourtant l'opposition fit encore des progrès. Dans la Meurthe, le baron Buquet n'était élu que par 15.455 suffrages, alors que 15.102 allaient à M. Viox, républicain, ancien représentant du peuple. Dans la Moselle, M. de Bouteiller, député sortant, était élu par 19.298 voix contre 15.000 voix données à trois candidats d'opposition. M. Buffet passa dans les Vosges à une majorité écrasante[1].

Enfin les citoyens français furent encore une fois consultés le 8 mai 1870. Ce plébiscite était destiné à sanctionner les modifications apportées par Napoléon III, l'année précédente, aux institutions impériales. On constate qu'il y eut

1. Une des circonscriptions parisiennes élut député un Vosgien, Jules Ferry, qui venait d'attirer l'attention sur lui en publiant les *Comptes fantastiques d'Haussmann*.

cette fois plus d'abstentions, moins de oui et plus de non que lors des plébiscites de 1851 et de 1852. Encore convient-il de ne pas oublier que beaucoup de ceux qui, le 8 mai 1870, mirent dans l'urne un bulletin oui entendaient moins consolider l'Empire qu'approuver la nouvelle orientation libérale du régime.

Plébiscite du 8 mai 1870 :

	Oui	Non
Meurthe	82.857	13.404
Meuse	72.630	5.095
Moselle	82.510	14.074
Vosges	70.899	18.416

Les députés de la région lorraine appartenaient à la noblesse ou à la bourgeoisie aisée. On trouvait parmi eux des propriétaires, des industriels, d'anciens officiers; quelques-uns de ces députés étaient les fils ou les neveux de généraux ou de fonctionnaires du premier Empire. C'était même pour plusieurs d'entre eux le seul titre qu'ils eussent à faire valoir auprès des électeurs. Assurément le vicomte Drouot n'aurait jamais été député de la Meurthe, s'il n'avait été le neveu de l'illustre général dont il portait le nom.

Nos députés ne jouèrent qu'un rôle très effacé, ne prenant que rarement la parole, et se contentant d'approuver les actes du gouvernement. Pourtant un député de la Meurthe, M. Chevandier de Valdrome, fut le rapporteur de la loi qui décidait qu'une exposition universelle s'ouvrirait à Paris en 1867. Un député de la Meuse, le baron de Benoist, s'occupa des questionsagricoles et militaires. Il protesta en 1870 contre une réduction des effectifs, qu'il estimait dangereuse dans les circonstances critiques où se trouvait alors le pays. M. Buffet, des Vosges, intervint à plusieurs reprises, à propos des finances ou de l'armée. Il entra dans le tiers-parti, qui se constitua en 1864. En mars 1866 il présenta, avec 43 de ses collègues, un amendement à l'adresse, qui réunit 63 voix. M. Buffet et le vicomte Drouot furent les seuls dé-

putés lorrains qui repoussèrent le projet de loi militaire présenté par le maréchal Niel ; le corps législatif le vota le 14 janvier 1868. Au mois de juillet 1869, M. Buffet, M. Chevandier de Valdrome et deux députés de la Moselle, MM. Liégeard et de Bouteiller, firent partie de ce groupe des 116, qui invita le gouvernement à faire de nouvelles concessions libérales. Au mois de décembre 1869, M. Buffet constituait le centre gauche. On sait que, dans la séance du 15 juillet 1870, Jules Favre présenta une proposition par laquelle le corps législatif demandait au gouvernement de lui communiquer les dépêches qu'il avait reçues de son ambassadeur auprès du roi de Prusse. M. Buffet vota cette proposition, que repoussèrent tous les autres députés de la région.

La politique extérieure de la France fut dirigée, pendant plus de deux années, par M. Thouvenel, qui était né à Verdun en 1818. Après avoir représenté la France à Athènes, à Munich, à Constantinople, il reçut de l'empereur, le 4 janvier 1860, le portefeuille des affaires étrangères. Il négocia la cession de Nice et de la Savoie à la France et il s'efforça par deux fois, mais sans aucun succès, de réconcilier la papauté avec le nouveau royaume d'Italie. Lorsque Thouvenel vit que l'empereur se refroidissait à l'égard de Victor-Emmanuel et cherchait une union plus intime avec Pie IX, il donna sa démission, le 15 octobre 1862. Napoléon III perdait en lui un bon serviteur, trop sage et trop clairvoyant pour commettre les fautes irréparables, qui seront fatales à l'Empire et à la France elle-même.

Lorsque le chef du tiers-parti, Emile Ollivier, eut constitué, le 2 janvier 1870, un cabinet à tendances libérales, il prit pour collègues à l'intérieur M. Chevandier de Valdrome, aux finances M. Buffet. Celui-ci eut le temps de préparer le projet de budget de 1871, mais il donna sa démission au mois d'avril, quelque temps avant le plébiscite, qu'il désapprouvait. M. Chevandier conserva son portefeuille jusqu'à la chute du cabinet Ollivier, en août 1870. Un homme politique d'origine lorraine, dont nous avons déjà parlé, Eugène

Schneider, fut nommé en 1867 par Napoléon III président du corps législatif.

Il n'y a pas lieu de revenir sur la carrière diplomatique de M. Thouvenel, que nous avons retracée plus haut. Si la Lorraine fournit à l'armée impériale des officiers et des généraux, aucun de ceux-ci, à l'exception d'Exelmans, n'obtint le bâton de maréchal de France. Le général Augustin Thiry commanda l'artillerie au siège de Sébastopol. Deux autres généraux d'origine lorraine, Clinchant et Margueritte, se distinguèrent durant les guerres du second Empire, soit en Europe, soit en Algérie.

On sait que, le 4 septembre 1870, le peuple de Paris renversa l'Empire, dispersa le corps législatif et confia le pouvoir à ses propres députés, qui proclamèrent aussitôt la République [1]. Le gouvernement de la Défense Nationale, c'est le titre que prirent les nouveaux maîtres de la France, n'était à aucun degré le gouvernement national que réclamait la situation critique du pays. Un gouvernement, où seraient entrés des représentants de la province et des différents partis d'opposition, aurait eu beaucoup plus d'autorité, soit pour donner des ordres à la France, soit pour négocier avec l'ennemi.

1. Jules Ferry, qui était député de Paris, fit partie du gouvernement de la Défense Nationale.

CHAPITRE IV

LA GUERRE DE 1870 EN LORRAINE ET LE TRAITÉ DE FRANCFORT.

Causes et préliminaires de la guerre. — Forces des belligérants. — Les opérations militaires en Lorraine. — L'organisation du territoire occupé. — Le traité de Francfort. — Les conséquences de la guerre.

Après avoir joui pendant 55 ans des douceurs de la paix, la Lorraine va de nouveau connaître les malheurs de la guerre,

1. Bibliographie. — Sources : Opérations militaires : Documents divers : FAVIER, *Catalogue*, nos 1707, 1708, 1710, 1713, 1714, 1731, 1732. — *Procès du maréchal Bazaine. Compte rendu des débats du premier conseil de guerre*, 1 vol. in-8o, 1873.

Vie dans la région lorraine : MÉZIÈRES (A.), *Récits de l'invasion*, 2e éd., 1 vol. in-8o, 1881. — LACROIX (L.), *Journal d'un habitant de Nancy penpant la guerre de* 1870-1871, 1 vol. in-12, 1873.— CATHAL (J.), *L'occupation de Lunéville par les Allemands*, 1870-1871, 1 vol. in-16, 1913.— GRILLET (capitaine), *L'invasion allemande en Barrois d'après une relation inédite* (*Pays lorr. et pays mess.*, 1908). — MARÉCHAL (Madame), *Le blocus de Metz en* 1870 (*Pays lorr. et pays mess.*, 1910). — CLASQUIN (Fr.), *Guerre de* 1870 1871. *Notes et souvenirs.*

Ouvrages généraux : Ouvrages français : A l'ouvrage, mentionné plus haut (n. 1 de la p. 287), de SEIGNOBOS, ajouter : DUQUET (A.), *Guerre de* 1870-1871, 11 vol. in-12, 1887-1909. - LEHAUTCOURT (P.) [général PALAT], *Histoire de la guerre de* 1870-1871, 7 vol in-8o, 1901-1908; *La défense nationale en* 1870-1871, 8 vol. in-8o, 1893-1899. — Ouvrages allemands : *Der deutsch-französische Krieg* 1870-1871 *redigiert von der Kriegsgeschichtlichen Abteilung des grossen Generalstabes*, 5 vol. in 8o, 1872-1881.

Travaux concernant la région lorraine. Opérations militaires : PICARD (lt-col), *La guerre en Lorraine*, 2 vol. in 16, 1911.-- ROY (capne), *Etudes sur le* 18 *août* 1870, 1 vol. in-8o, 1911. — BONNAL (gal H.). *La manœuvre de Saint-Privat*, 18 *juillet*-18 *août* 1870, 3 vol. in-8o, 1904-1912. — BAPST (G.), *Le maréchal Canrobert*, t. IV-VI, 3 vol. in-8o, 1909-1913. — HANNEKEN (H. von), *Marschall Bazaine und die Kapitulation von Metz*, 1 vol. in-8o, 1872. — HOLLENDER (commt), *Le siège de Phalsbourg en* 1870, 1 vol. in-8, 1899 — DENIS (A.), *Siège et bombardement de Toul en* 1870, 1 vol.in-16, 1909. — MULLER (F.), *Le blocus de Thionville en* 1870 (*Pays lorr. et pays mess.*, 1914-1919). — REMY (P.), 1870-1871. *Le* 3e *bataillon de la mobile des Vosges*, 1 vol. in-8o, 1915.

de l'invasion et de l'occupation étrangère, puis, quand la France devra subir les conditions de l'Allemagne victorieuse, celle-ci exigera la cession de presque toute l'Alsace et d'environ un tiers de la Lorraine. Ainsi, pour la troisième fois, le régime impérial aura pour notre pays des conséquences désastreuses.

Napoléon III, qui n'avait su intervenir ni en 1864, ni en 1866, essaya en 1867 de se faire céder par le roi de Hollande le grand-duché de Luxembourg, mais l'opposition de la Prusse l'empêcha de réaliser ce projet. L'antagonisme de la France et de la Prusse devenait de plus en plus marqué. Tous les gens perspicaces prévoyaient que cette tension se terminerait par une guerre, que des personnages officiels désiraient en France comme en Prusse.

Dans ces conditions, il devait suffire d'incidents de peu d'importance pour mettre le feu aux poudres. Ce fut la candidature au trône d'Espagne du prince Léopold de Hohenzollern, cousin éloigné du roi de Prusse Guillaume Ier, qui fut la cause occasionnelle de la lutte. Nous n'avons pas à raconter les événements qui se déroulèrent en juillet 1870, le retrait de la candidature Hohenzollern, sur la protestation de la France, l'insistance maladroite du gouvernement impérial auprès du roi de Prusse, l'entrevue de Guillaume Ier et de Benedetti, la falsification de la dépêche d'Ems par Bismarck, la demande de crédits au corps législatif par É. Ollivier, le rejet de la proposition Jules Favre (15 juillet). Enfin, le 19 juillet, la France déclara la guerre à la Prusse.

On a peine à comprendre que le gouvernement impérial ait lancé la France dans cette aventure. Nous n'avions pas d'alliés, et notre armée laissait à désirer sous le double rap-

Vie dans la région lorraine : Chantriot (É.), *L'administration des départements envahis en 1870-1871*, 1 vol in-8°, 1916. — Baumont (H.) *Histoire de Lunéville*, 1 vol. in-8°, 1900. — Perrout (R.), *Au seuil de l'Alsace*, 1 vol. in-16, s. d.

port du nombre et de l'organisation. Si l'infanterie avait dans le fusil Chassepot une bonne arme, très supérieure au fusil à aiguille prussien, la cavalerie était mal préparée à jouer le rôle d'éclaireurs, et l'artillerie n'avait encore que des canons de bronze, se chargeant par la gueule. L'armée comptait beaucoup d'officiers et de soldats aguerris, mais les maréchaux et les généraux appelés à les commander étaient pour la plupart insuffisants ou incapables.

La Prusse pouvait compter sur tous les États allemands et au dehors sur la neutralité bienveillante de la Russie, dont le tsar, Alexandre II, était le neveu de Guillaume Ier. Son armée était plus nombreuse que celle de la France ; sa cavalerie avait été exercée, en temps de paix, à faire des reconnaissances; l'artillerie était pourvue de canons d'acier se chargeant par la culasse. Les généraux allemands étaient instruits, audacieux, toujours prêts à s'entr'aider. A la tête du grand état-major prussien se trouvait le feld-maréchal de Moltke, qui possédait quelques-unes des qualités d'un bon stratégiste.

Au lieu des trois armées que prévoyait son prédécesseur, le maréchal Niel, Le Bœuf n'en constitua qu'une seule, dont il était le chef d'état-major. Napoléon III se réservait le commandement suprême, qu'il était incapable d'exercer. Les commandants de corps d'armée, livrés à eux-mêmes, ne sauront pas ou ne voudront pas concerter leurs efforts.

Les troupes allemandes étaient groupées en trois armées : l'une, commandée par le prince royal de Prusse, devait attaquer l'Alsace, et les deux autres, qui avaient respectivement pour chefs le prince Frédéric-Charles de Prusse et le général Steinmetz, étaient chargées d'envahir la Lorraine.

Les Français chassèrent de Sarrebrück, le 2 août, quelques détachements prussiens. Mais on s'en tint à ce petit succès. Si la lutte sérieuse commençait en Alsace dès le 4 août, en Lorraine ce fut seulement le 6 que le général Steinmetz attaqua Frossard à Forbach, ou plutôt à Spickeren. Frossard, que ne soutinrent ni Bazaine ni de Failly, dut battre

en retraite. Le même jour Mac-Mahon, vaincu à Frœschwiller par le prince royal de Prusse, abandonnait l'Alsace ; il n'essayait pas de défendre la ligne des Vosges et il ne songeait même pas à détruire les tunnels entre Sarrebourg et Saverne.

Le plan du maréchal Le Bœuf n'avait donné que des résultats déplorables. L'empereur renonça au commandement de l'armée et Le Bœuf se démit de ses fonctions de chef d'état-major général. Le 12 août Napoléon III nomma Bazaine commandant des corps d'armée campés en Lorraine. Ce maréchal, sur lequel on fondait de grandes espérances, était un incapable, doublé d'un ambitieux et d'un intrigant. L'empereur lui avait donné l'ordre de se retirer vers la Champagne, où il devait rejoindre Mac-Mahon, qui formait au camp de Châlons une nouvelle armée. Mais Bazaine était bien résolu à ne pas s'éloigner de Metz

Pourtant il commença, d'ailleurs lentement, sa retraite. Le 14 août, son arrière-garde fut attaquée, entre Boulay et Metz, par l'avant-garde de Steinmetz ; ce fut la bataille indécise de Borny. Le 16, la plus grande partie de nos troupes se trouvait sur la rive gauche de la Moselle. Napoléon III quitta l'armée le matin de ce jour, en renouvelant à Bazaine l'ordre de continuer sa marche vers la Champagne. Mais Frédéric-Charles était arrivé, en faisant un détour, aux environs de Pont-à-Mousson. Une partie de son armée franchit la Moselle et hâta sa marche vers le nord, dans l'espoir d'arrêter la retraite de Bazaine. Une nouvelle bataille s'engagea, dite de Gravelotte, de Rezonville ou de Mars-la-Tour. L'armée française fit un à-gauche et accepta la lutte. Bazaine, qui disposait de forces très sensiblement supérieures à celles des Allemands, aurait pu les écraser. Mais il ne sut tirer aucun parti de ses avantages, et le champ de bataille finit par rester à l'ennemi. Tandis que, le 17, Bazaine restait immobile, l'armée de Frédéric-Charles s'avançait rapidement vers le nord, pour s'interposer entre nos troupes et la Meuse. Le 18 la lutte recommença ; c'est la bataille de Saint-Privat ou des lignes d'Amanvillers. Bazaine ne parut pas, ne renforça

pas les troupes de première ligne qui, sous la supériorité numérique des Allemands, durent se replier, non sans avoir causé à l'ennemi des pertes cruelles. Bazaine répartit ensuite son armée autour de Metz ; elle y restera campée jusqu'à la capitulation.

Mac-Mahon s'était dirigé vers Metz pour tendre la main à Bazaine, mais, attaqué par les Allemands au moment où il allait franchir la Meuse, il dut, après qu'un de ses corps eût été battu à Beaumont le 30 août, se replier sur Sedan, où, après une bataille de deux jours (1er et 2 septembre), son armée dut capituler.

Au début d'octobre, la partie orientale du département des Vosges fut le théâtre de quelques opérations militaires. Le gouvernement de la Défense Nationale avait constitué l'armée des Vosges, formée de régiments de marche, de gardes mobiles, de corps francs et de francs-tireurs. Le commandement avait été confié au général Cambriels, qui avait sous ses ordres le général Dupré et le colonel Bourras. Cambriels arriva dans la haute vallée de la Meurthe en même temps qu'un des corps de l'armée de Werder, commandé par le général Degenfeld. Les combats de Nompatelize et de la Bourgonce, livrés le 6 octobre par Dupré à Degenfeld, tournèrent à l'avantage de l'ennemi. Le 11 octobre, Bourras livra un nouveau combat près de Brouvelieures à von Bayer. Le 13 Cambriels ordonna la retraite, et ses troupes allèrent se reformer en Franche-Comté. Le 9 octobre, les Allemands avaient attaqué et pris Rambervillers, que la garde mobile et les habitants défendirent vaillamment. Le 12 la ville d'Épinal fut à son tour occupée par l'ennemi. Toutefois, des corps de partisans se maintinrent au camp de la Délivrance, dans la forêt de la Reine, d'où les Allemands ne réussirent pas à les déloger.

La plupart des places fortes de la Lorraine se trouvaient dans de médiocres conditions pour soutenir un siège ; leurs fortifications étaient en mauvais état, leur artillerie insuffisante, comme nombre et comme portée, leurs garnisons trop

peu nombreuses et formées en partie de mobiles sans instruction militaire. Il n'y avait que Metz qui possédât quelques forts détachés. Deux de ces places, Metz et Toul, avaient une importance particulière : la première immobilisait l'armée de Frédéric-Charles, la seconde commandait la voie ferrée de Strasbourg à Paris.

Nous avons déjà dit que Bazaine était décidé à ne pas s'éloigner de Metz ; les sorties qu'il exécuta le 26 août, puis le 31 du même mois et le 1er septembre, auraient pu donner des résultats, si Bazaine les avait conduites avec vigueur, mais, après un premier succès, il commanda chaque fois à ses troupes de venir reprendre leurs anciennes positions. Après la capitulation de Sedan, le maréchal se crut appelé à un grand rôle. Supposant que la guerre ne tarderait pas à finir, il se disait qu'à la tête de son armée il serait en mesure de dicter des lois à la France, de lui imposer comme souverain le prince impérial, sous le nom duquel il gouvernerait en qualité de régent. Son ambition l'entraîna dans des intrigues où nous ne pouvons le suivre, et que les Allemands parurent favoriser. Mais bien que l'armée et la population de Metz eussent été rationnées depuis le 15 septembre, les provisions commençaient à s'épuiser. Une dernière sortie, tentée le 7 octobre (combat de Ladonchamp), ne produisit pas plus de résultats que les précédentes. Finalement Bazaine dut signer, le 27 octobre, une capitulation honteuse aux termes de laquelle il livrait aux Allemands ses troupes, ses drapeaux, ses canons, ses fusils, ses munitions et la place de Metz.

L'armée de Frédéric-Charles pouvait maintenant quitter Metz pour se porter au secours des Bavarois de von der Thann, que le général d'Aurelles de Paladine avait battus, le 9 octobre, à Coulmiers.

Toul avait contre elle sa situation en plaine, au pied du mont Saint-Michel, qui n'était pas fortifié. La garnison était peu nombreuse et l'artillerie de la place tout à fait insuffisante. Une première attaque allemande fut repoussée le 16

août. La ville fut bombardée le 23 août, le 10 septembre et une dernière fois le 18 septembre avec de grosses pièces, que l'assiégeant avait installées sur le Saint-Michel. Hors d'état de résister plus longtemps, Toul capitula le 23 septembre. La voie ferrée de Strasbourg à Paris se trouvait libre ; les Allemands purent l'utiliser pour transporter sous les murs de la capitale leur grosse artillerie de siège. De bonne heure on conçut, au camp de la Délivrance, le projet d'interrompre cette ligne de communication, en faisant sauter le pont de Fontenoy-sur-Moselle, à quelques kilomètres de Toul. Malheureusement les corps francs de la Délivrance ne reçurent que tardivement de la place de Langres la poudre nécessaire à l'opération, et ce fut seulement quelques jours avant la signature de l'armistice, dans la nuit du 21 au 22 janvier 1871, que les francs-tireurs firent sauter le pont de Fontenoy. A ce moment, l'opération ne présentait plus aucun intérêt ; elle n'eut d'autre résultat que d'entraîner la destruction du village de Fontenoy et l'imposition d'une amende de 10.000.000 de francs à la Lorraine.

Verdun, comme Toul, se trouvait dans une situation défavorable, sans aucun fort détaché sur les hauteurs qui dominent la place ; mais elle avait une assez forte garnison, formée en partie d'hommes qui avaient échappé au désastre de Sedan. Le général Guérin de Waldersbach, d'origine lorraine, qui commandait à Verdun, était un homme actif et énergique, qui se défendit vaillamment. Le 24 août, il repoussa une première attaque, dirigée contre Verdun par le prince royal de Saxe. Lorsque la ville eut été investie, le gouverneur fit exécuter plusieurs sorties heureuses ; enfin, du 13 au 15 octobre, les Allemands bombardèrent la place avec de grosses pièces, qu'ils avaient installées sur les hauteurs voisines. Ce fut seulement le 8 novembre que cessa la résistance. Guérin de Waldersbach obtint une capitulation très honorable.

D'autres places fortes de la Lorraine ne se rendirent que plus tard ; il est vrai que le siège de ces villes ne fut poussé

que mollement par les Allemands. Thionville, investi le 20 novembre, bombardé du 22 au 24, capitula le 24. Le commandant Taillant, gouverneur de Phalsbourg, ne se rendit que le 12 décembre, après avoir détruit tout son matériel. Montmédy capitula le 14 décembre, après deux jours de bombardement; une partie de sa garnison réusssit à gagner la Belgique. Longwy prolongea sa résistance jusqu'au 23 janvier 1871. Ce fut la place de Bitche qui résista le plus longtemps, grâce à la forte situation de la citadelle qui domine la ville. Les Allemands se contentèrent de placer près de Bitche un corps d'observation. Le commandant Tessier ne rendit la place que le 12 mars 1871, après la signature des préliminaires de la paix.

Au-dessus des départements, qu'ils conservèrent, les Allemands créèrent, le 14 août, deux gouvernements généraux, celui de l'Alsace et celui de la Lorraine. Huit jours après, le roi Guillaume fixait l'étendue du premier de ces gouvernements généraux; il devait comprendre le Haut et le Bas-Rhin, les arrondissements de Sarreguemines, de Metz et de Thionville dans la Moselle, ceux de Château-Salins et de Sarrebourg dans la Meurthe. Les territoires du gouvernement général de l'Alsace étaient soustraits à la souveraineté de Napoléon III. Le 30 août, le gouverneur général militaire de l'Alsace, comte de Bismarck-Bohlen, adressa aux habitants une proclamation. Quant au gouvernement général de la Lorraine, les Allemands y englobèrent l'arrondissement de Briey, qui fut rattaché à la Meuse, les arrondissements meurthois de Nancy, de Lunéville et de Toul, les départements de la Meuse et des Vosges, auxquels s'ajoutèrent le 4 novembre la Haute-Marne et la Haute-Saône. Le général von Bonin, nommé gouverneur général militaire de la Lorraine, adressa, le 29 août, une proclamation aux habitants du territoire placé sous son autorité. Von Bonin était assisté d'un commissaire civil, le marquis de Villers, qui appartenait à une famille d'origine lorraine. Bonin et Villers résidaient à

Nancy. Dans chacun des départements les Allemands installèrent un préfet ; ce fut à Nancy le comte Renard, à Bar-le-Duc M. Bethmann-Hollweg, à Épinal M. Bitter. Les sous-préfets furent supprimés le 25 novembre. Par contre, les Allemands maintinrent les anciennes municipalités. Ils avaient demandé aux fonctionnaires français qui étaient restés dans les territoires occupés de continuer ou de reprendre leur service. Les magistrats, les agents des finances et les professeurs des facultés refusèrent d'obtempérer à cette invitation. Par contre les lycées, les collèges, ainsi que les écoles primaires rouvrirent au mois d'octobre. Un fonctionnaire allemand, M. von Etzel, fut chargé de diriger l'exploitation des forêts lorraines, pour lesquelles il se montra impitoyable.

Les Allemands avaient soumis au régime de l'état de siège les départements qu'ils occupaient. Ordre fut donné aux habitants de ne pas garder d'armes chez eux ; les gens qui en possédaient durent les déposer à la mairie de la localité où ils résidaient. Au mois de novembre, défense fut faite aux jeunes gens en âge de servir de s'enrôler dans les corps que constituait le gouvernement de la Défense Nationale. Il était de même interdit de donner l'hospitalité aux francs-tireurs, de commettre aucun acte d'hostilité à l'égard des Allemands, de recevoir des journaux français ; toutes les feuilles locales cessèrent leur publication ; celles de Nancy disparurent le 22 août. D'autre part, les habitants étaient tenus de loger, de nourrir officiers, sous-officiers et soldats allemands, de payer, outre un impôt direct, qui remplaçait les contributions françaises, des taxes extraordinaires, de faire droit aux réquisitions de vivres, de fourrages, de voitures et de chevaux, de chaussures, de couvertures, etc., etc. Les habitants ne devaient pas se déplacer sans être munis d'un sauf-conduit en règle. Les infractions aux prescriptions qu'avait ordonnées l'autorité allemande entraînaient, bien entendu, des châtiments variés. C'étaient d'abord des amendes infligées, sous un prétexte ou sous un autre, tantôt à des particuliers, tantôt à des collectivités. La Lorraine fut frappée d'une amende de 10 millions

de francs, en punition de la destruction du pont de Fontenoy ; Flavigny et Vézelise eurent à payer une forte amende, parce que des gendarmes allemands avaient été tués ou faits prisonniers dans ces deux localités par des francs-tireurs. Une amende fut également infligée à Remiremont, parce que des francs-tireurs avaient arrêté des Allemands dans cette ville. Des coups de feu tirés, on ne savait d'ailleurs par qui, des pierres jetées sur un train où se trouvaient des Allemands, des fils télégraphiques coupés sur le territoire de Nancy, valurent à cette ville des amendes plus ou moins fortes. Les Allemands recouraient encore à d'autres pénalités. Ainsi les maires de Flavigny, de Vézelise et de Remiremont furent incarcérés pour les faits dont nous venons de parler. Des particuliers, coupables d'avoir frappé des Allemands, furent également condamnés à la prison. En vue de prévenir les attaques des trains par des francs-tireurs, les Allemands firent monter sur les locomotives des convois des bourgeois notables, à côté du chauffeur et du mécanicien ; ces otages devaient être les premières victimes des coups de feu tirés par les francs-tireurs. Enfin, après la destruction du pont de Fontenoy, les Allemands détruisirent par l'incendie le village, bien que les habitants eussent été absolument étrangers à l'opération, qu'avaient accomplie les seuls francs tireurs. On doit reconnaître qu'il y eut peu d'actes individuels de violence commis par des soldats allemands sur des habitants de la région lorraine. Dans les villes les généraux et les officiers maintinrent la discipline parmi leurs troupes.

La population se montra en général réservée ou hostile à l'égard des Allemands En plus d'une circonstance, les sentiments des habitants se firent jour ; des rixes éclatèrent entre gens du pays et soldats allemands. La nervosité des habitants était d'ailleurs très grande, surtout dans les villes ; on accueillait toujours avec empressement, lorsqu'elles étaient

1. La ville de Nancy eut à fournir aux Allemands des vivres et toutes sortes d'autres objets pour une somme de 2.900.677 francs.

bonnes, les nouvelles, même les plus invraisemblables. Jusqu'à ce que Bazaine eut capitulé, on vécut avec l'espoir qu'il allait attaquer et culbuter les troupes de Frédéric-Charles. En janvier 1871, ce fut sur Bourbaki que la population fonda les plus grandes espérances; on voyait l'ennemi battu et rejeté dans son pays. Au contraire, quand les Allemands annonçaient, au moyen d'affiches, les succès qu'ils avaient remportés, on restait défiant et sceptique.

Les habitants des villes s'occupèrent avec sollicitude des blessés français, dont beaucoup furent recueillis dans des maisons particulières. Quand des convois de prisonniers passaient dans les villes, on leur donnait des vêtements, du linge et des provisions.

Les municipalités, qui constituaient les seules autorités régulières françaises, se trouvaient vis-à-vis des Allemands dans une situation extrêmement difficile. En butte aux exigences et aux menaces des vainqueurs, elles s'efforcèrent de résister aux demandes qui leur paraissaient exorbitantes et de sauvegarder les intérêts matériels et moraux de leurs concitoyens. Mais, trop souvent, elles se heurtaient au mauvais vouloir des autorités allemandes et ne pouvaient que constater leur impuissance.

Les Allemands victorieux voulaient obliger la France à leur abandonner plusieurs départements alsaciens et lorrains et à leur payer une forte indemnité de guerre. Pour justifier l'annexion de ces territoires français à l'Allemagne, les vainqueurs invoquaient des raisons militaires, historiques, ethnographiques et linguistiques. Ils voulaient, en occupant Metz et Strasbourg, mettre l'empire allemand, créé[1] le 18 janvier 1871, à l'abri de toute nouvelle attaque de la part de la France. Historiquement, prétendaient-ils, l'Alsace et la Lorraine avaient été autrefois rattachées à l'Allemagne, et c'était sans aucun droit que la France s'en était emparée. Enfin ils

1. C'est avec intention que nous disons *créé* et non *restauré*.

affirmaient que les populations de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine étaient allemandes de race et de langue. Déjà en 1792 en 1814, en 1815, en 1840, en 1848, des savants, des publicistes, des hommes politiques, des généraux, avaient revendiqué pour l'Allemagne l'Alsace et la Lorraine. Les universitaires, au cours du XIX[e] siècle, n'avaient cessé de défendre et de répandre ces idées; les érudits qui publiaient les *Monumenta Germaniæ historica* eurent soin d'y insérer les chroniques et les annales de l'Alsace et de la Lorraine. On a quelquefois prétendu que, si la France avait, après la capitulation de Sedan, conclu la paix avec l'Allemagne, celle-ci n'aurait pas exigé la partie de la Lorraine qu'elle s'annexera un peu plus tard. C'est là une assertion inexacte. La création du gouvernement général de l'Alsace, dont le roi de Prusse fixa les limites, comme nous l'avons vu, le 21 août 1870, indiquait très nettement quelles étaient, dès ce moment, les intentions bien arrêtées des Allemands en matière d'annexions territoriales. La carte au liséré vert nous fournit une nouvelle preuve que les vainqueurs voulaient, avant Sedan, prendre une partie de la Lorraine.

L'armistice du 28 janvier 1871 ne contenait aucune disposition relative aux conditions de la paix future. Toutefois, on avait en France, et particulièrement dans l'Est, la certitude que l'Allemagne revendiquerait certains territoires; même les plus pessimistes exprimaient la crainte que l'ennemi réclamerait toute la Lorraine. Ces appréhensions influèrent sur les votes des citoyens du Haut et du Bas-Rhin, de la Meurthe et de la Moselle, qui, le 8 février 1871 [1], n'envoyèrent à l'assemblée nationale que des républicains, et parmi eux Gambetta, l'homme de la guerre à outrance. Unanimement les électeurs de ces départements repoussaient l'idée d'une annexion à l'Allemagne.

Le 17 février, M. Keller, député du Haut-Rhin, lut à la tribune de l'assemblée une déclaration rédigée par Gambetta

1. Les élections du 8 février 71 s'étaient faites au scrutin de liste.

et signée de 36 députés alsaciens et lorrains. Il y était affirmé que les habitants de l'Alsace et de la Lorraine ne voulaient pas être annexés à l'Allemagne, que la France n'avait pas le droit de disposer d'eux et que l'Europe ne pouvait permettre un pareil attentat au droit des gens. A cette déclaration était jointe une proposition de loi, par laquelle l'assemblée invitait ceux qui seraient chargés de négocier la paix avec les Allemands à repousser toute cession de territoire français. Les députés écoutèrent avec une profonde émotion la déclaration qu'avait lue M. Keller, mais la majorité d'entre eux refusa de prendre en considération la proposition qui l'accompagnait. La voter, en effet, c'était lier les mains des plénipotentiaires français et rendre inévitable la continuation de la guerre. Or le pays voulait la paix.

Thiers et Jules Favre se rendirent de Bordeaux à Versailles, pour discuter avec M. de Bismarck les préliminaires de la paix. Au début, M. de Bismarck réclamait l'Alsace entière, cinq arrondissements de la Lorraine, c'est-à-dire tous les territoires qui formaient le gouvernement général de l'Alsace, et de plus, les deux cantons de Saales et de Schirmeck, qui, bien que rattachés au département des Vosges, faisaient plutôt partie de l'Alsace.

Les deux représentants de la France protestèrent énergiquement contre les exigences du vainqueur, qu'ils jugeaient exorbitantes. Thiers finit par obtenir que la France conserverait Belfort, moyennant des compensations données en Lorraine à l'Allemagne. Les préliminaires de paix furent enfin signés à Versailles le 26 février. La nouvelle des cessions territoriales que la France était condamnée à faire excita la plus vive émotion dans l'assemblée et surtout parmi les représentants des départements sacrifiés. Les députés alsaciens et lorrains élevèrent une nouvelle et énergique protestation contre l'abandon de leur pays au vainqueur. Plusieurs députés prirent la parole pour demander à l'assemblée de repousser les préliminaires ; citons en particulier M. Bamberger de la Moselle et M. Georges des Vosges. L'assemblée n'en vota pas

moins, le 1er mars, les préliminaires signés trois jours auparavant à Versailles. Tous les députés de la Moselle et de la Meurthe, presque tous ceux des Vosges et la moitié de ceux de la Meuse votèrent contre l'adoption des préliminaires. Seuls MM. Benoit et Paulin Gillon de la Meuse joignirent leur voix à celles de la majorité. Quelques députés s'abstinrent, ne voulant ni consacrer de leur vote une annexion qu'ils réprouvaient, ni rejeter la France dans une guerre d'où elle ne pouvait sortir victorieuse. A la suite du vote de l'assemblée, Gambetta, ainsi que tous les députés de l'Alsace et de la Moselle, quelques-uns de ceux de la Meurthe et des Vosges donnèrent leur démission. Toutefois, plusieurs de ces derniers devaient la retirer.

Les négociations, ouvertes en mars à Bruxelles entre les représentants de la France et ceux de l'Allemagne, ayant échoué, furent reprises à Francfort le 6 mai. Jules Favre et Pouyer-Quertier défendaient les intérêts de la France contre M. de Bismarck. Après quatre jours de discussions très vives, les plénipotentiaires signèrent, le 10 mai, le traité, que l'assemblée ratifia le 18. Une convention conclue à Berlin, le 12 octobre, par Pouyer-Quertier et par Bismarck, apporta quelques modifications aux clauses territoriales du traité de Francfort : la France devait conserver les villages de Raon-sur-Plaine, de Raon-les-L'eau et d'Igney, ainsi que le chemin de fer d'Igney-Avricourt à Cirey. L'Allemagne s'annexait donc cinq arrondissements lorrains, trois de la Moselle, deux de la Meurthe, ainsi que des morceaux des arrondissements de Nancy, de Lunéville et de Saint-Dié. Si, à ce moment, on avait connu la richesse en minerai de fer du bassin de Briey, les Allemands n'auraient pas manqué d'exiger ce territoire.

Le traité de Francfort contenait d'autres stipulations, dont il convient de dire un mot. Les habitants des territoires annexés à l'Allemagne avaient le droit d'opter, dans un délai déterminé, pour la nationalité française, mais il leur faudrait aller s'établir en France. L'Allemagne nous condamnait à lui

payer une indemnité de guerre de 5 milliards. Jusqu'à ce que cette somme eût été entièrement versée, plusieurs départements francais devaient être occupés par des troupes allemandes. Enfin le traité de Francfort stipulait que les marchandises allemandes importées en France jouiraient du bénéfice de la nation la plus favorisée.

On voit quelles conséquences désastreuses avait entraînées pour la France en général et pour la région lorraine en particulier la guerre dans laquelle le gouvernement impérial s'était aventuré avec tant d'imprévoyance et de légèreté. Presque toute l'Alsace et un tiers de la Lorraine avec Metz étaient annexés à l'Allemagne. Privée de quelques-unes de ses forteresses, dépourvue de frontière naturelle entre Mont-Saint-Martin et le Donon, la partie encore française de la Lorraine restait ouverte, exposée sans défense à une nouvelle invasion allemande La perte des mines de fer de Moyeuvre et de Hayange, des salines de Dieuze, des verreries et des faïenceries de la Lorraine allemande était infiniment regrettable. De lourdes charges financières allaient s'abattre sur les habitants de la Lorraine française, qui auraient à payer les arrérages des emprunts contractés par l'État français ou par les communes. Au point de vue politique, la guerre de 1870-1871 eut pour conséquence de tuer le bonapartisme dans la région lorraine. Enfin elle remplit tous les cœurs d'une profonde tristesse, tempérée, il est vrai, par l'espoir qu'un jour sonnerait l'heure de la revanche.

CHAPITRE V

LA PARTIE RESTÉE FRANÇAISE DE LA RÉGION LORRAINE SOUS LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE (1871-1914)[1].

I. — La politique de la troisième République.

La troisième République devait opérer dans les institutions de la France des transformations profondes, dont beaucoup étaient utiles et même nécessaires. Il y a toutefois lieu de regretter que l'esprit de parti ait parfois gâté des mesures, qui en elles-mêmes étaient excellentes. L'instruction à tous les degrés prodigieusement développée, de grands travaux publics exécutés dans tout le pays, l'armée réorganisée, l'empire colonial agrandi, les Églises séparées de l'État, des lois sociales votées pour améliorer la condition des ouvriers et des employés, voilà brièvement résumée l'œuvre accomplie depuis 1871. Mais, d'autre part, le régime administratif napoléonien est resté dans ses grandes lignes, malgré quelques adoucissements, tel qu'il fonctionnait depuis le début du XIXe siècle. La Lorraine attend toujours l'accomplissement des réformes

1. Bibliographie. — Sources : Délibérations des conseils généraux et Rapports des préfets. — Aux Journaux et aux Annuaires, déjà mentionnés (n. 1 de la p. 287), ajouter : *L'Est Républicain. L'Étoile de l'Est L'Éclair de l'Est. L'Indépendance de l'Est. Le Mémorial des Vosges. Le Vosgien.* — Ferry (J.), *Lettres*, et Y Z, *Souvenirs d un Nancéien* (n. 1 de la p. 287).
Ouvrages généraux : Denis (S.), *Histoire contemporaine*, 4 vol. in-8°, 1897-1903. — Hanotaux (G.), *Histoire de France contemporaine*. 4 vol in-8°, 1903-1908. — Seignobos (Ch.), *Le déclin de l'Empire. La troisième République* et *L'évolution de la troisième République*, 2 vol. in 8°, s. d. (*Histoire de France contemporaine* de Lavisse, t. VII et VIII).
Travaux concernant la région lorraine : Chantriot (É.), *La Lorraine sous l'occupation allemande, mars 1871-septembre 187* , 1 vol. in-8°, 1922. — Renard (G.), *Les courants politiques à Nanc*ʸ (*Le Sillon*, 1910).

décentralisatrices et régionalistes qui mettraient les institutions administratives en harmonie avec les principes républicains et qui affranchiraient la province de la prépondérance de la capitale.

La troisième République a eu beaucoup plus de peine que le second Empire à se consolider. Elle avait contre elle les souvenirs de la Terreur et ceux de 1848. On reprochait aussi à ses partisans d'être des utopistes, des ennemis de la religion. Les rivalités de personnes et de groupes ont nui en plus d'une circonstance à l'idée républicaine. Enfin il est souvent arrivé aux républicains, particulièrement dans les questions religieuses, d'oublier que la République doit être un régime de liberté et de justice. L'esprit de coterie les a plus d'une fois entraînés à prendre des mesures qui rappelaient d'une façon fâcheuse la politique des régimes déchus. Les républicains ont eu d'abord à combattre les partisans de l'Empire ou de la monarchie. Plus tard un aventurier, le général Boulanger, ralliant à lui les conservateurs et les républicains mécontents, a été sur le point de substituer sa dictature au gouvernement légal de la France.

La République a pourtant fini par triompher de ses adversaires. D'abord on lui a tenu compte des services qu'elle avait rendus et des réformes qu'elle avait opérées. Bien des Français se méfiaient de la monarchie et du boulangisme et ne se souciaient pas de voir la France courir les risques d'une nouvelle révolution. Ajoutons à cela les divisions qui existaient chez les conservateurs et les fautes qu'ils ne cessaient de commettre. Enfin les conservateurs étaient peu disposés à descendre dans la rue pour renverser le gouvernement. Au surplus, le succès d'une pareille tentative était bien problématique, l armement formidable des troupes permettant à celles-ci de réprimer facilement les soulèvements populaires Qui est maître de l'armée, l'est en même temps du pays. Voilà pourquoi le général Boulanger, qui comptait dans l'armée de nombreux partisans, a pu faire courir un sérieux danger à la République.

II. — Les événements dans la région lorraine [1]. — Le mouvement régionaliste.

Après la signature de la paix, les départements lorrains ont eu à subir, pendant deux ans et plus, l'occupation allemande, dont l'article 7 du traité de Francfort avait déterminé les conditions. Toutefois, la durée de cette occupation fut réduite successivement par les conventions du 29 juin 1872 et du 15 mars 1873. La force du corps allemand d'occupation fut fixée, le 1er janvier 1872, à 50.000 hommes et 18.000 chevaux. Le général, plus tard feld-maréchal, de Manteuffel. reçut, le 25 juin 1871, le commandement du corps d'occupation. Auprès de lui se trouvait « un commissaire extraordinaire du gouvernement français », le comte de Saint-Vallier. Manteuffel et Saint-Vallier résidaient à Nancy.

Le régime de l'état de siège continua, jusqu'au départ des troupes étrangères, d'être en vigueur dans nos départements. Aussi les fonctionnaires français, qui avaient repris leur service dans le courant de mars ou d'avril, eurent-ils à compter avec les autorités militaires allemandes. Les journaux, qui avaient recommencé de paraître, ne jouirent que d'une liberté limitée ; à la moindre incartade de langage, on les menaçait de suspension ou de suppression.

De graves conflits auraient pu se produire, si Manteuffel ne s'était montré, quoique Prussien, courtois et conciliant, et si M. de Saint-Vallier n'avait fait preuve de tact et d'adresse, sans d'ailleurs rien sacrifier des intérêts qu'il avait à défendre. Il remporta un premier succès, en obtenant que les troupes allemandes, au lieu d'être logées chez les habitants, seraient casernées dans des baraquements. Dans la suite le bon accord qui régnait entre le commandant des troupes d'occupation et le commissaire extraordinaire français permit d'a-

1. Quelques Lorrains ont joué un rôle dans l'insurrection communaliste parisienne de mars-mai 1871. Nous mentionnerons en particulier le romancier Arthur Arnould et Lullier, un ancien officier de marine.

planir, sans trop de peine, des difficultés sérieuses, en particulier d'apaiser des conflits qui avaient surgi entre les autorités militaires allemandes d'une part, nos préfets et nos sous préfets de l'autre.

Grâce à la rapidité avec laquelle la France paya l'indemnité de 5 milliards que lui avait imposée le traité de Francfort, nos départements furent définitivement libérés de l'occupation allemande en septembre 1873. Le 1er août les Allemands partirent de Nancy, où arrivait le 5 un bataillon du 26e régiment d'infanterie. Le 13 septembre, la ville de Verdun fut évacuée par l'ennemi ; le 16 du même mois, ce fut le tour d'Étain et de Conflans. L'occupation allemande avait pris fin.

C'était à M. Thiers qu'était dû le départ anticipé de l'ennemi ; les départements lorrains restés français, désireux de témoigner leur reconnaissance à l'illustre homme d'État, mort en 1877, lui élevèrent à Nancy une statue, qui fut inaugurée au mois d'août 1879, sous la présidence de Jules Simon, un homme politique né en Bretagne, mais d'origine lorraine.

La Lorraine et toute la France devaient être, au printemps de 1887, très émues par une grave affaire, qui faillit amener la guerre entre notre pays et l Allemagne. Le 20 avril 1887, M. Schnæbelé, commissaire spécial de police à Pagny-sur-Moselle, se rendit en territoire annexé, pour y conférer avec son collègue allemand de Novéant, M. Gautsch. Arrivé de l'autre côté de la frontière, M. Schnæbelé fut arrêté et emmené à Metz par deux agents allemands. Ceux-ci étaient chargés d'exécuter un ordre lancé par la cour suprême de Leipzig. Le malheureux commissaire de Pagny avait été victime d'un véritable guet-apens. Notre gouvernement protesta aussitôt contre l'arrestation illégale de M. Schnæbelé. Comme l'Allemagne ne se pressait pas de faire droit aux réclamations de la France, l'on se demanda si une guerre n'allait pas sortir de cet incident. Finalement, notre gouvernement, qui put prouver que M. Schnæbelé s'était rendu en territoire annexé

sur l'invitation de M. Gautsch, obtint la remise en liberté du prisonnier. Quelques mois plus tard, le 24 septembre, des chasseurs français, qui longeaient la frontière franco-allemande sur le territoire de Vexaincourt (Vosges), reçurent des coups de feu, qui tuèrent l'un d'entre eux. Le meurtrier, un soldat allemand, adjoint au garde forestier du pays, prétendit que les chasseurs français étaient passés en territoire annexé, qu'il leur avait crié de s'arrêter et que, voyant qu'ils ne tenaient pas compte de son injonction, il avait tiré sur eux. La France finit par obtenir que l'Allemagne payât une indemnité de 50.000 marks à la veuve de la victime. Quant au soldat allemand, auteur du meurtre, il ne fut ni puni, ni même poursuivi.

Au mois de juin 1892, la ville de Nancy reçut la visite de M. Carnot, président de la République. C'était la première fois, depuis la guerre de 1870, qu'un chef d'État français se montrait dans la région lorraine; aussi la réception faite à Carnot fut-elle marquée par des fêtes brillantes. Pendant que Carnot se trouvait à Nancy, le grand-duc Constantin, qui faisait alors une cure à Contrexéville, vint le 6, sur l'ordre de son neveu, l'empereur Alexandre III, saluer le président de la République. C'était une nouvelle manifestation du rapprochement de la France et de la Russie.

Les inventaires qui se firent, à la suite du vote de la loi séparant les Églises de l'État, durant les mois de janvier et de février 1906, provoquèrent des manifestations dans différentes villes de la région lorraine.

En janvier 1907, le général Bailloud, commandant du 20e corps d'armée, ayant pris la parole dans une cérémonie militaire, exprima le vœu que, si la guerre éclatait, nous reprendrions les provinces perdues ; il fut pour ce motif envoyé en disgrâce à Montpellier par le général Picquart, ministre de la guerre dans le cabinet Clemenceau.

Au printemps de 1909, s'ouvrit à Nancy une exposition régionale, dont nous reparlerons dans un autre chapitre.

En avril 1913, des Allemands de passage à Nancy furent

en butte, de la part de quelques étudiants et de quelques habitants, à des railleries, à des insultes et à des menaces. Comme la police n'avait pas, en la circonstance, fait le nécessaire pour mettre fin au scandale, le gouvernement crut devoir destituer M. Bonnet, préfet de Meurthe-et-Moselle. Bien que ce haut fonctionnaire n'eût pas gagné les sympathies d'un grand nombre de ses administrés, on regretta pourtant qu'il eût été sacrifié aux réclamations de l'Allemagne. Une fois de plus, le gouvernement français montrait à quel point il craignait de déplaire à sa redoutable voisine.

Nous avons parlé, en étudiant le second Empire, du programme de décentralisation rédigé à Nancy par des hommes appartenant aux différents partis de l'opposition. Le mouvement de décentralisation se continua sous la troisième République, d'abord par la Ligue lorraine de décentralisation, qui mena une vigoureuse campagne contre le projet d'organiser à Paris en 1900 une exposition universelle, et plus tard par l'Union régionaliste lorraine, qui organisa à Nancy en 1909 un congrès régionaliste.

III. — L'opinion publique, les élections, les députés et les ministres lorrains.

Facteurs qui ont influé sur l'opinion publique. — Partis politiques. — Grands hommes d'État. — Élections, députés et ministres : de 1871 à 1879 ; – de 1879 à 1887 ; — de 1887 à 1891 ; — de 1891 à 1898 ; — de 1898 à 1914.

L'opinion publique en Lorraine a subi depuis 1871 l'influence de différents facteurs, les uns permanents, les autres passagers. Le souvenir de la guerre de 1870-1871, la situation de pays frontière faite à nos départements par le traité de Francfort et les menaces souvent renouvelées de l'Allemagne ont eu des conséquences durables et persistantes. Le bonapartisme a disparu à peu près complètement de notre pays. D'autre part, les électeurs se sont rendu compte, ou ont

senti confusément que le socialisme internationaliste et antimilitariste affaiblirait la France et favoriserait l'écrasement de notre pays par l'Allemagne, en cas de nouvelles luttes.

Parmi les événements qui ont agi pendant un temps plus ou moins long sur l'opinion des électeurs lorrains, citons la chute de Thiers (24 mai 1873), le renvoi de Jules Simon (16 mai 1877), la politique anticléricale qui, par deux fois, a obligé les congrégations religieuses à s'expatrier, l'affaire Wilson, l'affaire Schnæbelé, le boulangisme, l'affaire Dreyfus, et en dernier lieu, l'affaire d'Agadir. L'influence de quelques-uns de ces événements, sur lesquels nous reviendrons plus tard, a été sérieuse et profonde. Les préfets ont encore joué, sous la troisième République, le rôle de « courtiers électoraux »[1]. Leur action s'est manifestée avec une intensité particulière durant les périodes de réaction conservatrice du 24 mai 1873 et du 16 mai 1877, ainsi qu'au temps de la réaction jacobine inaugurée par M. Combes. L'action des représentants du gouvernement a été secondée, à l'époque du 24 mai et du 16 mai, combattue, dans la suite, par celle du clergé catholique. Celui-ci n'a cessé, durant de longues années, de combattre les républicains, dans lesquels il voyait des adversaires de la religion. Son hostilité s'est manifestée tantôt dans des sermons, tantôt dans des mandements épiscopaux. Un des évêques du diocèse de Nancy, Mgr Turinaz, s'est plus d'une fois signalé par la vivacité de ses critiques.

On trouve dans la région lorraine les mêmes partis politiques que dans le reste de la France. Pendant longtemps les républicains ont appartenu en très grande majorité au groupe opportuniste. Plus tard s'est constitué un parti radical, tandis

1. « Les préfets ne sont pas des courtiers électoraux ; ils sont des administrateurs... Ils n'ont pas charge de soutenir des candidats, et ils doivent veiller à ce que les fonctionnaires gardent la même réserve qu'eux », (Discours prononcé à Paris, le 1er juillet 1922, par M. Poincaré, au banquet du comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.)

qu'une fraction des opportunistes prenait le nom de progressistes. Citons également les républicains indépendants, les antisémites, les nationalistes, les boulangistes de droite et de gauche. Quant aux conservateurs, ils se rattachaient surtout au parti orléaniste ; chez quelques-uns pourtant la nuance catholique dominait. Un moment vint où beaucoup de conservateurs, comprenant l'impossibilité d'une restauration monarchique, se rallièrent à la République.

Les députés des départements lorrains, bourgeois pour la plupart, exerçaient en général des professions libérales; beaucoup d'entre eux étaient avocats, médecins ou professeurs ; mais on trouvait aussi parmi eux d'anciens officiers, des agriculteurs et des industriels.

Tandis que, sous la Monarchie de Juillet, la deuxième République et le second Empire, les représentants de nos départements n'avaient joué qu'un rôle assez effacé, sous la troisième République la Lorraine a donné à la France des hommes politiques de premier plan, conservateurs comme Buffet, républicains comme Jules Ferry, Jules Méline et Raymond Poincaré.

L'histoire de la troisième République, de 1871 à 1914, peut se diviser en cinq périodes, dont la première est celle où les républicains luttent pour conquérir le pouvoir (1871-1879) ; puis les républicains gouvernent sans opposition sérieuse (1879-1887) ; ensuite vient la crise du boulangisme (1887-1891); dans une quatrième période, après l'agitation causée par l'affaire du Panama, le calme semble se rétablir (1891-1898) ; mais l'affaire Dreyfus recommence à troubler le pays et provoque une réaction jacobine, qui, malgré des atténuations, se prolongera jusqu'à la guerre de 1914.

De 1871 à 1879 les républicains luttent contre les conservateurs, pour s'emparer du pouvoir. Si les élections législatives du 8 février 1871 donnèrent, pour l'ensemble du pays, la majorité aux monarchistes, il n'en fut pas de même dans

les départements lorrains. La Meurthe et la Moselle ne nommèrent que des républicains, la Meuse trois conservateurs et trois républicains, dont un ancien membre du gouvernement de la Défense Nationale, Ernest Picard. La députation des Vosges comprenait M. Buffet, deux autres conservateurs et cinq républicains, dont l'un, Jules Ferry, avait fait partie du gouvernement de la Défense Nationale. Ajoutons qu'en 1872 Méline fut nommé par les Vosges, lors d'une élection partielle.

Quelle allait être l'attitude de Buffet et de ses amis conservateurs ? Accepteraient-ils, à l'exemple de Thiers, de Rémusat, de Léonce de Lavergne et d'autres encore, de se rallier à la République ? Tenteraient-ils au contraire une restauration monarchique ? C'est à ce dernier parti qu'ils s'arrêtèrent. On a peine à comprendre que des hommes politiques sérieux se soient bercés de l'illusion qu'on pouvait replacer et maintenir sur le trône de France le comte de Chambord, un prince dont les idées n'étaient pas en harmonie avec celles du pays. Aveuglés par leurs préférences monarchiques, les conservateurs vont renverser M. Thiers, le 24 mai 1873 ; quatre ans plus tard, le 16 mai 1877, ils obtiendront du maréchal de Mac-Mahon le renvoi de Jules Simon, alors président du conseil, et ils provoqueront ainsi une nouvelle crise. C'étaient de la part des conservateurs de lourdes fautes, qui entraîneront pour leur parti, pour leurs idées et pour la France elle-même, des conséquences funestes.

Après la démission de Jules Grévy (2 avril 1873), Buffet fut élu président de la Chambre par la droite contre Martel, candidat des républicains. Bientôt après, le 24 mai, la majorité conservatrice de l'assemblée adoptait l'ordre du jour Ernoul, qui provoquait, le soir même, la démission de M. Thiers. Tous les députés républicains des départements lorrains votèrent contre cet ordre du jour, qui rallia les suffrages de MM. Benoit et Paulin Gillon de la Meuse, de MM. Aubry et de Ravinel des Vosges. Buffet, président de la Chambre, ne prit pas part au vote. Bompard, député conser-

vateur de la Meuse, s'abstint aussi. En 1875 la chambre dota enfin la France d'une constitution. Le 30 janvier, lors du vote de l'amendement Wallon, les députés des départements lorrains votèrent ou s'abstinrent comme ils l'avaient fait le 24 mai 73. Le 25 février, jour où la Chambre adopta les lois constitutionnelles, les votes de nos représentants furent les mêmes que le 30 janvier, si ce n'est que Bompard vota avec les républicains. Le 11 mars Buffet quitta la présidence de l'assemblée, pour prendre, avec la présidence du conseil, le portefeuille de l'intérieur. Il suivit une politique nettement hostile aux républicains, bien que quelques-uns de ses collègues du ministère se fussent ralliés à la République.

Les conservateurs en général et Buffet en particulier s'étaient fait beaucoup de tort dans l'opinion des habitants de la région lorraine. Ces derniers, reconnaissants à Thiers de ce qu'il avait fait pour hâter la libération du territoire, en voulaient aux conservateurs d'avoir renversé le 24 mai le vieil homme d'État. Si, le 30 janvier 1876, les électeurs sénatoriaux de la Meuse nommèrent deux conservateurs, MM. Bompard et Salmon, ceux de la Meurthe-et-Moselle et des Vosges n'élurent que des républicains. Aux élections législatives du 20 février, faites au scrutin d'arrondissement, les républicains triomphèrent partout, sauf à Briey et à Verdun. M. Buffet, qui avait échoué dans les Vosges le 30 janvier, fut battu, trois semaines plus tard, dans les quatre arrondissements de Mirecourt, son pays natal, de Commercy, de Bourges et de Castel-Sarrasin. Ces insuccès personnels et la forte majorité acquise aux républicains dans la nouvelle Chambre obligèrent Buffet à donner sa démission de ministre. Il devait, quelques mois plus tard, être élu sénateur inamovible par la majorité conservatrice de la haute assemblée.

On sait que, le 16 mai 1877, Mac-Mahon contraignit le président du conseil, Jules Simon, à donner sa démission ; c'était pourtant un républicain très libéral et très respectueux des droits de ses adversaires politiques. Le duc de Broglie, qui constitua un ministère conservateur, fit voter par

le Sénat, le 22 juin, la dissolution de la Chambre des députés, qui avait émis contre lui un ordre du jour de défiance. Les deux sénateurs conservateurs de la Meuse et Buffet commirent la faute de se prononcer pour la dissolution. Le ministère de Broglie employa les quatre mois qui s'écoulèrent entre la dissolution et les nouvelles élections à préparer celles-ci. Beaucoup de fonctionnaires et de maires furent révoqués, les journaux républicains poursuivis impitoyablement. On se serait cru revenu au temps de l'Empire.

Les élections législatives du 14 octobre n'en furent pas moins favorables aux républicains dans la région lorraine. Les conservateurs gagnèrent, il est vrai, deux sièges, l'un à Lunéville, l'autre à Montmédy, mais les deux monarchistes élus dans ces arrondissements furent invalidés par la Chambre. Si les électeurs de Lunéville renvoyèrent à la Chambre M. Michaut, ceux de Montmédy abandonnèrent M. d'Egremont, qui fut remplacé par l'ancien député républicain, M. Billy. Les élections sénatoriales de janvier 1879 firent perdre aux conservateurs la majorité qu'ils possédaient dans la haute assemblée. La Meuse nomma deux républicains en remplacement de MM. Bompard et Salmon. Peu de temps après ces élections, Mac-Mahon donnait sa démission, et le congrès portait à la présidence Jules Grévy, un républicain d'ancienne date. Les grands pouvoirs de l'État se trouvaient enfin aux mains des républicains.

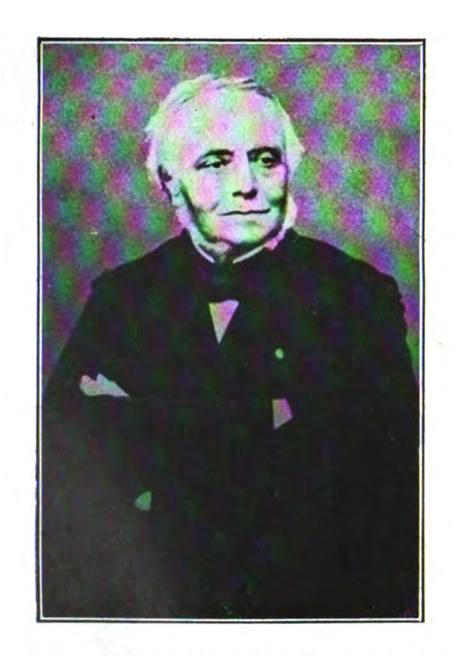
Pendant quelques années les républicains vont mener les affaires du pays sans avoir rien à redouter de l'opposition monarchique. Aux élections législatives du 21 août 1881, les conservateurs perdirent les trois sièges qu'ils possédaient encore dans la région lorraine. Si, aux élections législatives d'octobre 1885, les monarchistes, espérant profiter des fautes commises au cours des années précédentes par les républicains, engagèrent de nouveau la lutte, ils furent battus

1. Le parlement avait rétabli en 1885 le scrutin de liste.

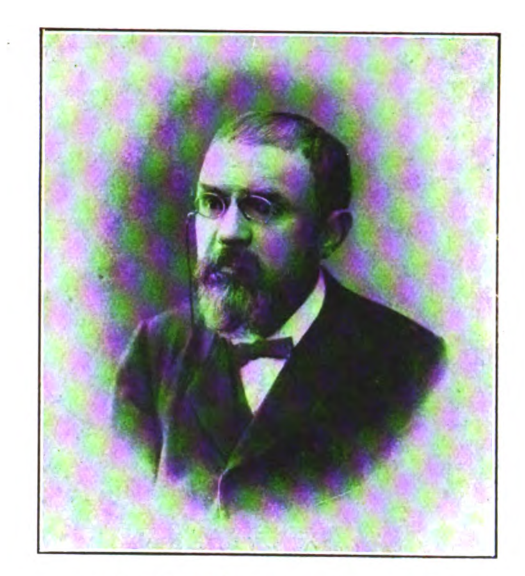
dans les trois départements lorrains. Les listes républicaines passèrent au premier tour de scrutin en Meurthe-et-Moselle et dans les Vosges, au second dans la Meuse.

Durant cette période, quelques-uns des représentants de la région lorraine ont joué un rôle considérable. En première ligne nous trouvons Jules Ferry, député des Vosges. Jules Ferry fut à cinq reprises ministre de l'instruction publique, entre le mois de février 1879 et le mois de novembre 1883. A cette dernière date il prit le portefeuille des affaires étrangères, qu'il garda jusqu'au mois de mars 1885. Par deux fois la présidence du conseil lui fut confiée. C'est, on le sait, à J. Ferry que la France est, en grande partie, redevable de l'acquisition de la Tunisie et du Tonkin. C'est lui qui a réorganisé les différents ordres d'enseignement ; par malheur, dans les affaires religieuses, il ne montra pas la même compréhension des véritables intérêts du pays ; l'expulsion des congrégations a été une faute. La politique religieuse de J. Ferry avait violemment irrité les conservateurs, qui se trouvaient d'autre part d'accord avec les radicaux pour lui reprocher l'expédition du Tonkin. La coalition de tous ses adversaires le fit tomber, le 30 mars 1885. Si les députés des Vosges restèrent fidèles à leur collègue, ceux de la Meurthe-et-Moselle et de la Meuse l'abandonnèrent. Après J. Ferry, nous citerons Varroy, qui fut deux fois ministre des travaux publics, Duvaux, ministre de l'instruction publique; Méline et Jules Develle eurent, à quelques années de distance, le portefeuille de l'agriculture. Un ministre de la justice, originaire de Metz, M. Humbert, a eu le malheur d'avoir — non pas un gendre — mais une belle-fille, qui a valu à son nom une célébrité de mauvais aloi.

L'année 1887 allait être, pour notre pays, marquée par de graves événements. Tandis que l'affaire Schnæbelé faillit amener une guerre entre la France et l'Allemagne, à l'intérieur, Grévy, que l'indignité de son gendre, le député Wilson, mettait en fâcheuse posture, fut obligé de donner sa



Paul. baron GUERRIER de DUMAST (1795-1883),
né à Nancy
(d'après une photographie communiquée par la famille).
(Voir p. 209, 302, etc.).



Henri POINCARÉ (1854-1912), né à Nancy,
mathématicien, membre de l'Académie des Sciences
et de l'Académie française
(d'après une photographie communiquée par la famille).
(Voir p. 433).

démission de président de la République. Qui allait lui succéder? La majorité des républicains voulait élire Jules Ferry, mais l'opposition acharnée des radicaux devait empêcher l'homme d'État vosgien d'arriver à la présidence. Le conseil municipal de Paris, où la majorité appartenait aux radicaux et aux socialistes, déclara qu'il ne répondait pas du maintien de l'ordre, au cas où Jules Ferry serait nommé. Intimidés, un certain nombre de républicains donnèrent leurs suffrages à Carnot, qui fut élu le 3 décembre 1887.

L'élection de Carnot ne devait pas ramener le calme dans le pays. Un nouveau danger très grave allait menacer la République. Le général Boulanger, qu'aucun exploit militaire ne recommandait, mais qui avait su gagner les bonnes grâces de Clemenceau et des radicaux, réussit à être deux fois, en 1886 et en 1887, ministre de la guerre. Il occupait ces fonctions au moment de l'affaire Schnæbelé, et il se montra partisan d'une rupture avec l'Allemagne. Sa recherche de la popularité finit par inspirer à bon nombre de républicains des inquiétudes qui n'étaient que trop justifiées. Le jour où Boulanger quitta Paris pour aller prendre à Clermont-Ferrand le commandement du 13e corps d'armée, il y eut dans les rues de la capitale de telles manifestations en faveur du général que l'on put un moment craindre une révolution. De Clermont-Ferrand Boulanger noua des intrigues avec des hommes politipues de tous les partis, radicaux, républicains et même conservateurs, bien qu'il eût en 1886, comme ministre de la guerre, expulsé du territoire français les princes d'Orléans et les Bonaparte. Un certain nombre de parlementaires accueillirent favorablement les ouvertures de Boulanger. Toutefois celui-ci ne réussit à gagner aucun député des départements lorrains. Privé de son commandement, puis mis d'office à la retraite, Boulanger se donna tout entier à la politique et fonda le « parti national », où affluèrent tous les mécontents, tous ceux qui désiraient soit un changement de régime, soit une orientation nouvelle de la politique intérieure ou extérieure du pays. Pour ne parler que

de la région lorraine, la plupart des conservateurs se déclarèrent pour Boulanger, espérant qu'il deviendrait un instrument entre leurs mains [1]. Il en fut de même de quelques républicains, qui reprochaient aux opportunistes d'avoir gouverné la France dans l'intérêt d'une coterie. Beaucoup d'électeurs lorrains estimaient trop effacée, trop timide, notre politique extérieure. L'affaire Schnæbelé les avait exaspérés. Suivant eux, la France aurait dû relever le gant et partir en guerre contre l'Allemagne. Boulanger, qui, d'une part, prônait une politique nationale à l'intérieur, donnait aux patriotes l'espoir que, s'il arrivait aux affaires, il entreprendrait une guerre de revanche, qui nous rendrait l'Alsace et la Lorraine.

On peut se demander comment auraient tourné les élections du 22 septembre 1889, si, d'une part, le ministère Tirard, en ordonnant des poursuites contre Boulanger, n'avait décidé le général à se réfugier en Belgique et si, d'autre part, il n'avait fait substituer par le parlement le scrutin d'arrondissement au scrutin de liste. Dans ces conditions le syndicat des mécontents, qui formait le parti boulangiste ou révisionniste, avait perdu la plus grande partie de ses chances de succès. Pourtant les boulangistes engagèrent la lutte dans plusieurs circonscriptions de la région. A Saint-Dié ils menèrent une campagne très violente contre J. Ferry, qu'ils avaient pris en haine, depuis le jour où il avait traité Boulanger de « Saint-Arnaud de café-concert ». Ferry fut battu par le commandant Picot, candidat révisionniste. Deux circonscriptions de Nancy élurent des boulangistes, entre autres un jeune romancier de grand avenir, Maurice Barrès. Partout ailleurs en Lorraine les républicains l'emportèrent. On le voit, le succès n'avait pas répondu, dans nos départements, aux efforts des révisionnistes. Durant la période de quatre ans, qui va de 1887 à 1891, nous n'avons à mentionner

1. Un journal catholique de Nancy, l'*Espérance*, a toujours refusé de se rallier au boulangisme.

comme ministre d'origine lorraine que M. Jules Develle, à qui fut de nouveau confié le portefeuille de l'agriculture.

A la fin de 1892, éclatait le scandale du Panama, qui devait de nouveau troubler le pays et jeter sur le parlement un jour très fâcheux. Par bonheur, il n'y eut ni sénateurs ni députés lorrains compromis dans cette affaire. Il fut prouvé cependant qu'un homme politique né en Lorraine, qui avait été député de Seine-et-Oise et ministre en 1887, avait touché de l'argent de la compagnie.

Aux élections générales de 1893, radicaux et socialistes cherchèrent à supplanter les opportunistes, que l'affaire du Panama avait mis en mauvaise posture. Dans la région lorraine, ils n'eurent qu'un médiocre succès. Un seul radical, le docteur Chapuis, fut élu à Toul au second tour de scrutin. Les deux députés boulangistes de Nancy ne s'étaient pas représentés ; un opportuniste et un républicain indépendant les remplacèrent. On put croire un instant que le pays, enfin sorti des agitations auxquelles il avait été en proie, allait connaître des jours plus tranquilles. Le pape Léon XIII invitait les catholiques à se rallier à la République, et Spuller, un disciple de Gambetta, parlait de « l'esprit nouveau ». A l'extérieur, l'alliance de la France et de la Russie (1891-1894) faisait sortir notre pays de l'isolement où il vivait depuis 1871. Malheureusement, à l'intérieur, des nuages assombrissaient de nouveau le ciel ; dès la fin de 1897, l'affaire Dreyfus commençait à provoquer des débats passionnés.

De 1891 à 1898 quelques hommes politiques lorrains furent ministres ; nous retrouvons M. Jules Develle, d'abord à l'agriculture, puis par deux fois, en 1893, aux affaires étrangères. Un jeune député de la Meuse, M. Raymond Poincaré, appelé plus tard à la présidence de la République, reçut à deux reprises le portefeuille de l'instruction publique, d'abord en 1893, puis en 1895 ; entre temps les finances lui furent confiées en 1894. M. Méline, qui avait acquis dans le Parlement une influence considérable et qui avait pris

une grande part à l'adoption des tarifs protectionnistes de 1892, devint, le 30 avril 1896, ministre de l'agriculture et président du conseil, fonctions qu'il garda jusqu'au 10 juin 1898. C'est à cette époque que se placent l'expédition Marchand et l'affaire de Fachoda. M. Boucher, député des Vosges, fut ministre du commerce dans le cabinet Méline.

La France va être pendant quelques années troublée par l'affaire Dreyfus, féconde en conséquences funestes. Le pays partagé en deux camps, le parti victorieux usant sans mesure de représailles contre ses adversaires, tel est le spectacle affligeant qui s'offre à nos yeux. On sait que, dans le courant de 1897, des parents et des amis de Dreyfus prétendirent que celui-ci avait été condamné à tort en 1894 pour un crime commis par un autre ; ils demandaient en conséquence la révision du procès. Le malheur voulut que plusieurs de ceux qui croyaient à l'innocence de Dreyfus, au lieu de rester sur le terrain purement juridique, se livrèrent à de violentes attaques contre l'état-major et contre l'armée. Il n'en fallut pas davantage pour indisposer beaucoup de Lorrains contre la révision du procès de Dreyfus, qui prit à leurs yeux le caractère d'une capitulation devant les adversaires de l'armée.

Au surplus, il convient d'ajouter que, si quelques-uns des partisans de Dreyfus cherchaient dans cette affaire des armes contre le haut état-major, plusieurs de ses adversaires voulaient exploiter « l'affaire » contre la République. Dreyfus étant israélite, l'antisémitisme, jusqu'alors peu en faveur, fit quelques progrès. Le nationalisme se développa, comme l'antisémitisme, chez les adversaires de la révision. La Ligue des patriotes et la Ligue de la patrie française recrutèrent dans les villes de la région lorraine des adhérents assez nombreux.

Pourtant les élections du mois de mai 1898 se passèrent en Lorraine avec un calme relatif, sauf à Bar-le-Duc et dans une des circonscriptions de Nancy, où la lutte fut extrêmement violente. Au second tour de scrutin, un nationaliste

antisémite fut élu à Nancy, un radical antisémite à Bar-le-Duc. Ailleurs les députés sortants furent réélus ou remplacés par des représentants de même nuance. L'agitation dans le pays continua, même après que la révision du procès eut été faite et que Dreyfus, condamné une seconde fois par un conseil de guerre, eut été gracié par le président de la République. Waldeck-Rousseau, croyant la République en danger, avait commis l'imprudence de faire appel aux socialistes. C'est alors que se constitua le « bloc républicain » ou « bloc des gauches ». Les passions étaient encore très surexcitées lorsqu'eurent lieu, le 27 avril et le 11 mai 1902, de nouvelles élections législatives. Elles furent dans beaucoup de circonscriptions lorraines favorables aux adversaires du bloc. Le département de Meurthe-et-Moselle comptait entre autres députés un indépendant, un nationaliste antisémite et deux ralliés, la Meuse un radical antisémite, un nationaliste et un rallié, les Vosges trois nationalistes. Mais, dans beaucoup de régions de la France, les électeurs avaient donné leurs voix à des partisans du bloc. M. Combes, successeur de Waldeck-Rousseau, allait inaugurer une politique de réaction jacobine, qui, tout en s'atténuant dans la suite, n'avait pas encore pris fin en 1914. Le cabinet Combes semblait vouloir prendre modèle sur l'Allemagne par sa politique religieuse, renouvelée du Kulturkampf, par l'organisation d'un système d'espionnage et de délation (fiches et délégués), que M. Millerand flétrit, à la tribune de la Chambre, le 9 décembre 1904. L'orateur demanda qu'on libérât le pays « de la domination la plus abjecte que jamais gouvernement eût entrepris de faire peser sur l'honneur et les intérêts des citoyens ».

Nos départements reçurent en 1902 des préfets de combat, parmi lesquels se distingua celui de Meurthe-et-Moselle, M. Humbert. Il s'agissait de faire marcher citoyens et fonctionnaires dans les voies où s'engageait le bloc. Mais les électeurs lorrains ne se montrèrent pas tout d'abord disposés à se laisser faire. Il fallut plusieurs années d'efforts pour changer les opinions des habitants de la région lorraine, et sur-

tout dans la ville de Nancy. Cependant les élections du 6 mai 1906 devaient déjà montrer qu'un revirement commençait à se produire, sous la pression des agents du gouvernement. Les radicaux triomphèrent dans une des circonscriptions de Nancy, à Lunéville, à Montmédy, à Verdun, à Mirecourt et dans les deux circonscriptions de Saint-Dié. C'était donc un recul pour les progressistes, pour les ralliés et pour les nationalistes.

Aux élections de 1910, les changements furent peu importants. Un nationaliste, le commandant Driant, gendre du général Boulanger, battit un radical à Nancy, mais Bar-le-Duc remplaça un radical antisémite par un républicain de gauche. Dans les Vosges, les progressistes perdirent les deux derniers sièges qu'ils détenaient encore; on eut à regretter en particulier la défaite de Camille Krantz, député sortant d'Épinal. Le parti radical commençait également, vers cette époque, à pénétrer dans le sénat. Le capitaine Humbert, député de Verdun, fut élu, lors d'une élection partielle, sénateur de la Meuse en 1909. En 1911 le docteur Chapuis, député radical de Toul, remplaça au sénat un progressiste, le général Langlois, qui avait été élu en 1905.

M. Camille Krantz fut ministre des travaux publics dans le cabinet Dupuy en 1898, mais aucun député lorrain ne fit partie des ministères que présidèrent M. Waldeck-Rousseau et M. Combes. En 1907 M. Raymond Poincaré fut ministre des finances dans le cabinet Sarrien. Au mois de janvier 1912, il prenait, avec la présidence du conseil, le portefeuille des affaires étrangères, qu'il garda un peu plus d'une année. M. Lebrun, député de Briey, fut ministre des colonies dans les cabinets Caillaux et Poincaré. M. Poincaré devait abandonner les affaires étrangères pour prendre la place de M. Fallières. Le 17 janvier 1913, le congrès l'élisait, au second tour de scrutin, président de la République française. La nouvelle de son élection fut accueillie avec joie par la population de nos départements, qui était lasse de voir les méridionaux occuper dans le gouvernement une place prépondérante.

Aux élections générales d'avril-mai 1914, presque tous les députés lorrains sortants furent réélus, sauf à Briey, où un progressiste remplaça un radical. Voici comment étaient représentés à la Chambre nos trois départements. La Meurthe-et-Moselle comptait deux radicaux, un républicain de gauche, deux progressistes, un rallié et un nationaliste, la Meuse quatre radicaux ou républicains de gauche ; les Vosges six radicaux ou républicains de gauche et un nationaliste. On voit que, de 1902 à 1914, le parti radical avait fait dans nos départements de sérieux progrès, dus en grande partie à l'intervention des agents du gouvernement. Il est à remarquer qu'à Nancy, grande ville où cette action ne pouvait s'exercer comme dans les petites villes et dans les campagnes, les radicaux, après un succès en 1906, n'avaient pas réussi à faire la conquête politique de l'ancienne capitale de la Lorraine.

IV. — Rôle des Lorrains dans l'agrandissement de notre empire colonial.

La troisième République a considérablement agrandi le domaine colonial de la France. Le ministre qui a le plus contribué à l'accroissement de notre empire d'outre-mer est assurément Jules Ferry. C'est grâce à ses efforts que nous nous sommes installés en Tunisie et au Tonkin. Si, dans le détail, l'occupation de ces deux territoires appelle plus d'une critique, on n'en doit pas moins être reconnaissant à l'homme d'État qui a su en assurer la possession à son pays ; ceux-là mêmes qui ont le plus violemment attaqué J. Ferry à propos de la Tunisie ou du Tonkin auraient été les premiers à lui jeter la pierre, au cas où, par suite de l'abstention de la France, un autre État européen se fût emparé de ces deux contrées.

D'autres Lorrains se sont aventurés dans des régions restées jusqu'alors à peu près inconnues, ou ont pris part à des expéditions destinées à nous donner de nouvelles colonies. Le docteur Crevaux, médecin de la marine, originaire de Lor-

quin, a exploré dans l'Amérique du Sud une partie du Vénézuela et du Brésil. Il devait périr assassiné par des Indiens. Une mort tragique a mis prématurément fin à la carrière coloniale de Crampel, qui avait exploré une partie du Congo. Ce dernier pays, devenu une colonie française, a eu pendant quelque temps pour gouverneur un Lorrain, Gentil (1866-1914). Parmi les officiers qui faisaient partie de la mission confiée au capitaine Marchand se trouvait un Lorrain, Mangin, l'un de ceux qui ont préconisé la formation d'une armée noire. Lorsque la France eut définitivement acquis et chèrement payé le protectorat du Maroc, ce fut un Nancéien, le général Lyautey, que le gouvernement envoya comme résident auprès du sultan (10 mai 1912). Le général Lyautey, qui avait servi au Tonkin, plus tard à Madagascar, sous les ordres de Galliéni, possédait des qualités remarquables d'administrateur, qui lui permirent d'étendre petit à petit l'autorité du sultan, et par suite celle de la France, sur des territoires qui jusqu'alors avaient joui d'une indépendance à peu près complète [1].

CHAPITRE VI

LA LORRAINE ANNEXÉE DE 1871 A 1914 [2].

La politique allemande en Alsace-Lorraine. — La période de la protestation (1871-1890). — La période de recueillement (1890-1902). — La lutte pour obtenir une constitution (1902-1911). — La Lorraine annexée sous le régime de la constitution de 1911 (1911-1914). — Faillite de la politique allemande en Alsace-Lorraine.

Comment l'Allemagne allait-elle se comporter vis-à-vis des habitants des territoires que la France avait été contrainte

1 Le bâton de maréchal de France, accordé à Lyautey en 1921, a récompensé les grands services que notre concitoyen avait rendus à son pays.

2. Bibliographie. — Sources : Sources lorraines ou alsaciennes : *Le Lorrain. Le Messin. Le Courrier de Metz.* — Schneegans (A.), 1835-1898. *Memoiren*, 1 vol. in-8°, 1904.

de lui céder par le traité de Francfort ? Il y avait un certain nombre de faits, les uns anciens, les autres récents, qui auraient dû lui dicter sa conduite à l'égard des Lorrains. Le premier de ces faits — et le plus important — que l'Allemagne ne pouvait d'ailleurs ignorer, était que les habitants de la Lorraine avaient été annexés malgré eux. Quels qu'eussent été jadis les sentiments des Lorrains et des Messins à l'égard de la France, ils s'étaient, dans le cours du dernier siècle, complètement modifiés. Depuis la Révolution française, Lor-

Sources allemandes : *Strassburger Nachrichten. Metzer Zeitung. Lothringer Zeitang. Volksstimme.* Mitscher (G.), *Elsass-Lothringen unter deutscher Verwaltung*, 1 vol in-8°, 1874. — Rittner (H.), *Erinnerungen eines höheren Reichsbeamten aus Elsass Lothringen*, 1871-1873, 1 vol. in 8°, 1874. — Puttkamer (A. und M. von), *Die Aera Manteuffel, Federzeichnungen aus Elsass Lothringen*, 1 vol. in-8°, 1904. — Hohenlohe-Schillingsfürst (Clovis von), *Denkwürdigkeiten*, 2 vol. in-8°, 1906 (Ces *Mémoires* ont été traduits en français par Budry (P.), 3 vol. in-8°, 1909).

Ouvrages généraux : Ouvrages allemands : Baum (H.), *Das deutsche Reich zur Zeit Bismarcks. Politische Geschichte von* 1871-1890, 1 vol. in-8°, 1893.

Travaux concernant la région lorraine : Travaux français : Welschinger (H., *La protestation de l'Alsace-Lorraine le 17 février et le 1er mars à Bordeaux*, nouvelle édition, 1 vol. in-12, s. d. — Gailly de Taurines (Ch.), *La protestation de l'Alsace-Lorraine en 1874* (*Revue des Deux Mondes*, 1918). — Klein (abbé F.), *L'évêque de Metz. Vie de Mgr Dupont des Loges* 1804-1886), 1 vol in-8°, 1899. — Florent-Matter, *L'Alsace-Lorraine de nos jours*, 1 vol. in-12, 1908. — Delahache (G.) *L'Alsace-Lorraine. La carte au liseré vert*, 1 vol. in-12, 1910 ; *L'exode*, 1 vol. in-18, 1911 ; *Metz* (*Revue de Paris*, 1913). — Ducrocq (G.), *Les provinces inébranlables*, 1 vol. in-16, 1913 — Heitz (P.), *Le droit constitutionnel de l Alsace-Lorraine*, 1 vol. in-8°, 1913. — Carré de Malberg R.), *La condition juridique de l'Alsace Lorraine dans l'empire allemand*, 1 broch. in-8°, 1914. Leroy (M.), *L'Alsace-Lorraine, porte de France, porte d'Allemagne*, 1 vol. in-8°, s. d. — Duhem (J.), *La question de l'Alsace-Lorraine de 1871 à 1914*, 1 vol. in 8°, 1917 — Fribourg (A.), *Le poing allemand en Lorraine et en Alsace*, 1871, 1914, 1918, 1 vol. in-4°, 1919.

Travaux allemands : Schricker (A.), *Elsass-Lothringen im Reichstag*, 1 vol. in-8°, 1873. — *Das Deutschtum in Elsass-Lothringen von einem Deutschnationalen*, 1870-1895, 1 vol. in-8°, 1895. — Ruland (H.). *Deutschtum und Franzosentum. Eine Kulturfrage*, 1 vol in-8°, 1908. — *Die Reichstagswahlen von 1912 und die Reichstagswahlen seit 1874 in Elsass-Lothringen*, 1 broch. in-8°, 1912. — Girardot (A.), *Die Optionsfrage in Elsass-Lothringen*, 1 broch. in-8°, 1913.

rains et Messins étaient devenus de bons Français. Si le souvenir des jours de l'indépendance vivait encore dans le cœur de quelques Vieux-Lorrains, c'étaient là, il faut bien le dire, des regrets purement platoniques ; aucun d'eux n'avait ni le désir, ni même la pensée d'une annexion de son pays à l'Allemagne. Ceux des Lorrains qui souffraient de la centralisation excessive à laquelle la France était soumise souhaitaient un changement de régime, mais non un changement de nationalité. D'autre part, la région mosellane avait toujours été en avance de plusieurs siècles sur les pays de la rive droite du Rhin, et c'était l'Austrasie qui avait jadis introduit la civilisation dans la Germanie La Révolution française, qui avait si profondément modifié les institutions de la France, avait encore accru la distance qui séparait la Lorraine des contrées allemandes. Puisque les nouveaux maîtres de la Lorraine se plaisaient à invoquer le passé, ils auraient pu se rappeler encore que, dans le Saint-Empire, duché de Lorraine et républiques municipales avaient joui de la plus large autonomie, et qu'au XVIIe siècle, lors des luttes que l'Empire avait eu à soutenir contre les Bourbons, la Lorraine lui avait fourni, dans la personne de Charles IV, de Charles V et du baron de Mercy, quelques-uns de ses meilleurs généraux [1]. Le souvenir de la politique adoptée par l'ancienne Rome à l'égard des pays qu'elle avait conquis s'imposait également aux méditations des gouvernants de l'Allemagne. Non seulement les Romains n'avaient pas eu la folle prétention de latiniser la Grèce, après l'avoir soumise, mais ils avaient laissé aux tribus à demi barbares de la Gaule leur langue, leurs lois et leurs usages. Petit à petit, les Gaulois avaient fini par se latiniser et par s'attacher à Rome. En s'inspirant de ces souvenirs et de ces considérations l'Allemagne aurait compris que son devoir, comme son intérêt bien entendu, lui commandait de traiter les Lorrains avec infiniment d'é-

1. Nous ne croyons pas — et nous le regrettons — qu'aucun député de la Lorraine ait rappelé ces faits à la tribune du Reichstag.

gards et de ménagements. Il eût fallu qu'elle se contentât d'occuper les places fortes et qu'elle laissât Lorrains et Alsaciens s'administrer eux-mêmes, sans intervention de fonctionnaires allemands dans la gestion des affaires intérieures du pays. Dans ces conditions les annexés auraient fini, sinon par s'attacher à l'Allemagne, du moins par s'accommoder d'une situation rappelant celle du grand-duché de Luxembourg de 1839 à 1867.

On sait combien différente de ce qu'elle aurait dû être, combien maladroite et brutale fut la conduite des vainqueurs en Lorraine et en Alsace. Au surplus, on pouvait prévoir, au lendemain de l'annexion, ce que serait leur politique. Du moment que les Allemands avaient bombardé Strasbourg, une ville dont ils avaient tout intérêt à se concilier la population, il n'y avait pas lieu pour les annexés d'espérer de leurs maîtres un traitement honorable. Jusqu'en 1911 ils se verront refuser l'autonomie à laquelle ils avaient droit. Au lieu de constituer un État, l'Alsace-Lorraine ne sera qu'une terre appartenant à l'Empire, administrée par un représentant de l'empereur et par des fonctionnaires venus d'Outre-Rhin. Les Allemands allaient d'ailleurs, avec autant de maladresse que d'inconscience, s'efforcer de germaniser l'Alsace-Lorraine par l'école et par l'armée. Désireux de substituer leur langue au français et d'abolir tous les souvenirs qui rappelaient l'ancienne mère-patrie, ils recouraient dans ce but à mille tracasseries vis-à-vis des annexés. Les fonctions publiques furent confiées, non à des gens du pays, mais à des immigrés, dont les manières rogues et cassantes blessaient les indigènes, habitués à plus de politesse de la part des agents français. Enfin, parmi les gens d'Outre-Rhin qui étaient venus chercher fortune en Alsace-Lorraine, il y avait beaucoup d'aventuriers et d'aigrefins, peu faits pour donner de leur pays une idée favorable.

Ainsi les Allemands se montreront dans leur politique à l'égard de l'Alsace-Lorraine dépourvus de tact, de clairvoyance et d'intelligence de leurs véritables intérêts. Le ré-

gime de compression et de vexations auquel ils soumirent la Lorraine et l'Alsace eut aussi peu de succès dans le Reichsland que dans le nord du Slesvig et qu'en Posnanie. Partout les faits donnèrent un démenti éclatant à l'outrecuidance arrogante des Allemands, qui, jugeant d'après eux les annexés, avaient cru qu'en peu de temps ils les materaient et leur feraient oublier la France.

De 1871 à 1914, la Lorraine annexée a subi des influences variées. Pour comprendre son histoire, il faut d'abord tenir compte du caractère lorrain, froid, réservé, un peu passif et nullement porté aux manifestations éclatantes. La population du pays annexé s'est trouvée doublement modifiée du fait de l'émigration des optants et d'une assez forte immigration allemande. Metz en particulier a perdu, après 1871, la plus grande partie de sa bourgeoisie, intelligente et cultivée. Des vides se sont creusés, qui n'ont pas été comblés, ou plutôt qui l'ont été par des immigrés venus d'Outre-Rhin. Enfin la politique de la France a exercé une action très appréciable sur les sentiments et sur les votes des annexés. Nous aurons à deux reprises l'occasion de le montrer.

Dans les affaires politiques de l'Alsace-Lorraine les Lorrains n'ont joué, de 1871 à 1914, qu'un rôle assez effacé ; c'est presque toujours de l'Alsace que sont venues les initiatives. L'Alsace avait, beaucoup plus que la Lorraine, conservé des hommes capables de défendre ses intérêts. En outre l'ignorance de la langue allemande, chez de nombreux habitants de la Lorraine, les mettait, vis-à-vis des Allemands, dans un réel état d'infériorité et ne leur permettait pas de tenir tête aux nouveaux maîtres du pays.

L'histoire de la Lorraine annexée, de 1871 à 1914, comprend quatre phases principales. De 1871 à 1890, c'est l'époque héroïque de la protestation contre l'annexion. De 1890 à 1902 les Lorrains, découragés, adoptent une attitude plus calme, plus recueillie. A partir de 1902 ils réclament, de concert avec les Alsaciens, l'autonomie, qu'ils finissent par obtenir en 1911. De 1911 à 1914 c'est la mise en vigueur de

la nouvelle constitution, qui n'avait d'ailleurs pas donné satisfaction aux désirs de la population lorraine.

Au début, beaucoup de Lorrains et d'Alsaciens, comme d'ailleurs beaucoup de Français, étaient persuadés que l'état de choses créé par le traité de Francfort n'aurait qu'une durée éphémère. Restés très attachés à leur ancienne patrie, croyant qu'elle reprendrait les armes pour les délivrer de la domination allemande, ils manifestèrent d'une façon à peu près constante leur désir de redevenir Français. Cette période peut elle-même se partager en plusieurs phases, dont la création d'un Statthalter en 1879 et la mort de Manteuffel en 1885 marquent les limites.

La loi organique du 9 juin 1871 fit de l'Alsace-Lorraine, non pas un des États de l'Allemagne, mais un pays d'Empire, un Reichsland, propriété commune de tous les États allemands. C'étaient le Reichstag et le Bundesrath qui votaient les lois applicables à l'Alsace-Lorraine ; le pouvoir exécutif appartenait naturellement à l'empereur. La loi du 30 décembre 1871 compléta les dispositions de celle du 9 juin. Elle consacra les divisions territoriales que l'ancien gouverneur général de l'Alsace-Lorraine, comte de Bismarck-Bohlen, avait données au pays en 1870. La Lorraine formait un département, subdivisé en 8 kreis ou cercles ; chacun des cercles était administré par un kreisdirector, la Lorraine par un président et le Reichsland par un président supérieur, qui résidait à Strasbourg. Ce haut fonctionnaire était placé lui-même sous l'autorité du chancelier de l'Empire allemand, M. de Bismarck. La législation française restait provisoirement en vigueur dans le pays d'Empire. Celui-ci était soumis au régime de l'état de siège ; ainsi l'ordonnait l'article 10 de la loi du 30 décembre, article que l'on appelle d'habitude « paragraphe de la dictature ». Ces dispositions soumettaient les habitants de la Lorraine et de l'Alsace au bon plaisir des fonctionnaires allemands. Ceux-ci organisèrent l'espionnage et encouragèrent la délation. La presse vécut

sous un régime d'exception, le droit de réunion fut supprimé, la liberté individuelle constamment menacée.

D'autres mesures prouvaient que le gouvernement allemand n'avait aucun égard pour les sentiments des annexés. Dès la fin de 1871, il imposa le service militaire aux jeunes gens qui, en raison de leur âge, se trouvaient faire partie de la classe à incorporer. Exigence monstrueuse, car les Lorrains éprouvaient une répugnance bien légitime à servir dans une armée ennemie, où, de plus, le système des châtiments corporels était encore en vigueur. Aussi vit-on durant bien des années de nombreux jeunes gens quitter la Lorraine ou l'Alsace, pour se soustraire à une obligation qui leur était odieuse. Tous les Lorrains et les Alsaciens, qui voulurent garder les fonctions qu'ils exerçaient en 1870, furent obligés de prêter serment à l'empereur allemand. M. de Bismarck avait entrepris en 1872, contre le catholicisme, une lutte connue sous le nom de « Kulturkampf ». La loi d'Empire du 4 juillet 1872, qui ordonnait l'expulsion des jésuites et de différentes congrégations affiliées à la compagnie de Jésus, fut appliquée en Lorraine et en Alsace. Tous les habitants du Reichsland qui avaient opté pour la France furent sommés de quitter le pays avant le 1er octobre 1872. Ceux qui ne se conformèrent pas à cette injonction virent leur option annulée par les autorités allemandes. Il y eut environ 160.000 Alsaciens-Lorrains qui émigrèrent ; 110.000 options furent annulées pour le motif que nous venons d'indiquer. Le 7 septembre 1871. la population indigène de Metz célébra avec solennité l'inauguration d'un monument élevé, dans le cimetière de Chambières, à la mémoire des soldats français morts à Metz durant la guerre de 1870, cérémonie émouvante, où se manifestèrent hautement les sentiments des Messins restés dans leur ville natale.

En 1872 les fonctions de président supérieur d'Alsace-Lorraine furent confiées à M. de Mœller, qui au début fit preuve d'une modération apparente. L'année suivante, désireux de se rendre compte des sentiments du pays, il convoqua

les conseils généraux des trois départements du Reichsland. Mais les membres de ces assemblées donnèrent leur démission. Les élections au conseil général et les élections municipales eurent pour résultat d'envoyer siéger dans les assemblées locales des adversaires de l'annexion ; les sentiments des habitants allaient bientôt trouver une nouvelle occasion de se manifester.

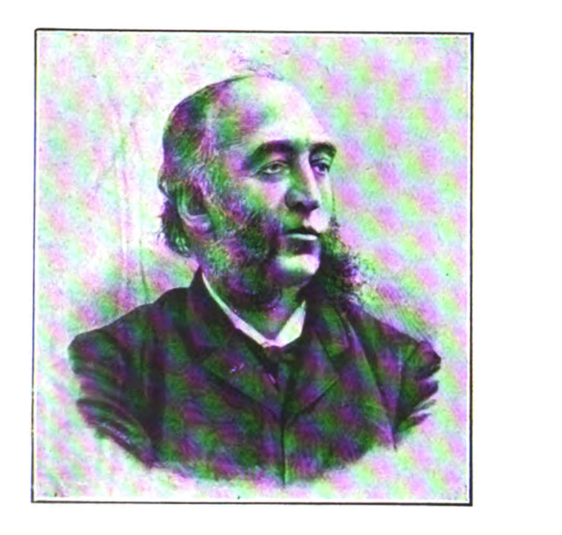
En vertu d'une loi du 20 juin 1872, la constitution de l'Empire allemand fut, à partir du 1er janvier 1874, appliquée au Reichsland, qui devait être représenté au Reichstag par quinze députés, dont quatre pour la Lorraine. Pendant plusieurs années, les élections politiques présentèrent dans le pays d'Empire un caractère particulier Les électeurs s'unirent, sans distinction d'opinions, pour ne présenter qu'un seul candidat, un protestataire. L'administration allemande mit tout en œuvre pour combattre les candidats indigènes, leur opposant des immigrés, les empêchant de tenir des réunions, s'efforçant d'intimider les journalistes et les électeurs.

En 1874 les électeurs lorrains présentèrent à Metz Mgr Dupont des Loges, évêque du diocèse, à Thionville M. Abel, à Sarreguemines M. Pougnet, à Sarrebourg M. Germain. Malgré la pression exercée par les agents du gouvernement, les quatre candidats protestataires furent élus à d'écrasantes majorités, le 1er février 1874. Le 18 février s'ouvrit la session parlementaire. Tous les députés de la Lorraine et de l'Alsace s'étaient mis d'accord pour faire entendre, à la tribune du Reichstag, une protestation solennelle contre la violence qui avait été faite à leurs commettants en 1871. En leur nom M. Teutsch, député de Saverne, lut à la tribune une déclaration rappelant que les habitants du pays d'Empire avaient été annexés à l'Allemagne contre leur gré et demandant qu'il leur fût permis de manifester leur volonté dans un plébiscite. Mgr Ræss, évêque et député de Strasbourg, ayant déclaré que les catholiques ne protestaient pas contre le traité de Francfort, M. Pougnet, le seul des députés lorrains qui connût l'allemand, répondit que Mgr Ræss n'avait parlé qu'en son

nom personnel. La proposition de M. Teutsch et de ses collègues ne fut pas prise en considération par le Reichstag. Les députés lorrains quittèrent alors la salle des séances, où ils ne reparurent plus ; pendant longtemps les représentants de la Lorraine ne prendront à peu près aucune part aux délibérations du parlement allemand.

En Alsace s'était constitué un parti autonomiste, dirigé par MM. Klein, Schneegans et Kablé, qui demandaient que l'Alsace-Lorraine fût élevée à la dignité d'État et reçût une constitution en conséquence. Le 29 octobre 1874, M. de Mœller, désireux de donner aux autonomistes un commencement de satisfaction, créa, sous le nom de Landesausschuss, une assemblée pour tout le Reichsland. Formé de délégués élus par les conseils généraux, le Landesausschuss n'avait que des pouvoirs très limités. L'opinion publique accueillit froidement l'initiative prise par le président supérieur de l'Alsace-Lorraine.

Des élections au Reichstag devaient avoir lieu le 10 janvier 1877. Deux des députés lorrains sortants, Mgr Dupont des Loges et M. Pougnet, ne se représentèrent pas. A Metz la candidature fut offerte au maire, M. Bezanson, qui fut destitué le 2 janvier de ses fonctions. Ni cette mesure, ni les efforts de l'administration ne produisirent l'effet qu'en espéraient les Allemands. Les quatre circonscriptions lorraines nommèrent encore des protestataires. A Sarreguemines M. Jaunez remplaça M. Pougnet. Cependant le gouvernement allemand semblait vouloir donner satisfaction aux autonomistes. Le 2 mai fut promulguée une loi d'Empire, qui augmentait les pouvoirs du Landesausschuss. Désormais cette assemblée aurait le droit de voter les projets de loi concernant l'Alsace-Lorraine, mais ces projets devraient être ratifiés par le Bundesrath Le 9 février 1878, l'empereur Guillaume Ier promulgua un décret d'amnistie en faveur des Lorrains et des Alsaciens réfractaires. Quelques mois plus tard, le 7 juin, le Reichstag était dissous. La lutte s'engagea, en Lorraine comme en Alsace, entre protestataires et autonomistes. Le 29 juillet



Jules FERRY (1832-1893), né à Saint-Dié,
ministre, président du Conseil.
(Voir p. 303, ..., 336-338, etc.).



Raymond POINCARÉ, né à Bar-le-Duc en 1860,
ministre, président du Conseil,
président de la République (1913-1920).
membre de l'Académie française.
(Voir p. 332, 339, etc.).

les protestataires sortants furent réélus à Metz, à Sarreguemines et à Sarrebourg ; mais à Thionville un autonomiste, Lorette, battit, à quelques voix de majorité, le député sortant, M. Abel. C'était le premier et le dernier succès que le parti autonomiste devait remporter en Lorraine.

Dans le courant de juillet 1879, furent promulguées deux lois d'Empire relatives à l'Alsace-Lorraine. Celle du 3 juillet modifiait la composition et les attributions du Landesausschuss ; le nombre des membres de cette assemblée était porté de 30 à 58. En outre, on leur accordait le droit d'initiative en matière législative. La loi du 4 juillet remplaçait le président supérieur d'Alsace-Lorraine par un Statthalter, représentant de l'empereur et jouant dans le Reichsland le rôle d'un chef d'État. Ce haut dignitaire était assisté d'un ministère, qui comprenait quatre départements ; les secrétaires d'État chargés de les diriger étaient nommés par l'empereur et responsables devant lui seul. La nouvelle constitution accordée à l'Alsace-Lorraine était loin, on le voit, de mettre celle-ci sur le même rang que les États allemands. Aussi l'opinion publique alsacienne-lorraine, mécontente, se détacha-t-elle des autonomistes, qui lui avaient fait espérer des concessions beaucoup plus importantes que celles qui lui avaient été accordées.

Le 1er octobre 1879, l'empereur Guillaume confiait les fonctions de Statthalter au feld-maréchal de Manteuffel, qui, de 1871 à 1873, avait commandé le corps d'occupation allemand dans les départements français du Nord-Est. Tel il avait été en France, tel il se montra en Alsace-Lorraine, plein de courtoisie avec les indigènes, évitant avec soin de les blesser et cherchant à désarmer leur hostilité envers l'Allemagne. En 1880 on le vit nommer une commission chargée de réviser la question des optants. Mais le Statthalter était obligé d'appliquer au Reichsland les lois allemandes, qu'il n'avait pas le pouvoir de modifier. Sa politique conciliante, mal vue à Berlin, n'était ni approuvée, ni secondée par les fonctionnaires allemands, qui ne concevaient pas qu'on pût traiter

l'Alsace-Lorraine autrement qu'en pays conquis. Dans ces conditions, il n'y a pas lieu d'être surpris que Manteuffel ait échoué dans sa tentative pour faire des Alsaciens-Lorrains de bons Allemands. L'intransigeance des indigènes mécontenta Manteuffel, qui commença en 1881 à prendre des mesures de rigueur. C'est ainsi qu'au mois de mars de cette année il interdit aux compagnies d'assurances françaises de fonctionner dans le Reichsland. Le peu de succès de la politique relativement conciliante du Statthalter se manifesta lors des élections législatives du 27 octobre 1881. Les trois députés protestataires sortants obtinrent le renouvellement de leur mandat, tandis qu'à Thionville l'autonomiste Lorette était battu par un protestataire, M. de Wendel. A la suite de ces élections, une nouvelle mesure de rigueur fut prise par l'autorité allemande, qui interdit l'usage du français dans les délibérations du Landesausschuss, bien que cette langue fût la seule parlée par plusieurs des membres de cette assemblée.

M. Bezanson, député de Metz, étant mort au mois de septembre 1882, les électeurs messins lui donnèrent pour successeur, le 17 décembre suivant, M. Antoine, un protestataire énergique. L'un des premiers actes du nouveau député fut de conduire une délégation d'Alsaciens-Lorrains aux obsèques de Gambetta, le 6 janvier 1883. Grande fut l'irritation des Allemands, qui devaient faire une guerre acharnée à M. Antoine. L'évêque de Metz, Mgr Dupont des Loges, leur infligeait vers la même époque une autre mortification, en refusant, le 17 décembre 1882, la croix de la couronne de fer. Ce refus eut un grand retentissement en Alsace-Lorraine, en Allemagne et en France. Les catholiques messins avaient un organe, le *Lorrain*, fondé en 1883. M. Antoine ayant voulu publier un journal sous le titre *Metz*, l'autorité allemande ne lui accorda pas l'autorisation nécessaire. Très mécontent, Antoine écrivit à Manteuffel, le 10 août 1883, une lettre conçue en termes fort vifs. La riposte ne se fit pas attendre; au mois de septembre, Antoine fut arrêté et incarcéré, sous

l'inculpation de haute trahison. Toutefois, on ne tarda pas à le remettre en liberté, moyennant le versement d'une caution, et le procès finit d'ailleurs par être abandonné.

Le 28 août 1884, un décret fut rendu contre les optants et leurs familles. Deux mois plus tard, eurent lieu des élections générales. Les quatre députés protestataires sortants furent réélus le 28 octobre. A Metz Antoine avait eu un concurrent indigène, l'abbé Jacques, qui était, lui aussi, un protestataire.

Le 17 juin 1885, Manteuffel mourut aux eaux de Marienbad, où il faisait une cure. Bien que sa tentative de conciliation ait échoué, on doit lui savoir gré de l'avoir tentée. Ses successeurs, qui ne marcheront pas dans les mêmes voies que lui, le feront regretter de la population indigène.

C'en était fait désormais de la politique de conciliation. M. de Hofmann, nommé le 31 août Statthalter intérimaire, suspendit le *Courrier de la Moselle*, qui cessa de paraître. Le 29 octobre suivant, l'empereur donna la succession de Manteuffel au prince Clovis de Hohenlohe-Schillingsfürst, qui était ambassadeur d'Allemagne à Paris. Le nouveau Statthalter ne devait montrer aucune bienveillance aux Alsaciens-Lorrains. Il a prétendu dans ses *Mémoires*, pour se justifier, qu'il ne faisait qu'obéir aux instructions venues de Berlin.

La population indigène n'avait cessé de diminuer à Metz, par suite de l'émigration ; comme beaucoup d'Allemands venaient se fixer dans la capitale de la Lorraine annexée, un jour vint où les immigrés furent plus nombreux que les vieux Messins. Aussi, lors des élections municipales qui eurent lieu en 1886, les Allemands obtinrent-ils la majorité des sièges. Quelque temps après, le 18 août, le vénérable évêque de Metz, Mgr Dupont des Loges, terminait sa longue existence, pleuré des Lorrains, à quelque confession qu'ils appartinssent. Son coadjuteur, Mgr Fleck, lui succéda.

Le Reichstag ayant refusé de voter, en janvier 1887, le septennat militaire, fut dissous immédiatement. En vue de nouvelles élections législatives, le Statthalter et les fonctionnaires allemands entreprirent une véritable campagne pour inti-

mider la population : menaces, perquisitions, arrestations, ils mirent tout en œuvre. Le 3 février le *Moniteur de la Moselle* fut supprimé. Ces mesures n'eurent d'autre effet que d'exaspérer les indigènes. Si la mort de Gambetta avait un peu découragé les protestataires, ils avaient, depuis 1886, mis leur espoir dans le général Boulanger. Beaucoup voyaient en lui, à tort ou à raison, le « général Revanche », qui devait reprendre aux Allemands l'Alsace-Lorraine. Aussi, le 21 février 1887, les quatre députés protestataires lorrains furent-ils réélus à de fortes majorités. Toute l'Alsace vota comme la Lorraine ; bref, le Reichsland envoya 15 protestataires siéger au Reichstag. On peut penser quelle colère ces résultats provoquèrent chez les Allemands. Les mesures de représailles ne se firent pas attendre : saisie de journaux, dissolution de sociétés, expulsions et condamnations s'abattirent, dru comme grêle, sur les malheureux habitants de l'Alsace-Lorraine. Au mois de juin, le Reichstag vota une loi, qui permettait au Statthalter d'imposer aux communes du Reichsland des maires de carrière, qui naturellement furent choisis parmi les Allemands.

Au début de 1888, le prince de Hohenlohe décida que l'allemand serait la langue employée dans les pensionnats de jeunes filles. Cette année devait être marquée par des événements importants. Le 9 mars, le vieil empereur Guillaume mourut à l'âge de 91 ans. Son fils Frédéric III, dont le règne ne dura qu'un peu plus de trois mois, prit à l'égard de l'Alsace-Lorraine de nouvelles mesures vexatoires. Défense fut alors faite aux instituteurs et aux institutrices d'enseigner le français. Le 22 mai fut inauguré le régime des passeports ; les Français ne pouvaient séjourner en Alsace-Lorraine sans un passeport visé par l'ambassade allemande de Paris. Il fallait également un passeport pour traverser l'Alsace-Lorraine, même sans faire d'arrêts dans le pays. Guillaume II, qui succéda le 15 juin 1888 à son père, suivit la même politique à l'égard de l'Alsace-Lorraine. La visite qu'il fit à Metz, l'année même de son avènement, ne fut marquée par

aucune mesure gracieuse. L'emploi du français fut, à partir du 1er janvier 1889, interdit pour la rédaction des actes officiels ou judiciaires et même pour les relations commerciales.

La fuite en Belgique et la condamnation de Boulanger par la haute cour produisirent en Alsace-Lorraine une pénible impression et firent voir aux habitants que le personnage n'était pas tel qu'ils se l'étaient imaginé. La situation d'Antoine devenait de plus en plus difficile ; estimant qu'il ne pouvait rendre aucun service à ses compatriotes, il donna sa démission de député et vint se fixer en France. Les électeurs messins lui donnèrent pour successeur d'abord M. Lanique, qui donna presque aussitôt après sa démission, puis l'abbé Dellès. On peut dire que la démission d'Antoine marque dans l'histoire de la Lorraine annexée la fin de la période héroïque de la protestation.

Depuis 1871 la Lorraine et l'Alsace avaient, à maintes reprises, manifesté leur aversion pour l'Allemagne et leur désir de redevenir françaises. Mais qu'avait fait la France pour leur venir en aide ? Absolument rien. La guerre de revanche qu'espéraient les habitants du Reichsland s'éloignait toujours dans l'avenir. Après l'effondrement de Boulanger, il n'y avait plus rien à espérer de l'ancienne mère-patrie. Puisque la politique de la protestation n'avait valu aux annexés que des vexations de la part des Allemands, il fallait l'abandonner et chercher autre chose. Pendant quelques années les Lorrains, comme les Alsaciens, sembleront se résigner, s'accommoder de la situation qui leur est faite, en cherchant toutefois à l'améliorer, en s'efforçant d'obtenir de leurs maîtres le retrait des mesures de rigueur et du paragraphe de la dictature. Au cours de cette période, les députés lorrains continueront de ne jouer qu'un rôle des plus effacés.

La nouvelle orientation de la politique lorraine allait se manifester aux élections législatives du 21 février 1890. Des députés sortants seul l'abbé Dellès se représenta ; les trois autres rentrèrent dans la vie privée. Chose curieuse, ce fut

sur des ecclésiastiques que se porta le choix des Lorrains : l'abbé Neumann fut élu à Thionville, l'abbé Mangés à Sarreguemines et l'abbé Küchly à Sarrebourg. Outre des immigrés patronnés par le gouvernement, les candidats indigènes eurent à combattre cette fois des socialistes. La chute de Bismarck, que Guillaume II avait disgracié en 1890, n'apporta tout d'abord aucun changement à la politique allemande vis-à-vis de l'Alsace-Lorraine ; même, au mois de juillet 1891, de nouvelles mesures de rigueur frappèrent les Français, qui se virent refuser par l'autorité allemande des passeports, ou, s'ils étaient voyageurs de commerce, des patentes. Pourtant un revirement n'allait pas tarder à se produire. Le 1er octobre 1891, Guillaume II supprimait la formalité du passeport. Par contre, le 30 juin 1892, l'allemand fut imposé comme langue officielle à 74 communes, dont les habitants ne parlaient que le français. On inaugura, le 11 septembre 1892, sur l'esplanade de Metz, le monument de Guillaume Ier. Le Reichstag ayant été dissous le 6 mai 1893, de nouvelles élections eurent lieu le 15 juin. Des immigrés, appuyés par le gouvernement et des socialistes, se présentèrent en Lorraine contre les candidats indigènes ; ils subirent tous un échec. L'abbé Neumann et l'abbé Küchly furent réélus, l'abbé Dellès et l'abbé Mangés furent remplacés, le premier par M. Haas, le second par l'abbé Colbus. Au mois de septembre, l'empereur Guillaume, venu en Alsace-Lorraine pour assister aux grandes manœuvres, visita la ville de Metz, en compagnie du prince royal d'Italie, le futur Victor-Emmanuel III. L'emploi de l'allemand fut déclaré obligatoire, à partir du 1er janvier 1894, pour tous les actes de l'état-civil. Après la démission du général de Caprivi, le prince Clovis de Hohenlohe fut appelé, le 30 octobre 1894, à remplir les fonctions de chancelier. Il eut pour successeur en Alsace-Lorraine un de ses cousins, le prince de Hohenlohe-Langenburg, dont la politique ne devait pas sensiblement différer de celle de son prédécesseur.

En 1895, l'abbé Colbus et l'un de ses collègues alsaciens,

M. Auer, présentèrent une proposition portant l'abrogation du paragraphe de la dictature. Le 27 février le Reichstag adopta la proposition ; elle fut un peu plus tard repoussée par le Bundesrath, ce qui provoqua, le 5 février 1896, une protestation de l'abbé Colbus.

En 1895, les Allemands célébrèrent en grande pompe le 25° anniversaire des victoires qu'ils avaient remportées en Lorraine au mois d'août 1870. Guillaume II, venu de nouveau à Metz le 16 octobre, entendit sur son passage crier « Vive la France ». Le député de Metz, M. Haas, fut vivement attaqué par les journaux allemands, parce que son fils, qui faisait ses études en France, était candidat à Saint-Cyr. M. Haas donna sa démission et vint se fixer à Nancy. Il fut remplacé, en 1896, comme député de Metz, par M. Pierson.

Au mois de juin 1898 eurent lieu de nouvelles élections législatives. M. Pierson fut réélu à Metz, et l'abbé Küchly à Sarrebourg ; les députés sortants des autres circonscriptions de la Lorraine ne se représentèrent pas ; l'abbé Neumann eut pour successeur à Thionville M. Mérot et l'abbé Colbus M. de Schmid à Sarreguemines.

C'est durant cette période que la législation allemande a été introduite dans le Reichsland. En 1892, c'est le code municipal ; puis vinrent le code pénal, le code commercial, le nouveau code civil allemand (1900). En 1898, les lois sur la presse furent applicables à l'Alsace-Lorraine ; elles consacraient le droit pour les indigènes de publier des journaux en langue française. De 1896 à 1901 les anciennes contributions directes françaises furent remplacées par des impôts qui frappaient les revenus de la propriété foncière, ceux de la propriété mobilière, les traitements et les salaires. Enfin les employés et les ouvriers du pays d'Empire bénéficièrent de la législation relative aux retraites et aux accidents de travail.

Cependant les députés de la Lorraine et de l'Alsace continuaient de réclamer l'abrogation de l'article 10. Un moment vint où tomba l'opposition du gouvernement impérial

et du Bundesrath. Le 18 juin 1902, le paragraphe de la dictature fut enfin aboli. En définitive, durant les douze années qui s'étaient écoulées depuis que les Lorrains avaient renoncé à la politique de la protestation, leur situation ne s'était guère améliorée. Si le régime des mesures de rigueur ne s'était pas accentué, s'il y avait eu quelques adoucissements, l'Alsace-Lorraine continuait d'être un pays d'Empire, et ses habitants des citoyens allemands de seconde classe. Le moment arrivait où Lorrains et Alsaciens allaient reprendre, mais en la modifiant, la politique autonomiste qui avait subi, une vingtaine d'années plus tôt, un échec lamentable.

Si l'Allemagne n'avait jusqu'alors rien fait pour se concilier les sympathies des Lorrains et des Alsaciens, la France d'autre part avait indisposé ces derniers, en ayant l'air de se désintéresser de leur sort. En outre l'affaire Dreyfus avait produit dans le Reichsland une impression pénible. La politique de tracasseries religieuses, d'espionnage et de délation du ministère Combes irrita les catholiques de la Lorraine et de l'Alsace, qui désapprouvèrent hautement le refus de la Chambre française d'examiner les demandes d'autorisation présentées par les congrégations (1903) et la loi établissant la séparation des Églises et de l'État (1905). Aussi les annexés, mécontents de la France, dont ils n'attendaient plus rien, persuadés qu'ils n'avaient désormais à compter que sur eux-mêmes, allaient-ils chercher à obtenir une amélioration de leur situation politique, et revendiquer pour leur pays les droits dont jouissaient dans l'Empire les différents États allemands.

Si les gouvernants de l'Allemagne avaient eu tant soit peu de clairvoyance et de sens politique, ils auraient profité des nouvelles dispositions des Alsaciens-Lorrains pour adopter à l'égard de ceux-ci une politique libérale et conciliante. Mais cette fois encore ils ne surent pas faire à temps les concessions nécessaires. Lorrains et Alsaciens n'obtiendront qu'en 1911

l'octroi des institutions qu'ils réclamaient depuis bien des années.

Jusqu'alors les indigènes s'étaient unis sans distinction d'opinions politiques ; le plus souvent ils avaient envoyé siéger au Reichstag des membres du clergé ou tout au moins des catholiques. Depuis 1902, et c'est là un fait important, il se forme parmi les indigènes des partis. Les électeurs suivaient en cela les tendances naturelles qui poussent les citoyens à se grouper suivant leurs aspirations. D'autre part les nombreux immigrés établis dans le Reichsland, pour la plupart catholiques ou socialistes, s'efforcent d'attirer à eux les Lorrains et les Alsaciens qui partagent leurs croyances ou leurs opinions. Nous devons dire qu'en Lorraine les électeurs indigènes se montrèrent au début assez réfractaires à ces tentatives faites pour les enrôler dans les mêmes partis que les Allemands. Ceux-ci pourtant devaient petit à petit obtenir quelques résultats. Ajoutons que, pour se concilier les sympathies des Lorrains, les immigrés, à quelque parti qu'ils appartinssent, revendiquaient pour le Reichsland une constitution avec autant d'ardeur que les indigènes eux-mêmes. Aux élections législatives du 26 juin 1902, il n'y eut que des Lorrains nommés. Trois d'entre eux, MM. de Jaunez, Mérot et de Schmid, qui représentaient respectivement les circonscriptions de Metz, de Thionville et de Sarreguemines, étaient des catholiques. Le député de Sarrebourg, M. Labroise, était plutôt de tendances libérales. D'ailleurs, tous quatre constituaient ce que l'on appelait « le bloc lorrain ».

Rappelons que, le 7 janvier 1904, un député alsacien, l'abbé Delsor, qui venait faire une conférence à Lunéville, fut expulsé du territoire français, sur l'ordre de M. Humbert, préfet de Meurthe-et-Moselle. Inutile de dire que cette mesure irrita Lorrains et Alsaciens contre le ministère Combes et contre la France elle-même.

La campagne en vue d'obtenir une constitution pour l'Alsace-Lorraine commença en 1904. Preiss, député de Colmar, présenta au Reichstag une proposition conçue en ce sens.

Tous les ans, cette motion sera soumise au Parlement allemand tantôt par un député, tantôt par un autre, jusqu'à ce que le gouvernement se décide enfin à déposer un projet de constitution.

En 1903, une première fois et de nouveau en 1906, le bloc lorrain, où cependant les catholiques étaient en majorité, refusa de s'affilier au parti allemand du centre. Il obtint, au cours de cette dernière année, d'importants succès aux élections cantonales et à celles du Landesausschuss.

La dissolution du Reichstag (13 décembre 1906) rendit nécessaires de nouvelles élections, qui eurent lieu le 21 janvier 1907 ; la lutte fut très vive entre candidats du bloc lorrain, du centre et du parti socialiste. Au premier tour deux députés du bloc furent élus, M. de Wendel à Thionville et M. Labroise à Sarrebourg, ainsi qu'un candidat du centre, M. Hœn à Sarreguemines. A Metz, ce fut un libéral, M. Grégoire, né dans la province rhénane, mais d'origine lorraine, qui l'emporta au second tour sur un candidat du centre, M. Forêt. Au mois de juin fut promulguée une loi d'Empire, qui facilitait aux Lorrains et aux Alsaciens l'exercice des droits de réunion et d'association.

En juillet un congrès eucharistique se tint à Metz, sous la présidence du cardinal-légat Vanutelli. Parmi les prélats qui assistaient à ce congrès nous pouvons citer Mgr Foucault, évêque de Saint-Dié. Les catholiques allemands tinrent à Strasbourg, du 6 au 11 août, leur congrès annuel, auquel prirent part, mais en petit nombre, des Lorrains et des Alsaciens.

En 1907, le prince de Hohenlohe-Langenburg abandonna ses fonctions de Statthalter, que Guillaume II confia au comte de Wedel. Le 23 novembre suivant, l'empereur rendit une ordonnance, qui accroissait les pouvoirs du Statthalter. Désormais c'était à celui-ci qu'il appartiendrait de nommer et de révoquer les secrétaires d'État. Dans le courant de l'année 1908, le Reichstag délibéra sur un projet de loi, qui rendait obligatoire l'emploi de la langue allemande dans

toute l'Alsace-Lorraine. Grégoire, député de Metz, prononça au cours des débats un discours, où il ne tint pas suffisamment compte des besoins ni des aspirations des Lorrains de langue française. On inaugura en grande pompe, le 4 octobre 1908, le monument que la société du Souvenir français avait fait élever à Noisseville, pour commémorer le combat qui s'était livré, près de ce village, le 31 août 1870.

La nécessité d'enseigner aux élèves des écoles d'Alsace-Lorraine la langue française était comprise de presque tous les membres du Landesausschuss. Cette question fut l'objet de motions présentées, l'une en 1908 par M. Kübler, l'autre en 1909 par M. Bach. La commission nommée par l'assemblée pour examiner ces propositions émit des conclusions favorables, le 6 juillet 1909, mais le Landesausschuss n'avait pas le pouvoir d'obliger le gouvernement à s'incliner devant son vote. En 1909 ce fut M. de Wendel qui présenta au Reichstag la motion réclamant une constitution pour l'Alsace-Lorraine. Au mois de décembre 1909, Mgr Benzler, évêque de Metz, et son collègue de Strasbourg invitèrent les instituteurs catholiques de la Lorraine et de l'Alsace à ne pas adhérer au « deutscher Lehrerverein », dont ils jugeaient les tendances hostiles au catholicisme. En janvier 1910, M. de Wedel adressa aux deux évêques une lettre où il leur reprochait d'avoir empiété sur un domaine qui n'était pas de leur ressort. Les prélats ripostèrent en soutenant qu'ils n'avaient pas outrepassé leurs droits. Cependant bon nombre de catholiques de la Lorraine et de l'Alsace avaient fini par constituer un parti du centre alsacien-lorrain, qui tint à Strasbourg, le 23 octobre 1910, un premier congrès, auquel assistèrent quelques Lorrains, en particulier l'abbé Hackspill, curé de Saulny.

Au début de 1911, le gouvernement allemand se décida enfin à présenter au Reichstag un projet de constitution pour l'Alsace-Lorraine. La commission nommée pour examiner le projet comprenait six députés alsaciens et le député de Metz, M. Grégoire. Un Alsacien, M. Vonderscheer, remplit

les fonctions de rapporteur. Les débats furent très vifs, d'abord à la commission, puis au Reichstag. Mal soutenus par le centre et par les socialistes, les représentants de l'Alsace-Lorraine n'obtinrent pas une constitution aussi libérale qu'ils l'auraient désirée. Le Reichstag adopta, le 26 mai 1911, la constitution de l'Alsase-Lorraine, qui fut promulguée le 31. Tandis que M. Labroise votait contre le projet, M. Grégoire se prononçait pour lui et M. Hœn s'abstenait ; M. de Wendel, absent; ne prit pas part au scrutin. La nouvelle constitution maintenait le Statthalter, qui continuait d'être nommé par l'empereur, et qui conservait les prérogatives dont il était auparavant investi. L'Alsace-Lorraine devait avoir au Bundesrath trois représentants désignés par le Statthalter. Les pouvoirs législatifs étaient confiés à un Landtag, composé de deux Chambres; la Chambre haute comprenait, en nombre égal, des membres nommés par l'empereur et des membres élus soit pas les conseils municipaux des grandes villes, soit par d'autres corps. La Chambre basse se composait de 60 membres, élus au scrutin uninominal par le suffrage universel. Il y a lieu de remarquer que la constitution de 1911 n'élevait pas l'Alsace-Lorraine au rang d'État confédéré et qu'elle n'accordait pas au Landtag le droit de renverser les ministres, ni celui de modifier les institutions du pays. Elle fut jugée insuffisante par les annexés, dont elle ne satisfaisait ni les aspirations, ni les intérêts légitimes.

Aussitôt la nouvelle constitution votée, les partis s'organisèrent dans le Reichsland en vue des élections à la Chambre basse, qui avaient été fixées au mois d'octobre. Le 3 juin, quelques hommes politiques alsaciens, appartenant à différents partis, constituèrent l'Union nationale, qui devait grouper les électeurs indigènes ; mais ce nouveau parti allait se heurter à bien des résistances. Beaucoup de catholiques, de libéraux et la presque totalité des socialistes refusèrent d'entrer dans l'Union nationale. Une des personnalités politiques les plus marquantes de l'Alsace, M. Blumenthal, qui était

venu faire à Metz une conférence pour gagner des adhérents à l'Union, ne réussit pas à convaincre les Lorrains. Ceux-ci et les immigrés établis dans le pays formaient 4 partis, le bloc lorrain, le centre, les libéraux et les socialistes. Dans plusieurs circonscriptions le bloc lorrain conclut des alliances, soit avec le centre, soit avec le parti libéral. Le premier tour de scrutin eut lieu le 22 octobre et le second le 29. Le bloc lorrain triompha dans dix circonscriptions de la Lorraine française ou de la partie occidentale de la Lorraine allemande ; sept candidats du centre furent élus dans la partie orientale de la Lorraine allemande ; les circonscriptions de Metz nommèrent trois libéraux. En Alsace l'Union nationale, bien loin de remporter les succès qu'elle espérait, eut le désagrément de voir échouer quelques-uns de ses chefs. Le Parlement d'Alsace-Lorraine tint sa première séance le 6 décembre 1911.

Bientôt après, la Lorraine et l'Alsace allaient connaître de nouveau les agitations d'une période électorale. Cette fois il s'agissait des élections au Reichstag, qui eurent lieu le 12 et le 22 janvier 1912. Les partis qui venaient de se combattre au mois d'octobre se retrouvèrent en présence trois mois plus tard. Pour une raison ou pour une autre, aucun des députés sortants de la Lorraine ne sollicita le renouvellement de son mandat. Au premier tour Sarreguemines élut un candidat du centre, M. Schatz et Sarrebourg M. Lévêque, du bloc lorrain ; au second tour M. Windeck, du bloc lorrain, fut élu à Thionville, tandis que Metz nommait un socialiste, M. Weill ; pour la première fois la Lorraine envoyait un socialiste siéger au Reichstag.

La société du Souvenir alsacien-lorrain, filiale ou transformation du Souvenir français, portait ombrage aux autorités allemandes. Le 23 janvier 1913, le Statthalter signa un décret qui prononçait la dissolution de cette société ; mesure impolitique, qui montrait que l'Allemagne ne désarmait pas. En 1907, nous l'avons dit, les catholiques allemands avaient tenu à Strasbourg leur congrès annuel ; en 1913, ce fut à

Metz qu'ils se réunirent du 17 au 21 août. A cette occasion des érudits, indigènes ou immigrés, firent paraître, sous le titre *Lothringen und seine Hauptstadt*, un volume bien imprimé, bien illustré, qui donnait des renseignements abondants sur le passé et sur le présent de la Lorraine annexée.

Au mois de décembre de la même année, l'Alsace-Lorraine fut très vivement émue par l'affaire dite de Saverne (2 décembre), qui montrait le sans-gêne des officiers allemands, leur brutalité, l'impuissance des autorités civiles à l'égard de l'élément militaire. Pourtant le 99ᵉ régiment d'infanterie fut envoyé de Saverne, où il tenait garnison, à Bitche, pour donner une apparence de satisfaction à l'opinion publique.

Au cours de l'année 1914 l'Alsace-Lorraine reçut un nouveau Statthalter en la personne de M. de Dallwitz, à qui Guillaume II attribua, le 17 avril, la succession de M. de Wedel.

En définitive, l'Allemagne avait fait faillite dans le Reichsland ; si elle avait pu, en ce qui concerne les conditions matérielles de la vie, assurer aux Alsaciens-Lorrains une situation supportable, elle s'était montrée par contre incapable de gagner leurs cœurs, de les amener à voir en elle une patrie. Ne comprenant pas que sa civilisation était inférieure à celle des annexés, elle avait eu la prétention extravagante de l'imposer à ceux-ci, et elle avait recouru, pour triompher de la résistance des indigènes, à toutes sortes de tracasseries, de vexations et même de procédés brutaux. D'autre part, ce n'était que tardivement, et de façon tout à fait insuffisante, qu'elle avait donné satisfaction aux aspirations autonomistes de la population alsacienne-lorraine.

On commettrait une grande erreur, si l'on s'imaginait qu'il y avait en 1914 unanimité de vues chez les habitants de la Lorraine annexée. Les sentiments de ces derniers variaient avec leur condition sociale, leur éducation, leur langue, leurs croyances religieuses et leurs opinions politiques. Nous croyons pouvoir affirmer que très peu de Lorrains

s'étaient franchement ralliés à l'Allemagne. Le nombre des protestataires irréductibles avait beaucoup diminué. La plupart des habitants, désespérant de redevenir Français, se résignaient à la situation qui leur était faite. D'ailleurs, en Lorraine comme en Alsace, il y avait des gens qui, tout en restant hostiles à l'Allemagne, n'éprouvaient que peu de sympathies pour la France, à laquelle ils reprochaient sa politique antireligieuse. Que serait-il advenu de la Lorraine annexée et de quelle façon auraient évolué les sentiments de ses habitants, si la paix s'était prolongée durant bien des années encore ? C'est ce que, pour notre part, nous ne chercherons pas à déterminer en échafaudant des hypothèses plus ou moins hasardeuses.

CHAPITRE VII

LA VIE MATÉRIELLE, LA VIE ÉCONOMIQUE ET LE MOUVEMENT DE LA POPULATION DANS LA RÉGION LORRAINE DE 1812 à 1914[1].

Les événements de 1870-71 ont eu, pour la vie économique de la région lorraine, une si grande importance que

1. Bibliographie. — 1° La vie économique dans la région lorraine de 1812 à 1914.

A. — La vie économique dans la région lorraine de 1812 à 1870.

Sources : Vie économique en général : Journaux et Annuaires. — GROSSE (E.), *Dictionnaire statistique du département de la Meurthe*, 2 vol. in-8°, 1836 et 1838. — LEPAGE (H.), *Le département de la Meurthe. Statistique historique et administrative*, 2 vol. in 8°, 1843 — DUBOIS (E.), *Statistique du département de la Meuse*, 1 vol. in-8°, 1842. — VIVILLE, *Dictionnaire du département de la Moselle*, 2 vol. in-8°, 1817. — VERRONNAIS, *Statistique historique, industrielle et commerciale du département de la Moselle*, 2 vol in-8°, 1852 — LEPAGE (H.) et CHARTON (Ch.), *Le département des Vosges, stastistique historique et administrative*, 2 vol. in-8°, 1845. — LOUIS (L.), *Le département des Vosges*, 7 vol. in-8°, 1887-1889.

Agriculture : MATHIEU DE DOMBASLE, *Annales agricoles de Roville*, 1824-1837. — *Le Bon cultivateur. Le Bélier.* — *Enquête agricole.* Deuxième série : *Enquêtes départementales.* 12e *circonscription* : *Meuse, Arden-*

nous croyons nécessaire de diviser cette étude en deux sections, dont la première se rapporte à la période qui a pré-

nes, Moselle, Meurthe, 1 vol. in-4°, 1867. — FAVIER, *Catalogue*, nos 8161-8163, 8179-8186, 8195, etc.

Industries : FAVIER, *Catalogue*, nos 7964, 7969, 7974, 7981, 7983, 7986, 8013 ; 7933-7958, 7985, 8006 (sur les salines).

Voies de communication : FAVIER, *Catalogue*, nos 8073-8083, 8117-8132, etc.

Ouvrages généraux : Agriculture : LAVERGNE (L. de), *Économie rurale de la France depuis* 1789, 3e éd., 1 vol. in 16, 1866.

Industrie : LEVASSEUR (E.), *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France de* 1789 *à* 1870, 2e éd., 2 vol. in-8°, 1903-1904. — CHARLÉTY et SEIGNOBOS, *op. cit.* (n. 1 des p. 264 et 287).

Commerce : LEVASSEUR (E.), *Histoire du commerce de la France*. Deuxième partie. *De* 1789 *à nos jours*, 1 vol. in-8°, 1912.

Travaux concernant la région lorraine : Vie économique en général : VIDAL DE LA BLACHE, (P.), *La France de l'Est*, 1 vol. in-8°, 1917.

Agriculture : GUÉRARD, *Annales historiques de l'agriculture de Lorraine*, 1 vol. in-12, 1843. — GUYOT (Ch.), *Rapport sur l'état de l'agriculture en Lorraine*, 1789-1889, 1 broch. in-8°, 1887. — RISTON (J.), *Contribution à l'histoire de la vigne et à sa culture dans la région lorraine*, 1 vol. in-4°, 1914.

Industrie : LAFFITTE (L.), *L'essor économique de la Lorraine. Rapport général sur l'exposition internationale de l'Est de la France*, 1 vol. in-8°, 1912. — GRÉAU (E.), *Le sel en Lorraine* ; *Le fer en Lorraine*, 2 vol. in-8°, 1908. — WEYHMANN (A.), *Histoire de l'ancienne industrie du fer en Lorraine*, 1 vol in-8°, 1905. — GERMAIN (H.), *Die natürlichen Grundlagen der Eisenindustrie und die Verfassung vor* 1870 (*Jahrbuch* de Metz, t. XXIII, 1912). — FOURNIER (A.), *La verrerie de Portieux*, 1 vol in-8°, 1886, — FLORY (O.), *Die Geschichte der Glasindustrie in Lothringen* (*Jahrbuch* de Metz, t. XXII, 1911). — JACQUOT (A.), *La lutherie lorraine et française*, 1 vol. in-8°, 1912. — ONFROY (H.), *Histoire des papeteries à la cuve d'Arches et d'Archettes*, 3e éd., 1 broch. in-8°, 1912. — PERROUT (R.), *Les images d'Epinal*, 1 vol in-4°, 1912.

B. — La vie économique dans la Lorraine française de 1871 à 1914.

Sources : Vie économiqne en général : Journaux. Annuaires.

Agriculture : *Le Bon cultivateur. Le Bélier*. — BÉCUS (E.), *Statistique agricole de l'arrondissement de Nancy*, 1 vol. in-8°, 1872. — FRAISSE (Fr.), *Statistique agricole de la moyenne et grande propriété* (*dans le département de Meurthe-et-Moselle*), 1 vol. in-8°, s d. — GRANDEAU (L.). *Annales de la Station agronomique de l'Est*, 1 vol. in-8°, 1878.

Industrie : *Bulletin de la Société industrielle de l'Est. Revue industrielle de l'Est. Annuaire des valeurs régionales, publié par la banque Renauld. Recueil des valeurs de la région de l'Est, publié par la Société nancéienne.*

Voies de communication : FAVIER, *Catalogue*, nos 8084, 8085, 8134, 8140, 8141.

Commerce : *Bulletin de la Chambre de commerce de Meurthe-et-Moselle.*

cédé le traité de Francfort, tandis que la seconde concerne la période postérieure.

Ouvrages généraux : Ouvrages, mentionnés plus haut, de LEVASSEUR.

Travaux concernant la région lorraine. Vie économique en général : A l'ouvrage, cité plus haut (p. 368, note), de VIDAL DE LA BLACHE, ajouter : ARDOUIN-DUMAZET (E.), *Voyage en France*. T. 21. *Haute-Champagne, Basse-Lorraine*. T. 22 *Plateau lorrain et Vosges*, 2 vol. in-12, 1900. — BROCARD (L.), *La Lorraine dans le mouvement économique français* (*Pays lorr. et pays mess.*, 1909); *Le développement économique de la Lorraine française* (*La Réforme sociale*, 1913). — LAFFITTE (L.), *La région lorraine, son évolution, son essor*, 1 broch. in-8°, 1913.

Agriculture : Aux travaux, mentionnés ci-dessus, de GUYOT et de RISTON, ajouter : HOTTENGER (G.), *Le morcellement des terres en Lorraine et le remembrement* (*Pays lorr. et pays mess.*, 1913) — LAURENT (A.) et COLLAS (L.), *Historique de la Société d'agriculture de Bar-le-Duc*, 1 broch. in-8°, 1910 — GUYOT (Ch.), *L'avenir de la forêt en Lorraine* (*Pays lorr.*, 1906.)

Industrie : Aux travaux, déjà mentionnés ci-dessus, de LAFFITTE, de GRÉAU, de WEYHMANN, de FOURNIER, de FLORY, de JACQUOT, d'ONFROY, de PERROUT, ajouter : OBRIN (P.), *Le comptoir métallurgique de Longmy*, 1 vol. in-8°, 1908 — GRANDET (H.), *Monographie d'un établissement métallurgique sis à la fois en France et en Allemagne*, 1 vol. in-8°, 1909. — PAWLOWSKY (A.), *Le nouveau bassin minier de Meurthe et-Moselle et son réseau ferré*, 1 vol. in-12, 1909. — HOTTENGER (G.), *Le pays de Briey Hier et aujourd'hui*, 1 vol in-12, 1912. — GUYOT (Ch.), *La verrerie de Gironcourt*: *étude sociale* (*Mém Ac. Stan.*, 1912-1913). — PARISOT (R.), *La Lorraine industrielle depuis 1871* (*Bulletin de la Société industrielle de l'Est*, 1917, et *Revue industrielle de l Est*, 1918).

Rapports des patrons avec les ouvriers : GLUGE (Th.), *Les institutions patronales. Leurs résultats en Lorraine*, 1 vol. in-8°, 1905.

Voies de communication : VIANSSON (L.), *Histoire du canal de l'Est*, 1874-1882, 1 vol. in-8°, 1882.

Banques : BROCARD (L.), *Les banques locales*, 1 broch. in-8°, 1910. — BUFFET (J.), *Du régionalisme au nationalisme financier*, 1 vol. in-12, 1917.

C. — La vie économique dans la Lorraine annexée de 1871 à 1914.

Sources : Vie économique en général : *Das Reichsland Elsass-Lothringen*, 3 parties in-4°, 1898-1903. — *Lothringen und seine Hauptstadt*, 1 vol in-8°, 1913. — ARDOUIN-DUMAZET (E.), *Voyage en France. Les provinces perdues*. T. III. *Lorraine*, 1 vol. in-12, 1907; *Les provinces délivrées*, 2 vol. in 12, 1920.

Agriculture : *Untersuchung der Lage und Bedürfnisse der Landwirtschaft in Elsass-Lothringen von 1884*, 1 vol. in-8°, 1885. — *Beiträge zur Forststatistik von Elsass-Lothringen*.

Industrie : *Jahresberichte der Gewerbeaufsichtsbeamten in Elsass-Lothringen*, depuis 1891.

Commerce : *Jahresberichte der Handelskammer zu Metz*.

I. — LA VIE MATÉRIELLE ET LA VIE ÉCONOMIQUE DE 1812 A 1870.

1° LA VIE MATÉRIELLE. MALADIES, MISÈRE, ASSISTANCE PUBLIQUE.

Laissant de côté ce qui a trait à l'alimentation, à l'habitation, à l'habillement, aux distractions, toutes choses qui n'appellent guère d'observations particulières, nous nous contenterons de parler des maladies et de l'assistance publique.

Durant cette période, le choléra a visité à plusieurs re-

Travaux concernant la Lorraine annexée : Vie économique en général : Ouvrages cités plus haut, *Das Reichsland, Lothringen*, Ardouin-Dumazet.

Agriculture : Toussaint (Fr. G.), *Deutsch-Lothringen und sein Ackerbau*, 1 vol. in-8°, 1875 (Bernard [H] a donné une traduction française de cet ouvrage, 1 vol. in-8°, 1876). — Andlau (d'), *La situation de l'agriculture et de la viticulture en Lorraine* (*Revue ecclésiastique de Metz*, 1912).

Industrie : A l'ouvrage, déjà mentionné (page 368, note), de Flory, ajouter : Schumacher (H.), *Die westdeutsche Eisenindustrie und die Moselkanalisation* (*Moselland und westdeutsche Eisenindustrie*, t. II, 1 vol. in 8°, 1910). — Kohlmann *Die neuere Entwicklung des lothringischen Eisenerzbergbaues* (*Stahl und Eisen*, 1911). — Kreuzkam, *Die westdeutsche Eisenindustrie und die Moselkanalisierung* (*LothringerAlmanach*, 1913). — Pawlowski (A.), *La métallurgie lorraine et le joug allemand*, 1 vol. in-8°, 1919. – Alfassa (M.), *Le fer et le charbon lorrains*, 1 broch. in-16, 1916. — Engerand (F.), *Les frontières lorraines et la force allemande*, 1 vol. in-16, 1916, *Le fer sur une frontière* ; *la politique métallurgique dans l'État allemand*, 1 vol. in-8°, 1919. — Courau (R.), *Législation des mines en Alsace-Lorraine*, 1 vol. in-8°, 1919

Voies de communication : Fohlinger (O.), *Geschichte der Eisenbahnen in Elsass Lothringen und ihres Transportverkehrs*, 1 vol. in-8°, 1897.

2° Le mouvement de la population de 1812 à 1914.

Sources : *Résultats statistiques du dénombrement* (*recensement*) *de la France*. — *Annuaire statistique de la France*. — *Annuaires* des départements.

Ouvrages généraux : Levasseur (E.), *La population française*, 3 vol. in-8°, 1890-1892. — Leroy-Beaulieu (P.), *La question de la population*, 1 vol. in-8°, 1913. — Bertillon (J.), *La dépopulation de la France*, 1 vol. in-8°, 1911.

Travaux concernant la région lorraine : Vidal de la Blache, *op. cit.* (page 368, note). — Crusius (E.), *Die Veränderungen der Volksdichte in den lothringischen Kreisen Forbach und Saargemünd 1801 bis 1910* (*Jahrbuch* de Metz, t. XXV, 1914).

prises notre pays ; c'est en 1832 et en 1866 que cette terrible épidémie a fait le plus de victimes. Durant l'année 1866 2.884 personnes sont mortes du choléra dans le seul département de la Moselle.

Malgré la facilité plus grande des communications et la possibilité pour les céréales d'être transportées d'une partie de la France dans une autre, notre pays a encore connu des famines; les années 1816, 1817, 1846 et 1847 ont été très dures pour les pauvres gens.

De plus en plus, on s'est ingénié à soulager les misères, de quelque nature qu'elles fussent : les bureaux de bienfaisance et les sociétés de Saint-Vincent-de-Paul viennent en aide aux indigents; des hospices, créés soit par les municipalités, soit par des particuliers ou par des congrégations religieuses, recueillent les vieillards, les infirmes, les enfants orphelins ou abandonnés. L'asile régional d'aliénés de Maréville près de Nancy est réorganisé en 1842. L'abbé Gridel fonde à Nancy l'institut des jeunes aveugles, M. Piroux celui des sourds-muets (1828). De nouveaux hôpitaux sont créés à l'aide de fonds qu'ont fournis l'État, les départements, les communes ou les particuliers ; les anciens hôpitaux reçoivent des améliorations dictées par le souci de l'hygiène et du bien-être.

2° La vie économique.

A. — *L'agriculture.*

Importance de la population agricole. — Régime de la propriété. — Cultures. Arbres fruitiers et vignes. — Prairies. Élevage. — Forêts. Chasse. Pêche. — Situation des propriétaires, des fermiers, des domestiques et des manouvriers. — Progrès de l'agriculture. Enseignement agricole.

Les paysans constituent toujours l'élément le plus important de la population des quatre départements lorrains, bien que, sous le second Empire, l'industrie commence à lui enlever des travailleurs, surtout dans la Moselle.

Les moyennes et les petites propriétés, qui sont toujours les plus nombreuses, ont souvent le désavantage d'être morcelées en une infinité de petites parcelles. Si quelques propriétaires font valoir eux-mêmes leurs terres, la plupart d'entre eux résident à la ville et confient leurs domaines à des fermiers.

Les céréales continuent d'occuper la plus grande place dans les terres labourables; pourtant, grâce aux conseils et à l'exemple de Mathieu de Dombasle, les plantes textiles, lin et chanvre, prennent de l'importance. Il en est de même des graines oléagineuses, colza et navette. La culture du houblon se développe également dans les arrondissements de Lunéville et de Château-Salins, ainsi que dans le canton de Rambervillers. Les cultivateurs du plateau lorrain restent fidèles au système de l'assolement triennal. Il n'y a que sur les domaines vastes et d'un seul tenant que l'on peut s'affranchir de cette coutume, et recourir à un meilleur mode de culture. Dans la montagne vosgienne la rotation des cultures s'effectue sur un plus grand nombre d'années. Pour amender les terres, on recourt au plâtre, à la chaux et, dans les Vosges, aux cendres de bois. C'est à peu près exclusivement avec du fumier que l'on engraisse les terres; il n'est assez abondant que dans la montagne, dont les habitants élèvent beaucoup de bovins ; on en manque dans le reste de la Lorraine, où le bétail pèche par la quantité et par la qualité. L'outillage agricole s'améliore petit à petit : la charrue qu'avait inventée Mathieu de Dombasle et d'autres instruments perfectionnés se substituent lentement à ceux qui étaient autrefois en usage dans le pays.

On plante des arbres fruitiers et de la vigne. Celle-ci prend possession de terrains nouvellement défrichés ou enlevés à d'autres cultures; malheureusement, quelques-uns de ces terrains sont peu propres à la culture de la vigne, et d'autre part on remplace les plants de petite race ou pineau par ceux de grosse race ou gamay.

Les prairies naturelles, particulièrement dans la montagne vosgienne, sont l'objet de soins assidus et intelligents ; des rigoles d'irrigation permettent de leur fournir l'eau dont elles ont besoin. Les prairies artificielles se développent de plus en plus ; le trèfle, la luzerne et le sainfoin viennent s'ajouter au foin pour l'alimentation des chevaux et du bétail.

La race des chevaux lorrains tend à disparaître ; on n'a pas réussi à l'améliorer par des croisements. En ce qui concerne le gros bétail, il est généralement plus beau dans la montagne vosgienne que sur le plateau lorrain. On procède également à des croisements avec des reproducteurs venus de la Hollande, de la Franche-Comté, de la Suisse et même de la Bretagne. Le nombre des moutons continue de diminuer; des efforts sont faits pour améliorer la race ovine du pays, dont la laine était assez grossière. En 1821 le gouvernement avait établi à Rorthé (commune de Sionne, Vosges) une bergerie, qui fut ensuite transférée à Lahayevaux (commune de Harchéchamp, même département), puis supprimée. Pour les croisements, on s'adressa d'abord à la race mérinos, qui donne une laine fine, plus tard à la race anglaise de Dishley, afin d'avoir des bêtes propres à la boucherie. Les porcs, dont la viande entre pour une grande part dans l'alimentation des paysans, sont toujours très nombreux. Quant aux chèvres, elles ont une tendance à diminuer ; comme auparavant, c'est dans les Vosges qu'on en trouve le plus.

Les forêts domaniales, très nombreuses dans les quatre départements lorrains, sont l'objet de soins éclairés, depuis que la création à Nancy, en 1824, d'une école forestière dote cet important service d'un personnel instruit. Des défrichements, opérés surtout au détriment des forêts particulières, diminuent, mais légèrement, la surface boisée de la région. A cette époque le gibier abonde encore dans les bois et dans la plaine, et les cours d'eau sont très poissonneux.

Avant comme après 1860, sous le régime de la protection, comme sous celui des traités de commerce, les produits agricoles se vendent bien, n'ayant pas à redouter la concurrence des produits similaires étrangers. Il en résulte que les propriétaires peuvent louer leurs terres un bon prix, ou s'en défaire à des conditions avantageuses. Les fermiers, tout en payant exactement leurs canons, sont en mesure de faire des économies. Par contre, la situation des domestiques de culture et des manouvriers reste assez précaire.

Il faut bien le reconnaître, l'agriculture n'a, durant cette période, accompli que des progrès assez lents, et cela pour les raisons déja signalées : esprit de routine chez les paysans, défaut de capitaux, méthodes de culture arriérées, insuffisance du bétail et par conséquent du fumier. Pourtant la Lorraine avait eu la bonne fortune de donner naissance à un éminent agronome, Mathieu de Dombasle, qui chercha, par ses conseils et par son exemple, à faire entrer l'agriculture lorraine dans la voie du progrès. C'est à Mathieu de Dombasle et à M. Antoine Bertier que l'on doit la création de l'enseignement agricole. M. de Dombasle, qui avait affermé pour vingt ans le domaine de Roville, appartenant à M. Bertier, créa, de concert avec le propriétaire, un institut agricole, où 400 élèves reçurent un enseignement théorique et pratique. Il y a lieu de regretter que la Lorraine n'ait fourni à l'institut agricole de Roville qu'un petit nombre d'élèves. On doit à Mathieu de Dombasle un nouveau modèle de charrue ; par ses *Annales agricoles de Roville*, il s'efforça de répandre des idées nouvelles et plus justes en ce qui concerne les méthodes de culture, les semences, les engrais et l'outillage agricole. En 1839, avant que l'institut de Roville eût été fermé, un neveu de M. Bertier, M. A. Turck, agriculteur intelligent et instruit, avait établi dans sa propriété de Sainte-Geneviève (commune de Dommartemont, Meurthe) un institut agricole, qui forma, lui aussi, de bons élèves. Un peu plus tard, une ferme-école fut établie en 1840, dans les Vosges, à

Lahayevaux, où elle remplaça la bergerie royale. Mentionnons enfin la création, en 1867, à Nancy, de la Station agronomique de l'Est, par les soins de M. Grandeau, professeur à la Faculté des sciences de cette ville.

B. — *L'industrie.*

Industries extractives. — Industries métallurgiques. — Verreries et faïenceries. — Industries du vêtement. — Papeteries. Industries diverses. — Industries alimentaires. — Organisation du travail. Situation des patrons et des ouvriers. — Progrès de l'industrie. Enseignement industriel.

L'industrie fait des progrès très lents durant la première moitié du XIXe siècle, plus rapides depuis 1850, favorisée qu'elle est par la construction du canal de la Marne au Rhin et des premières lignes du réseau ferré de l'Est.

On continue d'extraire de la pierre à bâtir des carrières d'Euville et de Savonnières-en-Perthois (Meuse), de Jaumont (Moselle), du granit et du grès dans les Vosges, du sel dans les vallées de la Seille, du Sanon et de la Meurthe. Si la saline de Château-Salins fut fermée en 1826, celle de Moyenvic en 1831, de nouvelles concessions pour l'exploitation du sel furent accordées plus tard dans le département de la Meurthe, à Rosières (1845), à Saint-Nicolas (1855), à Art-sur-Meurthe et à Sommerviller (1858), enfin à Dombasle (1864).

Les tentatives faites pour trouver près de Forbach le prolongement du bassin houiller de Sarrebrück aboutissent sous le second Empire. L'extraction commence à Petite-Rosselle en 1856. La production du minerai de fer diminue dans la Meuse et dans les Vosges ; elle finit même par cesser dans ce dernier département. On la voit au contraire se développer dans la Moselle et naître dans la Meurthe, où se constate, sous le règne de Louis-Philippe, l'existence de bancs ferrugineux importants aux environs de Nancy. Durant cette période, des concessions furent accordées dans la Meurthe à Champigneulles (1848), à Chavigny (1856), à Frouard et

à Marbache (1858), à Bouxières-aux-Dames (1859), à Boudonville et à Maxéville (1864), dans la Moselle à Warnimont (1857), à Mont-Saint-Martin (1864), à Saulnes (1867), à Pulventeux (1867) et à Moulaine (1869). En 1869 la Meurthe produisait 430.000 tonnes de minerai de fer et la Moselle 1.760.000.

Petit à petit les usines métallurgiques substituent la houille au bois, qui n'est plus employé dans aucune des forges de la région à la fin de la période que nous étudions. La décadence que l'on constate dans l'industrie métallurgique de la Meuse et des Vosges s'explique tant par la réduction ou par la disparition du minerai, que par la difficulté d'amener de la houille dans ces départements. Les fers obtenus au bois ne peuvent plus, en raison de leur prix élevé, soutenir la concurrence de ceux qui ont été produits à l'aide de la houille ou du coke. Citons, parmi les établissements nés pendant cette période, une fabrique de quincaillerie créée à Blâmont (Meurthe) en 1836, une forge à Commercy en 1823, une fonderie de fonte d'art à Tusey, près de Vaucouleurs, en 1835. Sous le second Empire, les de Wendel, les puissants métallurgistes de Hayange et de Moyeuvre, construisirent des forges à Styring, aux portes de Forbach, près du bassin houiller de la Sarre. En 1835, la Moselle était classée le 5e des départements français pour la production métallurgique, la Meuse le 10e, les Vosges le 12e, la Meurthe le 63e. En 1870, la Meurthe, la Meuse et les Vosges occupaient un rang très différent de celui qui leur était assigné trente-cinq ans plus tôt.

Les industries du verre et de la faïence prospèrent ; ce sont toujours à peu près les mêmes établissements que précédemment. La manufacture de Baccarat devient une cristallerie en 1816 ; celle de Cirey, créée en 1806, s'unit en 1868 à Saint-Gobain. Une mention particulière doit être accordée à la

fabrique messine de vitraux d'art, pour laquelle travaillait peintre Maréchal.

Le premier tissage mécanique de toiles de chanvre fut créé à Gérardmer en 1833. Le tissage Salmon de Nancy date de 1844. Les industries de la broderie et de la dentelle furent prospères en Lorraine, sous le second Empire, dans les départements de la Meurthe et des Vosges. Nancy possédait, en 1863, 195 fabricants de broderies et 62 dessinateurs en broderie ; les Vosges auraient compté en 1855 30.000 brodeuses ou dentellières. C'est Mirecourt qui reste toujours le principal centre de fabrication de la dentelle. L'industrie cotonnière se développe dans les arrondissements d'Épinal, de Remiremont et de Saint-Dié. Filatures et tissages, souvent créés avec des capitaux venus d'Alsace ou de Suisse, sont les auxiliaires de l'industrie cotonnière alsacienne. On remarquera qu'il naît plus de tissages que de filatures ; une partie des filés employés dans les tissages vosgiens vient de l'Alsace. Les cours d'eau des Vosges fournissent la force motrice à la plupart de ces établissements. Jusqu'en 1845 on n'utilisait que les chutes d'eau d'une hauteur moyenne de 45 à 70 mètres ; puis on remonta, dans les vallées, jusqu'à une altitude de 700 mètres. C'est toujours dans la Moselle que l'industrie des lainages est le plus développée. On travaille pour l'armée à Pierrepont, à Varize, à Moutiers. Mercy-le-Bas, Pierrepont, Montigny-sur-Chiers possèdent d'autres manufactures de drap. La fabrication des corsets sans coutures, inaugurée à Bar-le-Duc par un Suisse, M. Werly, prospéra vers le milieu du siècle. Parmi les nombreuses manufactures de flanelle, citons la maison Francin, créée à Metz en 1866. Le nombre des fabriques de chapeaux diminue à Metz. Une fabrique de peluche avait été fondée à Metz en 1829 ; nous en trouvons d'autres à Sarreguemines et à Puttelange dans la Moselle. On fait des chapeaux de paille à Nancy, où la maison Coanet est créée en 1819. Metz possédait avant la guerre six fabriques de chaussures,

dont les plus importantes étaient les maisons Herbin et Legris.

Les papeteries sont surtout une industrie vosgienne, mais on en trouve également dans la Meuse, à Jeand'heurs et dans la Moselle à Mainbottel, commune de Mercy-le-Bas.

La lutherie reste concentrée à Mirecourt. MM. Adt ont créé à Forbach, sous le second Empire, une fabrique de cartons laqués.

Nos départements possèdent toujours de nombreux moulins, dont les plus importants sont ceux de Nancy et de Metz. Grâce au développement de la culture de la pomme de terre, les Vosges tiennent le premier rang parmi tous les départements français pour la fabrication de la fécule. La Lorraine a toujours de très nombreuses brasseries ; M. Tourtel créa celle de Tantonville en 1839, M. Galland celle de Maxéville, près de Nancy, dans les dernières années du second Empire.

En général, jusqu'à la fin de cette période, les fabriques et les usines appartiennent à un patron ; il y a quelques sociétés en commandite et quelques sociétés par actions, surtout dans l'industrie métallurgique. De 1812 à 1870, les patrons ont connu des périodes de prospérité et des crises, qui n'ont d'ailleurs pas toujours coïncidé pour les différentes industries. Les révolutions de 1830 et de 1848 ont provoqué un arrêt et un chômage. La guerre de sécession aux États-Unis a fait naître une crise dans l'industrie cotonnière, en diminuant et même en supprimant l'arrivée des cotons d'Amérique. Mais, d'une façon générale, l'industrie prospéra jusqu'en 1860, grâce au régime protectionniste. Les traités de commerce, conclus depuis 1860 par le gouvernement impérial, furent mal accueillis par la plupart des industriels, surtout par les métallurgistes, qui eurent désormais à lutter contre la concurrence des produits anglais.

Les ouvriers se trouvèrent dans une situation précaire tant qu'ils n'eurent aucuns moyens légaux de défendre leurs intérêts. Certains patrons abusèrent de leurs avantages pour imposer aux ouvriers qu'ils employaient des journées de treize et de quatorze heures, tout en ne leur payant que de maigres salaires. En 1848 le gouvernement provisoire fixe à 12 heures la durée maxima de la journée de travail et accorde le droit de suffrage aux ouvriers. En 1864 ceux-ci obtiennent le droit de se coaliser, c'est-à-dire de faire grève. Les salaires variaient suivant les industries et suivant les établissements. Quelques chefs d'industrie avaient créé, en faveur de leurs ouvriers, des œuvres d'assistance et même des caises de retraite. C'était en particulier le cas de la cristallerie de Baccarat. En somme, la condition des ouvriers s'améliore, bien qu'avec lenteur.

Les différentes industries font, surtout à l'époque du second Empire, de réels progrès. Partout la houille a remplacé le bois, on utilise de plus en plus les chutes d'eau. L'outillage et les procédés de fabrication reçoivent aussi des perfectionnements. Quant à l'enseignement industriel, il fait ses débuts en 1844 à Nancy, avec l'école professionnelle de l'Est, créée par un particulier, M. Loritz.

C. — *Le commerce.*

Voies de communication. — Banques. Traités de commerce. Exportation. — Situation des commerçants.

Le commerce a pu se développer, grâce à la création de nouvelles voies de communication. Le canal de la Marne au Rhin, dont la construction avait été décidée sous la Restauration, ne fut terminé qu'en 1853; il traversait la région lorraine d'ouest en est, desservait les villes de Bar-le-Duc, de Ligny, de Toul, de Nancy et de Sarrebourg. Ce canal fut complété, sous le second Empire, à la demande des industriels de la Lorraine et de l'Alsace, par le canal des houil-

lères, construit de 1858 à 1868, qui s'embranchait sur le précédent près de Sarrebourg et qui venait se terminer en Prusse à Sarrebrück. On entreprend enfin la canalisation de la Moselle à partir de Frouard.

Les voies ferrées, dont la Lorraine fut dotée vers le milieu du XIXe siècle, devaient rencontrer dans notre pays un adversaire, qui n'était autre qu'un notaire de Nancy, le lotharingiste Noël ; il écrivit une brochure intitulée : *Les chemins de fer seront ruineux pour la France et spécialement pour les villes qu'ils traverseront*. On passa outre à cette protestation, comme à toutes celles du même genre. La région lorraine se trouvait comprise dans le réseau de la compagnie de l'Est. La ligne Paris-Nancy, l'une des plus importantes, était terminée en 1850, de même que celle qui réunissait Paris à Metz par Frouard ; le tronçon Nancy-Strasbourg ne fut achevé qu'en 1852. Sous le second Empire d'autres lignes furent construites, en particulier celles de Metz à Luxembourg et de Nancy à Épinal.

Quelques banques, d'ailleurs de médiocre importance, se fondent à Nancy et à Metz. Dans la première de ces villes citons la banque Husson, plus tard Jambois-Husson, la banque Lévy-Bing, etc. Les traités de commerce conclus, de 1860 à 1870, par le gouvernement impérial avec l'Angleterre, la Belgique et d'autres pays étrangers, firent baisser les prix de certains articles manufacturés, ce qui, naturellement, mécontenta quelques industriels lorrains.

La plupart des produits agricoles ou industriels de la région se vendent dans le pays même ou en France ; très peu passent la frontière pour aller s'offrir aux acheteurs étrangers ; l'exportation des vins de la Lorraine et du Barrois cesse à peu près complètement sous la Restauration.

Les gros négociants et les magasins vastes et bien éclairés ne se rencontrent qu'en petit nombre, même dans les grandes villes.

Le commerce ne fait en somme que peu de progrès durant cette période ; il a quelque peine à sortir des voies où jusqu'alors il avait marché.

D. — *L'action de l'État.*

Entretien d'un haras, organisation des comices agricoles, fixation du maximum de la journée de travail et octroi du droit de grève aux ouvriers, développement des voies de communication, politique protectionniste jusqu'en 1860, et à partir de cette date, conclusion de traités de commerce, qui ont permis à certains articles manufacturés anglais de venir faire concurrence aux produits de nos fabriques, voilà, en quelques mots, comment s'est manifestée l'action de l'État dans le domaine économique.

II. — LA VIE MATÉRIELLE ET LA VIE ÉCONOMIQUE DE 1871 A 1914.

PREMIÈRE SECTION.

LA VIE MATÉRIELLE ET LA VIE ÉCONOMIQUE DANS LA LORRAINE FRANÇAISE.

1° LA VIE MATÉRIELLE. — LES DISTRACTIONS. — LES ÉPIDÉMIES. — L'ASSISTANCE PUBLIQUE.

Nous constatons de nouveaux progrès, plus lents dans les campagnes, plus rapides dans les villes, en ce qui concerne l'alimentation, l'habillement et le logement ; la consommation de la viande s'accroît, ainsi que celle du vin ; les gens s'habillent plus confortablement et avec plus d'élégance. On doit toutefois regretter l'abandon, par les femmes des campagnes, de l'ancien costume du pays, auquel elles préfèrent les modes de Paris. Les maisons de rapport construites à cette époque sont peu solides et mal aménagées. De plus en plus la houille remplace le bois pour le chauffage des appartements.

Tandis que les théâtres de province périclitent sous l'action de causes multiples, qu'il n'y a pas lieu d'énumérer ici, l'on constate le développement et la prospérité des cafés-concerts et des cinémas.

La Lorraine a beaucoup souffert en 1889-1890 d'une épidémie de grippe, appelée influenza, qui a fait dans la population de très nombreuses victimes. Les pouvoirs publics et la charité privée ont fait de nouveaux efforts pour venir en aide aux enfants abandonnés, aux indigents et aux malades pauvres. A Nancy, l'ancien hôpital Saint-Charles a été remplacé par un nouvel hôpital civil, beaucoup plus vaste, beaucoup mieux aménagé, et qui fut construit avec l'argent légué par M. de la Salle. L'ancien hospice Saint-Julien a été transporté dans une autre partie de la ville, et, sous sa nouvelle forme, il présente les meilleures conditions de salubrité et d'hygiène. Plusieurs villes ont été dotées d'hôpitaux ou d'hospices, grâce à la générosité de personnes bienfaisantes.

2° LA VIE ÉCONOMIQUE.

A. — *L'agriculture.*

Diminution de la population agricole. — Régime de la propriété. — Cultures. Arbres fruitiers et vignes. — Prairies. Elevage. — Forêts. Chasse et pêche. — Situation des propriétaires, des fermiers, des domestiques et des manouvriers. — Progrès de l'agriculture. Enseignement agricole.

Depuis 1871, l'industrie a fait à l'agriculture une redoutable concurrence dans la Meurthe-et-Moselle et dans les Vosges; seule la Meuse a gardé son caractère de pays surtout agricole.

La population des campagnes n'a pas seulement diminué dans les régions industrielles, où les usines ont enlevé à la terre de nombreux ouvriers, attirés par l'appât d'un travail plus régulier et d'un salaire plus élevé; la Meuse et les ar-

rondissements de Mirecourt et de Neufchâteau présentent le même phénomène, quoique l'industrie n'y soit pas très développée. Une autre cause entre ici en jeu, l'affaiblissement de la natalité.

Ce sont toujours la petite et la moyenne propriété qui prédominent. On constate que, dans la Meurthe-et-Moselle et les Vosges, la petite propriété a fait des progrès aux dépens de la grande et de la très petite. Au contraire elle diminue dans la Meuse.

Les différentes propriétés dans le département de Meurthe-et-Moselle se classaient ainsi en 1882:

au-dessous de 1 hectare	51 %
de 1 à 9 hectares	40 %
de 10 à 39 hectares	7 %
au-dessus de 40 hectares	2 %

Le rendement moyen à l'hectare est devenu plus élevé pour les céréales ; cette amélioration est due à l'utilisation, devenue plus fréquente, d'engrais chimiques, phosphates et superphosphates. L'emploi des machines agricoles s'est également développé. Le système de l'assolement triennal est resté en vigueur, sauf dans les grands domaines d'un seul tenant, où l'agriculteur est plus libre de ses mouvements. La culture des graines oléagineuses, du lin et du chanvre a diminué par suite de la concurrence des produits similaires étrangers. On trouve encore des houblonnières dans l'arrondissement de Lunéville et dans le canton de Rambervillers. Des trois départements lorrains, la Meurthe-et-Moselle est le seul où le gouvernement autorise la culture en grand du tabac.

Durant cette période on a planté bon nombre de mirabelliers et de pommiers à cidre pour remplacer les vignes, qui disparaissaient petit à petit du sol de la Lorraine. La décadence de notre vignoble est due aux intempéries, de plus en plus fréquentes depuis 1904, ainsi qu'à de trop nombreuses maladies, inconnues autrefois ; si le phylloxéra n'a fait que

peu de ravages en Lorraine, le mildiou, à partir de 1885, a été un adversaire contre lequel il a fallu engager une lutte incessante et coûteuse. D'autres maladies, l'oïdium, le black-rot, la cochyllis ont également nui à nos vignes. Découragés par une série de mauvaises récoltes, les vignerons sont allés travailler dans des usines, à moins qu'ils n'aient remplacé la vigne par d'autres cultures.

Voici les chiffres qui indiquent la décadence de notre vignoble :

	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Vosges
1873	17.568 hectares	13.455 hect.	5.179 hect.
1913	7.054 —	4.120 —	1.382 —

Les rendements moyens à l'hectare ont également baissé :

	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Vosges
1875	74 hectolitres 57	41 h. 88	60 h.
1913	3 —	7 —	2 —

S'il y avait eu, jusqu'au début du XXe siècle, quelques vendanges fructueuses sous le double rapport de la quantité et de la qualité, par exemple en 1874, 1878, 1884, 1893, 1896 et 1904, les années mauvaises se succédèrent ensuite, et seule l'année 1911, particulièrement sèche, a donné des résultats satisfaisants.

Les prairies artificielles se sont développées durant cette période et les prairies naturelles ont été, d'une façon générale, mieux aménagées.

Sauf pour la race bovine, le nombre des animaux de ferme élevés dans les trois départements lorrains est allé en décroissant. Nous avions déjà constaté la diminution des moutons en étudiant le mouvement agricole de 1812 à 1870. De nouveaux efforts ont été faits, depuis 1871, en vue d'améliorer les différentes races d'animaux de ferme. Pour la race chevaline on s'est adressé à des étalons ardennais, pour la race bovine à des taureaux hollandais, montbéliardais ou suisses. Toutefois il reste encore à faire, de ce côté, bien des progrès.

Jules BASTIEN-LEPAGE (1848-1884),
né à Damvillers (Meuse), paysagiste et portraitiste
(d'après le portrait de l'artiste par lui-même).
(Voir p. 440).



Les foins (type de paysanne meusienne)
(d'après le tableau exposé en 1878 par Jules Bastien-Lepage).
(Voir p. 440).

L'amélioration des chevaux et des bovins serait plus satisfaisante, si ces animaux étaient mieux nourris et si, d'autre part, on ne les obligeait à fournir trop tôt un travail au-dessus de leurs forces.

La superficie des espaces boisés s'est accrue dans nos trois départements, comme le prouve le tableau suivant :

	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Vosges
1873	97.263 hectares	158.771 hect.	203.386 hect.
1913	137.213 —	185.052 —	216.342 —

Ces progrès s'expliquent par les reboisements qu'ont opérés l'État, des particuliers ou des sociétés comme celle des Amis des arbres. Toutefois les forêts des Vosges ont eu à souffrir, à différentes reprises, soit de cyclones qui ont ravagé certains cantons, soit de maladies qui frappaient les sapins et les épicéas.

Le gibier des plaines et des forêts a beaucoup diminué par suite du braconnage, qui n'est pas suffisamment réprimé. Des pétards de dynamite, lancés dans les rivières, ou l'afflux d'eaux contaminées, provenant de certaines usines, ont détruit d'énormes quantités de poissons. Une maladie, qu'il a été impossible d'enrayer, a fait périr les écrevisses de la Meuse. Des sociétés de pêcheurs à la ligne se sont d'ailleurs employées, avec un louable zèle, à repeupler les cours d'eau de la région.

L'agriculture, très prospère sous le second Empire et au début de la troisième République, a connu plus tard, sous l'influence de la concurrence étrangère, des jours difficiles. Les produits agricoles de la Russie ou de l'Amérique provoquèrent, en raison de leurs prix peu élevés, la baisse des produits français et causèrent un grave préjudice à nos cultivateurs. Ceux-ci réclamèrent et obtinrent des droits protecteurs, insérés dans les tarifs douaniers de 1892. Il y eut alors un relèvement du prix de vente des céréales. La mévente des

produits agricoles avait entraîné la baisse des fermages et celle de la valeur des terres ; tandis que, de 1871 à 1880, l'hectare de terres labourables se louait encore en Meurthe-et-Moselle à peu près 49 fr. 20 en moyenne, de 1881 à 1885, ce prix était tombé à 36 fr. 80, en 1887 à 25 fr. 70. Beaucoup de fermiers payaient irrégulièrement, ou même ne payaient pas du tout leurs canons. Depuis 1892, la situation s'est améliorée pour les propriétaires et pour les fermiers, mais pas autant qu'on aurait pu le désirer, parce que la diminution du nombre des ouvriers agricoles a fait hausser leurs salaires. En 1882, un garçon de ferme recevait 400 francs de gages par an, une servante 200 francs ; un journalier, nourri par le cultivateur qu'il employait, avait 1 fr. 50 par jour, non nourri 2 fr. 50. Les salaires étaient respectivement de 1 franc et de 1 fr. 75 pour les femmes. Depuis lors, les salaires des travailleurs de la terre n'ont pas cessé de s'élever.

D'une façon générale, l'agriculture a, durant cette période, accompli de réels progrès, en ce qui concerne les engrais chimiques, les machines, les outils, les semences et les procédés de culture. Pour arriver à des résultats encore meilleurs, il faudra faire disparaître le morcellement excessif des domaines ruraux, rendre obligatoire par une loi le remembrement, qui n'a encore été opéré que dans un petit nombre de communes. Les syndicats agricoles, dont le nombre s'est accru, ont rendu de grands services pour les achats de semences, d'engrais et de machines. L'Union des syndicats agricoles lorrains, fondée en 1901, a été réorganisée en 1905. Mentionnons encore les caisses régionales de crédit agricole, les mutuelles-bétail et les mutuelles-incendies fondées dans la région lorraine.

Le développement de l'enseignement agricole a contribué aux progrès de l'agriculture. En Meurthe-et-Moselle, nous pouvons citer l'école pratique d'agriculture Mathieu de Dombasle, créée à Tomblaine, près de Nancy, en 1879. Plus récemment, la Faculté des sciences de Nancy a créé,

sous la direction de M. Gain, un institut agricole. Un ancien député, M. Millon, avait fondé en 1874 à Merchines, commune de Lisle-en-Barrois (Meuse), une école d'agriculture, qui fut supprimée en 1897. Mais le conseil général de la Meuse a créé en 1883, à Ménil-la-Horgne, une école primaire d'agriculture, grâce à un legs de 400.000 francs que lui avait fait M. Descomtes, ancien maire de la commune. Dans les Vosges, la ferme-école créée à Lahayevaux, en 1849, fut transférée en 1879 au Beaufroy, près de Mirecourt, où elle existe encore aujourd'hui. Une école pratique d'agriculture et de laiterie, dite école Claude des Vosges, du nom de son fondateur, s'est ouverte en 1885 à Saulxures-sur-Moselotte. Citons enfin la Société centrale d'agriculture, qui complète les institutions agricoles de nos départements lorrains.

B. — *L'Industrie.*

Développement de l'industrie. — Industries extractives. — Industries métallurgiques. — Verreries et faïenceries. — Industries du bâtiment. — Industries du vêtement — Papeteries et imprimeries. — Industries chimiques. — Industries diverses. — Industries alimentaires. — Importance de l'industrie lorraine. — L'exposition de 1909. — Rapports des patrons et des ouvriers. — Situation des industriels, des employés et des ouvriers. — Résultats du développement de l'industrie lorraine. — Enseignement industriel.

Depuis 1871, l'industrie a pris, dans les départements de la Meurthe-et-Moselle et des Vosges, un essor merveilleux, qui est en grande partie la conséquence du traité de Francfort ; un certain nombre de métallurgistes et de fabricants de chapeaux de paille de la Moselle, de filateurs et de tisseurs du Haut-Rhin, qui ne voulaient pas devenir Allemands, ont quitté leur pays pour venir s'établir, les uns dans la Meurthe-et-Moselle, les autres dans les Vosges. Ils apportaient leur intelligence, leur expérience, leurs capitaux, et ils amenaient avec eux quelques-uns de leurs contremaîtres et de leurs ouvriers. L'arrivée de ces nouveaux venus devait d'ailleurs être un stimulant pour les industriels établis dans le pays avant 1870. La découverte d'un procédé de déphos-

phoration du minerai de fer et celle d'un important gisement de ce minerai dans l'arrondissement de Briey ont activé les progrès de l'industrie métallurgique ; celle-ci a été également favorisée par le développement du réseau ferré et des voies navigables.

Il faut à l'industrie des capitaux, de la main-d'œuvre et des ingénieurs. Les différentes industries de notre région ont trouvé dans le pays la plupart des capitaux dont elles avaient besoin, et cela grâce aux banques régionales, Banque d'Alsace et de Lorraine, Société nancéienne, Banque Renauld, Banque nancéienne, etc. L'industrie cotonnière des Vosges a trouvé sur place la main-d'œuvre nécessaire. Moins favorisées, l'industrie minière et l'industrie métallurgique de Meurthe-et-Moselle ont dû, surtout dans l'arrondissement de Briey, faire appel aux étrangers. La Lorraine annexée, l'Alsace, le Luxembourg, la Belgique, l'Allemagne et surtout l'Italie ont fourni à l'une et à l'autre d'importants contingents de travailleurs ; c'est ainsi qu'au 1er juillet 1913 on trouvait, dans le seul arrondissement de Briey, 75.000 étrangers, dont 46.700 Italiens, 12.000 Belges, 4.000 Luxembourgeois, 2.500 Alsaciens-Lorrains et 6.500 Allemands. Enfin les instituts chimique et électro-technique, ainsi que l'école de brasserie, ont fourni à nos industries bon nombre d'ingénieurs.

L'exploitation des carrières est actuellement entre les mains de quelques grandes sociétés : la société Civet, Pommier et Cie, pour les carrières de pierres de taille de la Meuse ; la société des granits des Vosges et la société de Saulxures-sur-Moselotte, ainsi que la société des granits d'Abainville dans la Meuse, la société H. Ramu et Cie, devenue en 1906 la société anonyme des carrières de trapp et de granit, sont parmi les plus importantes.

L'extraction du sel s'est également beaucoup développée. 17 concessions nouvelles ont été accordées par l'État depuis

1871 ; la plus récente, celle de Tonnoy, date de 1901. 17 ou 18 compagnies possèdent les concessions actuellement exploitées; toutes les salines, sauf celle de Tonnoy, se sont groupées pour la vente de leurs produits, qui est assurée par le comptoir de vente des sels de l'Est. En 1913, la production du sel en Meurthe-et-Moselle aurait été de 179.600.000 tonnes pour le sel raffiné et de 116.000.000 de tonnes pour le sel gemme.

Il y avait lieu de supposer que le bassin houiller de Sarrebrück se continuait non seulement dans la Lorraine annexée, mais jusque dans la partie restée française de la province. Les 19 sondages opérés de 1904 à 1907 firent constater, à une assez grande profondeur, des filons de houille, en général assez minces, près de Pont-à-Mousson et dans plusieurs communes du canton de Nomeny, Eply, Atton, Abaucourt. L'État n'a pas encore accordé l'autorisation nécessaire à l'exploitation de ce bassin houiller.

Aux gisements sidérurgiques des bassins de Longwy et de Nancy vinrent s'ajouter, vers 1880, ceux de Briey, formés de bancs de minette, minerai phosphoreux, dont rien n'avait jusqu'alors fait soupçonner l'existence. C'était justement l'époque où le procédé de déphosphoration des minerais, découvert par Thomas et Gilchrist, allait permettre d'utiliser les richesses sidérurgiques de la Meurthe-et-Moselle. Depuis 1871, le gouvernement a accordé les concessions de mines suivantes : dans le bassin de Nancy, celles de Maron et du Val de Fer (1874-1875), de Faulx (1883), de Pompey (1884); dans le bassin de Longwy, celles de Micheville (1874), de Hussigny (1874), de Godbrange (1878), de Crusne (1886), d'Errouville (1895); dans le bassin de Briey, celles de Jœuf (1875), d'Auboué, d'Homécourt et de Moutiers (1884), de Valleroy (1886), de Joudreville-la-Mourière et de Pienne (1899). Le bassin de Briey se prolonge dans le département de la Meuse, où deux concessions ont été accordées, à Amermont et à Baroncourt.

Une partie de notre minerai de fer est transformée en

fonte ou en acier dans le département de Meurthe-et-Moselle ; le reste est transporté soit dans le nord et dans le centre de la France, soit en Belgique et en Allemagne. La production du minerai de fer, qui était, en 1873, dans le département de Meurthe-et-Moselle, de 975.000 tonnes, était montée en 1909 à 10.673.000 et en 1913 à 19.813.000, valant 92.619.000 fr. Les anciens gisements de la Meuse, qui en 1871 produisaient encore 80.000 tonnes, ne donnaient plus rien vingt ans après.

L'industrie métallurgique s'est naturellement beaucoup développée, surtout depuis la mise en valeur du bassin de Briey en 1890. Quelques-unes des sociétés métallurgiques de Meurthe-et-Moselle possèdent dans la région des concessions minières, des hauts-fourneaux, des forges ou des aciéries. Ce sont, dans le bassin de Nancy, les aciéries de Pompey qui se trouvaient, avant la guerre de 1870, à Ars-sur-Moselle, les hauts fourneaux et fonderies de Pont-à-Mousson, qui ont la spécialité des tuyaux de fonte. Dans le bassin de Longwy, nous trouvons les hauts fourneaux et les forges de Jœuf, qui appartiennent aux de Wendel, les aciéries de Micheville, les aciéries de Longwy, la société métallurgique d'Auberive-Villerupt. D'autres sociétés n'ont dans la région que des concessions de mines et des hauts fourneaux [1] ; c'est ailleurs que sont les usines où elles transforment la fonte. Ainsi, dans le bassin de Nancy, les hauts fourneaux de Neuves Maisons appartiennent à la société des forges de Châtillon-Commentry-Neuves-Maisons, ceux de Jarville à la société des forges et aciéries du nord et de l'est, ceux de Maxéville à une société fondée par des maîtres de forges de la Meuse et de la Haute-Marne, enfin ceux de Frouard à la société de Montataire. Dans le bassin de Longwy, nous trouvons la société Marc Raty et Cie à Saulnes, la société de Saintignon et Cie à Longwy et à la Sauvage. Dans le bassin de

1. Il y avait en 19 2 72 hauts fourneaux en Meurthe-et-Moselle.

Briey, les hauts fourneaux d'Homécourt dépendent de la compagnie des forges et aciéries d'Homécourt. Enfin, il y a, dans le département de Meurthe-et-Moselle, des établissements métallurgiques qui n'ont ni concessions de mines, ni hauts fourneaux. Ce sont à Nancy la grande chaudronnerie lorraine, la société anonyme des anciens établissements Louis Perbal à Dombasle sur-Meurthe, la société lorraine des anciens établissements Dietrich à Lunéville, la société Gouvy et Cie à Dieulouard, la Compagnie générale électrique à Nancy, les établissements Fabius-Henrion à Pagny-sur-Moselle. Dans la Meuse, outre la fonderie de Tusey, près de Vaucouleurs, la société des forges et aciéries de Commercy, les établissements de Cousances-aux-Forges, citons la manufacture française d'outils de Tronville-en-Barrois Le département des Vosges possède à Golbey, près d'Épinal, les établissements Singrün, à Saint-Dié les usines Bayet frères et la société des établissements Gantois, ainsi que les toiles métalliques et tréfileries A. Delouter et Cie.

La production des hauts fourneaux de Meurthe-et-Moselle, qui n'atteignait en 1873 que 275.000 tonnes de fonte et 285 d'acier, était montée en 1909, pour la fonte, à 2.428.000 tonnes et pour l'acier à 1.439.000, en 1913 pour la fonte à 3.588.000 et pour l'acier à 2.289.000 tonnes. Les établissements du bassin de Longwy ont constitué en 1876 le comptoir métallurgique de Longwy, qui leur a rendu les plus grands services, en assurant la vente de leurs produits.

Les verreries dont nous avons déjà fait mention ont continué de fonctionner. Vallérysthal et Portieux appartiennent depuis 1871 à la même société. L'art du verre a été rénové par un Nancéien, Émile Gallé ; ses œuvres, aux formes originales, offrent une riche décoration, dont les motifs sont empruntés en général à la flore du pays lorrain. MM. Daum frères, qui avaient fondé à Nancy, après la guerre de 1870-1871, une importante verrerie, ont fini par suivre l'exemple que Gallé leur avait donné. Maréchal et M. Champigneulles

avaient transporté de Metz à Bar-le-Duc leur fabrique de vitraux artistiques, qui a été fermée avant la grande guerre.

Aux anciennes faïenceries de Lunéville, de Pexonne, de Longwy, de Bellevue, près de Toul, sont venues s'ajouter les fabriques de faïences et de poteries vernissées de Raon-l'Étape, la société anonyme des produits céramiques de Rambervillers. Les frères Mougin, de Nancy, fabriquent des poteries artistiques. Mentionnons encore la tuilerie de Jeandelaincourt et la société anonyme des carrelages de Foug.

On fabrique à Xeuilley de la chaux hydraulique, à Pagny-sur-Meuse du ciment,

A côté d'innombrables scieries, que font marcher des chutes d'eau, il existe quelques scieries à vapeur, en particu er la maison Frientz frères, à Saint-Dié.

La tonnellerie est représentée à Nancy par la société française des établissements de tonnellerie mécanique Frühinsholz, qui a envoyé à l'exposition de 1900 un foudre de 433.500 litres. Ce sont encore la société anonyme de tonnellerie lorraine à Jarville et la grande tonnellerie mécanique de l'Est à Charmes.

Émile Gallé a rénové le meuble comme le verre ; c'est à la nature lorraine qu'il a emprunté ses motifs d'ornement. Les frères Majorelle de Nancy et d'autres fabricants de meubles se sont, à la suite de Gallé, engagés dans la voie de l'art moderne. Vallin, un Nancéien, lui aussi, a trouvé pour le meuble des formes nouvelles. A Ligny, dans la Meuse, se trouve la grande manufacture d'ameublement de l'Est. Deux communes vosgiennes, Liffol-le-Grand et Saint-Ouen-les-Parey, fabriquent des meubles.

La vannerie a ses principaux centres dans l'arrondissement de Lunéville en Meurthe-et-Moselle, à Ligny et à Vaux-les-Palameix dans la Meuse.

La fabrication des toiles de lin reste concentrée dans la montagne vosgienne. Aux tissages mécaniques Garnier-Thié-

baut sont venues s'ajouter la société la Jamagne à Gérardmer, la société anonyme des établissements Colson à Julienrupt et d'autres maisons au Tholy, à Lépange et à Saulcy.

L'industrie cotonnière s'est beaucoup développée dans les Vosges ; depuis 1871 il s'est créé sur le plateau lorrain de nombreux établissements ; les principales maisons, anciennes ou modernes, sont celles de Géliot et fils à Plainfaing et à Fraize, la société Vincent, Ponnier et Cie à Senones, la société française des cotons à coudre à Celles-sur-Plaine, la maison Ancel-Seitz à Grange, la maison Febvrel frères à Jarménil ; la société cotonnière des Vosges à Rupt et à Remiremont, à Vincey la société cotonnière de l'Est, les établissements de Cornimont et de Saulxures, enfin la société cotonnière de Mirecourt.

En 1872, les filateurs et les tisseurs des Vosges ont créé à Thaon la société anonyme de blanchisserie et de teinturerie. Mentionnons encore à Épinal la société d'impression des Vosges et de Normandie, qui fabrique des tissus imprimés. Au début de 1914, le département des Vosges comptait 65.000 métiers et 3.000.000 de broches. Dans la Meurthe-et-Moselle on trouve à Nancy les établissements des fils d'Emmanuel Lang, à Saint-Nicolas la société anonyme de filatures et tissages, à Val et-Châtillon la société cotonnière lorraine, à Lunéville la filature de l'Est, etc., etc.

Le syndicat cotonnier de l'Est n'est pas un comptoir de vente.

L'industrie de la draperie n'a pas reçu les mêmes développements que celle des cotonnades. L'arrondissement de Briey possède encore des fabriques de drap pour l'armée. A Laneuveville-les-Raon la maison Amos fabrique des chaussons fourrés. On trouve à Archettes la maison Jean Althofer, à Golbey une manufacture de draps.

L'industrie de la broderie a retrouvé quelque prospérité au cours de ces dernières années ; on estimait qu'en 1909 il y avait dans la région lorraine de 35.000 à 40.000 brodeuses, dont la plupart travaillaient à domicile. Les brodeuses sur

tulle sont nombreuses dans l'arrondissement de Lunéville. Mirecourt est resté le grand centre de la fabrication de la dentelle.

L'industrie barrisienne des corsets sans coutures est tombée en décadence.

Nancy possède quelques manufactures de pèlerines, de vêtements de chasse et de vêtements ordinaires.

Nancy et Lunéville ont des fabriques de chapeaux de paille, en particulier des succursales de la maison fondée autrefois par les de Langenhagen à Saar-Union.

La plupart des petites tanneries ont disparu ; le plus important établissement de la région lorraine est la maison Luc de Nancy.

Le nombre des manufactures de chaussures s'est beaucoup accru depuis 1871 ; on n'en comptait pas moins de 26 à Nancy en 1913.

C'est toujours dans les Vosges que l'on trouve les papeteries les plus nombreuses et les plus importantes. Quelques établissements nouveaux se sont créés depuis 1871 ; celui des Chatelles, près de Raon-l'Étape, celui du Kertoff près de Gérardmer. Arches possède encore, à côté d'installations modernes, des cuves où l'on fait du papier avec des chiffons ; partout ailleurs, ceux-ci ont été remplacés par de la pâte de bois. La société anonyme des établissements Adt, de Pont-à-Mousson, fabrique des articles en carton laqué.

Nancy possède quelques imprimeries importantes : d'abord la maison Berger-Levrault, qui s'est transportée de Strasbourg à Nancy après la guerre de 1870 ; ce sont encore les Imprimeries réunies et l'Imprimerie des arts graphiques modernes.

La maison Pellerin d'Épinal fabrique toujours des images ; M. Bergeret avait créé à Nancy une imprimerie, qui a produit, en quantités énormes, des cartes postales illustrées. Elle s'est fondue plus tard dans les Imprimeries réunies.

Le département de Meurthe-et-Moselle possède trois fabriques de carbonate de soude, dont la plus importante, celle de Dombasle-sur-Meurthe, a été créée en 1872 par M. Solvay; la société Marcheville, Daguin et Cie est propriétaire de la soudière de la Madeleine, commune de Laneuveville-devant-Nancy. Une troisième soudière appartient à la société Chauny, Saint-Gobain, Cirey. La production de la soude, qui n'était en 1875 que de 2.400 tonnes, s'est élevée en 1912 à 300.000. La société anonyme de Bouxwiller, en Alsace, a créé, à Laneuveville-devant-Nancy, une fabrique de prussiate de potasse; à Champigneulles, la société générale des produits chimiques de l'Est fabrique de l'extrait de Javel et d'autres produits.

Les luthiers de Mirecourt livrent au commerce des violons, des violoncelles, des contre basses, etc., ainsi que des étuis pour quelques-uns de ces instruments.

A Ligny-en-Barrois la société des lunetiers et la manufacture générale d'optique fabriquent des verres d'optique. C'est également dans cette ville que se trouve la fabrique de compas Michaud-Quantin et Cie.

L'industrie électrique a fait, depuis le début du XXe siècle, des progrès qui s'expliquent par les emplois de plus en plus variés de l'énergie électrique. Celle-ci est fournie par la Compagnie lorraine d'électricité, par la société Marcel Vilgrain et Cie, par la société des usines Jeanmaire et Cie, par la société Énergie-Éclairage, etc. Nancy possède une manufacture nationale de tabac, qui a commencé de fonctionner en 1871.

Il existe également dans la région lorraine deux fabriques de jouets, l'une à Champigneulles, l'autre à Lunéville.

La plupart des petits moulins à eau ont disparu. Les plus importantes minoteries de la région sont celles de M. Vilgrain, qui a réuni aux grands moulins de Nancy ceux de Tomblaine, les maisons Aubry de Toul et Couten de Verdun.

La féculerie est restée une des grandes industries vosgiennes; dans cette industrie se constate également la disparition de beaucoup de petits établissements.

On fabrique de la choucroute à Nancy, ainsi que des pâtés de foie gras; les macarons de Nancy, les madeleines de Commercy, les confitures de groseilles de Bar-le-Duc, les dragées de Verdun et les chanoinesses de Remiremont ont continué, comme autrefois, d'être appréciées des gourmets. Nos brasseries livrent à la consommation des bières à fermentation basse. Les grandes brasseries, les seules qui subsistent, sont celles de Nancy, de Maxéville, de Tantonville, de Champigneulles, de Vézelise et de Jarny en Meurthe-et-Moselle; de Bar-le-Duc dans la Meuse; de Charmes, de Vittel, de Xertigny et de Dommartin-les-Remiremont dans les Vosges. La production de la bière a été, dans la région lorraine, de 1.020.000 hectolitres en 1911.

Il est bon de donner ici quelques chiffres pour faire comprendre l'importance qu'a prise l'industrie dans les trois départements lorrains: de 1908 à 1913 le capital des sociétés par actions est monté, pour la Meurthe-et-Moselle, de 449.000.000 de francs à 682.000.000, et pour la Meuse, de 31.000 000 à 43.000.000; par contre, il serait tombé, pour les Vosges, de 147.000.000 à 143.000.000. Passons maintenant à la consommation de la houille:

	M.-et-Moselle.	Meuse.	Vosges.
1872	741.000 tonnes	140.000 t.	90.000 t.
1913	6.834.000 t.	304.000 t.	582.000 t.

Depuis 1884 les houilles du nord de la France et de la Belgique ont, en partie, remplacé la houille allemande. La force motrice s'est naturellement développée dans les mêmes proportions ; la voici exprimée en chevaux-vapeur.

	M.-et-Moselle.	Meuse.	Vosges.
1871	4.468 ch.-v.	2.342 ch.-v.	4 923 ch.-v.
1913	277.000 ch.-v.	24.000 ch.-v.	110.000 ch.-v.

Usines et manufactures ont dû, à plusieurs reprises, renouveler leurs procédés de fabrication et leur outillage. La ruine et la faillite ont frappé ceux des chefs d'industries qui se sont obstinés à travailler d'après les errements du passé.

De 1871 à 1914 la grande industrie n'a cessé, dans la région lorraine, de se développer aux dépens de la moyenne et de la petite. Cette évolution se remarque en particulier dans la métallurgie, la tannerie, la meunerie, la féculerie et la brasserie.

Un autre phénomène, qu'il convient de relever, est la transformation en sociétés anonymes d'industries, dont les unes appartenaient à un propriétaire unique, tandis que les autres étaient auparavant des sociétés en nom collectif, ou des sociétés en commandite.

L'importance de l'industrie de la région lorraine s'est affirmée en 1909, lors de l'exposition régionale organisée à Nancy par les soins de la municipalité de cette ville. Le directeur de l'exposition, le regretté Louis Laffitte, secondé par la municipalité, par la Chambre de commerce de Meurthe-et-Moselle, par la société industrielle de l'Est, fit des prodiges. Cette exposition, en même temps qu'elle présentait un grand intérêt pour les spécialistes, manifestait dans son ensemble la puissante vitalité industrielle de la région lorraine. Les dépenses, qui s'élevèrent à 2.712.000 francs, furent en grande partie couvertes par les recettes, qui montèrent à 2.492.000.

Les rapports entre patrons et ouvriers ont été, semble-t-il, moins tendus dans la région lorraine que dans d'autres parties de la France. Il y a eu des grèves provoquées par des questions de salaire, de durée des heures de travail, d'économats, quelquefois aussi par l'emploi d'ouvriers étrangers. Elles n'ont eu qu'exceptionnellement un réel caractère de gravité. Cela tient pour une part à la modération naturelle des ouvriers lorrains, pour une autre, aux efforts faits par

quelques industriels, en vue d'améliorer le sort de leur personnel. Avant que le Parlement eût voté les lois sur l'assistance et sur les retraites, différentes sociétés ou différents industriels avaient déjà établi des caisses de retraites, des caisses de secours, construit des cités ouvrières, etc. Citons en particulier la blanchisserie de Thaon, la maison Keller et Guérin de Lunéville, les établissements Solvay de Dombasle, la société Gouvy et C[ie] de Dieulouard, la société des fonderies de Pont-à-Mousson, la société des aciéries de Longwy. Toutefois, les industriels lorrains, non plus d'ailleurs que leurs confrères du reste de la France, ne semblent pas avoir compris que l'acquisition par les ouvriers du droit de vote, du droit de grève, du droit d'association, devait entraîner des modifications profondes dans les rapports entre patrons et employés, et que ceux-ci désormais avaient le droit d'être entendus quand il s'agissait de fixer les salaires ou la durée de la journée de travail. S'ils avaient conclu avec leur personnel des accords relatifs à ces questions, ils auraient peut-être évité le vote par les Chambres de lois industrielles gênantes, rigides et d'application difficile.

Il y a eu de grosses fortunes faites ou des bénéfices considérables réalisés dans la métallurgie, l'industrie cotonnière, la meunerie et la brasserie ; par contre, on a vu des patrons et des sociétés péricliter ou faire faillite. La situation des employés et des ouvriers n'a pas cessé de s'améliorer, tant au point de vue moral qu'au point de vue matériel. Nous relevions tout à l'heure les droits acquis par les ouvriers de 1848 à 1884. Depuis cette dernière date, le Parlement a voté des lois sur les accidents de travail, sur les retraites, etc. On constate également, en ce qui concerne les salaires, une hausse qui a été toutefois en partie atténuée par l'élévation du prix de la vie. En outre, il faut bien reconnaître que les ouvriers, dont l'éducation économique était bien peu avancée, n'ont pas su tirer des lois sociales tout le parti possible. La plupart sont restés en dehors des syndi-

çats, et ceux qui y sont entrés se sont parfois laissé mener par des agitateurs révolutionnaires. La loi sur les retraites ouvrières n'a pas trouvé auprès des intéressés un accueil favorable.

On a vu, par ce que nous venons de dire, quels progrès considérables a faits l'industrie dans la région lorraine. Le développement qu'elle a pris n'a-t-il produit que de bons résultats ? Nous ne le pensons pas. Si les usines et les fabriques ont fourni à l'agriculture des consommateurs pour ses produits, elles lui ont enlevé de nombreux ouvriers. On ne peut contester qu'elle a enrichi beaucoup de commerçants et fait monter les recettes de la compagnie de l'Est. D'autre part, au point de vue moral, les conséquences de l'essor industriel n'ont pas toujours été heureuses. Dans les fabriques qui emploient des travailleurs des deux sexes, ni les patrons ni les familles n'ont compris qu'une surveillance s'imposait.

La faculté des sciences de Nancy, nous l'avons montré, a beaucoup fait pour les industries lorraines en créant divers instituts, d'où sont sortis des ingénieurs ou des contremaîtres. Nous devons encore citer l'école nationale industrielle et commerciale d'Épinal, l'école théorique et pratique de filature et de tissage de la même ville, fondée en grande partie par le syndicat cotonnier de l'Est. Enfin les écoles primaires supérieures des départements lorrains et l'école professionnelle de l'Est, de Nancy, ont également fourni des contremaîtres aux industries du pays.

C. — *Le commerce.*

Voies de communication. — Banques. — Prix des denrées. — Tarifs douaniers. Exportation — Grands magasins et coopératives. — Progrès du commerce. Enseignement commercial.

Les voies de communication se sont beaucoup développées dans la région lorraine depuis 1871. Au canal de la Marne

au Rhin, dont une partie se trouvait dans les territoires annexés à l'Allemagne, va s'ajouter le canal de l'Est, créé de 1874 à 1882. Cette voie navigable fait communiquer la Meuse et la Moselle avec la Saône. L'exécution du canal de la Chiers ou du Nord-Est, qui relierait l'arrondissement de Briey au bassin houiller du nord de la France, s'est jusqu'alors heurtée à l'opposition intéressée des compagnies de chemins de fer. Le réseau de l'Est, amputé, lui aussi, par le traité de Francfort, a pris dans la Lorraine restée française une très grande extension. Quelques-unes des lignes nouvelles n'ont dû leur création qu'à des considérations stratégiques. D'autre part, l'autorité militaire s'est opposée à la construction de lignes qui auraient pu faciliter l'invasion de la région lorraine par les Allemands. Ajoutons que les communications sont devenues plus faciles et plus rapides entre les principales villes de l'Est de la France. En dehors du réseau de l'Est, il existe des chemins de fer à voie étroite en Meurthe-et-Moselle (tramways suburbains), dans la Meuse (compagnie meusienne des chemins de fer) et dans les Vosges (compagnie des tramways des Vosges).

Quelques-unes des grandes sociétés parisiennes de crédit, le Comptoir d'escompte, le Crédit lyonnais, la Société générale, ont établi des succursales dans les principales villes de la région lorraine. Les anciennes banques locales se sont d'autre part développées; il s'en est créé de nouvelles, telles que la Banque d'Alsace-Lorraine, la Société nancéienne et la Banque de Nancy. Ces établissements locaux ou régionaux ont, nous l'avons déjà dit, favorisé les progrès de l'industrie lorraine, à laquelle ils ont fourni la plupart des capitaux dont elle avait besoin. A cet égard, les banques de la région lorraine ont bien mérité du pays.

Les prix des produits de toute nature ont subi, de 1871 à 1914, des variations sensibles. Ceux des denrées agricoles ont, aux environs de 1890, subi une baisse importante, due

à la concurrence étrangère ; les tarifs douaniers de 1892 en ont amené le relèvement. Voici ce que coûtaient en 1913 différents produits dans les trois départements lorrains :

	Meurt.-et-Mos. fr.	Meuse fr.	Vosges fr.
Blé (quintal)	27.15	27.50	27.00
Avoine —	21.20	22.39	19.25
Farine —	38.52	38.20	37.50
Foin —	7.69	7.38	6.90
Bois —	12.44	9.30	9.05
Houille —	4.34	4.73	5.50
Pain (kg.)	0.40	0.38	0.40
Bœuf —	1.87	1.77	1.85
Veau —	2.50	2.36	2.25
Mouton —	2.67	2.52	2.35
Porc —	2.44	2.23	2.15

La politique protectionniste, presque prohibitionniste, inaugurée en 1892, en provoquant des représailles, a eu sa répercussion sur l'exportation des produits de la Lorraine. Nos éleveurs trouvaient durant les dernières années un débouché pour leur bétail en Alsace-Lorraine et en Allemagne. L'étranger nous achetait surtout du minerai de fer, des produits métallurgiques, des cristaux, des verres, des cotonnades, des broderies, des dentelles, des chapeaux de paille et des chaussures. Nous étions tributaires de différents pays pour la houille, le coke, le coton, les machines, etc.

Si l'on tend à une spécialisation de plus en plus grande de la main-d'œuvre, en ce qui concerne la fabrication des produits de l'industrie, pour leur vente, au contraire, c'est la concentration que l'on constate. Le nombre des bazars s'est accru ; les Magasins Réunis de Nancy rappellent le Louvre et le Bon Marché. Dans l'alimentation, on constate aussi la création de sociétés qui ont de nombreux magasins de vente ; citons la Société nancéienne d'alimentation et les Épiciers réunis. Le mouvement coopératif ne s'était pas, avant 1914, développé suffisamment dans la région lorraine.

Le commerce a fait, dans la région lorraine, les mêmes progrès que dans le reste de la France. Il existe à Nancy une École supérieure de commerce, reconnue par l'État en 1896. Un peu avant la guerre de 1914, l'Université a fondé un Institut commercial.

D. — *L'action de l'État.*

Au point de vue économique, l'État est intervenu par l'établissement de droits protecteurs, par le développement des voies de communication, par la création d'écoles. Il s'est efforcé d'autre part d'améliorer par des lois d'assistance, par la loi sur les retraites, la situation des travailleurs. Toutefois, quelques-unes de ces mesures n'ont pas toujours été bien comprises par ceux au profit de qui elles avaient été établies.

DEUXIÈME SECTION

LA VIE MATÉRIELLE ET LA VIE ÉCONOMIQUE DANS LA LORRAINE ANNEXÉE DE 1871 A 1914.

L'annexion a profondément modifié la vie matérielle et la vie économique des pays que le traité de Francfort avait rattachés à l'Allemagne. Celle-ci avait un autre genre de vie, d'autres habitudes, qui se sont, dans une certaine mesure, imposés aux Alsaciens-Lorrains. Il en est résulté, pour la population du Reichsland, de la gêne, des souffrances et du mécontentement.

1° LA VIE MATÉRIELLE. LES DISTRACTIONS. L'ASSISTANCE PUBLIQUE.

En matière d'alimentation et d'habillement, les habitants de la Lorraine annexée ont dû substituer des produits allemands aux produits francais, précédemment en usage.

Ce sont surtout des acteurs allemands qui ont donné des représentations au théâtre de Metz. Pourtant la troupe du

théâtre de Nancy avait l'autorisation de jouer une fois par semaine à Metz.

L'assistance publique a été réorganisée dans le pays d'après la législation allemande, plus minutieuse et plus stricte que celle qui était en vigueur en France.

2° LA VIE ÉCONOMIQUE.

A. — *L'agriculture.*

Diminution de la population agricole. — Régime de la propriété. — Cultures. Arbres fruitiers et vignes. — Prairies. Elevage. — Forêts, chasse et pêche. — Situation des cultivateurs. — Progrès de l'agriculture. Enseignement agricole.

Si la population de la Lorraine s'est beaucoup accrue de 1871 à 1914, montant de 489.000 à 655.000 habitants, les campagnes se sont dépeuplées. La population du cercle de Boulay est tombée, en 40 ans, de 47.735 à 41.825 habitants, celle du cercle de Château-Salins de 52.800 à 45.300.

Malgré la création de quelques grands domaines par les Allemands, ce n'en est pas moins le régime de la moyenne et de la petite propriété qui domine toujours. Voici d'ailleurs quelques chiffres. On trouvait en Lorraine, à la veille de la guerre :

58.812 domaines de moins de 2 hect., formant un tota de 39.008 hect.

17.551 domaines de 2 à 5 hect., formant un total de 61.692 hect.

12.808 domaines de 5 à 20 hect., formant un total de 134.674 hect.

2.904 domaines de 20 à 100 hect., formant un total de 128.128 hect.

317 domaines de plus de 100 hect., formant un total de 48.550 hect.

Les cultures sont toujours les mêmes. Quoique le système de l'assolement triennal ait persisté, des améliorations ont pourtant été apportées dans les procédés de culture, dans l'outillage, dans la fumure des terres. Le gouvernement allemand a obligé les cultivateurs à construire des fosses à purin. Voici quels étaient, pour quelques-unes des principales cultures, les rendements à l'hectare, exprimés en quintaux, vers la fin de la période allemande :

Blé	16 q. 06
Seigle	15 q. 09
Avoine	14 q. 08
Orge	16 q. 07
Pommes de terre	157 q.

Les arbres fruitiers sont toujours une des richesses du pays. Les fraisiers et les mirabelliers, en particulier, donnent, durant les bonnes années, d'abondantes récoltes. En 1912, les gares de Metz et de Woippy ont expédié 1.109 tonnes de fraises, celle de Metz 479 tonnes de mirabelles.

La vigne en Lorraine a été favorisée par les droits de douane assez élevés qui frappaient l'entrée en Allemagne des vins étrangers. Toutefois, la viticulture lorraine a été éprouvée par les maladies cryptogamiques, et elle a eu à souffrir également du manque de main-d'œuvre. En 1912 la superficie du territoire planté en vignes était d'environ 5.200 hectares. Le rendement moyen à l'hectare a varié de 100 à 3 hectolitres. En 1911 les vignes de la Lorraine ont produit 133.369 hectolitres, estimés 6.937.434 marks. Une partie des raisins de la Lorraine était achetée par des fabricants allemands de vin de Champagne.

Il y avait en 1912 71.000 hectares de prairies naturelles et 38.500 de prairies artificielles. A cet égard on constate également de sérieux progrès.

Le nombre des chevaux, des bœufs et des porcs, qui avait augmenté pendant plus de trente années, a subi une baisse au cours des derniers temps de la domination allemande. Les

moutons ont diminué, les chèvres aussi. Le tableau suivant donnera d'ailleurs une idée du mouvement du bétail, de 1871 à 1912 :

	1871	1907	1912
Chevaux.......	63.707	72.482	71 951
Bœufs.........	137.216	193.612	183.077
Moutons.......	109.216	44.155	27.522
Porcs..........	146.857	251.500	210.318
Chèvres........	32.793	27.791	28.170

Dans la Lorraine annexée, comme dans la Lorraine française, on s'est efforcé d'améliorer les races indigènes. Pour les chevaux, on s'est adressé à des étalons belges ou ardennais ; en ce qui concerne la race bovine, la Lorraine occidentale a cherché des reproducteurs en Frise orientale, tandis que la Lorraine orientale allait prendre les siens en Suisse dans le Simmenthal.

Les forêts domaniales, communales ou particulières de la Lorraine couvraient une superficie d'environ 160.000 hectares. Il semble qu'elles aient eu à souffrir du régime forestier allemand, différent de celui qui est en vigueur chez nous. L'Allemagne a organisé dans les Vosges des chemins de fer à voie étroite, pour l'exploitation des forêts.

Le gibier de terre et d'eau est bien protégé en Lorraine, comme dans toute l'Allemagne, par la législation ; le braconnage et le bribage sont réprimés avec une rigueur inconnue en France. Les établissements de pisciculture de Basse-Barville, près d'Abreschwiller, de Wasperwiller, dans la haute vallée de la Sarre, de Mouterhouse dans le pays de Bitche, fournissent en abondance différentes espèces de poissons, mais surtout de la truite. Quant aux étangs de la région de la Seille, ils donnent toujours de la carpe et du brochet; celui de Lindre est le seul que l'on continue de mettre alternativement en eau et en culture; les autres restent toujours remplis d'eau.

Les produits agricoles du pays annexé n'ont pas subi la même baisse que ceux de la Lorraine française. Aussi les propriétaires ont-ils touché régulièrement leurs fermages ; les fermiers et les petits cultivateurs qui exploitent eux-mêmes leurs terres sont dans l'aisance. Garçons de ferme et manouvriers ont vu leurs salaires s'élever progressivement ; ils ont d'ailleurs bénéficié de la législation allemande sur les accidents de travail et sur les retraites.

Il faut le reconnaître, l'agriculture a fait en Lorraine, depuis 1871, des progrès sérieux, progrès auxquels le gouvernement allemand n'a pas été étranger. Il existe des écoles d'agriculture d'hiver à Metz (1903), à Château-Salins, à Sarrebourg, à Sarreguemines et à Thionville. Une succursale de la station d'essai de Colmar a été établie à Metz en 1907 ; enfin plus de 100 caisses d'épargne et de prêt Raiffeisen ont été établies dans la Lorraine et ont contribué à faciliter dans le pays les progrès de l'agriculture. Il s'est constitué également dans la Lorraine de nombreux syndicats agricoles.

B. — *L'industrie.*

Contre-coup de l'annexion sur l'industrie lorraine. — Industries extractives. — Industries métallurgiques. — Verreries et faïenceries. — Industries du bâtiment. — Industries chimiques. — Industries du vêtement. Industries diverses. — Industries alimentaires. — Organisation du travail. – Situation des patrons et des ouvriers. — Progrès de l'industrie. Enseignement industriel.

Bien que le traité de Francfort fît bénéficier les produits de l'Allemagne, et par conséquent ceux de l'Alsace-Lorraine, du régime de la nation la plus favorisée, les industriels lorrains se sont vu fermer — ou peu s'en faut — le marché français, qui avant l'annexion leur était librement ouvert. Cette situation devait s'aggraver encore, à la suite du vote, par les Chambres françaises, des tarifs protecteurs de 1892.

Force fut aux industriels lorrains, qui ne pouvaient se contenter du marché local, de se chercher d'autres débouchés.

Ils n'en trouvaient qu'un médiocre dans l'empire germanique. Celui-ci possédait des industries de même nature que celles de la Lorraine ; les produits de ses usines et de ses manufactures, de moins bonne qualité, mais moins coûteux que ceux des établissements lorrains, suffisaient à la population allemande. Les industriels lorrains réussirent pourtant, grâce à leur énergie patiente, à trouver des clients dans d'autres pays européens et jusqu'en Amérique. L'annexion avait en outre amené l'exode d'un certain nombre de patrons, d'ingénieurs, de contremaîtres et d'ouvriers, qui avaient opté pour la nationalité française. Des Allemands et des étrangers prirent la place des émigrés.

En ce qui concerne la métallurgie, des sociétés allemandes, luxembourgeoises ou belges vinrent s'installer en Lorraine, à côté de quelques maîtres de forges indigènes, demeurés dans le pays. L'Allemagne, le Luxembourg et la Belgique fournirent également des ingénieurs et des ouvriers. L'Italie envoya de forts contingents de travailleurs dans les mines de fer et dans les établissements métallurgiques de la Lorraine.

Par contre, les faïenceries et les verreries lorraines restèrent la propriété de sociétés indigènes ou françaises, qui continuèrent d'employer des ingénieurs, des contremaîtres et des ouvriers originaires du pays.

Près de 3.000 ouvriers étaient employés en 1913 à extraire soit la pierre à bâtir des carrières de Jaumont, soit la pierre calcaire, destinée à des emplois industriels, soit le grès rouge ou le grès bigarré dans des carrières voisines de Phalsbourg et d'Arschwiller. Il existe actuellement huit salines, dont quatre à Sarralbe et une dans chacune des localités suivantes : Dieuze, Chambrey, Salées-Eaux et Château-Salins. Tandis qu'en 1872 les six salines alors exploitées donnaient 28.037 tonnes de sel, la production montait en 1892, pour huit salines, à 50.008 tonnes et en 1912 à 72.541 tonnes. Il existe en Lorraine, pour l'extraction de la houille, trois grandes concessions : celles de Petite-Rosselle à MM. de Wendel, de

Kreuzwald-la-Houve à une société indigène, de Merlebach et de l'Hôpital à la société allemande Sarre-et-Moselle. La production de la houille a progressé de la façon suivante :

1871-1872....................	290.206 tonnes.
1901-1902....................	1.309.918 —
1912-1913....................	3.538.951 —
1913-1914....................	3.850.000 —

La moitié de cette houille est consommée dans le pays même.

C'est surtout l'extraction du minerai de fer qui a pris en Lorraine une très grande extension, à partir du moment où le procédé Thomas-Gilchrist a permis de débarrasser la minette lorraine du phosphate qui, jusqu'alors, en rendait l'emploi difficile. Le tableau suivant indique les progrès de l'extraction du minerai de fer :

1871-1872.................	678.000 tonnes.
1891-1892.................	2.571.000 —
1901-1902.................	8.783.000 —
1912-1913.................	21.136.000 —

Les 20.000.000 de tonnes extraites en 1911-1912 étaient estimées 61 millions de marks. 10.775.000 tonnes ont été travaillées dans les usines de la Lorraine, 468.000 exportées en France.

Les établissements sidérurgiques de la Moselle, à l'exception de ceux de l'arrondissement de Briey, devinrent allemands en 1871 ; c'était en particulier le cas des forges de Hayange et de Moyeuvre, propriété de la famille de Wendel. Comme nous l'avons déjà dit, de nouveaux établissements furent créés par des Allemands, des Belges ou des Luxembourgeois.

La plupart des 54 hauts fourneaux qui fonctionnaient en 1913 dans la Lorraine annexée étaient situés entre la Moselle et la frontière française, le long des vallées de l'Orne et de la Fentsch ; on trouve des hauts fourneaux à Mézières-les-Metz (une société belge et une société allemande), à Hagondange (société bruxelloise des mines de Pierrevillers), à Algrange (so-

ciété lorraine), à Ottange (deutsch-luxemburgische Aktiengesellschaft), à Fontoy (Lothringer Hüttenverein), à Audun-le-Tiche (société des aciéries belges d'Angleur et Gelsenkirchen Bergwerke Actiongessellschaft). Il y a des hauts fourneaux et des aciéries à Hagondange, appartenant au grand métallurgiste allemand Thyssen, à Knutange (Lothringer Hüttenverein), à Uckange (Stumm frères et Dillinger Hüttenwerke), à Rombas (Rombacher Hüttenwerke), à Thionville, où se trouve la Carlshütte, propriété des frères Röchling. La famille de Wendel a conservé, après l'annexion, et développé ses établissements métallurgiques de Moyeuvre et de Hayange, hauts fourneaux, laminoirs, tréfileries, etc.

Les mines, les hauts fourneaux et les aciéries de la Lorraine, qui appartenaient à des Allemands, ont été mis en 1919 sous séquestre par le gouvernement français, puis adjugés par le tribunal de Metz à des sociétés françaises. Les chiffres suivants donneront une idée de l'importance de ces établissements : les mines et les usines de Hagondange (Thyssen) ont été adjugées pour 150.000.000 de francs ; celles de Rombas pour 125.000.000 : celles de Knutange pour 107 000.000 ; celles d'Uckange pour 50.000.000 ; celles de la Gelsenkirchen B. A. G. pour 38.500.000 ; celles de la Karlshütte (frères Rœchling) pour 33.000.000.

Nous résumons dans le tableau suivant les progrès de la production de la fonte et de l'acier :

	Fonte puddlée	Fonte Thomas	Fonte d'affinage et acier	Acier Thomas
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
1881-1882	287.000	32.410	180.000	....
1910-1911	36.627	2.389.848	1.365.000	
1912-1913	....	3 146.000	....	2.100.000

Voici maintenant des chiffres pour quelques établissements particuliers :

A Rombas, en 1913, on a produit 769.000 tonnes de fonte et 590.000 d'acier ; les usines de Knutange et de Fontoy, appartenant au Lothringer Hüttenverein, ont produit, en

1913, 680.000 tonnes de fonte, 594 000 d'acier brut et 603.000 d'acier laminé.

Parlons maintenant des établissements métallurgiques du reste de la Lorraine annexée. A Bouzonville on fabrique des cylindres, des laminoirs ; à Hombourg-l'Evêque, de la quincaillerie ; à Sarreguemines, des coffres-forts ; à Mouterhouse, dans le pays de Bitche, des bandages pour les roues de chemins de fer. Ces derniers établissements appartiennent toujours à la famille de Dietrich. Il y a des fabriques de ressorts de montres près de Sarrebourg, à Bellevue et à Maladrie. Les forges de Styring-Wendel ont été réduites en 1877 et définitivement fermées 20 ans plus tard.

A Münzthal (Saint-Louis) on continue de faire de la cristallerie artistique; Goetzenbrück produit des verres de lunettes et des verres de montres, Meisenthal des verres à boire, Trois-Fontaines, unies depuis 1909 à une verrerie de Sarrebrück, des verres de montres, Vallérysthal, unie depuis 1871 à Portieux, fabrique du demi-cristal. Malgré la bonne qualité de leurs produits et le caractère artistique des cristaux de Saint-Louis, ces établissements ont quelque peine à lutter contre la concurrence étrangère. La verrerie de Saint-Quirin a été fermée en 1888 et transférée à Cirey. M. Thiria a repris à Metz, pour les vitraux d'art, les traditions de Maréchal. A Niederwiller, on continue de fabriquer de la faïencerie commune ; à Sarreguemines, la grande maison Utzschneider, qui occupe près de 3.000 ouvriers, fabrique des poteries ordinaires et de la faïence artistique ; elle a créé en France, à Digoin, une succursale.

On trouve toujours dans la Lorraine en grand nombre des fours à chaux et des fours à plâtre, cinq cimenteries, à Heming, à Hagondange, à Rombas, à Diesdorf et à Thionville, ainsi que plusieurs tuileries, dont la plus importante est celle de M. Couturier à Forbach.

A Dieuze on fabrique, outre du sel, de l'acide sulfhydrique, de l'acide azotique et divers autres produits chimiques. Il existe des fabriques de carbonate de soude à Château-Salins, à Dieuze et à Sarralbe ; ce dernier établissement appartient aux Solvay.

Lorquin est le principal centre de l'industrie de la broderie sur blanc, qui emploie environ 2.000 ouvrières ; il y en a de 600 à 700 qui font de la broderie sur perles. Les unes et les autres travaillent à domicile. L'abandon du chapeau haut de forme a porté un grave préjudice à l'industrie de la peluche de soie, qui avait pour centres principaux Sarreguemines et Puttelange. De nombreux ouvriers et ouvrières travaillent à domicile pour les fabriques de chapeaux de paille de Sarralbe et de Saar-Union.

Il y a dans la haute vallée de la Sarre, sur la Moselle et à Forbach, de nombreuses scieries, dont les plus importantes marchent à la vapeur. La fabrique de carton laqué des frères Adt à Forbach emploie près de 1.000 ouvriers.

Les petits moulins de la Lorraine annexée, comme ceux de la Lorraine française, ont progressivement disparu. Il existe encore 9 établissements importants, dont 2 à Metz, les autres à Sarreguemines, à Faulquemont, à Remilly, etc. Les quatre fabriques de conserves créées à Metz depuis 1871, et dont la principale est la maison Moitrier, ont vendu en 1912 pour 2 millions de marchandises. A Boulay, on continue de fabriquer des macarons renommés. Il existe six grandes brasseries, qui produisent environ 200.000 hectolitres de bière par an, dont 70 000 pour celle de Devant-les-Ponts. Les autres brasseries sont celles de Lauvallières, Sablon, Fontoy, Sarrebourg et Saint-Avold.

Les industries de la Lorraine appartiennent en majorité à des sociétés par actions. Toutefois, on trouve encore de grands patrons comme les de Wendel, Thyssen, les Adt et Utzscheinder.

En général les patrons, surtout dans la métallurgie, ont réalisé d'importants bénéfices. Les ouvriers ont vu également leurs salaires s'élever, et ils ont bénéficié de la législation allemande, protectrice du travail. Ils sont en Lorraine mieux payés qu'en Allemagne. Avant la guerre de 1914, un houilleur touchait de 5 marks 50 à 6 marks, un mineur employé dans les mines de fer 1 mark de plus.

Les différentes industries de la Lorraine ont accompli d'importants progrès techniques depuis 1871. L'exploitation du bassin ferrugineux s'est développée d'une façon merveilleuse ; les établissements métallurgiques, qui transforment le minerai en fonte ou en acier, ont reçu tous les perfectionnements nécessaires, et l'on pourrait faire la même observation à propos des autres manufactures ou fabriques. Il existe à Metz une école technique d'apprentissage depuis 1907 et une école industrielle de perfectionnement pour femmes (1889).

C. — *Le commerce.*

Voies de communication. — Banques. Prix des denrées. Exportation. — Situation des commerçants Enseignement commercial.

Les voies de communication par eau, dans la Lorraine, se sont très peu développées. La Moselle a été canalisée entre Novéant et Metz, sur une longueur de seize kilomètres, de 1871 à 1876. Quoique la canalisation de la Moselle, au-dessous de Metz, ait été réclamée par les cercles industriels et commerciaux de la Lorraine, par les chambres de commerce de Trèves et de Coblenz, le gouvernement prussien a refusé de l'entreprendre, à l'instigation des métallurgistes westphaliens, qui redoutaient la concurrence de leurs confrères lorrains.

Par contre, le réseau des chemins de fer lorrains est passé, plus encore pour des raisons stratégiques que pour des motifs d'ordre économique, de 743 kilomètres en 1871, à 1.143 en

1880 et à 1.897 en 1912. Les chemins de fer de la Lorraine, détachés du réseau de l'Est, sont devenus la propriété de l'Empire allemand, qui en a confié l'exploitation à une société placée sous le contrôle de l'État.

On trouvait à Metz, comme établissements bancaires, le Crédit coopératif de la Lorraine, la Metzer Bank, ainsi que des succursales de la Société générale d'Alsace, de la Banque d'Alsace-Lorraine, de la Rheinische Bank, de la Reichsbank et de la Banque internationale de Luxembourg.

Le prix de certaines denrées s'est élevé depuis l'annexion, en particulier celui du vin, tandis que beaucoup d'autres objets de consommation ont vu leurs prix baisser d'une façon plus ou moins sensible.

En dépit de certaines clauses du traité de Francfort, le marché français a été en grande partie fermé, depuis le 1er janvier 1873, aux produits du Reichsland. Aussi agriculteurs et industriels lorrains ont-ils dû chercher de nouveaux débouchés soit en Allemagne, soit au dehors. D'une façon générale les denrées agricoles, vins, fruits, légumes, ont trouvé dans l'Empire germanique un écoulement facile. Les industriels ont eu plus de peine à placer leurs produits.

Un certain nombre de commerçants allemands sont venus s'installer à Metz, ainsi que dans les principales villes de la Lorraine. Pendant les premières années qui ont suivi l'annexion, beaucoup de ces commerçants, qui ne disposaient pas de capitaux suffisants, ont fait faillite ; plus tard il en est venu d'autres, plus sérieux, qui ont pu prospérer.

Metz possède, depuis 1904, une école commerciale de perfectionnement, à l'usage des apprentis et des commis jusqu'à 18 ans.

D. — *L'action de l'État.*

L'intervention de l'État allemand a été plus active encore peut-être que celle du gouvernement français. Par des tarifs douaniers protecteurs, par le développement du réseau ferré, par la création d'écoles, par des lois d'assistance, par des lois su· les retraites, par des règlements minutieux, les pouvoirs publics, impériaux ou régionaux, se sont appliqués, avec un zèle et un esprit de suite dignes d'éloges, à faire avancer et prospérer l'agriculture et l'industrie du Reichsland, dans la mesure tout au moins où les progrès de la vie économique de l'Alsace-Lorraine ne devaient pas nuire aux intérêts des pays allemands proprement dits.

III. LE MOUVEMENT DE LA POPULATION DE 1812 A 1914.

On constate dans les départements lorrains les mêmes phénomènes démographiques que dans le reste de la France. La natalité est faible chez les familles de bourgeois ou de paysans aisés ; depuis le milieu du XIX[e] siècle, la population s'accroît dans les grandes villes et dans les centres industriels, elle diminue dans les localités purement agricoles. Le développement des industries minières, métallurgiques et textiles, l'annexion de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine à l'Allemagne, le renforcement des garnisons de l'Est, ont amené dans les trois départements lorrains restés français de nouveaux habitants, dont les uns n'ont fait que passer dans le pays, tandis que d'autres y ont élu domicile. Aussi la population s'est-elle considérablement accrue dans les départements industriels de la Meurthe-et-Moselle et des Vosges, tandis qu'elle diminuait dans la Meuse, restée vouée à l'agriculture.

	1872	1913
Meurthe-et-Moselle. . .	366.080	564.730
Meuse.	301.653	277.955
Vosges.	397.981	433.914

D'ailleurs, les deux arrondissements agricoles des Vosges,

ceux de Mirecourt et de Neufchâteau, ont vu décroître le nombre de leurs habitants.

La population de plusieurs villes s'est accrue notablement en moins d'un demi-siècle.

	1872	1913
Nancy	52.978	119.949
Lunéville	12.369	25.587
Verdun	10 738	21.701
Épinal	11.870	30.042
Saint-Dié	10.432	23.108

Le développement rapide de plusieurs villages de l'arrondissement de Briey rappelle celui des cités-champignons de l'Amérique du Nord. Tels Homécourt et Jœuf, qui ont passé l'un de 284 à 7.006 habitants, le second de 236 à 9.589. Beaucoup, parmi les ouvriers des mines ou de la métallurgie, sont des étrangers. C'est l'Italie qui nous a fourni le contingent le plus considérable de travailleurs.

Nous avons vu, en étudiant l'histoire de la Lorraine annexée, que ce pays prêtait à des observations de même nature. L'émigration de nombreux habitants, en 1871-1872, a été compensée par l'immigration d'Allemands et d'Italiens. La population diminuait dans les districts agricoles [1], tandis qu'elle augmentait dans la région industrielle de Metz et surtout de Thionville. La croissance de quelques villages a été aussi rapide que celle de Jœuf ou d'Homécourt. Ainsi Algrange est passé de 367 habitants en 1871 à 9.476 en 1910; Stahlheim, une localité de création récente, qui n'avait que 93 habitants en 1895, en comptait 4.194 quinze ans plus tard.

1. Voir ce que nous avons dit plus haut, p. 403, des districts de Boulay et de Château-Salins.

CHAPITRE VIII

L'ENSEIGNEMENT, LES LANGUES, LES LETTRES, LES SCIENCES ET LES ARTS DANS LA RÉGION LORRAINE DE 1812 A 1914[1]

1° L'enseignement.

A. — *De 1812 à 1870.*

Enseignement primaire. — Enseignement secondaire. — Enseignement supérieur.

L'enseignement primaire public fut un peu délaissé par l'État jusqu'à la loi que Guizot fit voter en 1833. Mais les

1. Bibliographie. — Sources. Enseignement. La région lorraine de 1812 à 1870 et la Lorraine française de 1871 à 1914 : Favier, *Catalogue*, n°s 5284-5310. — *Bulletins de l'enseignement primaire* de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Vosges. — Favier, *op. cit.*, n°s 5253, 5256-5261. — Favier, n°s 5208-5241. — *Séances solennelles de rentrée des Facultés (de l'Université)*. — *Rapports annuels du conseil de l'Université et comptes rendus des Facultés.*

La Lorraine annexée : *Jahresberichte* de divers établissements d'enseignement. — *Jahresberichte der Stadt Metz*

Lettres et sciences : Ouvrages des écrivains et des savants.

Beaux-Arts : Catalogues des salons, Catalogues des œuvres des artistes.

Académies, Sociétés savantes : Mémoires, Bulletins, Tables de leurs publications.

Musées : Catalogues.

Ouvrages généraux : Enseignement : Aux ouvrages, déjà cités (n. de la p. 188), de Buisson, de Liard, ajouter : Grimaud (L.), *Histoire de la liberté d'enseignement en France depuis la chute de l'ancien régime jusqu'à nos jours*, 1 vol. in-8°, 1898.

Lettres : A l'ouvrage, déjà cité (t. II, p. 23, n. 1), de Lanson, ajouter : Pellissier (G.), *Le mouvement littéraire contemporain*, 1 vol. in-12, 1901.

Beaux-arts : Reinach (S.), *Apollo. Histoire générale des arts plastiques*, 4e éd., 1 vol. in-16, 1907.

Travaux concernant la région lorraine : Enseignement : La région lorraine de 1812 à 1870 et la Lorraine française de 1871 à 1914. Aux travaux, déjà cités (n. 1 de la p. 188), de l'abbé Blanc, de Maggiolo, de Dreyfuss, de Decelle, ajouter : Mézières (A.), *De tout un peu*, 1 vol. in-



Petites paysannes lorraines de la vallée de la Plaine (Vosges). Reconstitution d'après une gravure du *Pays lorrain*).



Costumes lorrains de Sierck (Moselle). Reconstitution.

communes ne s'en désintéressaient pas, et la région lorraine était une des provinces où l'on comptait le moins d'illettrés. Dans les écoles publiques, l'enseignement était donné ou par des maîtres laïcs, ou par des frères des écoles chrétiennes.

16, 1909. — COLLIGNON (A.), *Histoire de l'ancien collège de Verdun* (*Pays lorr.*, 1906.) ; *Les premiers recteurs de l'Académie de Nancy* (*Empire et Restauration*) (*Pays lorr. et pays mess.*, 1914-1919). — VIANSSON (L.), *Histoire du premier collège de Metz* (*Mém. Ac. Metz*, 1874); *Les jésuites à Metz. Collège Saint-Louis*, 1622-1762. *Collège Saint-Clément*, 1852-1872, 1 vol. in-8°, 1897.

La Lorraine annexée : HAMANT, *Le petit séminaire de Metz-Montigny*, 1 vol. in-8°, 1902.

Langues : A l'ouvrage, déjà cité (n. 1 de la p. 188), de MAY, ajouter : MARTINET (R.). *La Lorraine allemande. Ein Kapitel deutsch-französischen Sprachen-und Kulturkampfes vor* 1870, 1 broch. in-8°, 1918.

Histoire littéraire : A l'ouvrage, déjà cité (t. I, p. 260, n. 1), de PUYMAIGRE, ajouter : BENOIT (L.), *Eloge de madame Élise Voïart* (*Mém. Ac. Stan.*, 1868). — ROBERT (F. des), *Madame Tastu* (*Mém. Ac. Stan.*, 1886). — CLARETIE (J.), *Célébrités contemporaines. Erckmann-Chatrian*, 1 broch. in-12, 1883. — ACKER (P.), *Erckmann- Chatrian* (*Revue de Paris*, 1912). — SÉCHÉ (A.) et BERTAUT (J.), *Paul Verlaine*, 1 vol. in-16, s. d. — JARY (J.), *Essai sur l'art et la psychologie de Maurice Barrès*, 1 vol. in-16, 1912. — VIOLLIS (J.), *Charles Guérin* (1873-1907), 1 broch. in-8°, 1907

Théâtre : VOGT (P.), *Le théâtre à Nancy, depuis ses origines jusqu'en* 1919, 1 vol. in-8°, 1921.

Savants : LEBON (E.), *Henri Poincaré, biographie*, 1 vol. in-8°, 1909.

Artistes : Voir *L'Austrasie*, *La Revue lorraine illustrée*, *Le pays lorrain et le pays messin*, *La Lorraine artiste*, *Le Bulletin des societes artistiques de l'Est*. A l'ouvrage, déjà cité (t. I, p. 260, n. 1), de MÉNARD, ajouter : KNŒPFLER (L.), *Th. Devilly* (*Austrasie*, 1905-1906). — MEIXMORON DE DOMBASLE (Ch. de), *Les artistes lorrains. Devilly* (*Mém. Ac. Stan.*, 1889) — MEIXMORON DE DOMBASLE (Ch. de), *Aimé de Lemud* (*Revue lorraine illustrée*, 1912). — MEIXMORON DE DOMBASLE (Ch. de), *Sellier* (*Mém Ac. Stan.*, 1896). — HINZELIN (É.), *Artistes contemporains. Charles Sellier* (1830-1882) (*Gazette des beaux-arts*, 1912). — *Les peintres illustres. Bastien Lepage*, 1 broch. in-12, s. d. — FOURCAUD (L. de), *Artistes modernes. Bastien-Lepage, sa vie et ses œuvres* (1848-1884), 1 vol. in-f°, s. d. — LARCHER (J.), *Aimé Morot, notice biographique*, 1 broch. in-8°, s. d. — MEIXMORON DE DOMBASLE (Ch. de), *É. Friant* (*Mém. Ac. Stan.*, 1895). — VARENNE (G.), *Le peintre Jean Rémond* (*Revue lorraine illustree*, 1914).

Graveurs : BLANC (Ch.), *Grandville*, 1 broch. in-16, 1855. — ATALONE, . *Boilvin* (1872-1913) (*Austrasie*, 1906-1907).

Graveurs en médailles : CHEVREUX (P.), *Le sculpteur médailleur H. Ponscarme*, 1 broch. in-8° ,1903.

Art décoratif : FOURCAUD (L. de), *Émile Gallé, étude biographique et critique*, 1 vol. in-4°, 1903.

Sous la Restauration ou sous la Monarchie de Juillet, on créa dans chacun des quatre départements lorrains une école normale d'instituteurs. Celle de la Meurthe fut installée à Nancy (1833), celle de la Meuse à Commercy (1823), celle de la Moselle d'abord à Helfedange (1823), puis à Metz (1832) et celle des Vosges à Mirecourt (1828).

A côté des écoles publiques, il existait des écoles libres, tenues généralement par des frères des écoles chrétiennes.

L'enseignement était moins répandu chez les filles que chez les garçons. Presque toutes les écoles publiques étaient dirigées par des religieuses, sœurs de la Doctrine Chrétienne, sœurs de la Providence de Portieux, sœurs de Sainte-Chrétienne, sœurs de la Providence de Peltre, et, dans les localités de langue allemande, sœurs de Saint-Jean-de-Bassel. C'étaient également des religieuses qui tenaient les écoles libres.

La région n'eut pendant longtemps que les deux lycées de Nancy et de Metz, créés sous le premier Empire. En 1857, le collège de Bar-le-Duc fut élevé au rang de lycée.

Les collèges ecclésiastiques fondés durant cette période prirent surtout du développement après qu'eut été votée la loi qui supprimait le monopole universitaire [1]. Le plus important de ces établissements fut le collège de la Malgrange, qui eut comme annexe l'externat de Saint-Léopold. A Metz Mgr Dupont des Loges fonda Saint-Clément, qu'il confia aux jésuites ; le collège fut ouvert au mois d'octobre 1852. Nancy vit également se fonder un établissement libre d'enseignement secondaire laïc, l'école professionnelle créée en 1844.

L'enseignement secondaire des jeunes filles était représenté par des institutions libres, laïques ou congréganistes.

Le premier Empire avait établi à Nancy une Faculté des lettres, à Metz une Faculté des sciences. La seconde Restau-

1. Sous le règne de Louis-Philippe, l'abbé Rohrbacher avait attaqué le monopole universitaire.

ration les supprima en 1815, ou en 1816. L'école libre de médecine, fondée par Simonin et de Haldat, devint en 1822 une école secondaire reconnue par l'État et en 1843 une école préparatoire de médecine et de pharmacie. Au début du second Empire, lorsqu'il fut question de créer de nouvelles Facultés, Metz, et non pas Nancy, devait, dans la pensée primitive du gouvernement, en être pourvue ; mais une députation de Nancéiens, à la tête de laquelle se trouvait l'éminent lotharingiste Guerrier de Dumast, se rendit à Paris, obtint une audience de Napoléon III, et Guerrier de Dumast plaida avec tant d'éloquence la cause de Nancy qu'il obtint gain de cause. Notre ville reçut en 1854 une Faculté des lettres et une Faculté des sciences, dix ans plus tard, en 1864, une Faculté de droit.

B. — *De 1871 à 1914.*

PREMIÈRE SECTION. — LA LORRAINE FRANÇAISE.

Enseignement primaire et enseignement secondaire publics. — Enseignement congréganiste. — Enseignement supérieur. L'Université de Nancy.

C'est en grande partie grâce à Jules Ferry qu'ont été votées les lois qui ont créé l'enseignement primaire gratuit, laïc et obligatoire. Elles ont produit en Lorraine les mêmes conséquences que dans le reste de la France : on a construit des écoles primaires nouvelles, mieux organisées que les anciennes. Des écoles normales d'institutrices ont été fondées à Maxéville (1879), près de Nancy, à Bar-le-Duc (1886) et à Épinal (1881).

Les instituteurs de nos départements se sont de tout temps intéressés à l'histoire locale ; ils y étaient encouragés par des inspecteurs d'académie. Plusieurs d'entre eux ont écrit de bonnes monographies communales. La Société lorraine des études locales dans l'enseignement public, fondée en 1912, a recruté d'assez nombreux adhérents parmi les maîtres de l'enseignement primaire.

Aucun lycée de garçons n'a été créé dans l'académie de Nancy de 1871 à 1914 [1].

Nancy a été doté d'un lycée de filles, le lycée Jeanne-d'Arc, ouvert en 1900 ; Verdun, Épinal, Remiremont et Saint-Dié possèdent des collèges de jeunes filles.

L'enseignement secondaire et primaire congréganiste avait prospéré jusqu'au début du XX[e] siècle. Des collèges ecclésiastiques avaient été fondés, en particulier à Lunéville et à Bar-le-Duc. La loi du 7 juillet 1904, qui interdisait l'enseignement aux membres des congrégations, et celle du 11 décembre 1905, qui séparait les Églises de l'État, ont amené la fermeture d'un grand nombre de ces établissements, leur transformation ou leur exode à l'étranger.

Une des conséquences de l'annexion de l'Alsace à l'Allemagne fut le transfert, de Strasbourg à Nancy, en 1872, de la Faculté de médecine et de l'école supérieure de pharmacie. L'une des Facultés, celle des sciences, devait prendre, à partir de 1890, une importance considérable. Grâce à l'activité et à l'esprit d'initiative d'un de ses doyens, M. Ernest Bichat, grâce aussi aux subventions que lui accordèrent les industriels lorrains [2], elle créa successivement l'institut chimique, l'institut électro-technique et de mécanique appliquée, l'école de brasserie, l'institut agricole et colonial ; ces instituts, d'où sortirent en grand nombre des ingénieurs, accueillirent, outre des nationaux, de nombreux étrangers, venus en particulier de l'Europe orientale. En 1896, à la suite d'une loi votée par les deux Chambres, les Facultés de Nancy, comme d'ailleurs toutes celles qui existaient dans les chefs-lieux d'académie, se groupèrent pour former une Université.

1. C'est seulement en 1921 que le collège d'Épinal est devenu un lycée.

2. L'un des plus généreux fut un Belge, M. Ernest Solvay, fondateur et en partie propriétaire de la grande fabrique de carbonate de soude établie à Dombasle-sur-Meurthe.

On peut considérer comme un établissement d'enseignement supérieur l'école de commerce, créée à Nancy et reconnue par l'État en 1896.

DEUXIÈME SECTION. — LA LORRAINE ANNEXÉE.

Enseignement primaire. — Enseignement secondaire. — Enseignement supérieur.

Avant même que le traité de Francfort eût été signé, une ordonnance du 18 avril 1871, rendue par le gouverneur de l'Alsace, avait établi l'obligation de l'enseignement dans les territoires qui allaient être annexés. Une série de lois votées par le Reichstag ou d'ordonnances émanant soit du gouvernement central, soit du Statthalter, devaient organiser les services de l'enseignement sur le modèle allemand, soumettre toutes les écoles aux pouvoirs publics. La loi du 15 juillet 1879 plaçait les établissements d'enseignement sous la haute autorité du Statthalter, ou de ses subordonnés. A partir du 15 mai 1882, un Oberschulrath, c'est-à-dire un conseil supérieur de l'enseignement, a été mis à la tête de ces services.

L'enseignement primaire, rendu obligatoire dès le 18 avril 1871, s'étend sur une durée de huit années. L'école primaire en Lorraine, comme dans toute l'Allemagne, est confessionnelle pour les garçons et pour les filles. Metz possède des écoles supérieures de garçons. Les maîtres qui enseignent dans les écoles publiques sortent de l'école normale d'instituteurs établie à Montigny. Il existe quelques écoles privées, tenues par des frères des écoles chrétiennes.

Pour les filles, les écoles publiques catholiques et les écoles privées catholiques ont pour maîtresses des sœurs de Sainte-Chrétienne. Metz possède une école primaire supérieure de filles, créée en 1891.

Les Allemands ont conservé le lycée de Metz, qui a rouvert au mois d'octobre 1871 ; ils en ont détaché en 1879 une Realschule, devenue en 1893 une Oberrealschule. Les prin-

cipales villes de la Lorraine possèdent des Realschulen. Comme établissements d'enseignement secondaire libre, on peut citer le gymnase épiscopal (petit séminaire), l'école de la cathédrale ou la maîtrise et le collège ecclésiastique de Bitche.

Pour les filles, Metz possède un collège municipal, fondé en 1896 et cinq pensionnats ecclésiastiques, tenus en général par des sœurs de Sainte-Chrétienne.

C'est à Strasbourg qu'a été élevée la nouvelle Université, mais c'est aux frais des contribuables de la Lorraine, comme de ceux de l'Alsace, que cet établissement a été construit.

2° LES LANGUES.

A. — *De* 1812 *à* 1870.

Si, de 1812 à 1851, la langue française a fait peu de progrès dans la partie de la Lorraine où se parlait un patois allemand, c'est que la plupart des instituteurs et la presque totalité des institutrices, qui appartenaient à la congrégation de Saint-Jean-de-Bassel, ne connaissaient que l'allemand. D'autre part, c'était en allemand que se donnait l'instruction religieuse. Sous le second Empire, l'autorité académique allait, avec plus de méthode et d'énergie que par le passé, travailler à la diffusion de la langue française ; toutefois, elle dut au préalable s'entendre avec les évêques. Le clergé paroissial était en majorité peu favorable à la diffusion du français, dans lequel il voyait un véhicule d'irréligion et d'idées subversives. Dans la Meurthe, M. Maggiolo, inspecteur d'académie, puis recteur, et M. Creutzer, inspecteur primaire, que ne contrarièrent pas d'ailleurs les évêques du diocèse, purent obtenir en quelques années des résultats très satisfaisants. En 1870, le moment était proche où, dans la Meurthe, les enfants qui avaient fréquenté l'école primaire connaîtraient la langue française. La disparition du patois allemand n'était plus qu'une question de temps. Il en alla

autrement dans la Moselle, où le corps enseignant déploya moins d'activité, tandis que le clergé paroissial se montrait plus hostile. Aussi trouvait-on en 1870 dans les cantons allemands de la Moselle beaucoup d'enfants qui ne savaient pas le français.

B. — *De* 1871 *à* 1914.

Dans la partie de la Lorraine restée française, la question de la langue ne se pose plus à partir de 1871, ou tout au moins le français n'a plus à lutter que contre des patois romans, qui tendent à disparaître.

Par contre, les nouveaux maîtres de la Lorraine annexée allaient faire la guerre aux patois allemands et surtout au français, qui devaient céder partout la place au bon allemand. L'instruction obligatoire pour les enfants des deux sexes, et en ce qui concerne les hommes, le service militaire devaient, dans la pensée des Allemands, leur permettre d'arriver à leurs fins. Si l'enseignement du français fut maintenu, quoique strictement limité, dans les écoles primaires supérieures, dans les gymnases et dans les lycées, par contre il fut supprimé dans les écoles primaires, où les instituteurs donnèrent partout l'enseignement en allemand. Dans les villages de langue française, les enfants n'en apprirent pas moins le français, seule langue connue de leurs parents. Mais dans les villages de la Lorraine allemande, beaucoup de parents, bien que parlant les deux langues, n'eurent pas la patience d'enseigner le français à leurs fils et à leurs filles. Les conquérants recoururent à d'autres moyens encore pour bannir la langue française : les actes judiciaires, notariés, etc., durent être rédigés en allemand, de même que les actes de l'état civil. Si, au début, les communes de langue française avaient été autorisées à employer le français pour les délibérations municipales et pour les actes administratifs, le nombre de ces localités ne cessa d'être restreint par l'autorité allemande ; les prénoms dans les actes de l'état civil, les enseignes des magasins, les correspondances commerciales

durent revêtir une forme germanique ; les journaux publiés en langue française furent en butte à des tracasseries, quand ils ne furent pas supprimés. Cette guerre à la langue française devait petit à petit porter ses fruits, et le moment semblait proche, en 1914, où seule la bourgeoisie serait capable de parler le français.

En 1908 M. Kubler, un membre alsacien du Landesausschuss, fit voter par cette assemblée une motion demandant que l'enseignement du français devînt obligatoire dans toutes les écoles primaires d'Alsace-Lorraine ; mais Zorn de Bulach, président du ministère, opposa à cette demande une fin de non-recevoir. En mai 1909, sur la proposition de M. Bach, le Landesausschuss demanda que le français fût enseigné dans les écoles primaires partout où le conseil municipal en ferait la demande. Les municipalités des grandes villes se prononcèrent toutes pour l'affirmative. Le 12 mai suivant, M. Zorn de Bulach, tout en déclarant que le gouvernement acceptait en principe l'enseignement de la langue française, paraissait pourtant ne l'admettre que dans les localités voisines de la frontière française. Le Landesausschuss, peu satisfait de la réponse, nomma une commission pour étudier la question, et le 6 juillet 1909, la commission invita le gouvernement à favoriser par divers moyens l'enseignement de la langue française, qui devait devenir obligatoire dans les classes supérieures des écoles primaires. Les instituteurs seraient autorisés à enseigner notre langue en dehors des heures de classe, les communes à créer des cours spéciaux de français. Mais ces demandes ne devaient pas obtenir satisfaction ; le gouvernement était bien résolu à ne rien faire qui pût maintenir une communauté de langue entre la France et l'Alsace-Lorraine.

3° LES LETTRES.

Aucun des grands courants qui ont agité la littérature française au XIXe siècle n'a pris naissance dans la région lor-

raine ; deux d'entre eux l'ont à peine touchée ; ni le romantisme ni le symbolisme ne pouvaient attirer les Lorrains, gens amis de la clarté, de la précision, à l'imagination calme, à la sensibilité discrète, d'ailleurs défiants à l'égard des nouveautés. Le réalisme, au contraire, convenait beaucoup mieux à leurs goûts, à leur amour de la vérité. Leur bon sens, du reste, les préservera des excès où tomberont quelques-uns des maîtres de cette école.

On a souvent parlé de l'influence qu'exercent le pays et le climat sur l'esprit des habitants ; les écrivains nés dans la même région devraient donc présenter entre eux un air de famille. Le fait ne se vérifie pas pour nos romanciers lorrains : peut-on trouver une ressemblance entre les Goncourt, Erckmann-Chatrian, Theuriet, Barrès et Moselly ? Il est vrai que, parmi ces auteurs, les uns, nés en Lorraine, ont un père originaire d'une autre province, les autres, qui se rattachent par leur famille à notre pays, n'y sont pas nés, l'ont quitté très jeunes ou même n'y ont jamais vécu. L'éducation, le milieu et la profession ont encore contribué à rendre nos auteurs très dissemblables.

A. — *La prose.*

Philosophes. Orateurs. — Critiques. — Historiens et érudits. — Romanciers. — Auteurs dramatiques.

Dans le passé, les spéculations philosophiques n'avaient pas attiré nos ancêtres. Au XIXe siècle nous pouvons citer Franck, né à Liocourt (1809-1893), professeur au lycée de Nancy, à la Sorbonne et au Collège de France, membre, depuis 1844, de l'Académie des sciences morales et politiques, auteur d'un *Dictionnaire des sciences philosophiques*, Jules Simon, né à Lorient, en 1814, d'un père lorrain, universitaire et homme politique, qui a écrit de nombreux ouvrages de philosophie pure, de morale ou de sociologie.

Plusieurs des maîtres du barreau ou de la tribune étaient Lorrains ; tels le comte de Serre, Jules Ferry et Raymond

Poincaré, que son talent oratoire fit entrer en 1908 à l'Académie française.

Les critiques sont assez nombreux. Le premier en date, Émile Gandar, de Neufour (1825-1868), suppléant de Désiré Nisard à la Sorbonne, s'est occupé tout spécialement de Bossuet. Alfred Mézières, de Rehon (1826-1915), professeur à la Faculté des lettres de Nancy, plus tard à la Sorbonne, est l'auteur de travaux sur Shakespeare (1863) et sur Gœthe (1872-1873), qui l'ont fait entrer en 1874 à l'Académie française. P. Albert, de Thionville (1827-1880), professeur au Collège de France, a écrit une série de volumes sur l'histoire de la littérature française (1889). L'Italie du Moyen Age et de la Renaissance a plus particulièrement attiré le Nancéien Émile Gebhart (1839-1908), professeur à Nancy, puis à la Sorbonne, membre de l'Académie française. Citons de lui les *Origines de la Renaissance en Italie* (1879), *L'Italie mystique* (1890), *Autour d'une tiare* (1893).

Un Messin, Émile Michel (1828-1909), à la fois peintre et critique d'art, entré en 1892 à l'Académie des Beaux-Arts, est l'auteur d'un *Rembrandt* (1886).

Parmi les historiens dont nous avons à parler, les uns se sont occupés du passé de leur petite patrie, tandis que les autres n'y ont jamais donné leur attention. Accordons une mention à M. de Cherrier, de Neufchâteau (1785-1872), historien des Hohenstaufen et de Charles VIII. Le comte d'Haussonville (1809-1884), d'une ancienne famille lorraine, membre de l'Académie française, nous intéresse surtout comme auteur d'une *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France* (2e éd., 1860), qui est une histoire de Lorraine depuis le XVIe siècle jusqu'au règne de Stanislas, ouvrage bien documenté, bien composé et bien écrit. Auguste Digot, de Nancy (1815-1864), a eu le mérite d'abréger, en 6 volumes in-8°, les énormes in-folio de dom Calmet. Plus personnelle et plus originale est son *Histoire d'Austrasie*. L'abbé Clouët

(† 1871), un des meilleurs historiens lorrains du XIXe siècle, avait entrepris la publication d'une *Histoire de Verdun*, qu'il n'a pu malheureusement terminer. L'abbé Mathieu, devenu plus tard évêque, archevêque, puis cardinal de curie, né à Einville (1839-1908), s'est fait connaître par une remarquable thèse de doctorat présentée à Nancy en 1877, l'*Ancien Régime dans la province de Lorraine et Barrois*.

L'abbé Eugène Martin, de Pulligny (1859), est l'auteur d'une bonne *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié* (1900-1903). Il est bien regrettable que la besogne professionnelle n'ait pas encore permis à M. Émile Duvernoy, de Nancy (1861), de donner une suite à son *Histoire des États généraux des duchés de Lorraine et de Bar jusqu'à la majorité de Charles III* (1904). Les lotharingistes attendent avec impatience que M. Pierre Boyé, un Nancéien, lui aussi (1859), réunisse en volumes les nombreuses études qu'il a consacrées au règne de Stanislas en Lorraine. On doit à l'abbé Charles Aimond, de Varennes-en-Argonne (1874), une savante thèse de doctorat sur les *Relations de la France et du Verdunois de* 1270 *à* 1552 (1910). M. Christian Pfister est né à Beblenheim en Alsace (1857), mais on s'étonnerait de ne pas trouver ici l'auteur d'une magistrale *Histoire de Nancy* (1902-1909). Louis Madelin, de Neufchâteau (1871), après avoir donné de brillants *Croquis lorrains* (1907), s'est malheureusement désintéressé de son pays natal.

La Lorraine a compté des érudits de grand talent. M. d'Arbois de Jubainville, de Nancy (1827-1910), membre de l'Académie des Inscriptions, s'est fait connaître par une excellente *Histoire des ducs et des comtes de Champagne* (1859-1869); puis, abandonnant le Moyen Age, il s'est tourné vers les études celtiques. P.-Ch. Robert mena de front l'érudition et la vie militaire ; intendant général et membre de l'Académie des Inscriptions, il s'est occupé d'épigraphie, de sigillographie et de numismatique. M. Lepage (1814-1887), l'ancien archiviste de Meurthe-et-Moselle, a été un grand laborieux. Son *Inventaire des archives de Meurthe-et-Moselle*, sa

Statistique du département de la Meurthe, ses *Communes de la Meurthe*, méritent ici une mention. C'est au passé de Metz, sa ville natale, qu'Auguste Prost (1817-1896) a consacré sa longue existence. Nous citerons de lui en particulier *Les paraiges messins* et *Les institutions judiciaires de la cité de Metz* [1]. Les deux frères Darmesteter, de Château-Salins, ont été trop tôt enlevés à la science. L'aîné, Arsène (1846-1888), a été un philologue éminent, le cadet, James, un orientaliste distingué. Le père Scheil, de l'ordre de saint Dominique, né à Kœnigsmachern en 1858, s'est consacré à l'assyriologie, qu'il devrait actuellement enseigner au Collège de France. L'Académie des Inscriptions lui a ouvert ses portes.

C'est dans le roman peut-être que les Lorrains ont le plus marqué. Accordons une mention rapide à deux romanciers historiques, Mme É. Voïart et M. Henriot, un magistrat, dont les *Chroniques lorraines* ont fait revivre les temps si troublés et si tragiques du règne de Charles IV. Edmond About, de Dieuze (1828-1885), est le peintre des mœurs de son temps. Journaliste, pamphlétaire, nouvelliste et romancier, disciple de Voltaire, dont il a fait l'histoire et, comme lui, anticlérical, About a beaucoup écrit. Les *Mariages de province* sont un de ses rares ouvrages où il se soit rappelé qu'il était Lorrain. Les deux frères Edmond et Jules Huot de Goncourt, dont l'aîné était né à Nancy en 1822, et le second à Paris en 1830, avaient pour grand-père Huot de Goncourt, qui fut député du Bassigny barrois aux États généraux de 1789. Ce sont les Goncourt qui ont mis à la mode l'art du XVIIIe siècle, auquel ils ont consacré un important

1. Avec l'argent que lui a légué A. Prost l'Académie des Inscriptions décerne chaque année un prix de 1 200 francs au meilleur ouvrage sur l'histoire de Metz ou des pays voisins. C'est la Société des Antiquaires de France que Prost a chargé de publier des documents inédits relatifs à l'histoire messine ; ainsi a pris naissance la collection des *Mettensia*.

ouvrage, et l'art japonais. En tant que romanciers, on peut les rattacher à l'école naturaliste, et les regarder comme les créateurs du style impressionniste ; ils ont en quelque sorte disloqué la phrase française.

Émile Erckmann (1822-1898), de Phalsbourg, et J.-F. Chatrian (1826-1890), de Soldatenthal, ont collaboré durant près de quarante ans, jusqu'à ce qu'une brouille malheureuse les séparât, un peu avant la mort de Chatrian. Romanciers réalistes, mais d'un réalisme sain, ils ont peint la vie des paysans de la Lorraine allemande, de l'Alsace ou du Palatinat, dans quelques-unes de leurs œuvres : les *Contes de la montagne* (1860), les *Contes populaires* (1866), l'*Ami Fritz* (1864). C'est encore la Lorraine allemande et l'Alsace à l'époque de la Révolution et de l'Empire que font revivre le *Fou Yégof* (1852), *M*me *Thérèse* (1863), *Histoire d'un conscrit de 1813* (1864), *Waterloo* (1865), *Histoire de la Révolution racontée par un paysan* (1868-1870). Républicains et anticléricaux, Erckmann et Chatrian laissent assez souvent transparaître leurs opinions.

Je n'accorderai qu'une brève mention à A. Arnould, de Dieuze (1833-1895), journaliste, pamphlétaire, romancier, membre de la Commune de Paris en 1871. H. France, de Mirecourt (1840-1908), a été, lui aussi, mêlé au mouvement de la Commune. Ses romans s'adressent au peuple et ne se recommandent par aucun mérite littéraire.

André Theuriet, né à Marly-le-Roi (1833-1907), avait pour mère une Meusienne, et c'est à Bar-le-Duc qu'il a été élevé. Aussi beaucoup de ses romans ont-ils le Barrois pour théâtre. C'est un poète virgilien, qui a décrit fidèlement l'existence des bourgeois et des petites gens, rendu avec un sentiment très vif et très profond de la nature les aspects riants ou mélancoliques du paysage meusien, en particulier le charme des forêts. Parmi ses romans qui ont le Barrois pour théâtre, citons : la *Maison des deux barbeaux* (1879), le *Secret de Gertrude* (1883), l'*Amoureux de la préfète* (1889), *Au paradis des enfants* (1887), l'*Oncle Scipion* (1890). Theuriet a été

membre de l'Académie française. Albert Cim (ochowski), de Bar-le-Duc (1845), est un auteur fécond. Plusieurs des nouvelles et des romans qu'il a écrits se passent dans la Meuse.

Maurice Barrès, de Charmes (1862-1923), est petit-fils d'un officier d'origine auvergnate, marié à une Lorraine. Comme écrivain, il a évolué. Ses premiers romans, *Sous l'œil des barbares* (1888), *Un homme libre* (1889), le *Jardin de Bérénice* (1891), où il affichait un certains mépris pour le vulgaire, ne faisaient pas prévoir le Barrès nationaliste et régionaliste d'*Au service de l'Allemagne* (1905), de *Colette Baudoche* (1909), de la *Colline inspirée* (1913). Dans ce dernier roman, il a décrit avec une puissance rare certains aspects du paysage lorrain, en même temps qu'il donnait une grandeur presque épique au prêtre lorrain défaillant qui s'appelait Léopold Baillard. Le style de Barrès, d'abord recherché, tourmenté, quelque peu obscur, est devenu par la suite, sans rien perdre de son élégance, plus clair, plus net, plus accessible au grand public. L'Académie française lui avait ouvert ses portes.

Voici deux universitaires : Émile Moselly[1] et Louis Bertrand. C'est dans le Toulois, sa patrie, que Moselly, de Bicqueley (1870-1918), a situé la plupart de ses nouvelles et de ses romans, le *Rouet d'ivoire* (1908), où il a réuni des contes, *Terre lorraine* (1907), la plus poignante peut-être de ses œuvres, dont l'héroïne, d'ailleurs très attachante, a une sensibilité délicate, qui ne se rencontre guère chez les paysannes lorraines, *Fils de gueux* (1912). Les pays méditerranéens, l'Algérie en particulier, ont, plus que la Lorraine, attiré Louis Bertrand, né à Spincour en 1866. *Mademoiselle de Jessincourt*, récit très simple, mais d'une vérité saisissante, le seul roman où Bertrand ait évoqué son pays d'origine, fait regretter que l'auteur n'ait pas plus souvent traité des sujets lorrains. Le Spinalien René Perrout (1868-1920) a décrit le passé de sa ville natale dans *Goëry Coquart* (1906), le

1. Moselly s'appelait en réalité Chénin.

présent dans différents contes ou romans, *Marius Pilgrin* (1912), etc., d'une réelle valeur littéraire..

Un neveu de Barrès, Charles Demange (1884-1909), a écrit le *Livre de désir* (1909), qui annonçait un écrivain d'avenir.

Mentionnons enfin Paul et Victor Margueritte, nés en Algérie d'un père lorrain, le vaillant général mortellement blessé à Sedan le 1er septembre 1870.

MM. François de Curel et Maurice Pottecher n'ont guère écrit que pour le théâtre. Le premier, né à Metz en 1854, a un esprit curieux, original, qui a étudié avec vérité, parfois avec poésie, certains défauts et certains milieux sociaux. Son style est clair, nuancé et précis. Ses principales pièces sont : l'*Envers d'une sainte* (1892), les *Fossiles* (1892), l'*Amour brode* (1893), et plus récemment l'*Ame en folie* et *Terre inhumaine* (1922). M. de Curel a été reçu à l'Académie française. Tandis que M. de Curel n'est Lorrain que de naissance, M. Pottecher, de Bussang (1867), a écrit, pour le théâtre du peuple qu'il a créé à Bussang, quelques pièces où il met en scène des personnages de la haute vallée de la Moselle ; c'est le cas du *Diable marchand de goutte* (1897) et du *Sotré de Noël* (1897).

B. — *La poésie*,

Classiques et romantiques. — Symbolistes.

La Lorraine a le droit de revendiquer l'un des plus grands poètes du XIXe siècle, Victor Hugo, né, il est vrai, à Besançon, mais dont le père, le général Léopold-Sigisbert Hugo, était né à Nancy et dont le grand-père, un modeste menuisier de la rue des Maréchaux, que Victor Hugo a toujours laissé dans un profond et injuste oubli, était venu, des environs de Mirecourt, s'établir dans notre cité. Un auteur a étudié les origines auvergnates de Barrès. On n'a pas encore recherché, ce serait pourtant un sujet d'un grand intérêt, ce que les ancêtres lor-

rains de Victor Hugo avaient pu lui léguer, quelle contribution ils avaient apportée à son génie.

Contentons-nous de nommer le Nancéien Charles Mollevaut (1777-1844), traducteur en vers de Tibulle, de Properce, de Virgile, etc., le Spinalien Pellet (1782-1830), surnommé le Barde des Vosges, le chansonnier Debraux, d'Ancerville (1796-1831), Mme Tastu, née Voïart, une Messine, Désiré Carrière de Nancy (1813-1853), qui, dans le *Curé de Valneige* (1845), a refait le *Jocelyn* de Lamartine.

Paul Verlaine (1844-1896), né à Metz, est une personnalité assez compliquée. Bohème, malade, détraqué, pris entre deux tendances, l'une qui le faisait monter vers Dieu, tandis que l'autre le rabaissait aux joies les plus grossières, il suivit, tour à tour, et quelquefois simultanément, ces deux inspirations ; c'est en vrai poète qu'il a rendu ces sentiments contraires avec une sincérité impressionnante. Citons de lui *Poèmes saturniens* (1866), la *Bonne Chanson* (1870), *Jadis et naguère* (1885), les *Amours* (1888), *Sagesse* (1889).

Le symbolisme est représenté en Lorraine par Gustave Kahn, qui en est un des fondateurs, et par Charles Guérin. Le premier, né à Metz en 1859, prosateur et poète, a écrit *Palais nomades* (1887), la *Chanson d'un amant* (1889), *Premiers poèmes* (1897), *Livres d'images* (1899). Charles Guérin, de Lunéville (1873-1907), qu'une mort prématurée a enlevé aux lettres, n'appartient à l'école symboliste que par ses premières œuvres, d'une intelligence difficile pour les profanes. Plus tard, sous l'influence des sentiments qui l'avaient secoué, il sut trouver des accents plus vrais, plus sincères, exprimés dans une langue plus claire et plus forte. Ses principales œuvres sont le *Cœur solitaire* (1898) et l'*Homme intérieur* (1905).

Mentionnons encore Émile Hinzelin, René d'Avril, Léon Tonnelier, Pierre Weiss, Georges Garnier, Alcide Marot, Hippolyte Roy, Marcel Toussaint-Collignon, mort pour la France le 13 octobre 1916, et Pierre Xardel.

4° Les sciences.

Mathématiciens. — Géologues. — Botaniste. — Médecins.

La Lorraine a compté au XIXe siècle deux grands mathématiciens, Charles Hermite et Henri Poincaré. Le premier, né à Dieuze en 1822, professeur à l'École polytechnique et à la faculté des sciences de Paris, fut élu en 1856 membre de l'Académie des Sciences. On doit à Hermite de nombreux mémoires sur la théorie des nombres, ainsi que sur les fonctions elliptiques et abéliennes Hermite est mort en 1901.

Henri Poincaré, né à Nancy (1854-1912), passa, lui aussi, par l'École polytechnique et professa à la Sorbonne. Il n'avait que 33 ans quand il devint en 1887 membre de l'Académie des Sciences. Poincaré a étudié les fonctions différentielles et l'application des méthodes infinitésimales à la théorie des nombres et à la mécanique des corps célestes. Poincaré était aussi un penseur ; il a écrit en particulier *Sciences et méthodes* (1909). L'Académie française l'avait admis au nombre de ses membres.

Voici maintenant deux géologues, nés à Metz, Daubrée et Delesse. L'un et l'autre entrèrent à l'École polytechnique, furent ingénieurs des mines, et devinrent membres de l'Académie des Sciences. Daubrée (1814-1896) est l'auteur de nombreux travaux, parmi lesquels nous citerons ses *Études synthétiques de géologie comparée* (1879) et *Les régions visibles du globe et des espaces célestes, tremblements de terre, météorites* (1888). Quant à Delesse (1817-1881), il s'est occupé surtout de métamorphisme. Le Nancéien René Nicklès (1859-1917), professeur de géologie à la Faculté des sciences de Nancy, a démontré que le bassin houiller de Sarrebrück se continuait en Meurthe-et-Moselle. Citons comme botaniste Godron (1807-1880), professeur à la faculté des sciences de Nancy et auteur d'une *Flore de Lorraine* (2e édit., 1857).

Parmi les médecins originaires de la Lorraine, citons d'abord Étienne Pariset, de Grand (1770-1847), que ses études et ses recherches sur la fièvre jaune, sur la peste, ainsi que sur les maladies mentales, firent entrer à l'Académie de Médecine et à l'Académie des Sciences. Il fut élu en 1822 secrétaire perpétuel du premier de ces corps savants.

L'hypnotisme a rendu célèbre un de nos concitoyens, le docteur Liébaut, et le professeur Bernheim, de la Faculté de médecine de Nancy, qui a développé sur cette question de l'hypnotisme une théorie différente de celle que soutenait le docteur Charcot, médecin en chef de la Salpêtrière. Liébaut (1823-1884) et Bernheim ont employé avec succès l'hypnotisme comme moyen thérapeutique. Bien que le professeur Bernheim, qui a écrit *Hypnotisme et suggestion* (3e éd., 1910), *De la suggestion* (1911), n'ait pas fait d'élèves, l'école de Nancy a été en quelque sorte continuée par M. Coué, un ancien pharmacien, qui recourt à l'auto-suggestion pour la guérison de nombreuses maladies.

5° Les arts.

D'une façon générale, les artistes lorrains du XIXe siècle sont restés fidèles au réalisme, qui est une des caractéristiques du tempérament lorrain ; on constate pourtant chez quelques-uns d'entre eux, d'ailleurs assez rares, des tendances romantiques et idéalistes.

A. — *Les architectes et les monuments.*

On sait que la plupart des architectes du XIXe siècle se sont contentés de copier les modèles qu'avaient édifiés leurs prédécesseurs. Quand M. Morey a construit Saint-Evre, il a fait un pastiche du gothique. Le palais de l'Université, du même architecte, est plutôt du style classique. Plus récemment quelques architectes nancéiens, André Weissenburger, Rougieux, Charbonnier et le maître ébéniste Vallin se sont

efforcés, avec plus ou moins de bonheur, de créer un nouveau style.

Bien rares sont les édifices d'un style original élevés au XIXe siècle. A-t-on au moins pris soin de conserver en bon état ceux qu'avaient construits nos ancêtres ? Hélas, c'est par la négative qu'il nous faut répondre à cette question. Dans la Lorraine annexée, les Allemands ont pris à tâche de faire disparaître les monuments qui rappelaient la période française. En ce qui concerne la Lorraine française, des municipalités ignorantes ou hostiles au passé ont détruit ou laissé détruire des œuvres qui, à plus d'un égard, commandaient le respect. Nancy nous offrirait plus d'un exemple de ce vandalisme, qui n'est nullement, comme certaines gens le croient bien à tort, propre à l'époque révolutionnaire.

B. — *Les sculpteurs.*

A l'exception de Fratin, un artiste messin qui fut un sculpteur animalier, très goûté de son temps, les principaux sculpteurs lorrains de la première moitié du XIXe siècle ont fait de la grande sculpture. Citons d'abord Jacquot, né à Nancy en 1794, qui obtint en 1820 le grand prix de Rome ; il représenta, en face des novateurs, le style classique. On lui doit, et ce n'est pas assurément pour lui un titre de gloire, la lourde statue de Stanislas, qui enlaidit à Nancy la place de ce nom. En dehors des bas-reliefs qui décorent l'église Saint-Evre, le Messin Charles Pêtre (1828-1907) a fait les statues du maréchal Ney à Metz (1855), de Jeanne d'Arc à Neufchâteau, de dom Calmet à Commercy (1864). Georges Clère, né à Nancy en 1829, a été quelque peu touché par le romantisme ; on a de lui Malvina au tombeau d'Oscar, Jeanne d'Arc écoutant ses voix, et les statues qui décorent l'Université de Nancy. Aubé, né à Longwy (1837-1916), attira l'attention sur lui en 1874 par la Sirène ; il est l'auteur des statues de Dante Alighieri (1880), de Bailly (1884), du peintre Boucher (1888) ; c'est lui qui fut chargé en 1884,

avec l'architecte Boileau, du monument élevé à Gambetta sur la place du Carrousel. Citons encore d'Aubé le monument de Bruville, dans l'arrondissement de Briey.

Parmi les sculpteurs de la seconde moitié du XIXe siècle, quelques-uns comme Hannaux, Bussière, Schiff, Fosse et Charles Jacquot, ont fait de la grande sculpture.

Hannaux, né à Metz en 1855, a sculpté les bustes d'Ambroise Thomas, de Gabriel Monod, du général Dalstein. Les sculptures du fronton de la salle Poirel à Nancy et le monument de Noisseville sont des œuvres du même artiste. Les bustes de Gringoire et de Grandville à Nancy, le monument de Mgr Trouillet à Saint-Evre, celui d'É. Erckmann à Lunéville sont dus au ciseau de Bussière, d'Ars-sur-Moselle.

Mathias Schiff, né en 1862 à Rettel-les-Sierck, qu'une mort prématurée a enlevé en 1886, est l'auteur de quelques bustes et de la jolie statue de René II, qui s'élève à Nancy sur la place Saint-Evre.

Fosse, de Nantillois, a sculpté beaucoup de bustes : nous citerons en particulier celui de Jean V d'Allamont, qui défendit Montmédy en 1657. Fosse a travaillé à Benoitevaux, et il est l'auteur du monument de Cugnot à Void.

Les principales œuvres de Charles Jacquot, de Bains, sont une Jeanne d'Arc (1896), Ad Patriam (1896), et une statue symbolique, Terre lorraine, exposée en 1909.

D'autres artistes se sont fait un nom en reproduisant l'effigie de quelques-uns de leurs contemporains, ou en traitant de petits sujets sous forme de statuettes, de groupes, de bas-reliefs. L'un des plus personnels et des plus originaux est Saladin, né à Épinal en 1878 : la Mort, le Destin, la Volupté et la Douleur enfantant la Vie, ont été très remarqués.

Drappier, de Viterne, a représenté des scènes de la vie agricole et industrielle, comme Passage difficile (1906), Forgeron (1911). Robert Champigny, d'Ancy-sur-Moselle, Finot, de Nancy, Somme, de Nancy, ont traité en sculpture des sujets de genre ou de fantaisie. Muller, de Flavigny, Bro-

quet, de Void, Roussel, d'Ourches, ont sculpté des bustes. Auguste Vallin, de Nancy, est l'auteur de bustes et de bas-reliefs d'un style très réaliste. Les médaillons de Niclausse reproduisent avec beaucoup de vérité divers aspects de la vie rurale. Lecourtier, de Gremilly, est surtout un animalier.

Aux sculpteurs on peut joindre Ponscarme (1827-1903), né à Belmont-devant-Darney, auteur d'un grand nombre de médaillons, parmi lesquels nous citerons ceux de Jules Ferry, de Méline, de Louis Blanc et de Schœlcher.

C. — *Les peintres.*

Parmi les peintres lorrains du XIXe siècle, beaucoup, répugnant à la spécialisation, ont traité les sujets les plus différents. Quelques-uns même, au talent souple et varié, ont abordé la gravure, la sculpture ou l'art décoratif. Les sujets de genre, le portrait et le paysage tiennent dans leurs œuvres une place toujours plus grande, au détriment de la peinture historique ou religieuse. Maréchal avait formé à Metz des élèves et fait de sa ville natale le principal foyer d'art de la région lorraine. Après l'annexion, les artistes messins se dispersèrent. Deux d'entre eux, Devilly et Michel, vinrent se fixer à Nancy. Le premier fut nommé conservateur du musée de peinture et directeur de l'école municipale de dessin, devenue plus tard l'école des Beaux-Arts. Quelques-uns de ses élèves, Friant, Prouvé, Camille Martin, furent appelés eux-mêmes à exercer autour d'eux une réelle influence. Nancy deviendra également, grâce à Émile Gallé, un centre d'art décoratif.

Si Laurent, de Baccarat (1763-1832), doit être placé ici, c'est qu'on peut, en raison des sujets qu'il a traités sous la Restauration, le considérer comme un précurseur du romantisme. Le paysagiste A. Rolland, de Metz (1797-1859), a reproduit des sites de la Lorraine. Maréchal, né à Metz (1800-1887), a d'abord peint à l'huile ; il a ensuite rénové l'art du pastel, délaissé depuis le XVIIIe siècle, et il s'y est ac-

quis une juste renommée. Nous reparlerons de lui à propos des arts décoratifs. Bien qu'il soit né à Paris, nous devons mentionner ici Eugène Isabey (1804-1886), fils du grand miniaturiste. C'était surtout un peintre de marine ; le Port de Dieppe, au musée de Nancy, le Combat du Texel, l'Embarquement de Ruyter comptent parmi ses meilleures toiles. Français, de Plombières (1814-1897), a fourni une longue et glorieuse carrière. L'Académie des Beaux-Arts l'a admis au nombre de ses membres en 1890. Les environs de Paris, la Bretagne, la Normandie, la Suisse, la campagne de Rome et l'Algérie l'ont inspiré beaucoup plus que son pays natal. Gratia, de Rambervillers (1815-1911), l'un des maîtres du pastel au XIXe siècle, a eu de la vogue en Angleterre, où il a fait le portrait de la reine Victoria et ceux de nombreux membres de la haute société. Yvon, d'Eschwiller (1817-1893), a été surtout un peintre militaire et particulièrement le peintre des guerres du second Empire ; le maréchal Ney soutenant l'arrière-garde en Russie, exposé en 1855, eut beaucoup de succès. Citons encore parmi ses œuvres la Prise de la tour Malakoff (1857), la Bataille de Solférino (1861), Magenta, évacuation des blessés (1863), charge de cuirassiers à Reichshoffen (1875). Marc, de Metz (1818), est paysagiste. Devilly, également de Metz (1818-1886), est comme Yvon un peintre militaire. On a de lui : Le Combat au marabout de Sidi-Brahim (1857), Bivouac en 1812 (1859), la Bataille de Solférino (1861), Malakoff (1863) et Mazeppa (1870). Eugène Feyen (1815-1908) et son frère, Feyen-Perrin (1826-1888), sont nés à Bey-sur-Seille. Le premier a été, pendant presque toute sa longue vie, le peintre de Cancale et de ses habitants; Feyen-Perrin, très différent de son aîné, a traité les sujets les plus variés: Charles le Téméraire (1865), Élégie et Mélancolie. Trayer, d'origine messine, après s'être essayé dans le genre anecdotique, a été ensuite amené par ses tendances réalistes à peindre les scènes de la vie courante. Moyse, né à Nancy en 1827, s'est fait le peintre attitré des scènes de la vie juive. Le Messin Émile

Michel (1828-1909), critique d'art[1], paysagiste et peintre de genre, a composé : la Nuit d'été (1872) au musée de Nancy, les Semailles d'automne (1873) au musée du Luxembourg, les Dunes près de Harlem (1885). Hector Leroux, de Verdun, a représenté des scènes de la vie intime des anciens. Le Nancéien Sellier (1830-1882), grand prix de Rome en 1857, après avoir traité dans le Lévite d'Ephraïm un sujet biblique, s'est tourné vers la peinture de genre. Malheureusement, sous l'action d'un enduit bitumineux, les couleurs des tableaux de cet artiste ont disparu, et il n'en reste plus qu'un nuage noir. Monchablon, né à Avillers en 1835, grand prix de Rome en 1863, a peint des scènes religieuses, historiques et des portraits ; c'est à lui que sont dues les Gloires de la Lorraine, toile qui décore l'hémicycle du grand amphithéâtre de la faculté des lettres. Il a composé une Jeanne d'Arc, Victor Hugo sur le rocher de Guernesey, la cérémonie de Mars-la-Tour où l'on voit Mgr Turinaz, des portraits de M. Buffet et du vice-amiral Roussin. M. de Meixmoron de Dombasle, de Roville-devant-Bayon (1839-1912), a été en Lorraine un des représentants de l'impressionnisme. Ses audaces de coloriste ont quelque peu effarouché au début ; petit à petit d'ailleurs M. de Meixmoren s'est assagi. Il a représenté de préférence des vues de la Lorraine et de la Bourgogne. Henri Lévy (1840-1904), de Nancy, est le plus brillant représentant lorrain de la peinture historique au XIXe siècle. Hérodiade (1872), Jésus au tombeau (1873), l'Enlèvement de Sarpédon (1874), la Mort de saint Jean-Baptiste (1892) sont ses principales toiles ; il a peint aussi pour le Panthéon le Couronnement de Charlemagne. A. Flameng, de Jouy-aux-Arches (1843-1893), a peint des plages et des ports de la Manche ou de l'Atlantique. Ses meilleurs tableaux sont : Bateaux de pêche à Dieppe (1881) et Bassin Vauban au Havre (1883). Le paysagiste Petitjean, né à Neufchâteau en 1844, a cherché de préférence ses sujets dans la région lorraine. Nous mention-

1. Sur Michel critique d'art voir ci-dessus, p. 426.

nerons de lui : une Rue de village (1880), une Rue de Bouxières-aux-Dames (1881), Verdun le soir (1891). Barillot, de Montigny-les-Metz (1844), a été le Troyon de la Lorraine. Son Retour des champs de Lorraine (1876), la Bête de Seurette (1881) comptent parmi ses meilleurs tableaux. Mlle Valentino, de Metz (1845), a cultivé la peinture de genre et le portrait.

Nous arrivons au plus grand peut-être des peintres qu'ait produits la Lorraine au XIXe siècle, Jules Bastien-Lepage, de Damvillers (1848-1884). Artiste sincère, original et puissant, Bastien-Lepage a été un maître dans le paysage et dans le portrait. Les Foins, la Cueillette des pommes de terre et l'Amour au village sont de délicieux poèmes ; la vie palpite dans le portrait du grand-père, dans celui de Sarah Bernhardt. La Jeanne d'Arc écoutant ses voix a été l'objet de critiques assez vives, Bastien-Lepage ayant fait de la bergère de Domremy une vraie paysanne lorraine, qu'il n'a pas essayé d'idéaliser. Bastien-Lepage est mort à 36 ans, alors qu'on pouvait espérer de lui une longue suite de toiles, où la maîtrise de son talent se serait de plus en plus affirmée.

Le Nancéien Aimé Morot (1850-1913) est, lui aussi, un peintre richement doué. Grand prix de Rome en 1873, grand prix de l'Exposition universelle en 1889, entré à l'Académie des Beaux-Arts en 1898, Morot est à la fois un peintre d'histoire, un peintre de genre et un portraitiste. Citons de lui un Épisode de la bataille d'Eaux-Sextiennes (1879), au musée de Nancy, Rezonville : 16 août 1870 (1886), la bataille de Reichshoffen (1887), El bravo toro (1884), Toro colante, Rex, qui représente un lion magnifique.

Le paysagiste Jean-Monchablon, de Châtillon-sur-Saône (1854), a peint en particulier les champs, les regains, etc. Un autre paysagiste, Renaudin, élève de Petitjean, né à Laneuveville-devant-Raon, a surtout représenté des sites de la région lorraine.

Friant, Prouvé, C. Martin, H. Royer, Hestaux, élèves de Devilly, ont commencé à Nancy leurs études artistiques.

Prouvé, de Nancy, est un artiste original et puissant, à la fois peintre, sculpteur, graveur et ornemaniste. En peinture il a abordé le portait, le genre et le paysage. Son portrait d'Émile Gallé est une œuvre admirable de vérité et de conscience. Friant, né à Dieuze en 1863, entré en 1923 à l'Académie des Beaux-Arts, saisit et rend avec vérité les attitudes, les gestes, les jeux de physionomie des personnages qu'il représente; son dessin est impeccable. Les Canotiers de la Meurthe (1888), la Toussaint (1889), sont des toiles d'un réalisme saisissant. Friant a également reproduit les traits de bon nombre de ses contemporains, nancéiens ou parisiens. A plusieurs reprises, Coquelin aîné et Coquelin cadet ont posé devant lui. Henri Royer, de Nancy, artiste précis et minutieux, a généralement délaissé la Lorraine pour se consacrer à la Bretagne, dont il a peint les sites, les plages et les habitants. On a également quelques portraits de cet artiste. Hestaux de Metz (1858-1919) et C Martin de Nancy (1861-1898) sont des peintres et des ornemanistes.

Lalire, de Rouvres (Meuse), est le peintre des Sirènes. Pourtant il lui est arrivé de les oublier; sainte Geneviève et les princesses mérovingiennes, exposée en 1906, est une de ses meilleures toiles. Malespine, de Nancy ou de Saint-Nicolas, s'est fait le peintre des batailles et des soldats du premier Empire. Citons de lui : le général Lasalle à Wagram et la Charge du 16e cuirassiers à Iéna (1910). Desch, de Nancy, Grandgérard, de Nancy, Descelles, de Raon-l'Étape, sont des peintres de genre et des paysagistes. L'Enfant à la crinoline du premier (1909), la Jeune fille au corset rose du second (1907), les Cambrioleurs du troisième (1906), sont des œuvres intéressantes. Les peintres dont nous avons à parler maintenant se sont en général spécialisés dans le paysage. Colle, de Baccarat, Barotte, de Rosières-aux-Salines, Serrier, de Thionville et Waidmann, de Remiremont, ont choisi de préférence leurs sujets dans la région lorraine. Pourtant Waidmann, coloriste violent, s'est inspiré de la Hollande et de Venise. Charles Wittmann, de Remiremont, af-

fectionne les vues de Paris. Grosjean, de Gondrecourt, a une prédilection pour les sites du Jura. Culmann, de Forbach, s'est fait remarquer par des vues de Troyes. Deux Nancéiens, Silice et Jean Rémond, ont affectionné particulièrement la Bretagne. Rémond, enlevé prématurément à 40 ans, était un artiste de grand talent, à la fois sincère et idéaliste. Citons de lui : Effet d'orage, Effet de lune, le Chemin des grèves, exposé en 1906. Nous avons encore à citer les noms de Peccatte, de Baccarat, de Mlle Delorme, de Lunéville, de Pierre, de Verdun, d'Henri Baudot, de Nancy.

D. — *Les dessinateurs.*

Nous retrouvons ici quelques-uns des artistes que nous avons étudiés à propos de la peinture. Le premier en date des dessinateurs lorrains est le Nancéien Jean-Jacques Gérard, dit Grandville (1803-1847). Artiste ingénieux et consciencieux, Grandville a bien saisi les travers et les ridicules de l'humanité, comme le prouvent ses *Métamorphoses du jour*, ses *Petites misères de la vie humaine* et ses *Cent proverbes*. Il a fort heureusement illustré *Gulliver* et les *Chansons* de Béranger. Grandville a recherché dans les animaux tout ce qui pouvait les rapprocher des hommes ; c'est ce qui fait le charme et l'intérêt de ses *Fables* de La Fontaine et surtout des *Animaux peints par eux-mêmes.*

Le peintre Français a, dans sa jeunesse, illustré un certain nombre de livres, en particulier le *Roland furieux* et une fort belle édition de *Paul et Virginie*. Aimé de Lemud, né à Thionville (1816-1887), peintre, dessinateur et graveur, a illustré *Notre-Dame de Paris*, de Victor Hugo, l'*Iliade* d'Homère, et, chose extraordinaire, les *Chansons* de Béranger ; artiste d'inspiration romantique, méditatif et mystique, de Lemud a en quelque sorte idéalisé l'auteur qu'il interprétait. Friant et Larteaux, de Nancy, ont donné des portraits au crayon, excellents de tous points. Jacques Onfroy de Bréville, né à Bar-le-Duc, et connu sous le pseudonyme de Job, a illustré des al-

bums qui ont fait sa réputation. Nous citerons encore un jeune dessinateur nancéien, Laurent, qui a représenté surtout des animaux.

E. — *Les graveurs.*

Grandville et de Lemud ont tous deux manié le crayon lithographique. Les *Métamorphoses du jour* et les dessins satiriques destinés à *l'Illustration*, de Grandville, maître Wolframb et Hélène Adelsfreit, de Lemud, ont été très appréciés du public. Berveiller, de Faulquemont, Tilly et Paul-Émile Colin représentent la gravure sur bois. Le dernier, Colin, né à Lunéville, artiste original, a fait revivre les procédés qu'employaient les vieux maîtres. Il a dessiné et gravé les planches qui illustrent *Les Philippe* de Jules Renard et *Colline inspirée* de Barrès. G. Lévy, de Toul, de Lemud, Boilvin, de Metz, Decisy, de Metz et Schütz représentent la gravure au burin, Émile, de Bulgnéville, la gravure à la pointe sèche.

Valerio, d'Herserange (1819-1879), a, dans ses dessins, ses aquarelles et ses eaux-fortes, reproduit des vues et surtout des types de la Hongrie, de la Transylvanie et de la Turquie. Boilvin est aqua-fortiste en même temps que graveur au burin. Mentionnons encore Rudaux, de Verdun, qui a gravé ses propres compositions, ou celles d'autres artistes. Lorrain, de Nancy, et le peintre Waidmann, de Remiremont, ont gravé des paysages à l'eau-forte en couleur.

F. — *Les maîtres de l'art décoratif.*

L'art décoratif avait eu à Metz un glorieux représentant dans Maréchal, qui avait renouvelé l'art du vitrail. Après 1870, É. Gallé (1846-1904) a été à Nancy l'instigateur d'un mouvement artistique dont nous avons déja dit quelques mots. Les meubles d'É. Gallé, des frères Majorelle, de Vallin, les vitraux de J. Gruber, les verres d'É. Gallé et des Daum, les émaux de Hirtz, les grès des frères Mougin et de Citère, les cuirs repoussés et les reliures de Prouvé, de Camille Martin et de

R. Wiener, sont des œuvres originales du plus haut intérêt. En 1901 Gallé et quelques autres artistes nancéiens créèrent l'Alliance provinciale des industries d'art, qui prit plus tard le nom d'École de Nancy. Après la mort prémarurée de Gallé, la présidence du comité fut donnée à V. Prouvé.

G. — *Les musiciens.*

C'est au XIXe siècle seulement que la région lorraine a produit quelques musiciens. Chopin, né en Pologne d'une mère polonaise, avait-il pour père un Lorrain ? C'est un problème qui n'a pas encore reçu de solution. Ambroise Thomas, de Metz (1811-1896), est le plus illustre des musiciens de la région. Il a créé de nombreux opéras-comiques, dont les plus connus sont : le Caïd (1849), le Songe d'une nuit d'été (1850) et surtout Mignon (1866). Le principal de ses opéras est Hamlet (1868), auquel on peut joindre Françoise de Rimini (1882). A. Thomas, entré en 1851 à l'Académie des Beaux-Arts, a pris en 1871 la succession d'Aubert au Conservatoire. Charpentier, né à Dieuze en 1860, grand prix de Rome en 1887, a donné en 1893 un drame lyrique, Louise, qui a obtenu un grand succès. Citons encore G. Pierné, né à Metz en 1863, grand prix de Rome en 1881, qui a composé des mélodies : une Belle est dans la forêt et qui a écrit pour le théâtre le docteur Blanc, la Coupe enchantée et Vendée. Florent Schmitt, né à Blâmont en 1870, grand prix de Rome en 1900, n'a pas encore donné toute sa mesure.

6° Les Académies et les Sociétés savantes. — Les Musées et les Bibliothèques.

Dans la Meurthe-et-Moselle, l'ancienne Société royale des Sciences et Belles-Lettres, qui s'était reconstituée sous le premier Empire, prit en 1850 le nom d'Académie de Stanislas. Deux ans auparavant, quelques lotharingistes avaient fondé la Société d'archéologie lorraine. Citons encore la Société de

géographie de l'Est, née à Nancy en 1879, la Société lorraine des amis des arts (1833), la Société des artistes lorrains (1892), la Société des sciences, qui n'est autre que la Société des sciences naturelles de Strasbourg, immigrée à Nancy à la suite de l'annexion de l'Alsace, la Société de médecine et la Société industrielle de l'Est, autorisées, la première en 1868, la seconde en 1884.

La Meuse possède trois sociétés savantes, dont la plus ancienne est la Société philomatique de Verdun (1822). La Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc date de 1870 ; la Société des naturalistes et des archéologues du nord de la Meuse a été fondée à Montmédy en 1889.

Dans la Moselle ce fut seulement en 1819 que ressuscita la Société des sciences et des arts, qui prit en 1828 le nom d'Académie de Metz. La Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, qui date de 1858, a fini par s'éteindre quelques années après l'annexion. Les Allemands l'ont remplacée en 1888 par la *Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde*. Metz a également une Société d'histoire naturelle de la Moselle, qui a pris naissance en 1835.

On trouve à Épinal la Société d'émulation des Vosges (1825) et à Saint-Dié la Société philomatique vosgienne, fondée en 1875.

Toutes les Sociétés savantes de la région publient ou ont publié des Mémoires, des Bulletins ou des Annuaires. On doit à celles de Nancy, de Bar, de Metz et d'Épinal des recueils de documents inédits. Parmi les périodiques qui paraissent à Nancy, il nous faut citer les *Annales de l'Est*, fondées par la faculté des lettres de Nancy et qui ont subi, depuis leur création en 1887, plus d'une transformation, le *Pays lorrain* (1904), devenu plus tard le *Pays lorrain et le Pays messin*, la *Revue lorraine illustrée* (1906), la *Revue médicale de l'Est*, etc.

Le XIXe siècle a vu également se former des Musées et des dépôts d'archives dans les chefs-lieux de nos départements. Nancy possède un Conservatoire national de musique et une

École des Beaux-Arts. Il existe dans toutes les villes des Bibliothèques municipales ; la mieux organisée est sans contredit celle de Nancy.

CHAPITRE IX

LES ÉGLISES ET LES MŒURS DANS LA RÉGION LORRAINE DE 1812 A 1914 [1].

Comme nous l'avons fait pour l'exposé du mouvement économique, nous distinguerons dans l'histoire des Églises deux

1. Bibliographie. — A. Les Églises dans la région lorraine de 1812 à 1870 et dans la Lorraine française de 1871 à 1914.

Sources : Église catholique : Aux Journaux, aux Annuaires, aux Pouillés des abbés Robinet et Gillant, Dorvaux, ajouter : Les *Semaines religieuses* des diocèses de Nancy, de Verdun et de Saint-Dié, les *Ordo* des quatre diocèses de Nancy, de Verdun, de Metz et de Saint-Dié. — Forbin-Janson (Mgr de), *Lettres pastorales et mandements*, broch. in-4°, 1828-1833. — Darboy (Mgr), *Œuvres pastorales*, 2 vol. in-8°, 1876. — Foulon (Mgr), *Œuvres pastorales*, 2 vol. in-8°, 1882. — Favier, *Catalogue*, nos 6149, 6177, 6195, 6198, 6200, 6202. — Braun (P.), *L'exil épiscopal de Mgr de Forbin-Janson* (1832-1839). *Soixante documents inédits* (*Révol.* 1848, 1913, 1914). — Mougenot (abbé), *Lettres de direction adressées aux sœurs de la doctrine chrétienne*, 1 vol. in-12, 1909.

Églises protestantes : Favier, *Catalogue*, nos 6222, 6225, 6233, 6235.

Église israélite : Favier, nos 6250, 6252, 6255.

Franc-maçonnerie : Favier, nos 6261-6274, 6277.

Ouvrages généraux : Debidour (A.), *L'Église catholique et l'État sous la troisième République*, 2 vol. in-8°, 1906-1909. — Lecanuet (R. P.), *L'Église de France sous la troisième République*. T. I et II, 2 vol. in-8°, 1907 et 1910.

Travaux concernant la région lorraine : Église catholique : Aux ouvrages, déjà cités (t. I, p. XIII et XIV), de l'abbé E. Martin, de Roussel, ajouter : Perrin (R.), *Le Clergé du département de la Meurthe sous la Restauration* (*Pays lorr. et pays mess.*, 1913 et 1914-1919). — Foulon (Mgr), *Histoire de la vie et des œuvres de Mgr Darboy*, 1 vol. in-8°, 1889. — *Monseigneur Turinaz*, 1 broch. in-8°, 1918. — Klein (abbé F.), *L'Évêque de Metz. Vie de Mgr Dupont des Loges*, 1804-1886, 1 vol. in-8°, 1899. — Mangenot (abbé), *La colline inspirée. Un peu d'histoire à propos d'un roman*, 1 broch. in-8°, s. d. — Jouvenet (P.), *Une procédure allemande contre Mgr Foulon*, 1870-1874 (*Correspondant*, 1914).

Ordres et congrégations : Marin (abbé), *Jean-François Mougenot, supé-*

périodes, séparées l'une de l'autre par l'année 1871, c'est-à-dire par le traité de Francfort, qui plaça une partie de la Lorraine sous la domination allemande.

PREMIÈRE PÉRIODE (1812-1871).

I. — L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

Les circonscriptions. — Le clergé séculier. Les évêques. Le clergé paroissial. — Le clergé régulier. — Rapports des deux clergés. — Action et influence du clergé. — Le clergé lorrain et la papauté. — Le clergé lorrain et l'État.

Le Concordat conclu, en 1817, par Louis XVIII avec le pape Pie VII ne remplaça pas celui de 1801, dont les dispositions restèrent en vigueur, sauf toutefois en ce qui concerne le nombre et l'étendue des diocèses. En 1821 l'évêché de Metz perdit le département des Ardennes, qui fut rattaché à l'archidiocèse de Reims. De 1821 à 1823, l'ancien dépar-

rieur ecclésiastique de la Congrégation de la doctrine chrétienne, 1790-1857, 1 vol. in-12, 1908. — MUNIER (abbé A.), *Notice sur la Congrégation des sœurs de la Sainte-Enfance de Marie*, 1. broch. in-8°, 1912. — MARTIN (abbé E.), *La Congrégation des sœurs de la Foi et ses deux fondateurs : les chanoines Firmin et Léon Harmand*, 1 vol. in-8°, 1921.

Pèlerinages : ouvrage, déjà cité (t. II, p. 292, n. 1), de l'abbé MANGENOT.

Églises protestantes : PFISTER (Chr.), *Histoire de Nancy*, t. III, 1 vol. in-8°, 1908.

Église israélite : PFISTER, *op. cit.* — NETTER (Dr), *Die Schuldennoth der jüdischen Gemeinde Metz* (1791 1854) (*Monatschrift für Geschichte und Wissenschaft des Judentums*, 1913).

B. Les Églises dans la Lorraine annexée de 1871 à 1914.

Sources : Église catholique : DORVAUX (abbé), *op. cit.* — *Revue ecclésiastique du diocèse de Metz.* — *Ordo* du diocèse de Metz. — *Statistisches Jahrbuch für Elsass-Lothringen.*

Église protestante : *Evangelisches Kirchenkalender für Elsass-Lothringen.*

Ouvrages généraux : Église catholique : KROSE (H. A.), *Kirchliches Handbuch für das katholische Deutschland*, t. III, 1 vol. in-8°, 1911.

Travaux concernant la région lorraine : Église catholique : Ouvrage, cité plus haut, de l'abbé KLEIN.

Église protestante : MICHAELIS (O.), *Die evangelische Kirche in Lothringen in Vergangenheit und Gegenwart*, 1 vol. in-8°, 1917.

tement des Forêts, redevenu le Luxembourg, passa de la juridiction de l'évêque de Metz à celle de l'évêque deNamur pour la plus grande partie, et à celle de l'évêque de Trèves pour quelques localités, qui avaient été annexées à la Prusse. Le diocèse de Metz se trouvait ainsi réduit au seul département de la Moselle. Ce fut en 1823 que furent restaurés les diocèses de Saint-Dié et de Verdun, qui correspondent respectivement aux départements des Vosges et de la Meuse. Le département de la Meurthe formait désormais, à lui tout seul, le diocèse de Nancy. En 1854 le conseil général de la Meurthe demanda que les diocèses de Nancy, de Metz, de Verdun et de Saint-Dié fussent détachés de la métropole de Besançon, pour former une province ecclésiastique, dont Nancy serait la capitale. Bien que le conseil général de la Meurthe eût renouvelé ce vœu à plusieurs reprises, aucune satisfaction ne lui fut donnée.

Les évêques qui ont occupé les sièges des quatre diocèses lorrains appartenaient pour la plupart à la bourgeoisie, sauf Mgr Dupont des Loges. Mgr de Forbin-Janson, Mgr de Jerphanion, Mgr d'Arbou, Mgr de Villeneuve-Esclapon. Deux d'entre eux, Mgr Jacquemin, évêque de Saint-Dié et Mgr Hacquard, évêque de Verdun, étaient lorrains. Quatre de nos évêques, Mgr Menjaud, Mgr Darboy, Mgr Lavigerie et Mgr de Jerphanion devaient être promus archevêque, le premier à Bourges, le deuxième à Paris, le troisième en Alger et le dernier en Albi. Ces prélats n'ont pas tous eu la même valeur. Mgr de Forbin-Janson, l'un des fondateurs des Missions de France, mécontenta, par ses excès de zèle, les habitants de son diocèse. Se rendant compte de son impopularité, il dut, après la révolution de 1830, se réfugier à l'étranger. Le gouvernement de Juillet ne lui permit jamais de revenir à Nancy, où il aurait couru le risque d'être mal accueilli. Mgr Menjaud fut accusé de faiblesse. Mgr Lavigerie, malgré ses qualités éminentes, ne sut pas gagner les sympathies de son clergé, qui le trouvait trop autoritaire. Les



Louis-Hubert-Gonzalve LYAUTEY, né à Nancy en 1854, résident général au Maroc, maréchal de France, membre de l'Academie française (d'après une gravure de l'*Illustration*).
(Voir p. 344 et 491).



Louis de MAUD'HUY (1857-1921), né à Metz, général de division, commandant d'armée. (d'après une photographie communiquée par la famille).
(Voir p. 486).

prélats les plus remarquables de cette période sont à Metz Mgr Dupont des Loges, à Nancy Mgr Darboy et Mgr Lavigerie, à Saint-Dié Mgr de Jerphanion et Mgr Caverot, à Verdun Mgr Rossat. Ajoutons qu'un bref du pape Léon XII, en date du 20 février 1824, a autorisé Mgr de Forbin-Janson et ses successeurs à s'intituler évêques de Nancy et de Toul. Il était d'ailleurs très juste que le nom de l'ancienne capitale des Leuques fût joint à celui de Nancy dans le titre épiscopal du prélat qui avait cette dernière ville pour résidence.

Lorsque furent reconstitués les diocèses de Saint-Dié et de Verdun, il fallut les doter d'un petit et d'un grand séminaire. Le petit séminaire du diocèse de Saint-Dié se trouva longtemps divisé entre Châtel-sur-Moselle et Senaide. Ce dernier établissement fut transféré à Autrey en 1860. Le petit séminaire de Pont-à-Mousson, fermé en 1831, ne rouvrit qu'en 1836. Mgr Dupont des Loges fit construire à Montigny, de 1851 à 1854, un petit séminaire, qui remplaça celui de la rue des Trinitaires.

Le clergé paroissial des départements lorrains a compté, durant cette période, beaucoup de bons prêtres, instruits, pieux et pleins de zèle. Quelques-uns d'entre eux se sont fait un nom par leurs écrits ou par leurs œuvres. L'abbé Rohrbacher, de Langatte (1789-1856), d'abord professeur au grand séminaire de Nancy, puis directeur de cet établissement, est l'auteur d'une *Histoire universelle de l'Église catholique*, écrite, non plus dans l'esprit gallican, mais dans l'esprit dit ultramontain. Mgr Jager, de Grening (1790-1868), publia le texte grec de la version des Septante, professa pendant quelques années l'histoire ecclésiastique à la Faculté de théologie de Paris, publia vers la fin de sa vie une *Histoire de l'Église catholique en France*. Pie IX le nomma camérier secret. C'est par ses constructions que Mgr Trouillet, de Lixheim (1809-1887), mérite de vivre dans la mémoire des Lorrains. A Lunéville il fonda le collège Saint-Pierre-Fourier et bâtit l'église Saint-Maur, dont il devint ensuite curé. Transféré, en 1865, à la cure de Saint-Èvre de Nancy, il acheva l'église

que son prédécesseur venait de commencer. Grâce à lui, d'autres églises de Nancy et plusieurs établissements religieux furent restaurés, construits ou terminés. On a calculé que, dans le cours de sa longue carrière, 17 millions étaient passés par les mains de Mgr Trouillet, qui en avait dépensé 10 à Nancy. Mgr Trouillet recourait aux moyens les plus variés pour se procurer de l'argent; l'empereur d'Autriche, François-Joseph, dont il avait su gagner les bonnes grâces, lui donna à plusieurs reprises des sommes considérables.

D'autres membres du clergé ont acquis quelque célébrité, non point pour leurs qualités, mais pour les écarts de leur conduite ecclésiastique. Mentionnons d'abord Jean-Baptiste L'Hôte, disciple de cet abbé Chatel, qui avait fondé l'Église catholique française. L'Hôte résida quelques mois à Nancy en 1832, avec le titre pompeux de primat-coadjuteur de la Lorraine ; mais n'ayant obtenu aucun succès, il finit par disparaître. C'est une physionomie bien curieuse que celle de Léopold Baillard, ce prêtre dont Barrès a fait le héros de son roman, *La colline inspirée*. Toutefois, on aurait tort de voir dans Baillard un personnage représentatif du clergé de notre pays. Homme de beaucoup d'imagination, de peu de sens pratique et même de bon sens, il n'avait rien du Lorrain. L'excès de son zèle le rendit impopulaire à Flavigny, paroisse dont il avait été curé sous la Restauration. Très actif, il s'efforça de remettre en honneur le pèlerinage de Mattaincourt en Lorraine et celui de Sainte-Odile en Alsace. Puis il s'occupa de Sion de 1837 à 1850, avec l'aide de ses frères François et Quirin. Mais ses talents d'administrateur n'égalaient pas son esprit d'entreprise. La situation financière embarrassée ou il se trouvait attira l'attention de l'autorité épiscopale. Ayant refusé de soumettre ses comptes à Mgr Menjaud, Baillard fut frappé de suspense. Cette mesure l'irrita et le décida à entrer en rapport avec un illuminé normand, Vintras, dont il embrassa et tenta de propager les doctrines. Mais ses efforts échouèrent. Avant de mourir, il reconnut ses erreurs et se réconcilia avec l'Église.

Quelques congrégations de femmes s'étaient reconstituées sous le premier Empire et avaient obtenu du gouvernement une autorisation régulière. De 1815 à 1870, des ordres et des congrégations qui existaient avant 1789 reparaîtront dans les diocèses lorrains, mais plusieurs d'entre eux n'obtiendront pas, ou pour mieux dire, ne solliciteront pas d'autorisation gouvernementale. Il se formera en outre plusieurs congrégations nouvelles, presque toutes congrégations de femmes. Ordres et congrégations, tant nouveaux qu'anciens, établis dans les diocèses lorrains, se consacraient, pour la plupart, soit à l'instruction de la jeunesse, soit au soin des malades.

Les chartreux rentrèrent à Bosserville en 1835. Le père Lacordaire, qui avait prêché à Nancy pendant l'hiver 1842-1843, fonda dans cette ville en 1843 un couvent de son ordre. Il devait trouver dans le diocèse un disciple, l'abbé, plus tard le révérend père Jandel, que le pape Pie IX nomma en 1850 vicaire général des dominicains. Les jésuites s'établirent à Nancy et à Metz, où Mgr Dupont des Loges leur confia en 1852 la direction d'un pensionnat ecclésiastique, qui fut transféré à Saint-Clément en 1858. Les frères des Écoles chrétiennes ouvrirent des écoles libres ou furent chargés par des municipalités de diriger des écoles communales dans un certain nombre de villes et de villages lorrains.

Parmi les congrégations non lorraines, les unes se vouaient à la vie contemplative, comme les visitandines et les carmélites, tandis que les dames du Sacré-Cœur et les dominicaines se consacraient à l'enseignement. D'autres congrégations enseignantes, nées au XVIIIe siècle en Lorraine, les vatelottes ou sœurs de la Doctrine Chrétienne, les sœurs de la Providence de Portieux pour la Lorraine française, de Saint-Jean-de-Bassel pour la Lorraine allemande, se développèrent durant cette période. Il en fut de même de la congrégation, également lorraine, des sœurs hospitalières de Saint-Charles.

Nous n'avons à mentionner qu'une congrégation mascu-

line nouvelle, celle des frères de la Doctrine Chrétienne, fondée par un ancien bénédictin, dom Fréchard, et autorisée par ordonnance royale du 22 juillet 1822.

Plus nombreuses sont les nouvelles congrégations de femmes. A Metz, sous l'épiscopat de Mgr Jauffret, furent fondées les sœurs de Sainte-Chrétienne, puis les sœurs de Sainte-Sophie, réunies en 1824 aux dames du Sacré Cœur de Paris. Les sœurs de la Providence transférèrent à Peltre, sous l'épiscopat de Mgr Besson, leur noviciat et leur maison-mère. Dans le diocèce de Nancy, la congrégation des religieuses de la Sainte-Enfance de Marie, qui eut pour fondateur l'abbé Donnot, date de 1823 ; les sœurs de la Sainte-Enfance se consacrent à l'enseignement et au soin des malades. La congrégation du Saint-Cœur de Marie, qui eut pour fondatrice la révérende mère Clara de Gondrecourt (1845), avait pour but d'instruire les jeunes filles et de leur apprendre la couture. Les sœurs de la Compassion de Saint-Firmin, fondées en 1854, et les sœurs grises, fondées en 1862, soignent les malades. La congrégation des sœurs de la Foi, réorganisées en 1874, dont la maison-mère est à Haroué, forme des servantes de ferme. Le diocèse de Saint-Dié nous offre la congrégation du Pauvre Enfant Jésus, fondée en 1857, dont les sœurs se vouaient à l'enseignement. Dans le diocèse de Verdun les sœurs de Saint-Joseph s'établissent à Verdun en 1852 ; leur maison fut déclarée mère l'année suivante et reconnue en 1861.

D'une façon générale, les évêques des diocèses lorrains ont favorisé la restauration des anciens ordres ou la création de congrégations nouvelles. Le clergé paroissial, à cette époque comme autrefois, tout en voyant avec quelque dépit la faveur dont jouissaient les religieux auprès des fidèles, ne s'en adressait pas moins à eux lorqu'il s'agissait de prêcher les retraites ou les stations de carême.

Le clergé avait des moyens variés pour agir sur la population, retraites, missions, pèlerinages, enseignement. Sous la

Restauration les évêques, et surtout Mgr de Forbin-Janson, firent prêcher dans leurs diocèses des missions, qui ne produisirent pas tous les bons résultats que l'on en attendait. Les pèlerinages de la Lorraine ne recommencèrent à être fréquentés que durant le second tiers du XIXe siècle. Les Baillard, nous l'avons déjà dit, s'occupèrent de celui de Notre-Dame de Sion, dans le diocèse de Nancy ; après le départ des Baillard, la garde du sanctuaire fut confiée aux oblats de Marie-Immaculée. Léopold Baillard s'intéressa également au pèlerinage de Mattaincourt. On sait que les restes mortels de saint Pierre Fourier reposent dans cette localité vosgienne, dont il avait été autrefois le pasteur. L'abbé Hadol, qui fut durant de longues années curé de Mattaincourt, fit reconstruire l'église de ce village ; lorsque l'édifice eut été terminé, le père Lacordaire vint y prononcer le panégyrique de Fourier. Dans le diocèse de Verdun Benoîte-Vaux fut réorganisé de 1837 à 1855 Là, comme à Sion, c'était la Sainte Vierge que l'on allait honorer.

Les collèges ecclésiastiques se développèrent également durant cette période. Nous avons, dans un autre chapitre, parlé de la Malgrange et de Saint-Clément.

L'influence catholique se faisait également sentir par des confréries, par des sociétés telles que les conférences de Saint-Vincent-de-Paul, qui s'organisèrent dans plusieurs villes de la région lorraine un peu avant ou un peu après 1840. Citons encore la société catholique nancéienne pour l'alliance de la Foi et des Lumières, que l'on appelle d'habitude la société Foi et Lumières. Elle eut pour fondateur en 1837-1838 un homme d'initiative, le baron Guerrier de Dumast. Cette société devait grouper des membres du clergé et des laïques, qui s'y entretiendraient des sujets les plus variés, feraient des conférences et qui, si la chose était possible, publieraient un bulletin. De nombreux adhérents répondirent à l'appel de Guerrier de Dumast et de Vagner. Pendant quelques années la société connut une réelle prospérité, qui se manifesta par la publication en 1843 d'un volume, *Foi et Lumières*. Mais la

décadence finit par se produire. Guerrier de Dumast donna sa démission de président en 1852, et l'année suivante, la société termina son existence.

L'influence du clergé n'a cessé de s'accroître durant cette période. Peut-être aurait-elle fait beaucoup plus de progrès, si le clergé s'était tenu davantage à l'écart des luttes politiques. Dans les villages les paysans voyaient généralement d'un mauvais œil leur curé chercher à diriger la commune et leur recommander une politique qu'ils jugeaient contraire à leurs intérêts. D'autre part, le clergé a fini par ramener à l'Église une bonne partie de la bourgeoisie, qui à l'époque de la Restauration était voltairienne ; le développement des collèges ecclésiastiques et les progrès des doctrines socialistes, dont la bourgeoisie redoutait le triomphe, n'ont pas peu contribué à ce résultat.

Nous n'aurions pas à parler des rapports du clergé lorrain avec la papauté, si le concile du Vatican n'avait proclamé en 1870 le dogme de l'infaillibilité pontificale, celle-ci d'ailleurs ne s'appliquant qu'aux décisions doctrinales prises par le pape dans certaines conditions déterminées. Sur le fonds même de la question il y avait, semble-t-il, unanimité dans le clergé de la région lorraine ; mais, en ce qui concernait l'opportunité de la promulgation de l'infaillibilité, l'accord cessait. Dans son ensemble, le clergé était pour la déclaration immédiate. L'évêque de Saint-Dié, Mgr Caverot, se prononça dans ce sens au concile du Vatican, tandis que les évêques de Metz, de Nancy et de Verdun, Mgr Dupont des Loges, Mgr Foulon et Mgr Hacquard votèrent avec la minorité du concile contre la proclamation immédiate du dogme. Bien entendu, tous se soumirent à la décision prise par le concile.

Les rapports entre le clergé lorrain et l'État ont varié de 1812 à 1870. L'Église catholique n'oubliait pas qu'elle avait possédé en France avant 1789 une situation privilégiée, et sans désirer la restauration complète de l'état de choses qu'a-

vait aboli la Révolution, elle souhaitait d'être protégée par l'État et de recevoir de lui certains avantages. La liberté ne lui paraissait pas suffisante pour qu'elle pût vivre et prospérer. D'autre part, elle attachait une très grande importance au maintien du pouvoir temporel du souverain pontife. Toutes ces considérations ont influé sur l'attitude observée par le clergé vis-à-vis du pouvoir civil. La Restauration se montra, on le sait, très favorable, on peut même dire trop favorable, à l'Église catholique, qui ne lui ménagea pas son dévouement. Mais cette union du trône et de l'autel fut aussi nuisible au catholicisme qu'à la royauté elle-même. Les membres les plus clairvoyants du clergé purent se rendre compte que l'Église avait plus à souffrir qu'à gagner du patronage de l'État et qu'en soutenant un gouvernement impopulaire elle s'aliénait bien des sympathies. Sous le règne de Louis-Philippe, les rapports entre l'Église et l'État furent en général corrects, plus cordiaux d'ailleurs vers la fin qu'au début du régime de Juillet. Le mouvement catholique libéral, dont Lamennais, Lacordaire et Montalembert avaient été les promoteurs en 1831, trouva de l'écho dans le département des Vosges, où un certain nombre de jeunes prêtres adoptèrent avec enthousiasme les idées que préconisait l'*Avenir*. Mais ce ne fut guère qu'un feu de paille, l'autorité religieuse et l'autorité civile s'étant montrées dans les Vosges hostiles aux idées nouvelles. Si, dans la région lorraine, comme dans presque toute la France, le clergé catholique témoigna en 1848 de la bienveillance à la seconde République, il travailla pourtant, en décembre 1848, pour Louis-Napoléon Bonaparte et en mai 1849 pour les candidats monarchistes. Comme Louis-Napoléon se proclamait le partisan de l'ordre et qu'il avait en 1849 rendu à Pie IX sa capitale, le clergé et la plupart des catholiques ne protestèrent pas contre le coup d'Etat du 2 décembre et ils se rallièrent à l'Empire. Le clergé parut oublier qu'au 2 décembre Louis-Napoléon avait violé le serment qu'il avait prêté trois ans auparavant. Cet empressement de l'épiscopat et du clergé à reconnaître le

nouveau régime fut d'ailleurs sévèrement jugé par des catholiques plus scrupuleux et d'une conscience plus délicate. Un des évêques lorrains, Mgr Dupont des Loges, sut garder une attitude très digne vis-à-vis de Napoléon III; en 1856 il fut un des très rares évêques qui n'assistèrent pas au baptême du prince impérial. A la suite de la guerre d'Italie et de la conquête par Victor-Emmanuel d'une partie des États pontificaux, les membres du clergé et les catholiques se refroidirent à l'égard de Napoléon III ; beaucoup d'entre eux passèrent même à l'opposition. Toutefois, quelques-uns des prélats lorrains, Mgr Darboy par exemple, restèrent dévoués à l'Empire.

II. — Les Églises protestantes.

Nous n'avons que peu de choses à dire des Églises protestantes durant cette période. Le consistoire, primitivement fixé à Metz, fut transféré à Nancy en 1850, la communauté protestante de cette dernière ville étant devenue plus importante que celle de sa rivale. Citons parmi les pasteurs de l'Église de Nancy Rodolphe Cuvier, cousin de l'illustre naturaliste et Charles-Frédéric Schmidt, qui répondit en termes très vifs à un sermon du père Lacordaire.

Auguste Monnier, neveu par sa mère du maréchal Ney et gendre du maréchal Molitor, embrassa le protestantisme, mais au lieu de se rallier à l'Église réformée de Nancy, il créa dans cette ville une chapelle évangélique, et il fit du prosélytisme dans les départements de la Meurthe et des Vosges. La propagande de ces « momiers » souleva une certaine émotion dans le clergé catholique et provoqua des polémiques, auxquelles prit part l'abbé Marchal, curé de Heillecourt.

III. — L'Église israélite.

L'histoire de la communauté israélite dans la région lorraine ne présente durant cette période qu'un seul fait qui mérite d'être relevé. C'est au début du second Empire que furent

enfin éteintes les dettes contractées sous l'Ancien Régime par les Juifs de Metz et des Trois-Évêchés.

DEUXIÈME PÉRIODE (1871-1914).

I. — Les Églises dans la région lorraine restée française.

Le Concordat de 1801 fut abrogé, on le sait, en 1905 ; il faut par conséquent examiner séparément la période durant laquelle le Concordat resta en vigueur et celle où les Églises vécurent sous le régime de la séparation.

1° *Les Églises de 1871 à 1905.*

A. — *L'Église catholique.*

Les circonscriptions. — Le clergé séculier. — Le clergé régulier. — Action et influence du clergé. — Le clergé lorrain et l'État.

Le traité de Francfort devait avoir pour conséquence un nouveau remaniement des circonscriptions diocésaines. De nos jours en effet on n'admet pas que des populations restent soumises à un prélat d'une nationalité étrangère ; aussi l'article 6 du traité de Francfort prévoyait-il que les provinces ecclésiastiques et les diocèses touchés, au point de vue politique, par le traité recevraient de nouvelles délimitations. Seulement, ni l'Allemagne, engagée presque au lendemain de la guerre dans le Kulturkampf, ni la France, qui n'avait aucun intérêt à réclamer l'application de l'article 6, ne se pressèrent de procéder au règlement de cette question. Mais un incident allait décider les deux gouvernements à opérer les changements prévus par le traité de Francfort. Le 26 juillet 1873, Mgr Foulon, évêque de Nancy, lança une lettre pastorale dans laquelle, à propos du couronnement de Notre-Dame de Sion, il déplorait l'annexion à l'Allemagne d'une partie du territoire français. Le gouvernement allemand fit poursuivre quelques-uns des curés des arrondissements de

Sarrebourg et de Château-Salins, qui avaient lu cette lettre en chaire le 3 août. Mgr Foulon lui-même, cité devant le tribunal de Saverne, fut condamné, le 25 mars 1874, à deux mois de forteresse. Cet incident fit comprendre aux deux gouvernements qu'il était nécessaire de remanier les diocèses. La France engagea avec le Saint-Siège des négociations, qui aboutirent assez rapidement. Le pape Pie IX rendit, le 10 juillet 1874, un premier décret qui plaçait les arrondissements de Château-Salins et de Sarrebourg sous la juridiction de l'évêque de Metz et qui rattachait au diocèse de Nancy l'arrondissement de Briey. Un second décret, daté du 14 juillet, sépara les diocèses de Metz et de Strasbourg de la province ecclésiastique de Besançon et les soumit directement à l'autorité du souverain pontife. Le 7 octobre 1874, les décisions de Pie IX furent enregistrées et confirmées par une commission franco-allemande.

Un des évêques de cette période, Mgr de Briey, qui succéda en 1876 à Mgr Caverot, appartenait à une famille de l'ancienne chevalerie lorraine. Plusieurs de nos évêques montèrent sur des sièges archiépiscopaux. Mgr Caverot devint en 1876 archevêque de Lyon et obtint un peu plus tard le chapeau de cardinal. Il eut pour successeur en 1886 un ancien évêque de Nancy, Mgr Foulon, devenu en 1882 archevêque de Besançon ; Mgr Foulon reçut également la pourpre cardinalice. Il avait été remplacé sur le siège de Nancy par Mgr Turinaz, auparavant évêque de Tarentaise, prélat d'un zèle ardent, qui se dépensait beaucoup, mais qui manquait parfois de mesure. Un prêtre du diocèse de Nancy, l'abbé Mathieu (1839-1908), qui avait attiré l'attention sur lui par une bonne thèse de doctorat ès lettres, devint successivement évêque d'Angers, archevêque de Toulouse et finalement cardinal de curie ; entre temps il avait été élu membre de l'Académie française [1].

1. Sur le cardinal Mathieu historien voir ci-dessus, p. 427.

Très peu de congrégations ont pris naissance au cours de cette période. Citons cependant les sœurs de la Compassion de Saint-Hilaire-en-Woëvre, au diocèse de Verdun, dont l'institut fut érigé canoniquement en 1879.

Beaucoup d'ordres et de congrégations s'étaient reconstitués en France, sans avoir obtenu ni même sollicité l'autorisation de l'État. Les conservateurs, qui avaient la majorité dans l'assemblée législative de 1849 et dans l'assemblée nationale de 1871, auraient pu assurer l'avenir du clergé régulier par une loi libérale sur les associations[1]. Mais ils s'en gardèrent bien, parce qu'une loi de cette nature aurait profité à leurs adversaires ; d'autre part ils n'osèrent pas prendre une mesure législative dont seules les congrégations religieuses auraient bénéficié. Celles-ci allaient payer chèrement les fautes commises par les conservateurs et par le clergé lui-même, qui s'était compromis en combattant la République, en s'associant au 24 mai et au 16 mai. Jules Ferry avait présenté aux Chambres un projet de loi, dont l'article 7 interdisait l'enseignement aux membres des congrégations non autorisées. Le Sénat repoussa l'article en question, mais le gouvernement mit les congrégations en demeure de solliciter l'autorisation, et comme celles-ci avaient refusé d'obtempérer à cette injonction, il rendit contre elles des décrets d'expulsion, qui furent exécutés à la fin de 1879, non sans provoquer dans le pays une assez vive agitation. Ce furent les congrégations d'hommes qu'atteignirent les décrets d'expulsion. Les congrégations de femmes, dont la plupart étaient autorisées, continuèrent d'exister sans être inquiétées. Toutefois, au bout de quelques années, les membres des congrégations chassées de France rentrèrent petit à petit dans leurs anciens couvents. Mais de nouvelles tribulations les attendaient. La chambre avait voté en 1902 une loi sur les associations, loi peu libé-

1. En 1875 les conservateurs auraient encore pu, à l'imitation de ce qu'avaient fait les Belges, inscrire dans la constitution le droit d'association.

rale, qui obligeait les congrégations à solliciter l'autorisation du gouvernement. Chacune des demandes devait être examinée séparément par les Chambres. En 1903 la Chambre des députés refusa de passer à l'examen de ces demandes ; en conséquence tous les ordres et les congrégations d'hommes, ainsi que les congrégations enseignantes de femmes, furent contraints encore une fois de quitter la France et de chercher un asile à l'étranger. Le gouvernement n'osa pas toutefois s'attaquer aux congrégations hospitalières de femmes, dont les services étaient jugés indispensables. C'est ainsi que furent maintenues les sœurs de Saint-Charles, les sœurs de Saint-Firmin et même les sœurs de la Doctrine Chrétienne, qui s'occupaient à la fois du soin des malades et de l'enseignement des enfants.

En 1897, le réformateur des chanoines réguliers de Saint-Augustin, Pierre Fourier, béatifié en 1730, fut mis au rang des saints. C'était la récompense bien méritée du zèle apostolique et des vertus de ce grand Lorrain, dans lequel ses compatriotes pouvaient admirer une image assez fidèle, mais très embellie, de leur caractère[1].

L'action du clergé restait ce qu'elle avait été antérieurement. Il y eut durant cette période des cérémonies solennelles, telles que le couronnement de la statue de Notre-Dame de Sion au mois de septembre 1873, et en 1875 celui de la statue de Notre-Dame de Benoite-Vaux. L'enseignement donné par le clergé subit durant cette période de graves restrictions, du fait de la décision prise par l'État de ne plus admettre dans les écoles communales que des instituteurs et des institutrices laïques, de la dissolution ou de l'expulsion en 1903 de toutes les congrégations enseignantes, enfin de la pression exercée par le gouvernement sur les familles pour les empêcher de confier leurs enfants à des collèges ecclésiastiques.

1. Sur saint Pierre Fourier voir t. II, p. 305-306 et 310-311.

Rien de plus attristant que l'histoire des rapports de l'Église avec la République. Le clergé a, semble-t-il, oublié les conditions dans lesquelles l'Église était née et s'était développée durant les premiers siècles de son existence. Le Christ n'avait pas estimé que la protection de l'État, ni que des privilèges de toutes sortes fussent nécessaires à la propagation de ses doctrines. Obsédé par le souvenir de la situation dont il avait joui avant 1789, le clergé a vu des ennemis dans les républicains, qui prétendaient lui enlever les quelques avantages qu'il possédait encore. Il faut dire, à la décharge du clergé, que beaucoup de républicains, non contents de combattre l'action politique de l'Église, s'attaquaient à la religion elle-même. Ils perdaient de vue qu'elle est pour les croyants une consolation et un réconfort, qu'elle a suscité de tout temps des actes admirables de bienfaisance et de dévouement, qu'il y a des rapports étroits entre elle et la morale, et qu'affaiblir la première c'est paralyser la seconde. En outre, ils auraient dû se rappeler que la République est un régime de liberté et de justice. Lourde, à notre avis, est la responsabilité des membres du clergé qui ont combattu la République ; encore plus lourde est celle des républicains qui ont persécuté et spolié l'Église.

Comme nous l'avons déjà dit, l'Église devait supporter les conséquences de son intervention inopportune dans les luttes politiques. Les décrets d'expulsion de 1879, les lois scolaires, les expulsions, enfin les dissolutions de 1903 frappèrent surtout le clergé régulier ; mais le clergé séculier avait eu également à souffrir des tracasseries gouvernementales. Plusieurs ministres des cultes supprimèrent ou suspendirent le traitement de desservants qui avaient en chaire attaqué les personnes ou les actes du pouvoir. Des évêques furent également frappés de la même façon. Enfin le gouvernement de M. Combes se décida à déposer, en novembre 1904, un projet de loi qui séparait les Églises de l'État. C'était là une réforme que les radicaux réclamaient depuis longtemps, mais dont ne voulaient ni les modérés ni les conservateurs. Pour bien

des raisons, qu'il n'y a pas lieu de rappeler ici, la séparation s'imposait. L'Église, qui était née et qui s'était développée sous ce régime durant plusieurs siècles, pouvait et devait même l'envisager sans crainte, à condition toutefois que la séparation fût opérée dans un esprit de justice et de liberté. Par malheur, la loi votée en 1905 s'inspirait de préoccupations mesquines et d'un esprit antireligieux incontestable. Les législateurs de 1905 ne tinrent pas un compte suffisant, et ce fut un acte réfléchi de leur part, de la hiérarchie de l'Église catholique. Ils mirent en conséquence à la jouissance des églises et des fondations des conditions que l'épiscopat et la papauté ne crurent pas devoir accepter. De plus, la loi de séparation attribuait à l'État les biens des menses épiscopales et supprimait le budget des cultes, qui n'était pourtant qu'une indemnité donnée en dédommagement des domaines ecclésiastiques sécularisés en 1789. Ainsi elle avait, aux yeux de tout homme impartial, le caractère d'une mesure spoliatrice. Si l'Église se trouvait atteinte dans ses intérêts matériels, en revanche elle acquérait une liberté d'allures qui lui manquait sous le régime concordataire. Surtout la nomination des évêques ne devait plus dépendre de la bonne ou de la mauvaise volonté d'hommes politiques plus ou moins hostiles au catholicisme. C'était là, il faut le reconnaître, un sérieux avantage.

B. — *Les Églises protestantes. L'Église israélite.*

Les événements de 1870-1871 ont amené dans la région lorraine un grand nombre d'Alsaciens appartenant à la confession luthérienne. Celle-ci, peu importante avant 1870, se vit considérablement accrue, particulièrement à Nancy, à Lunéville, à Épinal, à Remiremont et à Saint-Dié. A cet accroissement de la population protestante correspondit naturellement la création de nouveaux temples et la nomination de nouveaux pasteurs. Les Églises protestantes furent également atteintes par la loi de séparation.

Beaucoup d'israélites alsaciens, qui ne voulaient pas devenir allemands, vinrent s'établir soit à Nancy, soit dans d'autres villes de la région lorraine. L'Église israélite fut, comme les Églises chrétiennes, séparée de l'État par la loi de 1905.

II. — Les Églises sous le régime de la séparation (1905-1914).

A. — *L'Église catholique.*

A partir de la séparation, l'État n'eut plus à intervenir dans la désignation des évêques, qui furent désormais choisis par le souverain pontife. Deux des évêques de Verdun, Mgr Dubois [1] et Mgr Chollet, furent appelés le premier sur le siège de Rouen, le second sur celui de Cambrai.

Le clergé paroissial eut, au début de cette période, à subir les tracasseries des inventaires, et ce fut en différentes localités l'occasion de troubles plus ou moins sérieux. Pour faire vivre leur clergé, les évêques ont créé le denier du culte et organisé des quêtes annuelles, dont ils répartissent le produit entre les prêtres chargés d'un ministère. Dans les trois diocèses lorrains, le denier du culte a donné à peu près l'équivalent de ce que le clergé recevait de l'État sous le régime concordataire.

Une des conséquences de la séparation a été de rattacher plus directement le clergé français à la papauté et d'augmenter encore l'influence de celle-ci, puisque désormais c'est le souverain pontife qui nomme archevêques et évêques, sans aucune intervention du gouvernement.

B. — *Les Églises protestantes. L'Église israélite.*

Les Églises protestantes et l'Église israélite ont dû, comme l'Église catholique, demander à leurs fidèles l'argent néces-

1. Mgr Dubois est actuellement archevêque de Paris.



saire à l'entretien des pasteurs ou des rabbins. Les unes comme les autres ont trouvé sans peine les sommes nécessaires à assurer le traitement des ministres du culte.

La franc-maçonnerie de 1812 à 1914.

La franc-maçonnerie a recruté, au XIXe siècle, d'assez nombreux adhérents dans la moyenne et dans la petite bourgeoisie de nos départements. Il n'y a pour ainsi dire pas de ville, si modeste soit-elle, qui ne possède sa loge. Tandis qu'avant la Révolution, ainsi que nous l'avons montré [1], la maçonnerie s'était montrée tolérante et respectueuse des croyances religieuses, elle a pris de nos jours un caractère nettement sectaire, hostile au christianisme. Les loges ont exercé une influence néfaste sur la politique religieuse de la troisième République. Ce sont elles, à ce qu'il semble, qui ont inspiré les tracasseries dont l'Église catholique a été victime.

Les moeurs de 1812 à 1914.

Si, au XIXe siècle, les progrès matériels et intellectuels ont été très grands, si, d'autre part, les collectivités, États et communes, ont mieux compris et mieux rempli leurs obligations, comme en témoignent par exemple, en ce qui concerne l'État, les lois sociales et les modifications apportées à la législation pénale, par contre, le niveau moral des individus ne s'est pas élevé. Qu'il s'agisse des devoirs de famille ou des devoirs professionnels, on est généralement d'accord pour constater une décadence. Relâchement des liens de la famille, désunion dans les ménages, insubordination des enfants, désir de s'enrichir le plus vite possible avec le minimum de travail et sans s'inquiéter des moyens, voilà ce que l'on remarque de plus en plus vers la fin du XIXe siècle. Les causes

1. Voir t. II, p. 325-326.

de cet affaissement moral sont nombreuses et variées. Il faut mettre en première ligne l'affaiblissement du sentiment religieux; on ne saurait trop le répéter, la morale est étroitement unie à la religion, et ceux qui s'imaginent qu'une morale dépourvue de base et de sanctions pourra se montrer efficace s'abandonnent à la plus dangereuse des illusions. D'autres causes sont intervenues pour agir dans le même sens. La loi du divorce, qui a contribué à la désorganisation des familles, l'exode des campagnards vers les villes, le développement de l'industrie et le service militaire obligatoire ont accéléré cette décadence morale, dont beaucoup de gens se plaignent et à laquelle on a jusqu'ici vainement cherché des remèdes.

II. — Les Églises dans la lorraine annexée de 1871 à 1914.

1° *L'Église catholique.*

Les circonscriptions. — Le clergé séculier. — Le clergé régulier. — Action et influence du clergé. — Le clergé et l'État.

Disons tout de suite que le Concordat français de 1801 est resté en vigueur en Alsace-Lorraine sous la domination allemande.

Nous avons déjà parlé des changements apportés aux circonscriptions diocésaines en 1874 et du détachement du diocèse de Metz de la métropole de Besançon. On peut constater à ce propos que le diocèse de Metz recouvra, dans les vallées de la Sarre et de la Seille, des paroisses qui lui avaient appartenu autrefois et qu'il avait perdues en 1790, lors du remaniement des circonscriptions ecclésiastiques par l'assemblée constituante.

Mgr Dupont des Loges conserva ses fonctions jusqu'à sa mort, arrivée en 1886. Il fut remplacé par son coadjuteur, Mgr Fleck, d'origine alsacienne. Après le décès de Mgr Fleck (27 octobre 1899), il y eut une longue vacance, le Saint-Siège et le gouvernement allemand ayant eu quelque peine à s'en-

tendre sur le choix de son successeur. Finalement ce fut un bénédictin allemand de l'abbaye de Maria-Laach, Mgr Benzler, qui monta sur le siège de saint Clément (1901).

Le clergé paroissial du diocèse de Metz continua de se préparer dans le petit séminaire de Montigny et de se former au sacerdoce dans le grand séminaire de Metz.

Nous avons déjà vu que les jésuites avaient été expulsés de la Lorraine en 1872; il en avait été de même des rédemptoristes, des oblats, des frères des Écoles chrétiennes et des dames du Sacré-Cœur. Toutefois, lorsque le Kulturkampf fut terminé, le gouvernement laissa rentrer les rédemptoristes et les frères des Écoles chrétiennes. On trouve encore en Lorraine des franciscains. Les congrégations locales de femmes, sœurs de Sainte-Chrétienne, de la Providence de Peltre, de Saint-Jean de Bassel, du Bon-Pasteur, du Sacré-Cœur de Jésus, n'ont jamais été inquiétées.

L'action du clergé s'exerce toujours de la même façon. En ce qui concerne l'enseignement, elle se fait sentir davantage, l'école ayant un caractère confessionnel.

On a vu, dans le chapitre consacré à la Lorraine annexée, qu'un congrès eucharistique s'était tenu à Metz, en juillet 1907, sous la présidence du cardinal-légat Vanutelli et qu'en 1913 les catholiques allemands avaient choisi la ville de Metz comme lieu de leur congrès annuel.

En dépit du maintien, en Alsace-Lorraine, du Concordat de 1801, des conflits ont éclaté entre l'État et l'Église. Celle-ci eut à subir en Lorraine le contre-coup du Kulturkampf; nous avons déjà parlé des expulsions de congrégations religieuses. En outre, l'autorité allemande supprima, à Metz, la société des jeunes ouvriers, souleva des difficultés à propos des écoles primaires libres, du petit séminaire et des collèges ecclésiastiques. Une loi d'Empire contraignit au service militaire les séminaristes. M. de Mœller suscita également

des ennuis à Mgr Dupont des Loges, à l'occasion des fabriques, des prédicateurs étrangers, des prédications et des processions. Le président de la Lorraine supprima le mandement de Mgr Dupont des Loges pour le carême de 1875. Toutefois, à partir du moment où M. de Manteuffel devint Statthalter, la situation se modifia, et les tracasseries cessèrent. Le gouvernement témoigna même une certaine bienveillance aux membres du clergé, dont il augmenta les traitements. Il aurait voulu faire d'eux des instruments de germanisation, mais de ce côté il rencontra une très vive résistance. Les prêtres catholiques, à l'origine, n'éprouvaient aucune bienveillance à l'égard d'un gouvernement protestant, et ces dispositions défavorables ne firent que s'accentuer au moment du Kulturkampf. Plus tard, il est vrai, ces sentiments hostiles se modifièrent petit à petit, sous la triple influence d'un évêque allemand (Mgr Benzler), des avantages accordés par le gouvernement au clergé catholique, et de la politique combiste. Il y eut encore pourtant quelques conflits entre l'Église et l'État. Mgr Benzler s'attira même les censures du gouvernement, une première fois pour avoir voulu empêcher l'inhumation d'un protestant dans un cimetière, plus tard pour avoir invité les instituteurs catholiques lorrains à ne pas entrer dans le deutscher Lehrerverein; mais ce n'étaient là en somme que des querelles sans importance.

2° *Les Églises protestantes. L'Église israélite.*

Une des conséquences de l'annexion fut d'amener dans la Lorraine un assez grand nombre d'Allemands appartenant à la confession d'Augsbourg. En 1914 on comptait plus de 60.000 protestants dans le pays. Metz possédait un consistoire pour les réformés, Sarreguemines un autre consistoire pour les luthériens. Quelques églises luthériennes de la Lorraine dépendaient du consistoire de Saar-Union. On trouvait également, surtout dans l'arrondissement de Sarrebourg, quelques anabaptistes.

Comme des Juifs allemands étaient venus résider en Lorraine, la communauté israélite s'élevait en 1914 à 7.000 personnes ; il y avait à Metz un consistoire israélite.

3° *Les mœurs.*

La décadence morale est peut-être moins sensible dans la Lorraine annexée que dans la Lorraine française, au moins dans les cantons agricoles, où l'influence du clergé s'exerce d'une façon plus effective. N'oublions pas d'autre part que les Allemands ont cherché à propager en Lorraine leurs habitudes d'espionnage et de délation,

---

RÉSUMÉ SUR LA PÉRIODE DE RECUL DE LA FRANCE (1812-1914).

De 1812 à 1914, il ne s'est pas produit de transformations aussi profondes que pendant l'époque précédente ; nombreuses ont été cependant, au cours de cette période, les convulsions politiques, les guerres, les invasions et les annexions. Dans l'espace d'un siècle il n'y a pas eu moins de sept changements de gouvernement, dont trois en deux ans. Révolutions faites par le peuple de Paris, coup d'État exécuté par le chef du pouvoir exécutif, abdication imposée à un souverain par l'étranger, tels sont les spectacles auxquels nous assistons de 1812 à 1870. Nos ancêtres lorrains, qui n'avaient bien souvent pas souhaité ces événements, n'en acceptèrent pas moins les nouveaux régimes que d'autres avaient institués. S'ils ont vu tomber sans regrets la Restauration et la deuxième République, ils ont accueilli avec une faveur marquée le retour de l'île d'Elbe en 1815 et le coup d'État du 2 décembre 1851. Il faudra les désastres de 1870 pour détacher définitivement les Lorrains de la famille Bonaparte. Après avoir envoyé des

républicains siéger à l'assemblée constituante de 1848, ils portèrent à la présidence de la République Louis-Napoléon Bonaparte, en attendant qu'ils approuvassent le 2 décembre et la restauration de l'Empire. Après le 4 septembre, la majorité des électeurs lorrains se prononça pour la République ; la famille d'Orléans, qui représentait la monarchie libérale, conserva pourtant chez nous des partisans fidèles. La région lorraine n'a fourni des hommes d'État de premier plan qu'à deux des régimes qui se sont succédé en France depuis 1814, la Restauration et surtout la troisième République.

Beaucoup plus graves et beaucoup plus grosses de conséquences pour la région lorraine que les révolutions et que les coups d'État, ont été les guerres du premier et du second Empire. Envahi à trois reprises, notre pays n'a pas eu seulement à souffrir des maux qu'amène toujours une occupation étrangère, il a été par deux fois, mais surtout en 1871, amputé d'une partie de son territoire, cédé soit à la Prusse, soit à l'Allemagne. La question lorraine s'est trouvée rouverte au XIX[e] siècle, alors qu'en France tout au moins on la croyait définitivement résolue. L'annexion à l'Allemagne de l'Alsace et d'un tiers de la Lorraine a eu pour notre pays, pour la France et pour l'Europe des conséquences désastreuses; c'est elle qui a rendu nécessaire le régime dit de la paix armée, et c'est elle également qui a provoqué en partie la guerre de 1914. Cette annexion, faite contre la volonté des Lorrains et des Alsaciens, créait en effet dans l'Europe un malaise, d'où une guerre devait tôt ou tard nécessairement sortir.

Les institutions de la France n'ont pas cessé de se transformer, durant le XIX[e] siècle, dans un sens démocratique : droit de suffrage accordé à tous les citoyens, droit d'association, liberté de la presse ont été successivement accordés ou conquis. Si les membres des assemblées municipales et départementales sont nommés à l'élection comme ceux des assemblées politiques, le régime de centralisation institué par Napoléon I[er] subsiste encore aujourd'hui dans ses grandes lignes, malgré les tentatives faites en Lorraine et ailleurs pour

doter de pouvoirs plus étendus les assemblées locales, et pour grouper en régions les départements. Affranchir la province de la tutelle du pouvoir central et lui permettre de contrebalancer de façon plus efficace l'omnipotence de Paris, tel est le double but que poursuivent, sans se décourager, les partisans de la décentralisation et du régionalisme.

Séparés malgré eux de la France, les habitants de la Lorraine annexée ont, de 1871 à 1890, protesté contre la violence qui leur avait été faite. Le régime d'exception et les vexations auxquelles ils étaient soumis de la part de l'Allemagne n'étaient pas de nature à les réconcilier avec la domination germanique. Si, petit à petit, les manifestations protestataires devinrent, à partir de 1890, moins nombreuses et moins vives, il ne fallait voir là que de la lassitude, de la résignation, non un ralliement sincère à l'Allemagne.

L'agriculture n'a pas accompli dans la région lorraine autant de progrès que dans d'autres parties de la France. Les paysans s'y sont montrés défiants à l'égard des innovations, qu'il s'agît d'instruments agricoles, de semences ou d'engrais chimiques. Cependant les écoles d'agriculture n'ont jamais manqué à nos départements. La viticulture a particulièrement souffert dans notre pays ; les intempéries, les maladies cryptogamiques, enfin l'exode des paysans vers les villes ou vers les localités industrielles ont fait à nos vignes un tort irréparable. L'agriculture proprement dite, que la concurrence étrangère avait mise dans une situation très critique durant le dernier quart du XIX[e] siècle, s'est relevée petit à petit, grâce aux tarifs protecteurs de 1892. Seulement, de plus en plus, elle souffre du manque de main-d'œuvre.

Tandis que l'agriculture, sous ses différentes formes, constituait, jusqu'au milieu du XIX[e] siècle, l'occupation principale des habitants de la région lorraine, on constate déjà, sous le second Empire, le développement de l'industrie, plus spécialement de l'industrie métallurgique. Ce mouvement va s'accentuer à partir de 1871, l'annexion à l'Empire germanique de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine ayant amené

dans les départements lorrains restés français un grand nombre d'industriels originaires des territoires devenus allemands. L'industrie cotonnière, celle des chapeaux de paille et surtout l'industrie métallurgique ont pris un prodigieux essor. L'application du procédé de déphosphoration Thomas-Gilchrist à nos minerais et la découverte de riches gisements sidérurgiques aux environs de Briey, ont activé les progrès de la métallurgie. Le département de Meurthe-et-Moselle est devenu le pays du fer, tandis que la partie orientale des Vosges se couvrait de filatures et de tissages. Différentes industries chimiques et des industries d'art, verreries ou fabriques de meubles, prennent également naissance dans la région lorraine. Notre pays a pu fournir des capitaux et des ingénieurs aux usines et aux fabriques nouvelles, mais c'est à l'étranger, en particulier à l'Italie, que ces établissements ont dû demander en grande partie la main-d'œuvre dont ils avaient besoin. Les conflits, qui ont éclaté à plusieurs reprises entre patrons et ouvriers, n'ont pas en général présenté autant de gravité que ceux d'autres régions de la France.

Les progrès de nos industries et de nos transactions commerciales ont été favorisés par le développement du réseau ferré, par la création de canaux. Ajoutons que d'importantes maisons de banque ont apporté aux industries du pays un concours précieux. Quelques-uns des produits de nos établissements industriels ont trouvé des acheteurs dans toute la France et dans beaucoup de pays étrangers.

Dans la Lorraine annexée les denrées agricoles se sont en général bien vendues, assurant l'aisance aux cultivateurs. Les industries et surtout la métallurgie ont atteint un grand développement et acquis une prospérité qui profitait plus, il est vrai, aux Allemands, devenus propriétaires de nombreuses usines, qu'aux habitants du pays.

Nous avons vu, en étudiant les périodes précédentes, que la région lorraine était une des plus avancées de la France, en ce qui concerne la diffusion de l'instruction primaire. Les

départements lorrains restèrent parmi ceux qui comptaient le moins d'illettrés, jusqu'au jour où l'obligation de l'instruction primaire eut mis à peu près sur le même pied tous les départements français. Au lycée de Nancy vint s'ajouter, sous le second Empire, celui de Bar-le-Duc. Longtemps dépourvue d'établissements d'enseignement supérieur, la région lorraine fut successivement dotée en 1854, en 1864 et en 1872, de Facultés, qui en 1896 constituèrent une Université. Des écoles primaires et des collèges libres ont été créés dans la région lorraine au cours du XIXe siècle, surtout depuis 1850.

Après 1871, la partie de la Lorraine que le traité de Francfort avait annexée à l'Allemagne a vu ses collèges et ses écoles primaires organisés sur le modèle des établissements allemands similaires.

Sous le second Empire, le français avait fait de sérieux progrès dans les cantons de langue allemande de la Meurthe. L'annexion à l'Allemagne d'une partie des départements de la Moselle et de la Meurthe a non seulement arrêté la diffusion de notre langue, mais elle a fait gagner à l'allemand du terrain aux dépens du français et des patois tudesques.

La littérature et les arts ont évolué à plusieurs reprises en France, dans le cours du XIXe siècle. Le romantisme n'a que faiblement touché la Lorraine, dont le génie propre avait peu d'affinités avec ce mouvement littéraire. Pourtant le plus grand des romantiques, Victor Hugo, était d'origine lorraine. Quelque différents que soient les uns des autres les hommes de lettres lorrains, ils ont en général des tendances réalistes, mais ce réalisme n'a rien de brutal ni de grossier. L'école symboliste n'a trouvé en Lorraine que peu d'adeptes. Durant la seconde moitié du XIXe siècle et au début du XXe, notre pays a produit des écrivains de talent, comme jamais auparavant il n'en avait eu. Des Lorrains se sont illustrés à la même époque dans les sciences, surtout dans les sciences mathématiques. En art, comme en littérature, les Lorrains se sont en général montrés rebelles au romantisme. Quelques-uns des peintres lorrains du XIXe siècle se sont fait un nom et ont exercé une

influence considérable. L'art industriel a trouvé également un rénovateur qui, dans la verrerie et dans l'ameublement, a fait preuve d'une puissante originalité.

Il s'est produit en Lorraine, durant le deuxième quart du xixe siècle, une intéressante renaissance religieuse. Des ordres nouveaux de femmes, voués à l'enseignement ou au soin des malades, ont été créés dans les diocèses lorrains, surtout avant 1870. A deux reprises, les membres des congrégations religieuses ont dû se disperser et chercher un refuge à l'étranger. La séparation des Églises et de l'État a troublé, elle aussi, notre pays, bien qu'on soit arrivé, sans trop de peine, à trouver les fonds nécessaires à l'entretien du clergé.

Les communautés protestantes et israélites se sont développées à partir de 1871, bon nombre d'Alsaciens appartenant à ces confessions étant venus s'établir, après l'annexion, dans les départements lorrains restés français.

De son côté la Lorraine annexée a souffert du Kulturkampf. Par la suite la paix s'est faite entre l'Église et l'État, et le clergé lorrain, à la condition de ne pas témoigner de sympathies à la France, a pu, sans être gêné, s'acquitter de sa mission à l'église et même à l'école. Enfin, de nombreux immigrés sont venus grossir les communautés protestante et juive de la Lorraine annexée.

Sous l'action de causes multiples, que nous avons indiquées plus haut, le niveau moral des individus s'est abaissé. De plus en plus, on en prend à son aise avec les devoirs familiaux ou professionnels. Gagner beaucoup d'argent, le plus vite possible et par n'importe quels moyens, telle est la principale préoccupation d'un trop grand nombre de gens. Si la dernière guerre a vu se produire en Lorraine d'admirables actes d'héroïsme, de dévouement et d'abnégation, elle a fourni à de mauvais Français l'occasion d'étaler leur égoïsme ou leur cupidité, de se montrer uniquement soucieux, soit de préserver leur vie, soit d'exploiter sans pudeur l'État ou leurs concitoyens.

ÉPILOGUE

LA GUERRE DE 1914-1918 ET LE TRAITÉ DE VERSAILLES [1]

I. — La guerre de 1914-1918.

1° *Causes de la guerre.*

Ce n'est pas le lieu de rechercher les causes de la guerre européenne, qui a éclaté en 1914. L'une d'elles est sans con-

1 Bibliographie. — La Bibliographie de la Grande Guerre dans la région lorraine est tellement abondante que nous renonçons à indiquer les sources pour les opérations militaires. En ce qui concerne les ouvrages généraux, ainsi que les sources et les travaux relatifs à la vie dans la région lorraine, nous nous contentons de quelques brèves indications, renvoyant, pour le surplus, à la *Bibliographie lorraine*, fascicules de 1914-1919 et de 1920-1921. Les chapitres consacrés à la guerre de 1914-1918, qui sont l'œuvre de notre distingué collègue, M. Ch. Bruneau, fourniront au lecteur tous les renseignements bibliographiques qu'il peut désirer.

Sources : Vie dans la Lorraine française occupée et non occupée : Journaux. — *Pages de guerre écrites au jour le jour*, 215 fascicules in-8°, 1914-1918. — *La Grande Guerre. La vie en Lorraine*, 5 fascicules in-8°, 1914 — Hogard (abbé), *Livre d'or. Le clergé du diocèse de Nancy pendant la guerre*, 1914-1918, 1 vol. in-8°, 1920. — *Simples récits de guerre. La campagne de* 1914-1915 *dans la Meuse*, 1 vol. in-18, s. d.

Lorraine française non occupée : Mercier (R.), *Nancy sauvée* et *Nancy bombardée*, 2 vol. in-16, 1917 et 1918. — Vogt (P.), *Nancy pendant la guerre*. 1914-1918, *d'après les documents officiels*, 1 vol. in-4°, 1920. — Tricot (G.), *Pages vosgiennes. La vie à Remiremont pendant la guerre*, 1 vol. in-8°, 1916.

Lorraine française occupée : Mirman (L.), Simon (G.) et Keller (G.), *Leurs crimes*, 1 broch. in-12, 1916. — Martin (abbé A.), *Fillières. La vie dans un village lorrain envahi et occupé*. 1 vol. in-12, 1920. — Badel (É.). *Des ruines, de la gloire... Gerbéviller-la-Martyre*. 1 broch. in-8°, 1914. — Maire (J.), *Journal d'un maire du front à Hénaménil* (*M.-et-M.*) *du* 14 *juillet* 1914 *au* 2 *mars* 1915, 1 broch. in-8°, s.d. — Badel (É.), *Les cités martyres de Lorraine. Lunéville* (*août-septembre* 1914), 1 broch. in-16. — Viriot (A.), *Les Allemands à Nomeny* (*août* 1914), 1 broch. in-8°, 1916. — Berlet (Ch.), *Réméréville, un village lorrain pendant les*

tredit l'annexion de l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne. Le désir qu'avaient les empires centraux d'accroître leur territoire ou

mois d'août et de septembre 1914, 1 broch. in-18, 1916. — Boinet (A.), *Les visites d'art. Verdun et Saint-Mihiel*, 1 broch. in-24, s. d. — Colin (L.), *Les barbares à la trouée des Vosges*, 1 vol. in-12, 1915 — Allier (R.), *Les Allemands à Saint-Dié* (*27 août-10 septembre* 1914), 1 vol. in-16, 1918. — Collin (E.), *Saint-Dié sous la botte. Une mission imposée par les Allemands*, 1 broch. in-16, 1919. — Ferry (Marcelle), *Lettres de la Tuilerie* (*Revue de Paris*, 1915).

Lorraine annexée : Sources indigènes : Evrard (abbé Fr.), *Couarails devant Morhange*, 1 vol in-16, 1919. — Leclère (J. P.), *Suspicion et guerre*, 1 vol in-8°. 1920.

Sources allemandes : *Gazette de Lorraine. Metzer Zeitung. Lothringer Zeitung. Volksstimme. Lothringer Kalender.* — Goldschmitt (abbé F.), *Kriegeserlebnisse in Hessen*. 1 broch. in-8°, 1917. — *Im Süden von Metz. Ein Erinneringsblatt*, 1 vol. in-8°, s. d.

Projets allemands relatifs à l'Alsace-Lorraine : Schmidt (Ch.), *Les plans secrets de la politique allemande en Alsace-Lorraine*, 1 vol. in-8°, 1922.

Ouvrages généraux : Ouvrages français : Hanotaux (G.), *Histoire illustrée de la guerre de* 1914, 12 vol. in-4°, 1914-1921. — Palat (général E.), *La Grande Guerre sur le front occidental*, 6 vol. in-8°, 1917-1921. — Giraud (V.), *Histoire de la Grande Guerre*, 1 vol in-8°, 1920. — Bidou (H.) et Gauvain (A.), *La Grande Guerre* (1914-1918), 1 vol. in-8°, s. d. (*Histoire de France contemporaine* de Lavisse, t. IX).

Ouvrages allemands : Stegemann (H.), *Geschichte des Krieges*, 4 vol. in-8°, 1917-1921. — Immanuel (colonel Fr.), *Der Weltkrieg*, 1 vol. in-8°, 1920.

Traité de Versailles. Hanotaux (G.), *Le traité de Versailles de* 1919. *L'Europe organisée*, 1 vol. in-8°, 1919.

Travaux concernant la région lorraine : Opérations militaires : Dubail (génal), *Quatre années de commandement*, t. I et II, 2 vol in-8°, 1920 et 1921. — Foch (*maréchal*), *Le 20e corps à Morhange* (*Revue des Deux Mondes*, 1921). — Gillet (L.), *Verdun*, 1 vol. in-12, 1920. — Thomasson (lt-col de), *Les préliminaires de Verdun*, 1 vol. in 12, 1921. — Aimond (abbé Ch.), *La guerre de* 1914-1918 *dans la Meuse*, 1 vol. in-12, 1922. — Sadoul (L.), *La guerre dans les Vosges* (*Pays lorr. et pays mess.*, 1921).

Mutius (E. von), *Die Schlacht bei Longwy*, 1 vol. in-8°, 1919 (*Der grosse Krieg in Einzelldarstellungen*).

Vie dans la région lorraine : Lorraine française non occupée : Aimond (abbé Ch.), *op. cit.* (voir ci-dessus).

Lorraine française occupée : Aimond, *op. cit.* — Sadoul (L.), *La vie judiciaire en pays envahi* et *Raon-l'Étape et l'invasion* (*Pays lorr. et pays mess.*, 1920-1921 et 1920.

Lorraine annexée : A l'ouvrage, déjà cité (n. 1 de la p. 344), de Fribourg, ajouter Florent-Matter, *L'Alsace-Lorraine pendant la guerre. Les Alsaciens-Lorrains contre l'Allemagne*, 1 vol. in-8°, 1918.

Projets allemands relatifs à l'Alsace-Lorraine : Schmidt (Ch.), *Ce qu'ils auraient fait de l'Alsace-Lorraine*, 1 broch. in-8°, 1919.

leur hégémonie, tant industrielle que politique, devait contribuer également à provoquer le formidable conflit qui a bouleversé notre continent.

Les pays que menaçait la politique austro-allemande, France, Russie, Angleterre, s'étaient rapprochés les uns des autres, avaient conclu des accords en vue de se défendre contre les projets des empires centraux. Malgré l'évidence du danger, beaucoup d'hommes politiques, en France et en Angleterre, se berçaient de l'espérance chimérique que les guerres étaient devenues impossibles. C'est à peine si les terribles événements de 1914 ont ouvert les yeux des plus aveugles.

Ce fut l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand, héritier de son oncle François-Joseph, qui servit de prétexte au déclenchement des hostilités (28 juin 1914). Le 23 juillet, l'Autriche-Hongrie adressait un ultimatum à la Serbie, qu'elle semblait déclarer responsable du meurtre de François-Ferdinand. Bien que la Serbie, sous la pression de la France et de la Russie, qui manifestèrent une fois de plus leurs intentions pacifiques, eût accepté presque toutes les clauses de l'ultimatum, l'Autriche-Hongrie rompit avec elle et prit ses dispositions pour l'envahir. L'Allemagne, qui avait peut-être donné au gouvernement austro-hongrois le conseil de trouver un prétexte pour déchaîner le conflit, déclara le 1e août la guerre à la Russie, le 3 à la France, en alléguant, ce qui était faux et absurde, que des avions français avaient survolé Nuremberg. Puis c'était l'Angleterre qui déclarait, le 4, la guerre à l'Allemagne, celle-ci ayant refusé de retirer ses troupes de la Belgique, dont elle avait commencé l'invasion. Le 2 août le grand-duché de Luxembourg avait été occupé par les troupes allemandes.

2° *Forces et plan de campagne des belligérants.*

Si l'on compare dans leur ensemble les ressources des belligérants, on est frappé de l'énorme supériorité des puis-

sances de l'Entente sur celles de la Double Alliance. L'Angleterre, la France et la Russie étaient beaucoup plus peuplées que l'Allemagne et que l'Autriche-Hongrie. Les produits de leurs territoires européens et de leurs colonies étaient infiniment plus abondants et plus variés que ceux des empires centraux. Enfin, grâce à la supériorité de la marine britannique, elles possédaient la maîtrise des mers. Mais l'Allemagne compensait cette infériorité par quelques avantages d'une réelle valeur; elle était militairement mieux préparée que n'importe laquelle des puissances de l'Entente ; elle avait un matériel plus considérable, ses réseaux ferrés étaient admirablement développés ; la situation centrale de l'Allemagne et de l'Autriche était également pour elles un grand avantage. Il y avait en outre unité de direction, l'Allemagne imposant ses volontés à son alliée [1]. Enfin l'Allemagne devait mener la guerre avec le plus parfait mépris des règles posées par les conventions internationales et même des lois de l'humanité. Les Allemands se rendront coupables des actes les plus criminels, sans que bien souvent l'on puisse invoquer pour les justifier la chaleur du combat. Plus d'une fois des ordres barbares seront prescrits de sang-froid par les chefs de l'armée et exécutés par les sous-ordres avec la docilité propre aux Allemands. Quelque mauvaise opinion que l'on eût des Allemands avant 1914, on n'aurait jamais supposé que leur niveau moral fût tombé aussi bas. Une chose manque aux Allemands, le respect de la personne humaine ; ils n'ont ce sentiment ni pour eux-mêmes, ni pour autrui.

Les puissances de l'Entente devaient se trouver, malgré la supériorité de leur population et de leurs ressources, en état d'infériorité vis-à-vis des Allemands pour les causes que nous venons d'indiquer et pour d'autres encore. L'Entente a fréquemment donné des preuves de désaccord. L'Angleterre, la

1. Ajoutons que, si le 75 français était supérieur au 77 allemand, l'ennemi était mieux pourvu que nous de mitrailleuses et d'artillerie lourde de campagne.

France et la Russie avaient beaucoup de peine à coordonner leur action diplomatique et militaire. Elles mettaient une lenteur extrême à prendre des décisions, puis à les exécuter. N'ont-elles pas attendu jusqu'au printemps de 1918 pour créer l'unité de commandement, qui, si elle avait fonctionné plus tôt, aurait assuré à l'Entente une victoire plus rapide et moins sanglante ?

Le grand état-major français était persuadé que l'attaque allemande prendrait comme base l'Alsace-Lorraine ; il rejetait l'idée qu'elle se produirait par la Belgiqne, parce que la violation de la neutralité belge devait avoir pour conséquence l'entrée en scène de l'Angleterre. Aussi était-ce le long de la frontière d'Alsace-Lorraine que les principales forces de la France étaient massées au début de la campagne, et bien que les troupes allemandes eussent pénétré en Belgique dès le 4 août, le grand état-major ne modifia que lentement ses dispositions primitives. Craignant de se heurter à des obstacles insurmontables, si elle essayait d'envahir la Lorraine française, l'Allemagne avait décidé de porter son offensive plus au nord, en traversant la Belgique par les vallées de la Meuse et de la Sambre, puis de continuer l'attaque en se dirigeant sur Paris.

Lorsque la lutte commença, voici quelle était dans la région lorraine la situation militaire des belligérants. Du côté français la première armée, commandée par le général Dubail, forte des 6e, 8e, 13e, 14e et 21e corps, occupait le territoire de Belfort et le département des Vosges. A la gauche de cette armée venait la 2e, forte des 20e [1], 9e, 15e et 16e corps, commandée par le général de Castelnau ; elle s'étendait des Vosges jusqu'à la Moselle. Plus au nord était la 3e armée, dont le chef, le général Ruffey, avait sous ses ordres les 6e, 10e et 17e corps. Ces armées s'appuyaient sur les camps retranchés de Belfort et d'Épinal [2], de Toul et de Verdun ; ceux

1. Le 20e corps était commandé par Foch, le futur généralissime.
2. Épinal était devenu le chef-lieu du 21e corps d'armée.

de Belfort et d'Épinal, ainsi que ceux de Toul et de Verdun étaient reliés par des forts détachés. Entre le camp retranché d'Épinal et celui de Toul s'ouvrait la trouée de Charmes, en avant de laquelle s'élevait le fort de Manonviller et en arrière le fort de Bourlémont. A chacune des trois armées françaises les Allemands en opposaient une; c'était en allant du sud au nord la 7e armée, commandée par le général von Heeringen, partie en Alsace, partie en Lorraine, puis. dans cette dernière province, la 6e armée, qui avait à sa tête le Kronprinz Rupprecht de Bavière; dans la Lorraine, le grand-duché de Luxembourg et le Luxembourg belge se trouvait la 5e armée, sous les ordres du Kronprinz allemand, fils de Guillaume II. Entre les camps retranchés de Metz et de Strasbourg existait une trouée, qui correspondait en quelque sorte à celle de Charmes.

3° *Les opérations militaires.*

La guerre en 1914. — Les combats autour de Verdun (1916-1917). — La reprise de Saint-Mihiel et de l'Argonme en 1918. — Le rôle militaire des Lorrains

Au début d'août, les Allemands pénétrèrent en territoire français, occupèrent, pillèrent et incendièrent Nomeny sur la Seille, Cirey et Blâmont sur la Vezouse et Badonviller sur la Verdurette. Nos troupes prirent ensuite l'offensive. L'armée Dubail, qui engagea la première les opérations, s'empara, entre le 7 et le 14 août, des cols des Vosges méridionales et du massif du Donon ; le 15 elle commença la marche sur Sarrebourg, reprenant sur sa route Badonviller, Cirey et Blâmont. Le 20 Dubail rencontra, près de Sarrebourg, une partie des troupes du général von Heeringen; la bataille resta indécise, et le général Dubail aurait probablement repris la lutte, si les mauvaises nouvelles qu'il avait reçues de l'armée Castelnau ne l'avaient déterminé à battre en retraite. Castelnau, qui avait pris l'offensive le 14 août, occupa successivement, et sans rencontrer beaucoup de résistance, Vic, Moyenvic et Dieuze, mais il se heurta, le 20, à des positions

très fortes, que les troupes du prince Rupprecht occupaient près de Morhange. Mal préparée, l'attaque fut repoussée; elle aurait échoué, même si les troupes du Midi avaient été aussi entraînées que le 20e corps. Castelnau dut en conséquence ordonner la retraite. Ce fut seulement le 22 août que l'armée Ruffey s'ébranla; elle avait pour objectif la ville belge de Neufchâteau. Ici encore un corps d'armée du Midi, le 17e, eut une attitude médiocre, et nos troupes furent contraintes de se replier lentement du 23 au 25. Le général Maunoury, qui commandait l'armée de Lorraine, constituée les 19 et 20 août avec des divisions de réserve, exécuta le 25, sur le flanc gauche de l'armée du Kronprinz, une contre-attaque qui aurait pu donner les plus heureux résultats, si les événements qui se passaient vers le nord n'avaient décidé le grand quartier général à disloquer dès le 26 l'armée Maunoury et obligé le général Ruffey à se retirer sur la rive gauche de la Meuse. Ainsi nos troupes avaient dû partout se replier, laissant l'ennemi pénétrer sur notre territoire. Les Allemands s'emparèrent de Longwy le 26 août et de Manonviller le 27. Les armées du prince Rupprecht et de Heeringen, poursuivant leurs succès, cherchaient à séparer l'armée Dubail de l'armée Castelnau, à passer entre elles et à venir menacer l'aile droite de Joffre.

Du 21 au 26 août, l'armée Dubail fut en butte aux attaques répétées des troupes de la 7e armée allemande. Le 26 août, la ville de Saint-Dié tombait au pouvoir de l'ennemi. Depuis ce jour jusqu'au 4 septembre, Allemands et Français se disputèrent, dans de sanglants combats, la possession du col de la Chipote, qui met en communication les vallées de la Meurthe et de la Mortagne. Mais la lutte ne tarda pas à perdre de son intensité. Du côté français, comme du côté allemand, on allait transporter sur d'autres parties du front quelques-uns des corps d'armée qui se battaient dans les Vosges. Le 3 septembre le 21e corps français partait pour la Marne; le 6 septembre le 15e corps allemand était envoyé en Champagne. A partir de ce moment, les Allemands ralentirent leurs



Emile MANGIN, né à Sarrebourg en 1866, général de division, commandant d'armée (d'après une gravure de l'*Illustration*).

(Voir p. 484 et 486).



Les ruines de la grande guerre : VERDUN, ville basse, en 1916, après un bombardement (d'après une gravure de l'*Illustration*)

(Voir p. 483, 484 et 487).

attaques, puis ils battirent en retraite, abandonnant une partie du terrain qu'ils avaient conquis. Le 11 septembre nos troupes reprenaient possession de Saint-Dié. Pourtant l'ennemi resta maître de Senones, ainsi que de la haute vallée de la Plaine.

Les opérations des Allemands contre l'armée du général de Castelnau peuvent se subdiviser en deux phases. A la fin d'août ils se proposent de passer entre Dubail et Castelnau, de traverser la Moselle, pour aller menacer l'arrière de l'aile droite de Joffre. Du 21 au 25 août, les troupes du prince Rupprecht occupent Lunéville, Gerbéviller, qu'elles incendient et où elles massacrent une partie de la population, puis elles livrent, près de Rozelieures, une bataille à laquelle prennent part l'aile droite de l'armée Castelnau et l'aile gauche de l'armée Dubail. Arrêtés dans leur marche en avant après des luttes opiniâtres, les Allemands reculèrent lentement jusqu'à la Mortagne. Du 4 au 12 septembre, l'effort des Allemands allait se porter sur Nancy; c'est la bataille dite du Grand-Couronné[1]. Le 4 l'offensive commença à se dessiner. Amance, occupé par nos troupes, fut soumis, de la part des Allemands, à un feu des plus violents; on se battit avec acharnement dans la forêt de Champenoux. Le 6 septembre, Guillaume II arrivait à Metz et se rendait ensuite dans la vallée de la Seille, espérant faire bientôt dans Nancy une entrée triomphale. Le même jour, les troupes allemandes occupaient Pont-à-Mousson et attaquaient la forte position de Sainte-Geneviève, héroïquement défendue par le commandant de Montlebert, du 314e. Y eut-il à ce moment certaines hésitations dans le haut commandement de la 2e armée ? Castelnau songea-t-il à se re-

1 Des officiers, des hommes politiques et des journalistes avaient demandé à plusieurs reprises, mais sans obtenir satisfaction, que l'on fît de Nancy, devenu le chef-lieu du 20e corps, un camp retranché. Le gouvernement s'était contenté de faire amorcer quelques travaux de fortification de campagne sur les hauteurs qui s'élèvent au nord-est, à l'est et au sud-est de Nancy; ce sont ces hauteurs qui forment le Grand-Couronné.

plier sur la forêt de Haye ? Pourtant, il continua la lutte sur le Grand-Couronné, avec des alternatives de succès et de revers. Le 9 au soir, les Allemands réussirent à envoyer sur Nancy 70 obus de 105, qui causèrent dans la ville une panique. Ce fut probablement la défaite infligée sur la Marne à quelques-unes des armées allemandes qui décida le prince Rupprecht à battre en retraite le 12 septembre; la ville de Lunéville fut alors évacuée par l'ennemi. Celui-ci d'ailleurs allait s'installer jusqu'à la fin de la guerre sur des positions assez rapprochées de Nancy et de Lunéville, sans que nos troupes fussent en mesure de le rejeter dans la Lorraine annexée. Les armées Dubail et Castelnau se disloquèrent alors; tandis que les corps actifs étaient envoyés sur d'autres points du front, on constituait une armée formée surtout de divisions de réserve et occupant le territoire compris entre les Vosges et la Moselle[1].

La 3e armée, désormais commandée par le général Sarrail, formait l'aile droite du groupe qui se trouvait sous les ordres de Joffre, et lui servait de pivot dans le mouvement de retraite qu'il exécutait. Sarrail resta pour ainsi dire accroché à Verdun, laissant son centre et son aile gauche se replier lentement vers Bar-le-Duc. Du 6 au 11 septembre, l'armée Sarrail eut à soutenir de rudes combats contre celle du Kronprinz allemand. Celui-ci dut, à la suite de l'échec subi par les armées de von Kluck et de von Bulow, battre en retraite, abandonnant les territoires compris entre Bar-le-Duc et Montfaucon. Mais, durant la seconde quinzaine de septembre, ses troupes, reprenant l'offensive, nous enlevèrent Varennes et Vauquois, et s'installèrent solidement dans l'Argonne, où elles se maintinrent pendant près de quatre ans. Sarrail fut en outre obligé de résister à d'autres attaques venues de Metz. Le fort de Troyon repoussa d'abord victorieusement une tentative allemande. Dans la seconde quinzaine de

1. Cette armée porta pendant un certain temps le nom de « détachement d'armée de Lorraine ».

septembre, le général von Strantz, parti de Metz, se porta contre la Haye et les Côtes de Meuse. Du 21 au 26 septembre, il parvint à forcer les Côtes de Meuse, arriva dans la vallée de la Meuse, réduisit le fort du Camp des Romains et occupa Saint-Mihiel. Poussant plus loin son offensive, il se dirigeait vers l'Aire, quand il fut arrêté par le 8e corps d'armée français.

En 1915 nos troupes firent à plusieurs reprises des tentatives pour reprendre, dans les Côtes de Meuse, les positions perdues en septembre 1914 et pour obliger les Allemands à évacuer Saint-Mihiel. Les combats livrés dans la forêt des Éparges coûtèrent la vie à des milliers d'hommes, sans donner d'ailleurs de résultats satisfaisants.

Après avoir conquis la Serbie et la Pologne russe en 1915, les Allemands résolurent de frapper un grand coup sur le front occidental, en s'emparant de Verdun. La mission de prendre cette grande place fut confiée au Kronprinz allemand, dont cependant l'incapacité militaire ne faisait de doute pour personne. Pour assurer le succès de l'entreprise, le grand quartier général allemand mit à la disposition du prince un matériel énorme et des troupes nombreuses. Il n'y eut pas moins de 42 divisions allemandes engagées dans la bataille de Verdun en 1916.

La place était défendue par des forts détachés, en avant desquels nos troupes avaient creusé des lignes de tranchées, d'ailleurs insuffisantes. Le général Herr, qui commandait la place, n'avait au début sous ses ordres que 9 divisions. Tant au point de vue de la force numérique des troupes que des défenses, Verdun ne semblait pas en état de résister victorieusement à une attaque aussi formidable que celle qui allait fondre sur elle. Il fallut l'héroïsme de nos soldats pour que la place ne tombât pas au pouvoir de l'ennemi.

Tout d'abord, et pendant près de 15 jours, l'effort des Allemands fut concentré sur la rive droite de la Meuse. Le 21 février commença un bombardement intense des positions

occupées par nos troupes. Bientôt les Allemands attaquèrent avec rage nos lignes de tranchées, dont ils devinrent maîtres, malgré la résistance héroïque de nos soldats. Le 25 ils arrivaient à s'emparer du fort de Douaumont. La situation de Verdun paraissait bien compromise, quand ce jour même le général Pétain reçut le commandement des troupes chargées de défendre la place. La confiance qu'il inspirait à tous, généraux, officiers et soldats, les renforts en hommes et en artillerie qui lui furent envoyés, allaient lui permettre de tenir tête aux Allemands et de leur interdire l'accès de Verdun. Cependant, le 6 mars, le Kronprinz commençait l'offensive sur la rive gauche de la Meuse et faisait reculer nos troupes. Un mois plus tard, le 9 avril, une nouvelle offensive était déclenchée par les Allemands à l'est et à l'ouest de la Meuse. Dans le courant de mai, l'ennemi occupait sur la rive gauche le Mort-Homme et la cote 304. Le 9 juin le fort de Vaux, malgré la défense héroïque du commandant Raynal, tombait au pouvoir des Allemands. Le 22 et le 23 juin, le fort de Souville, sur la rive droite, était l'objet d'une violente attaque, qui échoua finalement, devant la résistance opiniâtre de nos soldats. L'offensive franco-britannique de la Somme, qui se produisit en juillet, obligea les Allemands à rappeler une partie des troupes du Kronprinz. Verdun était sauvée.

Après un arrêt de près de trois mois, la lutte recommença au nord de Verdun, mais cette fois ce fut l'armée française qui prit l'offensive. Le général Mangin enleva, le 24 octobre, le fort de Douaumont, et réoccupa le 2 novembre celui de Vaux. Le 15 décembre, il reprenait aux Allemands le village de Bezonvaux. L'offensive française se continua en août 1917 ; le général Guillaumat reconquit, du 20 au 26 août, le Mort-Homme et la cote 304 sur la rive gauche, la côte de Talou et la cote 344 sur la rive droite. Les Allemands perdaient ainsi une partie du terrain dont ils avaient acheté en 1916 la possession, au prix des plus énormes sacrifices.

Sur le reste du front de Lorraine, il n'y avait eu d'offensive sérieuse ni du côté français, ni du côté allemand. A l'ouest

de la Moselle, dans le Bois le Prêtre, des combats très meurtriers furent livrés de 1915 à 1918, mais sans modifier de façon appréciable les positions respectives des belligérants. Entre la Moselle et les Vosges les lignes de tranchées restèrent à peu près sans changements, tant du côté français que du côté allemand.

En 1918, les efforts successifs des Allemands ne se portèrent pas sur la Lorraine; celle-ci ne servit pas non plus de base à notre contre-offensive. En septembre seulement le secteur nord-ouest de la Lorraine commença à se réveiller, et ce furent les troupes américaines, secondées par des divisions françaises, qui donnèrent le signal de ce retour à la vie. Du 12 au 15 septembre, elles chassèrent les Allemands de Saint-Mihiel et leur reprirent une partie de la Woëvre. A partir du 26 septembre, nos alliés se mirent en mouvement au nord de Verdun. Tout d'abord ils déblayèrent la rive gauche de la Meuse, en liaison avec le général Gouraud ; ils s'emparèrent de Montfaucon et chassèrent l'ennemi de l'Argonne. Sur la rive droite, la marche en avant des Américains commença plus tard et se heurta à une opiniâtre résistance de la part des Allemands. Ce fut seulement à la veille de l'armistice que nos alliés arrivèrent près de Stenay et qu'ils occupèrent des hauteurs, d'où ils menaçaient la voie ferrée Sedan-Montmédy-Longuyon, dont la possession avait pour l'ennemi une importance considérable.

Entre la Moselle et les Vosges, le grand quartier général français avait massé des troupes nombreuses, qui allaient envahir la Lorraine annexée, lorsque l'armistice du 11 novembre mit fin aux opérations militaires.

Au moment où la guerre cessa, une partie du territoire lorrain français était encore au pouvoir de l'ennemi, qui ne l'évacua qu'après la signature de l'armistice.

Les Lorrains ont joué un rôle très honorable dans les opérations militaires de la Grande Guerre. Indépendamment des

hommes qui, par leur âge, appartenaient à l'active, à la réserve ou à la territoriale, notre pays a fourni à l'armée de nombreux engagés volontaires, dont la plupart étaient des citadins, fils de bourgeois ou d'ouvriers. Seulement, beaucoup d'ouvriers ont été retirés du front pour aller travailler dans les usines de guerre; les jeunes gens instruits ont été affectés à des états-majors ou à des bureaux. Aussi, en fin de compte, est-ce la population rurale qui a subi les plus lourdes pertes.

Plusieurs généraux, originaires de la région lorraine, se sont illustrés de 1914 à 1918. Citons en particulier Mangin, de Sarrebourg, Micheler, de Phalsbourg, d'Urbal, de Sarreguemines, Hirschauer, de Saint-Avold, de Maud'huy, de Metz et de Mitry, du Ménil-Mitry.

4° *La vie dans la région lorraine de 1914 à 1918.*

La région lorraine française non occupée par les Allemands. — La région lorraine française au pouvoir de l'ennemi. — La Lorraine annexée. — Les crimes commis par les Allemands.

Le pays fut, durant la guerre, soumis au régime de l'état de siège. Pour cette raison et pour d'autres encore, la vie des habitants fut en somme très pénible, surtout dans la zone voisine du front. Partout l'on eut à subir des restrictions tant au point de vue des aliments que de l'éclairage et du chauffage ; naturellement le prix des denrées n'avait pas tardé à subir une hausse assez forte. On ne pouvait se déplacer sans être muni d'un passeport. L'autorité militaire ne sut pas arriver promptement, pour les laissez-passer, à un régime intelligemment conçu. En cela, comme en beaucoup d'autres choses, chacun a pu constater des hésitations, des incohérences et des absurdités. Les habitants avaient perdu la liberté d'exprimer leurs idées, de faire connaître les faits tels qu'ils s'étaient passés réellement. Ils vivaient sous le régime de la censure, qui se montrait souvent aussi favorable à la diffusion des erreurs et des mensonges qu'hostile à la divulgation de la vérité.

Les régiments retirés du front et envoyés au repos étaien cantonnés dans les communes rurales de la région. Les paysans retirèrent de la présence des troupes dans leurs villages des avantages incontestables ; l'on a même pu parfois leur reprocher d'écorcher les soldats. Ces cantonnements prolongés constituaient à d'autres égards pour les habitants une charge assez lourde et une véritable gêne, sans parler des graves inconvénients moraux qui en résultaient. Les troupes étaient rarement logées dans les villes, qui recevaient en revanche les différents services militaires. Les villes, ainsi que les localités industrielles de la région lorraine, eurent beaucoup à souffrir des bombardements par zeppelins ou par avions, que, sans aucun souci des conventions internationales, les Allemands dirigèrent contre elles. Ils installèrent également, sur quelques points de la Lorraine annexée, de grosses pièces à longue portée, qui envoyèrent d'énormes obus sur Lunéville, sur Dombasle, sur Nancy et sur Pompey. Bombes, torpilles et obus ne causèrent pas seulement de grands dommages matériels, ils firent également dans la population civile de nombreuses victimes.

La vie collective continuait, mais bien entendu, avec des modifications profondes. D'abord les autorités civiles qui avaient été maintenues restaient soumises aux autorités militaires. Il y avait quelquefois des tiraillements et même des heurts entre généraux d'une part, préfets, sous-préfets et maires de l'autre. Les corps élus restèrent constitués tels qu'ils l'étaient au moment où la guerre fut déclarée. Il n'y eut durant cette période d'élections d'aucune sorte, et il ne pouvait y en avoir, puisqu'une moitié des citoyens avait été appelée sous les drapeaux. La tâche des autorités ne laissa pas que d'être très difficile et très pénible. Il leur fallait prendre, en particulier, des mesures pour assurer l'alimentation de la population civile et pour protéger celle-ci, par des moyens divers, contre les bombardements. Dans certaines villes, à Nancy par exemple, on reprochait à la municipalité de ne pas s'occuper assez activement de la question des subsistances et de

ne mettre aucune hâte à faire construire des abris, où la population pût, en cas de bombardement, trouver un refuge.

La crainte des bombardements décida bon nombre d'habitants des villes à émigrer dans le centre, l'ouest et le midi de la France. Il y eut à Nancy une série d'exodes en août et en septembre 1914 et durant les premiers mois de 1916. En février-mars 1918 le gouvernement ferma l'Université, le lycée et un certain nombre d'écoles de Nancy ; les habitants furent invités à quitter la ville, sans y être pourtant obligés. La population de Nancy tomba alors au-dessous de 40.000 âmes.

La justice, les services financiers et l'enseignement continuèrent de fonctionner tant bien que mal avec un personnel réduit. Durant la guerre, dans toutes les villes d'une certaine importance, le lycée, les collèges et quelquefois des maisons particulières furent transformés en hôpitaux auxiliaires. On recruta un personnel d'infirmiers, d'infirmières et d'auxiliaires variés dans la population féminine et parmi les hommes que leur âge ou leurs infirmités retenaient dans leurs foyers. Beaucoup de gens firent preuve d'un dévouement et d'une abnégation qui méritent les plus grands éloges.

Malheureusement d'autres, obéissant à des préoccupations intéressées, ne cherchaient que les moyens de faire fortune au détriment de l'État, des soldats ou de leurs concitoyens. Il y eut dans la région lorraine, comme partout en France, des profiteurs de la guerre. Beaucoup plus coupables encore sont les traîtres, qui se laissèrent acheter par l'ennemi et qui se livrèrent à l'espionnage. Pour quelques-uns qui furent découverts, arrêtés et exécutés, d'autres, plus heureux, restèrent ignorés, échappant ainsi au châtiment qu'ils avaient mérité.

Fonctionnaires et habitants de la région lorraine ont pour la plupart fidèlement observé l'Union Sacrée, que le gouvernement avait proclamée dès le début de la guerre. A cet égard M. Mirman, nommé en août 1914, préfet de Meurthe-et-Moselle et M. Grillon, sous-préfet de Verdun, se sont conduits avec une correction qui mérite les plus grands éloges.

Si l'existence des habitants de la Lorraine française située en deçà de nos lignes était bien précaire, elle n'en était pas moins un objet d'envie pour ceux de nos compatriotes qui eurent le malheur de voir leur territoire occupé pendant un temps plus ou moins long par l'ennemi. Nous reviendrons un peu plus loin sur les crimes que les Allemands ont commis. Bien entendu, ils soumirent au régime de l'état de siège les localités qui restèrent en leur pouvoir; ils exigèrent des habitants des réquisitions en argent et en nature, leur firent payer, outre les impôts ordinaires, des contributions extraordinaires; enfin ils leur infligèrent des amendes sous les plus légers prétextes. Les habitants eurent, naturellement, à subir un régime très dur de restrictions alimentaires, à loger les troupes allemandes mises en cantonnement. Pour diminuer le nombre des bouches à nourrir, les Allemands évacuèrent un certain nombre de villages lorrains, dont les habitants furent ramenés en France par l'Alsace et par la Suisse. Les appartements et les maisons qu'avaient abandonnés les évacués furent soumis de la part des Allemands à un pillage en règle. Pourtant la population de la partie de la Lorraine française qui fut occupée par l'ennemi semble avoir moins souffert que celle du nord de la France. Les sous-préfets de Briey et de Montmédy, ainsi que la plupart des fonctionnaires, avaient quitté le pays. Les Allemands gardèrent les municipalités existantes, qui, malgré leur bonne volonté, se trouvèrent souvent impuissantes à protéger leurs concitoyens contre les actes arbitraires et barbares de l'autorité allemande. Les tribunaux de première instance de Briey, de Montmédy et de Saint-Mihiel furent maintenus en principe, mais ils n'eurent que rarement l'occasion de fonctionner. C'étaient les tribunaux militaires allemands qui jugeaient les infractions aux règlements édictés par les généraux ennemis.

La population civile eut plus d'une fois à souffrir des bombardements dirigés par des avions français ou anglais contre des centres industriels ou contre des cantonnements allemands.

Dans la Lorraine annexée le gouvernement allemand fit tout de suite arrêter et transporter en Allemagne un certain nombre d'habitants, dont les sympathies pour la France étaient connues[1]. Quelques-uns des indigènes qui figuraient sur les listes noires de l'ennemi furent assez heureux pour gagner la France. Beaucoup de jeunes gens, qui devaient à la mobilisation rejoindre un régiment allemand, réussirent à traverser la frontière et vinrent s'engager dans la légion étrangère. La population de la Lorraine annexée fut, elle aussi, soumise au régime de l'état de siège, elle eut à supporter les restrictions alimentaires, les logements militaires, la formalité des passeports. Mais les Allemands lui infligèrent d'autres tracasseries; elle fut en butte à l'espionnage, à la délation, à des perquisitions domiciliaires. Défense fut faite aux habitants, sous peine de prison ou d'amende, d'employer en public la langue française. Les noms restés français des communes et des hameaux furent germanisés en 1915 et en 1916. L'autorité épiscopale, secondant la politique du gouvernement, restreignait en 1915 le nombre des paroisses où le curé avait le droit de prêcher en français. D'autre part, en 1917, la plupart des cloches étaient enlevées pour être fondues. Une pression était exercée sur les habitants en vue de les obliger à verser leur or ou à souscrire aux emprunts d'État. Enfin l'autorité militaire ennemie fit évacuer en 1918 quelques-unes des communes situées près de la ligne du front; la population alla chercher un refuge à l'intérieur.

Le gouvernement impérial, qui savait qu'il ne pouvait compter sur le loyalisme des annexés, avait songé, durant la guerre, à enlever au Reichsland son autonomie et à le disloquer : l'Alsace aurait été attribuée à la Bavière, la Lorraine à la Prusse. En outre, il fut question d'exproprier, sans les indemniser, les Français qui possédaient des terres ou des usines dans le pays d'Empire, d'établir en Lorraine des co-

1. Il y en eut plusieurs internés à Ehrenbreitstein, près de Coblenz.

lons venus d'Outre-Rhin et d'interdire complètement aux indigènes l'usage du français.

Quelques-uns des centres industriels de la Lorraine annexée reçurent à plusieurs reprises la visite d'avions françai ou anglais, dont les bombes et les torpilles firent quelques victimes dans la population civile.

Les villes et les villages où l'on s'est battu pendant la guerre ont naturellement été très éprouvés; les obus y ont tué beaucoup d'habitants et détruit nombre de maisons. Ce sont là des malheurs qu'entraînent toujours les opérations militaires. Mais les localités que l'envahisseur a occupées en août et en septembre 1914 ont eu cruellement à souffrir de la barbarie allemande. Sans aucun motif, sous un prétexte futile, des généraux ou des officiers ennemis ont ordonné de sang-froid le pillage, l'incendie de maisons ou même de villages entiers, le massacre enfin de civils inoffensifs, de tout âge, de tout sexe, de toute condition, vieillards, femmes, enfants, maires, curés, instituteurs, bourgeois, ouvriers ou paysans. C'est à peine si un volume nous suffirait pour relater les innombrables méfaits, véritables crimes de droit commun, dont les Allemands se sont rendus coupables dès le début des hostilités. En Meurthe-et-Moselle, les Bavarois se sont distingués de façon particulière. Ce sont eux qui ont complètement incendié Nomeny et tué à coups de fusil une partie de la population de ce bourg. Quelques personnes, qui avaient cherché un refuge dans la cave de M. Vassé, finissent par en sortir, pour ne pas être asphyxiées par la fumée; les Bavarois tirent sur elles et en abattent plusieurs. M. Adam est jeté vivant dans un brasier. A Maixe, M. Demange, blessé, est brûlé dans sa maison. Les Allemands incendient le village de Mazerulles et la maison du général Lyautey à Crévic. Cent douze maisons de Baccarat sont la proie des flammes. Le village de Saint-Maurice est réduit en cendres, beaucoup de ses habitants massacrés. Les Bavarois détruisent par le feu trois cents maisons de Gerbéviller et tuent dans ce bourg cinquante personnes. Le dé-

partement de la Meuse n'a pas été mieux traité. Des soldats de la garnison de Montmédy, qui s'étaient rendus, sont massacrés sans pitié par les Allemands à Bandeville. Les Wurtembergeois détruisent Clermont-en-Argonne, et une partie de la population de cette petite ville tombe sous leurs coups. Auzéville et Laheycourt sont livrés aux flammes; Triaucourt a le même sort et beaucoup de ses habitants sont égorgés. A Sommeilles, une mère de famille, ses quatre enfants et deux autres personnes périssent victimes de la cruauté allemande. A Stenay, un chirurgien allemand coupe sans nécessité la jambe d'un blessé français. Des habitants de Saint-Dié (Vosges) sont obligés par les Allemands de s'asseoir sur des chaises dans des rues balayées par le feu de nos soldats, et plusieurs d'entre eux tombent, frappés par des balles françaises. Il nous serait facile de mentionner quantité d'autres forfaits ; d'odieuses violences ont été en maints endroits exercées par les Allemands sur des femmes et même sur des fillettes. Le pays, dont les officiers et les soldats ont commis tous ces crimes, n'a vraiment plus le droit d'être rangé parmi les nations civilisées.

II. — Le traité de Versailles (28 juin 1919).

Longueur des négociations. — Clauses du traité. — Insuffisance et inexécution du traité. — M. Raymond Poincaré et l'Allemagne.

Il ne s'écoula pas moins de sept mois et demi entre l'armistice (11 novembre 1918) et le traité de Versailles (28 juin 1919). Les divergences de vues entre les alliés et la résistance opposée par l'Allemagne devaient faire durer plus que de raison les négociations. Celles-c ifurent menées, du côté de l'Entente, par les premiers ministres français et anglais et par le président de la République des États-Unis ; mais ni le docteur Clemenceau, ni le procureur Lloyd Georges, ni le professeur de droit Wilson n'étaient préparés à s'acquitter

de la tâche difficile qu'ils avaient eu la présomption d'assumer. Aucun d'eux n'avait du passé une connaissance suffisante. Deux d'entre eux, l'Anglais et l'Américain, ne se rendaient pas compte de ce qu'était la mentalité allemande. L'esprit d'utopie dominait Wilson, tandis que Lloyd Georges se laissait guider par des préoccupations mercantiles. Clemenceau eut à lutter souvent contre le premier anglais et contre le président des États-Unis, qui opposaient une fin de non-recevoir aux demandes de la France. Si Clemenceau triompha parfois du mauvais vouloir de ses collègues de l'Entente, il dut par contre leur faire bien des concessions, préjudiciables à nos intérêts et à notre sécurité. Aussi le traité de Versailles présente-t-il de graves lacunes et contient-il des dispositions dont on a justement critiqué l'insuffisance.

L'Alsace-Lorraine était purement et simplement restituée à la France, sans que la population fût appelée à manifester sa volonté par un plébiscite. Mais la France aurait voulu qu'on lui rendît Landau, Sarrelouis et les villages lorrains qu'elle avait perdus en 1814 et en 1815. Ses alliés s'y opposèrent et ne lui accordèrent qu'une demi-satisfaction. Le traité créa, sous le nom de pays de la Sarre, un territoire comprenant les villes de Sarrelouis et de Sarrebrück, ainsi que toute la région houillère et industrielle de cette partie de la vallée de la Sarre. Ces territoires furent séparés de la Prusse ou de la Bavière et soumis à l'autorité d'une commission administrative, dont les membres furent nommés par les puissances de l'Entente. Après quinze années de ce régime, la population décidera de son sort par un plébiscite. Elle dira si elle veut redevenir allemande, être incorporée à la France ou continuer de former un État autonome. Les houillères de la Sarre devinrent propriété de l'État français, qui les fit exploiter à son profit. Si le pays de la Sarre redevenait allemand, le Reich serait tenu de racheter les houillères à la France.

Quant au reste des territoires de la rive gauche du Rhin, rien n'était changé en principe à leur situation. Ils devaient con-

tinuer à dépendre respectivement de la Prusse, de la Bavière ou de la Hesse-Darmstadt. Ainsi, l'Entente victorieuse laissait à la Prusse, outre le Holstein, le Hanovre, la Westphalie, la Hesse-Cassel et le Nassau, les pays de la rive gauche du Rhin, c'est-à-dire des provinces sur lesquelles elle n'avait en définitive aucun droit. On manqua ainsi l'occasion d'affaiblir la Prusse, de l'empêcher de dominer l'Allemagne et de préparer une guerre de revanche. Il aurait fallu rendre à ces pays l'autonomie qu'ils avaient possédée autrefois, en faire des États du Reich, comme la Bavière ou le Wurtemberg. On aurait même très bien compris que la rive gauche du Rhin, morceau de la terre franque, de l'ancienne Austrasie, fût détachée de l'Allemagne et qu'elle reconquît l'indépendance dont elle avait joui autrefois [1].

Quant au grand-duché de Luxembourg, qui, avant 1914, était englobé dans le Zollverein allemand, et dont le réseau ferré était en partie exploité par la compagnie allemande des chemins de fer d'Alsace-Lorraine, il était, par le traité de Versailles, complètement libéré de la tutelle économique de l'Allemagne. Le grand-duché recouvrait ainsi sa pleine liberté d'action.

Le traité de Versailles n'imposait à l'Allemagne aucun paiement d'indemnité de guerre, mais elle était tenue de réparer les dommages que ses troupes avaient causés aux personnes et aux propriétés françaises, et d'assurer le service des pensions payées aux officiers, soldats ou civils blessés durant la guerre ou aux familles de tous ceux qui avaient trouvé la mort du fait de l'ennemi. Ces indemnités pouvaient d'ailleurs être payées soit en argent, soit en nature. A des titres divers toutes ces stipulations intéressaient la région lorraine. Une commission, dite des réparations, était chargée d'évaluer les degâts commis en territoire français par les Allemands et de prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'obliger le Reich à s'acquiter de ses obligations.

1. Au moment où nous corrigeons les épreuves de ce volume, nous voyons un mouvement autonomiste et même séparatiste se dessiner sur la rive gauche du Rhin ; puisse-t-il réussir !

Il fallait naturellement prendre des précautions à l'égard de l'Allemagne pour être assuré qu'elle paierait les indemnités. La rive gauche du Rhin et quelques têtes de pont sur la rive droite du fleuve devaient être occupées par les troupes de l'Entente, durant 5, 10 ou 15 ans. Même après le départ des soldats alliés, il était interdit à l'Allemagne d'entretenir des troupes, de garder ou d'élever des forteresses, non seulement à l'ouest du Rhin, mais sur la rive droite du fleuve, dans une bande de territoire large de 50 kilomètres. L'effectif de l'armée allemande serait réduit à 100.000 hommes, recrutés à l'aide d'engagements de longue durée. Enfin l'Allemagne devait livrer la plus grande partie de ses canons, de ses fusils, de ses sous-marins, de ses avions et de ses munitions.

Si la guerre avait duré plus de quatre années, si elle avait exigé de l'Entente d'énormes sacrifices, et cela en raison des fautes commises par les puissances alliées, celles-ci n'avaient pas voulu ou n'avaient pas su tirer de leur victoire tout le parti possible. Sous l'influence de considérations humanitaires, de préoccupations mercantiles, les États-Unis et l'Angleterre avaient adouci les conditions que la France aurait voulu imposer à l'Allemagne. Le traité de Versailles ne garantissait pas à notre pays, d'une façon absolument certaine, la réparation des dommages de guerre qu'il avait subis, ni la sécurité pour l'avenir. Il eût fallu disloquer la Prusse, lui enlever toutes les provinces qu'elle s'était indûment appropriées. Il aurait été en outre nécessaire de stipuler que l'occupation de la rive gauche du Rhin se prolongerait tant que l'Allemagne n'aurait pas satisfait complètement à toutes les obligations que lui imposait le traité de Versailles. Faute d'avoir pris toutes les précautions nécessaires, la situation restait précaire. Elle l'est devenue bien davantage encore en 1920 et en 1921, nos alliés, et plus spécialement l'Angleterre, ayant, semble-t-il, pris à tâche de contrecarrer la France, de l'empêcher d'obtenir les réparations et la sécurité auxquelles elle a droit. Nous avons dû plusieurs fois consentir des concessions très préju-

diciables à nos intérêts. La politique britannique a eu d'autres conséquences, qui ne se sont pas fait attendre. Les désaccords qui ont surgi entre les alliés ont encouragé l'Allemagne à se montrer récalcitrante, à ne pas s'acquitter de ses obligations en ce qui concernait le désarmement ou les réparations. Les pangermanistes, relevant la tête, prêchaient l'annulation du traité de Versailles et une guerre de revanche.

La situation devenait de plus en plus inquiétante, lorsqu'en janvier 1922 M. Raymond Poincaré, qui avait résigné, deux ans auparavant, ses fonctions de chef de l'État, prit, avec la présidence du conseil, le portefeuille des affaires étrangères. Les destinées de la France se trouvaient désormais entre les mains d'un homme aussi ferme que clairvoyant. L'occupation de la Ruhr, au mois de janvier 1923, a prouvé à l'Allemagne comme à l'Angleterre, qui désapprouvait notre initiative, que le temps des atermoiements et des concessions avait pris fin et que la France entendait contraindre les vaincus à tenir leurs engagements. Cette politique aurait produit d'importants résultats, si elle avait obtenu, sinon l'appui matériel, du moins l'approbation de l'Angleterre et de l'Italie. Il n'en a malheureusement pas été ainsi ; seule, la Belgique s'est associée à la France pour l'occupation de la Ruhr. Le gouvernement du Reich, après avoir annoncé en septembre que la résistance dite passive allait prendre fin, a continué par la suite de soulever des objections et de mettre des entraves à la reprise d'une vie économique normale dans la région westphalienne. D'autre part la situation intérieure de l'Allemagne demeure incertaine, troublée ; on redoute une restauration des Hohenzollern et des Wittelsbach. Dans ces conditions il faut souhaiter que M. Poincaré garde assez longtemps le pouvoir pour obliger nos ennemis à payer leurs dettes et pour les empêcher de préparer une nouvelle guerre. Après la formidable secousse d'où l'Europe est sortie meurtrie, elle a besoin d'une longue période de paix et de tranquillité.



Les ruines de la grande guerre :
NOMENY (Meurthe-et-Moselle), en décembre 1914.
(Voir p. 479 et 491).



Les ruines de la grande guerre :
CLERMONT-EN-ARGONNE (Meuse), à la fin de décembre 1914
(d'après une gravure de l'*Illustration*).
(Voir p. 492).

CONCLUSION

La région lorraine, par là j'entends les territoires des Médiomatriques, des Leuques et des Verdunois, qui ont formé en 1790 les quatre départements de la Meurthe, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges, a été occupée aux différentes époques de l'histoire, et surtout aux plus anciennes, par des populations variées, Néolithiques, Ligures et Belges. Il ne s'établit que très peu de colons romains dans le pays. mais les invasions germaniques laissèrent sur le sol de la région lorraine des représentants, dont les uns se perdirent dans l'ancienne population indigène, tandis que les autres furent assez nombreux pour absorber celle-ci ; c'est ce qui explique la différence de langue entre le nord-est de la Lorraine et le reste du territoire.

Notre pays fut soumis, durant le premier siècle avant notre ère, à la domination romaine. Ses habitants finirent, sans que la force les y contraignît, par adopter la langue et les institutions de Rome. En butte, pendant plus de deux cents ans, aux invasions des Germains, ils reconnurent, vers la fin du ve siècle, l'autorité de Clovis, roi des Francs. Sous les successeurs de Clovis, et plus tard sous la dynastie nationale des Carolingiens, notre pays, qui porta successivement les noms d'Austrasie, puis de France centrale, jouit d'une tranquillité qu'il n'avait pas connue auparavant et qu'il ne retrouvera plus dans la suite. Il forma même le centre de l'empire fondé par les premiers Carolingiens.

Le traité de Verdun (843), qui démembre cet empire, marque le commencement d'une ère nouvelle, dont nous n'avons peut-être pas encore vu la fin. Déchue de sa situation prépondérante, la région mosellane n'arrive même pas à sauve-

garder son indépendance. Ballottée entre les rois de la France occidentale et ceux de la France orientale, c'est-à-dire de la Germanie, elle finit, au xe siècle, par être soumise à ces derniers. Incorporée plus tard au Saint-Empire, elle sera, depuis le xiiie siècle, de moins en moins mêlée à la vie de cet Empire. Sous l'influence de causes multiples, le pays se disloque, se morcelle en un grand nombre de principautés laïques ou ecclésiastiques, dont les luttes remplissent la dernière période du Moyen Age. Au xve siècle, le duché qui porte le nom de Lorraine réussira, non sans peine, à maintenir son indépendance contre les Valois de Bourgogne ; c'est alors que s'opérera l'union de la Lorraine et du Barrois. Mais au siècle suivant, les Valois de France prennent pied dans la région, en occupant les villes de Metz, de Toul et de Verdun. Après de terribles luttes pour conserver son indépendance, la Lorraine sera, au xviiie siècle, annexée à la France.

La Révolution modifiera profondément les institutions et la vie dans la région lorraine, comme dans toute la France. C'est à ce moment que les habitants du pays deviendront vraiment français. Toutefois la France ne saura pas toujours préserver notre pays des invasions étrangères. L'ambition jamais assouvie de Napoléon Ier et la politique aventureuse de Napoléon III provoqueront, à trois reprises, l'occupation de la région lorraine par l'ennemi et des amputations plus ou moins importantes de son territoire. Le traité signé à Versailles en 1919 a simplement restitué à la France l'Alsace et le morceau de la Lorraine que lui avait fait perdre en 1871 le traité de Francfort.

Les habitants de la région lorraine étaient divisés en classes dans l'antiquité, au Moyen Age et durant la période moderne. Au cours des mêmes époques, les institutions avaient un caractère monarchique et aristocratique. La Révolution française a eu le mérite de supprimer les distinctions sociales fondées sur la naissance, et de proclamer le principe de l'égalité des citoyens devant la loi, devant l'impôt et celui

de leur admissibilité à toutes les fonctions publiques. Ces principes ont inspiré la législation des assemblées révolutionnaires et de presque tous les régimes qui se sont succédé depuis 1799. Au point de vue politique, la France a connu les régimes les plus divers, que les Lorrains ont tour à tour acceptés ou subis. Ils ont fini par se rallier en immense majorité à la République, devenue en 1875 le gouvernement légal du pays.

Avant la guerre de 1870-1871, c'est à l'agriculture que s'adonnaient la plupart des habitants de la région lorraine. Le sol était d'une fertilité moyenne, le climat assez rude ; qu'on ajoute à cela l'esprit traditionaliste et même routinier des habitants, les guerres incessantes, et l'on comprendra que l'agriculture n'ait fait pendant des siècles que très peu de progrès. Bien que la Lorraine eût dans ses gisements de sel, dans ses mines de fer, ainsi que dans ses forêts, les éléments de plusieurs industries, celles-ci, qui avaient connu pourtant à différentes époques, en particulier au XVIe et au XVIIIe siècles, une certaine prospérité, ne se sont vraiment développées que depuis 1871. Nous avons vu pourquoi l'annexion avait eu pour la partie de la Lorraine restée française des conséquences favorables. D'autres facteurs sont intervenus pour hâter cet essor industriel. Les industries métallurgiques et textiles, l'industrie du sel, celles de la verrerie, de la faïencerie, de la féculerie, de la brasserie, du mobilier comptent, surtout les deux premières, parmi les plus importantes de la région. Même pour la métallurgie, la Lorraine tenait le premier rang parmi les régions françaises. Tant que l'agriculture et l'industrie n'ont fait que des progrès médiocres, le commerce a eu peu d'importance. Il en a été tout autrement à partir du jour où l'essor industriel du pays, ainsi que la création de voies ferrées et de canaux ont complètement changé les conditions de la vie économique de la région lorraine.

Les industries minière et métallurgique de la Lorraine

annexée ne se sont pas moins développées que celles du bassin de Briey ; il en a été de même du réseau ferroviaire du Reichsland.

Notre pays a compté des écoles florissantes à toutes les époques ; l'instruction y a toujours été répandue. La création, au XVIe siècle, de l'Université de Pont-à-Mousson a exercé une heureuse influence sur le développement intellectuel du pays.

Durant le XIXe siècle, mais surtout depuis 1871, une série de lois a favorisé les progrès de l'instruction publique. Lorsque la Grande Guerre a éclaté, la région lorraine possédait une Université, des lycées, des collèges et des écoles primaires, dont la prospérité ne laissait rien a désirer.

Il a fallu un contact intime avec la France pour que la Lorraine donnât naissance à des écrivains de talent. C'est surtout au XIXe siècle que des littérateurs lorrains se sont placés au premier rang des écrivains français. Au contraire, la Lorraine a de tout temps produit des artistes : architectes, sculpteurs, peintres ou graveurs. De la renaissance carolingienne, qui avait eu dans le pays quelques-uns de ses foyers, est sortie au XIe siècle une école d'art roman originale. L'influence française a dominé durant les derniers siècles du Moyen Age. Au temps de la Renaissance l'Italie attirera nos artistes, tandis qu'à partir du XVIIIe siècle l'action de la France redeviendra prépondérante.

Nos ancêtres, d'abord païens, ne se convertirent au christianisme que du IIIe au Ve siècle. Le pays se subdivisa en trois diocèses, correspondant aux cités de Metz, de Toul et de Verdun. De nombreuses abbayes s'élevèrent dans la région du VIe au XIIIe siècle. Quelques-unes d'entre elles ont joué un rôle considérable, ont été non seulement des centres religieux, mais des foyers de vie intellectuelle et de vie économique. Celles des Vosges ont donné naissance à des villes d'une certaine importance. Seulement évêques et abbés, devenus de grands propriétaires, puis des fonctionnaires, ensuite, à l'é-

poque de la féodalité, de grands seigneurs, se recrutèrent de plus en plus parmi les cadets des familles nobles, et ceux-ci s'occupèrent beaucoup plus de leurs intérêts temporels que des affaires spirituelles dont ils avaient la direction. Le clergé paroissial était médiocrement instruit et de mœurs relâchées. Bien que les nombreux abus dont souffrait l'Église eussent choqué quelques-uns des habitants du pays, la Réforme protestante, qui se propagea au xvi[e] siècle dans une partie de l'Europe, ne rencontra, sauf à Metz, que peu d'adhérents dans notre pays. Il est vrai que les ducs de Lorraine se montrèrent nettement hostiles aux idées nouvelles. Les réformes apportées par le concile de Trente et plus tard la Révolution française ont amené la disparition de la plupart des abus dont l'Église avait souffert durant le Moyen Age et la période moderne.

La paix religieuse, troublée à plusieurs reprises depuis 1789, a été de nouveau gravement compromise par la séparation des Églises et de l'État, mesure nécessaire, mais à laquelle on a procédé de façon maladroite et brutale, ainsi que par différentes dispositions législatives dirigées surtout contre les congrégations enseignantes.

Les mœurs ont été longtemps rudes, très rudes même, dans le pays, et le christianisme n'a réussi qu'avec beaucoup de peine et de lenteur à les adoucir. Il s'en faut d'autre part que la moralité se soit améliorée durant les cinquante dernières années. On a l'impression, à l'heure actuelle, qu'en ce qui concerne les devoirs tant familiaux que professionnels il y a non point progrès, mais bien plutôt recul ; à cet égard la dernière guerre a eu des conséquences déplorables.

Qu'est-ce que l'avenir réserve à la région lorraine? Je me garderai bien ici de prophétiser. Mais qu'il me soit permis d'exprimer en terminant deux souhaits : le premier est que la France, enfin guérie des illusions du pacifisme et du goût des aventures, sache, par une politique vigilante et ferme, mettre notre pays à l'abri des invasions, qui depuis un siècle

et quart l'ont si profondément troublé ; le second que les quatre départements de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges sortent de leur isolement et se groupent en une région qui ait, en ce qui concerne ses intérêts locaux, le droit de s'administrer elle-même.

ADDITIONS ET CORRECTIONS [1]

TOME I

P. XIII, *entre* documents rares *et* DURIVAL, *ajouter* DORVAUX (abbé), *Anciens pouillés du diocèse de Metz*, 1 vol. in-8°, 1902, avec un atlas.

Ibid., *entre* LEPAGE (H.) et CHARTON (Ch.), *et* MARTIN (Al.), *ajouter* LONGNON (A.), et CARRIÈRE (abbé O.), *Anciens pouillés de la province de Trèves*, 1 vol. in-4°, 1915.

P. XIV, *entre Reichsland et* ROUSSEL, *ajouter* ROBINET (abbé) et GILLANT (abbé), *Pouillé du diocèse de Verdun*, 4 vol. in-8°, 1888-1910.

P. 9, n. 1, *ajouter à la fin* GOURY (G.), *Le paléolithique en Lorraine* (*Anthropologie*, t. XXV, 1914). — SCHUMACHER (K.), *Siedelungs-und Kulturgeschichte der Rheinlande. I. Die vorrömische Zeit*, 1 vol. in-4°, 1921.

P. 19, n. 1, *ajouter à la fin* SCHUMACHER (K.), *op. cit.*

P. 29, n. 1, l. 3, *après* t. XIII. — *ajouter* ESPÉRANDIEU (commandant É.), *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, t. V et VI, 2 vol. in-4°, 1913 et 1915.

Ibid., *ibid.*, l. 14, *ajouter* MORIN-JEAN, *La verrerie en Gaule sous l'Empire romain*, 1 vol. in-4°, 1913. — BONNARD (L.), *La navigation intérieure de la Gaule à l'époque gallo-romaine*, 1 vol. in-8°, 1913.

Ibid., *ibid.*, l. 29, *ajouter* REUSCH (A.), *Keltische Siedelungen in den Vogesen*, et *Römische Villen im Kreise Saarburg* (*Jahrbuch* de Metz, t. XXIII et XXIV, 1911 et 1912). — CUMONT (F.), *Comment la Belgique fut romanisée* (*Annales de la Société royale d'archéologie de Bruxelles*, t. XXVII, 1914). — REINERS (H.) et DREXEL (F.), *Eine Römersiedelung vor Verdun*, 1 vol. in-8°, 1918. — UNVERZAGT (W.), *Terra sigillata mit Rädchenverzierung. Materialien zur römisch-germanischen Keramik*, 1 fasc. in-4°, 1919. — CHENET (G.), *Anciennes verreries d'Argonne* (*Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques* (1920). — CHENET (G.), *Gobelets ovoïdes moulés d'Autry-Lavoye. Céramique gallo-romaine d'Argonne* (*Pro Alesia*, nouvelle série, t. V, 1920). — WESTPHALEN (R. de), *Le culte de l'arbre dans nos coutumes populaires* (*Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine*, t. XXXII, 1923).

1. Nous n'avons pas cru devoir reproduire ici les additions et corrections qui se trouvent au tome I (p. 510) et au tome II (p. 338).

P. 60, n. 1, l. 1, *au lieu de* J. le Blant, *lire* E. le Blant.

P. 61, n., l. 7, *au lieu de* 1894, *lire* 2e éd., 1907 et t. III, 1915.

Ibid., ibid., l. 14, *ajouter* Lévêque (abbé L.), *Solimariaca et saint Élophe*, 1 vol. in-12, 1912. — Bigot (L.), *Monsieur saint Euchaire de Liverdun et les martyrs de Pompey*, 1 vol. in-12, 1912.

P 62, l. 31, *au lieu de* M. l'abbé Paulus *lire* les abbés Chaussier et Châtelain.

P. 75, n. 1, l. 27, *ajouter* Wolfram (G.), *Siedelungsprobleme in Elsass-Lothringen* (*Verhandlungen des XIXten Geographentags zu Strasburg in Elsass* 1914, 1915). — Lévy (P.), *Les dialectes germaniques en Lorraine* (*Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine*, t. XXXII, 1923).

P. 93, n. 1, l. 12, *au lieu de* 1901 *lire* 1902.

P. 115, l. 19, *au lieu de* Metz *lire* Toul.

P. 138, n., l. 10, *ajouter* Dopsch (A.), *Die Wirthschaftsentwicklung der Karolingerzeit vornehmlich in Deutschland*, 2 vol. in-8o, 1912 et 1913. — Halphen (L.), *Etudes critiques sur l'histoire de Charlemagne*, 1 vol. in-8o, 1921.

P. 149, n. 1, l. 11, *ajouter* Manitius (M.), *Geschichte der lateinischen Literatur im Mittelalter*, 1 vol. in-8o, 1911.

P. 157, n., l. 11, *au lieu de* 1880 *lire* 1889.

Ibid., ibid., l. 17, *ajouter* Guise (abbé), *Saint Sigisbert roi d'Austrasie* (630 656), 1 vol. in-12, 1920. — Grimme (Fr.), *Die Kanonikerregel des heiligen Chrodegang und ihre Quellen* (*Jahrbuch* de Metz, t. XXVI, 1914).

P. 184, n. 1, l. 5-6., *au lieu de* Les chartes dans Calmet... Bloch, *lire* Pour les chartes, aux ouvrages, déjà mentionnés, de Calmet... de Bloch, ajouter Grosdidier de Matons (M.), *Catalogue des actes des comtes de Bar de* 1022 *à* 1239, 1 vol. in-8o, 1922. — Duvernoy (É.), *Catalogue des actes des ducs de Lorraine de* 1048 *à* 1139. (*Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, t. LXII, 1912). — Pour les nécrologes: Aimond (abbé Ch.), *Le nécrologe de la cathédrale de Verdun*, 1 vol. in-8o, 1910 et *Les nécrologes de l'abbaye de Saint-Mihiel*, 1 vol. in-8o, 1923.

P. 185, n. 1, l. 20, *ajouter* Grosdidier de Matons (M.), *Le comté de Bar des origines au traité de Bruges* (*vers* 950-1301), 1 vol. in 8o, 1922.

P. 209, n. 1, l. 11-12, supprimer *Catalogue des actes...* t. LXII, 1912.

Ibid., ibid., l. 13, ajouter *Catalogue des actes des ducs de Lorraine de* 1176 *à* 1220 (*Mém. Soc. arch. lor.*, t. LXIV, 1914 1919). M. Duvernoy a réuni en un tirage à part ce travail et celui que nous avons cité à la p. 184, n., sous le titre *Catalogue des actes des ducs de Lorraine de* 1048 *à* 1139 *et de* 1176 *à* 1220, 1 vol in-8o, 1915. Du même, *Catalogue des actes de Ricuin, évêque de Toul* (*Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques* [1917], 1918).

Ibid, *ibid.*, l. 22, *après* Châtelain, *ajouter* et de M. Grosdidier de Matons.

Ibid., *ibid.*, l. 31, *ajouter* Schaudel (L.), *Les comtes de Salm et l'abbaye de Senones*, 1 vol. in-8°, 1921.

P. 281, n. 1, l. 5, *ajouter* Pfister (Chr.), *Bullaire de l'Église de Toul* (1050-1198) (*Mélanges d'histoire offerts à M. Charles Bémont*, 1 vol. in-8°, 1913).

P. 293, l. 1, *au lieu de* et Insming, *lire* et le prieuré d'Insming.

P. 293, dernière ligne et p. 294, l. 30, *au lieu de* Scharfenstein *lire* Scharfenberg.

P. 297, l. 10, *après* en 1140, *ajouter* à Trèves en 1227 et en 1238.

Ibid., l. 12, *au lieu de* Ceux de Toul... en 1238, *lire* celui de Toul en 1198 et le concile provincial de Trèves en 1238.

P. 298, l. 27, *avant* Beaupré, *ajouter* Haute Seille.

P. 313, n. 1, l. 13, *au lieu de* 2 vol. in-8°, 1908 et 1910, *lire* 4 vol. in-8°, 1908-1916.

P. 323, l. 11, *effacer* et fait prisonnier.

P. 375, l. 16, *au lieu de* Créhange *lire* les seigneurs de Créhange.

P. 384, n., l. 22, *après* troisième période *ajouter* Lepage (H.), *La guerre de Sedan et René II* (*Mém. Soc. arch. lor.*, t. XXXIV, 1884).

P. 402, n. 1, l. 19, *ajouter* Perrin (É.), *Le droit de bourgeoisie et l'immigration rurale à Metz au XIIIe siècle* (*Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine*, t. XXX, 1921).

P. 404, l. 4, *au lieu de* six châtellenies, *lire* huit châtellenies.

P. 424, l. 26-27, *supprimer* mentionnée pour la première fois en 1324.

P. 456, n., l. 31, *ajouter* Dorner (Mme M.), *Philippe de Vigneulles. Un chroniqueur messin des XVe et XVIe siècles* (*Mém. Acad. Metz*, 1913-1914).

P. 458, l. 17 et 19, *au lieu de* Saint-Victor *lire* Saint-Vincent.

P. 472, l. 10-11, *effacer* Saint-Clément.

Ibid., l. 16, *au lieu de* Bousch, *lire* Buchs.

Ibid., l. 17, *après* verriers *ajouter* comme Thiébaut ou Théobald de Lixheim.

P. 477, n. 1, l. 1, *au lieu de* Sources, voir ci-dessus, p. 313 et 338, *lire* Aux sources mentionnées p. XIII, XIV, 313 et 338, ajouter Lepage (H.), *Pouillé du diocèse de Toul rédigé en 1402*, 1 vol. in-8°, 1863.

P. 477, n. 1, l. 11, *après* 1913, *ajouter* Morret (B.), *Stand und Herkunft der Bischœfe von Metz, Toul und Verdun im Mittelalter*, 1 vol. in-8°, 1911.

P. 486, l. 34-35, *au lieu de* L'un et l'autre abandonnèrent le concile... l'un et l'autre devinrent cardinaux, *lire* Le premier abandonna le concile pour se rallier à Eugène IV; Nicolas V le nomma cardinal. Le second, créé cardinal en 1444 par l'antipape Félix V, resta fidèle au concile de Bâle, jusqu'à la dissolution de cette assemblée. Nicolas V le confirma dans sa dignité de cardinal, lorqu'il eut fait sa soumission.



TOME II

P. 8, n., l. 25, *ajouter* HAZON DE SAINT-FIRMIN (Jane), *Le chef de l'invasion allemande de Lorraine et de France en* 1587, *Fabien seigneur et burgrave de Dohna* (1550-1621) (*Mém. Soc. arch. lor.*, t. LXV, 1920-1922).

P. 30, dernière ligne, *au lieu de* nièce *lire* sœur.

P. 50, l. 19, *après* par lui *ajouter* en 1625.

P. 89, dernière ligne et p. 104, l. 5, *au lieu de* Cour (s), *lire* Chambre (s).

P. 109, l. 2, *au lieu de* Versailles, *lire* Fontainebleau.

P. 116, n. 1, l. 29. *ajouter* BOYÉ (P.), *Le roi Stanislas grand-père* (*Mém. Soc. arch. lor.*, t. LXV, 1920-1922).

P. 129, l. 24, *après* rétablit, *ajouter* en 1775.

P. 134, n., l. 2, *ajouter* LAVERGNE (L. de), *Les Assemblées provinciales sous Louis XVI*, 1 vol. in-8°, 1863. — RENOUVIN (P.), *Les Assemblées provinciales de* 1787, 1 vol. in-8°, 1921.

Ibid., *ibid.*, l. 20, *ajouter* MUNIER-JOLAIN (J.), *L'ancien régime dans une bourgeoisie lorraine* (*Saint-Nicolas-de-Port*), 1 vol. in-8°, 1885.

Ibid., *ibid.*, l. 22, *avant* MAHUET, *ajouter* SOUHESMES (R. de), *La criminalité en Lorraine d'après les lettres de rémission* (1473-1737) (*Annales de l'Est*, t. XV et XVI, 1901 et 1902).

Ibid., *ibid.*, dernière ligne, *ajouter* GINSBURGER (M.), *Samuel Lévy rabbin et financier* (*Revue des études juives*, t. LXV, LXVI, LXVII et LXVIII, 1913 et 1914).

P. 138, l. 11, *après* Fénétrange (1707), *ajouter* Rambervillers (1718).

P. 151, l. 2, *au lieu de* institua la vénalité des offices de judicature, *lire* rétablit la vénalité des offices de judicature, que Charles III avait déjà instituée à la fin du XVI[e] siècle.

P. 162, *après* la ligne 3, *ajouter* Parmi les intendants français qui administrèrent la Lorraine au XVII[e] siècle, on peut citer Chantereau-Lefebvre, Charuel et Desmarets de Vaubourg.

Ibid., l. 4, *au lieu de* s'en était souvent inspiré, *lire* s'était souvent inspiré des réformes administratives et judiciaires opérées sous le règne de Louis XIV.

P. 163, l. 4-5, *au lieu de* L'assemblée provinciale, créée en 1787 par Loménie de Brienne, divisa la Lorraine et le Barrois en six districts, *lire* Nous avons vu qu'en 1787 Loménie de Brienne avait doté la Lorraine et le Barrois d'une assemblée provinciale. Les deux duchés furent divisés en douze districts, qui avaient respectivement pour chefs-lieux Nancy, Bar, Boulay, Épinal, Étain, Lunéville, Mirecourt, Neufchâteau, Pont-à-Mousson, Saint-Dié, Saint-Mihiel et Sarreguemines.

Ibid., l. 6, *au lieu de* chacun de ceux-ci *lire* chacun des districts.

Ibid., l. 24, *au lieu de* conseils municipaux, *lire* assemblées municipales, où le clergé et la noblesse avaient des représentants.

P. 168, n. 1, l. 12, *ajouter* Kaiser (abbé J.-B.), *Ein Vasallenverzeichnis des Bistums Metz aus dem XVIIIten Jahrhundert* (*Jahrbuch* de Metz, t. XXVI, 1914).

P. 183, l. 27, *ajouter* Les Trois-Évêchés et le Clermontois furent divisés en sept districts, dont les chefs-lieux étaient Metz, Toul, Verdun, Vic, Thionville, Clermont et Sedan.

P. 185, l. 18, *après* précédentes, *ajouter* rédigées dès l'année 1601.

P. 195, n. 1, l. 17, *ajouter* Bourgin (H. et G.), *L'industrie sidérurgique en France au début de la Révolution*, 1 vol. in-8°, 1920.

Ibid., *ibid.*, l. 20, *après* matérielle, *ajouter* Renauld (J.), *Les hostelains et taverniers de Nancy. Essai sur les mœurs épulaires de la Lorraine*, 1 vol. in-8°, 1875. — Lepage (H.), *Une table princière en Lorraine aux XVIe et XVIIe siècles*, 1 broch. in-8°, 1882. — Rambaud (A.), *La vie lorraine d'autrefois* (*Journal Soc. arch. lor.*, 1888).

P. 214, *après* la ligne 29, *ajouter* L'industrie des fondeurs de cloches du Bassigny continue d'être florissante, au moins jusqu'à la guerre de Trente ans.

P. 238, n., l. 23, *après* et 1911 *ajouter* Baumont (G.), *Jean Ruyr poète* (*Mém. Soc. arch. lor.*, t. LXV, 1920-1922).

Ibid., *ibid.*, l. 36, *ajouter* Mahuet (A. de), *Didier Bugnon, géographe du duc Léopold* (*Mém. Soc. arch. lor.*, t. LXV, 1920-1922).

P. 240, dernier alinéa, *au lieu de* Nous ignorons.., avant le xviiie s., *lire* Nous savons qu'au xviie siècle il existait des écoles dans différentes localités de la région lorraine, mais nous n'en connaissons pas le nombre.

P. 242, l. 2-3, *au lieu de* dans quelques villages, d'ailleurs peu nombreux, *lire* dans un certain nombre de villages

P. 255, l. 7, *au lieu de* élevé pour recevoir, *lire* où se trouve maintenant.

P. 264, l. 9, *après* (1631) *ajouter* [?]

Ibid., l. 22, *au lieu de* Vic *lire* Toul.

P. 284, l. 28, *au lieu de* 1752 *lire* 1755.

P. 292, n. 1, l. 12, *ajouter* Remigii (N.), *Dæmonolatriæ libri tres*, 1 vol. in-16, 1595.

P. 293, n., l. 12, *ajouter* Kaiser (abbé J.-B.), *Mathias II L[illegible], abbé de Villers-Bettnach* (1591-1614) et *Martin Meurisse O. F. M. évêque de Madaure, suffragant de Metz* (1584-1644) (*Annuaire Soc. hist. et arch. lor.*, t. XXIX et XXXII, 1920 et 1923).

Ibid., *ibid.*, l. 26, *ajouter* Lesprand (abbé P.), *L'anoblissement du chapitre de la cathédrale de Metz*, et *L'abbaye Saint-Louis de Metz, chapitre noble de dames* (*Annuaire cité*, t. XXIX et XXXII, 1920 et 1923).

Ibid., *ibid.*, *après* l'alinéa consacré au protestantisme, *ajouter*, *en mettant à la ligne* Sorcellerie : Thomas (G.), *Les procès de sorcellerie et la suggestion hypnotique*, 1 broch. in-8°, 1885. — Denis (A.), *La sorcel-*

*lerie à Toul aux XVI*e *et XVII*e *siècles*, 1 vol. in-12, 1888. — Pfister (Chr.), *Histoire de Nancy*, t. II, 1909.

P. 325, l. 31, *au lieu de* et à Nancy, *lire* à Nancy, à Bar-le-Duc et à Toul.

P. 327, l. 26, *effacer* en 1592.

Ibid., l. 27, *après* quinze années, *ajouter* (1576-1591).

TOME III

P. 51, l. 3, au lieu de 1790-1791, lire 1791-1792.

P. 255, l. 16, *au lieu de* Richard Mique, *lire* Joseph Mique.

P. 264, n. 1, l. 15, *ajouter* Salmon (Th.), *Etude sur le comte de Serre*, 1 vol. in-8°, 1864. — Mazade (Ch. de), *Le comte de Serre. La politique modérée sous la Restauration*, 1 vol. in-12, 1879. — Lacombe (Ch. de), *Le comte de Serre, sa vie et son temps*, 2 vol. in-8°, 1881.

P. 282, dernière ligne, *après* à Nancy *ajouter* et l'*Indépendant* à Metz, organe créé en 1831.

P. 310, n. 1, dernière ligne, *ajouter* Gabriel (abbé), *Journal du blocus et du bombardement de Verdun pendant la guerre de* 1870, 1 vol. in-8°, 1872.

P. 400, *après* la ligne 3, *ajouter* M. Edmond Haraucourt, né en 1857 à Bourmont (Haute Marne), directeur du musée de Cluny, est tout à la fois romancier (*Amis*, 1887, *Seul*, 1891), auteur dramatique (la *Passion*, 1891, les *Oberlé*, 1905) et poète (*Les âges* : *l'espoir du monde*, 1899).

P. 433, *après* la l. 17, *ajouter* Un Vosgien, le colonel Renard (1847-1905), peut être considéré comme l'inventeur des ballons dirigeables.

P. 438, *après* la l. 6, *ajouter* François-Théodore Fantin-Latour (1805-1875), né à Metz, a peint des portraits et des tableaux religieux. Son fils Henri, plus connu que lui, est né à Grenoble en 1836.

P 444, l. 25, *au lieu de* n'a pas encore donné toute sa mesure, *lire* auteur d'Antoine et Cléopâtre, est un compositeur original et puissant.

P. 484, *après* la ligne 23, *ajouter* Seulement, comme elle avait été, dès le début de l'attaque allemande, soumise à un bombardement intense, l'autorité militaire avait immédiatement fait partir ceux des habitants qui n'avaient pas encore quitté la ville. Les Allemands continuèrent d'envoyer de gros obus sur Verdun, dont presque toutes les maisons étaient en ruines, lorsque la guerre prit fin.

TABLE DES GRAVURES HORS TEXTE [1]

(1) Nous remercions tous ceux qui nous ont autorisé à reproduire des portraits de Lorrains illustres, des reconstitutions de l'ancien costume lorrain ou des vues de localités ruinées, pendant la Grande Guerre. Que madame Gaston Audiat, messieurs Léon Daum, Edmond Guérin, René Guerrier de Dumast, Charles Sadoul et le directeur de l'*Illustration* veuillent bien agréer l'expression de notre vive gratitude.

TABLE DES MATIÈRES

Poitiers. — Société française d'Imprimerie.

